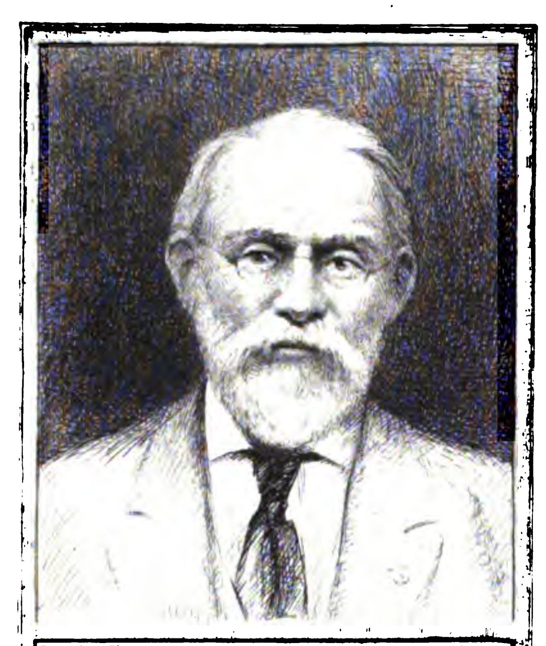

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.



ARRAS

Imprimerie Rohard-Courtin, place du Pont-de-Cité, n 6

M. D. CCC. XCI.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.



ARRAS

Imprimerie ROHARD-COURTIN, place du Pont-de-Cité. n 6

M. D. CCC. XCI.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

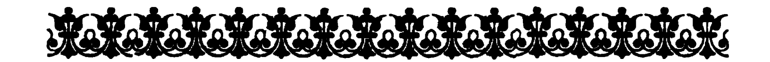


SÉANCE PUBLIQUE

En l'absence de M. H. de Mallortie, Président, M. Ricouart, Chancelier, ouvre la séance par les paroles suivantes :

MESDAMES, MESSIEURS,

L'ACADÉMIE avait espéré que son vénérable Président, profitant d'une accalmie dans ses souffrances, aurait aujourd'hui occupé le siège qui l'attendait depuis si longtemps. Mais l'implacable maladie l'a frappé hier d'un de ses coups imprévus et je dois aux fonctions que m'a confiées l'Académie, le périlleux honneur de le remplacer au fauteuil et de vous lire tout à l'heure le discours qu'il devait prononcer en répondant au récipiendaire. Je ne solliciterai pas votre attention ; l'œuvre suffira pour l'éveiller et la tenir tendue : mais elle n'est pas mienne et vous n'aurez pas le plaisir d'entendre, aidé par un organe sympathique, le causeur éloquent et aimable dont l'absence nous est une déception amère, et nous oblige à remplacer, par une pâle copie, le tableau merveilleux qu'aurait déroulé devant vous le lettré délicat, doublé d'un orateur et d'un savant.



RAPPORT

sur les

TRAVAUX DE L'ANNÉE

par M. l'Abbé Deramecourt

Secrétaire-Général

MESDAMES ET MESSIEURS,

POUR avoir été trop souvent privée de son chef vénéré, notre Compagnie ne s'est pourtant laissée aller ni au découragement ni au repos. L'Académie est personne raisonnable autant que laborieuse.

Son Bureau n'est jamais désert et les Membres présents à ses réunions sont presque toujours en nombre suffisant. Encore faut-il noter que nos règlements sont, sur ce point, bien plus exigeants que les règlements capitulaires. Car, s'il suffit de trois chanoines pour former chapitre, il faut huit académiciens pour tenir séance.

La matière académique ne manque guère plus souvent que le nombre; et quand nos réunions, ce qui est rare, se passent exclusivement à converser, ces séances à bâtons rompus ne sont ni les moins intéressantes ni les moins utiles.

Les questions de littérature et de science générale, les questions d'art et d'histoire locale en forment ordinaire-

ment le fond et nous avons, sur ces points comme sur beaucoup d'autres, des collègues toujours intarissables : il suffit de pouvoir descendre dans les réserves où se cachent trop souvent leurs trésors pour y puiser sans fin.

Nous serons cependant privés, pour quelque temps du moins, de ce genre d'agrément et de profit, si l'année qui vient de commencer tient toutes ses promesses.

Plusieurs lectures déjà ont été faites ; d'autres, en plus grand nombre, sont annoncées, et nous avons lieu d'espérer que les rigueurs de l'hiver auront au moins l'avantage de ramener tous les travailleurs au logis.

Il en est, du reste, qui savent trouver en pleine campagne leur champ d'étude. M. Pagnoul est de ceux-là. Aussi absorbé qu'il ait été par les travaux de son laboratoire agricole, il a bien voulu, l'an passé, nous initier aux discussions des savants et à ses propres recherches sur la production de l'azote dans les différents genres de culture ; nous osons compter sur les mêmes faveurs et sur d'autres encore, cette année.

M. Leloup nous a fait connaître, avec sa compétence accoutumée, l'état de la question des sucres, non seulement en France et dans les principales régions de l'Europe occidentale, mais encore en Amérique. Il ne saurait manquer de revenir sur ce point, car il y a du nouveau, paraît-il, et non pas du meilleur, dans le monde betteravier.

Dans le domaine de l'art qui est son champ préféré, sans être exclusif, M. le Gentil nous a longuement entretenus des diverses écoles de peintures de la ville d'Arras et mis à même d'apprécier surtout les œuvres remarquables et la vie laborieuse de notre collègue M. Daverdoing.

M. le comte de Hauteclocque, toujours à l'affût des bonnes trouvailles et qui sait, au besoin, aller à leur recherche, nous a raconté, d'après des papiers de famille,

l'administration de M. le baron de la Chaise, préfet du Pas-de-Calais, pendant les premières années de ce siècle.

M. Barbier, un autre chercheur infatigable, et de ceux qui trouvent toujours, nous a lu, en les éclairant de notices biographiques, les lettres d'Augustin Robespierre, alors représentant du peuple, à ses amis d'Arras.

Je m'applaudis d'avoir donné lieu à cette intéressante communication en transcrivant pour l'Académie une lettre inédite de Maximilien Robespierre, dans laquelle le trop célèbre avocat d'Arras raconte agréablement un voyage à Carvin, en y mêlant un éloge, en vers de sa façon, de la tarte artésienne. Les divers portraits et autographes de la famille Robespierre qui figuraient, avec cette lettre, à l'Exposition historique de la Révolution française de 1889, ont donné lieu à une de ces causeries savantes dont notre Compagnie est coutumière.

Quoique les travaux de l'Académie relatifs à la période contemporaine n'aient été, pendant l'année dernière, ni en petit nombre, ni de petite valeur, je dois ajouter que ceux qui ont trait à la période antérieure sont plus nombreux et plus importants encore.

Comme d'habitude, et malgré l'état souvent précaire de sa santé, M. de Mallortie a fourni sa large part dans ce retour sur le passé. Il est vrai qu'il est une fois intervenu, avec sa sagesse ordinaire, dans la question tout actuelle de la réforme de l'orthographe, mais il s'est particulièrement occupé de nous décrire à tous les points de vue une modeste église de Paris, St-Julien le Pauvre, qui remonte au commencement du VIe siècle. Il a également consacré une intéressante lecture au XVIe siècle, pour l'étudier au point de vue de l'art et de la mythologie.

François Balduin et le cardinal de Granvelle ont continué d'occuper de nombreuses séances et leurs historiens ont mené l'un et l'autre à terme des travaux assez

longs que l'Académie a accueillis avec beaucoup de bienveillance.

C'est encore au XVIe siècle que M. Depotter a placé le cadre dans lequel il nous a peint le tableau gracieux, édifiant et fidèle de cette belle famille de Venant qui fut, à cette époque, l'honneur de la ville d'Arras.

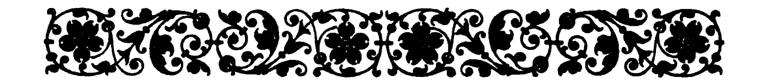
M. Cavrois a heureusement complété la lecture de M. Depotter en faisant connaître à l'Académie les titres de noblesse de la famille de Venant, ses propriétés et sa descendance.

Il appartenait à M. Loriquet de remonter plus haut encore, en nous faisant connaître un registre aux corporations de Béthune, relatant les épreuves que devaient subir, pour être admis à exercer leur profession, les chirurgiens et barbiers de la confrérie des saints Cosme et Damien.

Plusieurs communications savantes de M. Guesnon, des vers de M. Barbier, des études militaires de M. de Cardevacque et des descriptions picturales de M. le Gentil ont complété les travaux de l'année et achevé de remplir nos séances hebdomadaires.

Je ne parle pas de la séance publique du 23 août 1889; elle n'est pas oubliée à Arras et nous devons au bon souvenir qu'elle et ses devancières ont laissé dans le public lettré de notre ville, la bienveillante et nombreuse assistance que nous sommes heureux de saluer et de remercier aujourd'hui.

Puisse-t-elle se retrouver bientôt ici, pour une séance extraordinaire et d'autant plus agréable, qu'elle n'aurait pas dans son programme le rapport imposé et forcément monotone, pour ne pas dire ennuyeux, sur les travaux de l'année.



RAPPORT

sur le

CONCOURS DE POÉSIE

Par M Victor BARBIER

Membre résidant.

MESSIEURS,

Ce n'est vraiment pas ma faute si je suis encore cette fois Rapporteur du Concours de Poésie; j'aurais bien voulu laisser à d'autres, plus autorisés, ce poste périlleux, mais mes chers Collègues de la Commission ont mis tant de bonhomie et d'insistance à me persuader que ce soin incombait au Benjamin de la Compagnie, ils m'ont prouvé si clairement que le travail était le plus sacré de mes devoirs et le repos le plus légitime de leurs droits que j'ai fini par courber la tête et par céder, à bout d'arguments, à leurs trop grâcieuses instances.

Quand je songe que, l'an dernier, à cette même place, j'accusais les poètes d'abandonner nos Concours pour collaborer à des feuilles plus éphémères que les roses ! quand je pense que j'allais jusqu'à leur reprocher de négliger l'ode et l'élégie pour composer de pompeuses réclames aux parfumeurs coloniaux !

Combien je regrette aujourd'hui ces objurgations téméraires ! Au lieu d'avoir, comme mon savant Collègue, l'heureux Rapporteur du Concours d'Histoire, un ou deux mémoires à classer, j'ai, moi, qui suis du bâtiment et qui ne peux passer huit jours sans taquiner la muse, ou plutôt sans être taquiné par elle, j'ai, dis-je, six gros manuscrits, de deux à trois cents vers chacun, à déchiffrer, à disséquer et à soumettre à votre verdict. Je tremble rien qu'en pensant au jour prochain où la marée montante des décadents et des déliquescents nous jugera dignes de la comprendre et viendra résolument disputer aux classiques et aux romantiques les palmes parcimonieusement décernées par nous aux valeureux ascensionnistes du Parnasse.

Mon intention n'est pas de vous faire partager mon martyre en vous imposant la lecture *in-extenso* des poèmes qui nous sont présentés; je ne vous servirai que des extraits, en ménageant prudemment la dose quand je jugerai les produits particulièrement indigestes et en prenant bien soin de réserver pour le dessert les morceaux délicats.

***

La première pièce qui tombe sous notre plume a pour titre : *La Fleur aimée*, renforcé de cette devise, latine peut-être, mais vraisemblablement empruntée à la *Cuisinière des ménages* : « *Flor Electa.* »

S'il nous était permis de supposer avec certaine vraisemblance cette élégie sortie de la cervelle d'un élève de quatrième en rupture de classe, nous pourrions conseiller simplement à cet enfant l'étude de la prosodie; mais comme son auteur nous parle à tout et hors de propos de sa Muse, comme il se complait à égréner, devant

l'Egérie qui l'inspire, l'interminable chapelet de ses productions antérieures, nous sommes bien forcés de le traiter en récidiviste en condamnant trois de ses strophes aux honneurs de la publicité.

Or, mes amis, la fleur si belle
Que ma voix chante à l'univers ;
C'est Lise enfin, la jouvencelle,
Qui m'inspira de si beaux vers

Car il nous faut dans cette vie,
Où les revers causent des pleurs,
Semer toujours près d'une amie
De nos souris, parfums et fleurs.

Plus de liens, plus de fers, que toujours le sourire
Vienne nous éclairer de ces dociles feux ;
Quand la Muse en chantant aux échos vient redire :
Les grands bois sont des nids faits pour l'amour à deux !

Il y a comme cela deux cent trente-huit vers, tous ainsi découpés en quatrains aphrodisiaques et sucrés ; puissent-ils trouver, pour les éditer, un confiseur progressiste et lettré, désireux de renouveler les distiques vieillots de ses petits fours assortis.

***

Attaquons maintenant le second manuscrit; son titre : *Rêveries*, m'avait d'abord fait espérer quelque langoureuse méditation d'un imitateur attardé du doux Lamartine.

Quelle était mon erreur : où j'attendais un troubadour sentimental, je découvre un farouche réformateur trou-

vant tout pour le pis dans le pire des mondes impossibles et rêvant pour la société une complète rénovation.

Mais hélas ! le vieux monde étourdi, éperdu,
S'agite tout fiévreux, méchant et corrompu ;
Les despotes rivaux tremblants sous leurs couronnes
Font battre leurs sujets pour conserver leurs trônes.
En vain mes yeux voudraient pouvoir se reposer,
Un spectacle écœurant partout vient s'accuser :
Je vois en frémissant de mépris et de honte
Un Allemand debout ; que sa vue est profonde !
Il contemple l'Europe et l'Europe a frémi ;
Mais le vaillant pays qui a jadis produit
Les Kléber, les Marceau, les Hoche et puis bien d'autres
N'a point tremblé.

Je tremble, moi, d'aller plus loin et je pense que ce petit échantillon suffira largement à vous donner la mesure de ce penseur atrabilaire, trop préoccupé de la question sociale pour éviter l'hiatus et trop l'ennemi des richesses pour tolérer jamais celle de la rime.

* * *

Avec *Les Martyrs inconnus* commencent les pièces sérieuses écrites par des gens connaissant la poétique et maniant le vers avec une certaine habileté. L'auteur fait défiler devant nous les saintes victimes du devoir : le paysan grêlé, le gréviste malgré lui, la fille abusée, le poète râlant sur un lit d'hôpital, la sentinelle tombant au poste de l'honneur.

La pièce a plus de cent vers de moins que les précédentes, ce qui est déjà un avantage appréciable, elle est de plus en rimes parnassiennes et cadencée comme une romance en quête d'un compositeur :

Voici la fin du morceau :

Martyrs obscurs, saintes victimes,
Dans vos rêves les plus sacrés,
Dans vos bonheurs les plus intimes
Si vous saignez, si vous souffrez,
Ainsi que le Christ à Solyme,
Par votre martyre sublime
Vous payez notre iniquité ;
Vos larmes tombant sur le monde
Le lavent de la fange immonde
Où se plonge l'humanité !

Vous expiez pour nos faiblesses,
Pour nos calculs, pour nos serments,
Pour l'impudeur de nos drôlesses,
Pour les mensonges des amants ;
Nos adorations infâmes
Devant le veau d'or ou les femmes,
Nos compromis avec l'honneur
Sont les vautours aux longues serres
Qui vous déchirent les viscères
Et dévorent votre bonheur !

Ainsi le veut la loi fatale
De l'équilibre du destin :
Pour Lucullus souffre Tantale,
Hugo vengera l'Arétin !
Penseurs, luttons avec la plume,
Que par nos soins partout s'allume
La fraternité dans les cœurs ;
Faisons bonne la créature ;
Nous aurons contre la nature
L'amour, talisman des vainqueurs !

Si les derniers vers étaient un peu plus intelligibles et

si l'auteur, pour mieux nous peindre sans doute les éclopés de la vie, n'avait cru devoir couper la patte à certain vers et, ce qui est plus grave, n'avait estropié par trois fois la langue française, nous n'aurions pas hésité à demander pour lui une mention honorable; mais il doit être jeune, avec un peu d'attention et de persévérance, nous croyons pouvoir lui promettre mieux.

***

Jeunesse et sagesse, tel est le titre du quatrième manuscrit. C'est un dialogue, plus parénétique que psychologique selon nous, entre un jeune homme de vingt ans, envahi déjà par la désespérance, et un vieux nautonier, assuré contre les naufrages, qui essaye de le consoler de son mieux en lui prêchant que la douleur est un mal nécessaire et qu'il n'est point de vrai bonheur ici-bas.

Ecoutez controverser le novice et son directeur :

LE JEUNE HOMME.

Mon père, la douleur est déjà de mon âge,
Mon œil a vu le fond de la coupe où surnage
Le flot riant de nos désirs,
Et le fond n'est qu'erreur, mélange, impure lie,
D'abord l'ivresse est douce, et puis vient la folie
Qui change en noir tous nos plaisirs.

Tu le vois, quoique jeune d'années,
De mes illusions les fleurs toutes fanées
N'attendent plus d'autres printemps ;
O vieillard, tu le sais, le cœur n'a qu'une enfance,
Et quand tout le bonheur a pris sur nous l'avance
En reste-t-il après vingt ans ?

Ne parle plus d'amour, vieillard, en moi tout tremble,
Tout frémit en mon être à ce mot, il me semble
Que mes douleurs vont s'éveiller
Et ressaisir mon cœur qui se repose à peine,
Comme un captif malade, écrasé sous sa chaîne,
Que la fièvre fait sommeiller.

LE VIEILLARD.

O triste enfant qui souffre et qui craint la souffrance !
C'est par elle qu'on vit, et ta simple ignorance
Devait hélas ! l'apprendre un jour ;
L'espérance est un bien que la douleur achète,
Apaise les sanglots de ton âme inquiète,
La paix en elle aura son tour.

C'est l'oubli qui guérit, c'est l'oubli qui délivre ;
Oublier et prier, c'est le secret de vivre,
C'est le seul baume souverain
Qui rafraichisse bien et calme l'âme humaine ;
La douleur bat en nous, tout cœur est son domaine
Où règne sa verge d'airain.

Enfant ! dors dans la foi ! c'est une bonne mère :
Elle donne un bonheur qui n'est point éphémère
Comme les bonheurs d'ici-bas ;
En traversant la mort, notre âme entre avec elle
Dans la félicité, pure, immense, éternelle,
Palme des terrestres combats !

L'idée n'est pas toujours bien nette dans ce pieux entretien, le bon vieillard, dans ses saintes exhortations à son jeune pénitent, oublie un peu trop que la foi est un don qui n'est malheureusement pas dévolu à tous ; mais la forme ici prime le fonds, le vers, bien qu'un peu

filandreux parfois, est toujours correct et régulier, l'orthographe n'est pas moins respectée que la morale, toutes qualités sérieuses qui nous décident à demander pour cette homélie une médaille d'argent.



Tout autre est le cinquième envoi ; aux longs accords de l'harmonium succède brusquement l'appel du clairon. *La Trisaïeule* est d'un chauvinisme à effrayer Déroulède et à rendre des points aux couplets finals des chansons de Paulus.

Une vieille de cent ans, dont le mari est mort au service de la première République, dont le fils est tombé à Waterloo, qui a vu violer sa bru par les Alliés et périr, en l'année terrible, son dernier petit-fils et trois de ses arrière-petits-fils, raconte à la veillée, devant le berceau du seul survivant de sa race, la suite ininterrompue de ses lamentables deuils et clot son récit, coupé de tirades et de sanglots, par ce vœu atroce : Pouvoir, avant de mourir, armer pour la revanche le blond chérubin qui dort à ses côtés.

Les trois cent cinquante vers de ce poème sont d'une irrégularité surprenante ; certains passages sont bas et triviaux, d'autres sont énergiques et superbes ; l'auteur y fait preuve d'un souffle puissant et d'une vigueur peu commune, mais c'est un outrancier qui n'est pas maître de lui et qui tue l'émotion en exagérant les sentiments et en forçant les images.

Heureusement pour lui, le petit tableau qui précède l'infernal narré de ses massacres est magistralement touché et rappelle par ses antithèses le plus grand de nos contemporains.

L'enfant dort au berceau ; la vieille est en prière ;
De gros pleurs comprimés tremblent sous sa paupière ;
On perçoit, par instants, le hoquet d'un sanglot
Que son courage étouffe et refoule aussitôt...
Silence ! respectez !
A voir ce bébé rose,
Et, seule, près de lui, calme et le front morose,
Comme un spectre à genoux, la vieille de cent ans,
L'aurore et le déclin, l'hiver et le printemps,
Un siècle entier veillant un siècle qui commence,
Au cœur le plus dur monte une tristesse immense,
Et, sous ce toit lugubre et muet, on pressent
Un terrible mystère, on devine un absent !
Elle avait dit : « Ce soir ! »
Et le soir, autour d'elle,
D'amis et de voisins un long cercle fidèle,
Au-devant de ses vœux toujours prêts à voler,
Se pressaient pour l'entendre et pour la consoler.
Le silence était grand, solennel et tragique,
Seul, parfois, le baby, dans un rêve magique,
Causait aux anges blonds volant deçà delà,
Hors lui, tous écoutaient.
Et la vieille parla.

Je vous tiens quitte de ses abominables histoires; mais en faveur de cette introduction si pleine de promesses, que l'auteur tiendra le jour où il saura mieux accorder son orchestre et modérer à propos l'ardeur de ses cuivres, nous demandons pour lui une médaille de vermeil.

***

Le sixième et dernier manuscrit : *La Vie au lycée*, n'a aucune parenté avec les précédents ; ce n'est plus une

églogue, une satire, une romance, un psaume, une marseillaise ; c'est une page vécue, écrite par un fils respectueux de l'*Alma Parens* qui veut rassurer un jeune enfant, effrayé de la vie de collège, en lui dépeignant les lycées tels qu'ils étaient autrefois et tels que les ont transformés et les transforment encore chaque jour nos modernes éducateurs.

Les vers, d'une correction parfaite, sont lestement cadencés sur un rythme difficile en quatrains à rimes alternées ; la pièce bien conduite, piquante, empreinte d'une émotion vraie, se lit d'un bout à l'autre sans fatigue, bien qu'elle ait le nombre de vers imposé par notre impitoyable règlement.

La voici, moins le préambule et quelques strophes qui, sans faire longueur, ne sont pas indispensables à l'intelligence de l'ensemble.

Ah ! les collèges d'autrefois !
Qui racontera leur génèse,
Et comment la gaité française
Y faillit perdre tous ses droits !

Comme ils étaient tristes, maussades !
Et quels longs et mornes ennuis
Répandait sur nos jours, nos nuits
L'ombre de leurs vastes façades !

Moins pressés sont dans un baril
Les harengs entassés par grosses
Que nous sur les gradins atroces
Où nous étouffions dès avril.

En revanche, aux mois des gelées,
Dans les dortoirs aux lits trop courts,
Les salles d'études, les cours,
En avons-nous eu des onglées !

Mais nos ébats irrévérents
Egayaient tout cela quand même
Jusqu'à l'heure où, douleur suprême !
Le tambour roulait pour les rangs.

Car, si les verges, les férules
N'existaient plus, c'était le temps
Des toges noires, des régents
Trônant sur des chaises curules.

Nulle tendresse, en ce bon temps !
Certes, nous n'étions pas des anges ;
Mais combien terribles, étranges
Pesaient sur nous les règlements !

Par ci, par là, mais rarissimes
Comme les fleurs en février,
Passaient, nous faisant oublier
Certains types illustrissimes,

De vrais maîtres, des séducteurs
Qu'on écoute et dont la parole
Relève, encourage, console :
En un mot, des éducateurs.....

Où sont-ils ? .. Plusieurs, admirables
Devant la mort, nous ont quittés.
Les autres pour nous sont restés
Des amis sûrs autant qu'aimables.

Heureux, ils nous serrent la main,
Tout à nous, à nos confidences,
Quand, radieuses, les vacances
Chez eux nous ramènent soudain.

De quels doux réveils sont suivies
Les ivresses de ces revoirs !
Partout, au lieu d'horizons noirs,
Des perspectives infinies !

On se sent meilleur auprès d'eux :
Nos doutes et notre tristesse
Devant leur allègre vieillesse
Se changent en espoirs joyeux ;

Et leur causerie indulgente
A le charme des entretiens
De Socrate ou des citoyens
De quelque idéale Salente.

Mais de semblables professeurs,
Gais, ouverts, malgré leur science,
De pareils maîtres pour l'enfance,
Alors étaient des précurseurs.

C'était l'âge d'or des problèmes
Plus embrouillés que des rébus,
Des rudiments et des gradus
Qu'escaladaient les forts en thèmes ;

Le temps des séquestres hideux
Où pâlissaient pour des vétilles
Des enfants blonds comme des filles
Avec des larmes plein les yeux ;

Le temps des pensums ridicules,
Des lourds textes grecs et latins
Infligés à d'affreux crétins
Qui les écorchaient sans scrupules,

A de bons petits cœurs épris
Pour le bel arbre de science
Vert et gai comme l'espérance
D'un amour souvent incompris.

C'était le temps du surmenage !
On trimait ferme et dur, alors,
Jusqu'au jour où jetés dehors
On nous souhaitait bon voyage !

Depuis, ce qu'il a coulé d'eau...
C'est effrayant quand on y pense !
De l'Université de France
On parle encore à Landerneau.

Jadis, l'air manquait et l'espace,
Et les distractions aussi :
L'on a mis ordre à tout ceci
Et réduit les heures de classe.

Et les réformes vont d'un train
Tel que les collèges modernes,
Loin d'avoir des airs de casernes,
Sont de frais séjours pleins d'entrain

Où, petits et grands sont à l'aise
Avec les stylistes anciens
Et les plus fiers contemporains
De la jeune école française,

Où sont appris et commentés
Presque à l'égal de nos classiques,
Les parnassiens, les romantiques
Dont les lauriers nous ont hantés,

Où Dupuy, Faguet, Brunetière
Et Lemaître ont droit de cité,
Où Ronsard réhabilité
Sourit à la pléiade entière,

Où les barres et le croquet,
Le billon, la balle et les billes
Font merveille ainsi que les quilles
Et le maniment du mousquet,

Où c'est un régal de poète,
Au sortir d'un discours latin,
De lire l'*Abbé Constantin*
— Une idylle, — et plus en cachette.

Es-tu rassuré maintenant?
As-tu peur encor du lycée?
Les cœurs pas plus que la pensée
N'y sont gênés, mon cher enfant.

Tu ne peux manquer de t'y plaire :
Un tel milieu n'est point banal,
S'il n'est pas encor l'idéal
Entrevu par plus d'une mère.

C'est là qu'on grandit entre égaux
Pour les batailles de la vie,
Sans haines sourdes, sans envie,
Mûri par de nobles travaux.

Rien ne vaut pour les caractères
Semblable école : l'on en sort
Prêt à braver les coups du sort,
Les fortunes les plus contraires.

Et les meilleurs peut-être encor
De nos amis, les plus fidèles
Sont ceux du collège, modèles
De dévouement et vrais cœur d'or.

D'or aussi sera la médaille que nous réclamons pour ces vers si naturels et si faciles. D'aucuns reprocheront peut-être à leur auteur d'avoir choisi un sujet trop familier et de l'avoir traité bien légèrement; mais qu'importe! Son œuvre a deux qualités maîtresses que ne donnent ni la science ni le travail, deux passeports indispensables en littérature comme en art, deux pavillons, éminemment français, qui savent couvrir et protéger toute marchandise : le cœur et l'esprit.



RAPPORT

sur le

CONCOURS D'HISTOIRE

Par M Louis CAVROIS

Secrétaire-Adjoint.

Messieurs,

Après avoir chômé pendant deux ans, la Commission d'Histoire vient de reprendre ses travaux, grâce aux deux Mémoires qui lui ont été adressés et auxquels elle réservait le meilleur accueil, puisque l'Académie d'Arras se sent absolument dans son rôle quand elle peut encourager les auteurs qui lui envoient des communications rentrant dans le cadre de ses études.

Malheureusement une déception nous attendait à la suite du Mémoire dont je vais d'abord vous entretenir et qui porte pour épigraphe cette sentence : *France, connais-toi toi-même.* Dans ce travail, d'une forme originale, l'auteur feint de nous présenter une étude d'outre-tombe, et examine les relations qui ont existé pendant de longs siècles entre la Royauté et la Nation. Ce sujet, traité avec ampleur, aurait pu facilement confiner à des questions dont nos statuts nous interdisent sagement

l'accès : l'auteur a évité cet écueil. Il savait sans doute que l'Académie, planant dans les sphères sereines de la pensée, ne connaît pas les luttes ardentes de la politique, ce qui lui donne l'inappréciable privilège d'établir entre tous ses Membres les rapports de la plus exquise courtoisie.

Sans chercher à préconiser aucune forme de gouvernement, le Mémoire passe en revue les principes du pouvoir, dont il suit les développements successifs jusqu'à la Révolution française où il s'arrête brusquement. On croirait même qu'il a été rédigé à cette époque, car il rappelle par son allure la manière d'écrire du XVIII[e] siècle et semble avoir voulu s'inspirer des travaux de Montesquieu et de Mably. Est-ce pour compléter l'illusion que l'auteur a scellé son œuvre avec un cachet portant la date du 4 août 1789 ? c'est possible ; mais votre Commission s'est demandé si un Mémoire de ce genre rentrait bien dans la catégorie des ouvrages qu'elle est appelée à récompenser ; et, tout en rendant hommage au mérite intrinsèque de ce travail, dont le but pourtant n'apparait pas clairement, elle s'est prononcée pour la négative. Un tel Mémoire serait plutôt de la compétence de l'Académie des sciences morales et politiques.

Bien différente a été notre impression en abordant le second Mémoire qui prend ces mots pour devise : *Historia, testis temporum, lux veritatis, vita memoriæ, magistra vitæ, nuncia vetustatis*. Depuis plusieurs années, l'Académie sollicitait le zèle des chercheurs en inscrivant dans ses programmes cet appel resté longtemps sans écho : *Histoire d'une localité importante du Pas-de-Calais*. Je ne dis pas que cette dernière épithète convienne absolument au village qui fait l'objet de cette monographie, mais nous aurions mauvaise grâce à reprocher à l'auteur d'avoir fouillé les archives d'une bourgade que des raisons personnelles ont dû lui faire

prendre en affection, sans s'inquiéter du nombre plus ou moins considérable de ses habitants. Nous sommes de ceux qui aiment passionnément l'histoire locale et nous comprenons l'intérêt qui s'attache aux moindres souvenirs. Est-ce que le coin de terre où nous avons vu le jour, la maison où nous avons grandi, l'habitation où s'écoule notre existence ne sont pas pour nous comme une petite patrie, image de celle à qui nous devons toujours « un bras pour la défendre, un cœur pour la chérir ! » Nous serions plutôt tentés de nous écrier avec le poète :

« Chaumière où du foyer étincelait la flamme,
Toits que le pèlerin aimait à voir fumer :
Objets inanimés, avez-vous donc une âme
Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer ? » (1)

C'est sur les confins de l'Artois et de la Flandre, à Douvrin, commune située au fond de l'arrondissement de Béthune, que l'auteur du Mémoire nous engage à faire avec lui une excursion historique et archéologique. Oh ! ne craignez pas que je vous entraîne à sa suite dans la longue et minutieuse exploration qu'il a entreprise : dussé-je être incomplet et encourir même d'autres reproches, je veux être court : *Brevis esse laboro*. Il faudra donc, Messieurs, que vous veuillez bien nous croire sur parole lorsque nous vous dirons qu'il a été possible d'écrire sur Douvrin un véritable volume rempli non de phrases creuses et sonores, mais littéralement bondé de dates, de faits et de documents puisés aux meilleures sources historiques. Et tout cela est parfaitement coordonné, avec un plan méthodique qui assigne à chaque chose la place qui lui convient et permet de se

(1) LAMARTINE, *Milly ou la terre natale.*

retrouver très facilement dans un dédale où il aurait été si facile de s'égarer.

L'ouvrage consacre sa première partie à la topographie du pays. C'est peut-être un peu long; ce serait, convenons-en, fastidieux pour un étranger ; mais je suis bien certain que les habitants de Douvrin seront heureux et fiers d'y trouver tous ces noms qui leur rappelleront tant de souvenirs.

La seconde partie, qui est de beaucoup la plus importante, contient de curieuses recherches sur les institutions anciennes de cette paroisse, notamment l'église, l'école et la seigneurie.

A propos de l'*Eglise*, nous trouvons dans notre manuscrit quelques révélations qu'il nous paraît intéressant de signaler. Je cite textuellement : « Lorsque, en 1878, on abattit l'église pour en reconstruire une nouvelle, on remarqua dans la nef de droite, au-dessous de la fenêtre la plus rapprochée de l'autel, une arcade voûtée en pierres blanches dont les assises correspondaient avec celles de la muraille, et descendant jusque dans les fondations, tandis que l'intérieur n'offrait qu'un remplissage de briques évidemment posées à une époque postérieure : or dans les fondations était construit un sarcophage renfermant deux corps, dont l'un était encore dans sa position primitive, tandis que l'autre avait été déplacé, sans doute lors d'une inhumation ultérieure. Ces deux corps étaient incontestablement ceux de Jean de St-Venant et de sa femme, Isabelle du Maisnil, et leur tombeau montrait par sa construction même qu'il renfermait les corps des *fondateurs* de l'église. »

J'aurais bien voulu, Messieurs, que l'auteur de cette communication ne se soit pas arrêté en si bon chemin, et qu'il nous ait fait connaître ce qu'est devenue cette sépulture du XIV[e] siècle, dont il a d'ailleurs retrouvé les inscriptions dans un épitaphier de la Bibliothèque natio-

nale. Le silence dans lequel il se renferme me fait redouter que tout ait été détruit, ainsi qu'il arrive trop souvent. Du reste le même auteur nous apprend qu'on n'avait pas respecté davantage, quelques années auparavant, deux pierres tombales placées dans le chœur sur le caveau des seigneurs de Douvrin au XVI[e] siècle, et qui en furent arrachées en 1857, puis coupées et taillées pour servir de piedestal au calvaire du nouveau cimetière : l'Epigraphie départementale nous en a heureusement conservé le texte ; mais ces faits ne justifient-ils pas, de nouveau, la surveillance exercée maintenant par la Commission des monuments historiques pour empêcher ces lamentables destructions ? Aussi nous voudrions qu'on n'autorisât la reconstruction des églises anciennes que lorsque leur restauration est devenue absolument impossible. N'est-il pas regrettable, en effet, de voir de vénérables sanctuaires qui ont résisté à l'action des siècles, remplacés par ces constructions, élégantes peut-être, mais souvent éphémères, qui dans un avenir prochain menaceront ruine ?

Le chapitre consacré à l'*Ecole* nous montre de quelles formalités curieuses était entourée jadis la désignation de l'instituteur pour laquelle toutes les autorités locales étaient appelées à donner leur avis. C'est ainsi que les choses se passèrent, notamment en 1762 : « Après affiches mises en public, est-il dit, et publications faites à l'issue de la messe paroissiale, les lieutenant, gens de loi, manans et habitants de Douvrin, réunis au son de la cloche, ont tenu assemblée pour délibérer sur la nomination d'un clerc paroissial. » Les propositions de cette assemblée furent ensuite confirmées par une décision du seigneur, dont le texte est reproduit par notre manuscrit. Seulement, à ce propos, la Commission a déclaré expressément laisser à son auteur, inconnu jusqu'ici, la responsabilité des opinions qu'il a émises et auxquelles l'Académie entend rester étrangère.

Quant à la *Seigneurie* de Douvrin, elle passa successivement dans les familles de Fretin, de Canteleu, de Bernemicourt, de Saluces et de Lendoncq, que nous nous contenterons de nommer, pour rester dans les limites que nous nous sommes imposées. Nous relèverons seulement un trait de générosité bien remarquable : à la suite d'un procès relatif aux parts de marais de cette paroisse, la communauté des habitants fut condamnée, en 1709, à en payer les frais qui s'élevaient à 10,000 livres! M. de Bernemicourt, alors seigneur de l'endroit, avait eu gain de cause; mais voyant la détresse de ces pauvres gens, il se chargea lui-même de tous les dépens, en échange de quelques légers avantages qu'il stipula pour ne point paraître leur avoir fait une aumône.

Telle est, à grands traits, la physionomie du Mémoire qui vous est soumis. Quand on songe que toute l'histoire de Douvrin tient dans *trois* pages du *Dictionnaire du Pas-de-Calais*, on ne peut s'empêcher d'admirer la patience du chercheur qui est parvenu à faire une aussi abondante moisson de renseignements ; sans doute son œuvre n'est pas parfaite ; elle aurait pu utiliser davantage les richesses entassées dans nos Archives départementales ; elle manque un peu de soins dans la forme ; elle traite durement certains auteurs, anciens ou modernes, qu'elle pourrait désigner en termes plus académiques ; mais enfin nous nous rappelons le vers fameux de Destouches :

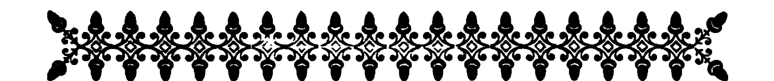
La critique est aisée, et l'art est difficile.

Et vraiment il faut convenir que l'art consistait ici dans un travail dont la valeur l'emporte sur le fond du sujet : *Materiam superat opus*. C'est d'ailleurs ce qui arrivera ordinairement dans les monographies analogues qui pourront nous être adressées, et c'est aussi pour marquer l'intérêt que nous attachons à ce genre d'étude que

la Commission d'Histoire vous propose de décerner une médaille de vermeil à l'auteur de ce Mémoire.

Nous espérons ainsi encourager ceux qui soupçonnent déjà l'attrait de semblables recherches : qu'ils se mettent donc résolument à l'œuvre ; ils y trouveront des satisfactions qui les récompenseront largement de leurs peines, et ils vérifieront une fois de plus que « le travail est un trésor. »





DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. Eugène CARLIER

Mesdames, Messieurs,

Lorsque le doge de Gênes vint à la cour de Louis XIV présenter ses hommages au grand roi, on lui fit visiter Versailles et ses magnificences. Les chroniqueurs racontent qu'un seigneur lui demandant alors ce qui l'étonnait le plus, le doge répondit : « C'est de m'y voir. »

Cette anecdote me revient naturellement à l'esprit en commençant ce discours. Moi aussi, je m'étonne de me voir à l'Académie, et je me demande quels titres ont pu me valoir un si grand honneur.

En jetant les yeux autour de moi, je n'aperçois ici que des hommes qui, dans les lettres, les sciences, les beaux-arts, se sont fait un nom et ont contribué, chacun pour sa part, à rehausser l'éclat intellectuel de la cité. Quel contingent viens-je apporter de mon côté ? — Plusieurs années déjà se sont passées depuis que, dans le journalisme local auquel j'ai appartenu, j'eus l'occasion d'écrire des articles bien oubliés à l'heure actuelle. Quoi de plus éphémère, en effet, que ces publications, œuvres d'un

jour, plus ou moins remarquées à leur apparition, mais dont on ne parle plus le lendemain, feuilles mortes que le vent emporte et disperse ! — Ce sont là mes seuls titres pourtant. En entrant dans votre Compagnie, je me trouve donc fort dépourvu, Messieurs. A votre seule bienveillance je suis redevable de la haute faveur dont vous m'avez honoré : laissez-moi vous en témoigner tout d'abord ma profonde gratitude.

Mon embarras redouble quand je considère à quelle personnalité je suis appelé à succéder.

Il y a deux ans vous avez perdu, Messieurs, un de vos collègues les plus distingués par le talent, par l'esprit, par un ensemble de brillantes qualités littéraires qui lui avaient valu une des premières places dans vos rangs. Pendant plus d'un quart de siècle, M. le baron de Sède a enrichi votre patrimoine de ses travaux si multiples et si variés. Après une douloureuse maladie, il a succombé, en pleine maturité, à un âge où il vous était permis d'attendre encore beaucoup de cette plume féconde. Sa mort prématurée a brisé ces espérances et laissé parmi vous un vide qui ne sera pas comblé.

M. de Sède et moi, nous n'avons pas été des inconnus l'un pour l'autre. Les exigences d'une commune profession — je parle d'un passé déjà lointain — nous ont mis souvent en présence, et, dans des camps différents, nous avons eu à soutenir des luttes nombreuses, ardentes parfois. Les suffrages que vous m'avez si libéralement accordés me créent, Messieurs, une situation dont on ne méconnaitra pas la délicatesse. C'est à moi que revient l'honneur de prononcer devant l'Académie l'éloge d'un ancien adversaire politique. Le hasard a de ces surprises. Ne craignez pas que je m'aventure sur un terrain, qu'à défaut de toute autre considération, le souci de mes devoirs envers vous suffirait à m'interdire. Dans cette atmosphère sereine où vous vivez, vous dominez les

passions et les intérêts qui s'agitent au dehors. Les questions scientifiques, littéraires, artistiques, font, à juste titre, l'unique objet de vos préoccupations. Ce domaine est assez vaste, assez beau pour qu'on s'y renferme avec un soin jaloux, et je suis résolu, quant à moi, à n'en pas franchir les bornes.

***

La personnalité littéraire de M. de Sède, que j'ai seulement à examiner ici, vaut certes qu'on s'y arrête plus d'un instant, et je me reprocherais de lui payer incomplètement le tribut d'hommages qui lui sont dûs.

L'origine d'un écrivain de valeur, le milieu dans lequel il a passé sa jeunesse, ressenti ses premières impressions, me paraissent tout d'abord des éléments importants à considérer pour l'exacte appréciation de son tempérament. Par sa naissance, M. de Sède appartenait à cette vieille province du Languedoc, qui eut l'honneur de donner son nom à l'un de nos dialectes nationaux, et fut, dès le XII[e] siècle, le foyer d'une brillante renaissance littéraire. Il était de ce pays où fleurirent les Bertrand de Born, les Ventadour et tant d'autres adeptes de la gaie science, qui s'illustrèrent par leurs chants sous le nom de troubadours. Si le mot est démodé, la race n'est pas éteinte cependant, et, de nos jours encore, les poètes sont si nombreux dans la région, qu'à l'un des derniers concours de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse on ne comptait pas moins de huit cents pièces de vers envoyées. Fils de ce Midi dont l'ardent soleil fait éclore avec tant de fécondité les artistes — qu'on les appelle poètes, ténors, orateurs, peu importe! — M. de Sède montra dès son adolescence qu'il n'avait pas dégénéré et qu'il pouvait, lui aussi, cueillir

la violette d'or ou le souci d'argent. A dix-huit ans il publiait dans un journal de sa ville natale des pièces détachées, dont plusieurs : *Retour au pays, le Cimetière*, entre autres, témoignent d'un véritable sentiment poétique. C'étaient ses premiers pas dans la brillante carrière qu'il devait parcourir.

Mais nous sommes loin du temps où l'on voyait les troubadours chantant de château en château, passant leur vie à célébrer les exploits des preux chevaliers, les mérites de leur dame ou les gloires de la religion. Notre époque si positive ne s'accommoderait plus de ces mœurs moyen-âge, et le culte de la gaie science ne suffirait plus aujourd'hui à nourrir ses adeptes.

M. de Sède, qui avait embrassé la carrière administrative, se livra en amateur à son goût pour la poésie. Elle vint faire diversion à ses travaux professionnels et charmer ses loisirs. Lorsque les hasards de l'existence le conduisirent, jeune encore, dans notre brumeuse région du Nord, il s'était déjà signalé par des productions remarquables, et surtout par une élégante traduction en vers de deux épitres d'Horace, qui lui ouvrirent bientôt les portes de l'Académie d'Arras. D'autres œuvres littéraires en prose, telles qu'une étude noblement pensée et bien écrite sur Augustin Thierry, l'illustre restaurateur des études historiques en France, et l'analyse d'un livre de M. Menche de Loisne sur la *Politique de la France et de l'Angleterre*, avaient, il est vrai, recommandé son nom à vos suffrages. Mais c'est surtout comme poète qu'il prit place dans vos rangs, succédant à un autre poète, M. d'Herbigny.

Vous avez alors, Messieurs, salué son entrée comme une véritable bonne fortune ; car les représentants de la belle poésie, cette fleur des lettres, ainsi qu'on l'a appelée, sont rares sous notre ciel terne et trop souvent sans soleil. Quant à moi, je le confesse, je ne parle pas la

langue des dieux, malheureusement, mais je la comprends et je l'aime. Votre regretté collègue, lui, la parlait en maître. Il appartenait à cette école — dont Casimir Delavigne fut le chef — qui, par l'élévation des idées, l'élégance et la pureté du style, la facture et le rythme, rappelait la grande poésie du XVII[e] siècle. On a pu lui reprocher sans doute de ne s'attacher qu'à l'imitation des modèles classiques, de manquer de cette originalité puissante du génie qui fait les Lamartine, les Hugo, les Musset; mais elle a produit des hommes d'un réel talent. Les beaux vers qui, sous une forme brillante, expriment des sentiments généreux, ne cesseront jamais d'exercer sur l'âme une influence souveraine et de charmer les esprits délicats.

Le domaine de la poésie est immense, certes ; rien ne lui est étranger, aucune idée, aucune peinture, aucune impression. Il est un sujet toutefois qui semble particulièrement lui convenir : le patriotisme. M. de Sède le pensait ainsi et, avec une véritable prédilection, sa muse s'est toujours plu à célébrer les gloires de notre pays. La plus noble figure de notre histoire nationale, et de toutes les histoires peut-être, Jeanne d'Arc, cette rayonnante incarnation du patriotisme, lui a inspiré un de ses meilleurs poèmes. Les victoires de nos soldats en Crimée et en Italie ont trouvé en lui un chantre digne d'elles ; et lorsque le génie d'un grand Français, aujourd'hui encore debout, malgré les ans et les épreuves, conçut et réalisa le dessein d'unir les eaux de la Méditerranée à celles de l'Océan Indien, cette œuvre de géant était bien faite pour séduire l'imagination d'un poète. Dans une ode superbe, l'*Egypte*, animée d'un vrai souffle lyrique, et qui me semble presque parfaite pour le fond comme pour la forme, M. de Sède célébra ce fait mémorable dont notre patrie ne cessera de s'enorgueillir.

Son talent si souple et si varié savait d'ailleurs se plier à tous les genres. Rappellerai-je sa touchante élégie *sur la mort d'une jeune fille de quinze ans*, si douce et si pleine de religieuse mélancolie ; les strophes composées pour le banquet du centenaire de l'Académie, et tant d'autres remarquables productions ?

Sa muse se donna carrière dans une œuvre de plus longue haleine, lorsqu'il traduisit en vers la tragédie italienne de Silvio Pellico, *Francesca de Rimini*. On sait que le sujet, immortalisé par Dante dans la *Divine Comédie*, a inspiré à l'envi les peintres et les poètes. La pièce de Silvio Pellico a contribué surtout à le rendre populaire. Et pourtant, elle manque de mouvement et d'action ; pour remplir ses cinq actes, l'auteur a dû modifier la donnée de la légende aussi bien que de l'histoire. Francesca et Paolo, dont le sublime Florentin place les âmes dans son *Enfer*, au milieu de celles qu'un amour coupable a perdues, sont innocents encore dans la tragédie de Silvio. Mais il y a dans l'œuvre tout entière tant de sentiment et de poésie que ces défauts sont oubliés, et que les deux principaux personnages restent pour nous les types éternels des amants malheureux, victimes d'une passion fatale qui les tue, contre laquelle ils luttent en vain. C'est cette admirable élégie, plutôt que ce drame, que M. de Sède a traduite en vers français. Malgré les difficultés inhérentes à un tel travail, il a su faire passer dans notre langue les beautés du poète italien ; ses vers en reflètent le charme et le sentiment profond. Une traduction comme la sienne a presque le mérite d'une œuvre originale ; c'est le plus bel éloge que j'en puisse faire.

La compétence spéciale de votre collègue lui valut souvent l'honneur d'être nommé rapporteur de vos concours de poésie. Nul mieux que lui ne pouvait s'acquitter de cette tâche délicate, ingrate parfois ; nul

n'était meilleur juge dans un art où il était lui-même passé maître. Dans un de ses brillants rapports où abondent les considérations les plus élevées sur la poésie, sa nature, ses caractères, il explique pourquoi les poètes, véritablement dignes de ce nom, ont toujours été rares, et ajoute : « S'il n'est point de degré du médiocre au pire, « il en existe certainement de fort nombreux entre la « perfection et la médiocrité. Sans être Homère ou Vir- « gile, ou Dante ou Shakespeare, ou Corneille ou Racine, « on peut entendre quelques-unes des notes divines et « s'essayer à les redire. Ce n'est quelquefois qu'un « accord passager, mêlé de nombreuses dissonances, « mais dans lequel résonne pourtant, avec une certaine « justesse, l'écho des grandes lyres. » (1).

On ne saurait dire mieux ni plus juste. S'il n'est donné qu'à quelques-uns d'atteindre les hauts sommets de l'art, au-dessous de ces privilégiés du génie, mais bien au-dessus de tant de froids rimeurs sans imagination et sans poésie, les hommes de talent comme votre collègue peuvent trouver honorablement leur place.

La poésie ne fut pas tout pour M. de Sède. Objet de sa part d'un culte intermittent, elle ne remplit dans son existence d'homme de lettres qu'une place secondaire, et peut-être même, à une époque comme la nôtre si absorbée par les intérêts matériels, n'aurait-elle pas suffi auprès du grand public à sauver son nom de l'oubli. Mais le poète, chez M. de Sède, était doublé d'un écrivain d'une incontestable valeur.

Si tout le monde fait de la prose comme M. Jourdain, même sans le savoir, il est assez restreint le nombre de ceux qui savent se servir en maître de « ce mâle outil,

(1) *Mémoires de l'Académie*, 1re série, tome 37 (Séance publique du 23 août 1864).

bon aux fortes mains. » On l'a dit en effet très-justement, écrire en prose, ce n'est pas s'affranchir de toute préoccupation d'art et de travail ; les difficultés inhérentes au choix des mots, à la pureté du style, à la grâce et à la vigueur de l'expression, sont les mêmes qu'en vers, et l'absence d'un rythme précis n'exclut pas l'harmonie, le mouvement cadencé qui satisfait l'oreille.

M. de Sède avait toutes les qualités de l'écrivain de race. Son style élégant, limpide, coloré sans exagération, brillait surtout par cette clarté qui est le premier mérite de notre langue. Doué d'une étonnante facilité de conception, son esprit ouvert, prompt à tout saisir, était apte à s'assimiler les questions les plus variées, à traiter les sujets les plus dissemblables. Histoire, droit ancien, économie politique et rurale, archéologie, sciences même, il abordait tout, rien ne lui était étranger. De cette même main dont il rédigeait ses brillants rapports sur vos concours de poésie et d'éloquence, il écrivait : *l'Histoire du baron Léopold de Hauteclocque,* ancien maire d'Arras, aussi remarquable par le fond que par la forme ; *les Droits de francs-fiefs et d'anoblissement*, savante étude sur les privilèges et usages de la noblesse au moyen-âge, avec des détails spéciaux à l'ancienne province d'Artois qui en rehaussent pour nous l'intérêt; *les Droits d'aubaine* et tant d'autres œuvres qui attestent la multiplicité de ses connaissances. Une plume amie les a fidèlement rappelées dans une notice biographique très complète, qui est un pieux hommage rendu à sa mémoire (1).

Vous me reprocheriez, Messieurs, de ne pas ajouter un mot sur M. de Sède journaliste.

(1) *Gustave de Sède*, par Adolphe de Cardevacque, membre de l'Académie d'Arras (1888).

On pourrait assurément appliquer aux journaux et aux journalistes ce qu'Esope disait de la langue : qu'il n'y a rien au monde de pire, ni rien de meilleur. Cela dépend de l'opinion qu'on a, et aussi du point de vue auquel on se place. Mais je ne veux envisager ici que la question purement littéraire. C'est dans la Presse, il me semble, que le talent de M. de Sède a brillé du plus vif éclat. C'est par la Presse que ses qualités natives se sont le plus développées.

Pour les écrivains ayant la vocation et véritablement doués comme votre collègue l'était — je ne parle que de ceux-là — le travail quotidien, rapide et forcé du journal est en effet un exercice très profitable, une sorte de gymnastique de l'esprit des plus utiles. « Il gâche le style de ceux qui n'en ont pas et en fait je ne sais quoi qui n'a plus de nom, dit excellemment à ce sujet un des maîtres de la critique contemporaine : mais ceux qui sont nés avec le don d'écrire, il fortifie leur style, l'assouplit, le simplifie, le dépouille. Il ne leur laisse pas le loisir d'écrire avec affectation. Il les condamne à être clairs, es sauve de la solitude prétentieuse, de l'infatuation et des rêves obscurs des cénacles ; il les tient en contact avec la réalité (humble, éphémère, négligeable, il n'importe) ; il les contraint à la précision et à la netteté, par la nature des sujets qu'il les oblige à traiter, et par la nécessité d'être compris d'un public très nombreux, médiocrement lettré et fort peu attentif..... » (1).

Ces réflexions, qui n'ont certes pas été faites pour lui, peuvent s'appliquer de tous points à M. de Sède. Pendant ses vingt ans de journalisme, votre collègue a dépensé sans compter les trésors de son esprit et de sa verve dans d'innombrables articles sur les sujets les

(1) M. Jules Lemaître, *Revue bleue*, n° du 24 novembre 1888.

plus divers ; car la Presse d'aujourd'hui, vous le savez, Messieurs, absorbe tout : politique, questions sociales et économiques, littérature, beaux-arts, et à une époque où l'opinion est reine du monde, c'est elle qui contribue le plus à former l'opinion.

Par son activité intellectuelle et son talent d'écrivain, M. de Sède exerça autour de lui une influence incontestée, et nul doute que, sur une scène plus vaste, il n'eût réussi quand même à se faire un nom. A quelque parti qu'on appartienne, on ne saurait nier que ce fut une maîtresse plume. Dans tous les genres où son esprit se donna carrière, il brilla parmi les premiers. Ses travaux littéraires sont de ceux qui font honneur à votre Compagnie et souvent ils rehaussèrent l'éclat de vos séances publiques et hebdomadaires. Pour résumer d'un trait son existence académique, il me suffira de rappeler votre ancienne devise : *Flores fructibus addit*. Nul mieux que lui ne sut la mettre en pratique.

Qu'ajouterai-je encore ? Les journalistes, en province surtout, s'attirent généralement beaucoup d'inimitiés. Ceux de leurs adversaires politiques qui ne les connaissent pas personnellement et ne les jugent que sur leurs articles — c'est le plus grand nombre — se les représentent volontiers comme des êtres absolus, intraitables, méchants même. Mais ceux qui les voient de près sont étonnés souvent de ne pas les trouver si farouches. Ils leur découvrent parfois même des qualités estimables, et leurs préventions disparaissent. M. de Sède a subi le sort commun. Je n'ai considéré en lui que l'homme de lettres, sans parler de l'homme lui-même, que nos divisions m'ont empêché de connaître. Mais les gens qui ont vécu dans son intimité s'accordent à louer, en même temps que son esprit, la tenace fidélité de ses affections. Bien qu'un abîme nous séparât au point de vue politique, je n'hésite pas à lui rendre

ce témoignage, comme je voudrais qu'un adversaire pût m'en rendre un semblable à moi-même, si l'occasion s'en présentait.

***

L'éloge de mon prédécesseur m'a amené naturellement à parler poésie, littérature, voire même journalisme. Aussi séduisants que soient de tels sujets, ils ne sauraient pourtant me faire perdre de vue un autre sujet moins brillant assurément, mais qui néanmoins, je l'espère, ne manquera pas pour vous d'intérêt.

Représentant depuis plusieurs années déjà de l'Assistance publique dans ce département, je voudrais vous entretenir quelques instants encore d'une question dont mes fonctions m'appellent à m'occuper chaque jour. Elle touche d'ailleurs aux plus hauts problèmes de l'économie sociale : à ce titre, elle mérite d'attirer l'attention des esprits sérieux, et aussi de tous ceux, me permettra-t-on d'ajouter, qui ne regardent pas la fraternité humaine comme un vain mot, qui considèrent comme un devoir de se montrer secourable envers les faibles, d'avoir pour eux cette pitié qui n'est que la forme supérieure et exquise de la justice. Car aujourd'hui, surtout, que tous nous sommes soumis à la suprême loi de la bataille pour la vie, il faut bien que les forts ou les heureux du monde viennent en aide à ceux qui, moins bien armés, luttent avec courage, sans défaillance comme sans révolte. C'est là une façon de socialisme — dans la bonne acception du mot — qui n'a rien d'exagéré ni rien de dangereux et, comme aurait dit Platon, il semble qu'à ce prix seul l'harmonie règnera dans la cité.

Cette question de l'Assistance est aussi vieille que le monde.

Dans les sociétés anciennes où les hommes libres

étaient seuls comptés pour quelque chose, où la classe la plus nombreuse, condamnée à vivre et à mourir dans l'esclavage, n'avait pas même le droit de vivre, puisque le maître disposait à son gré de son esclave, ce que nous appelons aujourd'hui l'Assistance publique n'existait pas, ne pouvait guère exister. Mais l'homme même valait mieux que son gouvernement et ses lois ; son cœur n'était pas inaccessible à la compassion envers les malheureux. La poésie, grecque et latine, donnerait d'éclatants démentis à qui affirmerait le contraire. S'il y avait peu ou point de pitié dans les institutions, la pitié était pourtant dans les mœurs, puisque Athènes lui élevait un temple. Après Hésiode, après le vieil Homère qui célébra si magnifiquement l'hospitalité antique, le poète latin Térence s'écriait près de deux siècles avant l'ère chrétienne : « *Homo sum et nil humani a me alienum puto.* » — Je suis homme, et rien de ce qui touche l'humanité ne m'est étranger. N'était-ce pas proclamer hautement le principe de la solidarité, dire que tous les hommes sont frères et se doivent un mutuel appui ?

Non moins bien que Térence, un peu plus tard, Virgile écrit ce vers si touchant qu'il met dans la bouche d'une de ses héroïnes :

Non ignara mali, miseris succurrere disco.

« Moi aussi, j'ai connu le malheur, et je sais compatir aux souffrances des malheureux. »

Ce n'est donc pas une nouveauté dans le cœur de l'homme que la compassion. Mais si quelques esprits d'élite avaient entrevu le principe de l'égalité naturelle entre tous les hommes, aucun d'eux n'avait eu la pensée de chercher à faire pénétrer ce principe dans la vie sociale ou dans les institutions politiques. C'est au christianisme qu'il était réservé de le propager d'une manière active en même temps que celui de la fraternité universelle. C'est lui qui, proclamant la charité la plus essen-

tielle des vertus, celle qui les renferme toutes, fonde les premiers établissements destinés à donner aux faibles, aux malheureux, une meilleure place dans la famille humaine. Sous son inspiration de grandes choses ont été faites ; de nombreuses misères ont été soulagées par la bienfaisance publique et privée.

Mais, malgré la bonne volonté des uns et des autres, il restait encore beaucoup à faire. A la grande assemblée de 1789, dont on célébrait l'an dernier le glorieux centenaire, revient l'honneur d'avoir, comme pouvoir public, mis à l'ordre du jour l'organisation rationnelle de la Fraternité, d'avoir cherché à en faire une vérité légale. A peine réunie, la Constituante nommait un Comité spécial chargé d'une étude d'ensemble sur l'extinction de la mendicité et sur les secours publics. Les travaux de ce Comité nous étonnent encore aujourd'hui par la hauteur des vues et la perfection des moyens à employer. « Jusqu'ici, disait le duc de Larochefoucauld-Liancourt, « son président et rapporteur, l'assistance n'a été regar- « dée que comme un bienfait : elle est un devoir. Mais « le devoir ne peut être rempli que lorsque les secours « accordés par la société sont dirigés vers l'utilité « générale. Si celui qui existe a le droit de dire à la « société : faites-moi vivre, la société a également le « droit de lui dire : donne-moi ton travail. C'est la « doctrine même qui passa dans la Déclaration des « droits de l'homme : Les secours publics sont une « dette sacrée ; c'est à la loi à en déterminer l'étendue « et l'application. »

Le Comité de la Constituante embrassait tout un système d'assistance en faveur de l'enfant, de l'homme fait, du vieillard ; de l'enfant, pour lui assurer la vie d'abord, l'instruction et le travail ensuite ; de l'homme fait, pour lui donner le pain quand il est valide, lui rendre la santé quand il est malade, lui garantir l'existence paisi-

ble quand il est infirme ; du vieillard, pour préserver ses derniers jours du besoin.

Les nécessités de la défense nationale et les évènements qui se succédèrent vinrent malheureusement empêcher l'exécution de ce vaste programme. Depuis lors, des lois particulières sur telle ou telle branche de l'Assistance ont été votées, des progrès sérieux ont été réalisés assurément ; mais, malgré la louable tentative de la grande Commission parlementaire de 1849, aucune loi contenant des solutions d'ensemble, un système complet de secours publics, n'a été promulguée.

Il appartenait au gouvernement actuel de reprendre les généreuses traditions de 1789 et de chercher, en comblant les lacunes et les imperfections de notre législation, à mettre enfin à exécution le testament laissé par nos pères. La création d'une direction spéciale de l'Assistance publique au Ministère de l'Intérieur a été une première innovation, complétée bientôt par l'institution d'un Conseil supérieur de l'Assistance, qui compte parmi ses membres les hommes les plus distingués par la science, la compétence spéciale, le dévouement depuis longtemps connu à l'humanité. Ces hommes se sont mis résolument à l'œuvre et il est permis d'espérer qu'ils la mèneront à bonne fin. Le programme des questions qui leur sont soumises embrasse, si je puis m'exprimer ainsi, les diverses catégories des misères humaines, toutes les branches de l'Assistance publique : services de l'enfance, secours aux indigents valides ou malades, médecine gratuite dans les campagnes, hospices, hôpitaux, bureaux de bienfaisance, secours aux indigents âgés ou incurables, aveugles, sourds-muets, aliénés, monts-de-piété, maisons de refuge, dépôts de mendicité. La tâche est immense, on le voit.

Je ne voudrais pas, Messieurs, abuser de votre bienveillance, et le temps dont je dispose me force à me

borner. Je m'occuperai donc seulement, dans le reste de ce discours, de l'assistance de l'enfant, qui m'intéresse plus particulièrement, jetant d'abord un rapide coup d'œil sur la situation dans le passé, pour m'attacher ensuite à ce qui a été fait en France dans ces derniers temps.

* * *

L'enfant ! Ce seul mot, je suis sûr en le prononçant devant vous, Mesdames, de me concilier vos sympathiques suffrages. N'évoque-t-il pas, en effet, dans les cœurs la gracieuse image de ces petits êtres si forts par leur faiblesse même, en qui vous concentrez le meilleur de votre vie et de votre âme ? De quels soins, de quelles caresses ne les entourez-vous pas ? Vous les aimez d'autant plus qu'ils vous ont donné plus de peine et coûté plus de sacrifices. Avec quelle sollicitude vous veillez sur leurs premiers pas, soucieuses de leur éviter le moindre choc, ne négligeant rien pour leur faire une existence aussi douce qu'il vous est possible !

Ce n'est pas de ces enfants, élevés sous l'aile maternelle, que je veux vous entretenir tout d'abord ; comme les peuples heureux, ceux-là n'ont pas d'histoire. Mais à côté de ces privilégiés de la fortune, il y a eu dans tous les temps, il y aura toujours, hélas ! peut-on dire, de pauvres créatures abandonnées, qui n'ont pas connu, qui ne connaîtront jamais les baisers d'une mère ni les joies de la famille, livrées le plus souvent dès les premiers jours de leur entrée dans la vie à tous les dangers, à toutes les misères de l'existence. C'est sur le sort de ces infortunés que j'essaierai de retenir un instant votre attention.

Dans l'ancien monde, où le culte de la force physique est surtout en honneur, l'enfant, comme tout ce qui est faible, ne compte que pour peu de chose. Non-seulement

il n'existe pas d'asile pour les enfants abandonnés, qui n'ont de secours à attendre que de la pitié individuelle, mais l'exposition est admise chez tous les peuples les plus avancés en civilisation. Malheur au nouveau-né, s'il est débile ou difforme ! A Sparte, où les mœurs sont le plus impitoyables, c'est le magistrat qui prononce et le fait précipiter du haut du mont Taygète dans le gouffre des Apothèques. A Athènes, à Rome, le père a droit de vie et de mort sur tous ses enfants. L'infanticide légal n'est généralement pas le meurtre direct; aucune loi n'autorise à porter une main homicide sur l'enfant. La règle est de l'exposer au bord des fleuves, au pied des montagnes, sur les rives de la mer. L'exposition est une sorte de jugement de Dieu. Le destin a-t-il résolu de sauver l'innocente créature, il la préserve providentiellement, de sorte que, si elle périt, les dieux sont complices. Œdipe, Romulus, Moïse sont les plus illustres de ces enfants trouvés ainsi arrachés à la mort. Admirons en passant les miraculeux effets de la pitié antique envers eux : les deux premiers furent rois et le troisième devint le fondateur d'une nationalité qui portait dans ses flancs la civilisation moderne, comme tout récemment encore le faisait si judicieusement remarquer M. Ernest Renan.

En Grèce, comme à Rome, l'enfant recueilli dans le lieu d'exposition était de plein droit l'esclave de celui qui s'en emparait. Parfois, il devenait un objet de spéculation pour son sauveur, qui le montrait comme une curiosité, qui le torturait même ou le mutilait pour exercer une odieuse industrie. Rhéteurs et philosophes se rendent, par leurs doctrines, complices de ces mœurs dénaturées. Sénèque part du droit exercé par le père pour légitimer le droit de vie et de mort de la société sur ses membres : « On punit le criminel, dit-il, comme on assomme les chiens enragés, comme on tue les taureaux

farouches, comme on noie ses enfants, quand ils naissent faibles et mal conformés. »

A part quelques institutions utiles, qu'il serait injuste de ne pas mentionner, telles que le Cynosarge, à Athènes, établissement où plusieurs centaines d'enfants illégitimes étaient élevés aux frais de l'Etat, et un commencement d'organisation de secours publics pour certaines catégories d'orphelins, à Rome, sous l'ère impériale, les Grecs et les Romains ne firent rien en faveur des enfants abandonnés. Il n'y avait pour ceux-ci que deux issues : l'infanticide et l'esclavage. L'esclavage était à l'égard de ces infortunés la plus haute manifestation de la pitié.

Le christianisme, en proclamant le principe de la fraternité humaine, vint réagir contre ces mœurs barbares. Sous son influence bienfaisante, les humbles, les faibles, la femme, l'enfant sont réhabilités. L'Eglise naissante tonne avec indignation contre l'abandon et l'avortement. « La faiblesse et l'innocence réclament d'autant mieux notre assistance, dit l'évêque de Carthage, saint Cyprien, que les nouveau-nés sont les premiers à l'implorer par les larmes et les gémissements dont ils accompagnent leur entrée dans la vie. » De cette semence jetée dans les idées et dans les mœurs, de cette philosophie si nouvelle et si haute sortirent bientôt les lois réparatrices des empereurs chrétiens Constantin, Valens, Justinien. L'exposition est prohibée, mais comme on ne parvient guère à l'empêcher, des mesures d'assistance sont prises envers les enfants abandonnés ; plusieurs établissements spéciaux sont fondés pour les recevoir et les élever.

Toutefois, en remontant aux premières annales de notre histoire, on trouve peu d'établissements de ce genre. Il est à remarquer, en effet, que les lois en vigueur pendant le moyen-âge et confirmées par Charlemagne lui-même, tout en admettant le principe chrétien de la

protection due à l'enfant délaissé, rétablirent la disposition de la législation païenne qui en faisait l'esclave de celui qui le recueillait. La charité des citoyens, comme le constate un document officiel (1), pourvoyait à la nourriture de ces enfants par des aumônes que réunissaient quelques âmes pieuses, mais communément ces malheureux mouraient faute de secours.

Un arrêt du Parlement du 13 août 1552 imposa aux seigneurs hauts-justiciers l'obligation de se charger des enfants abandonnés dans toute l'étendue de leur juridiction. Cette disposition, souvent rappelée depuis, n'était pas encore abrogée lors de la Révolution de 1789. Mais elle resta toujours mal observée.

Vers le milieu du XVIIe siècle, malgré diverses fondations pieuses en leur faveur, la situation des enfants trouvés était véritablement épouvantable. Exposés dans les carrefours, sous le porche des églises, sur les marches des hôpitaux, on n'en recueillait qu'un petit nombre dans des asiles insuffisants. A Paris ces malheureux étaient portés dans une petite maison appelée la *Couche*, située dans la Cité, près de l'église Saint-Landry, où ils étaient confiés aux soins d'une veuve et de deux servantes. L'hospitalité qui y était donnée était devenue la source d'abus révoltants. Fatiguées des cris des enfants que tourmentait la faim, les servantes, pour les endormir, les calmaient par des breuvages soporifiques qui en tuaient un grand nombre. On en vendait moyennant 20 sols à qui en voulait. La plupart, livrés aux bohémiens et aux truands, qui parfois les estropiaient pour exploiter la compassion publique, formaient la principale ressource du recrutement de ces corporations criminelles.

(1) **Rapport au roi de M. de Gasparin, Ministre de l'Intérieur — du 5 avril 1837.**

C'est alors que parut Vincent de Paul.

« Au retour d'une de ses missions, raconte un histo-
« rien (1), ce saint homme trouve sous les murs de Paris
« un de ces enfants entre les mains d'un mendiant occupé
« à déformer ses membres. Saisi d'horreur, il accourt :
« — Eh ! barbare, s'écrie-t-il, vous m'avez bien trompé :
« je vous avais pris de loin pour un homme ! Il lui arra-
« che sa victime, l'emporte dans ses bras, traverse Paris
« en invoquant la commisération publique, assemble la
« foule autour de lui, raconte ce qu'il vient de voir,
« appelle la religion au secours de la nature et, entouré
« de ce peuple frémissant qui le suit sans pénétrer son
« projet, il se rend dans la rue Saint-Landry où l'on
« entassait ces malheureuses victimes. Là, ce père des
« orphelins donne l'exemple ; il en ramasse douze qu'il
« met à part et les bénit, en déclarant qu'il se charge de
« les nourrir, et c'est là sa première allocution en faveur
« de ces infortunés. »

On sait le reste, et le récit des actes de saint Vincent de Paul est trop connu pour que je le refasse ici. L'éloquence entrainante que lui donnait l'ardeur de son zèle convainquit Louis XIII, la reine Anne d'Autriche et la plupart des dames de la Cour. Il put fonder l'hospice des Enfants-Trouvés et l'ordre des Filles de la Charité. Son œuvre eut des résultats durables, et le nom de ce héros de la charité, qui fut en même temps un grand citoyen, restera inscrit au livre d'or de l'humanité, comme celui d'un des plus nobles bienfaiteurs dont elle s'honore.

L'hospice des Enfants-trouvés de Paris eut peut-être trop de succès, s'il est permis d'ainsi parler, car il fut bientôt envahi par une quantité considérable d'enfants qu'y amenaient, de diverses provinces de France et même de l'étranger, les messagers, conducteurs de

(1) **Mac-Carthy.** ***L'avocat-général Omer Talon.***

coche, voituriers par terre et par eau, si bien que le Pouvoir se vit obligé d'intervenir. Divers arrêts du Conseil du roi, et notamment celui du 10 janvier 1779, interdirent ces transports, en posant pour principe que chaque province, chaque ville devait nourrir ses pauvres.

N'est-ce pas la meilleure preuve que, malgré tous les efforts de la bienfaisance publique et privée, l'organisation de la protection de l'enfance laissait encore fort à désirer en France à la fin du XVIIIe siècle ? Si l'ardente charité de saint Vincent de Paul avait pu faire quelque chose dans la capitale, au dehors quelle triste situation ! Il n'existait dans la plupart des provinces ni maisons spéciales ni secours réguliers affectés au service des enfants trouvés. Partout il y avait conflit entre les communes, les hospices et les seigneurs pour éluder la loi ou interpréter la coutume. Partout l'arbitraire et le provisoire. Rejetés presque de toutes parts, ou du moins acceptés de mauvaise grâce, les malheureux enfants abandonnés ne trouvaient pas d'asile ou ne recevaient que des secours insuffisants. La loi ne s'était pas chargée de leur avenir et n'avait pas encore déterminé leur état.

Ce fut l'œuvre de la Révolution française, qui allait bouleverser l'ancien régime dans ses fondements et poser les principes du droit nouveau.

Parmi ces principes, un des premiers proclamés fut le devoir pour la société de s'occuper de la classe des deshérités, de toutes la plus intéressante, les enfants abandonnés. Tour à tour la Constituante, la Convention, le Directoire, le Consulat et le premier Empire légiférèrent sur la matière. Des nombreuses dispositions prises, les unes ne purent être appliquées à raison des circonstances, les autres furent maintenues, et elles forment le code de l'assistance enfantine qui nous régit encore aujourd'hui.

Cette législation élevée pièce à pièce ne répond qu'im-

parfaitement à notre conception du devoir social envers ceux qui en sont l'objet ; elle manque d'homogénéité, elle est incomplète. Il reste bien des lacunes à combler, bien des réformes à réaliser, et le Conseil supérieur récemment institué vient d'être saisi de la question par le Gouvernement, à la suite d'un lumineux rapport de M. le Directeur de l'Assistance publique. Mais, tout imparfait que soit le régime actuel, la situation qu'il fait aux enfants abandonnés n'est pas comparable à ce qu'elle était avant la Révolution ; elle est infiniment meilleure. Si l'Administration ne peut pas remplacer la famille qu'ils n'ont pas ou qu'ils ont perdue, elle s'efforce du moins, dans toute la mesure de son action, d'adoucir pour eux l'amertume de cette privation. Sauvegarder leur existence d'abord, leur assurer les bienfaits d'une bonne éducation, d'une instruction primaire complète, puis les mettre à même de gagner honorablement leur vie par le travail, tels sont en résumé ses devoirs à leur égard. Depuis la naissance jusqu'à leur vingt-et-unième année, elle les suit pas à pas, pour ainsi dire, et sa tutelle est incessante. Je ne saurais entrer ici dans des détails d'organisation qui m'entraîneraient trop loin et qui manqueraient sans doute d'intérêt pour cet auditoire. Il est toutefois une innovation réalisée dans ces derniers temps, vers l'époque de la suppression des tours, dont les résultats sont trop considérables pour être passés sous silence. A côté des enfants recueillis par l'Assistance publique comme abandonnés, il y en a d'autres aujourd'hui appelés secourus temporairement ; leur nombre tend à s'accroître de jour en jour, en même temps que celui des premiers diminue. Je ne puis ne pas en dire un mot.

L'article 3 du décret de 1811 (aujourd'hui encore en vigueur) disposait que dans chaque hospice dépositaire destiné à recevoir les enfants trouvés, il y aurait un *tour*

où ils devraient être déposés. Si cet article n'a pas été abrogé formellement par la loi, on sait qu'il est tombé en désuétude, les tours ayant été supprimés partout et avec juste raison ; car leur institution légale avait, à différents points de vue, produit des résultats déplorables : encouragement au vice, à l'immoralité et à l'abandon, population des enfants trouvés doublée dans une période de vingt ans, et par suite, augmentation énorme dans le chiffre des dépenses ; enfin, et surtout, mortalité effrayante, dépassant plus de 80 °/₀ dans certains hospices. L'expérience n'était que trop concluante : peu à peu tous les départements en arrivèrent à fermer leurs tours et il n'en existe plus aujourd'hui en France. Mais le grand mal de l'abandon des enfants, causé le plus souvent par l'indigence de la mère, n'était pas pour cela supprimé ; il fallait aviser au moyen d'y remédier. Le plus efficace sans contredit fut l'institution des secours temporaires aux filles-mères.

Le tour, cette bouche constamment béante où chaque année l'on engouffrait tant de petites victimes sans souci de leur avenir, le tour, aveugle, muet et sourd, comme il a été qualifié, avait surtout deux immenses inconvénients : il brisait le lien de la maternité ; il portait dans la société la plus grande perturbation qui puisse y être jetée, en enlevant à l'enfant le droit et la place qu'il avait dans cette société, en lui ravissant son état-civil et ses droits de famille, c'est-à-dire tout ce qui tient le plus au cœur de l'homme, ce qu'il a de plus précieux au monde.

Par l'allocation de secours pécuniaires à la femme dépourvue de ressources pour l'encourager à garder son enfant, à le nourrir, à l'élever elle-même, on lui facilitait l'accomplissement de ce devoir sacré de la maternité, moralisateur entre tous et que commande la nature. « Ma vraie mère est celle qui m'a nourri de son lait, je

n'en connais point d'autre, » a dit un enfant trouvé devenu célèbre. Qui pourrait nier que ce mot de d'Alembert soit la vérité même. On prévenait en même temps dans l'immense majorité des cas le crime de l'abandon ; on diminuait de plus de moitié la moyenne de la mortalité. On réduisait les dépenses dans une proportion considérable, ce qui n'est pas à dédaigner, car l'argent est le nerf de l'assistance comme il est le nerf de la guerre. Bref, on sauvait les enfants et on moralisait les mères.

Ce fut une heureuse révolution dans l'histoire des enfants trouvés. Grâce au système des secours temporaires intelligemment distribués, venant se combiner avec l'admission à l'hospice à bureau ouvert, le nombre des expositions est aujourd'hui bien insignifiant ; il est devenu presque une quantité négligeable, si je puis ainsi parler. La très grande majorité des admissions sont prononcées soit pour des enfants matériellement abandonnés par suite de la disparition ou de l'inconduite de leurs parents, soit pour des orphelins pauvres. Mais d'enfants trouvés proprement dits, c'est-à-dire de ces infortunés sans nom et sans famille, isolés dans la société comme des parias, il n'y en a plus guère. On en compte 1 % à peine dans le chiffre total des admissions. Le mot lui-même a presque disparu du vocabulaire administratif : on ne dit plus le service des enfants *trouvés*, mais celui des enfants *assistés*.

De très-réels progrès ont donc été accomplis dans ces derniers temps ; mais il en reste de non moins importants à réaliser.

Si la protection publique s'étend sur les enfants qui se trouvent matériellement abandonnés ; si, depuis la suppression des tours, et pour prévenir les abandons, des secours sont accordés à ceux qu'élèvent leurs mères, il est une autre catégorie d'enfants dont la situation solli-

citait depuis longtemps toute l'attention du Gouvernement. Je veux parler des moralement abandonnés de 12 à 16 ans, de « ces orphelins dont les parents sont vivants, » suivant la définition saisissante de M. Jules Simon, de cette trop nombreuse population d'enfants légitimes ou naturels que la négligence, les vices ou les mauvais traitements de leurs parents laissent sur le pavé de nos grandes villes, livrés au vagabondage et à la misère, destinés presque fatalement à venir échouer au bagne ou dans les maisons de prostitution. Un intérêt social de premier ordre exige qu'on leur vienne en aide, qu'on les sauve de leurs parents et d'eux-mêmes, qu'on remplace dans la mesure du possible la maison de correction par l'organisation d'une éducation préventive; qu'on donne à ces délaissés un métier qui leur permette de gagner leur pain de chaque jour. Tel est le but de la loi du 24 juillet 1889, dont les heureux effets ne peuvent manquer de se faire bientôt sentir.

Je ne me suis occupé jusqu'ici — et tel était l'objet principal de cette étude — que de l'assistance publique des enfants abandonnés ou menacés de l'être. Avant de terminer, il me reste à dire un mot de ce qui a été fait à notre époque pour la protection de l'enfant en général, même quand ses parents existent et remplissent leurs devoirs envers lui.

Le dernier dénombrement de la population française a mis de nouveau en lumière, on le sait, une situation qui préoccupe depuis longtemps déjà, non seulement les économistes, mais tous les hommes soucieux de la grandeur de notre pays et de son rôle dans le monde. Des statistiques incontestées accusent, chez nous, l'infériorité continue, progressive, du mouvement de la population, comparé à celui de la plupart des peuples qui nous environnent. La Belgique, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie voient d'année en année le nombre de leurs habitants

s'accroitre dans des proportions sensiblement plus élevées que la France et, sous ce rapport, nous tenons un des derniers rangs parmi les nations de l'Europe.

Dans un siècle comme le nôtre, où nous avons vu pratiquer à nos dépens la sauvage maxime: « La force prime le droit, » où tout semble démontrer, en dépit des théories de Malthus, que l'avenir appartient aux races les plus nombreuses et les plus fécondes, n'y a-t-il pas là pour nous un véritable péril national ?

Je n'ai pas à rechercher ici les causes multiples de cette infériorité qui pourrait nous devenir si funeste. Il en est une toutefois dont le législateur a dû se préoccuper, et qui m'intéresse particulièrement : c'est la mortalité excessive observée chez les enfants du premier âge.

Des savants animés de l'amour de leur pays en même temps que de l'humanité, des médecins surtout que leur profession mettait à même mieux que personne de mesurer l'étendue du mal, ont jeté le premier cri d'alarme. Les révélations de plusieurs d'entre eux sur l'industrie des *faiseuses d'anges* ont vivement ému l'opinion publique. Dans certaines régions la mortalité des nouveau-nés atteignait les proportions effrayantes de 70, 80 et même 90 °/₀. Des auteurs compétents affirment que nous perdions chaque année un nombre d'enfants supérieur au contingent de l'armée.

Une telle déperdition d'existences humaines, c'est-à-dire du plus précieux des capitaux pour une nation, ne devait pas laisser les Pouvoirs publics indifférents. Si nous ne pouvons rien faire pour l'accroissement de la natalité, si nous avons moins d'enfants que nos voisins les Allemands, les Italiens et les Anglais, efforçons-nous du moins de sauvegarder leur vie, de diminuer dans toute la mesure du possible la mortalité qui les décime. Telle est la pensée qui a inspiré l'auteur de la loi du

23 décembre 1874, dite de la Protection du premier âge, due à l'initiative de M. le docteur Théophile Roussel, député de la Lozère à l'Assemblée nationale, dont le nom restera comme celui d'un des bienfaiteurs de notre pays. Grâce à l'application de cette loi, une des meilleures, une des plus utiles que nous devions au régime actuel, la mortalité s'est abaissée, dans les départements où le service fonctionne régulièrement, à une moyenne de 10 à 15 °/₀ ; grâce à elle, des milliers et des milliers d'existences françaises sont sauvées chaque année, à l'honneur de l'humanité, au grand profit de la nation.

En dehors de l'assistance directe de l'Etat, si nous jetons les yeux sur les œuvres de l'assistance privée, plus ou moins encouragées par lui, et qui viennent compléter son action, que d'institutions de tous genres, que de sociétés protectrices de l'enfance n'avons-nous pas vu, ne voyons-nous pas encore se fonder tous les jours !

Ces admirables sociétés de charité maternelle qui se donnent pour mission de secourir, sans distinction de nationalité ni de religion, les mères pauvres au moment de leurs couches et de soustraire ainsi au dénuement et à l'abandon le petit être qui vient au monde : sociétés qu'on peut qualifier à juste titre de première œuvre de protection de l'enfance, puisqu'une tendre prévoyance est assurée par elles à l'enfant dès avant sa naissance.

L'œuvre des crèches, auxiliaire de la maternité, qui a pour objet de recevoir pendant la journée les enfants dont les mères travaillent hors de leur domicile et de leur donner les soins hygiéniques et moraux qu'exige le premier âge, œuvre venant heureusement combler une lacune qui existait dans notre système d'assistance entre les sociétés de charité maternelle et les salles d'asile.

Les dispensaires pour les enfants atteints de maladies

contagieuses ou chroniques, création toute récente appelée à rendre les plus grands services aux familles pauvres, en leur permettant de faire donner les soins nécessaires à leurs enfants dans un milieu approprié à cette destination, mais sans se séparer d'eux, sans que les petits malades soient hospitalisés. Puisque le mot de dispensaire est prononcé, pourrais-je ne pas saluer en passant le nom de cette noble dame, de cette artiste qui vendait l'an dernier une collection de bijoux et de pierres précieuses de plus de 400,000 fr. pour en consacrer le prix à l'établissement d'un dispensaire d'enfants pauvres? Les femmes françaises seules trouvent dans leur cœur de tels élans de charité. Mme André ne verra plus briller sur sa toilette ses superbes bijoux, mais elle entendra les douces paroles des mères qui la remercieront d'avoir sauvé la vie à leurs enfants.

Citerai-je encore la Société générale pour la protection de l'enfance abandonnée ou coupable, et tant d'autres institutions privées, orphelinats agricoles ou industriels, sociétés d'hygiène de l'enfance, d'encouragement à l'allaitement maternel, de patronage, qu'il serait trop long d'énumérer, et qui sont les puissants auxiliaires de l'Assistance publique ?

Comment pourtant ne pas accorder une mention spéciale à la plus récente en date, à l'*Œuvre nationale des hôpitaux marins*? Sait-on qu'il y a en France des milliers d'enfants de 5 à 14 ans que rongent le lymphatisme, le rachitisme et surtout la hideuse scrofule ? Parmi tant de fléaux qui déciment la pauvre humanité, c'est le plus meurtrier peut-être. La scrofule fait plus de victimes de nos jours qu'autrefois la peste et le choléra. « Elle saisit « l'homme peu de temps après sa naissance, suivant le « tableau trop fidèle qu'en traçait récemment un orateur « autorisé, modifie les traits de son visage, enflamme « ses paupières, arrête sa croissance, brise l'harmonie

« entre les différentes parties de son corps, dévie sa « colonne vertébrale, déforme ou ankylose ses membres, « les couvre d'ulcérations ou de tumeurs, le rend inapte « au service militaire, inapte à tout travail productif, le « conduit jusqu'au seuil de la plus terrible, de la plus « meurtrière des maladies, la phtisie, et le pénètre si « bien que les enfants qui naîtront de lui auront des « chances d'être scrofuleux comme lui. » (1).

Ce mal, si affligeant pour les infortunés qui en sont atteints, si funeste dans ses conséquences, puisqu'il peut empoisonner des générations par l'hérédité, la science a découvert un moyen bien simple de le combattre efficacement ; c'est le traitement marin, le séjour prolongé au bord de la mer. La première expérience faite en France l'a été dans notre Pas-de-Calais, à Berck, où l'Assistance publique de Paris a fondé, il y a quelque vingt ans, un grand établissement pour les enfants scrofuleux. Les résultats obtenus sont aussi décisifs que consolants, et la moyenne des guérisons ne s'élève pas à moins de 75 °/o. L'établissement de Berck ne devait pas rester isolé. De généreuses initiatives privées, aidées par les départements et l'Etat, ont accompli des miracles dans ces dernières années sur notre littoral de l'Atlantique et de la Méditerranée. La France possède aujourd'hui douze hôpitaux marins. Et ce n'est pas tout; bien d'autres sont en projet. Une institution nationale vient de se fonder récemment à Paris pour encourager la création d'établissements semblables et y concourir par des subventions. N'est-ce pas une bonne œuvre, doublée d'une bonne affaire, pour la société qui régénèrera tant d'êtres voués dès leur naissance à une existence misérable, qui verra

(1) M. Henri Monod, directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques en France (Discours prononcé à l'inauguration du Sanatorium de Banyuls-sur-Mer — 7 octobre 1888).

se transformer une foule de non-valeurs en de robustes ouvriers et de vaillants soldats ?

Nous sommes bien loin du temps,—n'est-il pas vrai ?— où le philosophe Sénèque conseillait aux citoyens de Rome de jeter à l'eau leurs enfants quand ils venaient au monde faibles ou mal conformés ?

Depuis lors, que de chemin parcouru, que de progrès réalisés !

Nous avons, en France, la mauvaise habitude de médire les uns des autres, et trop souvent de nous dénigrer nous-mêmes. Les étrangers, connaissant notre caractère, finissent—heureusement—par ne plus trop nous prendre au mot. C'est surtout une mode de dire du mal de son temps, et nous tous, nous ne nous y épargnons guère. Il a du bon pourtant, convenons-en, et si des torts peuvent lui être reprochés, il lui sera, je pense, beaucoup pardonné, parce qu'il a beaucoup aimé les malheureux, les souffrants, les faibles. A aucune époque, on n'a mieux compris, mieux pratiqué les devoirs de la solidarité humaine.

Les enfants surtout sont l'objet de nos constantes préoccupations, de notre intérêt passionné. Jamais on n'a tant fait pour eux, et la parole évangélique : *Sinite parvulos venire ad me*, est devenue, semble-t-il, notre devise. Est-ce à dire pourtant que tout soit parfait et qu'il ne reste plus rien à faire ? Je n'aurai garde de l'affirmer. Mais a-t-on jamais vu, comme dans cette fin de siècle, pareils efforts vers le bien, vers le mieux, tant de noble émulation entre les institutions de l'Assistance publique et les œuvres privées écloses sur notre sol en faveur de l'enfance ? Aussi, quelle magnifique floraison n'est-on pas en droit d'attendre pour le XXe siècle !

A double titre, l'enfant justifie cette universelle sympathie, cette sorte d'engouement, si je puis ainsi parler. Etre faible et désarmé, il n'est responsable d'aucune

faute, et cependant il souffre. Puis, c'est en lui que repose tout l'espoir de l'avenir. De sa vie, de ses forces, de sa santé dépendront un jour la sécurité de la nation parce qu'il combattra, la fortune publique, parce qu'il travaillera. A l'enfant tiennent donc les destinées futures de la Patrie. En l'entourant de notre protection, de notre ardente sollicitude, c'est la Patrie elle-même que nous servons.





RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RECEPTION

de M. Eugène CARLIER

par M. de MALLORTIE

Président *

MONSIEUR,

Tous les philosophes moralistes affirment qu'il n'y a rien de plus difficile à dépouiller en nous que le vieil homme. Je crois que cette remarque est vraie surtout du vieux professeur. Dans ses modestes fonctions, chargé de diriger, de former de jeunes esprits, le professeur contracte fatalement l'habitude de reprendre, de poursuivre les moindres écarts de pensée ou de langage, de

(*) Si M. de Mallortie avait pu lire lui-même sa réponse au discours de M. Carlier, il l'aurait fait précéder des quelques mots qui suivent :

« MONSIEUR,

« Mes premières paroles seront une excuse et une prière. J'ai été la cause, bien involontaire assurément, mais réelle, du long retard apporté à votre réception en séance publique. Sans aucun doute, en l'absence du Président malade, un des membres du Bureau de l'Académie aurait accepté bien volontiers la mission et l'honneur de vous répondre ; mais tous mes confrères, toujours bienveillants à mon égard, ont pensé que votre vieux maître serait heureux de souhaiter

se faire, comme on l'a dit, éplucheur de mots et de syllabes, enfin, et je demande grâce pour la vulgarité de l'expression, *de chercher partout la petite bête*. Or, cette habitude devient, après de longues années, un besoin, une manie dont souvent il souffre tout le premier et dont il s'efforce vainement de s'affranchir. Vous allez, Monsieur, en avoir un exemple à l'instant même, car je commencerai ce discours en vous cherchant une méchante querelle.

MONSIEUR,

Pour exprimer toute la vivacité de votre surprise en apprenant votre nomination à l'Académie, vous avez cru ne pouvoir mieux la comparer qu'à l'étonnement du doge de Gênes, venu à Versailles pour faire hommage au roi Louis XIV. Je crains qu'une modestie excessive ne vous ait entraîné un peu loin dans ce rapprochement. Car, entre votre émotion, si soudaine et si forte qu'elle pût être, mais qui cependant ne devait pas manquer d'une certaine douceur, et l'affreuse douleur qui brisait le cœur du Doge, il y a tout un abîme.

la bienvenue solennelle à son ancien élève, resté toujours son ami. C'est leur cœur qui présumait ainsi du mien ; ils ne pouvaient se tromper et je les en remercie.

« Si je n'avais consulté que mes forces physiques et intellectuelles, peut-être eussé-je demandé un nouvel ajournement ; j'ai craint, Monsieur, d'abuser de votre longanimité et d'irriter l'impatience très légitime de vos nombreux amis Bien que faible encore, j'ai préféré courir l'aventure, me reposant avant tout sur votre affectueuse indulgence.

« Mesdames et Messieurs, je réclame aussi toute votre bienveillance; j'en ai grand besoin. Elle seule pourra me soutenir jusqu'au bout de cette réponse que j'ai faite aussi courte que possible, qui peut-être sera trop longue encore. Puisse-t-elle, du moins, n'être fatigante que pour moi ! »

Gènes venait de subir, pendant quinze jours, un effroyable bombardement ; tous ses palais de marbre étaient réduits en poudre, la maison du Doge renversée, plus de trois mille maisons effondrées et brûlées. Gênes, plus aisée à détruire qu'à humilier, demeurait fièrement dans ses ruines. Louis le Grand, qui était arrivé à l'apogée de sa fortune, de sa puissance et de son orgueil, jugea cette attitude intolérable à son honneur, tel qu'il l'entendait. Une armée formidable reçut l'ordre de passer les Alpes. Les Gênois en étaient réduits à cette impuissance flagrante qui sauve de tout déshonneur les capitulations. Ils subirent l'accommodement inévitable. Le premier article du traité disait : « Le Doge à présent en « charge, et quatre sénateurs aussi en charge, se ren- « dront au lieu où Sa Majesté sera, et lorsqu'ils seront « admis à son audience, revêtus de leurs habits de céré- « monie, ledit Doge, portant la parole, témoignera, au « nom de la République de Gênes, l'extrême regret « qu'elle a d'avoir déplu à Sa Majesté et se servira dans « son discours des expressions les plus soumises et les « plus respectueuses et qui marquent mieux le désir « sincère qu'elle a de mériter à l'avenir la bienveillance « de Sa Majesté et de la conserver soigneusement. »

Ainsi, le Doge et les sénateurs, conservant leurs charges hors de chez eux, contrairement aux lois de la République, c'était, comme dit Mme de Sévigné, « voir la République en personne. » Le doge Lescaro, dans cette humiliation suprême, conserva la dignité du malheur. Il ne donna pas même à l'oppresseur la satisfaction de le voir admirer la magnificence dont Louis XIV était si fier. Comme on lui demandait ce qu'il trouvait de plus étonnant dans Versailles, il fit la réponse que vous avez rapportée : « C'est de m'y voir. » — Pardonnez-moi, Monsieur, cette courte digression ; je reviens bien vite à vous ; il m'est plus agréable de vous rappeler la séance

particulière où vous avez fait votre entrée dans notre Compagnie. Le contentement et même une douce joie semblait rayonner sur votre visage ; de notre côté, tous les regards vous souriaient, toutes les mains vous étaient tendues ; vous paraissiez heureux de venir à nous ; nous étions heureux de vous recevoir. Aujourd'hui encore, cette fête, que je ne crains point d'appeler une fête de famille, est plus particulièrement la vôtre ; vous nous avez aidés à en faire les honneurs ; et, assurément, son principal attrait est votre élégant et substantiel discours qui ajoute encore aux motifs légitimes qui ont décidé nos suffrages.

Ne vous étonnez donc plus, Monsieur, d'être parmi nous. Vous seul trouvez vos titres trop modestes et notre choix trop bienveillant. Les applaudissements que vous venez d'entendre vous le disent encore mieux que moi. La préférence dont vous avez été l'objet, vous ne la devez point à un sentiment aveugle. Parmi les membres de l'Académie, vous en comptez plusieurs, il est vrai, qui se sont plu à fortifier, par un nouveau lien, celui qui les unissait à vous ; mais ce premier lien n'avait-il pas été formé par vos talents mêmes ? Ce sont les qualités de votre esprit, la sûreté de votre commerce, l'égalité de votre humeur, la modération de vos discours, l'aménité de votre caractère, qui ont attiré vers vous ceux que les qualités de votre cœur vous ont attachés pour toujours. C'est à l'amitié que vous pensez être redevable de notre choix ; mais c'est à l'estime que vous avez dû cette amitié.

L'Académie, Monsieur, en vous appelant à occuper le fauteuil de M. le baron de Sède, ne pouvait se dissimuler qu'elle vous imposait une tâche délicate et difficile ; mais elle s'en reposait entièrement sur votre raison, sur votre amour de la vérité, sur votre respect de la justice et des bienséances ; elle était convaincue que vous sau-

riez accomplir votre mission à votre honneur et à notre complète satisfaction. Vous avez rempli notre attente et justifié notre estime. Vous avez rendu à votre adversaire d'autrefois un noble et sincère hommage. Dans M. le baron de Sède, vous avez jugé le poète en homme de goût, en lettré fin et délicat; vous avez loué le publiciste avec la noble franchise, la loyauté d'un honnête homme, avec la courtoisie d'un galant homme. Peut-être même y avez-vous mis un peu de coquetterie, ce dont notre Compagnie, Monsieur, ne songe nullement à vous faire un crime.

Quand je vous entendais tout à l'heure apprécier avec tant de netteté et de délicatesse l'œuvre poétique de M. le baron de Sède, je ne pouvais me défendre d'un mouvement d'orgueil paternel (toujours le vieux professeur, Monsieur), car je retrouvais le brillant écolier d'il y a trente ans, le lauréat de nos modestes concours. Alphonse Karr, dont la mort vient de mettre en deuil les Lettres françaises, a écrit dans une de ses plus piquantes et plus méchantes guêpes: « Dix ans après qu'ils ont quitté le col-« lége, on peut ranger nos élèves dans deux catégories: « ceux qui n'ont rien appris et ceux qui ont tout oublié.» Cependant, le spirituel et pessimiste satirique n'ignorait pas qu'il est une troisième catégorie, celle des élèves qui ont appris, qui ont retenu et qui, même dans l'âge mûr, ont continué d'apprendre. Je suis assuré que tous vos auditeurs, Monsieur, vous placent dans cette troisième catégorie. Car il est manifeste que vous n'avez pas délaissé au sortir du collège ces belles-lettres, si bonnes, si humaines, qui avaient charmé les années de votre adolescence; au contraire, tout nous porte à croire que, même au milieu du rude et absorbant labeur du journalisme, vous avez fait de nombreuses et innocentes infidélités à la politique jalouse.

Votre prédécesseur aimait aussi à donner aux lettres

et à la poésie les loisirs économisés sur le devoir. C'est ce qu'il appelait *faire l'école buissonnière.* Vous aviez tous deux raison, Monsieur; la politique seule avait tort d'être jalouse, car elle y trouvait aussi son compte. Nous sommes trop affairés, trop encombrés, trop occupés. Il faut savoir jeter parfois pardessus bord tout son bagage de soucis, de préoccupations, de pédanterie, et se refaire jeune, simple, enfant, vivre de l'heure présente, reconnaissant, naïf, heureux. Oui, il faut savoir être oisif, *ce qui n'est pas de la paresse.* Dans l'inaction attentive et recueillie, notre âme efface ses plis, se détend, se déroule, renaît doucement, comme l'herbe foulée du chemin, et, comme la feuille meurtrie de la plante, répare ses dommages. La rêverie, comme la pluie des nuits, fait reverdir les idées fatiguées et pâlies par la chaleur du jour. Douce et fertilisante, elle éveille en nous mille germes endormis. En se jouant, elle accumule les matériaux pour l'avenir et les images pour le talent. La rêverie, c'est le dimanche de la pensée, et qui sait, de la tension laborieuse de la semaine ou du repos vivifiant du sabbat, lequel est le plus important pour l'homme et le plus fécond ? Elle n'est pas seulement délicieuse, elle est utile. C'est un bain de santé qui rend la vigueur et la souplesse à tout l'être, à l'esprit comme au corps ; c'est le signe et la fête de la liberté; c'est un banquet joyeux et salutaire, le banquet du papillon qui lutine et butine sur les côteaux et dans les prés. Or, l'âme aussi a des ailes comme le papillon; à ces courses en plein air, en plein ciel, la vie est plus légère et ce qui naît dans ces moments de grâce, a une force et un charme que le reste n'a pas.

C'est au retour de ces flâneries bienfaisantes où, tout joyeux d'échapper aux tracas quotidiens, il s'était senti pénétré de la grande vie de la nature, que M. le baron de Sède nous rapportait, comme une gerbe de fleurs des

champs, ces poésies charmantes dont vous avez relevé et loué, avec tant de bonheur, la fraîcheur, le parfum et la séduisante harmonie.

M. de Sède est né non loin de Toulouse, dans la patrie des troubadours et de Clémence Isaure. Comme vous l'avez dit, l'influence du pays musical,

Où tous les noms heureux semblent faits pour les vers,

l'a doué, au plus haut degré, du sentiment de l'harmonie.

Sa versification a retenu la douceur de la langue romane et comme une vibration de la *gaie science*. La poésie, qui doit parler au cœur et à l'intelligence, est faite aussi pour enchanter l'oreille. Il y a, dans la mélodie de certains mots heureusement disposés, un charme indéfinissable, comme dans certains bruits de la nature, et de même que le frémissement des peupliers et le murmure d'une cascade lointaine, portent à la rêverie par je ne sais quelle puissance poétique, il est presque poète celui qui a le secret de la cadence et du nombre

N'oublions pas que M. le baron de Sède était le petit-neveu de M. de Fontanes, et s'il n'a pas été l'héritier direct du premier grand-maître de l'Université, il a recueilli du moins une part bien précieuse dans l'héritage du rêveur harmonieux qui nous a conduits des chœurs d'*Esther* aux *Méditations* de Lamartine.

La prose de M. le baron de Sède se ressentait du voisinage de la poésie; elle était naturellement harmonieuse, elle avait l'élévation, l'élégance et aussi la grâce, la limpidité, l'abondance, sans manquer de précision et de force et, dans les grandes occasions, elle rencontrait l'éloquence.

Mais à côté se trouvait la plume, ou si vous voulez, l'épée de combat, vive, alerte, acérée, bien trempée, solide et souple, prompte à la riposte comme à l'attaque,

qui, lançant avec adresse l'ironie et le sarcasme, faisait des blessures parfois assez vives, qui heureusement guérissaient vite ; car ses adversaires savaient que ces luttes n'altéraient en rien la bonté de son âme profondément sympathique.

M. le baron de Sède possédait donc un instrument puissant et complet qu'il mettait au service d'une instruction très étendue et très solide, d'une mémoire qui n'oubliait rien, d'une intelligence ouverte par tous les côtés, comprenant, en quelque sorte par intuition, les questions les plus compliquées, les plus diverses.

Il pouvait dès lors aborder sans crainte ce Protée moderne armé de la vapeur, qui prend mille formes et qu'on appelle le *Journal!*

Messieurs, dans l'ancien régime, quand un homme était devenu important et puissant, les généalogistes lui trouvaient une famille et des ancêtres. Les journaux sont aujourd'hui une puissance ; il est juste qu'ils aient aussi leur généalogie. Il y a cinquante ans, on admettait que leur noblesse ne remontait d'une manière certaine que vers le milieu du XVIIe siècle. M. Victor Leclerc a établi, par des recherches curieuses, que Rome avait des journaux dès l'année 623 de sa fondation. Cela donne aux journalistes, d'un seul coup, dix-huit cents ans de noblesse de plus qu'ils ne pensaient.

Qu'étaient-ce que ces journaux de Rome ? Que contenaient-ils ? Ne connaissant les anciens que d'après leurs histoires et leurs orateurs, nous sommes tentés de croire qu'ils étaient toujours graves, toujours majestueux ; le train et les tracas des journées humaines, l'intérieur de l'homme et de ses petitesses, tout cela nous échappe, grâce à l'éloignement. Dans l'histoire ancienne les hommes ont dix pieds de haut. Les journaux de Rome rapetissent beaucoup ces grands colosses de l'antiquité ; ils les rapprochent de notre taille ; ils nous montrent

qu'il y avait dans les sociétés anciennes les mêmes misères, les mêmes ridicules que dans la nôtre. Comme les journaux de Paris et de ..... Londres, les journaux de Rome racontent les petites aventures de la ville, les scandales, les bruits, les anecdotes, les représentations des gladiateurs, les acteurs sifflés, les prodiges, les phénomènes, etc.... Permettez-moi, pour me faire mieux comprendre, de vous citer trois ou quatre de ces nouvelles qu'on croirait empruntées aux faits divers de nos gazettes quotidiennes.

Le 4 des calendes d'avril (29 mars 585) (1).

— Il a éclairé, il a tonné et un chêne a été frappé au haut de Vélia, un peu après-midi.

— Rixe dans une taverne au bas de la rue de Janus; le cabaretier de l'*Ours casqué* a été grièvement blessé.

— C. Titinius, édile plébéien, a mis à l'amende des bouchers pour avoir vendu au peuple de la viande non inspectée.

3 calendes d'avril (30 mars) (2).

— Q. Aufidius banquier au bouclier Cimbre a disparu du forum avec beaucoup d'argent appartenant à autrui.

5 des calendes de septembre (28 août) (3).

— Comme le préteur de la ville mariait aujourd'hui

(1) *IV k. Aprileis. Fasces. penes. Licinium. Fulguravit. Tonuit. et. quercus. tacta in. summâ. Velia. Paullum. a. meridie. Rixa. ad. Janum infimum. in. caupona. et. caupo. ad. Ursum galeatum. graviter. Sauciatus.*

C. Titinius. Aed. Pl. multavit. lanios. quod. carnem. vendidissent. populo. non. inspectam.

(2) *III k. Aprileis. Fasces, penes. Æmilium. 2. Aufidius. mensarius. Tabernæ. argentariæ. ad. scutum Cimbricum. cum magna. vi aeris alieni. cessit. foro.*

(3) *A D. V. kal. Septemb Prætor. urb. filiam. eo. die. daret. nuptum. edicto. monuit. se. jus. non, dicturum. et. vadimonia. omnia. in Diem. quintum. distulit.*

sa fille, il a prévenu par un édit qu'il ne rendrait pas la justice et a remis toutes les assignations au 5e jour.

Les journaux racontaient aussi les procès, avec les plaidoyers des avocats mêlés *de très bien, d'applaudissements ou de murmures et sifflets*, le tout selon la coterie du journalisme; les divorces, les mariages, les adultères, les fausses nouvelles; par exemple, Cicéron apprenait qu'il avait été assassiné, mensonge du genre de ceux dont les feuilles modernes ne se garantissent pas toujours, quoiqu'elles aient des moyens plus sûrs de s'instruire et, sans doute, plus d'amour de la vérité; Livie (1), mère de Tibère, et Agrippine (2), mère de Néron, avaient soin que les journaux donnassent les noms des personnes qui venaient les saluer; on y trouvait aussi le compte-rendu des séances du Forum, les discours des principaux orateurs et aussi des articles contre eux, articles où l'on faisait entendre que Pompée manquait d'esprit, ou César de probité, le tout selon le parti de l'écrivain qui, comme on le voit, partait d'une vérité et la poussait jusqu'à l'hyperbole. N'est-ce pas encore là, aujourd'hui même, le secret de la polémique?

Voilà, Messieurs, le fond des journaux de l'ancienne

(1) Πάνυ γὰρ μέγα καὶ ὑπὲρ πάσας τὰς πρόσθεν γυναῖκας ὤγκωτο, ὥστε καὶ την Βουλην, καὶ τοῦ δημου τους ἐθέλοντας, οἴκαδε ἀσπασομένους ἀέι ποτε ἐςδέχεσθαι, ηαὶ τοῦτο καὶ ἐς τα δημόσια ὑπομνήματα ἐςγράφεσθαι. *Dio.*, LVII, 12.

Livie, mère de Tibère, surpassa toutes les femmes en vanité: lorsque les sénateurs, lorsque des gens même du peuple se présentaient chez elle pour la saluer, elle les accueillait toujours et avait soin que les *journaux publics* donnassent leurs noms.

(2) Καὶ ἐν κοινῷ τοὺς βουλομένους ἠσπάζετο καὶ τοῦτο καὶ ἐς τὰ ὑπομνήματα ἐσεγράφετο. *Dio.*, LX, 33.

Agrippine accueillait publiquement tous ceux qui se présentaient, et elle faisait insérer leurs noms dans les journaux.

Rome, de ces *Diaria*, ancêtres longtemps ignorés du *Diario* de Rome moderne. Ces Diaria ne pouvaient avoir ni l'importance ni la publicité des journaux de notre temps. On ne connaissait alors ni l'imprimerie, ni la vapeur, ces deux instruments si puissants de civilisation.

Monsieur, vous avez appliqué à la presse le mot bien connu de l'esclave de Phrygie. Hélas ! le mal, comme le bien, est de ce monde. La presse est une arme à l'usage de tous deux. Son histoire, vous nous l'avez dit, est celle des langues d'Esope ; rien n'égale le mal qu'on en peut dire, à juste titre, si ce n'est le bien ; rien n'égale le bien qu'on en peut dire à bon droit, si ce n'est le mal. J'ai rencontré un jour dans un vieux livre espagnol une devise d'imprimeur qui me semble d'une profonde vérité. C'étaient les vingt-cinq lettres de l'alphabet, rangées en cercle, avec cette inscription : « *Vis benè conjunctis*, » leur force est dans leur bon assemblage. Faites un bon assemblage de lettres, et il en sortira un livre qui élèvera les âmes et servira l'humanité ; faites un mauvais assemblage, il en sortira un livre qui perdra les âmes et sera un levain de révolutions. Tout est donc dans le bon assemblage. Mais il faut bien s'attendre à ce que, dans notre pauvre humanité, il y ait souvent de mauvais assemblages. Heureusement, Messieurs, les bons sont là pour en combattre, balancer et corriger les effets ; la presse est alors comme la lance d'Achille, la divine Pélias, qui guérissait les blessures qu'elle avait faites.

J'ose affirmer que dans cet éternel conflit du bien et du mal, le bien, même quand il a momentanément le dessous, ne perd pas tout son empire ; son influence, survivant à sa défaite, empêche que le mal ne soit plus grand encore, et il accomplit la belle parole du sage indien : « Soyez comme le bois de sandal qui embaume la hâche qui le frappe. »

La presse, Messieurs, a donc une haute mission à

remplir ; aussi protestons-nous avec énergie contre l'injuste réprobation qui ne veut voir dans les journaux qu'une spéculation sur la crédulité, dans les journalistes que des organes plus ou moins intéressés des factions et du pouvoir. Le journal parle de tout, s'adresse à tous, arrive partout, partout en même temps. C'est un livre qui recommence chaque jour, ne finit jamais, va chercher, va solliciter le lecteur à son foyer aux deux bouts de la terre, toujours le même et toujours nouveau, puissant à la fois par ce double empire de la répétition perpétuelle et de la perpétuelle diversité. C'est une prédication qui ne lâche pas prise, qui revient à la charge sans repos, qui est la goutte d'eau sur le rocher, qui peut finir par être le torrent, et on sait qu'elle l'a été. C'est une tribune d'où l'orateur, tranquille et affranchi des émotions de la lutte et du spectacle, fait arriver sa voix sans effort au monde entier. Il unit la religion et la politique, l'art et la science, le roman et l'histoire. Il confine à la bourse, il confine au théâtre. A quelque parti qu'on appartienne, il y a toujours des principes éternels, des intérêts sacrés à défendre. Il y a l'ordre, la justice, la paix ; il y a la liberté, la liberté impérissable qui n'est ni la superstition d'une secte, ni le mot d'ordre d'un parti ; qui, si elle n'était pas le droit de tous, ne serait que le prête-nom de la tyrannie. Il y a l'honneur du pays, la gloire du drapeau, les grands emplois du génie national, clientèles glorieuses et immortelles qui élèvent à leur niveau l'âme et la pensée.

La presse peut, elle doit être la grande enquête toujours ouverte sur les faits et les intérêts publics, enquête contradictoire où tout le monde a quelque chose à apprendre, citoyens et gouvernements ; citoyens qui ont à se dégager de mille passions qui les aveuglent ; gouvernements qui se plaignent de ne pas connaitre la vérité.

Mais là ne se bornent pas ses services, Messieurs. Notre mal est l'amour de la nouveauté. Quand deux Français s'abordent, la première question est infailliblement, comme chez les Athéniens de Démosthène : Qu'y a-t-il de nouveau ? De quel air mélancolique on répond : Rien, s'il n'y a rien, et, au contraire, s'il y a quelque chose, quel contentement ! Quelle ardeur d'interroger et de parler !

Comme on court au cercle pour consulter son journal, pour commenter, pour discuter, pour connaître l'impression générale et savoir ce qu'on doit penser. Par suite, les journaux sont devenus la nourriture intellectuelle, le pain de chaque jour d'une multitude innombrable de lecteurs (chez les latins, le mot *Diaria* n'avait pas d'abord un autre sens) ; et l'on a pu dire, presque sans paradoxe, qu'en France on lit tout, excepté les livres. On pourrait ranger les journaux parmi les choses de première nécessité. Instruments de tout progrès, ils sont à quelques égards le progrès lui-même. A côté des sévérités qu'ils méritent quelquefois, que justice aussi leur soit rendue ! Que de préjugés et d'erreurs ils ont détruits, que d'idées saines et de connaissances utiles ils ont répandues ! Que l'on veuille bien calculer tout ce qu'il faut aux écrivains des journaux de justesse dans l'esprit, de promptitude dans le coup d'œil, de clarté dans le style pour mettre à la portée de tant de milliers de lecteurs, comme un résumé perpétuel de ce qu'enfantent chaque jour les lettres, les sciences et les arts !

L'idée est bonne de mettre la science à la portée de tous. Je sais bien que certains savants se fâchent : « La science, disent-ils, descend. » La lumière aussi descend, elle ne s'abaisse pas. Ils disent encore : « Ce qu'on donne de cette façon est si peu ! » Ce peu est toujours quelque chose, pour des hommes, qui, sans cela, n'auraient rien. Ensuite ce n'est pas si peu qu'on veut bien le dire. La

littérature n'a donc point d'organes plus populaires que les journaux.

Aussi l'Académie qui ne dédaigne aucune des formes sous lesquelles se manifeste l'empire des lettres, se fait-elle un devoir d'honorer de ses suffrages les écrivains qui ont recouru au journal pour l'instruction des hommes, quand ils ont joint à un réel mérite le respect pour leur œuvre et leur mission. Qu'ils aient été les défenseurs de l'ordre ou bien de la liberté, il lui suffit qu'ils soient sincères, honnêtes, animés d'une sollicitude véritable pour cette grande patrie dont ils invoquent le nom à chaque soleil.

Messieurs, on se plaint quelquefois de la violence de certains articles des journaux. Il est bien mal aisé d'échapper aux écueils inévitables d'une discussion de tous les jours ; on serait sans chaleur si l'on était sans passion ; ceux qui prennent part aux luttes de la presse connaissent cette ivresse de la polémique qui finit par exercer son influence sur les natures les plus calmes et les esprits les plus modérés et les plus doux. C'est quelque chose, comme sur le champ de bataille, l'odeur de la poudre et le bruit de la trompette qui, selon Job, fait dire au cheval : « Allons ! »

Il faut admettre aussi que la polémique des livres, des journaux n'est pas la discussion des salons où chaque opinion s'affaiblit et baisse de ton, par convenance pour le lieu ; que dans les combats au grand soleil et au grand air, il y a d'autres convenances ; qu'en définitive, il faut, comme dit le proverbe, *faire ce qu'on fait ;* mais il y a au-dessus de toutes les opinions un principe qui ne doit jamais être atteint, c'est la liberté de penser et la liberté de croire, un devoir qui ne doit jamais être méconnu, celui d'être loyal envers son adversaire et de ne pas l'insulter.

Comme votre prédécesseur, Monsieur, vous avez tou-

jours observé, même dans les luttes les plus ardentes, ce respect des autres si difficile à séparer du respect de soi-même, vous rappelant sans doute que, dans l'antiquité, les Euménides, si terribles qu'elles fussent, étaient belles, et que l'invective elle-même doit avoir sa dignité.

M. de Sède estimait entre toutes choses la constance des convictions. La plupart des hommes sont faibles et incertains ; ils cèdent au flot qui emporte le monde dans un moment donné. Les certitudes inébranlables n'habitent que des intelligences profondes et des cœurs fortement trempés. Il y a toujours de la noblesse et une vraie grandeur dans la fidélité des sentiments, surtout dans celle des sacrifices ; et quand nous rencontrons cette fidélité sur notre chemin, dans quelque parti qu'elle se présente, il faut la saluer comme vous venez de le faire, avec respect et avec sympathie.

Monsieur, depuis plusieurs années, vous êtes rentré sous la tente ; aujourd'hui que la poussière du combat n'obscurcit plus votre horizon, vous semblez jeter un regard mélancolique sur ces pages écrites avec tant d'ardeur et de passion aux jours de lutte, et que le temps a emportées dans son tourbillon, comme, aux premiers froids d'automne, l'ouragan emporte les feuilles des bois.

Mais quoi, de ces pages éphémères, tout aurait péri !

Faut-il le croire? Ce qui périt dans les journaux, comme dans les livres, c'est l'œuvre de l'esprit de parti, ce que la passion du moment a fait naître et qu'un juste arrêt condamne à passer avec elle. Une seule idée juste ne peut périr, et revenir sans fruit, comme sans gloire, à celui qui l'a semée. Qu'importe d'ailleurs que le nom de l'écrivain périsse, si ce qu'il y a de bon et de vrai dans la pensée, demeure et se propage? Qu'importe que l'oubli engloutisse son œuvre d'un jour, s'il peut se rendre le témoignage d'avoir été quelquefois utile à la bonne cause? Un journal est l'œuvre de ceux qui le lisent

presque autant que de ceux qui le font, et c'est un honneur pour l'écrivain que son nom s'efface dans le succès même de son opinion, devenue l'opinion de tous. Il ne sera point pour cela privé de reconnaissance, et personne ne lui refusera l'estime, cette modeste couronne des honnêtes gens.

Cette estime grandit encore, Monsieur, quand sous l'écrivain, sous le batailleur de la veille, on trouve un cœur noble et généreux, bon et compâtissant comme celui qui, tout à l'heure, nous parlait de l'enfance et des enfants avec un intérêt si tendre, avec une émotion si communicative.

Monsieur, vous nous avez tracé à grands traits l'état du monde aux derniers jours de l'empire romain. Mais dans ce sombre tableau, je vous demanderai de faire un peu grâce au peuple athénien, si aimable, si spirituel, si hospitalier.

Je veux n'envisager, en ce moment, que le côté social et politique. La loi athénienne défendait toute espèce de mauvais traitement, de violence ou d'outrage contre un enfant, une femme, un esclave; elle protégeait les faibles, les opprimés (1). Les maux que les dieux envoient à l'homme, en même temps qu'ils sont des épreuves pour son courage, sont aussi, pour ses semblables, des occasions d'exercer leur vertu. La justice, cette loi sainte qui mêle une note humaine à l'harmonie du monde, corrige les erreurs de la destinée ; elle ne dément pas son caractère qui est l'égalité, en attribuant plus de droits au faible, plus de devoirs au fort : de là, le respect des orphelins, des étrangers, des suppliants, des vieillards. « C'est de Zeus que viennent les mendiants et les pauvres, dit Homère ; sous la figure d'étrangers et de sup-

(1) ..... Καὶ μάλιστα ἀυτῶν νὸμων ὃσοι τε επ᾽ ὠφλεία τῶν ἀδικουμένων κεῖνται, Thucydide, liv. 2.

pliants, les dieux parcourent les villes pour éprouver la justice des hommes » De là aussi, des autels élevés à la Pitié ; de là, le culte rendu à la Bienfaisance, la forme la plus large de la justice. Eurynomé, *la large loi*, a pour filles trois déesses, les trois sœurs inséparables, les bienfaisantes, les charités, dont les beaux bras enlacés expriment par un gracieux symbole les liens mutuels et réciproques de la générosité et de la reconnaissance ; ce que l'une reçoit de l'autre, elle le rend à la troisième.

Aussi, à Athènes, où la condition des esclaves était plus douce que dans une autre ville, il n'y eut jamais de révoltes d'esclaves comme dans les Etats aristocratiques, et l'on ne peut s'en étonner lorsqu'on lit dans Xénophon: « L'insolence des domiciliés et des esclaves est très « grande à Athènes ; il n'est pas permis de les frapper, « et un esclave ne se dérange pas devant vous (1). »

Les affranchissements particuliers étaient fréquents et il y avait de temps à autre des affranchissements en masse comme après les batailles des Arginuses et de Chéronée. Après l'oligarchie des Trente, le peuple proclama l'*amnistie,* c'est-à-dire l'oubli ; c'est la démocratie victorieuse qui eut l'honneur d'introduire ce mot dans l'histoire. Les enfants orphelins, dont les pères étaient morts à la guerre, étaient élevés aux frais de l'Etat jusqu'à l'âge de puberté (2). Toute misère était bientôt soulagée.

Cimon, le fils glorieux de Miltiade, abattait les haies de ses jardins et invitait chaque jour les pauvres à sa table ; lorsqu'il sortait, des jeunes gens le suivaient avec de bons manteaux qu'ils échangaient en silence contre les haillons des vieillards indigents. Enfin, dans un plai-

(1) *Resp. Athen.*

(2) Τά δὲ, αυτων τοῦς παῖδας τὸ ἄπο τοῦδε δημοσία, ἡ πόλις μῆχρι ἥβης θρέψει (Thucydide, *Oraison funèbre*, l. II).

doyer de Lysias (1), nous lisons les dépositions de témoins qui viennent déclarer que le client de ce grand orateur dotait les filles et les sœurs des citoyens pauvres, rachetait les prisonniers et enterrait les morts sans demander de récompense.

Quant à l'antiquité romaine, l'idée des droits de l'homme y était inconnue, et, par suite, le caractère sacré de la vie humaine et la tendre sollicitude pour sa conservation y faisaient absolument défaut. Les institutions étaient fortes, mais à côté des lois il y a les mœurs. Nous savons ce que les lois anciennes avaient fait de l'esclave, nous ne savons pas assez ce qu'il était dans les mœurs, ce qu'était devenue cette créature humaine ou plutôt cette chose dont on se servait pour assouvir les plus lubriques passions, pour essayer des poisons comme Cléopâtre et Locuste, ou pour nourrir des lamproies comme Asinius Pollion.

Sénèque, quelque part, avait osé produire cette opinion téméraire que les esclaves pourraient bien être des hommes comme nous. Ce même Sénèque avait dit aussi que la miséricorde est un vice du cœur. Il possédait 20,000 esclaves et on ne voit pas que son stoïcisme lui en fait affranchir un seul. Bien mieux, ce stoïcisme avait passé dans les écrits des jurisconsultes romains, et cependant ils cherchent à diminuer le nombre des manumissions, les regardant comme menaçantes pour la sûreté publique.

La brutalité et la force régnaient alors presque sans partage. Ce n'est qu'à partir du jour où cette divine parole : « Aimez-vous les uns les autres, » a retenti sur la terre qu'on eut quelque souci des enfants, des pauvres,

(1) Ἔτι τοινυν καί ἰδίᾳ τισί των πολίτῶν ἀποροῦσι συνεξέδωκε θυγατέρας καί ἀδελφάς, τοῦς δ'ελύσατο ἐκ των πολεμίων, τοις δ'εἰς ταφῆν παρεῖχεν ἀργύριον (Lysias, xix, 59).

des malheureux. Mais combien cette parole a été lente à faire son chemin! Combien son action a été faible, même sur les peuples qui l'avaient écoutée les premiers!

L'histoire de notre pays si pleine de sang et de larmes est là pour nous le rappeler. Peu à peu cependant la charité a exercé son influence sur nos mœurs et a fini par pénétrer aussi dans nos lois. Mais pour opérer ce dernier progrès, pour appliquer dans toute leur étendue les grands préceptes d'égalité, de justice et d'amour descendus du Calvaire, il a fallu la marche du temps, le développement des lumières, et même, on doit le reconnaître, le triomphe de la démocratie. Ce n'est guère, en effet, avant le commencement du siècle que la charité publique a été assez fortement organisée pour accomplir son rôle à côté de la charité privée, et que la société civile a joint ses efforts à ceux de l'Eglise pour conjurer ou adoucir les souffrances au prix desquelles le combat pour la vie, ou la loi d'airain, fait payer les victoires de la civilisation.

Mais ici, je dois m'arrêter, Monsieur : le plus bienveillant auditoire ne supporte pas volontiers d'entendre en moins d'une heure de temps parler deux fois de la même chose. Qu'il me suffise de dire que les lois sur l'assistance publique sont devenues de plus en plus douces et humaines, et que le budget général des pauvres, qui, il y a dix ans, était de 111 millions, s'élève aujourd'hui à près de 150 millions. C'est sans aucun doute le seul budget dont les accroissements successifs ne provoquent ni plaintes, ni murmures, ni protestations.

Vous avez bien fait, Monsieur, de rapprocher de l'assistance publique les bienfaits de la charité privée.

On a toujours, surtout depuis Andrea del Sarto, représenté la charité sous les traits d'une mère qui tend à des enfants son sein gonflé de lait. C'est qu'en effet la charité ne fait qu'un avec la vie débordante: elle est comme une

maternité trop large pour s'arrêter à la famille. Le sein de la mère a besoin de bouches avides qui l'épuisent ; le cœur de l'être véritablement humain a aussi besoin de se faire doux et secourable pour tous.

Il y a chez les âmes bienfaisantes elles-mêmes un appel intérieur vers ceux qui souffrent, vers ceux qui ont faim et qui ont soif. Ces âmes aussi ont faim et soif, faim de dévouement et soif de sacrifice. Aussi leur charité, pressée et sollicitée dans tous les sens par la vue d'innombrables misères, devient ingénieuse, inventive, prodigue, pour proportionner et pour adapter les secours aux besoins et les consolations aux douleurs. Les malades, les sourds-muets, les aveugles, les vieillards, les paralytiques, les incurables, les fous et les filles repenties, et les femmes délaissées, et les veuves, tout ce qui souffre, tout ce qui pleure, tout ce qui a besoin de consolation, a trouvé dans ce siècle, avec une abondance que peu d'âges ont connue, des mains pour panser les plaies et des cœurs pour écouter les plaintes ! Non jamais il n'y eût dans le monde une pareille éclosion, une pareille efflorescence d'œuvres de miséricorde. Leur simple nomenclature épuiserait le jour qui nous reste, et encore courrais-je le risque d'en oublier beaucoup, car il en est beaucoup qui se cachent dans l'ombre et ne sont connues que des pauvres et de Dieu ! Qu'il me suffise de dire qu'elles enveloppent dans leur réseau toutes les indigences et toutes les misères humaines. Oh ! la bonne et brave race française, vaillante et compatissante ! Une épouvantable catastrophe vient-elle nous frapper de stupeur, un de ces fléaux que rien ne peut conjurer, feu du ciel, feu des entrailles de la terre, inondation, cyclone, a-t-il répandu, dans toute une contrée, la désolation, la ruine et la mort et fait de nombreux orphelins, aussitôt tous les cœurs s'émeuvent ; plus de partis politiques, plus de dissenti-

ments ; on s'entend, on se concerte, on recherche tous les moyens d'obtenir de rapides et de nombreux secours : concerts, loteries, conférences, fêtes de jour, fêtes de nuit ; on fait appel à tous les bons sentiments du cœur humain et même à ses faiblesses et le plaisir lui-même devient le louable auxiliaire de la charité ! Dieu soit loué ! Messieurs. Dans notre pays, on court au malheur, comme on court au feu, comme on court à l'ennemi.

Pourquoi faut-il qu'aussitôt après cet élan unanime, l'enthousiasme tombe, que l'association des intelligences, des sensibilités et des volontés (des esprits et des cœurs) se brise de nouveau, que toutes ces forces vives se séparent quand on pouvait tout attendre de leur union, de leur action en concours et harmonie, comme on pourrait tout attendre aussi des efforts concertés de l'économie sociale et de la charité privée, de la science et de la vertu ? Messieurs, ce serait vraiment alors la ligue du bien public et nous pourrions, sans crainte d'amers démentis, comparer, comme on l'a déjà fait, la France à l'une de ces familles ouvrières qu'on rencontre encore dans nos campagnes. Dans ces familles-là, quand on se met en voyage, et, si vous voulez, ce sera le voyage de la vie, les grands frères portent dans leurs bras ou sur leurs épaules les frères plus petits qui, sans cela, ne pourraient jamais faire la route.

Hélas ! dans notre grande famille française, il y a encore des enfants qui se révoltent contre l'autorité du chef de famille, qui repoussent les soins et les caresses maternels. Vous nous l'avez dit, on ne peut l'ignorer, à Paris et dans les grandes villes, on rencontre encore des êtres de crime et de joie, qui, comme une tribu réprouvée, naissent, vivent, s'accouplent, souffrent et meurent dans une sorte de nuit morale, et de générations en générations, sont voués presque fatalement au vice et au

crime. Quand la mort fait des orphelins dans ces tristes familles, l'Assistance publique ou la charité privée recueille ces petits enfants plus malheureux que des esclaves, les entoure de tous les soins, et cherche à faire descendre dans leur esprit et leur cœur un peu de lumière et de vertu.

Mais, hélas! trop souvent, quand ces pauvres créatures arrivent à l'âge de puberté, elles ont la nostalgie du ruisseau, de la boue et du vice. Elles quittent tout pour aller retrouver ces bandes de malfaiteurs qui sont une honte pour notre civilisation et un danger permanent pour la sûreté publique. La langue a dû inventer un mot pour désigner ces êtres en qui se rencontrent le malheur et l'infâmie. Ce ne sont plus des malheureux, ce sont des misérables, mot douloureux qui se compose de deux termes, l'un qui les dénonce à la police, l'autre qui fait encore les réserves de la pitié.

Messieurs, faut-il désespérer de pouvoir jamais dissiper ces ombres épaisses, faire pénétrer un peu de lumière dans ces profondes ténèbres? Le Gouvernement et la Justice feront leur devoir avec force et douceur; l'Assistance publique redoublera de zèle et de sollicitude. Quant à la charité privée, elle ne se rebutera pas et les difficultés ne feront que centupler son énergie. N'existe-t-il pas déjà à Paris une œuvre de préservation et de conservation dont le recrutement est fait par des Dames qui n'appartiennent à aucune congrégation? Ces dames sont du monde, et du meilleur. Ce sont des mères de famille à qui la soif du bien fait oublier les préjugés de caste et surmonter le dégoût instinctif que toute femme bien née éprouve pour les hontes du vice salarié. A quelque secte philosophique, à quelque religion que l'on soit attaché, il est impossible de voir sans une profonde admiration le labeur auquel elles se livrent par pur esprit de charité et de commisération. Semblables à un

plongeur qui se jetterait dans un océan de fange et d'immondices pour retrouver une perle, elles descendent dans les bas-fonds les plus corrompus pour y découvrir un être tombé qu'elles puissent ramener, redresser et soutenir. Dans le troupeau humain, elles ne cherchent que la brebis galeuse.

Messieurs, on a dit : le courage du désespoir ; il faudrait dire le courage de l'espoir. L'espérance vient se confondre avec la vraie charité. Dans l'allégorie grecque, si au fond de la boite de Pandore est restée la patiente espérance, ce n'est pas qu'elle ait perdu ses ailes, et qu'elle ne puisse, abandonnant la terre et les hommes, s'enfuir librement en plein ciel ; c'est qu'elle est avant tout pitié, charité, dévouement ; c'est qu'espérer, c'est aimer, et qu'aimer c'est savoir attendre auprès de ceux qui souffrent.

Messieurs,

L'antiquité nous a surpassés en élevant des monuments au plaisir. Quand je vois nos villes aux rues étroites, nos maisons entassées les unes sur les autres et la condition pénible parfois faite à ces populations emprisonnées dans les murs d'une cité, je me dis que, si un Romain des derniers siècles de l'empire, revenait parmi nous, il nous trouverait barbares ; et si nous lui montrions nos théâtres, ces petites salles renfermées et ténébreuses, où nous nous pressons les uns contre les autres, le soir, pendant trois ou quatre heures, dans de petites niches de bois, il nous prendrait en pitié et se retirerait sans doute avec dégoût. Les anciens entendaient bien mieux l'art de jouir; rien ne leur coûtait pour bâtir leurs colisées, leurs théâtres, leurs cirques, pour creuser ces lacs, entourés d'immenses amphithéâtres où plus de trois cent mille spectateurs pouvaient trouver place afin d'assister, le matin, à une bataille navale, et l'après-midi, sur le

fond du lac mis à sec, et sans que le peuple-roi eût à se déranger, à un combat de dix ou douze mille et quelquefois de vingt mille gladiateurs qui s'entretuaient aux applaudissements frénétiques et aux cris de joie d'une haute société complètement avilie et d'une populace abjecte; oui, les anciens savaient mieux l'art de jouir, mais nous, Messieurs, nous les écrasons par nos basiliques et nos cathédrales qu'on a justement appelées des poèmes de pierres; par nos innombrables Hôtels-Dieu, nos hôpitaux, nos hospices; par tous nos monuments consacrés à la douleur et à la faiblesse, par ces palais magnifiques qui s'élèvent du nord au midi, sur nos rivages, véritables temples dédiés à la Pitié! Quels sont en effet les hôtes de ces splendides demeures? De pauvres enfants maladifs, chétifs, rachitiques, estropiés, scrofuleux, phtisiques, dévorés par toutes les plaies qu'engendre la misère. Regardez, ils sont là sur la plage qui s'ébattent au soleil tout à leur aise, creusant des trous dans le sable, faisant des monceaux de sable qu'ils appellent superbement des forteresses, et poussant, eux aussi, des cris de joie quand la vague, en revenant, remplit les fossés et renverse les remparts de leurs citadelles, — tout comme ces jolis enfants brillants de vigueur et de santé qui jouent sur la plage de Trouville. Il y a quelque chose de consolant à penser que ces salutaires plaisirs sont communs aux enfants de toutes les classes et que ceux qui en ont le plus besoin n'en sont pas seuls déshérités.

Messieurs, notre vieux Romain lui-même, s'il avait consenti à nous suivre, serait bien forcé de reconnaitre que la charité l'emporte sur l'orgueil!



LE VAGABOND

PAR

M. L. RICOUART

Membre résidant.

Je ne suis pas de cette école
Dont le poète, sous l'ormeau,
Module une églogue frivole
Aux sons plaintifs du chalumeau.

Si parfois la mélancolie
Vient appesantir mes sourcils,
C'est que la trame de ma vie
A laissé tomber quelques fils;

Quand la fièvre, nymphe rageuse,
Pose sa griffe sur ma chair,
Et que de son urne fangeuse
Sort la tisane, flot amer.

Sinon, plein de joyeuse ivresse,
D'un pied libre je bats les champs,
Et le soleil qui me caresse
Me fait oublier les méchants.

Fi de la taverne enfumée!
Le bluet pare les épis,
Fleur que la nature a semée
Pour récréer mes yeux épris;

Au vent j'abandonne ma tête,
Et du matin jusques au soir
Je piétine la pâquerette,
Sybille d'amoureux espoir;

Et je cueille toute une gerbe
Et de parfums et de couleurs
Dont se constelle la grande herbe
Cachée à demi sous les fleurs.

Longtemps, si Dieu me prête vie,
Par les bois, les prés et les monts
Je veux mener ma rêverie
Grosse de vers et de chansons,

Et, sous le hêtre de Tityre,
Mollement couché sur le dos,
Sacrifier au vieux satyre
Une couple de francs puros,

En demandant qu'il me conserve,
Jusques à mes derniers moments,
L'amour que je tiens en réserve,
Ma santé, mon rire et mes dents.

Puis, quand sous le poids des années
Fléchira mon cœur assoupi,
Délaissant ses formes fanées
Comme un grain qui sort de l'épi,

Mon âme ira vers l'un des mondes
Qui coulent au plus haut des cieux
Téter les mamelles fécondes
D'où découle un lait précieux,

Le lait de la seconde vie,
Fait de science et de bonheur ;
Là, nourri de cette ambroisie,
Je retrouverai mon ardeur ;

Et j'aurai, dans ces beaux domaines,
A l'aube d'un nouveau réveil,
En vagabondant par les plaines,
L'astre pour fleur, Dieu pour soleil.

LAURÉATS DES CONCOURS

HISTOIRE

Médaille de vermeil :

M. L'ABBÉ H. FANIEN,

Curé de Douvrin,

pour la Monographie de cette commune.

POÉSIE

Médaille d'or :

M. AUGUSTE MASSY, D'ARRAS

Surveillant général au Lycée de Douai,

pour la pièce intitulée : *La Vie au Lycée.*

Médaille de vermeil :

M. BERTIN DUQUESNOY,

Instituteur à Guines,

pour sa pièce : *La Trisaïeule.*

Médaille d'argent :

M. JULES BERTRAND,

Publiciste à Calais,

Pour la pièce intitulée : *Jeunesse et Sagesse.*

SUJETS MIS AU CONCOURS

POUR 1891

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Histoire d'une Ville, d'une Localité importante ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Monographie d'une Eglise paroissiale, d'une Maison conventuelle, d'une Maison hospitalière de la Ville ou de la Cité d'Arras.

LITTÉRATURE.

Une pièce de deux cents vers, au moins, sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Une composition en prose sur un sujet d'intérêt local.

BEAUX-ARTS.

Etude sur l'Ecole académique de Dessin à Arras, de 183J à 1840, période pendant laquelle, sous la direction de MM. Gauthier et Demory, elle a compté au nombre de ses

élèves Charles Daverdoing, Augustin Toursel, Sanson, Collette, Delaporte et Edmond Leclercq.

Notice biographique sur le comte Hippolyte de Tramecourt. — Son caractère, — sa générosité, — son talent, — ses goûts, — son atelier à Paris, rendez-vous des artistes, des critiques et des amateurs d'élite, — ses principales œuvres, — son château de Givenchy, — ses collections.

Etude sur Le Page, statuaire à Arras, et sur Delaville, statuaire à Lens, grand prix de Rome en 1798.

SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés.

Toutefois, elle accorde la préférence à ceux qui intéressent le département du Pas-de-Calais.

Des médailles, dont la valeur pourra atteindre 300 fr, seront décernées aux lauréats de chaque Concours.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-général de l'Académie, et lui parvenir avant le 1er juin 1891. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, et l'attestation que le travail n'a pas été présenté à un autre Concours. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages imprimés ne sont pas admis.

Les Membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Fait et arrêté, en séance, le 4 juillet 1890.

Le Secrétaire-général, A. DERAMECOURT.

Le Président, DE MALLORTIE.



II

LECTURES

FAITES DANS LES SÉANCES HEBDOMADAIRES.



AUGUSTIN TOURSEL

Artiste Peintre

PAR M. C. LE GENTIL

Membre résidant.



« Son talent de paysagiste n'a
» pas été compris et estimé à sa
» valeur »
(DAVERDOING).

LA rapidité avec laquelle tout s'oublie, hommes et choses, à notre époque fiévreuse et agitée, est un fait tristement remarquable.

Sans rechercher les causes de cette oblitération des souvenirs, constatons-la, et disons que nos investigations peu fructueuses touchant un concitoyen tout à la fois peintre et littérateur, sont une nouvelle preuve du déplorable manque des traces laissées au lendemain de leur mort par ceux-là mêmes qui ont eu certaine notoriété et dont les œuvres devraient tout autrement sauvegarder la mémoire.

Il n'y a pas encore quarante ans qu'a disparu *Augustin Toursel* et l'on ne sait presque plus rien de sa personne, et l'on ignore où sont passées beaucoup de ses productions artistiques et littéraires.

Néanmoins, grâce à celles qui se retrouvent encore, grâce à deux articles publiés en 1853, l'un par M. Charles Demory, l'autre par M. Luez; grâce surtout aux rensei-

gnements obligeamment fournis par la mère Ste-Cécile des dames Ursulines d'Arras, sœur de Toursel ; par un de ses neveux, M. Willame, artiste-peintre à Hesdin, par l'un de ses cousins, M. Jules Périn, avocat à Paris, et enfin par notre éminent collègue Charles Daverdoingt, que nous sommes heureux de pouvoir en remercier ici tous quatre, il nous a été permis d'écrire la Notice qui va suivre.

I

Originaire de Béthune, la famille Toursel — dont une branche s'établit à Arras — se recommande non moins par la science que par l'honorabilité.

En 1727, sire Dominique Toursel, chanoine régulier de l'Abbaye de Mont-Saint-Eloy en était, par le suffrage des religieux et l'option royale, nommé Abbé ; en 1737, il se trouvait élu député ordinaire des Etats d'Artois.

Fils d'un médecin d'Arras, Antoine-Augustin Toursel, docteur en médecine, médecin en chef des hospices de cette ville, professeur à son école de médecine, détenu dans nos prisons (1) pendant la *Terreur*, eut entre autres enfants deux fils, l'un Augustin Toursel, docteur médecin également, professeur à l'Ecole secondaire de médecine, et bibliophile très distingué (2) ; l'autre Hippolyte Toursel, tanneur, qui fut le père d'Augustin Toursel dont nous allons nous occuper.

Celui-ci naquit le 18 février 1812, rue du Bloc, section B, dans la maison portant alors le n° 65, et qui, aujourd'hui encore à usage de tannerie, porte le n° 22.

(1) A l'*Abbatiale*, puis aux *Baudets*.

(2) Le catalogue de sa bibliothèque, vendue en 1832, comportait 2,872 numéros.

Ses humanités, qui furent brillantes, se firent au collège d'Arras; son aptitude pour le dessin se révéla immédiatement à l'Ecole Académique dont il suivit les cours. En 1823, il y obtenait une médaille d'argent grand module, et plus tard une médaille d'or d'une valeur de 100 francs, donnée par la Municipalité.

Sa famille eût désiré en faire un avocat ou un notaire, aussi essaya-t-il de la cléricature, mais cette carrière lui convenant peu et l'inclination qu'il éprouva pour l'une de ses cousines n'ayant point été encouragée, il résolut de partir pour Paris.

Il avait environ vingt ans.

Ce départ ne l'empêcha cependant pas de rester Arrageois de tout cœur, ainsi que l'attestent ses œuvres artistiques et littéraires, et de conserver du sol natal cet amour et ces souvenirs qui faisaient dire à Ovide :

Nescio quâ natale solum dulcedine captos
Ducit, et immemores non sinit esse sui.

Avant de quitter Arras, Toursel avait pris parti dans la fameuse querelle, battant alors son plein, entre les classiques et les romantiques qui, paraissant si novateurs, si échevelés, si fougueux alors, sont maintenant considérés comme si calmes, si démodés, si « perruques » par les réalistes « indépendants, incohérents et décadents » d'aujourd'hui.

« D'un caractère doux, aimant, d'une grande sensibilité, d'une impressionnabilité « quasi féminine » (1) et de plus rêveur et mélancolique, il s'était naturellement laissé captiver par le romantisme dont, pleins de séduc-

(1) Daverdoing.

tions et de charme, même dans leurs exagérations ou leurs erreurs, les principaux maîtres l'avaient invinciblement fasciné.

Aussi dès son arrivée à Paris se fit-il admettre dans la pléiade littéraire qui brillait d'un si vif éclat, se lia-t-il avec les de Goncourt, Baudelaire, Champfleury, et devint-il, avec Arsène Houssaye, Henri Monnier et Théophile Gauthier l'un des collaborateurs du journal l'*Artiste*, « moniteur officiel du romantisme récemment fondé par Ricourt » (1) ; toutes choses prouvant qu'on le considérait comme étant quelqu'un et capable de quelque chose.

Le peintre qui à cette époque eut ses préférences, fut Dévéria, l'auteur si choyé, pour un certain temps, de la *Naissance d'Henri IV*, qui resta son chef-d'œuvre. Une copie de dimension réduite de ce tableau, exécutée par Toursel, est aux mains de M. Petit-Wartelle.

Entré d'abord chez Landon, où il resta pendant environ deux ans, Toursel le quitta pour aller chez l'illustre baron Gros, où se trouvait Daverdoing. La mort violente du maître vint interrompre d'une manière inopinée et trop prématurée les études du nouvel élève, qui malheureusement ne les poursuivit plus assez pour arriver, ainsi que Daverdoing, à la hauteur de ces dessinateurs impeccables, qui peuvent indifféremment aborder, les sujets de genre, d'histoire, de peinture religieuse ou décorative.

Une tête de modèle exécutée par Toursel et que retoucha Gros, ce qui témoigne de sa bienveillance pour son disciple, est précieusement conservée par M. Willame d'Hesdin.

(1) Burty, *Lettres de Delacroix.*

« L'existence artistique de Toursel, a dit M. Luez, qui l'a bien connu, a été très simple ; on y trouverait peu d'évènements; il écrivait et peignait tour à tour, et pendant plusieurs années il avait si bien régularisé cette double inclination, qu'il peignait pendant le jour, et employait à écrire une partie de ses nuits. »

Mais cette existence aussi surmenée que simple ne pouvait se prolonger longtemps; on ne joue pas impunément avec sa santé, alors surtout qu'on l'a délicate, et Toursel ne devait point tarder à s'en apercevoir.

Le premier tableau, c'était un paysage, qu'il envoya au Salon, n'y fut point admis.

Sans trop se laisser décourager par cet insuccès, il se remit à l'œuvre avec ardeur afin d'être plus heureux l'année suivante; mais ayant éprouvé un second échec, chose arrivée à tant d'autres, y compris nos plus grands maîtres, voire même à Corot et à Delacroix, qui cependant étaient des génies, il en conçut un désespoir tel que ses jours se trouvèrent en danger: « Mon tableau est donc bien mauvais, s'écriait-il; on reçoit des œuvres exécrables et la mienne est repoussée, elle est donc encore inférieure à celles-là », et parlant des membres du Jury, il écrivait à son ancien professeur, M. Demory, père : « Voilà donc que ces gens-là m'ont tout à fait abattu. Ce n'est pas faute à eux d'avoir frappé et à moi d'avoir résisté. Mais enfin, ils m'ont terrassé. Me relevrai-je? triste question. Ils m'ont toujours mis au point de briser mes pinceaux... Tout cela, parce que j'ai eu le malheur de me mettre à dos un misérable, devenu puissant depuis quelques années, et dont les mauvais instincts semblent avoir grandi avec la position. C'est une chose triste à penser, qu'une existence inoffensive

soit ainsi à la merci d'une vengeance aussi inconcevable que brutale... »

Quoi qu'il en soit, la crise passée, il reprit ses pinceaux momentanément délaissés, et arriva enfin à franchir le terrible seuil du Salon. Pendant plusieurs années il y exposa, et son courage se retrempait un peu, quand un troisième refus vint lui porter un coup dont il ne devait plus se relever et qui le conduisit au tombeau.

Ayant, avant l'ouverture du Salon, écrit plusieurs articles de critique d'art, mélangés de politique, il leur attribua le rejet de sa toile.

A partir du jour où il reçut ce choc, son cerveau fatigué, surmené, se troubla; son intelligence, exaltée d'abord, devint vacillante et finit par s'obscurcir. Renfermé chez lui des jours entiers, mangeant à peine pour se soutenir, il devint la proie des plus noires hallucinations; des accès de somnambulisme s'étant déclarés, pendant lesquels il allait tout déranger dans son atelier, désordre qu'il ne pouvait s'expliquer le lendemain, il se crut traqué par des ennemis imaginaires, et tomba dans la folie des persécutions, bref ce fut un homme perdu.

Au cours de cette désorganisation physique et morale il ébaucha quelques sujets ou motifs inachevés, il écrivit des rêvasseries d'un mysticisme incompréhensible, des homélies, des vies de saints et tenta plusieurs fois de chercher ici, au foyer domestique, au milieu de la famille, le repos que l'isolement n'avait su lui rendre. Comme il aimait beaucoup la musique, et spécialement celle de la *Muette de Portici*, l'une de ses sœurs, musicienne consommée, pianiste de première force et douée d'une voix admirable lui chantait pour le distraire ses morceaux favoris, mais vains efforts. Tout ainsi que Saül

redevenait farouche lorsque cessait de se faire entendre la harpe de David, Toursel retombait dans ses découragements et sa torpeur quand sa sœur finissait de chanter.

Enfin, décidé à demander à la paix des cloîtres un abri contre les agitations du monde et contre ses orages si gros de chagrins et de déceptions de tous genres, il voulut, à l'instar des ermites de la primitive Eglise, qui avant de s'enfouir dans le désert, se dépouillaient de leurs biens, distribuer ses tableaux et objets d'art.

Son cher Arras, *natale solum*, ne fut pas oublié ; le Musée reçut, en effet, l'un de ses meilleurs paysages. La Commission administrative crut devoir, à titre de remerciement, lui voter une médaille d'or de la valeur de cent francs. Avec son désintéressement ordinaire, Toursel déclara en affecter le montant à l'acquisition d'une œuvre de son ancien professeur à l'école de dessin.

Ces dispositions prises, il entra chez les Bénédictins de Solesmes; mais sa santé délabrée ne pouvant supporter l'austérité du régime de ce monastère, il dut ne pas tarder à le quitter, et malgré les efforts de ses parents pour le retenir, prétendit rentrer dans Paris.

Après s'être débattu là pendant quelque temps encore contre les fantômes qui l'obsédaient sans relâche, il s'éteignit obscurément le 12 février 1853 (1).

En mars suivant, la Commission du Musée réunit dans l'une des galeries de Saint-Vaast, soixante tableaux environ de Toursel, figures et paysages, dont plusieurs restés à état d'ébauche.

Cette exhibition, très visitée par le public, fut suivie d'une vente avant laquelle une appréciation de M. De-

(1) Peut-être rue Lafayette, 118, où il eut longtemps son logement et son atelier.

mory fils parut au journal le *Courrier* (nº du 5 avril) et après laquelle le journal le *Progrès* publia une autre appréciation de M. Luez (nº du 12 même mois)

Littérateur et peintre, Toursel peut être envisagé à ce double point de vue.

Voyons d'abord le peintre, puis nous parlerons du littérateur, le tout d'une façon sommaire, n'ayant point sous les yeux et ne connaissant que de nom la plupart des œuvres qu'il y aurait à analyser.

II

Pour être artiste peintre il ne suffit pas du feu sacré, de l'aptitude naturelle, qui comporte l'âme, le sentiment, le goût, il faut encore les moyens acquis de la technique, qui sont la théorie et la pratique.

La théorie, c'est-à-dire la science, ou connaissance approfondie des règles de l'esthétique telle que l'ont comprise et appliquée les Maîtres de toutes les époques, et de toutes les écoles, immuable qu'elle est comme le beau qu'elle traduit.

La pratique, c'est-à-dire le métier, ou moyen de mettre en œuvre la théorie par l'emploi de certains procédés très utiles, sinon indispensables.

Sans aptitude naturelle, si savant qu'il soit, si habile qu'il devienne, le peintre ne sera qu'un artisan, sans inspiration et sans originalité.

Sans technique, l'aptitude naturelle, fût-elle géniale, restera frappée d'impuissance ; avec une technique insuffisante, elle ne donnera que des résultats incomplets et pleins d'imperfections.

Ces vérités incontestées jusqu'à nos jours, sont, depuis

que l'anarchie de plus en plus envahissante a pénétré dans le domaine de l'art, niées par les réalistes, et, *a fortiori*, par les synthétistes, en train, paraît-il, de les détrôner.

Mais, quoi que fassent et disent ces révolutionnaires, apôtres de la décadence et pour qui la dégringolade est un insigne progrès, elles n'en resteront pas moins élémentaires et fondamentales, ainsi que les productions informes et délirantes qu'ils perpètrent, suffiraient seules à le démontrer.

Toursel, qui ne manquait certes point d'aptitude native, et qui au contraire s'en trouvait bien doué, possédait-il toute la technique désirable ? Il y a croyons-nous à distinguer.

En tant que paysagiste, incontestablement oui.

Comme peintre d'histoire religieuse ou profane, on ne saurait être aussi affirmatif. Et sans entrer ici dans une discussion aride et assez superflue, constatons en fait qu'à part de rares tableaux de figures, il n'a guère fait que du paysage.

Pourquoi ? Suivant M. Luez, ça n'a point été par préférence, mais par raison. Toursel, en effet, dit-il, après avoir essayé de la peinture d'histoire alors qu'il travaillait chez Gros, « s'est jugé lui-même », et ayant vu que là n'était pas sa voie, il « s'est réfugié dans le paysage ». M. Demory partage cette opinion : « Malgré la facilité avec laquelle Toursel composait, il s'aperçut que ses études artistiques n'avaient pas été assez solides pour le tableau d'histoire : c'est ce dont on peut se convaincre, en voyant le petit nombre d'esquisses qu'il a laissées. Il l'abandonna donc pour le paysage, dont il s'occupa presqu'exclusivement. »

Daverdoing, une véritable et compétente autorité, que nous avons consulté à ce sujet, a bien voulu nous répon-

dre : « Toursel pouvait concevoir, il ne savait pas exécuter; il y avait en effet chez lui, dans l'homme, dans l'artiste, plus d'âme et d'intelligence que de forces physiques et de métier, de là, défaut d'équilibre. »

Voilà une cause jugée *in terminis !*

Sous le bénéfice de ces observations préliminaires, signalons quelques-unes des plus importantes ou meilleures toiles de Toursel, en commençant par les figures.

Genre religieux.

Datée de 1836, commandée par son Eminence le Cardinal de La Tour d'Auvergne, et se trouvant dans la Cathédrale à l'autel de la Croix, la *procession au Calvaire miraculeux d'Arras*, est le seul grand tableau de Toursel. Il révèle tout à la fois d'indiscutables qualités et une certaine inexpérience. Peut-être le respect de l'exactitude archéologique à propos de la porte de Cité a-t-il un peu gêné l'artiste.

Un *Ange gardien* et un *saint Michel*, qui se trouvent à la chapelle de la Maison de Charité de cette ville, nous ont paru d'une bonne couleur, autant que l'obscurité du local a permis d'en juger.

Genre historique.

Le principal tableau de Toursel en ce genre est *l'accouchement de la comtesse Ogine sur la Grand'Place d'Arras.*

« En 1024, — dit d'Oudegerst — au temps que la dame Ogine (*alias* Ogine) se devait accoucher de Baudouyn de Lille, comte de Flandre, Baudouyn à la belle barbe son mary, fit tendre en la ville d'Arras, sur le marché, une

ample, somptueuse et magnifique tente, en laquelle il voulut que dame Ogine, sa femme, s'accouchast, consentant et permettant qu'il fust loysible à toutes les femmes de bien, qui en auroyent la volunté, d'assister et estre présentes au travail de ladicte dame sa femme ; le tout afin d'oster à un chascun doute et opinion qui estoit desja enrachinée au cœur de plusieurs, de la stérilité de ladicte Ogine, laquelle pour lors avoit attainct l'aage de cinquante ans. »

C'est cette scène qu'a rendue Toursel, au moment où le nouveau-né se trouve montré au peuple. D'une riche couleur, ce tableau qui sous la tente et en dehors d'elle, réunit une soixantaine de personnages, évêques, grands seigneurs, dames nobles, clercs, hommes d'armes, est d'une valeur réelle.

« Cette composition, a écrit M. Demory, est grandement conçue, le dessin en est meilleur que dans toutes celles de cet artiste. Il y a de la couleur, une entente parfaite du clair obscur. Toursel a heureusement surmonté la difficulté de grouper un si grand nombre de personnages. »

Mesurant environ 2 mètres de large, sur 1 mètre 30 de haut, la toile appartient au Musée.

On y voit aussi une autre toile datée de 1838, d'un mètre de largeur et de 97 centimètres de hauteur, représentant *la Vacquerie refusant de prêter serment à Louis XI*. Beaucoup plus sombre, ce sujet ne comporte que vingt figures (1).

(1) Offert à la ville d'Arras, en 1838, cette toile valut à Toursel une médaille d'une valeur de 300 francs qui, sur la proposition du maire, M. Maurice Colin, lui fut votée par le Conseil municipal en sa séance du 22 novembre de la même année.

M. Jules Périn possède de Toursel deux esquisses de scènes d'histoire locale qui se passent également sur la Grand'Place d'Arras.

Jean Bodel, trouvère arrageois, faisant représenter un mystère devant le comte d'Artois (XIII[e] siècle).

« Debout et son manuscrit à la main, Jehan Bodel, nous dit M. Périn, explique chaque scène au comte, à la comtesse et à leur fille, assis sur des sièges d'honneur au premier plan ; ils sont entourés de toutes parts par une assistance nombreuse. Des hommes d'armes défendent les abords du théâtre, qui est installé sous une tente aux couleurs éclatantes, sur laquelle flotte un oriflamme aux armes d'Artois. A ce moment la Madeleine est prosternée aux pieds de Jésus. »

L'abbé de Liesse et sa troupe traversant la Grand'Place, fête de nuit (XVI[e] siècle).

Derrière cette toile, Toursel en a ainsi décrit le sujet.

« La fin du mardi-gras à Arras (XVI[e] siècle).

« L'abbé de Liesse parcourt processionnellement la ville pour clore la fête, précédé des compagnies joyeuses des cités voisines, venues à Arras pour les jeux, sous la conduite de leurs chefs, entre lesquels le prince des Coquins de Cambray, l'Etoile de Douay, etc. »

Deux portraits de Toursel sont très remarquables, celui de son père et le sien.

Le premier, que possède M. Willame, son neveu, a été très remarqué par le duc d'Orléans, et voici comment.

Quand, en 1840, il vint à Arras, où le reçut le Conseil municipal, dont faisait partie M. Toursel père, le Duc fut sans doute frappé par sa physionomie, car en parcourant les galeries du Musée où ce portrait était exposé, il s'arrêta court et s'écria : « Oh ! voilà l'un des Messieurs

de la Municipalité, c'est vivant, d'une ressemblance parfaite et d'une excellente facture, il faut envoyer au Salon cette œuvre qui y sera certainement appréciée (1). »

Conservé par un autre neveu, M. Berguem, le second est supérieur encore, suivant M. Willame (2).

Paysages.

Certains prétendus paysagistes de maintenant, simplifient fort commodément la besogne en supprimant les feuillés, et en négligeant les extrémités ; pour eux, un arbre est fait lorsqu'ils ont maculé la toile d'un barbouillage verdâtre. Ils appellent cela peindre largement, et n'ajoutent pas que cette largeur d'exécution a surtout pour cause, vu leur impéritie, le désir et la nécessité d'esquiver les difficultés.

Toursel n'avait pas cette désinvolture. Voyant aux arbres des feuilles, qui y sont effectivement, et leur voyant aussi des branches et des brindilles qu'ils ont encore, il estimait devoir faire les unes et les autres.

(1) A côté de ce portrait figurait un petit tableau de genre de Toursel, d'une riche tonalité, représentant *Marguerite de Bourgogne* dans son intérieur.

Le Duc l'ayant également remarqué et en ayant parlé d'une manière laudative, Toursel, qui le sut, le lui fit offrir.

Mais s'étant, pour des motifs faciles à comprendre, fait une invariable règle de ne rien accepter au cours de ses voyages, le Duc se trouva, bien à regret, dans l'obligation de refuser.

Cette jolie toile, où se voient quatre personnages, fut ultérieurement achetée par notre collègue, M. Lecesne, qui, ces jours derniers, nous la montrait en nous racontant l'anecdote.

(2) De taille très moyenne, portant longs ses cheveux châtains, Toursel avait les joues roses, rondes, la physionomie douce, le regard rêveur et mélancolique.

Aussi s'adonna-t-il à les rendre de son mieux, et s'y prépara-t-il par des études sérieuses et persistantes.

Dans le principe, nous ne le dissimulerons pas, il eut le défaut de sa qualité, c'est-à-dire qu'à force de chercher à détailler ses arbres, à les modeler, il les alourdissait ; mais plus maître par la suite de sa main, son exécution gagna en souplesse et en légèreté.

On a reproché à Toursel, dont, quels qu'en soient la nature et le sujet, presque toutes les œuvres sont empreintes d'une certaine tristesse, d'être resté trop sombre dans les paysages. Daverdoing, que nous aimons toujours à citer lorsque nous avons la bonne fortune de pouvoir le faire, le disculpe en ce regard, sinon pour ses compositions, du moins pour ses études. « Toursel, nous a-t-il dit, était un travailleur sérieux, patient, voulant rendre avec sincérité le feuillage d'un vert sombre des arbres du climat de l'Artois. J'ai cru longtemps que sa couleur était l'effet de son humeur attristée, mais depuis que j'ai considéré plus attentivement nos campagnes, je reconnais que ses études de paysages sont dans une gamme de tons juste et nature ».

Nulle relation n'existe au surplus entre le genre méthodiquement positif de Toursel, et les œuvres suaves, vaporeuses, éthérées de Corot, poétisant, idéalisant la nature vue au travers d'un prisme enchanté ; le Maître qui a visiblement préoccupé notre compatriote est le Poussin, dont le savant et sévère arrangement de lignes se retrouve en ses compositions; Toursel ayant, vers 1840, abandonné, quant à ce, le romantisme pour adopter le style classique, presqu'héroïque même de l'auteur du paysage admirable où se voit Diogène.

C'est pourquoi dans ses créations Toursel n'a jamais

tenté de traduire la saison printanière, avec ses gazons emperlés de rosée matinale, son feuillé naissant sous lequel gazouillent les oiseaux, et les moiteurs de ses ciels où monte en chantant la joyeuse alouette ; ces sourires de la nature n'ayant pu séduire sa mélancolie avant même qu'elle devînt ténébreuse et dégénérât en morosité. C'est pourquoi dans ces œuvres, toujours graves et sentant l'atelier, la science, le goût et l'harmonie dominent plus que l'émotion, la mélodie et l'amour.

Ce qui, toutefois, n'a point empêché Toursel d'être réellement fort et Daverdoing d'en dire que « son talent de paysagiste n'a été ni compris ni estimé à sa valeur. »

Le plus soigné des grands paysages que nous connaissons de Toursel est celui où se trouve l'Arrageois *l'Ecluse herborisant devant deux élèves.*

D'un mètre de largeur sur soixante-quinze de hauteur, cette toile, faite en 1845, exposée au Salon de 1846, est, chose rare, exécutée dans un tonalité relativement gaie, fine et agréable. Savante, cherchée, son ordonnance est magistrale. Habilement variés de formes et de couleurs, les arbres du premier plan, très travaillés, très détaillés, sont parfaitement rendus. Les arrière-plans avec bois, eaux, montagnes s'étagent et fuyent heureusement pour finir par se profiler doucement sur un ciel aérien lumineux et d'un joli bleu pâle où flottent quelques nuages argentés. C'est attrayant; néanmoins, pourquoi le cacher, ce bel ensemble se trouve un peu déparé par le gros chêne de droite, trop bouché, et surtout par un coin de terrain qui, sis du même côté, au bas de la toile, est infiniment trop éclairé ; cela nuit à l'intérêt de l'œuvre, en attirant forcément l'œil sur un endroit insignifiant qui, au contraire, aurait dû rester allourdi, afin de mieux

faire ressortir la partie médiane bien plus caressée, dans le but évident de solliciter davantage l'attention du spectateur.

Il est singulier que cette faute, car c'en est une, ait échappé au goût et à la sagacité de Toursel, devant, comme artiste, sentir et voir le manque d'unité dans l'intérêt et l'effet de sa toile, et trop lettré pour ignorer le précepte

... Sit quod vis simplex duntaxat et unum.

A côté de ce paysage, le Musée en offre deux autres. L'un de même dimension, ayant pour sujet la fable d'Esope : *le loup et l'agneau*, et n'étant qu'une étude d'arbres ; l'autre beaucoup plus petit, mais bien supérieur, quoiqu'assez sombre, intitulé la *Promenade sur l'eau*.

Nous possédons, dans l'aimable tonalité du premier de ces paysages, une délicieuse toile de 6, d'une aussi magistrale composition, avec une *Léda* à demi-drapée et couchée, près de laquelle s'approche le cygne mythologique. L'ordonnance inverse de ce tableau nous conduit à supposer qu'il devait, reproduit en plus grand, faire pendant à celui du Musée.

Ce sujet du Cygne et de Léda a été plusieurs fois traité par Toursel. L'une de ces répétitions avec variantes, — admise aussi au Salon de 1846, — a fait partie de l'exposition posthume de ses œuvres. Cette toile, de dimension importante, est signalée par M. Demory et par M. Luez, qui en dit : « Le groupe du cygne et de la femme de Tyndare n'a rien de séduisant ; mais le site sombre, sans être sauvage, au milieu duquel il se trouve offre des masses séculaires d'une végétation admirable. A l'excep-

tion du ciel qui ne paraît pas assez terminé et de l'eau sur laquelle s'ébat le cygne, qui n'est pas assez transparente, tout le reste est d'une richesse vraiment magistrale. » On offrait 500 fr. de cette Léda, nous ignorons ce qu'on l'a vendue et où elle est maintenant.

Mme Petit-Dourlens a, de Toursel, un paysage d'un mètre de large sur quatre-vingts centimètres de haut, dans la gamme un peu sombre ; au premier plan, de chaque côté, un bouquet d'arbres, sous celui de droite un banc de gazon où est assise une femme, sur les genoux de laquelle repose la tête d'un homme couché à ses pieds, au fond, un rideau de montagnes.

Le dernier paysage qu'ait fait Toursel et auquel il n'a pas mis la dernière main, se trouve chez M. Octave Gottran, c'est une toile de 100, de la plus grande dimension conséquemment des toiles de mesure. D'un aspect saisissant, elle offre à droite et à gauche, au premier plan, des groupes de chênes, au centre un autel de pierre, près duquel des *druides vont faire un sacrifice*, au-dessus un lointain boisé que surmonte un monticule. Il restait peu à faire pour que cette belle œuvre fût complètement parachevée.

Dans l'une des lettres qu'a bien voulu nous écrire M. Willame, on lit : « J'ai, je crois vous l'avoir dit, plusieurs paysages de Toursel. Une *étude d'arbres* avec soleil couchant d'un grand effet ; un grand *paysage sombre* dont les arbres sont un peu lourds, mais dont la facture est intéressante ; trois petites toiles, dont un *clair de lune* en pleine nuit, traité d'une façon moins lourde que les autres œuvres. C'est ce qu'il y a de mieux dans ce que je possède ; il s'en dégage un réel sentiment poétique. Ces ouvrages ont été exposés au Salon. Il en est encore d'au-

tres, toute une série de huit représentant l'histoire de *Clarisse Harlowe*. il y a aussi, à Gauchin-le-Gal, chez M. Delmotte, beau-frère de Toursel, un *clair de lune* qui est remarquable.

L'opinion si autorisée de M. Willame sur son soleil couchant et sur son clair de lune est absolument partagée par M. Luez et par M. Demory, qui trouvent « par l'exécution et ses magnifiques effets, la première de ces toiles digne de Perelle, » et la seconde « pleine d'une poésie charmante et rivalisant avec les œuvres du même genre de Joseph Vernet et de Van der Neer. »

Que ce clair de lune respire une poésie élégiaque, c'est naturel, car Toursel était bien dans son élément en peignant ce sujet nocturne, avec son effet mystérieux et semi-fantastique.

Quant au clair de lune de M. Delmotte, non en pleine nuit comme le précédent, mais vers la fin du crépuscule du soir, alors que la nuit commence à étendre ses voiles sur une campagne où le jour jette encore quelques lueurs mourantes et indécises, il est aussi, au dire de ces Messieurs, parfaitement réussi.

Les *rondes champêtres* ont eu le don de plaire à Toursel, qui les a fréquemment reproduites. Nous en avons une fort jolie et fort mouvementée ; une autre plus importante, qui appartenait à M. Demory père, a été achetée par M. Auguste Fresson.

Il a peint aussi maintes fois des *vues* prises dans les *faubourgs* d'Arras et aux *environs*, notamment à *St-Eloy* (1).

(1) Nous avons une ébauche représentant la campagne de St-Eloy, ses tours et les restes de son abbaye.

Terminons cet aperçu des œuvres artistiques de Toursel par cette conclusion : que son talent a suffisamment émergé du commun, pour que le Gouvernement lui commandât un tableau dont nous ne saurions spécifier le sujet, mais que suivant M. Charles Demory, il sut exécuter avec honneur et succès.

On trouverait facilement à Arras, une centaine de tableaux de Toursel, ce qui ne prouve pas qu'il en ait considérablement vendu. *Propheta nemo in suâ regione.* mais il en a offert beaucoup à ses amis, il en a même abandonné gratuitement aux amateurs qui en débattaient les prix, préférant en terminer ainsi que de subir de plus longs marchandages.

Toursel faisait aussi l'aquarelle: les dames Ursulines ont de lui une jolie *procession,* et nous avons longtemps connu chez M. Demory père, un bel *intérieur d'église pendant la messe,* qui maintenant appartient à M. Alcide Advielle.

M. Willame conserve un album rempli d'aquarelles de son oncle, « bien teintées et d'une bonne couleur, nous dit-il, entre autres une *ronde de villageois* et une *exécution sur la Grand'Place d'Arras* au XIIIe ou XIVe siècle. »

Ses dessins sont plus rares, il en existe pourtant. « J'ai, nous dit encore M. Willame, quelques dessins au crayon vigoureusement traités dans la note sombre comme était devenu le caractère de l'auteur. Je possède également un *zéphir écartant des branches pour se mirer dans l'eau,* qui est très joli et peut-être même ce qu'il a fait de mieux en dehors de ses paysages. »

III

A peine sorti du collège, Toursel écrivait dans le journal le *Propagateur*. Cinq de ses feuilletons, insérés aux trois volumes du recueil portant le nom de *Miscellanées*, ont pour titres la *Ville*, le *Beffroi*, le *Rempart* (juin 1832) ; — *Une première leçon* (janvier 1833) ; — *Un bal villageois* (août 1833) ; — *Deux lits de mort* (novembre 1833) ; — *La chandelle d'Arras* (janvier 1834) (1)

Plus tard il écrivit dans le journal l'*Artiste*.

Il fit ensuite de nombreux travaux, notamment un roman d'art, *Maria Dolce* ; — une histoire des *Femmes Artistes* ; — plusieurs nouvelles : *Anna Maria d'Avala* ; — *Les mois de Notre-Dame* ; — *Une soirée de Charles le*

(1) Dans cet article, sorte de persifflage infiniment plus malheureux que spirituel terminé par ces lignes : « Il est inutile de vous dire que l'esprit révolutionnaire n'eut qu'à souffler pour éteindre cette chandelle du ciel, qui, sans diminuer, avait brûlé sept siècles et devait toujours brûler. Elle s'éteignit le jour où les prêtres n'entrèrent plus dans la chapelle. » Toursel, en donnant la forme quadrangulaire à la pyramide qui, à part la base, était octogonale, en prétendant érigée en 1215 la rotonde datant de 1640, en la faisant écraser lors du siège d'Arras, avant qu'elle fût bâtie, en reportant à 1791 la démolition de la Cathédrale, démolition commencée seulement en 1799, en avançant que la Sainte-Chandelle brûlait continuellement, a fait preuve d'une ignorance historique et archéologique surprenante chez lui, et que plus tard il a dû déplorer, autant que le péché de jeunesse qui en témoignait.

Téméraire ; — *La reine Mathilde* ; — *Le Bibliothécaire* ; — *Le Bénédictin* ; — des notices sur *Lavita*, sur *Delepine*, — une biographie de *La Vacquerie* ; — des lettres sur les *Industries arrageoises et artésiennes* à toutes les époques ; — une *Chronique de Flandre et d'Artois* (en préparation).

Enfin des élucubrations mystiques aussi sombres et aussi bizarres qu'il l'était lui-même dans ses dernières années.

Bon nombre de ces manuscrits furent confiés à notre ancien collègue M. Billet, avocat, qui, si nos souvenirs sont exacts, eut l'intention, non réalisée, d'en entretenir l'Académie. On ignore ce qu'ils sont devenus.

Deux ans à peu près avant sa mort, Toursel, qui était très lié avec notre collègue M. Gossart, lui proposa de fonder, à Arras, une revue artistique et scientifique dont lui, Toursel aurait fait les articles Beaux-Arts, et dont M. Gossart se serait chargé de la partie Sciences. Plus qu'occupé par ses travaux chimiques, ses expertises médico-légales, son professorat à l Ecole de médecine et n'entrevoyant aucun avenir pour une pareille publication, M. Gossart en dissuada Toursel, et il n'en fut plus question.

La perte définitive ou temporaire des manuscrits de Toursel interdit toute espèce d'appréciation sur le fond de ses ouvrages, artistiques, historiques, romantiques et mystiques ; mais ce qu'en 1837, c'est-à-dire à vingt ans, il écrivait dans le journal le *Progrès*, peut donner une idée de son style.

Empruntons quelques passages à l'un de ses feuilletons intitulé, la *Ville*, le *Beffroi*, le *Rempart*.

Au début et au cours d'un récit bien sinistre, à péri-

péties habilement échafaudées sur une donnée probablement imaginaire, Toursel fait part d'appréciations, d'impressions et offre des descriptions fort intéressantes que tout bon Arrageois connaîtra très volontiers.

Au point de vue général, il dit de la ville :

« Vous connaissez tous Arras : une grosse vieille ville, un peu tortue, un peu noire, un peu caduque — ce qui est bien permis lorsqu'on a supporté les assauts de César, et, depuis, reçu encore l'hommage de dix-huit cent quatre-vingt et des printemps — un peu caduque, ai-je dit, encore coquette pourtant, coquette surannée, ne croyant pas à la vieillesse, se fardant aux jours de fête, et qu'atintée à neuf, nous avons vu en 1827, pour une réception, cacher encore ses rides sous une fraîcheur postiche.

« A la différence de Calais, que nous entendions dernièrement comparer à une vive et fringante grisette, Arras est calme, peu de colifichets en fer sur sa poitrine plate et simple. — C'est une bonne mère de famille, tranquille et retirée qui ne connaît d'aimables faquins que les rois de pique et de trèfle, et, à l'ivresse du punch et des danses, préfère incomparablement le sang-froid d'une *grande misère* avec une bavaroise de houblon indigène.

» O boston ! multinome infini des plaisirs, concentration de tant de jouissances, trouverais-tu des déserteurs parmi ceux mêmes que tu as initiés à tes plus douces émotions ? »

Après avoir, en compagnie d'un étranger curieux d'examiner la ville, remarqué :

« Le refuge des anciens moines de Marœuil, bâtiment

massif, qui ne se fait remarquer que par son grand pignon à cheminée, ses œils de bœuf grillés, et sa large façade trouée comme celle d'une prison ;

« Les murs d'une autre abbaye, mais bien autrement grande, bien autrement riche, l'Abbaye de Saint-Vaast, avec ses immenses jardins, son millier de fenêtres et son église au majestueux frontispice ;

« La façade du tribunal, noire, effacée, avec sa couronne de balustre, son balcon délabré à l'étage du bas, et son relief de pilastres corinthiens pour séparer les fenêtres, façade offusquée, sans apparence, mais assez majestueuse dans sa dégradation ;

« Les immenses places, belles de régularité, avec leurs maisons pointues et alignées, avec leur forme rectangulaire, dont chaque face semble présenter à peu près l'aspect de la palissade dentelée qui borde un parapet ;

« L'Hôtel de Ville, avec sa façade aussi ancienne d'architecture, qu'elle semble nouvelle de construction, avec son beffroi du XVIe siècle, monument espagnol tout chamarré de galeries et de ciselures, flèche énorme, déliée cependant, qui lancée dans les airs avec tant de hardiesse va porter si haut le lion d'Artois »;

Il se décide à gravir les trois cents et environ cinquante degrés de l'escalier tournant qui conduit à la dernière galerie de cette tour et décrit ainsi le spectacle qui, là, s'offre à ses yeux éblouis :

« Quel prestige, quelle étonnante variété dans ce tableau vivant, sous un horizon de cinq lieues de rayon ! D'abord on est frappé de surprise, on ne voit rien de bien distinct ; les arbres, les prés, les maisons, les champs, les chemins, les nuages, le ciel, tout cela s'amal-

game et se fond en une vision indéfinissable, on est dans l'extase, c'est de l'illusion ! c'est de la féerie !

« Tel est l'effet de ce tableau à première vue. On n'éprouve cela qu'une fois ; mais ce qu'on ne peut jamais se dispenser d'éprouver, c'est un étonnement toujours nouveau, une admiration inépuisable pour cette riche campagne si vive au-dessous de vous, que vous suivez de l'œil sans apercevoir de transition et que vous voyez au loin de la couleur du ciel. Il y a là quelque chose qui parle un langage mystérieux, quelque chose qui fait rêver. Et puis il semble que vous soyez dans une autre sphère ; ce qui se passe au-dessous de vous, vous le regardez sans y prendre part, aucun bruit ne vous en arrive que dominé par la voix grave du vent, vous sentez avec une vague émotion l'isolement et le vide, vous planez sur le monde et vous pensez à Dieu, il semble que vous soyez monté d'un degré vers lui.

« Lorsque votre émotion s'est un peu dissipée, vous revoilà en face de la scène magnifique. Au-dessous, de tous côtés, des toits l'un sur l'autre et de toutes les formes, des maisons inégales et entassées, des jardins çà et là pour varier l'effet, des rues, tantôt larges, tantôt étroites, qui s'arrondissent ici en une courbe régulière, ou se brisent là en une infinité d'angles, des édifices d'un côté, et de l'autre des places où des petits hommes se croisent en tous sens, où, vus de derrière, des animaux qu'on reconnaît à peine pour des chevaux, semblent traîner en rampant des voitures qui les suivent : la ville.

« Immédiatement au-delà, un cercle de prairies d'un vert tendre, sur lequel se brodent délicatement une foule d'arbustes de teinte plus foncée : les fortifications.

« Au-dessus, tout autour, d'autres arbres qui se dessi-

nent, en papillotant sur des couleurs plus vives, des maisons, des moulins bizarrement groupés : les faubourgs.

« Et après, jusqu'à l'horizon, la belle mosaïque des champs avec quelques petits villages qui, entourés de bois, dessinent de plus en plus vaguement des buissons dans le lointain ».

Puis reportant ses regards sur la ville il ajoute :

« On revoit la place d'Armes, dont le plus vilain côté est malheureusement un de ceux qu'on aperçoit le mieux, la place de l'Hôtel-de-Ville est d'un aspect si original un jour de marché lorsqu'à côté d'un étalage si varié de blanches assiettes, de chiffons, de vieilleries, s'élève cette infinité de petites tentes grises entre lesquelles s'agitent les flots de nos faubouriennes au large bonnet, au châle rouge, à la courte jupe bleue. On revoit Saint-Vaast, avec la parallèle de ses deux immenses corps de logis, l'interminable Cathédrale avec sa galerie d'arcs-boutants, avec ses trois frontispices, ses trois croix qui les surmontent, ses trois toitures échelonnées et cette large base qui attend depuis soixante-dix ans une tour, et ne porte encore que du gazon, en même temps on admire l'effet de ce faubourg qui paraît presque sans intermédiaire au-dessus de Saint-Vaast, dominé qu'il est lui-même, quoiqu'à une forte distance, par les deux géants de Saint-Eloy, les deux tours de Notre-Dame artésienne. Placées sur une hauteur qui borne la vue de ce côté, dessinant parallèlement sur le ciel leurs énormes pilastres, elles semblent les supports d'une grille d'entrée pour cet immense parterre.

» Dans la ville, à gauche, au-dessus d'un groupe de maisons, on aperçoit quelques statues : ce sont les muses

surmontant la façade de notre Théâtre. Parnasse trop restreint qui ne peut les contenir toutes, et d'où une d'elles est exilée avec leur frère. Puis en tournant toujours vers la gauche, on voit de larges murailles de verdure, parallèles d'un côté, et se coupant de l'autre pour former trois carrés, dont celui du milieu encadre un bosquet de petits arbres qui n'ont point encore senti le ciseau et forment par leur irrégularité naturelle une agréable variété avec la symétrie si grande de ceux qui les entourent : c'est une partie de nos *Champs Elysées*, promenade trop régulière pour être pittoresque, mais que la perspective de la Citadelle, beaucoup d'ombrage, la fraîcheur du ruisseau qui l'arrose font pourtant agréable, et que nos jeunes Artésiennes si fraîches et si gracieuses connaissent un moyen de rendre tout à fait charmante.

» Encore un peu sur la gauche, en revenant vers la place, on aperçoit, par derrière, une antique maison qui élève carrément son dos bardé de bois..... c'est la seule de ce style qu'on voit de là ; elle est tournée vers une autre grande toute fraîche et toute neuve, et on croit voir une vieille femme qui parle à une jeune fille des modes du temps passé.

» La tour carrée et basse de la Cathédrale provisoire, voilà tout ce qu'on distingue encore dans la ville de ce côté. Au dessus, on voit avec étonnement un village de moulins, dont toutes les ailes rouges, agitées dans le même sens, ont un rare effet.

» Auprès, monte entre deux rangées de maisons, la route de Paris.

» A côté, le village de St-Sauveur s'élance droit à perte de vue, large d'abord, puis diminuant, s'étrécissant et se

terminant par une rangée d'arbres. La prairie qu'enfourche ce village a appartenu à tout ce qu'il y a d'hommes à Arras ; j'y ai en ce moment ma part, et sans que j'y consente elle passera en d'autres mains Elle a en effet été léguée par une bonne femme de ce village à la Jeunesse d'Arras. »

Enfin, à propos de l'une des rues basses, il dit encore :

« A l'extrêmité de la rue du Cornet, à côté de la belle fabrique de la Thieuloye, descend la rue de l'Avalleau jusqu'à une autre petite, sans nom et connue, je crois, de peu de monde. Là, on se penserait hors de la ville : les maisons y sont sales et sans étages, l'herbe croît sur leurs seuils entre les grès mal joints et un rempart agreste, hérissé d'orties, qui domine, au bout de cette rue, en un mont élevé, semble la fermer sur la droite.

» Tout cela n'est cependant pas dépourvu de pittoresque : de ce pic vert aux flancs poilus, au sommet arrondi, il pend, sur la gauche, un petit sentier que parfois le balancement des longues herbes semble rendre mobile comme un cordonnet au vent, et qui, vu de plus près, lui donne assez l'aspect qu'offre le dos d'une brebis qu'a marquée le fer du maître, ou le cou d'un bœuf portant les traces ineffaçables de la servitude. »

Ce style vibrant, imagé, pittoresque qui révèle le peintre est on l'avouera d'une correction et d'une pureté rares à rencontrer chez un jeune homme de cet âge

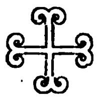
*
* *

Concluons.

Admirablement doué comme artiste et comme littérateur, Toursel n'a point entièrement réalisé les espérances si riches qu'avaient fait concevoir ses brillants débuts, en raison surtout des défaillances de son caractère, des irrésolutions de son esprit inquiet, de sa propension à broyer du noir à la moindre de ces traverses toujours si fréquentes dans la vie de chacun, et pour n'avoir jamais su se dire une bonne fois pour toutes, alors que soufflait le vent contraire :

Tu ne cede malis, sed contra audentior ito.

Ce qui, toutefois, ne l'empêchera point d'occuper une très belle place encore parmi ceux de ses enfants, dont notre vieil et cher Arras peut et doit légitimement s'enorgueillir.





ARRAS FORTIFIÉ

Histoire des Fortifications de cette Ville

depuis les temps les plus reculés

jusqu'à nos jours

par

M Ad. de CARDEVACQUE

Membre résidant.

C'est une chose curieuse à étudier que les fortifications d'une ville au moyen-âge : *hordes, munitions, parements, warnesture*, singulière destinée d'une langue qui s'appauvrit à mesure que la science s'enrichit. A l'origine, des murs de terre irrégulièrement tracés, entremêlés de poutres et d'autres fortes pièces de bois, suffisaient à la défense ; puis, lorsqu'on eut souffert des ravages des barbares, ces fortifications furent construites en pierres. Mais bientôt leur insuffisance fut reconnue : du haut des murailles, les défenseurs ne pouvaient voir les assaillants qui en minaient le pied ; alors, de distance en distance, on construisit des tours. Aucun principe d'art, aucune méthode ne réglaient leur nombre ni leur empla-

cement ; on les multipliait d'autant qu'on voulait rendre la place plus forte. Pour compléter le système de défense et augmenter les obstacles de l'approche, on creusait ordinairement un fossé qui, embrassant l'enceinte irrégulière, se franchissait sur un ou plusieurs pont-levis ; quelquefois il était plein d'eau, mais plus souvent sec. Ces fortifications résistaient aux javelots dardés à la force du bras, aux flèches décochées à l'aide d'arcs ou d'arbalètes, aux pierres lancées avec les frondes, les balistes et les catapultes, voire même aux béliers et aux tarières (1) dont faisaient usage les assaillants. L'assaut, toujours meurtrier, ne réussissait que rarement et la place n'était prise que par famine, par trahison ou par surprise.

Cependant l'art de la guerre fit de rapides progrès : l'arquebuse succéda aux arcs et aux arbalètes, le canon prit la place de l'arquebuse, tant l'homme est inventif dans les moyens de se détruire. Il se fit alors une révolution dans le système des fortifications ; on crénela les murailles, on perça des meurtrières, on doubla les enceintes, on terrassa les murs pour les rendre plus propres à résister au choc des boulets et on les surmonta d'un rempart destiné également à l'artillerie : le mode de l'attaque fit la loi de la défense. On fit invariablement précéder les enceintes d'un fossé dont les terres servaient à élever le rempart et à le couronner de parapets en terre qui pussent couvrir le défenseur.

(1) Les béliers étaient de grandes poutres dont le choc devait ébranler les murailles ; les tarières étaient de longues barres de fer armées de dents, qu'on introduisait entre les pierres des murs pour les disjoindre et les faire tomber.

Les tours s'élargirent et devinrent des bastions (1); des ouvrages avancés défendirent la place, et ses édifices mêmes furent détruits et sacrifiés à la crainte des ennemis. Bien plus, des citadelles s'ajoutèrent aux forteresses, et après que la ville eut été forcée de recevoir la loi du vainqueur, les guerriers qui l'avaient défendue jusqu'à la dernière extrémité, se retirèrent dans ces citadelles et y soutinrent de nouvelles attaques qui permirent quelquefois à des secours nombreux de venir les délivrer.

On voit par ce simple aperçu combien est intéressante l'histoire des fortifications de la place d'Arras. On aurait cependant une fausse idée du travail que nous avons rédigé, si l'on croyait y trouver des dissertations longuement étudiées et savamment écrites. Nous n'avons pas les connaissances nécessaires pour accomplir cette tâche. Mais, avec l'aide et les conseils d'officiers supérieurs du génie, nous avons mis en ordre les documents que nous avons pu recueillir et qui nous ont paru propres à intéresser nos concitoyens, au moment où va s'accomplir le démantèlement de notre ville.

(1) L'idée des bastions appartient, suivant les uns, à Jean Ziska, chef des Hussites de Bohême, et selon les autres, au pacha Achmet, qui les employa avec succès lors de la construction d'Otrante, en 1480. Les premiers bastions construits en France sont ceux de Landrecies, Hesdin. Thionville, Metz, etc., etc.



I

Epoques gauloise et romaine.

A l'époque la plus reculée de son histoire, c'est-à-dire avant la conquête romaine, Arras ne comprenait que l'emplacement de la Cité. Bornée au nord et à l'est par le Crinchon et les Hautes-Fontaines, la cité des Atrébates s'étendait au sud et à l'ouest depuis l'emplacement actuel de la prison départementale, construite dans le jardin de l'ancien couvent de la Paix, jusqu'au hameau de Wagnonlieu. Nos savants et regrettés collègues, d'Héricourt, Godin, Harbaville et Colin, qui ont laissé de nombreux et remarquables travaux sur l'origine d'Arras, sont tous d'accord sur ce point avec leur devancier Guiman (1) qui vivait vers 1170.

(1) GRAND CARTULAIRE DE ST-VAAST, *Rubrica secunda*, liv. 3, 4, 119: « *Quia, sicut in vetericis chronicis legimus, hœc civitas antiquitùs in monte qui Balduimons dicitur, sedit, sicut ruinarum vestigia et vallorum aggeres qui contra Julium Cœsarem et Romanos constructi sunt, hodièque contestari videntur, qui eo tempore apud Strumum fixis territoriis civitatem obsidentes demicabant.....*

» *Balduini mons situs est ab occidentali parte civitatis suprà Dominicam curtem. In hoc monte antiquitùs ipsa civitas fuit, sicut novitates operum à Paganis constructorum quœ illic fodientibus frequenter occurrere solent, sed et valli contrà Julium Cœsarem castris in Strumo et Mareolo dispositis Atrebatum infestantem oppositi hodiè que perhibere videntur,. ..* »

Notre infatigable fouilleur du sol artésien, A. Terninck, a pu confirmer cette opinion par ses découvertes de fondations nombreuses entre Duisans et Wagnonlieu.

D'après le travail du chanoine Van Drival sur les enceintes de la ville (1), Arras primitif était sur le plateau de Beaudimont, du haut duquel on domine le pays et qui donne l'idée complète d'un oppidum gaulois.

L'obstacle représentait alors toute la fortification. Les cabanes des Celtes et les habitations plus confortables des Gaulois étaient entourées de haies épaisses et de fossés profonds qui arrêtaient les bêtes féroces et les voleurs. Pour garantir leurs familles et leurs biens de la convoitise et de l'attaque des ennemis, les Atrébates avaient des *oppida* ou forteresses qu'ils élevaient au milieu des bois ou sur le sommet des collines environnantes (2). En outre, des fossés et des palissades à pointes aigues et reliées par des barres transversales, des arbres entrelacés, formaient autour de leurs habitations une barrière impénétrable derrière laquelle ils pouvaient opposer une vive résistance. Ces retranchements s'appelaient, suivant Ducange, *fretta*, et quand ils se trouvaient sur une éminence, *fretus mons*. De nos jours, la science stratégique semble avoir conservé le souvenir de l'ancienne défense et de son appellation dans l'expression de *chevaux de frise*.

Les Gaulois n'ignoraient pas l'art de la défense des places. Ils les entouraient aussi de murailles solidement établies. Tout un système de poutres et de pierres entrelacées régulièrement formait des constructions solides

(1) *Statistique monumentale du Pas-de-Calais*, tome II.

(2) A. Terninck, *Atrébatie*.

que les pierres empêchaient de brûler et dont le bois ne donnait pas prise au bélier.

Auguste Terninck, en recherchant les limites des anciens pagi, et à l'aide des lieuxdits inscrits sur les anciens terriers et registres du cadastre, croit avoir rotrouvé le système de défense qui protégeait l'antique *Nemetacum* contre les attaques de l'ennemi. Il se composait d'une double enceinte de collines fortifiées, formée, la première, intérieure, par les communes de Duisans, Dainville, Tilloy, Athies, St-Nicolas, Ecurie, Marœuil; la deuxième, extérieure, par celles de Gouy-en-Artois, Bailleulval, Ransart, Boiry-Ste Rictrude, Hendecourt-lez-Ransart, Croisilles, Chérisy, Vis-en-Artois, Boiry-Notre-Dame, Plouvain, Gavrelle, Bailleul-sir-Berthoult, Thélus, Givenchy-en-Gohelle, Carency, Mont-St-Eloi, Acq, Haute-Avesnes et Wanquetin. Les découvertes de silex taillés, haches, massues, flèches, marteaux, etc., etc., dans les dépôts placés sur le sommet des collines dominant la contrée, dénotent, selon notre regretté collègue, l'existence de forts avancés pour prévenir de l'approche de l'ennemi et repousser ses attaques. De plus, ainsi que le dit très judicieusement M. le Gentil dans *Le Vieil Arras*, les *vallorum aggeres*, dont parle Guiman, pouvaient très bien ne constituer que des retranchements militaires creusés en avant de la Cité pour en défendre l'approche.

Outre ses murs et ses fossés, la cité gauloise avait encore d'autres moyens naturels de défense. Des marais fangeux et profonds l'entouraient de tous côtés, sur les bords du Crinchon, de la Scarpe et des Hautes-Fontaines, couvrant les terrains occupés de nos jours par les prairies d'Anzin, les faubourgs de Ste-Catherine et de

St-Nicolas, le Rivage, le bas quartier de la ville actuelle, les rues St-Maurice, des Agaches, St-Jean-Lestrée, des Teinturiers, des Gauguiers, la Basse-Ville, la rue d'Amiens, les Promenades et environs. Les habitants n'avaient donc à fortifier que le côté de la Cité couvrant les hauteurs de Baudimont, entre la fontaine Ste-Catherine et les Hautes-Fontaines. Ainsi protégée, elle put arrêter un instant les armées triomphantes de Jules César.

Lorsque les Romains envahirent la contrée, ils établirent à Etrun un camp permanent, station ou lieu de retraite pour les troupes préposées à la garde du pays et d'où le général veillait sur la Cité. Plus tard, lorsque la conquête fut assurée, des communications s'établirent entre les soldats et les habitants, qui étendirent leurs constructions de ce côté.

Les Romains considérant la position d'Arras comme un point très important, résolurent d'y établir une forteresse où leurs soldats pourraient se retirer et défendre la Cité. Ils construisirent le *Castrum nobiliacum*, 367-370, sous l'empire de Valentinien et de Gratien. C'est sur l'emplacement de ce château-fort que devait s'élever le monastère de St-Vaast, autour duquel se groupèrent les premières maisons qui devaient constituer la ville d'Arras proprement dite.

« Cette antique forteresse, décrite par A. Terninck
» dans son *Atrébatie*, était rectangulaire, d'un tiers plus
» longue que large. Elle avait 360 mètres sur 240 et
» pouvait loger environ trois cohortes ou un tiers de
» légion. Un des côtés s'étendait depuis la salle des
» Concerts jusqu'à la rue des Agaches ; le second longeait
» les rues des Agaches et des Teinturiers ; le troisième
» occupait les derrières de la rue de l'Abbaye et passait

» entre les rues des Trois-Visages et de l'Ancienne » Comédie ; le quatrième, partant de la rue du Tripot et » suivant les rues des Bouchers et des Petits-Viéziers, » rejoignait l'angle du premier côté derrière la rue » neuve des Récollets.

» L'entrée principale, placée dans la rue St-Aubert, » près de l'égoût, c'est-à-dire au milieu du côté sud des » remparts, s'ouvrait sur l'ancienne chaussée qui con- » duisait de St-Quentin à St-Pol, et donnait perpendicu- » lairement accès à la voie d'Amiens qui traversait le » Castrum et ressortait par la porte opposée, tournée » vers le nord, pour se diriger vers Tournai. Une grande » partie de cette enceinte subsistait encore en 1492 et » ne disparut qu'en 1524 (1). »

Selon A. Terninck, rien ne prouve quel était l'appareil des murailles du *Castrum nobiliacum*. On devait y voir, comme dans les autres constructions romaines, des lignes de briques alternées avec des massifs de pierre. Un débris de cette enceinte muraillée est resté longtemps debout derrière la salle de spectacle actuelle : il sert de jardin à plusieurs maisons de la rue de la Caisse-d'Epargne.

(1) Harbaville, *Mémorial historique*.

II

De la domination franque au règne de Philippe-Auguste.

Lorsque les Francs, sous la conduite de Clovis, eurent chassé les Romains, les Atrébates s'empressèrent de renverser le dernier vestige de la domination étrangère; ils démantelèrent le château-fort qui les avait longtemps maîtrisés. Toutefois une partie des murailles resta encore longtemps debout.

A l'époque de l'invasion normande (880), la fortification de la Cité était en mauvais état et le monastère de Saint-Vaast était à peine protégé par une faible enceinte en pierres. Après le départ des barbares, l'abbé de St-Vaast fit restaurer les murailles du *Castrum nobiliacum*. Les remparts de la Cité se redressèrent en même temps et le comte Eudes y fit élever de nombreux travaux en 895 (1).

Jusqu'au XIe siècle, le bourg de St-Vaast, la ville neuve, eut pour limites les remparts de l'ancien *Castrum* dont les tours et les portes restaurées avaient permis la défense Bientôt ces limites ne purent contenir tous ceux qui étaient venus se réfugier sous la sauvegarde de l'abbaye. On fut donc obligé, vers l'année 1100, de démanteler de nouveau les anciens remparts et d'y pratiquer de larges brèches. Trois parties de l'enceinte

(1) Les frères de Ste-Marthe, *Gall. Christ.*, t. III, col. 377 ne parlent pas de la venue du comte Eudes à Arras. Cet évènement se trouve cependant mentionné dans dom Devienne, *Hist. d'Artois*, t. I, p 141

furent conservées : 1° celle où était bâti le monastère ; 2° la partie où avait été construit le château du comte, souverain de l'Artois, limitée par les rues des Agaches, St-Aubert et de la Madeleine ; 3° un fragment limité par la place de la Comédie, la rue Ernestale et la cour de la Salle des Concerts, où l'abbaye avait fait construire un hôtel pour le châtelain, auquel attenaient les prisons publiques.

Chacun de ces tronçons a laissé des traces : le premier dans les jardins de M. Legentil et de Mme Bollet, le second dans le square St-Vaast et le troisième dans les maisons de la rue de la Caisse-d'Epargne. En 1840, le jardin de M. le docteur Duchâteau, qui s'étendait derrière la salle de spectacle et s'élevait au niveau du toit des maisons voisines, n'était autre que le terre-plein du rempart du Castrum, que l'on retrouve encore dans les jardins des maisons Gossart et Cabuil (1).

Les terrains du plateau de Baudimont ayant été abandonnés par les habitants qui tendaient à se rapprocher de l'abbaye de St-Vaast, furent retranchés de la ligne des fortifications vers 1155 et les remparts d'Arras furent établis à peu près sur leur emplacement actuel, coupant en deux le parc épiscopal, aujourd'hui jardin de la Préfecture.

Le roi Louis VIII fit fortifier le côté de la ville qui n'avait pas encore de murailles. Arras prit alors de grands accroissements, et son enceinte entre les portes St-Michel et Ronville, élevée en 1176 par Philippe d'Alsace, était telle que nous la connaissons. Les remparts nouvellement construits furent flanqués de tours carrées

(1) Le Gentil, *Vieil Arras*.

de 40 pieds de hauteur, placées à cinquante pas les unes des autres, soudées à la muraille et pouvant contenir chacune quinze à vingt défenseurs.

Quant au terrain compris entre la rue des Augustines et celle de la Prairie, dans le bas quartier de la ville, il était considéré comme faubourg, ainsi qu'on le voit dans l'acte de fondation de la paroisse de la Chapelette en 1148 (1).

III

Moyen Age.

Les fortifications d'Arras au XIII[e] siècle.

La Charte communale octroyée à la ville d'Arras par Philippe-Auguste en 1194, fait mention des fortifications. « Quiconque doit travailler aux fossés, se rendra à ce travail, ainsi qu'il le doit. »

Avant d'aller plus loin dans l'histoire de la fortification d'Arras, nous examinerons quel était le mode de défense usité au commencement du XIII[e] siècle.

La fortification de l'antiquité était exposée, à son sommet, à l'attaque par escalade, à l'écrètement de son parapet par le tir de plein fouet et à la chute sur le chemin de ronde, de corps pesants lancés par le fer courbe des machines de jets, et à sa base, à la destruction de son mur par le bélier et la sape. L'obstacle qu'on opposa alors, consistait principalement dans la hauteur

(1) Harbaville, *Mémorial historique.*

de l'escarpe qui, du reste, fut toujours croissante avec les progrès des moyens d'escalade.

Le fossé est une défense trop simple et trop naturelle pour qu'elle ait été négligée dès le début de la fortification. Les anciennes enceintes avaient souvent plusieurs murs successifs baissant vers la campagne ; le dernier pouvait avoir un fossé dans le but d'éloigner le bélier et de rendre la sape plus difficile. La tour était le point fort par sa hauteur, la solidité de sa base et les chicanes que l'on disposait à l'intérieur. Aux sacrifices que s'imposaient les assiégeants pour empêcher la projection des corps pesants du haut des enceintes, on doit juger de l'importance qu'ils attachaient à ce genre de défense, qui était, du reste, celui produisant le plus d'effet.

Les flancs, dans l'antiquité, n'avaient d'action que sur la courtine et contre l'escalade. Les tours n'étaient pas flanquées réciproquement les unes par les autres, comme on l'entendit plus tard ; elles se défendaient elles-mêmes. L'effet extérieur des machines de jet était très limité et, la plupart du temps, on était obligé d'aller pendant la nuit incendier les tours de bois de l'attaque.

Au commencement du moyen âge, on rapprocha les tours. A Arras, elles étaient à 40 mètres les unes des autres.

Au XII[e] siècle, à la suite des Croisades, apparaissent les machicoulis, qui étaient usités en Orient depuis de longues années (1). Peut-être faut-il en chercher l'origine dans les balcons si communs dans les pays musulmans pour permettre aux femmes de voir hors de leurs mai-

(1) Le nom primitif de *moucharabys* semble dénoter leur origine orientale.

sons sans être aperçues. Ils s'introduisirent en Europe sous la forme de quelques guérites et saillies restreintes en encorbellement en haut des murs et principalement des courtines. Plus tard, ces guérites furent appelées *échanguettes*.

Les premiers machicoulis proprement dits s'obtinrent au moyen de pièces de bois horizontales, couchées sur les murs de ronde existant au sommet des remparts et traversant les parapets par des trous ménagés exprès. Ces poutres ne se posaient qu'en temps de guerre ; elles faisaient saillie en avant du parement extérieur et en arrière du chemin de ronde. On les recouvrait d'un plancher et on obtenait ainsi au dehors, en haut de l'escarpe. un corridor dans lequel on ménageait des vides pour jeter des corps pesants, et à l'intérieur, un élargissement du terre-plein. Le corridor extérieur était muni d'un parapet en madriers, percé de créneaux et recouvert de pièces de charpentes formant blindage contre les coups verticaux. Ces premiers machicoulis portèrent. en France, le nom de *hourds, hourdels*. Vers la fin du XIII[e] siècle, les pièces de bois furent remplacées par des corbeaux en pierre, posés pendant la construction même et destinés à supporter le parapet en madriers et la couverture en bois.

Comme complément de défense, on construisit à Arras, dans la Cité et dans la ville, des portes qui étaient autant de forteresses. Les portes de la Cité étaient :

1° Celle de la Vigne ou de Bronnes, munie de deux tours défensives et située près du couvent de Sainte-Claire ;

2° Celle de Baudimont, fortifiée à l'origine de quatre tours rondes, deux à l'intérieur et deux à l'extérieur ;

3° Celle de Maître-Adam, près de laquelle s'élevait un petit fort qui servit de résidence au châtelain du roi jusqu'au milieu du XIVe siècle. Placée sous une tour, elle était flanquée de plusieurs autres ;

4° Celle dite Triperesse ou de la Triperie, située en face de la rue des Bouchers-de-Cité, et par laquelle on accédait à la ville ; elle était munie de plusieurs tours ;

5° La porte de la Cité (1).

La porte d'Amiens ne fut ouverte que lors de la fermeture de celle de Bronnes.

Cinq portes donnaient accès dans la ville :

1° La porte Ronville. Reconstruite en 1176, par Philippe d'Alsace (2), sur l'emplacement de celle que Guiman appelle *Porta Rotunda*, cette porte se composait d'un corps de bâtiment flanqué de six tours rondes et protégé, à l'extérieur, par deux énormes tours, également rondes, en grès, dont les débris subsistent encore à l'entrée du pont-levis actuel. Un second pont-levis existait entre les deux premières tours et la forteresse (3) ;

2° La porte Saint-Nicolas. Rebâtie en 1214 par Philippe-Auguste, elle succéda à la porte Saint Sauveur

(1) « En le darraine sepmaine d'octobre, l'an 1369; fut couverte, térassié et ploumée et dutout parfaite le porte de le ville au lès de le Chité. Eschevins pour le temps, Simon de Lens, Sauwal le Borgne, Jacques de Saint-Vaast, Martin de Fampoux et leurs compaignons. » (Reg. mém. de 1354 à 1383, f° 24).

(2) Cette construction était de pierre blanche et défendue par deux tours, dans l'une desquelles une inscription commémorative rappelant la date de cet évènement, était ainsi conçue : *Tempore Philippi nobilissimi Flandriæ et Viromandiæ comitis fundata fuit hæc turris magistro Wiltbothemo anno Domini MCLXXVI.*

(3) Le Gentil. *Vieil Arras.*

de Guiman. Elle donnait accès rue du Saumon et était protégée, à l'extérieur, par deux fortes tours rondes, à huit étages, établies en retrait, et à l'intérieur par deux autres tours, également rondes et beaucoup plus grandes, dans lesquelles on renfermait les munitions de guerre ;

3° La porte de l'Estrée, construite par ordre de Louis VIII, près du Wez d'Amin, entre l'hôpital Saint-Jean et l'hôtel de Chaulnes ;

4° La porte Méaulens ou Méollenz, Mellenz. Créée par la comtesse Mahaut, elle était défendue par une tour élevée sur le rempart, à l'endroit appelé l'*Union*, en avant de la sortie du fossé Burien ;

5° La porte Saint-Michel, située à l'extrémité de la Grande-Place (1). Cette forteresse avait au moins trois étages, et la garde en était confiée à six connétables : elle était armée de cinq canons, pourvus de tout le matériel et de tous les approvisionnements nécessaires.

Tout ce système fut complété, plus tard, par l'ouverture des portes :

D'Hagerue à l'extrémité de la rue des Capucins, dont la longue voûte passe sous les remparts ;

Puniel (2), située à l'endroit où est construit le collège ; elle s'ouvrait entre deux tours circulaires en face de la rue aboutissant à l'église Saint-Etienne ;

(1) « Le VII[e] jour de septembre an quatorze cens soixante dix huit fut assize la première pierre de la porte de Saint-Michiel, au grand marchiez d'Arras, et le dit jour, encommencé la porte de Cité. » (*Chronique et Mémoires de Claude Doresmieux*, p 5).

(2) « A Olive Ledan, fèvre, pour avoir refait et rapointé 4 serures à 4 tours étant entre le porte de Cité et le porte de *Poigniel*, lesquelles etaient toutes desvoyées 1[er] novembre 1468 (Reg. aux ouvrages de 1468-1469, p. 3, v°).

Barbakane ou Claquedent, grosse tour accompagnée de bâtiments élevés sur le fossé Burien, à l'angle des rues du 29 Juillet et de St-Aubert. Une demi-lune reliée au Claquedent fut établie plus tard à l'endroit appelé depuis abreuvoir St-Aubert, pour couvrir le point de jonction des remparts de la ville et de la Cité (1).

Les portes Ronville, St-Nicolas et St-Michel, étaient reliées entre elles par un mur garni de tours et situé en avant de l'ancienne enceinte. Cette muraille se voit encore contre les quartiers de derrière des maisons de la rue du Saumon qui y sont adossées. Plus tard, on relia la porte Ronville à la porte d'Hagerue et la porte St-Michel à la porte Méaulens, par de nouveaux murs protégés de tours. Enfin la porte d'Hagerue, la porte Puniel et la porte de l'Estrée furent rattachées à la porte Méaulens et on établit ainsi un boulevard continu autour d'Arras.

Dans la suite, plusieurs de ces portes furent fermées, lorsque le nouveau système de défense des places fortes fit réduire le nombre des ouvertures qui y donnaient accès, afin de pouvoir distribuer sur toute l'étendue des remparts les troupes dont on pouvait disposer.

Lorsque Bauduin, comte de Flandre, maître de Saint-Omer, vint assiéger Arras en 1213, ses efforts se dirigèrent principalement vers la Cité. La chronique rapporte qu'il y causa de nombreux dégâts (2) ; aussi les habitants s'empressèrent-ils de réparer leurs murailles.

Les murs d'Arras étaient crénelés, sinon partout, du moins en certains endroits. M. le Gentil a retrouvé aux

(1) Le Gentil, *Vieil Arras*.

(2) Hennebert, *Hist. d'Artois*, livre VI, p. 193.

Archives départementales un document de 1292, de la plus haute importance au sujet de l'état des fortifications d'Arras au XIII[e] siècle. C'est un différend élevé entre l'évêque et le comte d'Artois, à l'occasion d'un sieur Empugne Porée, boucher dans la Cité, *pour le dommage par lui causé en estoupant les créniaux et les arcières de la forteresse du dit conte* (1)

Dans les premiers jours du mois de juillet 1304, Philippe le Bel vint à Arras faire soigner la blessure grave qu'il avait reçue à la bataille de Mons-en-Pevèle. Ayant formé le dessein de pénétrer en Flandre, il pensa à mettre en état de défense les villes frontières de son royaume. L'historien Bauduin rapporte qu'il dressa un camp de 100,000 hommes devant Arras. C'est alors que tout le système de fortifications de cette ville fut complété et prit un ensemble qui ne devait plus être modifié qu'au XVI[e] siècle. Il en coûta des sommes considérables qui furent en grande partie avancées par les religieux de St-Vaast (2). Un arrêt du Parlement daté du mois d'août 1284, avait assujetti les membres du clergé et les moines à différentes tailles et charges communales au nombre desquelles se trouvait l'entretien des fortifications.

Depuis le XII[e] siècle, la ville avait pris de grands développements De nombreuses constructions s'étaient élevées dans la partie haute d'une part, et de l'autre, le long de l'ancienne voie romaine, depuis la Cité jusqu'au faubourg Ronville De plus le bas quartier du côté de

(1) Archives départementales, n° 1099 Procès-verbal de 1740.

(2) Archives municipales, Juridiction, laye 1[re], cote 15.— *Chronique d'Arras*, p. 28. — Dom Martène, coll. comp., t. I[er], colonne 1410.

Méaulens commençait à se peupler, de telle sorte, qu'à la fin du XIIIe siècle, Arras avait à peu près la même étendue que maintenant, sauf la Basse Ville. Toutefois, ces limites ne furent parfaitement posées que par l'établissement de fortifications régulières. Les premières qui furent créées s'étendirent au sud-est, depuis la porte Ronville jusqu'au dessus de la porte St-Michel. Le front nord ne paraît avoir été défendu dans le principe que par un fossé profond, appelé Vivier. Quant à la Cité, son enceinte est indiquée par la position de ses portes : elle allait de la porte Maître-Adam à celle de Baudimont, atteignait ensuite la porte d'Amiens, s'étendait vers celle de Bronnes et venait aboutir à la porte Pugnel pour suivre le fossé Burien jusqu'à la porte Triperesse, à peu près à l'extrémité de la rue du Vent-de-Bise.

IV

L'enceinte fortifiée d'Arras au XIVe siècle.

Pendant la guerre de Cent-Ans, Arras fut le centre de la résistance aux invasions venues de Flandre. Dès le début des hostilités, Philippe de Valois s'y transporta et fit compléter le système de fortifications tracé par Philippe le Bel.

On construisit, de 1336 à 1339, entre la porte St-Michel et la porte Méaulens, les murailles dont plusieurs parties subsistent encore et qui étaient flanquées de tours rondes

demi-engagées (1). Ce rempart avait pour but de remplacer le simple fossé qui protégeait la ville de ce côté ; il établit en outre une séparation bien marquée entre les bas quartiers et le faubourg Méaulens (2).

Le passage de l'armée anglaise et la probabilité d'un siège firent prendre toutes les précautions nécessaires en pareille circonstance.

En juin 1341, les habitants représentèrent à Philippe VI que leur ville avait besoin de nouvelles fortifications ; le roi leur permit de faire abattre les arbres et inonder les alentours de la place dans les endroits qui paraissaient les plus faibles. Bien plus, craignant qu'Arras ne fût assiégé par les Anglais, il prescrivit au Magistrat de faire sortir les personnes soupçonnées de peu d'attachement pour la France. Cinq ans plus tard, il leur prescrivit d'abattre et de détruire les maisons, édifices ou autres bâtiments pouvant servir de retranchements à l'ennemi.

Sur ces entrefaites, le Magistrat éprouva des difficultés de la part de l'Evêque d'Arras, seigneur naturel de la

(1) Locrius, *Chron. Belg.*, p. 465 ; Guesnon, *Inv. des Chartes d'Artois*, p. 95 ; Arch. mun., Comptes sur parchemin. « Chest li frais du compte fait pour le cause des forterèches de le ville, tant pour hommes, pour murs, artillerie, que pour aultres nécessités pour lost fais par les eschevins, les XXIIII et les boines gens de le ville, de l'esqueviuage, Jehan Hukedieu, Audeffrys Louchart et leurs compaignons qui en tient en l'eschevinage le XVIIIe jour du mois de juillet l'an M. III^c et XXXIX.

« Che sont les revenues que li ville a eub et recheu pour faire les dites fortereches de plusieurs personnes que à che ont contribué de leur héritage qu'il avaient en le ville par le mandement du Roy nos sire. »

(2) E. Lecesne, *Hist. d'Arras*, t. Ier, p. 200.

Cité. Vers le milieu du XIVe siècle, une forteresse avait été construite près de la porte séparant la ville de la Cité : le prélat Aymeric prit ombrage de ses travaux et voulut les arrêter. Philippe VI dut intervenir et rendit, le 12 mai 1349, un arrêt ordonnant l'achèvement de cette forteresse (1).

Cette même année, 1349, on garnit de tours le front nord de l'enceinte d'Arras, depuis la porte Méaulens jusqu'à l'endroit nommé plus tard la *Brèche*. On répara aussi les autres murailles, sur les pressantes sollicitations du roi.

A cette époque de guerres continuelles, la question des fortifications fut l'objet des constantes préoccupations de l'échevinage.

En 1358, on éleva le rempart entre la Cité et la ville et on jeta sur l'ancienne chaussée un pont-levis pour traverser le bras du Crinchon (2). Une nouvelle porte fut construite en cet endroit et ne fut terminée qu'en 1369. Ainsi s'opéra la séparation complète des deux parties d'Arras.

Outre ces deux enceintes fortifiées, Arras en contenait plusieurs autres qui finirent par disparaître. L'abbaye de St-Vaast s'était entourée de remparts dès le IXe siècle ; la Cour le Comte, dont l'emplacement avait été pris aux dépens du *Castrum nobiliacum*, était munie de défenses

(1) Pour les estiques sur les fossés de Cité. *Cart. de la ville d'Arras* de 1368 à 1376, f° 54

(2) Arch. mun., *Reg. mém.*, f°s 60, 63 ; Locrius, *Chron. Belg.*, p. 468. — Ce pont-levis fut construit avec des pierres tirées du village d'Azincourt, sur la permission de Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol. Les pierres d'Azincourt sont encore recherchées pour les constructions.

respectables, suivant l'usage des résidences princières au moyen-âge ; la Châtellenie était devenue une petite citadelle. Arras fut donc composé pendant un certain temps de cinq ensembles de fortifications ou juxtaposées, ou s'enchevêtrant les unes et les autres. Ajoutons encore, pour être complet, la demeure du châtelain de la Cité, véritable petite forteresse adossée à la porte Maître-Adam.

Pour élever et entretenir les travaux destinés à leur défense, la ville et l'abbaye de St-Vaast avaient été obligées à de lourds sacrifices, souvent même insuffisants. Aussi la comtesse Marguerite dut-elle établir, en 1371, un impôt permanent, dit *impôt des fortifications*, qui fut donné à ferme. On y joignit plus tard lès corvées et les levées en masse. Les ouvrages entrepris donnèrent lieu, en 1369, à des pourparlers intéressants entre la ville, la Cité et l'ingénieur chargé des travaux, Jehan Barreau, seigneur de St-Morisse sur le Loir, chevalier, maître des requêtes de l'ostel du roy. Lorsqu'il fit construire la forteresse de Bronnes pour garantir la Cité, l'Evêque et le Chapitre, craignant que les travaux fussent insuffisants, si le fossé et l'escarpement n'étaient pas continués jusqu'à l'enceinte de la ville, prièrent l'ingénieur de modifier ses projets en ce sens. Ce dernier y consentit, à condition que la ville se bornerait à demander une porte destinée à faciliter les communications. Ici se présenta une nouvelle difficulté. La ville appartenant à la comtesse d'Artois et la Cité à l'Evêque, faire une porte au profit de l'un c'était créer un droit de supériorité sur l'autre. L'ingénieur se trouva donc fort embarrassé et ce ne fut qu'après de longues et laborieuses négociations qu'il parvint à faire accepter par les intéressés un compromis

sauvegardant les droits et prérogatives de chacun (1).

Indépendamment des tours intérieures et extérieures qui flanquaient les portes d'Arras, le mur d'enceinte en comptait beaucoup d'autres M. le Gentil en a retrouvé le nombre et la position dans un procès-verbal de visite des fortifications de 1369, ainsi que le nom de ceux qui en gardaient les clefs (2). Nous citerons avec notre savant collègue :

1° Deux tours neuves entre la porte St-Nicolas et la porte St-Michel ;

2° Trois tours entre la porte St-Nicolas et la porte Ronville. Celle du milieu portait le nom de *Tour du Quien ;*

3° A la porte Ronville, trois tours, la tour *Le Bay*, la tour de *Pavie* et la tour *Basouel ;*

4° Entre la porte d'Hagerue et celle de la Cité, deux tours, la tour *Malaquin*, la tour *le Cornue* et plusieurs tourelles nouvellement édifiées ;

5° A la porte de Cité, quatre tours: la tour de *Marœuil*, une contre la porte, celle au-dessus des *Liches* et la tour *Rauvelet ;*

6° A la porte Méaulens, deux tours dont l'une près de la poterne ;

7° A la porte St-Michel, six tours, dont une appelée porte du *Diable* et une autre, tour de la *Poterne*.

Nous trouvons en outre dans les comptes de la ville

(1) Guesnon, *Inv des chartes d'Arras* ; *Cart. de la ville d'Arras*, 1368 à 1376, p. 59 et autres.

(2) *Vieil Arras*, p. 84 et suivantes. Ce document, renfermé dans le registre mémorial de 1369, donne la liste complète des tours ainsi que l'indication des armements et approvisionnements aux connétables chargés de la défense de la place et des postes avancés.

de 1513 la mention des tours de Ste-Barbe (1), de l'Esguerguette et de St-Nicolas.

Ceux de 1543-1544 citent les tours des Cordeliers (2), de St-Andrieu, de St-Georges, des Cats-Cornus (3), tour à Coullon, de Flandre, Cornière ; celle devant la plateforme du molin à vent, la tour devant la ruelle Guairel, la tour de Bourgogne (4), la Haulte-Tour, la tour Saint-Maurice (5).

Dans la partie de ce manuscrit qui concerne l'armement, il est question des postes *extra-muros* qui faisaient partie de la série d'ouvrages avancés protégeant l'enceinte continue. De plus, on lit dans le *Dictionnaire universel* de Thomas Cornaille, publié en 1708, à l'article Arras : « Autour de la ville, de cinquante pas en cinquante pas, » on voit un petit retranchement qui peut contenir » quinze à vingt personnes et est de forme quarrée et » élevé d'environ 40 pieds. Le circuit est à peu près de » 150 pieds de roy. » Le père Ignace a reproduit cette description de l'enceinte fortifiée d'Arras, en ajoutant

(1) Tour derrière l'hôtel de Chaulnes. « Payé pour les pentures et de luys et fenestres de la tour Ste-Barbe et le serure furnye des deux clefs, x s pour chacune serures de bois mise assavoir, une à la tour cornière. l'autre à la grosse tour carrée derrière le Healme, deux autres à deux petites tourelles au derrière de la maison Loys de Beauffremetz et livré les pamelles à pendre les huys des dites tours et l'autre serure à le tour de grès auprez de la porte St-Nicollay tirant vers Ronville..... » (Reg. aux ouvrages de 1486, p. 64).

(2) « Fait une place pour mettre l'artillerie à une tour quarrée devant les Cordeliers, 1495, pour le tour devant Jacques Boucault. »

(3) « Le tour des Cacornutz entre le porte St-Michel et le Roë de fer, 1514, tour à Hurtebize. »

(4) Entre les portes d'Hagerue et Pugnel.

(5) Près la porte Méaulens.

que ces forts furent détruits au commencement du XVIII[e] siècle (1).

Des lettres du bailli d'Amiens en date du mois de décembre 1371, portent que « l'abbaye de St-Vaast doit » payer par forme de don gratuit 170 livres d'or, somme » à laquelle les religieux ont été taxés pour les ouvrages » de la ville (2) ». D'un autre côté, le comte d'Artois exempta le Magistrat « d'avoir à remplir les fossés, » caves, celliers et maisons détruites pendant le dernier » siège. » Le 9 octobre 1391, il fit abattre deux maisons situées dans la grande rue de la Cité en face le rempart de la ville, comme étant nuisibles aux fortifications.

Au mois de mars 1392, les fortifications de la Cité, du côté de la ville, eurent beaucoup à souffrir d'une crue d'eau qui entraîna la chute de plusieurs maisons et de pans de muraille, dont les débris comblèrent les fossés. L'année suivante, les bourgeois furent exemptés par le roi de la redevance de 1,000 livres, qui était due au duc Maximilien, en dédommagement des pertes qu'occasionna cette inondation. Ce prince prit aussi le parti des Arrageois contre les moines de St-Vaast et autres gens d'église qui, en raison des immunités accordées au clergé, prétendaient se soustraire au paiement des taxes de fortification. Il décida, le 18 décembre 1404, qu'ils

(1) *Mémoires*, t. II, p. 146. Un plan de 1710, nº 10 des Archives, indique une série de vingt petits forts en avant des ouvrages de la place (Le Gentil, *Vieil Arras)*.

(2) La nuit de la Toussaint 1371, on communiqua au Magistrat deux mandats du roi, l'un portant obligation aux religieux de St-Vaast de contribuer aux dépenses exigées pour les forteresses de la ville, et l'autre de refaire les fossés du Nok (Arch. mun., Reg. mém., nº 1).

devaient y contribuer comme tous les autres habitants, tranchant ainsi la question fort délicate de la participation de tous aux impôts (1).

Le 9 mai 1403, l'Echevinage fit publier le ban suivant, concernant les travaux à faire aux fortifications.

« Nous vous faisons assavoir que pour pourvoir à la » fortiffication et emparement de la forteresse de la ville » d'Arras, il est ordené par le délibéracion, conseil et » advis des Estats à bonnes gens de la ditte ville, de » ouvrir en aucuns lieux de fosseire autour de le dite » forteresse et que ce soit fait par connestables pour » supporter les grans frais et charges que la dicte ville » a de présent. Si faisons le ban que tous les bourgeois » et forains, manans et habitans de la dite ville, tant » gens d'église comme aultres obéissent aux connestablies » ordenées en icelle et voisent ou envoyent personnes » idones porter à le hotte au jour le lieu et par la » manière que les dits connestables sera ordonné et » déclairé, et chacuns sur paine de encourre pour » chacune fois en amende de v sols parisis au prouffit » de la ditte ville, et pour ce ne demourra mie que ceulx » qui seraient ordené à porter ne paient la journée » d'un ouvrier.

» Item que nulx ne die lait injure ne villenie aux dits » connestables ne leurs gens sous peine de encoure » chacuns en amende de LX sols et au surplus estre » pugny à la volenté discrétion et ordenance de Monsei- » gneur le Bailly d'Arras, où son lieutenant et de » Messieurs maieur et eschevins » (2).

(1) Guesnon, *Inv. des Chartes d'Arras*. — Lecesne, *Hist. d'Arras*, t. Ier, p. 236.

(2) Registre aux édits de 1403 à 1405.

Peu rassuré sur les promesses d'aide et appui que lui avaient faites les Etats d'Artois contre les Armagnacs qui menaçaient de l'attaquer, le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, s'empressa de faire augmenter les fortifications d'Arras où devaient se donner les premiers coups. Il fit élever une plate-forme près du Claquedent et l'on combla le fossé qui séparait la Cité de la ville Le gouverneur d'Arras fit sortir toutes les bouches inutiles et raser les maisons qui pouvaient nuire à la défense. Les couvents établis dans les faubourgs Ronville et St-Sauveur et les églises des Cordeliers et des Jacobins furent démolis. Les murailles furent garnies de tout ce que l'art de la guerre pouvait mettre à la disposition des assiégés.

On se servait déjà des nouveaux canons à la main, consistant en tuyaux de fer que l'on chargeait de balles de plomb. C'est le premier emploi de l'artillerie pour la défense et l'attaque des villes. De plus, les approches de la place étaient protégées par des ouvrages se reliant entre eux au moyen de grosses chaînes, et on avait construit à tous les passages des barrières défendues par des fossés.

Arras fut ainsi mis sur un pied respectable de défense et les alentours furent découverts de manière à ne pas masquer la marche et les travaux de l'ennemi (1).

» Le lendemain du jour de l'Assention, 25 mai 1408,
» il fut tenu une halle pour aviser aux fortifications de
» la ville. On y décida que les fossés de la ville ès lieux
» où il est mestier de ouvrer nécessairement soient
» réparés au frait du commun et que chacun fera porter
» à son tour à le hote ou pour en ce pourvoir baillera à

(1) **Registre aux édits de 1403 à 1495.**

» celui que Messieurs y commetteront, deux doubles
» pour convertir en paiement des fossiers et que les
» plus riches soient plus chergés que les povres » (1).

En 1413, le Chapitre fut de nouveau requis de contribuer aux réparations des fortifications de la Cité

V

Apparition des armes à feu.

Modifications dans l'art de fortifier. — Siège de 1414.

Règne de Louis XI.

Le siège d'Arras de 1414, pendant lequel on fit fréquemment usage de la mine (2), marque la transition entre le système ancien et le système moderne dans l'attaque et la défense des villes. Le XIV[e] et le XV[e] siècles occupent une grande place dans l'histoire de la fortification par suite de l'apparition des armes à feu. A cette époque, des machicoulis en pierre régnant sur tout le pourtour de l'enceinte d'Arras, avaient remplacé les hourds en bois du XIII[e] siècle, qu'on installait seulement en cas de siège. Les corbeaux et le parapet vertical et crénelé qu'ils supportaient, étaient en maçonnerie, et l'on recouvrait le tout de pièces de charpente, lorsque l'on était menacé d'une attaque. Cette couverture finit

(1) Arch mun., Reg. mém., f° 5.
(2) François Bauduin, *Chronique d'Artois*.

par rester en permanence et fut plus tard remplacée par une portion de voûte. La tour plus élevée eut elle-même sa partie supérieure garnie de machicoulis placés sous la toiture en charpente qui couronnait l'édifice. Presque toujours le sommet avait un diamètre moindre que la tour qu'il surmontait.

Nous trouvons alors des créneaux et des embrasures aux étages inférieurs et quelquefois de véritables casemates. Les machicoulis couverts et les étages voûtés protégeaient les défenseurs armés. Pour les premiers canons de gros calibre, on conserva les plates-formes des tours à air libre. Les courtines n'étaient alors que de simples chemins de ronde ; aussi gardèrent-elles plus longtemps les hourds en bois qui les élargissaient en cas de besoin.

L'usage des armes à feu eut encore pour résultat de faire épaissir les murs, principalement ceux des tours. Les dehors de la place se bornaient encore à un fossé dont le bord extérieur était fortement palissadé de lices ou pieux, ou planté de haies épineuses. On conserva l'usage de cet avant-mur formant *fausse braie* ou corridor au pied des escarpes. Les *tambours* ou *cavaliers* établis devant les portes, prirent un plus grand développement: quelques-uns avaient leurs entrées fermées par des ponts-levis à flèches qui ne tardèrent pas à être appliqués aux portes mêmes de l'enceinte. Quant aux chicanes intérieures, elles se multiplièrent à l'infini.

Tel était l'état des fortifications d'Arras lorsque parut l'artillerie. Les canons primitifs destinés à lancer de gros projectiles, lourds, difficiles à mouvoir et à mettre en batterie, furent installés sur les plates-formes des tours; leurs boulets eurent facilement raison des masques cou-

vrants de l'attaque et des grands échaffaudages mobiles auxquels il fallut renoncer.

La ruine des machicoulis et la facilité de rompre les portes de loin firent naître, dans les premières années du XV[e] siècle, un usage qui changea la fortification et amena l'adoption des *bastions*. On érigea des petits ouvrages bas, crénelés et couverts dans les fossés, pour les flanquer, empêcher l'ennemi de se loger au pied des escarpes et de les saper, et pour agir contre les colonnes d'assaut. Ces ouvrages portèrent primitivement le nom de *moineaux*.

Les moineaux amenèrent l'artillerie sur la contrescarpe. Leur action flanquante était très efficace et ils rendirent la défense rapprochée totalement distincte de la défense éloignée. Ces pièces de fortification, d'abord en bois, furent ensuite construites en maçonnerie et voûtées. Elles prirent bientôt une extension telle qu'elles se confondirent avec les tours anciennes qui avaient dû s'élargir pour recevoir une artillerie plus nombreuse et qui furent obligées d'abaisser leur relief, afin d'offrir moins de prise au canon et de voir les pièces que l'assiégeant amenait sur la contrescarpe.

La défense de la place d'Arras ne tarda pas à se servir de boulevards ou *bastillons* pour couvrir ses portes, épaissir les murs de ses courtines et les surmonter de plates-formes ou de cavaliers destinés à recevoir la nouvelle artillerie. Comme défense éloignée, on grandit les tours pour loger un plus grand nombre de canons sur les plates-formes, et on leur donna plus de saillie, de façon à atteindre plus au loin dans la campagne. Bientôt les casemates se multiplièrent, les tours devinrent moins nombreuses le long de l'enceinte et par suite les courtines s'allongèrent.

Après le siège de 1414, l'édilité arrageoise redoubla de zèle dans les travaux de réparation et d'amélioration des fortifications de la ville. Le 20 août 1418, on établit pour trois ans un impôt sur le vin et la bière, destiné à subvenir aux dépenses qu'ils occasionneraient.

L'expérience avait démontré le danger qu'offraient les constructions trop rapprochées des murailles de l'enceinte. Un règlement de 1422 fit remettre en vigueur l'ordonnance du mois de février 1341 prescrivant « la » destruction des maisons et jardins qui se trouvaient à » moins de vingt-deux pieds des fossés. » Ce fut la première application à Arras d'une zone de servitudes militaires (1).

A cette époque, la ville était défendue par de fortes chaînes en fer que l'on plaçait aux rues principales, aux portes et aux endroits que l'on croyait devoir être attaqués. Quant à la Cité, ses fortifications furent réparées en 1429, moyennant une somme de 6,000 livres.

Dans ces temps de guerres continuelles, on redoutait toujours quelque surprise de l'ennemi, surtout les jours de fête : il fut prescrit au Magistrat d'Arras d'avoir constamment des gens armés sur les remparts pour y exercer la plus active surveillance. De plus, l'accès des fortifications était formellement interdit (2). Au moindre signal d'alarme, « chacun devait voisre à sa garde et ceux qui » avaient la garde des canons et couleuvriniers devaient toujours être prêts pour la défense de la ville (3). » Les

(1) Locrius, *Chron. Belg.*, p. 503.

(2) Reg. mém. de 1426 à 1436, f°s 1er, v°, et 49, v°. — Reg. aux édits de 1403 à 1495.

(3) Reg. mém. de 1353 à 1483. — E. Lecesne, *Hist. d'Arras*

quatre commis aux ouvrages étaient chargés de visiter à époques fixées à l'avance les fortifications de la ville. En 1468, leur inspection provoqua de grandes réparations aux portes et aux divers ouvrages de défense (1).

En 1477, Louis XI voulant s'assurer l'obéissance des habitants d'Arras, mit la Cité dans un état de défense tel qu'elle pouvait défier toute attaque de la part de la ville, « de telle sorte, dit Philippe de Commines, qu'au lieu » qu'il y eust murailles et fossés entre la ville et la Cité » et portes fermant contre la dite Cité, maintenant est à » l'opposite, car la Cité ferme contre la ville (2). »

Cependant, à la nouvelle des mauvaises dispositions des Arrageois, le roi était accouru d'Hesdin avec toutes ses troupes, décidé à s'emparer d'Arras de vive force. Il en commença l'attaque, le 17 avril. Disposant d'une artillerie montée d'après les inventions les plus récentes, il en dirigea les feux sur un point des remparts voisin de la Cité, après avoir établi ses batteries sur une espèce de monticule dont la rue de la *Terrée de Cité* a conservé le souvenir (3). Les canons eurent bientôt pratiqué une large trouée dans des murs mal entretenus et qui n'avaient pas été construits pour résister aux engins nouveaux. Le fameux chien d'Orléans renversa en une nuit la porte contre laquelle il était braqué (4). Force fut

(1) Rég. mém. de 1464 à 1479, f° 50, r°.

(2) *Mémoires*, livre VIII, chap. 15.

(3) D'Héricourt, *Sièges d'Arras*. — Notes du colonel Farre, ancien directeur des fortifications, à Arras.

(4) « L'artillerie, et notamment la grosse bombarde appelée *chien d'Orléans*, donnèrent si bien que la muraille séparative de la ville et de la Cité étant culbutée, on voyait à travers le boulevard une partie de la ville. » (Bibliothèque d'Arras, Mss. de Philippe Meyer. — E. Lecesne, *Hist. d'Arras*).

donc de capituler. Louis XI joignit à ses actes de rigueur des mesures de précaution que justifiaient du reste les circonstances. Il fit construire deux châteaux-forts, l'un au bout de la Grande-Place, l'autre près du couvent des Clarisses. Ils étaient destinés à écraser de leurs feux soit la Cité, soit la ville, si quelque tentative d'insurrection s'y manifestait (1). Puis, « à puissance d'ouvriers en grand » nombre, on mura la Cité contre la ville et on acheva » de démolir les murailles de la ville à l'endroit de la » Cité (2). » Ce travail fut mené si rapidement que les ouvriers du pays ne suffisant pas, on fit venir d'Abbeville » *cinquante bons pionniers garnis de pics, pelles et tran-* » *ches et deux hommes bien entendus pour les faire be-* » *songner* (3). »

Charles VIII, voulant faire oublier aux habitants d'Arras les malheurs qu'ils avaient éprouvés sous le règne tyrannique de son père, leur accorda pour dix ans le droit de *lever des aydes sur les vins, liqueurs et cervoises* (15 janvier 1484). Ces impôts, dont le vote était abandonné sans contrôle à la décision des notables d'Arras, devaient servir, entre autres dépenses, *à la réparation et à l'entretenement des ponts, passages, tours et murailles* qui avaient

(1) Locrius, *Chron. Belg.* — Voir le mémoire de M. le Gentil concernant l'emplacement de ces deux forteresses. — E. Lecesne, *Hist d'Arras*.

Louis XI ne manquait jamais d'élever une forteresse dans toute ville qu'il soumettait. C'est ce qu'il fit notamment à Dijon.

(2) Mémoires de Philippe de Commines.

(3) Lettres du 30 juin. Louis XI, qui entrait dans les plus petits détails de l'administration, ajoute qu'il faut avoir soin de « faire le paiement des ouvriers *jour par jour*, car s'ilz étaient payes tout d'une fois, on ne les polrait tenir. »

tant souffert pendant la crise que l'on venait de traverser. On se mit immédiatement à l'œuvre et on travailla sans relâche à la restauration des portes et des fortifications de la ville (1). Les portes d'Amiens et de St-Michel furent fermées en 1488 et les hommes préposés à leur garde répartis aux autres entrées (2).

VI

Domination de Bourgogne.
Règnes de Charles-Quint et Philippe II
Albert et Isabelle.

Aussitôt qu'Arras put secouer le joug des Français et se débarrasser de la tyrannie des Allemands, la population réclama la démolition des fortifications élevées contre la ville (3). Le 9 mars 1492, Albert, duc de Saxe, lieutenant-général d'Artois, adressa aux chefs de la garnison des lettres ordonnant la destruction de la muraille

(1) Reg. des comptes aux ouvrages de 1486, f° 7 v°, 29 v°, 14, 11 v°, 16 v°. etc., etc.

(2) Ordonnance faite pour la clôture des portes d'Amiens et de St-Michel (Reg. mém. de 1485 à 1508, f° 71).

(3) On conserve aux archives communales l'acte de récépissé des chaînes de fer de la ville d'Arras envoyées à Amiens, par Louis XI, et les lettres de l'empereur Maximilien donnant pouvoir aux habitants d'Arras de relever ou de bâtir les murailles, portes, maisons détruites, et d'y contraindre ceux qui devaient y contribuer.

élevée par ordre de Louis XI dans la Cité (1). On se mit à l'œuvre immédiatement et la forteresse construite près des Clarisses, ainsi que le rempart qui séparait la ville de la Cité furent promptement rasés (2). Le 5 mai 1494 le mayeur Jean Lemaire, dit Grisard posait la première pierre des murailles nouvelles qui devaient protéger comme auparavant la ville contre la Cité (3).

En 1493, les herses de la porte Ronville furent réparées et deux hommes furent préposés à son ouverture quotidienne (4).

Sur une réclamation des commis aux ouvrages déclarant que l'argent manquait pour finir les travaux commencés entre la porte Saint-Nicolas et le boulevard Saint-Michel, le Magistrat décida, le 31 mai 1496, que l'on se contenterait pour le moment, vu la faiblesse de la place entre le *Pas de cheval* et la porte Méaulens, de percer un fossé de 25 à 30 pieds de largeur. Le mois

(1) Lettres du duc de Saxe du 16 mars 1492 (Arch mun., Reg. mém. f° 113).

Réunion des membres du Magistrat du 30 avril 1494 (Arch mun. Reg. mém. f° 125 v°).

(2) « Le xx° du mois de septembre quatorze cent quatre-vingt et treize, le lendemain du partement des Allemans, estant Monsieur du Forest en ceste ville, la communauté estant assemblé, conclurent de rompre et abattre le château de Cité, lequel estoit fort pour tenir, aussy la porte de Cité et les murailles. A quoy se voloit opposer le dit sieur du Forest, mais par force il fut admené et contraint de commander que tout fut démolly et sans délay un chacun s'emploia à mettre la main à ce que dist est en trois jours en sorte telle ouverture, qu'il n'estoit possible la tenir et par concussion fut mis par terre » (*Chron. et Mém.* de Claud. Doresmieux, p. 11).

(3) Reg. aux comptes des quatre commis aux ouvrages, f° 43.

(4) Reg. mém. de 1484 à 1495, f° 120 r°.

suivant, une crevasse s'étant produite au rempart entre les portes St-Michel et St-Nicolas, le Magistrat donna l'ordre aux commis aux ouvrages de reprendre immédiatement les travaux, de manière à restaurer et élever le pan de muraille lézardé et à poser quatre assises de briques au-dessus des grès.

En 1499, on rendit à la circulation les portes St-Nicolas et d'Hagerue qui avaient été murées après la surprise d'Arras en 1492 (1). Le 18 août 1501, le duc Maximilien autorisa la ville d'Arras à retenir la moitié des aides ordinaires et extraordinaires pour être employées aux travaux de fortification. Deux ans après, 19 avril 1503, l'abbaye de St-Vaast présentait une nouvelle requête tendant à n'être plus assujettie à la taxe des fortifications, sans avoir obtenu préalablement l'assentiment des religieux. Cette faveur lui fut accordée.

Le 6 mars 1504, Philippe, roi d'Espagne, accorda pour trois ans à la ville la remise de 1,800 livres, montant de l'aide extraordinaire qui lui avait été donnée par les états d'Artois, à condition que cette somme serait employée aux travaux de défense. Le prince fit un nouvel abandon des arrérages qui lui étaient dus au 12 avril 1507, à charge pour les habitants de faire réparer les portes, murailles, tours, etc., etc., de la ville.

En prévision de la guerre, Arras s'était mis en demeure de résister à l'ennemi. Dès l'année 1506, l'échevinage avait ordonné la mise en bon état des tours et des chemins militaires environnant la ville (2). Le 18 mars 1512, on consulta les maîtres ouvriers au sujet des divers

(1) Reg. mém. de 1495 à 1508, f° 109 r°.

(2) Rég. mém. de 1495 à 1508, f° 310 v°.

ouvrages que l'on se proposait d'élever, et de la consolidation de plusieurs tours qui menaçaient ruine (1). Réunis sous la présidence du lieutenant du gouverneur, ils convinrent entre eux de prier les Magistrats de Lille et de Douai d'envoyer à Arras un maître maçon et un pionnier qui, après un examen sérieux des ouvrages de fortification, donneraient leur avis sur les meilleurs moyens à employer pour les travaux de construction, de terrassement et de réparation.

Après la réorganisation de la compagnie de canonniers en 1512, le matériel de l'artillerie fut mis en état (2) et distribué sur les remparts. On répara de nouveau les fortifications (3) et tous les habitants furent requis de faire le guet de nuit et de jour (4). Le 13 avril 1513, l'échevinage vota la construction d'une grosse tour aux environs du Claquedent (5).

Charles-Quint méditait depuis longtemps l'importante question de la réunion de la Cité à la ville. S'il ne put réaliser administrativement cette grande mesure à laquelle de nombreux intérêts faisaient obstacle, il opéra du moins la jonction militaire des fortifications, au moyen du prolongement du mur d'enceinte de la porte Méaulens à la porte Triperesse. La manière pressante dont il appelle sur ce point la sollicitude du Conseil de l'échevinage, prouve le prix qu'il attachait à l'accomplissement de cette œuvre. Nous citerons à ce sujet quelques passages des lettres de l'Empereur du 13 mars et du 30 juin

(1) Rég. mém. de 1508 à 1527, f° 68.
(2) Reg. mém. de 1508 à 1527, f° 54.
(3) Comptes des ouvrages, 1513-1514.
(4) Reg. mém. 1508 à 1527. — E Lecesne, *Histoire d'Arras.*
(5) Reg. mém. de 1508 à 1527, f° 69 v°.

1531. « Pour le désir, dit-il dans la première, que avons
» au bien, seureté et repoz des subjectz de nostre conté
» d'Arthois et mesmes de nos ville et Cité d'Arras,
» fortificacion et bonne garde d'icelle, nous sommes faict
» informer par leurs personnaiges expérimentés et
» cognoissans, et trouvons estre besoing de joindre et
» unir nos dictes ville et cité d'Arras en ung corps, clos-
» ture, et à ceste cause et désirant y pourveoir, avons
» donné charge à nostre cousin et grand maistre d'hos-
» tel, le comte de Rœulx, à nos amez et féaulx, le sei-
» gneur d'Habarcq, gouverneur du dict Arras, capitaine
» de nos archiers et l'archidiacre Nigry, pour commu-
» niquer avec vous de ceste affaire »

Il ajoutait dans la seconde : « A grande et meure déli-
» bération du Conseil pour le bien de nos ville et Cité
» d'Arras, dépend la sceureté de nostre païs d'Arthois et
» conséquemment de nos païs voisins, nous avons réso-
» lument conclu l'union des dicte ville et Cité et les
» mettre en une clousture, dont nous vous advisons et
» vous ordonnons très expressément que pour nous
» déclairer vostre advis sur la manière des dictes union
» et clousture vous en envoyez vos députez furnis de
» povoir absolut et instruiz de vostre dict avis vers nous
» au douzième de juillet prochain et qu'il n'y ait
» faulte » (1).

En 1527, le mayeur et les échevins reconnurent avoir reçu de l'abbaye de St-Vaast, à titre d'emprunt, 60 livres, pour frais de réparation aux remparts.

Le 8 avril 1537, un placard de Charles-Quint força les

(1) **Arch. départ. Recueil des chartes de Guesnon, 379-380. — E. Lecesne, *Hist. d'Arras.***

cultivateurs domiciliés dans le ressort de la gouvernance d'Arras à venir par corvées et avec leurs attelages travailler aux fortifications (1) ; il autorisait en même temps le Magistrat à faire abattre les arbres et les constructions qui pouvaient nuire à la défense. Le 22 du même mois, l'empereur accorda à l'échevinage le droit de faire saisir en temps de guerre *tout le bois appartenant aux Français et en telle quantité qu'il le jugerait utile,* pour la confection des ouvrages de fortification. En vertu de lettres du 10 juin de la même année, le Magistrat reçut plein pouvoir de contraindre les particuliers qui avaient des maisons voisines du rempart, à les démolir en tout ou en partie, selon le besoin, et *à les éloigner des murailles de quarante pieds par le bas et autant par le haut.*

Le Magistrat d'Arras avait aussi le droit de s'emparer, moyennant indemnité, des héritages privés, lorsque les travaux de défense l'exigeaient ; il pouvait faire enlever de la terre dans les jardins, les prés et les enclos voisins, quelle que fût la juridiction dont ils dépendaient. C'est ainsi que Charles V donna à la ville la maison dite l'hôtel d'Ablainzevelle, contiguë à celle du président au Conseil d'Artois, pour l'indemniser de « quelque terrain » ou héritage pris sur elle pour faire deux boulevards, » châteaux ou forts, dont l'un à la porte St-Michel et » l'autre près le couvent des Clarisses ». Ce prince ordonna en outre de rembourser les particuliers que l'on avait expropriés pour ces deux ouvrages.

Un arrêt rendu au conseil de Malines le 11 avril 1543, déclare le seigneur de Bétencourt *comme non recevable, pour bâtir un moulin sur les remparts de la ville d'Arras.*

(1) Reg. mém., 1527.

Vers cette époque, la porte St-Michel subit une complète transformation par suite de la construction du bastion que fit élever Philippe, duc de Bourgogne. Commencés en 1527 (1), les travaux furent terminés en 1539. Les tours disparurent et il ne dut rester de la forteresse que les dispositions intérieures (2).

Au XVI[e] siècle, Arras était considéré comme ville de guerre de première importance. Dans un privilège obtenu le 1[er] juillet 1542 par l'échevinage « de pouvoir rendre » les sentences exécutoires, nonobstant appel jusqu'à » concurrence de cent carolus d'or », il est dit que « cette faveur est consentie par la raison que les procès » qui s'agitent dans la ville d'Arras déjà douée de beaulx » drois, franchises et privilèges, ville de forteresse et de » deffence, à le garde et tuition du peuple pour soy y » reffugier en temps de guerre et aultrement, frontière » et deffence de nos aultres Pays-Bas, etc., etc. »

En 1547, il fut assigné pour les travaux de la Cité 1.050 livres à prendre sur l'impôt établi, par les Etats d'Artois, pour l'entretien des fortifications.

D'après un rapport du comte de Rœux, gouverneur général d'Artois, et du lieutenant général, Jean de Longueval, gouverneur d'Arras, l'échevinage prescrivit, le

(1) Reg mém , de 1524 à 1545, f° 67, r°.

(2) Voir la description de la porte et de la forteresse St-Michel dans le *Vieil Arras* de M le Gentil. Cette partie de la défense d'Arras était formidable et on y avait successivement accumulé des travaux considérables, construits avec une solidité à toute épreuve et qui durent coûter des sommes immenses. Il subsiste encore deux souterrains sous la portion conservée du *Cavalier St-Michel*, et un vieux pan de mur en grès et pierres blanches solidifié par deux énormes contreforts.

14 mars 1549, divers travaux à exécuter aux fortifications de la ville et de la Cité (1). Le 13 août suivant, Charles-Quint étant venu à Arras, voulut se rendre compte de l'état de l'enceinte fortifiée. Voici le récit de la visite impériale, emprunté aux Mémoires du temps.

« Le mardi XIIIe jour d'aoust XV^c^ et XLIX, environ
» unze heures du midy, l'Empereur ayant esté, au retour
» de la messe de Notre Dame, visiter sa ville de Cité,
» rentra en sa ville d'Arras par la porte du dit Cité, et
» monta sur la muraille du costé vers la tour de Sainte
» Barbe et estant à l'endroit de la dicte tour, sa Majesté
» dit qu'il falloit mestre jus le comble de la dicte tour,
» pour d'icelle en faire une platte forme plus haulte
» qu'elle n'estoit et venant vers le bolvaire de Myolens,
» dit le semblable qu'il falloit pareillement mectre jus le
» comble et lors Monseigneur de le comté de Rœux dit
» au maieur que passé dix ans il lui avoit dit et n'estoit
» encoires faict. De là, passant plus oultre, sa dicte
» Majesté, ordonna de rabaissier la crête d'entre deux
» fossez depuis le dit bollevaire de Myolens jusque le
» bollevaire du Marès, et qu'il n'estoit besoing que la
» dite crête fut plus haulte que les champs que d'ung
» pied ou deux, et où il se trouveroit que les dits champs
» tenant au petit fossé joindant à la dite crette fussent
» trop hault, les falloit rabaisser, et par diverses fois
» réitéra la dite ordonnance entendu qu'elle ne servoit
» que de couverture pour les ennemys. Venant environ
» le dit bollevaire du Marès, demanda sy on avoit
» rabaissié la montaigne du dehors, à quoy luy fut

(1) Reg. aux ouvrages de la ville d'Arras, 1547-1548 — Reg. mém., 1545 à 1576, f°s 58-74-141.

» répondu que oy de environ huict ou dix pieds de » hault. Puis monta sur la platte forme du molin à vend » regardans le dehors et dedens de la ditte ville, puis » vint jusques la platte-forme du grand marchié et la » voyant dit qu'il falloit haucher plus hault. Passe oultre » le bollvaire Saint-Nicolas et quand sadite Majesté aper- » chut le pond du bollvaire de la porte de Ronville, s'en » monstra mal content, disant avoir ordonné une fois » remplir de terre le dit bollvaire et faire le dit pond » dehors le dit bollevaire vers la porte de Haizerue. Et » quand sa Majesté vint à l'endroit de la ruelle auprès » des Carmes par laquelle on monte de la rue St-Jehan » sur la muraille, ordonna à chacun de demeurer là et » passa sa dite Majesté jusques à l'endroit d'une grande » bresche derrière le jardin des arbalestriers et de là » regarda le reste de la dite ville jusques vers Claque- » dent, puis retourna et descendit par la dite ruelle en » la dite rue Saint-Jehan et par le marchié au poisson » s'en retourna dîner à Saint-Vaast et à l'après-dîner » partit de la dite ville et alla couchier à Bappalme. »

Les observations de l'Empereur portèrent leur fruit. Une ordonnance de l'échevinage, en date du 13 février 1550 régla les divers travaux qui devaient être exécutés dans un bref délai aux fortifications, depuis le boulevard Méaulens jusqu'à la Tour Ste-Barbe (1).

Le zèle du Magistrat fut loin de se ralentir pendant les années qui suivirent. En 1551, nous le voyons prendre la résolution, « de faire une ouverture à la porte de » Hagerue pour pouvoir y passer à cheval, de réparer

(1) Reg. mém. de 1545 à 1576, f° 186. — Reg. aux ouvrages de la ville de 1549-1550.

» une brèche faite à une muraille du rempart tombée
» dans le jardin des casernes, avec défense à qui que
» ce soit d'y faire des portes et d'y attacher bois ou
» autres choses, d'enlever terres, briques, grais, et de
» mener paître les bestiaux dans les fossés. Défense
» d'aller sur le rempart, sous peine de bannissement,
» d'y conduire ou d'y porter fumiers ou immondices,
» d'y jouer au gallet, de pêcher dans les fossés soit à la
» ligne ou autrement. »

Avant de mourir, Charles-Quint avait chargé deux ingénieurs de lever le plan de la ville et de la Cité (1).

Sur ces entrefaites la bourgeoisie, d'accord avec les échevins, consentit à lever sur tous les habitants une taxe de 6 sols par pot de vin, pour être employée aux travaux de fortification. Le Conseil d'Artois était parvenu à se faire exempter de cette partie des impôts, mais le monastère de St-Vaast s'y était soumis, du consentement même de l'abbé. On établit une nouvelle taxe pour subvenir aux travaux de construction du boulevard St-Michel, auxquels furent en outre attribuées toutes les amendes encourues pour contravention aux divers règlements municipaux. De plus, les habitants des villages situés à deux lieues à la ronde furent de nouveau appelés à venir travailler aux fortifications.

Nous trouvons encore à cette époque : 1° une ordonnance touchant l'ouverture de la porte de Cité pendant la nuit ; 2° un accord entre le Gouverneur et le Magistrat

(1) Leur Commission a été conservée dans le trésor des chartes de l'Hôtel-de-Ville. « Les pourtraitz et plattes-formes d'Arras sont » mis au petit coffre près la cheminée de ceste chambre de Conseil. » (Reg. mém. de 1545 à 1576, f° 260 v°).

pour la répartition des deniers destinés aux fortifications ; 3° une requête du chapitre de la cathédrale demandant la réunion de la ville et de la Cité.

Le 19 juin 1552, le Magistrat, les Officiers de la Gouvernance, les quatre commis aux ouvrages et un grand nombre de notables s'assemblèrent pour aviser aux moyens de pourvoir le plus promptement possible aux travaux de la défense de la ville. Une somme de 500 livres d'or de rente héritière au rachat des deniers 14, 16, 18 ou 20 fut votée pour parer aux ouvrages les plus pressants, tels que la réparation et le rehaussement des murs du boulevard Méaulens, l'approfondissement des fossés qui l'entourent, le rehaussement et la restauration de la tour Ste-Barbe, le percement de fossés autour de la poterne, le nettoiement de ceux qui existent entre le boulevard St-Michel et la porte St-Nicolas, la reconfection des tours de la porte Ronville. etc. etc. (1). Deux ans plus tard, novembre 1554, on creusa et on élargit les fossés qui s'étendaient des portes de la Triperie et Méaulens aux marais avoisinant le boulevard Saint-Michel (2).

En 1555, Philippe II fit remettre aux échevins de la Cité une somme de 1,000 livres destinée aux travaux de fortification. Cette donation fut suivie en 1562 de l'établissement d'une taxe de 3 deniers, sur chaque pot de vin et de 12 deniers par tonneau de bière, dont le produit devait avoir le même emploi.

Les dangers de la guerre firent alors démolir l'église de St-Nicolas, qui avait été construite dans les fossés

(1) Reg. mém. de 1545 à 1576, f°s 209, 212, 263.

(2) Reg. mém. de 1545 à 1576, f° 253.

mêmes de la place, sur l'emplacement que devait occuper le bastion St-Nicolas (1).

Au moyen-âge, il n'était pas rare de rencontrer cet enchevêtrement des constructions publiques et même privées avec les ouvrages de fortifications. Aussi, lorsqu'au XVI° siècle, la défense des places devint un art véritable, on sentit la nécessité d'isoler complètement les points fortifiés.

Une inspection de maître Sébastien Noyé, ingénieur des Pays-Bas, chargé de « scruter et diligemment visiter » les bresses et lieux plus dangereux allentour de la » ville d'Arras », signale parmi les endroits « fort dan- » gereux et nécessaires à y présentement obvier et in- » continent remédier », l'urgence de « démolir l'église » parochiale de Saint-Nicolas sur les fossés, assize partie » dedans le boulvaire de la porte et sur le rempart, où » n'y a rempars ni flans, ny moien d'en faire pour les » édiffices et rues qui y sont ». C'était un travail d'autant plus considérable qu'il devait se compliquer de la construction d'une plate-forme « pour commander depuis » les marets St-Michel jusqu'à la porte de Hagerue, qui » est quasi à moitié de la ville ». Les fonds manquaient pour subvenir à d'aussi grandes dépenses et la municipalité d'Arras n'osait pas solliciter une allocation de la part du gouvernement, « pour les grands et urgens » affaires accroissans journellement à ceux de la guerre ». On eut recours à un autre expédient : une requête fut présentée le 22 juin 1557 à Philippe II, afin d'être autorisé à faire forgier « quelques petites monnaies » d'érain ou de laiton de tel figure, coing, et en tel lieu

(1) Père Ignace, *Add. aux mém.*, t. 6.

» qu'il plaira à sa Majesté ordonner, et ce jusqu'à » l'évaluation de cinq deniers, deuz obolles pour le » denier, chacune pièche et en dessoubz, jusques à la » somme de douze mille carolus d'or. » Cette monnaie altérée devait être retirée de la circulation dans l'espace de vingt ans, en restituant aux porteurs « le prix et l'éva- » luation d'icelle » (1). L'autorisation fut accordée et on y ajouta la création de rentes amortissables en dix ans, ce qui produisit un capital de six mille carolus d'or à l'aide duquel on entreprit la démolition de l'église et l'amélioration des fortifications de ce côté de la ville.

Sur une nouvelle requête du clergé, de la noblesse, du Magistrat et des habitants d'Arras, le roi d'Espagne accorda des lettres patentes contenant l'octroi d'un impôt réclamé depuis le 6 novembre 1567 et devant servir aux travaux de l'enceinte de la ville et de la Cité. Il consistait en 3 deniers par pot de vin et 1 au tonneau de bière vendus en gros ou en détail.

Un arrêt de l'échevinage rendit passible de cette taxe : 1° Les habitants de la ville et de la Cité, des faubourgs et de la banlieue, ceux du plat pays depuis et compris Plouvain en allant vers Remy, Vis-en-Artois, Wancourt, et en deça du Cojeul vers Bucquoy jusques aux limites de l'Artois, y compris la terre d'Oisy ; 2° les bailliages d'Aubigny et d'Avesnes-le-Comte ; 3° la partie du comté de St-Pol à une distance de six lieues vers cette ville ; 4° les environs de Béthune depuis Houdain jusqu'à Souchez, Givenchy, Vimy, Farbus, Bailleul-sir-Berthould, Oppy, Acheville, Montauban et de là à Plouvain (2).

(1) *Recueil des chartes d'Arras.*

(2) Reg. mém. de 1545 à 1576, f° 7.

Dans une réunion du 13 avril 1576, le Magistrat assisté des bourgeois notables de la ville, décida la prorogation des taxes destinées à l'achèvement du boulevard Saint-Michel (1).

Le clergé, les couvents, les seigneurs et les officiers royaux cherchaient toujours à sé faire exempter de ces impôts. Des lettres patentes de Philippe II, en date du 7 mars 1577 et 15 février 1578, les y assujétirent tous de la façon la plus rigoureuse (2).

Il résulte de toutes ces mesures que les fortifications de la ville et de la Cité étaient l'objet des continuelles préoccupations de l'édilité d'Arras. Les impôts destinés à leur entretien se succédaient presque annuellement (3). En 1578, on appela de nouveau les habitants des villages voisins à venir travailler par corvées à la réparation des remparts et des fossés avec leurs chevaux et leurs voitures, et munis de pelles, *hoyaulx* et autres instruments aratoires (4). Les travaux furent poussés avec une nouvelle vigueur et Philippe II donna l'autorisation de construire quatre moulins sur les remparts, de manière à assurer les vivres en temps de guerre (5).

La prise de Cambrai par le duc d'Alençon, 16 août 1581, jeta l'effroi parmi la population d'Arras. Le Magistrat s'empressa de mettre en état les fortifications. Le roi d'Espagne autorisa la prorogation des impôts spéciaux destinés à réparer les brèches nombreuses existant aux murailles entre la porte d'Hagerue et le Claquedent,

(1) Reg. mém de 1545 à 1576, f° 393 et suivants.
(2) Rec de chartes concernant Arras.
(3) Rec. de chartes concernant Arras.
(4) Reg. mém. de 1545 à 1576, f° 49.
(5) Reg. mém. de 1576 à 1597, f° 189 v°.

entre la porte Méaulens et le nouveau boulevard, aux abords des portes Ronville et Baudimont, au Pas-de-cheval, etc , etc. (1).

Le Conseil d'Artois était parvenu à faire exempter ses membres des taxes établies pour les travaux de défense de la ville ; l'abbé de St-Vaast, à force de démarches opiniâtres, obtint la même faveur en 1583 (2).

Pendant l'année 1584, les habitants d'Arras eurent beaucoup à souffrir de la cherté des grains. Dans le but de venir en aide à la classe nécessiteuse, les échevins firent travailler aux fortifications et établirent à ce sujet un impôt extraordinaire auquel souscrivirent volontairement les membres du Conseil d'Artois. On acheva les courtines de la porte d'Hagerue et on construisit le bastion St-Nicolas et la courtine qui le rattachait à celui de la porte Ronville.

L'année suivante, on termina le bastion de Marles, situé derrière le cimetière St-Nicaise, aux abords de la porte Baudimont et on construisit la courtine qui le rattache à la porte d'Amiens.

Ce fut en 1584 que des bornes furent plantées dans les faubourgs pour empêcher de construire aucune espèce de bâtiments à moins de 400 mètres du revêtement extérieur des fossés.

On construisit en 1589 le bastion St-Michel et la courtine qui le séparait de celui de St-Nicolas (3), et en 1592, la courtine qui rattachait les bastions de Marles et de Baudimont ; cet ouvrage se trouvait ainsi placé à l'angle saillant de la Cité.

(1) Reg. mém. de 1576 à 1597, f° 191 v°.
(2) Reg. du Conseil d'Artois f° 35. — Archiv départ.
(3) Reg. mém de 1576 à 1597, f° 353 v°.

En 1591, on s'occupa spécialement du régime des eaux dans les fossés de l'enceinte. A ce sujet, on fit démolir les vannes du moulin de Cité (1). L'année suivante, on répara les ouvrages de fortifications dits de l'Union, près de la porte d'Eau (2). En 1596, on continua les travaux entre la porte Ronville et la porte Saint-Nicolas (3); de plus, en vertu d'une ordonnance échevinale du 31 mai, il fut arrêté que l'on creuserait entre la porte Méaulens et le Pas-de-Cheval un fossé large de 25 à 30 pieds et que les terres provenant du déblai seraient jetées du côté des marais pour former contre-escarpe (4). Pour couvrir les dépenses occasionnées par des travaux aussi considérables, Albert et Isabelle, par lettres du 7 août, autorisèrent la ville à lever pendant six ans un impôt de 17 deniers au lot de vin et de 8 sols au tonneau de bière au débit (5).

La tentative dirigée contre Arras par Henri IV en 1597, arrêta un moment les travaux de défense de la ville. On continua toutefois ceux des fossés de la porte d'Hagerue en 1598, et du pont-levis de la porte Ronville en 1600 (6).

(1) Rég. mém. de 1576 à 1597, f° 318 v°.

(2) « Sur la conclusion faicte avecq Monseigneur le Gouverneur » touchant les frais du rehaussement de l'*Ugnion*, Messieurs Maieur » et eschevins pour n'entrer en particulière recherche et estat des » frais du dit rehauchement, sont convenu de faire fournir par » l'argentier de la ville aux termes portez par la convention, de » cinq mil deulx cents livres Ce que le dit sieur a accepté »

(3) Reg mém de 1576 à 1597, f° 228.

(4) Reg. mém. de 1576 à 1597, f° 332 v°.

(5) Reg mém. de 1598 à 1615, f° 401.

(6) Reg. mém. de 1597 à 1676, f° 10. — Père Ignace, *Add. aux Mém.*, t. 2, p. 65.

Ils ne furent repris qu'en 1614, époque à laquelle fut terminée la courtine de la porte d'Amiens, commencée en 1585 (1). Le bastion de Baudimont fut achevé en 1621. De 1627 à 1629, on construisit une autre courtine entre la tour du marais, non loin de la Géole, et le Pâté ou Fer-à-Cheval, et l'on rétablit tous les ouvrages environnant la porte Ronville, 1630.

Au mois de juin 1635, on commença la construction d'une plate-forme près du couvent des capucins (2). Les bourgeois et les membres du clergé furent appelés à participer à ces travaux qui entraînèrent l'abattage de tous les arbres se trouvant dans les dépendances du pouvoir de la Vigne.

On continua à travailler avec ardeur de 1635 à 1638 (3). Cette année, une sentence du Conseil d'Artois obligea l'abbaye de St-Vaast à fournir chaque jour huit hommes sur le chantier.

La porte de Bronnes ou de la Vigne, appelée porte Ste Claire depuis 1460, fut supprimée en 1639, après la construction de la porte d'Amiens.

Le registre des comptes des commis aux ouvrages de

(1) Reg. mém. 1597-1676. *Passim.*

(2) « Au xe du mois de juillet 1635, Messieurs ont advisé de prier
» les pères capuchins, jésuites, carmes, récollets et dominiquains de
» travailler aussy l'ung après l'autre par demyes journées sur le dit
» rempart au boulevart des capuchins, aux ouvrages qui leur seront
» désignés.

» De même prier les prêtres séculiers de travailler aussi par
» demyes journées en parlant aux curés de chaque paroisse. » (Reg. mém. de 1597 à 1676, f° 337 v°.

(3) Reg. aux placards 1634-1697, f° 49. — Reg. mém. 1597-1676, f° 337 et suivants.

1638 à 1643 mentionne un nouvel impôt des fortifications établi en 1639 (1). Vers cette époque, le prince Thomas, généralissime de l'armée espagnole, envoya à Arras plusieurs ingénieurs chargés d'inspecter les travaux de défense, en compagnie des échevins chargés de l'artillerie et des quatre commis aux ouvrages. Après avoir obtenu l'autorisation du Gouverneur et du Magistrat, ils visitèrent tous les ouvrages tant extérieurs qu'intérieurs (2). Cette visite entraîna l'adjudication de divers travaux de construction et principalement de curage des fossés, 18 août 1639 (3). Ils furent malheureusement conduits avec négligence, et l'on se borna à quelques changements insignifiants, lorsqu'il aurait fallu un remaniement complet.

Le Cardinal Infant vint aussi en 1639 s'assurer par lui-même de l'état de la place ; mais il se contenta d'une inspection superficielle et, soit qu'il vît qu'il y avait trop à faire, soit qu'il ne se rendît pas bien compte des nécessités présentes, il n'apporta que de faibles palliatifs au mauvais état de la défense.

(1) Séance du 11 janvier 1639.

(2) Reg. mém. 1638-1649, f° 9 v°.

(3) Reg. mém. 1638-1649, f°s 35 et 86 v°.

VII

Sièges de 1640 et 1654.

A l'époque du siège d'Arras, en 1640, la fortification avait subi de nombreuses transformations. A partir du milieu du XVe siècle, l'artillerie avait fait de grands progrès, surtout au point de vue de la mobilité des pièces et de la rapidité du tir. L'emploi des boulets de fonte, qui remplacèrent les projectiles en pierre ou en pierre cerclée de fer, donna bientôt la certitude de faire brèche aux épaisses murailles des anciennes forteresses. Les résultats ne se firent pas longtemps attendre et l'attaque prit sur la défense une grande supériorité.

Dans le but de garantir les anciennes murailles des effets destructeurs de l'artillerie, et pour s'opposer à la chute des escarpes, surtout à l'endroit des courtines qui étaient généralement peu épaisses, on les renforça en les terrassant par derrière, au moyen de terre mêlée de fascines, de charpentes, de lits de pierre, de maçonneries et même de béton. On créa ainsi contre le vieux mur un rempart qui n'exerçait pas de poussées fâcheuses sur lui et qui restait encore debout après la chute. Celà s'appelait *remparer* ou bastionner les murs.

Les tours des XIVe et XVe siècles avaient résisté aux coups de la mauvaise artillerie du temps et gardé, grâce à leur hauteur, une grande action sur les travaux éloignés de l'attaque. A la fin du XVe siècle, les rôles changèrent : les progrès de l'artillerie rendirent les canons français

la terreur des places qu'ils menaçaient et la défense éloignée eut alors une infériorité désastreuse. C'est alors que pour lui rendre sa supériorité, Albert Durer construisit des terre-pleins auxquels il donna le nom de bastions et dont les massifs intérieurs étaient composés de plusieurs murs s'entrecroisant et laissant entre eux des vides que l'on emplissait de terre. Derrière l'escarpe et à sa partie inférieure, il ménageait une galerie voûtée dont les embrasures battaient le fond du fossé. La plate-forme supérieure avait un parapet en pierre, percé d'embrasures ou organisé pour *tirer à barbette.*

Une fois admis, les bastions se construisirent en grand nombre, surtout en Italie, où toutes les places en étaient munies avant le milieu du XVI[e] siècle. L'Espagne les adopta en même temps et les villes fortifiées par ordre de Charles-Quint et de Philippe II, eurent leurs bastions avec orillons et de longues courtines.

On adopta à Arras les bastions tels qu'ils sont employés de nos jours. Ces puissantes saillies de l'enceinte, tout en prolongeant les feux en avant dans la campagne, assuraient par de longs flancs une défense rapprochée très efficace.

Le diamètre des tours fut augmenté et elles furent séparées de l'escarpe en adoptant la forme demi-circulaire ou barlongue. La partie convexe était tournée vers l'extérieur, et le diamètre faisait face à l'escarpe, à laquelle elles furent reliées par une communication étroite. Les tours de l'enceinte d'Arras, rondes, pentagonales ou hexagonales, présentaient surtout aux projectiles des surfaces obliques. De grandes salles voûtées y jouaient le rôle de nos casemates modernes.

Malgré tous ces travaux, Arras se trouvait encore, en

1640, bien en arrière des progrès de l'art de la guerre. Les contrescarpes du corps de place n'étaient encore qu'indiquées, les demi-lunes commencées ne pouvaient être d'aucun usage et il était impossible de terminer de longtemps les travaux entrepris (1).

Voici, d'après le *Manifeste touchant la prise de la ville et cité d'Arras, par l'armée française en août 1640*, extrait des registres mémoriaux, de curieux détails sur l'état des fortifications à cette époque.

« Lors, les contrescarpes des fortiffications du dehors n'estoient que marquées, les demies-lunes que l'on avoit commencé, nullement en deffence, celles du tout nécessaires à la conservation de la place furent orprimées, advisées et ordonnées durant le siège.

» Tous ces ouvrages estoient de très grande despence à laquelle il sembloit impossible de subvenir, tant pour ce qu'il n'y avoit aucuns deniers dans l'espargne du Roy, qu'à cause qu'on ne pouvoit s'imaginer que les assiégeans donneroient le temps de les achever.

. . . .

» Cependant le temps se passoit et les assiégeans ayant achevé leur circonvallation l'on jugea qu'il se falloit résoudre à retenir un chacun dans la ville et emploier tant grands que petitz aux travaux nécessaires pour

(1) « *Ejus modi erat urbs Atrebatum, ut præter veterem ac lateritium, vix illi quidpiam perfecti operis ad defensionem existeret. Non mœnia plerisque in locis lorica tuendo civi, itidemque aggeribus adversùs majorum gladium factus nudata : munimenta vero ad urbem (quæ medias lunas vulgo appellant) pauco perfecta nonnulla inchoata, pleraque delineata duntaxat* » (Relation du siège d'Arras en latin). E. Lecesne, *Hist. d'Arras*, t. II, p. 302.

conserver la place et rendre les approches plus difficiles.

» Doist le commencement du siège, l'on avoit proposé d'abattre tous les fauxbourgs affin de faire une esplanade pour descouvrir plus facilement les mouvements des assiégeans et les éloigner de la ville.

» Cette proposition ne fut aussitôt éventée que l'exécution s'en enssuivit, car la bourgeoisie mectant la main à l'œuvre sans faire réflexion sy les maisons leur estoient propres ny à la beauté des édifices non plus qu'aux cloistres et églises de grande valeur, se porta avecq tant de diligence et promptitude, qu'en moings de quatorze à quinze jours, elle acheva ce que l'on croioit estre impossible estre fait en six sepmaines.

» A quoi elle fut suscitée et encouragée spécialement par le sieur de Berles qui at tesmoigné une fidélité inviolable à son prince pendant le siège, se trouvant le premier et dernier aux dites démolitions, visitant les remparts et corps de garde toutes les nuictz, animant et rangeant ung chacun à son debvoir avecq tant de soing et diligence que hormis ceux qui portoient envie à sa vertu, l'on s'émerveilloit comme il pouvoit supporter tant de veilles, peynes et fatigues.

. . . .

» Mais le peu d'effect des résolutions que l'on prendoit au conseil de guerre tenoit les opinions des mieux advisez en suspense, lesquels néantmoins ne cessoient de se plaindre privément à ceux du dit Conseil d'Arthois et du Magistrat du peu d'ordre que l'on donnoit à la conservation de la dite ville quy n'estoit aucunement fortiffiée en quelques endroitz, nommément vers le Pas-de-Cheval où l'on avoit négligé de mettre à exécution les advis de plusieurs bourgeois quy portoient de faire allœuvion de

là quelques retranchements et tenailles pour maintenir le molin du rivage, empêcher que les assiégeans ne coupassent l'eaue et ne vinssent mectre, comme ils ont fait, au pied du fossé, n'estant que trop apparu du depuis que les dits bourgeois avoit bien prévu que faute de ce la ville se perdroit en cet endroit dont le Magistrat avoit fait faire advertance au Conseil de guerre par son deputez, et de quoy jaçoit que l'ingéniaire Massué eust aussy congnoissance, sy est ce qu'il auroit négligé de remédier à ce deffaut, s'amusant en la Cité et autres ouvrages non pressez ny si nécessaires.

» Sur ces appréhensions, le dit Magistrat estant la plus part du temps en leur Chambre de conseil depuis les sept à huit heures du matin jusques au dix du soir, renforcé ses debvoires, aucuns eschevins vont visiter les fortiffications, pourvoient aux manquemens encourageant ung chacun à bien faire, cependant que le lieutenant de Berles et autres eschevins de leur costé apportent toutes diligences requises à faire travailler la bourgeoisie aux remparts et donner ordre à la garde d'iceux.

. . . .

» On ne l'at (le Magistrat) voulu écouter, lorsqu'il faisoit remonstrer spécialement la nécessité qu'il y avoit de couvrir le moulin du rivage d'une tenaille pour empescher les approches des assiégeants à l'ataque que le 1er grand mestre commençoit de ce costé, aucuns bourgeois mesmes entendus aux fortifications ayans oublié haut et clair que c'étoit la pièce la plus importante à la seureté de la ville et en monstre le plan qu'ilz avoient dressé pour la façon d'icelle.

» Tout ce que dessus ayant été mesprisé et le dit plan rejecté par ceux quy gouvernent, disant pour toute raison

qu'il convenoit achever les ouvrages encommenchéz que de penser à d'autres, d'autant que l'on n'avoit pas d'argent à la main pour emprendre tant de choses à la fois et néantmoins on ne laissoit de travailler à ce quy n'estoit pas nécessaire en la Cité où l'on emploioit l'argent dont on avoit plus de besoing en la ville . . . . .

» Durant toutes ces menées, le temps se passoit et les assiégeants achevoient leurs travaux, s'estans rendus maistres de la demi-lune qui couvroit la porte St-Nicolas, dans laquelle ils travailloient à leurs retranchements, ayant déjà fait quelques ouvrages au fossé de la dite demi-lune plus bas que la contrescarpe, que lors cinq bourgeois curieux de scavoir s'il y avoit quelcun à la garde d'iceulx, se portèrent hardiment jusques au pied et à coups de fusilz et de pierres contraindirent ceux qui estoient dedans d'en sortir et de se mettre à l'abri de leur canon.

» A la vue de cet acte de courage et de l'abandon des travaux avancés, plusieurs autres bourgeois, des enfants même, sortirent de la ville, renversèrent tout ce qui leur faisoit résistance et comblèrent la tranchée.

» Mais, vers dix heures du soir, le maréchal de la Meilleraye fit jouer une mine qui emporta le saillant de l'ouvrage et les assiégeants purent à leur tour s'y loger et s'y soutenir, tandis que les soldats Irlandais sortis pour maintenir les bourgeois, se retirérent dans la ville avec tant de précipitation qu'ils abandonnèrent leurs armes, leurs outils et des munitions.

» L'attaque s'étendit bientôt depuis l'hospice des pestiférés à St-Michel, jusqu'au moulin du rivage, soit du bastion 52 au fer à cheval, saillant occupé par le bastion 44, qui étoit nouvellement construit. Le 30 juillet, les

Français ayant établi une batterie dans la contregarde St-Nicolas, les bourgeois sortirent de la place, s'emparèrent de la contregarde et de l'artillerie qui s'y trouvoit et comblèrent la tranchée, mais le régiment de Champagne reprit l'ouvrage et força les braves Arrageois à se retirer. »

Pendant ce temps, les troupes de la Meilleraye faisaient de rapides progrès. Le maréchal fit creuser un large fossé au pied de la courtine qui finissait au Fer à cheval et fit passer des mineurs sous un petit pont qui les abritait des coups de la place. C'est en vain que de courageux bourgeois se firent descendre dans des corbeilles pour repousser les travailleurs, leur tentative n'eut aucun succès. L'armée de secours amenée par le cardinal Infant ayant été mise en déroute par le maréchal de Châtillon, la ville fut sommée de se rendre ; mais les habitants refusèrent de capituler et le siège continua. Le 6 août, Châtillon fit jouer près de la porte St-Nicolas une mine qui ouvrit une large brêche par laquelle quarante hommes pouvaient monter de front et renversa un des canons qui se trouvaient dans le bastion. Il fit aussitôt creuser une seconde mine à 64 pieds de profondeur. Les bourgeois voulaient que l'on fermât à la gorge le bastion mis en brêche, par un mur reliant les deux courtines : le gouverneur O'Neil s'y opposa et se contenta de faire exécuter quelques petits épaulements en terre, pour garantir les soldats contre les feux de mousqueterie. En même temps, les chefs militaires déclaraient au Conseil que plusieurs mines creusées par les assiégeants étaient prêtes à éclater, que bientôt, la partie des remparts attaquée ne serait qu'une immense brêche et que la place ne pouvait pas tenir 24 heures ; on fut alors d'avis

de capituler. Malgré l'irritation que causa cette résolution parmi les habitants, un parlementaire fut envoyé au maréchal de la Meilleraye; ce dernier lui montra une mine prête à éclater sous *la terrasse des deux Moulons.*

Déjà il y avait une brêche énorme à la courtine comprise entre le bastion St-Michel et le Fer à cheval ; aussi, après le rapport du parlementaire, on n'hésita plus et la ville se rendit le 10 août 1640.

Lorsque Arras eut été réduit sous l'autorité du roi de France, le soin des fortifications fut enlevé aux habitants. Mais l'administration française fut, dans le principe, peu favorable à la défense de la place. Lorsqu'en 1654, l'armée espagnole vint l'investir, les ouvrages du dehors renversés quatorze ans plus tôt, n'étaient pas entièrement réparés. Mondejeu, appelé au gouvernement de la ville, s'était chargé de rétablir les fortifications ; mais, soit négligence, soit manque de temps, il n'avait encore fait exécuter que des travaux de peu d'importance.

Pendant que l'ennemi occupait les hauteurs avoisinant la place et travaillait à sa circonvallation en établissant ses lignes d'investissement, le Gouverneur fit fortifier les dehors des fronts menacés. Il fit palissader les chemins couverts, frayer ceux des ouvrages extérieurs qui n'étaient pas revêtus, établir des coupures le long de leurs branches et disposer dans les fossés des *coffres* ou traverses blindées, pour mieux en assurer le flanquement.

Dans la nuit du 14 au 15 juillet, le prince de Condé, qui connaissait à fond le plan d'Arras, ouvrit la tranchée en avant de l'enceinte comprise entre le bastion de Ronville et celui des Capucins, près de la porte d'Hagerue ou de Bourgogne Les travaux extérieurs de ce côté de la place n'étaient pas revêtus; ils consistaient en deux

contregardes couvrant ces bastions, et un ouvrage désigné dans son ensemble sous le nom de *Corne de Gutche*, composé d'un ouvrage à cornes, retranché intérieurement au moyen de deux coupures faites le long des branches et appuyées au fossé d'une demi-lune formant réduit : c'était la *petite corne*. Son front extérieur, long d'environ 180 mètres, était enveloppé par un ouvrage de même espèce, d'un front plus étendu et dont les branches se rattachaient, par des retours en forme de flancs, à celles de l'ouvrage en arrière, en laissant toutefois des coupures entre elles ; ce retranchement s'appelait *la grande corne*. Tout le long du fossé régnait un chemin couvert palissadé, protégé par des places d'armes en forme de tenailles ou bonnets de prêtre. Une des tenailles placée devant la courtine de la grande corne, avait pour réduit un petit ravelin revêtu en maçonnerie de briques. Les communications de l'intérieur de la place à l'extérieur, se faisaient à la fois par la porte Ronville et par une poterne qui débouchait du flanc gauche du bastion des Capucins.

Le cadre de cette notice ne comporte pas le récit de ce siège important. Nous ne raconterons donc pas la bravoure des Espagnols, qui s'emparèrent des ouvrages avancés de la porte Baudimont, l'énergie de Turenne, la belle conduite du Gouverneur d'Arras, etc , etc. Nous bornant au chapitre des fortifications, nous constaterons qu'après l'héroïque défense de Mondejeu, l'administration militaire apporta les plus grands soins à l'entretien des fortifications et fit opérer de grands travaux du côté de la porte Ronville (1).

(1) Le maréchal de Schulemberg, Mondejeu, gouverneur d'Arras et pays en dépendans, certiffions à tous qu'il apartiendra que dans

Mondejeu s'occupa donc de pourvoir aux réparations des ouvrages qui étaient en plus mauvais état. Il prit à sa solde un célèbre ingénieur italien nommé de Valle « à qui il avait assuré la pension de 6,000 livres par an » et le revenu d'un fonds de 40,000 livres qui se tirait » sur une somme destinée aux travaux. Ce qui faisait » monter annuellement la pension de cet ingénieur à » 8,000 livres, dont 6,000 livres étaient payées du propre » fonds du gouverneur (1). »

Il fut tué dans une reconnaissance aux environs de St-Venant.

En 1645, on éleva une courtine derrière le couvent des grands Carmes, aujourd'hui maison des Ursulines. Les travaux furent poussés avec la plus grande activité et les paysans qui voulaient sortir avec charrettes ou chariots vides étaient obligés d'aller chercher dans les marais de St-Michel quelques voitures de gazon destiné à la construction de cet ouvrage.

les fortiffications que nous avons faict faire à Arras du costé de la porte Ronville pour le service du roy et la seureté de la plasse, l'on a esté obligé d'entreprendre sur les terres appartenantes aux révérentes dames prieures religieuses Augustines dudit Arras et qu'il a esté employé de leurs dites terres 259 verges, 14 pieds qui font le nombre de deux arpens et demi, neuf verges 14 pieds suivant l'arpentage qui en a été faict par le nommé Bon Maressau dont le rapport est cy joint ; de quoy nous avons accordé ces présentes aux dites religieuses pour servir a qu'il appartiendra. Fait au château de la Muette près Paris, le XXIIII avril 1661. Signé : de Schulemberg, Mondejeu. — Arch. du Pas-de-Calais, original titres et papiers des Augustines d'Arras.

(1) Bibliothèque d'Arras. Vie manuscrite du comte de Mondejeux. — *Les sièges d'Arras et les rues d'Arras*, par le comte H. d'Héricourt. — *Hist. d'Arras*, par E. Lecesne.

La même année, on adjugea au rabais, à raison de 27 sols du pied, les travaux à exécuter à trois courtines, la première près de la porte d'Eau, la deuxième près du Claquedent et la troisième près de la porte d'Hagerue. La direction en fut confiée à un ingénieur auquel fut alloué un traitement de 48 sols par jour : le tiers de cette somme devait être payé par les habitants de la Cité. Ils souscrivirent l'année suivante à un nouvel impôt dont le produit devait être employé au mur d'enceinte qui les protégeait.

Le 12 mai 1655, le sieur Antoine Lesenne, bourgeois, marchand pharmacien, obtint l'autorisation de construire un moulin sur les remparts entre la porte Méaulens et la Cité, à condition de ne pas toucher aux parapets et moyennant une redevance annuelle de 60 livres, au profit de la ville; il fut démoli le 14 mai 1659 (1).

VIII

Règne de Louis XIV. Construction de la Citadelle. — Vauban. Réunion de la Cité à la ville.

Henri IV s'était appliqué, dans ses campagnes, à perfectionner la conduite des sièges. La longue résistance qu'il rencontra devant Amiens et son échec à Arras en 1597, semblèrent le convaincre que les obstacles qui avaient retardé sa conquête étaient aussi les meilleures

(1) Reg. mém. 1649 à 1683, f° 79 v°.

barrières qu'il pût opposer à ses ennemis. Il fit donc mettre en état les fortifications de ses villes frontières et s'attacha surtout à régler leur administration. Secondé par Sully, il examinait lui-même les comptes généraux de ce service, les projets des ouvrages et la capacité de ceux qui sollicitaient les emplois d'ingénieur. Leur nombre s'accrut sous son règne, et outre les perfectionnements apportés par Sully, Errard et Châtillon à l'art de fortifier et d'attaquer les places, la défense reçut d'importantes améliorations.

Les ingénieurs répartis dans les places, après la guerre, commencèrent à passer tour à tour du service des sièges à celui des forteresses. On leur donnait alors le nom d'ingénieur des camps et armées et des villes ou provinces dont ils étaient chargés. Errard et son neveu sont aussi qualifiés d'ingénieurs ordinaires du roi. Dans Châtillon commença le titre de directeur des fortifications. Comme les gouverneurs et les lieutenants de roi, les ingénieurs conservaient dans leurs emplois leurs grades militaires. Ils dirigeaient les ouvrages, et les commissaires contrôleurs des fortifications, créés à la demande de Sully, remplaçaient les échevins et les notables dans les adjudications et dans les vérifications des toisés.

L'administration des fortifications subit peu de changements pendant le règne de Louis XIII. Parmi les ingénieurs de ce temps, on doit placer à leur tête le surintendant Desnoyers. Presque toutes les forteresses d'Artois et de Picardie: Calais, Ardres, Boulogne, Montreuil, Abbeville, Amiens, Doullens, Corbie, Péronne, Ham, St-Quentin, Guise furent construites ou réparées sous sa direction. Deux autres ingénieurs se rendirent célèbres par leur habileté dans les sièges et par leurs ouvrages

sur la fortification. Ce furent le chevalier de Ville et le comte de Pagan. Ce dernier servait, en 1640, au siège d'Arras et au combat des lignes.

Dès les premières années du règne de Louis XIV, plusieurs ingénieurs suivirent le grand Condé chez les Espagnols, attachés à sa fortune ou jaloux de servir sous un tel général. Parmi ces officiers français, un jeune homme se fit remarquer de l'armée et des ennemis. Sa première étude avait été la géométrie : entraîné par le goût des armes, il avait été reçu à dix-sept ans, comme simple cadet, dans le régiment de Condé. Sa naissance et sa bravoure l'avaient élevé au grade d'officier ; mais le métier d'ingénieur était celui qu'il préférait. Les travaux de fortification souriaient à son génie et les travaux de siège plaisaient à son courage ; c'était Vauban.

A la mort de Mazarin (1661), le roi saisit les rênes du gouvernement et montra dans le choix de ses ministres le premier talent d'un monarque, celui de connaître et d'employer les hommes. L'administration des forteresses fut partagée entre Louvois et Colbert.

Le premier, comme secrétaire d'Etat de la guerre, réunit aux travaux de siège et des armées ceux des nouvelles frontières de la France, en Flandre, en Artois, en Hainaut, sur la Meuse, en Italie et dans le Roussillon. En 1672, le vicomte d'Aspremont ayant quitté le commandement d'une compagnie des gardes pour les fonctions d'ingénieur, passa d'Ath à Arras, où il reçut pour prix de ses services le gouvernement de la citadelle construite par Vauban.

L'année suivante, Louis XIV, préoccupé de mettre en état de défense les places d'Arras et de Béthune, donna l'ordre au célèbre ingénieur qui commandait alors à

Lille, de visiter les fortifications de ces deux places (1). La construction de la citadelle n'avait guère permis de songer aux autres ouvrages de la ville et de la Cité ; aussi, à la fin du XVII[e] siècle, Arras n'aurait pas pu soutenir un nouveau siège tant ses remparts et ses ouvrages avancés étaient en mauvais état.

Voici la description des fortifications d'Arras à cette époque :

« Elles se composaient de sept bastions, quelques vieilles tours, des angles rentrants et saillants de différentes figures. Les travaux extérieurs consistaient en deux contregardes revêtues, une troisième en terre, huit demi-lunes, dont deux étaient aussi revêtues, parmi lesquelles il y avait deux demi-lunes tenaillées et une à réduit, une lunette en terre et un ouvrage à corne revêtu, sans demi-lune, où se trouvait même alors un moulin à eau pour le blé.

» Ces ouvrages étaient entourés d'un chemin couvert assez bien réglé, mais imparfait et en mauvais état, presque point de traverses ni de places d'armes.

» Une partie des remparts du corps de la place était en très bon état; le reste ressemblait à ces anciennes places dont les parapets ne sont qu'à peine formés, sans avoir ni hauteur, ni épaisseur proportionnées. Il n'y avait alors qu'une partie des chemins de ronde de formés.

» Les fossés du corps de la place étaient très profonds dans des parties et très peu dans d'autres ; ceux des ouvrages extérieurs n'avaient ni largeur ni profondeur convenables (2). »

(1) Lettres du 16 février 1673 données à St-Germain-en-Laye, Arch. mun.

(2) Archives municipales.

Louis XIV ayant établi, au mois de juin 1679, deux octrois pour l'entretien des fortifications, chargea le mayeur, les échevins, le prévôt et son lieutenant de connaître, à l'exclusion de tous autres juges, des difficultés et contestations qui pourraient s'élever à ce sujet (1). Dès cette époque, de nombreux travaux furent entrepris et les fortifications d'Arras prirent de grands accroissements.

Vauban fut chargé de dresser un plan de défense de la place en 1708, et l'on se mit à l'œuvre : en moins de deux ans, les chemins couverts furent palissadés. Déjà, en 1700-1701, sous l'administration de Philippe-Vaast Lemercier, seigneur du Carieul, grand bailli héréditaire, on avait coupé le rempart entre la ville et la Cité, du côté des casernes ; on jeta en cet endroit un pont sur le Crinchon qui prit le nom de *Pont-Neuf*. On avait alors le projet de percer une belle et large rue conduisant à la citadelle et d'ouvrir la porte d'Hagerue ; ces travaux ne furent pas exécutés (2).

La prise de Lille et de Douai, le siége de Béthune (1710-1711) appelèrent l'attention du Gouvernement sur la ville d'Arras qui devenait place frontière de première ligne. On y amena une grande quantité de vivres, de munitions de guerre et d'approvisionnements de tous genres. Les fortifications reçurent de nouvelles améliorations. On fit des chemins couverts au bastion d'Orléans, ceux de la communication de gauche, dite *grande ligne*, et ceux de la demi-lune et de la tenaille. La lunette et la contregarde de St-Fiacre, commencées par des pionniers picards,

(1) Archives municipales, reg. mém., f° 349. — Arch. départ., reg. aux commissions du Conseil provincial d'Artois, f° 94 v°.

(2) Père Ignace, *Mém.*, t. VIII, p. 292.

furent achevées. Enfin, la construction de cinq contregardes (1), d'une lunette, de deux courtines avec leurs chemins couverts prouvent l'importance que l'on attachait à la défense de la place. Aussi les travaux se succédèrent sans interruption et les ouvrages s'accrurent autour de l'enceinte.

En 1713, le marquis de Menou, gouverneur de la citadelle, s'occupa des travaux à exécuter aux fortifications de la ville ; il les augmenta en élevant notamment trois lunettes sur les bords du Crinchon et les contregardes de Bourgogne et de l'Union qui dominaient la campagne de ce côté.

Des lettres patentes du 7 avril 1746, enregistrées le 29 du même mois, établissent pour la ville et la Cité d'Arras, pendant trente ans, des octrois pour l'entretien des fortifications (2). En 1748. on construisit une nouvelle demi-lune en face de *la Brêche* ; elle était destinée à protéger les ouvrages avancés, la rivière de Scarpe et le ruisseau du Crinchon.

(1) 1° La contregarde dite du *Vert blocus*, située à l'endroit appelé *la Géole*, et dont la face gauche traverse le bassin de la communication à la Scarpe, avait été commencée en 1710 par des pionniers flamands : elle fut continuée par des soldats et terminée par entreprise en 1715 ;

2° La contregarde dite de *la Brèche*, située près du bastion de ce nom, avait été commencée au mois de novembre 1710 par les soldats du régiment de Bourgogne ; elle fut finie par entreprise en 1711 ;

3° La contregarde dite *d'Amiens* fut établie en 1710 près du bastion de Marles et terminée en 1712 ;

4° La contregarde *Mazarin* fut construite par entreprise ;

5° La contregarde de la courtine des *Onze Mille Vierges*, partant de la porte Méaulens et allant jusqu'au vert chemin, fut construite à la même époque.

(2) Arch. départ., 19e Reg. aux commissions, f° 45.

Après la réunion de la ville à la Cité, Louis XIV abandonna, le 20 décembre 1749, au Magistrat et à la communauté d'Arras la portion de l'ancien rempart qui s'étendait depuis la rue des Capucins jusqu'au moulin de St-Aubert, près des casernes. La ville fut autorisée à le démolir et à niveler le sol avec la rue des Capucins, à la charge de voiturer les terres qui proviendraient de ces travaux dans les endroits indiqués par le directeur des fortifications ; elle avait le droit d'acheter sans exception et en remboursant les propriétaires, *à dire d'experts,* les terrains situés entre la ville et l'esplanade de la citadelle. Mais des constructions devaient y être elevées dans un délai et selon les plans et alignements arrêtés au nom du roi (1).

En 1763, la forteresse de la porte Ronville tomba presque entièrement pour faire place à une porte nouvelle construite dans le style pseudo-grec, d'après les dessins de M. de Sarcus (2).

IX

Révolution française. Description des fortifications d'Arras à la fin du XVIII[e] siècle.

La porte de la Cité, ainsi que toutes les murailles qui l'environnaient, tombèrent à l'époque de la Révolution. Un décret impérial du 15 prairial an XIII (25 mai 1805), abandonna à la ville l'ancien rempart depuis

(1) Achmet d'Héricourt, *Rues d'Arras*, t. 2.
(2) Le Gentil, *Vieil Arras.*

l'abreuvoir de Saint-Aubert. Pendant longtemps, l'administration municipale n'en tira aucun profit ; elle fit enfin exécuter les travaux de nivellement en 1829, et après 1830 on donna le nom du 29 Juillet à cette rue à peine ouverte.

Le 11 avril 1793, le Maire d'Arras communiqua au Conseil général de la commune un arrêté du Conseil du département, daté de la veille, reconnaissant la nécessité de réparer les talus et les banquettes du rempart et engageant tous les citoyens à travailler aux ouvrages pour les mettre en état de défense (1).

Voici d'après un document manuscrit concernant Arras, la description des principaux ouvrages qui défendaient la ville d'Arras à la fin du siècle dernier :

« L'enceinte des ville et cité a sept bastions, deux demi-bastions, cinq courtines, six tours, un fer à cheval ou pâté, trois communications, quatre portes et une porte d'eau, trois cavaliers, trois batteries, deux poternes, un ouvrage à corne, quinze contregardes, dix demi-lunes, un réduit, quatre tenailles, dix lunettes, trois redoutes, neuf batardeaux, deux écluses d'entrée des eaux, autant pour la sortie, six dans l'intérieur de la place et un bassin pour les bateaux.

GALERIES DES MINES.

» Entre la porte d'Amiens et celle de Baudimont :

» Il y a une galerie de contremine le long des faces de la contregarde de Marles de 134 toises 5 de long, 4 pieds de large et 7 pieds de haut ;

» Une galerie sous la capitale de la dite pièce dans

(1) Arch. départ., Registre aux délibérations, t. XII, f° 171 v°.

laquelle il y a trois débouchés de droite et de gauche, espacés également, deux autres galeries sous le terrein plein de la dite pièce de 20 toises chacune en carré sur les faces à 30 toises 4 de l'angle flanqué, dans lesquelles il y a de droite et de gauche trois débouchés dont l'objet est de rejoindre ceux qui sont dans la galerie de la capitale.

» Depuis la porte Méaulens jusqu'à la branche droite de l'ouvrage à corne :

» Le fossé de ce front étant plein d'eau, on ne pourrait y pratiquer que difficilement et sans beaucoup de succès des galeries de mines.

» Depuis la contregarde neuve jusqu'à la demi-lune de Bourgogne :

» Il y a une galerie de contremine le long de la face de la contregarde de 151 toises de long, une galerie sous la capitale de la dite pièce de 21 toises de long. Cette contregarde n'est pas achevée ;

» Il y a, sous la capitale du chemin couvert de la dite pièce, une galerie dans laquelle on n'a pu entrer à cause du trop grand déblai qu'il aurait fallu faire ;

» Une galerie de contremine le long des faces de la contregarde de St-Michel, de 200 toises de long, 3 pieds de large et de 6 pieds 6 pouces de haut ;

» A peu près sous la capitale de la dite pièce et à environ 12 pieds du fond du fossé du corps de la place, il y a une galerie dont l'usage, à ce qu'il paraît, était de tirer de la pierre, mais on pourrait s'en servir en cas de siège ;

» Deux débouchés de galerie à la contr'escarpe de l'angle flanquée de la demi-lune des Cordeliers sur la prolongation de ces faces ; l'entrée de ces galeries est

écroulée sur environ 3 toises, mais le reste peut en être bon ;

» Deux débouchés de galerie à la contr'escarpe de l'angle flanquée de la contregarde dite de Ronville, savoir : un sur la capitale de la dite pièce et l'autre sur la prolongation de sa face gauche ; l'entrée de ces galeries est écroulée, mais le reste peut être en bon état ;

» Un autre débouché à la contr'escarpe, à 30 toises du pont de Ronville, de 42 toises de long, sur 3 pieds 6 de large et 6 pieds de haut ;

» Trois débouchés de galeries à la contr'escarpe du tenaillon, savoir : un sur la capitale du dit tenaillon, dont l'entrée est écroulée, un sur la prolongation de la face droite du dit tenaillon. Cette galerie est de 30 toises de long, 3 pieds de large et 6 pieds de haut ; à 4 toises de son entrée, il y a une autre galerie de 22 toises de long qui va vers l'angle saillant du chemin couvert. A l'extrémité de la première galerie se trouvent des carrières desquelles on pourrait faire quelques usages en cas de siège, et la troisième au-dessous de la traverse de la face gauche de la place d'armes rentrante ; la largeur de cette galerie est de 10 toises à son extrémité. Il y a un retour de 4 toises vers la place d'armes saillante ;

» Deux débouchés de galerie à la contr'escarpe de l'angle flanquée du tenaillon, savoir : un sur la capitale et l'autre sur la prolongation de la face droite ; l'entrée de ces galeries est écroulée, le reste peut être bon.

SOUTERRAINS.

» Sous une traverse à la face droite de la contregarde sur la lunette St-Fiacre ;

» Sous la courtine de l'ouvrage à corne, une poterne

de 6 toises de long, 5 pieds de large et 7 pieds de haut, servant à communiquer au chemin couvert par un pont que l'on jette sur les deux batardeaux.

ECLUSES ET BATARDEAUX.

» Neuf batardeaux depuis l'entrée des eaux des Hautes-Fontaines dans la ville, jusqu'à l'entrée du Crinchon dans la ville;

» Un batardeau à gauche de l'entrée des eaux des Hautes-Fontaines, dans leqùel il y a une éclusette servant à donner de l'eau dans le fossé de la communication droite;

» Deux passages que l'on ferme par le moyen de deux vannes lorsque l'on veut faire refluer les eaux de la fontaine qui se trouve dans le fossé de la face gauche du bastion du roi et celles que les grandes pluies peuvent amener de la campagne; les Hautes-Fontaines n'en fournissent plus;

» Un batardeau à l'extrémité de la ligne droite, dans lequel il y a un passage en fort mauvais état, ainsi que tout le batardeau;

» Un batardeau à droite de la sortie des eaux de l'écluse de l Union, dans lequel il y a un passage en fort mauvais état; à gauche de cette sortie, les eaux sont soutenues par le revêtement qui profile le fossé du demi-bastion, dont le fond est beaucoup au-dessus du radier de passage de cette sortie;

» Un sas servant à la navigation d'Arras à Douai;

» Deux batardeaux sur le milieu de la courtine de l'ouvrage à corne, servant à contenir les eaux de la partie du Crinchon qui passe par la ville à droite et à gauche. Dans le milieu de ces batardeaux sont deux

éclusettes servant à donner de l'eau dans le fossé de l'ouvrage à corne. Mais l'écluse pratiquée sous la capitale de la place d'armes rentrant étant en mauvais état, il ne serait pas possible de faire cette manœuvre ;

» Un pont servant de batardeau à l'extrémité de la branche droite de l'ouvrage à corne ;

» Il y a sous le tablier de ce pont un passage de 9 pieds 6 pouces dans lequel on a pratiqué deux courtines en faisant ce pont en maçonnerie afin de pouvoir retenir les eaux dans le fossé de l'ouvrage à corne ;

» Un batardeau à l'extrémité de la grande ligne aux extrémités duquel il y a deux petits passages servant à l'écoulement des eaux du fossé de ladite communication.

» Un batardeau à gauche de l'entrée des eaux du Crinchon dans la ville dans lequel il y a un petit passage pour donner des eaux dans le fossé de la grande ligne, ce qui ne peut se faire qu'en fermant les écluses de trois passages sous la communication de la grande ligne ;

» Ces écluses fermées ont aussi pour objet de faire refluer les eaux si elles sont abondantes et que la chape du batardeau puisse la porter un peu plus loin dans la campagne, ce qu'il n'est point possible de savoir précisément qu'après les expériences qu'on peut faire pour cela en différents temps de l'été.

ESCALIERS.

» Escaliers de pierre montant de l'intérieur de la ville au rempart ;

» Un petit escalier à droite de la porte d'Amiens à côté du corps de garde de l'officier ;

» Un escalier à droite de la porte Baudimont à côté du corps de garde de l'officier ;

» Un escalier à gauche de la porte Méaulens à côté du corps-de-garde de l'officier ;

» Un escalier à la gorge du bastion St-Michel, vis-à-vis les casernes du Point-du-Jour.

X

Fortifications entretenues par le génie militaire.
Directeurs.
Etat actuel de l'enceinte fortifiée d'Arras.

L'acception du mot GÉNIE en art militaire est toute moderne. On ne l'employait pas au XVIe siècle, et on ne trouve dans les ouvrages de cette époque que fort peu de documents relatifs à l'art des ingénieurs.

Sully fut le premier qui, comprenant de quelle utilité pouvait être un corps composé d'habiles mathématiciens, organisa le CORPS DU GÉNIE. Nous avons vu dans un chapitre précédent que les officiers prirent d'abord la qualification d'ingénieurs ordinaires du roi.

On doit à cet habile et célèbre ministre l'origine du comité des fortifications. Cette organisation subsista jusqu'à Colbert et à Vauban, le véritable père du génie civil et militaire. La fondation de l'école de Mézières, créée en 1748, est l'époque où s'introduisit dans l'armée l'expression *corps du génie*, parce que les militaires voulaient se distinguer des ingénieurs civils.

Sully créa, en outre, les fonctions de directeur des

fortifications, titre et emploi qui subsistent encore et appartiennent aux colonels du génie (1).

Le corps du génie militaire, dont les régiments ont successivement occupé la citadelle d'Arras depuis leur création, a su, par des travaux multipliés, accroître les

(1) Voici la liste des colonels du génie directeurs à Arras, d'après les recherches faites dans les archives de la direction et de la chefferie:

1751 à 1754, de Ramsault.
1754 à 1764, N.
1764 à 1774, Noizet de St-Paul.
1774 à 1775, Larcher.
1775 à 1781, Bouillard.
1781 à 1784, Pontleroy.
1784 à 1787, N.
1787 à 1791, Rozières.
1791-1792, Lenglé (résidant à Lille).
1792, Champmorin.
1792, Berthois (résidant à Lille).
1792-1794, Mouchon.
1794, Carnot.
1794-1796, Desfour.
1796-1814, Noizet de St-Paul.
1814-1830, de Missy.
1830-1832. Brou.
1832-1844, Répécaud.
1844-1850, de Cassières.
1850-1852, Vaneéchout.
1852-1855, Bazin.
1855-1861, Billoin.
1861-1864, Dubost.
1864-1868, Carette.
1868-1870, Farre.
1870-1876, Milliroux.
1876-1880, de Foucauld.
1880-1883, Castel.
1883-1887, Garnier (transféré à Maubeuge).

fortifications de la citadelle et celles de la ville. Elles se composent aujourd'hui ainsi qu'il suit :

Au sud, se trouve la citadelle de Vauban, pentagone bastionné, avec demi-lune sur chaque front, dont les trois bastions qui regardent la campagne sont couverts par des contregardes et enveloppés d'une double ligne de chemins couverts. Le front de gorge se relie à droite et à gauche aux anciens fronts de l'enceinte par deux branches rentrantes, précédées de quelques ouvrages extérieurs.

Au nord, une enceinte de marais suit la limite de la vallée de la Scarpe, avec de larges fossés d'eau, précédés de demi-lunes, de contregardes, d'avant-fossés et d'ouvrages détachés le long de la rivière. Cette enceinte s'appuie vers l'est au bastion du Point-du-Jour et à l'ouvrage à cornes à moitié noyé qui la précède. Elle joint à l'ouest les fronts qui se développent autour de l'ancienne Cité, sur la hauteur de Baudimont.

Ces derniers fronts, au nombre de quatre, ont des fossés profonds et sont munis de demi-lunes. Devant le bastion de Baudimont se trouvent deux ouvrages avancés qui dominent la vallée de la Scarpe. Les bastions du Boulevard et de Marles, à la suite, sont couverts par des contregardes.

Du côté est et sud-est, vers les hauteurs de St-Sauveur et de Ronville, la place est defendue par quatre grands fronts, dont les bastions du Point-du Jour, de St-Michel, de St-Nicolas et de Ronville sont les points saillants. Les fossés, extrêmement profonds, sont précédés de demi-lunes et de contregardes couvrant les bastions. Ces ouvrages, organisés très solidement, forment comme une seconde enceinte au sommet du talus élevé de la contre-escarpe.

Enfin un retranchement entourant la tête du faubourg de Ronville, protège les abords de la place de ce côté, tandis que, vers l'ouest, un autre retranchement, à l'extrémité du champ de manœuvres de Baudimont, atteint le point culminant de cette hauteur et en éclaire les pentes.

XIe ET DERNIER CHAPITRE

Le déclassement de la place d'Arras.

La guerre de 1870-1871 a produit dans l'art de fortifier les places une évolution aussi importante que celle causée à la fin du XVe siècle par l'adoption des boulets en fonte. Les ingénieurs ne croyaient à l'efficacité de l'attaque que lorsqu'elle était déjà parvenue à un certain rapprochement ; tous leurs efforts avaient pour but de combattre cette attaque rapprochée et ils s'inquiétaient peu au contraire de l'attaque éloignée. L'expérience a donné à celle-ci une importance primordiale. Les ouvrages extérieurs accumulés sur un front de fortification en vue de la défense rapprochée, ont été reconnus bien moins utiles; l'enceinte de la place s'est simplifiée et la défense a été reportée en avant par l'établissement d'une couronne de forts, formant camp retranché, mais plus éloignés qu'ils ne l'étaient jusqu'ici autour des grandes places existantes.

En effet, il est devenu bien évident qu'avec le progrès de l'artillerie moderne, les vieilles fortifications à la Vauban seraient impuissantes à défendre les cités.

Toutefois, si l'on avait vu quelques cas de bombardement faisant ouvrir les portes des villes, on avait aussi vu les remparts, impuissants contre l'artillerie de siège, protéger et garantir les populations contre les pillages et les exactions des uhlans, faisant des razzias dans les cités sans défense, leur imposant de grosses contributions et emmenant les plus honorables citoyens à titre d'otages. Ces vieux remparts pouvaient donc rendre encore quelques services; aussi l'administration militaire, qui ne les eût pas établis s'ils n'existaient pas, résista pendant près de vingt ans à la plupart des demandes de déclassement.

Il restait à apprécier si ces services compensaient les inconvénients, soit au point de vue civil, comme s'opposant à l'expansion des villes, soit au point de vue militaire, comme pouvant devenir dangereux, si l'ennemi venait à s'emparer d'une de ces places ; ce fut cependant une autre considération qui détermina le Ministre de la guerre à céder aux demandes de déclassement.

Si les places étaient conservées, il fallait leur laisser des garnisons en temps de guerre et pour les huit forteresses aujourd'hui condamnées, on estimait à 200.000 le nombre des hommes à immobiliser pour leur défense et leur entretien. On jugea que ces hommes pouvaient rendre plus de service sur les champs de batailles, et le Conseil de défense abandonna ainsi les forteresses de Valenciennes, Douai, Cambrai, Arras, Aire et St-Omer.

Mais si l'administration militaire consentait à les abandonner, il fallait que les villes prissent à leur charge les dépenses à faire, car le budget de la guerre n'a pas de fonds pour les déclassements. Les villes ne refusèrent pas d'entrer dans l'examen de ces propositions ;

seulement, on reconnut que l'arrasement complet des remparts entraînerait des dépenses hors de proportion avec les ressources et l'on adopta le système de s'en tenir d'abord à de larges trouées qui s'agrandiraient plus tard au fur et à mesure que le terrain se vendrait.

C'est le principe du traité offert par l'administration du génie à la place d'Arras : déclassement de l'enceinte depuis la porte Baudimont jusqu'à la porte des Soupirs en passant par Méaulens, St-Michel et Ronville, en écrétant simplement les remparts, de Baudimont à la caserne de Lévis (Héronval), et réduisant la trouée complète, de la caserne de Lévis au gymnase militaire. Le tout exécuté par le génie lui-même, au fur et à mesure du versement par la ville de la somme de 1,200,000 francs destinée à solder ces travaux, et moyennant le paiement de laquelle la ville deviendra propriétaire de 111 hectares de terrains.

Nous ne prétendons nullement discuter le bien ou le mal fondé de ce déclassement, les avantages et les inconvénients du démantèlement de notre ville ; nous avons seulement voulu jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'Histoire de ses fortifications, qui ont joué dans nos guerres anciennes un rôle considérable et qui vont disparaître pour toujours (1).

(1) *La convention pour le déclassement d'Arras.* — La commission de la Chambre a déposé le projet concernant le déclassement de la place d'Arras ; il est ainsi conçu :

(25 juillet 1890).

« ARTICLE 1er. — Est approuvée la convention passée le 7 juin 1890 entre le maire de la ville d'Arras et les représentants des départements de la guerre et des finances, comportant la session à cette

ville, par l'Etat, des terrains et bâtiments désignés par ladite convention, le versement au Trésor, par la ville, d'une somme de douze cent mille francs, augmentée et diminuée dans la proportion de la surenchère ou du rabais qui sera fait sur les travaux de démantèlement et autres conditions détaillées aux divers articles de ladite convention.

» ART 2. — La dépense des travaux à effectuer pour le démantèlement de la place et dont l'exécution est à la charge de l'Etat, est évaluée à la somme de 1,200,000 francs, qui sera augmentée ou diminuée proportionnellement à la surenchère ou au rabais qui sera fait sur les travaux.

» Cette dépense sera imputée sur les ressources générales du budget ordinaire des exercices 1891 et 1892 et inscrite à un chapitre distinct du budget desdits exercices.

» ART. 3. — Il sera ouvert au Ministère de la Guerre un crédit extraordinaire dont le montant sera égal au versement à faire par la ville d'Arras.

» Le crédit sera inscrit à un chapitre spécial du budget ordinaire desdits exercices (démantèlement de la place d'Arras). La répartition en sera faite comme suit: Exercice 1891, 600,000 francs ; exercice 1892, somme complémentaire. Il sera pourvu au crédit extraordinaire ci-dessus au moyen des ressources générales des budgets ordinaires de 1891-1892.

» ART. 4. — A cet effet, les versements à faire par la ville d'Arras seront portés en recette à un compte de la trésorerie pour être appliqués aux produits domaniaux desdits exercices 1891 et 1892, dans la proportion des crédits ouverts ou à ouvrir à chacun de ces exercices.

» ART. 5. — La ville d'Arras est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt qui ne pourra excéder 4,30 %, la somme de 1,200,000 fr., remboursable en trente ans, et destinée à pourvoir au payement du prix d'acquisition des terrains des fortifications.

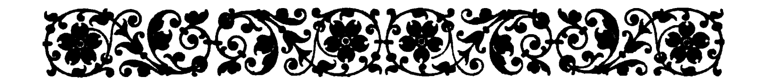
» Cet emprunt pourra être réalisé, soit avec la publicité et la concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse,

ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements. Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du Ministre de l'Intérieur.

» Art. 6.— La même ville est autorisée à s'imposer extraordinairement pendant trente ans, à partir de 1891, vingt-six centimes additionnels au principal de ses quatre contributions directes.

» Le produit de cette imposition, évalué en totalité à 2,148,000 fr. environ, servira à rembourser l'emprunt en capital et intérêts. »





LE CARDINAL DE GRANVELLE

(SUITE *)

par

M. le Chanoine Deramecourt

Secrétaire général

CHAPITRE III

JUSQU'A SON MINISTÈRE DANS LES PAYS-BAS

(1550-1556).

I. — Il est nommé Garde des Sceaux.

QUAND le père de l'évêque d'Arras fut mort, Charles-Quint lui dit avec bonté : « J'ai plus perdu que vous, car j'ai perdu un ami tel que je n'en trouverai plus de semblable ; vous, si vous avez perdu un père, je vous reste pour vous en tenir lieu. » (1) Et il l'appela immédiatement dans son Conseil. Antoine Perrenot n'avait pas encore trente-trois ans.

Toutefois, l'évêque d'Arras ne fut pas, comme son père, nommé Chancelier de l'Empire, il en fut seulement le Garde des Sceaux. Charles-Quint, selon toute

(1) Gachard, art. CHARLES-QUINT, *Bibliographie nationale de Belgique*, t. III, col. 799.

* Voir tome XXI des *Mémoires de l'Académie* (1890), page 302.

apparence, avait autant de sceaux qu'il avait de souverainetés particulières et indépendantes. Perrenot n'eût pas été fâché de les réunir tous dans sa main, sous prétexte que le principal doit entraîner l'accessoire ; il ne se fit même pas faute de les réclamer. Mais nous avons, dans les *Papiers d'Etat* (1), la réponse un peu hautaine de l'Empereur à cette demande et l'humble soumission du Ministre, qui dut se contenter de ce qui lui avait été donné. Voici ces pièces :

« *Charles-Quint à Antoine de Granvelle, évêque d'Arras.*

» Bruxelles, 20 avril 1552.

» Monsieur d'Arras : J'ai veu votre mémorial et les raisons y contenues, aucunes desquelles avez ja autrefois allégué en autres occasions, et pour ce me semble y respondre. Et quant à la première que alléguez des Gardes des Sceaux, vous savez bien que vostre père n'eut jamais que ceux que avez, et si par ce boult vouliés prétendre ceux de Naples, pourriès prétendre ceux de Castille et de tous mes aultres réaumes ; et si le chancelier de Gatinare eut cet office, ce fut pour *merced* et non pour prétendre droit. Aussy estoit-il lors séculier et non ecclésiastique, cet office se donnant tousjours à séculiers Et quant à la pension qu'eusses à la consulte de Nimèghe, vous sçavez que avant vous avois dit que vous donnois trois ou quatre milles ducas, et, pour faire plus de grâce, je vous eusse voluntiers donné les quatre mille ; mais s'offrant ce du cardinal de Trente, ce ne peut estre que les trois. Et ay bien tousjours eu volonté de vous bailler les mille qui lors faillirent, mais l'on a eu

(1) T. III, p. 639 et suivantes.

appareil jusques icy de ce faire. Et quant à ce que dictes que avez travaillé en ce du conclave, et que les autres ont eu grâces et vous non : si, selon les négoces que avez en charge, faudroit que à chacun je vous récompensasse, il ne seroit en ma puissance d'y pouvoir satisfaire ; et aussy, pour ce du conclave, il n'y a chose, à cette cause, pour vous faire grâces, ny bien de quoy l'alléguer. Et quant à ce que alléguez que fûstes nommé dez Espaigne pour Saint-Jacques, je sçay comme ces nominations se font, et si ne l'avez sollicité, il ne faut amis ni moyens pour mettre en avant telles choses ; et vous sçavez, quand hors de propoz ni décharge de ma conscience cela fut esté, quant à ce ne fut esté que pour non pouvoir résider. Si alléguez que celuy qui l'a ne réside, il est vray : mais il en avoit jà une où il faisoit la mesme faute, de sorte que cela ne renouvelloit la charge. Et quant à ce que dites qu'il y a quinze ans que avez servy sans gages, sinon depuis le trespas de vostre père : s'il vous a entretenu icy, ce n'a esté sans cause ni ne s'est perdu le fruict de son prétendu, puisque estes entré en sa place, et, s'il vous œut entretenu ailleurs, tousjours eut il fallu faire la despence et sans telle expectation. Et quant aux calomnies dont faictes mention, il faut bien que je souffre celles qui me touchent; je prendrois trop grande charge de vouloir remédier celles des autres. La vérité est celle qui vous purgera de toutes icelles, et chacun porte son fardeau : car il n'y a honneur ni faveur sans envie, et mieux vaut envie que pitié. Et quant à la requeste de ce de Naples, bien que je l'accorde, il ne me clot les voyes que je ne puisse tirer la somme d'argent que l'on pourra comme j'entends faire de celle-cy, puisque ce n'est office de justice. Et certes je ne sçay

comme vous pouvez bien rebouter aux autres leurs raisons frivoles, quand ils en baillent, puisque vous-mesmes usez de leurs propres termes, comme est dit. Il me semble qu'elles sont telles que je n'ay pu laisser d'y répondre ce que dessus; et pour ce que n'entends plus répliquer à chose que sur ce pourriés dire, dez maintenant me remets à ce que dessus.

» J'avois oublié de respondre à ce que dites, que n'avez eu merced ni ayada de costa : c'est bien merced et ayada de costa quand l'on a bons bénéfices et pensions et traictements dont l'on se peut bien entretenir. »

« *L'Evêque d'Arras à l'Empereur,*

» Sire, ny je ne doibz ny je ne prétens contendre contre ce qu'il plaît à vostre Majesté ; et ayant veu ce qu'il luy a pleu respondre sur mon billet, je luy supplie très humblement qu'elle ne se fasche si, pour l'oster de l'opinion qu'elle pourroit avoir conceu d'icelluy, je lui déclare que je ne pensa oncques prétendre droit aux sceaulx de Naples, comme chose déhue (à la charge) à la charge qu'il luy a pleu me donner, ny beaucop moings à ceux de Castille ny de ses aultres royaulmes, sçachant très bien à quelles conditions vostre Majesté laissa ceulx que je tiens de feu Monseigneur de Grantvelle; mais allégoye seulement l'exemple pour monstrer à vostre Majesté que ce n'estoit chose disconvenable, et supplie à icelle aussi croyre que je procède sincèrement en son service et qu'elle ne trouvera que je use de chemins oblicques pour m'accroistre, que je diz afin qu'elle ne pense que il y eust artifice en la nomination de St-Jacques. Et quant à reboutter les fondemens de ceulx qui solicitent choses desraisonnables, j'assheure vostre Majesté

que je y faiz jusques au bout ce que je puis, sans en craindre le malvais grey de qui que ce soit, pour le service de vostre Majesté, pour lequel je regrette de non sçavoir et ce que pour iceluy je ne puis beaucop plus faire. Et délaissant tout le surplus de la responce qu'il a pleu à vostre Majesté me donner, sans y faire replicque quelconque pour non l'offenser, puisque j'aymerois plus la mort, je luy diz que je demeure plus que satisfaict et luy baise très humblement les mains de tout ce qu'il luy plait ordonner, tenant plus de compte de sa bonne grâce que de tout le surplus.

» L'Évêque d'Arras. »

Antoine Perrenot n'eut donc en main que le sceau de l'Empire : il est vrai que c'était le principal, et que Charles-Quint ne se fit point faute d'employer l'évêque d'Arras à des missions qui n'avaient aucunement trait à ses possessions d'Empire. Toutefois, le titre de chancelier fut supprimé et c'est du nom de garde des sceaux que Granvelle sera qualifié désormais. Sa fortune croissante ne tarda pas à lui attirer des hostilités violentes, particulièrement de la part des protestants. Les Allemands commencèrent.

Au début de 1552, ils publièrent un manifeste pour protester contre l'oppression dans laquelle les tenait Charles-Quint et pour l'obliger à faire sortir de l'Empire les troupes autrichiennes et espagnoles. Granvelle était personnellement et vivement attaqué dans ce manifeste. On s'y plaignait de ce que toute l'autorité de l'Empire fût confiée à un homme de basse naissance qui n'était point Allemand, pas même d'une nation alliée de l'Empire. Cet argument était faux, puisque Granvelle était originaire de Franche-Comté, du cercle de Bourgogne,

et que l'archevêque de Besançon était prince d'Empire.

Le roi de France, par l'organe de son ambassadeur à l'assemblée de Passau, Jean de Presse, évêque de Bayonne, ne ménagea pas davantage Granvelle. C'est dire que celui-ci devenait influent, puisqu'il était redoutable.

Mais les protestants et leurs alliés eurent beau se liguer contre lui, Charles-Quint lui maintint sa confiance. Granvelle ne le quittait plus et l'on raconte même qu'il était à cheval à côté de sa litière, armé de toutes pièces, quand l'Empereur dut quitter précipitamment Inspruck et fuir devant les protestants jusqu'à la frontière du Tyrol.

Le traité qui suivit permit à Charles-Quint de tourner de nouveau ses armes contre la France, à laquelle il voulait reprendre les trois évêchés. Mais il rencontra sur son chemin la fortune et le génie du duc de Guise que sa défense de Metz a immortalisé.

Malade et mécontent, l'Empereur vint à Bruxelles méditer une vengeance qui devait amener la destruction de Thérouanne et celle d'Hesdin S'il ne fut pas indifférent aux succès militaires de son maître en Artois, hâtons-nous de dire que l'évêque d'Arras était occupé alors d'une grave négociation qui convenait mieux à son caractère politique et religieux : nous voulons parler du mariage du prince d'Espagne, Philippe, avec la reine Marie d'Angleterre.

II. — Il négocie le second mariage de Philippe.

La mort de Marie de Portugal, première femme du prince Philippe, ne laissait, pour héritier de la couronne de Charles-Quint, après son père, qu'un enfant au berceau, trop connu sous le nom de dom Carlos. L'Empereur désirait vivement une postérité plus nombreuse. Aussi

Granvelle, désireux d'accorder le vœu de l'Empereur avec la gloire de l'Empire, avait-il conçu le projet de marier Philippe avec Marie d'Angleterre, dans le temps où son frère, Edouard VI, premier successeur d'Henri VIII, vivait encore. Charles-Quint ne s'était point hâté de favoriser ce projet, aussi longtemps qu'il n'y vit pas d'avantages politiques ; mais, après la mort d'Edouard VI, et quand Marie devint héritière du trône d'Angleterre, il s'y montra plus favorable. Il se souvint alors que Marie Tudor était sa cousine, trouva que Granvelle avait de bons desseins et mit la main à leur exécution.

Quand Edouard VI fut mort, le 6 juillet 1553, les ambassadeurs Renard, Thoulouse et Courrières entretinrent avec lui et Granvelle une fréquente et intéressante correspondance que les *Papiers d'Etat* nous ont transmise (1).

C'est à cette correspondance que nous emprunterons surtout les détails qui vont suivre.

Dès le lendemain de la mort d'Edouard VI (7 juillet 1553), les ambassadeurs espagnols ne négligèrent rien pour « découvrir la vérité sur cette mort, ainsi que les mouvements, visages, humeurs, et ce qui se peut passer en cour. »

Les projets du duc de Northumberland en faveur de sa belle-fille, Jeanne Gray, leur sont bientôt connus, ainsi que le projet de « faire saisir incontinent madicte dame Marie, » dont ils se montrent disposés à soutenir les droits.

Charles-Quint les confirme dans cette disposition et prend immédiatement en main la cause de Marie Tudor.

Marie, de son côté, n'hésita pas à prendre le titre de

(1) *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, t. IV, p. 16 et suiv.

reine, et la majorité des Anglais accueillit cette proclamation avec joie et respect. C'était le cas, pour Granvelle, de reprendre avec ardeur ses projets de mariage ; avec cette ardeur que devait lui inspirer l'espérance d'ajouter une couronne à toutes celles que possédait déjà son maître. Ce fut Simon Renard qui fut particulièrement chargé de suivre cette négociation.

Ses lettres à Granvelle et les réponses de l'évêque d'Arras montrent qu'elle fut menée avec circonspection et habileté.

L'ambassadeur d'Espagne mit en avant plusieurs princes d'Italie, de France, d'Autriche et de Piémont, mais il se trouva qu'ils étaient tous trop jeunes. On arriva ensuite à Philippe qui se trouva justement avoir l'âge requis : de plus, Renard « ne pouvait taire le grand sens, jugement, expérience et modération reluisant en lui ; » de plus il avait été déjà marié, avec un enfant de six à sept ans.

Ce dernier argument pouvait être une objection, Marie ne le considère pas ainsi, car « elle jura que jamais elle n'avait senti aiguillon de ce que l'on appelle amour, ni entré en pensement de volupté, et qu'elle n'avait jamais pensé à mariage sinon que depuis que a plu à Dieu la promouvoir à la couronne et que celui qu'elle fera sera contre sa propre affection, pour le respect de la chose publique. »

Après cette déclaration, qui faisait bon marché de la question de sentiment, le mariage de Marie Tudor devenait surtout un contrat, ou, si l'on veut, un traité d'alliance. C'est sur ce pied que les négociations continuèrent.

L'évêque d'Arras ne négligea pas cependant d'offrir ses présents personnels. Le 13 septembre, en vue du

couronnement de la reine d'Angleterre, qui devait avoir lieu le 30, il écrit de Mons à Renard : « Je vous envoie des trois saintes onctions que demande la Reine, qui sont celles que ordinairement je porte avec moi pour m'en servir à consécrations que quelquefois il me convient faire et vous prie excuser vers la reine que le vase ne soit plus aorné, car, ayant fait tout ce qui m'a été possible pour en faire faire un nouveau tel que j'eusse voulu pour devoir venir entre ses mains, je n'ai trouvé nul maistre qui se soit voulu obliger à l'achever à moindre temps que trois semaines, que fust été trop tard pour lors l'envoyer et ai mieux aimé accomplir son commandement grossement, que de me mettre en hazard de pour vouloir mieulx faire, arriver tard. » Dans le courant d'octobre, les pourparlers continuent, et Renard prend à tâche de réfuter toutes les objections que l'on fait en Angleterre contre un mariage à l'étranger. Il est à croire que ses arguments, appuyés par Charles-Quint et Granvelle, furent acceptés, car, au mois de novembre, on arrive à échanger les portraits des princes. L'évêque d'Arras, qui n'oublie rien, dit, dans sa lettre du 13, à l'ambassadeur en Angleterre : « Le pourtraict de Monseigneur notre prince que Lucas a entre ses mains est sur bois et grand, et se pourterait malaisément, encore qu'il n'y ait que la tête : mais je suis après afin que la reine en envoie un qu'elle a de la main de Titiano, que j'espère sera par le premier corrier, et faudra bien que faites entendre à ladite dame que, comme la peinture est déjà vieille, elle n'aura si bonne couleur que le naturel, outre ce que pour maintenant il sera plus fourmé et barbu que lorsque la pourtraicture se fit... »

Mais il y avait à débattre de plus graves questions que

les questions de portraits : il fallait vaincre les répugnances du Parlement anglais, régler la succession à la couronne, assurer l'indépendance de la Grande-Bretagne. Charles-Quint se chargea de traiter en personne ces questions délicates, et il le fit en vrai politique. La reine Marie, de son côté, montra une véritable énergie. Après avoir réprimé une révolte de la populace de Londres, soulevée par Wiart et Carrew, condamné au dernier supplice le duc de Suffolk, Jeanne Gray et Northumberland, fait emprisonner sa sœur Elisabeth et justifié sa conduite devant le Parlement, elle annonça à son peuple que le souci de la grandeur et du bonheur de l'Angleterre l'avait seul déterminée à contracter mariage.

On avait pris, en effet, toutes les précautions possibles pour que les Anglais ne se crussent point sous le joug de l'Espagne et pour assurer la couronne britannique à la seule postérité d'Henri VIII. Dom Philippe devait promettre d'observer inviolablement les coutumes d'Angleterre et conserver tous les privilèges de la nation. Encore était-ce la reine Marie qui devait seule nommer aux bénéfices, conférer les charges et accorder les grâces

Enfin, et c'est la raison qui détermina les Anglais à consentir au mariage, s'il en naissait des enfants, l'aîné devait unir la souveraineté des Pays-Bas à celle de l'Angleterre et de l'Irlande, et si dom Carlos mourait sans héritier, les fils de la reine et de Philippe devaient succéder à leur père sur le trône d'Espagne, avec toutes ses dépendances et régner sur les deux mondes.

Quand toutes ces conditions et plusieurs autres de moindre importance furent réglées, le comte d'Egmont, le comte de Lalaing, Jean de Montmorency, seigneur de Courrières, et le prévôt d'Harlebeck, Philippe Nigri, par-

tirent pour Londres comme ambassadeurs de Charles-Quint.

L'Empereur espérait, comme il l'écrit à la reine d'Angleterre le 21 décembre, que par cette bonne œuvre « Dieu le créateur sera servi, et nos royaumes et pays recevront respectivement tout bien et profit. »

Il deviendrait fatigant de suivre, à travers les deux cents pages de dépêches que renferment les *Papiers d'Etat de Granvelle*, les derniers détails de cette négociation. Disons pourtant que l'évêque d'Arras en fut l'agent le plus actif.

C'est seulement le 15 juillet 1554 que Philippe partit de la Corogne, escorté d'une flotte de cent vingt vaisseaux, pour aborder à Southampton. Il fit son entrée à Londres avec la plus grande magnificence, et se rendit à Wincester où la reine l'attendait et où l'évêque de Lerida donna la bénédiction nuptiale, le 25 juillet, jour de St-Jacques. « Et selon ce, écrivent les ambassadeurs de Charles-Quint à leur maître (1), le mariage fut consommé le jour St-Jacques dernier, en grande célébrité et solennité, au contentement des peuples et des seigneurs qu'ils y ont assisté Comme ils en ont fait démonstration, et ne saurions exprimer par ceste la bonne grâce de son Altèse a représenté en tout et partout : l'ayant préadvertie que, comme ce royaulme est populaire, aussi convient-il accaresser le peuple pour contenir l'ambition et inconstance de la noblesse. »

A ces heureuses nouvelles, l'évêque d'Arras pouvait répondre avec une satisfaction légitime, le 4 août : « Je reçois incrédible contentement, voyant le mariage pour

(1) *Papiers d'Etat*, p. 27 t. IV.

lequel nous avons si longuement travaillé, consumé avec consentement des parties et que ledit sieur Roy se conduise en tout si bien gaignant la volonté d'un chacun par de là. »

Mais après ce mouvement d'expansion, le diplomate reparaît et ajoute : « Il y aura, comme vous touchez, assez de difficultés, comme toujours il entrevient ces choses grandes : mais faut procurer de les vaincre, et vous le pourrez bien encheminer, et ceux de sa suite et découvrir les menées et pratiques que vous dites s'intentent, pour y remédier par temps et par votre advis, proposant les deux points tant nécessaires en administration publique : *pœnæ et præmia* et que avec la douceur et bénignité il accompaigne la sévérité, guidant les choses par la main de la Reine et de son conseil. »

On sait que malgré ces sages avis, Philippe ne réussit pas à se faire accepter des Anglais. Après un séjour assez court au milieu d'eux, il revint aux Pays-Bas pour calmer la jalousie de ses nouveaux sujets et laisser à la Reine son autorité toute entière. Quatre ans plus tard, la reine Marie mourut sans enfants et avec elle s'évanouit le projet si cher à Granvelle : l'Angleterre et l'Irlande échappèrent à la maison d'Autriche, les Anglais perdirent l'espérance d'acquérir les Pays-Bas, et, par une corrélation politique à laquelle le mariage de Marie Tudor avec un prince d'Espagne ne fut sans doute pas étranger, Marie Stuart, reine d'Ecosse, épousa le fils aîné du roi de France, sans que ce second mariage fût plus heureux que le premier.

III. — Il négocie la paix avec la France.

Après avoir assuré l'alliance — il l'espérait du moins — de la Maison d'Autriche avec l'Angleterre, l'évêque d'Arras conçut le projet de la réconcilier avec la France. La raison d'Etat s'unissait à ses goûts naturellement pacifiques pour l'engager dans cette voie. La santé de Charles-Quint devenait chancelante et ce prince ne dissimulait plus l'intention qu'il avait conçue, depuis plusieurs années, d'abdiquer et de se retirer dans la solitude.

Or il importait, au début d'un nouveau règne, de n'avoir pas à continuer cette guerre longue et dangereuse à laquelle l'animosité des souverains, bien plus que celle des peuples, fournissait sans cesse un nouvel aliment.

Ces négociations de Granvelle pour la paix commencèrent en 1553. Il y intéressa le pape Paul IV qui envoya dans ce but des légats en France et dans les Pays-Bas. Mais ces légats n'obtinrent que des réponses vagues, des promesses et des protestations d'amour pour la paix, comme en prodiguent habituellement les souverains les plus déterminés à continuer la guerre.

La reine d'Angleterre, que Granvelle amena à se porter médiatrice entre les deux rivaux, ne fut pas plus écoutée ; son impartialité parut trop suspecte au roi de France. Il fallut de nouveau recourir aux armes et dans cette nouvelle campagne, notre malheureux Artois ne fut pas plus épargné que dans les précédentes.

La bataille de Renty, où Charles-Quint et Henri II se trouvèrent en présence, et dont Granvelle voulut être témoin, dit-on, n'aboutit pas encore à la paix : elle n'eut pour résultat que de faire ravager nos contrées tour à

tour et parfois tout ensemble par les troupes impériales et françaises et d'imposer à la ville d'Arras un surcroît de charges financières.

Il fallut de nouveaux démêlés en Italie avec Paul IV, qu'il n'aimait guère davantage qu'Henri II, la crainte d'une alliance de ces deux adversaires et surtout de nouveaux assauts de la maladie dont il souffrait, pour déterminer Charles-Quint à écouter les conseils de Granvelle en faveur de la paix.

On convint, pour en conférer, d'envoyer des plénipotentiaires au couvent de Vaucelle, près Cambrai. Le cardinal Pole, au nom du pape et de la reine d'Angleterre, devait présider les conférences. L'amiral de Coligny et le maître des requêtes de Laubespine y représentèrent le roi de France ; le comte de Lalain et Simon Renard y furent envoyés par Granvelle, au nom de Charles-Quint.

Quant à l'évêque d'Arras, il était retenu dans les Pays-Bas par des préoccupations encore plus sérieuses.

Nous avons dit que Charles-Quint se proposait, depuis plusieurs années, de renoncer à toutes ses couronnes. Monté au faîte de la puissance humaine, il aspirait à en descendre.

Dès le 4 octobre 1555, les Artésiens avaient été avertis officiellement des intentions de l'Empereur, et s'étaient mis en mesure d'envoyer une députation à Bruxelles pour y recevoir le serment du nouveau comte d'Artois, Philippe II, de respecter tous les privilèges de son comté. L'évêque d'Arras avait été nommé le premier membre de la députation du clergé artésien, avec l'abbé de Saint-Bertin, Gérard d'Haméricourt, l'abbé de Saint-Jean-du-Mont, un chanoine d'Arras et un chanoine de Saint-Omer.

Mais c'était à un titre bien plus élevé que Granvelle devait prendre part à la journée mémorable du 25 octobre 1555.

Car, entre les motifs nombreux qui avaient déterminé Charles-Quint à abdiquer, motifs tout ensemble politiques, financiers, religieux et domestiques, il en est qui disent que ce prince comptait beaucoup sur Granvelle pour assurer la prospérité du règne de son fils.

Au jour marqué pour la cérémonie de l'abdication, l'empereur s'assit sur un trône élevé dans la grande salle du palais de Bruxelles. Il avait à sa droite, Philippe, son fils, alors décoré du titre de roi de Sicile et d'Angleterre, Maximilien, roi de Bohême et Philibert Emmanuel, duc de Savoie. A sa gauche étaient placées Eléonore, sœur aînée de Charles-Quint, veuve de François Ier, Marie, reine de Bohème, sa fille, et Christine de Danemark, sa nièce.

Le reste de l'assemblée était formé des chevaliers de la Toison d'Or et des représentants de tous les Etats des Pays-Bas.

L'Empereur commença par créer son fils chef de l'ordre de la Toison d'Or, ensuite il donna la parole à son conseiller privé, Philibert, pour la lecture de sa proposition d'adieu aux Etats des Pays-Bas.

Cette pièce, que les *Papiers d'Etat* nous ont transmise (1) d'après une copie du temps, malheureusement peu correcte, a néanmoins un cachet de tristesse et de grandeur remarquables.

Elle rappelle la sollicitude toute particulière de Charles-Quint pour ses Etats des Pays-Bas, « affection qui s'est

(1) T. IV, p. 480 et suivantes.

accrue en sa dite Majesté envers ses dits pays pour être né en iceulx, qui l'a tant plus rendu enclin envers eulx, et fait plus volontaire pour s'employer en tous leurs affères, sans y épargner sa personne. laquelle il a souvent hasardé pour leur deffense, tenant continuel soing. avec grans labeurs, peines et travaux, en paix et en guerre, pour le bénéfice d'iceulx, lesquels il tient pour bien employés, puisque ce as été pour si bons subjets, comme il vous a toujours trouvés, et voudrait encore jusques au bout de sa vie continuer du mesme, s'il pouvait prendre et soutenir la peine requise à cet effect. Mais comme l'aige et les travaux passés en ce que dessus et pour les autres charges qu'il a eu l'ont mis en l'état que vous voyez, il est contrainct, pour ne plus pouvoir soutenir ce faix, s'en décharger et le remettre à autre qui en son lieu y puisse satisfaire. »

Il rappelle ensuite « qu'il y a douze ans passés que Sa Majesté ne fut en ses royaulmes d'Espaigne, lesquels dès si longtemps désirent son retour, ne leur ayant pu jusques ici complaire, pour avoir voulu faire jusques au bout ce qui lui a été possible pour non vous élongner ; ne le pouvant différer davantaige, et aussi pour la nécessité de sa santé qui s'outraige grandement par les froidures, et trouvant l'air d'Espaigne plus convenable à icelle, elle s'est déterminée de, avec l'ayde de Dieu, y passer cet hyver, qu'elle pourra tant mieux faire tous remectant audit sieur roy son fils. »

Après l'éloge de Philippe, « qu'il a peu à peu accoutumé à la charge, que vient trop mieux à propos que non si le faix de toute la masse luy fut tombé d'une fois sur les épaules avant qu'icelui fut accoutumé à les porter, » il remet à ses sujets le serment qu'ils lui avoient prêté afin

qu'ils puissent rendre à l'endroict de son fils tous les devoirs et offices requis. »

Il remercie ses conseillers, sa sœur, la gouvernante des Pays-Bas, « qui a travaillé si studieusement, avec infinies peines et travaux par tant d'années, » ses bons et loyaux sujets, très affectueusement, des offices, conseils, grandes et notables aydes, et regrette vivement que « après tant de frais soutenus, il ne a pu, avant de partir, les mettre hors de la guerre. »

Puis, comme véritable père chrétien, il recommande, en termes graves, le service de Dieu, et « de veiller soigneusement au soustènement de la sainte foy et religion, sous la révérence et obéissance düe à notre sainte mère Eglise, et d'observer et faire observer inviolablement les édits de par Sa Majesté à cette fin publiés. »

Enfin, il demande aux Etats de respecter la justice, de conserver l'union du corps mystique de la république, le respect du pouvoir et l'obéissance au souverain.

« En quoi Sa Majesté supplie le créateur lui faire grâce de continuer de bien en mieulx et qu'il vous veulle toujours tenir sous sa protection et saulvegarde. »

Après la lecture de cet acte, l'Empereur se leva à son tour et s'appuyant sur le prince d'Orange, prononça un discours qu'il avait écrit pour soulager sa mémoire.

Ce discours était en langue française. Il rappelait les actions les plus mémorables de l'Empereur, ses voyages nombreux, ses expéditions fatigantes, les guerres qu'il avait soutenues, les traités de paix qu'il avait signés, les alliances qu'il avait contractées, les victoires qu'il avait remportées. Or, dans tous ces travaux, l'Empereur assurait qu'il ne s'était proposé d'autre motif que de défendre la Religion et les Etats que la Providence lui

avaient confiés. Ces grands objets avaient été remplis aussi longtemps que la santé avait pu lui suffire, mais ses forces l'abandonnant, il ne voulait pas préférer aux avantages de ses sujets la satisfaction de dominer plus longtemps, c'est pourquoi il confiait l'autorité à un prince d'un courage éprouvé.

Après avoir recommandé à ses peuples l'obéissance envers leur nouveau souverain, il les priait de lui pardonner les fautes qu'il aurait pu commettre dans son commandement, assurant qu'il n'oublierait jamais les preuves de fidélité qu'ils lui avaient données et promettant qu'ils les porterait devant Dieu à qui seul il consacrait le reste de ses jours.

Après cette harangue, Charles-Quint se tourna vers son fils et lui adressa ces paroles dignes de mémoire :

« Si ces provinces, lui dit-il, vous étaient échues par ma mort, je pourrais encore attendre de vous quelque reconnaissance, pour vous avoir laissé un patrimoine si opulent et encore augmenté par mes soins : à présent que je vous transmets librement une succession si brillante et que je préviens ma mort pour vous combler de biens, je vous demande pour toute reconnaissance d'aimer ces peuples et de faire leur félicité. Les autres monarques se contentent d'avoir donné à leurs enfants la vie et l'espérance de régner. Je n'ai pas voulu que mon bienfait fût posthume et que le destin seul en décidât ; j'ai plus de satisfaction de vous voir régner que de vous voir vivre par moi. Peu de souverains suivront mon exemple et à peine en ai-je trouvé quelques modèles dans l'antiquité : tous applaudiront à ma résolution, si vous vous montrez digne d'une faveur si rare, vous la mériterez par la sagesse qui a fait jusqu'à présent votre

caractère, par la crainte de celui qui est le vrai maître de tous les hommes, par la protection que vous accorderez à la religion catholique, par le soin que vous aurez à faire observer les lois et maintenir les droits du peuple : tels sont les plus fermes appuis des Empires.

« L'amour paternel ne me suggère plus qu'un souhait : c'est que vous ayez, mon fils, une postérité digne, que vous lui remettiez vos royaumes plus par choix que par nécessité. »

Alors, disent les historiens, Philippe se jeta aux genoux de son père, lui baisa les mains et lui dit quelques paroles que sa timidité naturelle et l'émotion ne permirent pas à l'assemblée de saisir. L'Empereur l'embrassa en versant des larmes et en demandant au Seigneur de le combler de prospérités.

Philippe, alors, s'excusant sur le peu d'usage qu'il avait de la langue française, pria l'évêque d'Arras de parler pour lui.

Il est difficile qu'un orateur se trouve en présence d'un plus beau sujet : faire l'éloge du gouvernement de l'Empereur que son père et lui avaient toujours fidèlement servi ; présenter à Philippe les grandes maximes qui devaient le guider dans le gouvernement, donner aux peuples des Pays-Bas l'assurance d'une domination sage et modérée.

Malheureusement, aucun historien ne nous a conservé le texte de cette célèbre harangue. Ils disent seulement qu'elle fut très diserte et que l'évêque d'Arras en reçut de grands applaudissements.

On sait encore qu'il rejeta sur la France le malheur de n'avoir pu signer encore une paix solide. Cette paix, les Etats ne devaient l'attendre que de leur union, de leur

ardeur à se préparer à la guerre, de leur constance dans les expéditions, de leur fermeté dans la variation des évènements. Il demanda en outre la fidélité au souverain et un inébranlable attachement à la religion catholique; la plus ancienne et la plus sainte qui soit au monde.

Ce fut le pensionnaire de Gand, Maës, qui répondit pour les Etats, et il prêta le double serment de fidélité qu'avaient réclamé Charles-Quint et Granvelle.

Enfin, la reine de Hongrie, qui avait gouverné les Pays Bas au nom de son frère l'Empereur, pendant vingt-cinq ans, remit ses pouvoirs entre les mains du nouveau souverain qui les confia à Philibert-Emmanuel, duc de Savoie.

Charles-Quint ne devait se dépouiller qu'un peu plus tard de ses autres couronnes; il resta dans les Pays-Bas jusqu'au mois d'août 1556, pour aider son fils de ses conseils, et c'est sous ses auspices que Granvelle reprit les négociations de la trève de Vaucelle (1).

C'est au mois de février 1556 que les ambassadeurs de

(1) Charles-Quint, une fois dépouillé de toutes ses couronnes et commençant, dit Strada, à n'être plus rien, se retira dans une maison privée, en attendant qu'on eût équipé les vaisseaux qui le devaient emmener. Il partit ensuite, avec Eléonore et Marie, ses sœurs, arriva à Laredo, en Biscaye. Aussitôt qu'il fut descendu de son vaisseau, une tempête soudaine s'éleva dans le port et mit à fond le navire impérial, comme ne devant plus porter ni l'Empereur, ni la fortune impériale.

On dit qu'aussitôt qu'il eut touché le rivage, il se mit à genoux, afin de baiser la terre, en disant qu'il baisait avec respect cette commune mère des hommes, et que comme autrefois il etait sorti nu du ventre de sa mère, il voulait rentrer nu dans le sein de cette autre mère. La solitude pourtant lui pesa, et sa pension qu'il attendait à Burgos pour payer ses serviteurs ne lui étant point parvenue, il commença à reconnaître sa nudité.

On a dit qu'il commença à se repentir de son abdication, c'est aller

Philippe II furent autorisés par lui à signer cette trève.

On dit que Granvelle ne fut point satisfait du comte de Lalaing et de Simon Renard et c'est de là que date la disgrâce dont ils se vengèrent plus tard.

Le fait est que les clauses en étaient favorables à la France. C'est pourtant la France qui commença à les enfreindre. L'expédition du duc de Guise en Italie et l'entrée de Coligny en Artois, où il essaya de surprendre Douai et où il livra Lens au pillage, rallumèrent la guerre et mirent de nouveau les Français et les Espagnols en présence.

C'est Granvelle qui proposa d'ouvrir la campagne par le siège de Saint-Quentin, dont les fortifications étaient en mauvais état. Coligny se jeta dans la place et Dandelot essaya de l'y rejoindre avec un corps de troupe. Le con-

trop loin. Bientôt, il se dirigea vers le monastère de St-Just, situé sur la frontière du Portugal et de la Castille, non loin de la ville de Plaisance,dans une belle vallée couronnée de vertes collines et abritée contre le vent d'hiver. C'est là même, dit-on, que Sertorius, fuyant les armées romaines, avait cherché un asile et avait été tué par les Romains

Il s'y fit bâtir une petite maison, sur le modèle de celles de Flandre, avec six ou sept chambres de vingt pieds chacune et ressemblant à des cellules de religieux. Elles avaient vue sur un petit jardin arrosé d'une fontaine, et planté d'orangers et de citronniers.

Il ne conserva qu'un cheval et douze serviteurs. Sa journée était partagée entre les soins de sa santé, qui allait chaque jour en s'affaiblissant, et le soin de son âme. Il se promenait à cheval, suivi d'un seul serviteur, travaillait à ses arbres, cultivait son jardin, et s'amusait parfois à faire des horloges, sous la direction de Jeannel de la Tour. On dit même qu'il inventa une façon d'aqueduc pour porter le Tage jusque sous la montagne de Tolède.

Après le repas, ce Jeannel faisait paraître sur la table de l'empereur des statues qui battaient le tambour, sonnaient de la trompette ou se livraient des combats singuliers, comme aussi des oiseaux de

nétable, qui était à la Fère, s'approcha lui-même avec toute son armée. Mais après un premier engagement heureux contre le duc de Savoie, il s'avança trop loin, et enveloppé par des forces supérieures, fut contraint de se rendre avec son armée.

Le Catelet et Ham succombèrent après Saint-Quentin et la panique fut grande pour un moment. Mais Henri II se retira promptement. Il forma une armée plus nombreuse que la première et prit résolument l'offensive. Le duc de Guise, plus heureux en France qu'en Italie, arriva jusqu'à Calais en plein hiver, l'investit, et s'en empara en huit jours. Guînes fut également prise, puis Bergues et Gravelines, Arlon et Thionville, et on ne sait où se seraient arrêtés le général victorieux et ses lieutenants, si Granvelle, toujours partisan de la paix, n'avait trouvé un nouveau moyen de la négocier.

bois qui volaient de tous les côtés Il faisait aussi des moulins qui tournaient d'eux-mêmes, au point que les moines de St-Just s'imaginèrent qu'il recourait à la magie.

Malgré ces distractions, la santé de Charles-Quint s'affaiblissait ; il ne négligeait pourtant ni les exercices religieux, ni les prières, ni la lecture des livres saints, ni la confession fréquente, ni la communion, qu'à cause de sa faiblesse le Pape lui avait permis de recevoir en viatique. Il se donnait même la discipline avec des cordes entremêlées de pointes de fer que son fils conserva avec vénération, parce qu'elles étaient teintes du sang de son père. On les garde encore dans la Maison d'Autriche

C'est alors aussi qu'il fit célébrer ses funérailles, pour mieux se préparer à la mort, de l'aveu de son confesseur Jean Rigola.

Il mourut, communié par l'archevêque de Tolède et entouré de ses religieux, le jour de St-Mathieu, à l'âge de 58 ans.

Durant sa maladie, une comète parut en Espagne, la chevelure tournée vers le couvent de St-Just, qui disparut à l'heure même de sa mort. Un lys fleurit ce même jour dans son jardin et fut vu de tous.

(STRADA, 1re décade, t. I, p. 10).

IV. — Cercamp et Cateau-Cambrésis.

Nous allons le trouver occupé de cette négociation à Péronne, à Cercamp et à Cateau-Cambrésis.

Il y rencontra le cardinal de Lorraine (1), ministre de Henri II et ces deux princes de l'Eglise eurent la gloire d'y préparer et d'y conclure une paix durable entre la France et l'Espagne.

Le prétexte de l'entrevue de Péronne (2) était d'amener le jeune duc de Lorraine, qu'Henri II faisait élever à sa cour comme un otage de grand prix, à sa mère, la duchesse douairière cousine du roi d'Espagne, pour lequel elle ne dissimulait pas ses préférences.

Le jeune duc était accompagné du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, la duchesse avait amené Granvelle. Les pourparlers dépassèrent bientôt les limites d'une simple visite de famille.

(1) Charles de Guise, appelé cardinal de Lorraine, après la mort de son oncle Jean (1550), archevêque de Reims comme lui, était le frère cadet de François de Guise, le défenseur de Metz, et le vainqueur de Calais. C'est lui qui avait sacré Henri II, le 26 juillet 1547, et qui avait été créé cardinal le lendemain de cette cérémonie.

« Comme il avait un esprit fort subtil, dit Brantôme, parlant très bien de toutes choses, entendant les affaires de la France, voire d'autres pays estrangers » on lui confiait volontiers les négociations difficiles. Il était fort riche, et ses pensionnaires et gagés lui transmettaient les nouvelles de toute la chrestienté.

Son intervention au Concile de Trente, en 1562, est restée célèbre. Il conserva son influence sous François II et Charles IX, qu'il sacra. C'est à lui que la ville de Reims doit son Université.

(2) Les papiers d'Etat parlent de cette entrevue comme s'étant tenue à Cambrai.

Ce fut Granvelle qui fit les premières propositions. Il représenta au cardinal et à son frère combien la guerre était fatale aux rois de France et d'Espagne, combien elle profitait aux hérétiques qui, à la faveur de la division des princes catholiques, propageaient leurs erreurs, animaient les peuples à la révolte et préparaient la ruine des monarchies. Il avoua que l'Espagne avait besoin de la paix pour rétablir ses finances, défendre ses côtes contre les Turcs et tenir les Pays-Bas en respect, mais la paix n'était pas moins nécessaire à la France, où les hérétiques préparaient une révolution plus vaste et plus prochaine que le roi et ses ministres ne l'imaginaient.

Pour mieux appuyer ses assertions, l'évêque d'Arras, qui s'adressait à un prince de la Maison de Guise, eut soin de mettre en cause Coligny et son frère d'Andelot. Il affirma que ces Chatillon étaient des calvinistes déterminés, qui faisaient venir de Genève des livres hérétiques que les Espagnols avaient interceptés. De la prison même où ils étaient renfermés, depuis la bataille de St-Quentin, ils travaillaient à faire des prosélytes et à gagner à la secte les officiers et les soldats qui les surveillaient. D'Andelot surtout ne gardait aucun ménagement et traitait d'idolâtrie le culte rendu par les catholiques à la Sainte-Eucharistie.

C'était flatter le cardinal de Lorraine que de lui fournir des armes contre ses rivaux ; Granvelle, qui le savait bien, engagea la question plus avant. C'est le moment, dit-il, d'abattre ces chefs du parti protestant et d'assurer à jamais la fortune du prince de Guise. De Thou prétend même que c'est dans cette conférence que les princes Lorrains prirent, vis-à-vis de l'Espagne, certaines liaisons qui devaient se révéler plus tard.

Malgré ce rapprochement et quoique l'évêque d'Arras et le cardinal français désirassent sérieusement la paix, ils n'en purent même pas poser les préliminaires. La victoire de St-Quentin était trop récente, et Henri II trop désireux de prendre sa revanche. La guerre continua donc et fut marquée par la bataille de Gravelines, une descente des Anglais au port du Touquet et quelques escarmouches dans les Pays-Bas.

Bientôt cependant, sur la demande du connétable, du maréchal de St-André, de Granvelle et du cardinal de Lorraine de nouvelles négociations s'ouvrirent à Lille d'abord, puis à Cercamp.

Les négociations de Cercamp durèrent six semaines, du 15 octobre 1556 au 30 novembre et elles remplissent environ 150 pages des papiers d'Etat : c'est dire qu'elles furent laborieuses et qu'elles doivent être racontées avec quelque détail.

Nous n'avons pas à refaire ici, après M. A. de Cardevacque, la description de l'abbaye de Cercamp, bâtie au XIIe siècle par Hugues de Campdavesnes, comte de St-Pol, dans un de ces sites gracieux et commodes, comme savaient les choisir les Cisterciens. — *Bernardus Valles,* — et embellie avec autant d'intelligence que de persévérance par les Abbés. Pierre de Bachimont, le plus remarquable, était mort en 1550, après avoir mis la dernière main à cette splendide demeure qui est restée, malgré ses ruines, la plus belle résidence de l'arrondissement de St-Pol et peut-être de tout le département.

C'est le 14 octobre 1556 que les députés de Philippe II reçurent leur feuille de plein-pouvoir pour traiter à Cercamp de la suspension d'armes avec la France. Elle est datée du camp d'Auxi-le Château et adressée au duc

d'Albe, au prince d'Orange, à Ruy Gomez, comte de Melito, à l'évêque d'Arras et à Viglius de Zwychem.

Les ambassadeurs français étaient le connétable Anne de Montmorency, le cardinal de Lorraine, le maréchal de St-André, Morvilliers, évêque d'Orléans et le secrétaire d'Etat de Laubespine.

La duchesse douairière de Lorraine, Christine de Danemark, y fut aussi admise avec le jeune duc, son fils, et un gentilhomme du nom de Jean de Silliers.

Les plénipotentiaires espagnols arrivèrent le 14 octobre 1558, sur le tard, et trouvèrent les Français qui ne faisaient qu'arriver, lesquels les attendaient à l'entrée du logis.

Un gentilhomme d'Artois, Jean de Warluzel, qui les accompagnait, fut le soir même prié à souper par le connétable ; les Espagnols furent d'avis qu'il y allât pour après entendre de lui ce qu'il pourrait ouyr dudit connétable.

Au fait, après le souper, le connétable prit à part ledit gentilhomme et lui communiqua la volonté qu'avait le roi de France de faire une paix perpétuelle et de la cimenter par une alliance de famille, dont on put espérer brièvement enfants, pour être le vrai lien qui rend les amitiés indissolubles. Il avait même en tête un double projet de mariage, celui de sa fille aînée Elisabeth, avec le fils de Philippe II, Don Carlos, et celui de Marguerite de France, sa sœur, avec le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel.

Le lendemain, 15 octobre, les plénipotentiaires espagnols se levèrent tempre, selon leur expression et ouïrent la messe en l'église de l'abbaye entre sept et huit heures, afin que si les Français avaient envie de

besongner de bonne heure, la faute n'en fut pas aux Espagnols. Mais les Français se levèrent tard; leur messe terminée, on se borna à une simple rencontre dans l'église.

On convint seulement qu'on n'admettrait pas les ambassadeurs d'Angleterre à toutes les séances, de peur qu'ils n'y missent de l'aigreur, dirent les Français, et que l'on s'occuperait incontinent de la suspension d'armes.

La suite de l'entretien fut remise à une heure après-midi et il eut lieu dans la chambre du comte de Melito, que la fièvre retenait au lit. — Ce sont les Français qui offrirent cette politesse à leur collègue malade. On s'y occupa de la suspension d'armes dont les conditions furent surtout réglées au point de vue des fourrages, puis d'Hesdin, de Thérouanne, Calais et autres restitutions de villes. Le cardinal de Lorraine ajouta que cette question de restitution s'accommoderait facilement moyennant les mariages présumés.

A quoi les Espagnols répondirent gracieusement qu'il serait facile de s'entendre sur la dot du mariage, attendu que l'amitié indissoluble que l'on espérait de cette paix serait la principale dot qui donnerait à Philippe II le plus de contentement.

La question concernant le duc de Savoie amena plus de débats. Il y avait bien là aussi un mariage, mais il y avait aussi une importante restitution, celle du Piémont.

Le duc de Savoie réclamait, à juste titre, l'héritage de ses ancêtres, que les malheurs de la guerre entre la France et l'Empire avaient enlevé à son père Charles-le-Bon; mais les Français répondaient qu'ils ne voudraient à aucun prix lâcher une province qui leur avait tant coûté

à fortifier et à défendre et qui même était l'assurance de leur royaume de ce côté-là. Si l'on voulait entrer en contention, il serait facile de démontrer que les ducs de Savoie n'étaient pas plus légitimes possesseurs du Piémont que les rois de France, attendu qu'ils l'avaient tenu des comtes de Provence, et qu'ils n'avaient pu prescrire leur possession, étant possesseurs de mauvaise foi. Ce duc n'avait du reste qu'à se fier au roi de France, et que lui donnant sa sœur qui a grand crédit sur lui, toutes choses se pourraient avec le temps rhabiller, et devrait espérer que le tout après lui serait rendu.

Les Espagnols répondaient à leur tour que si le Piémont coûtait si cher à défendre et à fortifier, pour s'ôter de ce travail les Français n'avaient qu'à le rendre au plus tôt, et même que, comme il leur a été dit souvent, il leur sert plus pour offenser l'Italie, à quoi ils ne doivent prétendre, désirant traiter sincère paix, que pour défendre leur royaume. La succession que le roi de France avait mise en avant, comme faite de son père, ne pouvait assurer sa conscience, étant notoire la spoliation, tandis que si l'on voulait débattre ce que disent les Français des comtes de Provence, il faudrait remonter aux titres mêmes par lesquels ils possèdent ladite Provence, et remettre en possession ceux qui ont été dépouillés.

Vint ensuite la question de mariage. En cette affaire délicate, les Espagnols s'en remettaient naturellement au principal intéressé, qui était le duc de Savoie, mais ils ne travaillèrent pas moins à lui préparer les voies. Ils dirent donc qu'il aspirait bien plus à épouser la fille du roi de France que sa sœur. Non pas qu'il ne rendît hommage aux grandes vertus de la princesse Marguerite, mais il avait raisonnable désir de laisser après soi succession.

Or, disent les ambassadeurs, sans vouloir entrer en dispute sur l'âge de ladite dame, pour être chose qui se prend mal de disputer de l'âge des dames, ils sont bien obligés de constater qu'elle a trente-cinq ans, et que l'espoir de succession serait encore beaucoup plus grand si elle n'en avait que de seize à vingt.

Les Français, qui tenaient beaucoup au mariage de la sœur, se rejetèrent sur l'affection que le roi lui porte et assurèrent qu'elle n'était pas hors d'âge, n'excédant les trente-cinq ans et en montrant beaucoup moins et étant descendue d'une race où toutes les femmes ont été mères fort longtemps.

Puis l'on revint à la question du Piémont, mais comme il se faisait tard, puisque déjà étaient passées les cinq heures, on remit les pourparlers au lendemain à une heure après-midi, d'autant que le Connétable devait retourner à Durlens où était sa femme et que les Espagnols devaient rejoindre Philippe II au camp devant Auxi. Ils n'en rendirent pas moins par écrit un compte très détaillé des négociations de la journée. Philippe leur donna ce jour-là même, également par écrit, ses instructions, qui tendent surtout à presser la suspension d'armes, sans accepter pourtant le désarmement.

Outre la correspondance générale des plénipotentiaires espagnols, à laquelle il mettait certainement la main, l'évêque d'Arras écrivait encore à peu près quotidiennement au duc de Savoie et à la duchesse de Lorraine, pour les tenir au courant de ce qui les concernait, et au président Viglius, qui n'était pas encore arrivé au rendez-vous où il avait sa place marquée.

C'est même à ce dernier, son intime confident, que Granvelle découvre plus clairement sa pensée et ses

espérances. Il lui confie notamment que les Français rendront certainement une grande partie du Piémont, si le duc de Savoie consent à épouser Madame Marguerite et il ajoute : « Je ne vis oncques les Français si doux qu'ils sont maintenant, que me fait penser ou qu'ils sont bien bas, ou qu'à la fin nous trouverons le mauvais chemin et qu'ils nous veulent faire quelque finesse, et ne tiens rien pour conclu que je ne le vois écrit. »

Les délibérations du 16 amenèrent la suspension d'armes qui fut signée et promulguée le 17, pour ce qui reste dudit mois d'octobre. Philippe incontinent repassa l'Authie de trois lieues avec son armée, et les Français se replièrent à égale distance du côté de la Somme.

C'est après ce premier acte pacifique qu'arriva la duchesse de Lorraine, pour remplir la fonction délicate et bienfaisante de médiatrice entre les deux nations auxquelles elle était attachée. Granvelle lui avait rédigé un programme de conciliation où nous lisons : « Requérant les deux parties de vouloir considérer les maux que la pauvre chrétienté reçoit par le discord de ces deux grands princes, la grande foulle et oppression des sujets des deux côtés, sans que les princes en reçoivent aucun fruict : et que se diminuant par ce bout les forces de la chrétienté, l'on donne ouverture et opportunité fort grande au commun ennemi d'icelle de s'agrandir, outre le dommage qui se suscite journellement en la religion partant en la chrestienté et que à tous ces maux la paix pourrait remédier, et qu'estant les choses en ces termes, elle ne voit en quoi les princes pourraient gagner plus de réputation que de s'accorder et souder l'amitié par alliance, tellement que la paix se fasse durable, puisque ceci importe plus au bien de leurs propres sujets que dix

ni douze villes plus ou moins. Requérant les députés des deux côtés de non perdre temps ainz s'employer avec toute diligence en si sainte besongne en laquelle elle s'emploiera aussi très volontiers de tout son pouvoir afin que chacun se veulle accommoder à la raison (1) ».

Malgré cette intervention, les discussions furent longues et pénibles, surtout à propos du Piémont que les Français disputaient pied à pied et que les Espagnols réclamaient dans sa complète indépendance en faveur de Philibert-Emmanuel. Quant au mariage de Marguerite et à la dot de 300,000 écus, avec la jouissance du Berry et d'Alençon, on en tomba facilement d'accord.

Les ambassadeurs espagnols ne tardèrent cependant pas à deviner que la résistance des Français à leurs propositions était plus apparente que réelle. Le cardinal de Lorraine, dont le crédit augmentait, était pour la résistance, mais le connétable se montrait favorable à la paix. C'était à savoir qui des deux l'emporterait. Granvelle se promit bien de profiter de cette divergence.

Il écrivait, le 20 octobre, à Philippe II, pour lors logé à Flers, qu'il fallait tenir bon et attendre que les Français fissent de nouvelles concessions, surtout relativement à Calais.

Les trois représentants de l'Angleterre, qui intervinrent à ce moment, et qui étaient arrivés depuis quelques jours, étaient Howard, comte d'Essingham, Tirleby, évêque d'Ely et Woton, évêque d'York.

Cette question de Calais donna lieu à de longs débats, qui remplirent les journées des 26 et 27 octobre. Le roi Philippe, de retour à Arras, d'où il se tenait en commu-

(1) *Papiers d'Etat,* v. p. 267.

nication quotidienne avec ses plénipotentiaires, leur suggère, le 26 octobre, de demander Calais pour dot de la fille du roi de France, dans le projet de mariage avec son fils. Mais les ministres de Philippe II ne partagent pas cette manière de voir, qui rendrait leur maître impopulaire en Angleterre, s'il retenait Calais, tandis qu'il abandonnerait l'Angleterre aux Français s'il les laissait de cette ville, fortifiée comme elle l'est, communiquer librement avec l'Ecosse. Aussi conseillent-ils à leur maître de rompre plutôt les négociations, jusqu'à ce que les Français aient donné sur ce point satisfaction à l'Angleterre. Cette menace de rupture, qui avait l'avantage de mettre Philippe en grand crédit auprès des Anglais, donnerait aussi à réfléchir aux Français, et les amènerait peut-être à la raison.

Pour celà, les Espagnols conseillent de faciliter le retour en France du connétable — prisonnier jusque là — « puisque regagnant crédit, il se pourra opposer, disent-ils, à ces jeunes gens, désirant le trouble, et peu à peu persuader par ses prudentes raisons, le roi son maître de ce que convient pour le bien et repos de la chrétienté. »

Pendant que Calais était toujours le grand obstacle, une autre négociation secrète se menait à Cercamp entre l'évêque d'Arras et le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, père d'Henri IV.

Ce prince, dépouillé de son royaume, cherchait à le recouvrer ou tout au moins à obtenir un équivalent. Il s'était pour cela adressé aux Espagnols. Il offrait de leur céder la Guienne toute entière ainsi que les terres qui lui appartenaient en-deçà des monts, moyennant qu'on lui assurât la possession du Milanais avec le titre de roi de Lombardie. Il exigeait, en outre, comme garantie de

l'exécution de ce traité, qu'on lui permette de pénétrer en Navarre, qu'il sera censé avoir occupé par la force, et dont il promet plus tard la restitution, offrant en même temps son fils en otage au roi d'Espagne pour répondre de la sincérité de ses intentions.

On voit par là qu'Antoine de Bourbon, le 28 octobre 1556, était loin de penser que trente ans plus tard, par l'extinction des Valois, son fils deviendrait, grâce à la loi salique, héritier du trône de France. La fin du mois d'octobre amena une prorogation de la suspension d'armes, mais la paix était encore loin.

C'est ce dont se plaint l'évêque d'Arras dans ses lettres, particulièrement dans celle qu'il adresse à son ami le président Viglius que la maladie retient toujours éloigné de Cercamp : « Par mes lettres, lui écrit-il le 30 octobre, vous aurez pu connaître la dureté des Français et leur déraison, et qu'ils montrent évidemment, par l'argument principal dont ils usent, que leur intention est de nous faire perdre l'amitié de l'Angleterre et si nous passions par ce qu'ils veulent, avec tel fondement, notre prince recevrait par trop grande honte par tout le monde, et supplierais qu'un autre y mît la main que moy. »

Aussi est-il d'avis que sur ce point de Calais, il faut parler sec aux Français, et que s'ils ne s'y accommodent aux moyens raisonnables, mieux vaut se retirer que temporiser. Fléchir, c'est encourager les Français à essayer d'autres prétentions, et leur laisser croire qu'ils emporteront tout à leur volonté, non seulement en Pays-Bas, mais en Italie et en Corse.

C'est ce qu'il répète, le 2 novembre, au confesseur de Philippe II : « J'ignore, dit-il, si Dieu le permet en puni-

tion de nos péchés, toujours est-il que les Français ne prennent pas jusqu'ici le chemin de conclure la paix. Une chose a dû nous faire tort auprès d'eux, c'est qu'ils connaissaient nos vœux pour la paix. Aussi paraissent-ils décidés à nous la vendre cher. Peut-être aussi comptent-ils sur le vif désir que nous avons de retourner en Espagne : ils sont gens à tirer parti de tout. Ils ne veulent donner ni terres, ni argent : ni Calais, ni la Corse, ni les deux millions d'écus qu'ils doivent aux Anglais depuis Edouard. Encore sont-ils partis chercher les ordres de leur maître depuis six jours.

Au lieu de six jours, ils en prirent huit, et ne revinrent pas plus accommodants. Mais sur ces entrefaites, le 17 novembre, Marie Tudor mourut. Sa sœur Elisabeth se fit incontinent proclamer reine d'Angleterre, et les négociations subirent un arrêt nécessaire. Au moins les Espagnols, avant de se séparer des Anglais, obtinrent-ils d'eux le témoignage qu'ils avaient toujours procédé en toute sincérité, tandis que c'était tout le contraire du côté des Français. Avant de rentrer dans leur île, les plénipotentiaires de la Grande-Bretagne allèrent saluer Philippe II, dans les Pays-Bas, et en reçurent les présents d'usage qui étaient alors des chaînes d'or de la valeur de mille à deux mille écus.

La mort de Marie Tudor, son testament singulier, ses legs nombreux, devinrent dès lors le principal sujet des préoccupations de Philippe II et des travaux de Granvelle.

La mort de Charles-Quint ajouta encore à ces complications. Néanmoins, tel était le besoin de paix qui se faisait sentir de tous côtés, qu'une nouvelle réunion des plénipotentiaires fut décidée pour le commencement de 1559.

On s'était trouvé trop à l'étroit à Cercamp, malgré l'étendue de ce monastère. aussi, après avoir cherché un lieu de rendez-vous plus commode, s'arrêta-t-on à Cateau-Cambrésis, dans le voisinage de Cambrai, où les évêques de cette ville avaient leur maison de campagne.

C'est le 6 février que Granvelle y arriva avec les plénipotentiaires espagnols : les Français les rejoignirent dans l'après-midi. On se préoccupa d'assurer la sécurité et le repos des ambassadeurs ; on s'y occupa également de fournir leur table de poissons frais, car le carême était proche.

Nous n'avons pas la pensée de reprendre avec détail les négociations de Cateau-Cambrésis, comme nous avons fait pour celles de Cercamp. Cette analyse des *Papiers d'Etat* nous entraînerait vraiment trop loin, et serait souvent une redite.

Qu'il nous suffise de dire que les Anglais, inspirés sans doute par leur jeune reine, y relevèrent la tête. Thomas Howard, premier lord de la Chambre et chef de l'Ambassade, y déclara haut et clair que sa maîtresse demandait la restitution de Calais, comme chose qui importait à son honneur et que ses ambassadeurs s'étaient engagés à plutôt y laisser la vie.

Ce n'était pas le compte de Philippe II, qui se sentait pauvre et ne pouvait plus tirer d'argent d'Espagne pour continuer la guerre. Aussi écrivit-il à l'évêque d'Arras, le 12 février, pour lui mander de ne rompre à aucun prix les négociations entamées. Il avoua même que, sous peine de se perdre, il en devait venir à un arrangement (1).

Le grand souci de Granvelle fut donc de continuer les

(1) *Papiers d'Etat*, v, p 454

négociations. A l'entendre, les Anglais ne répondaient pas à tous ses désirs : « Les Français. écrivait-il au duc de Savoie, le 12 février, sont meilleurs avocats de mauvaises causes que les Anglais deffenseurs de la leur bonne. » Le duc de Savoie répond, le 13 : « Quant à milord Howard, j'ai toujours pensé qu'il serait propre à toutes sortes d'affaires, excepté à celle dont la reine vient de le charger et la suite de la négociation le prouvera plus clairement de jour en jour. Cet homme ne me semble pas un grand rhétoricien, et le lion n'est pas aussi terrible qu'on le représente. » Et il ajoute, en s'adressant à l'évêque d'Arras dans le même style : « Certainement, si le tambour de basque se trouvait entre les mains de votre seigneurie, elle le manierait d'une toute autre façon. »

Le fait est que Granvelle se montra le plus fort. Il laissa Anglais et Français débattre la grosse question de Calais, persuadé, comme il le disait fort bien, que si les premiers devaient abandonner la ville qui leur tenait tant à cœur, ce devait être de leur propre mouvement et non à l'instigation des Espagnols.

C'est donc du côté des restitutions qu'il tourna plutôt ses soins, et il y réussit au-delà de ce qu'il pouvait espérer.

Ce ne fut pas sans lutte et sans persévérance. Au moment de signer, les Français menaçaient encore de se retirer, ils demandèrent notamment qu'au lieu de l'Infant Don Carlos, ce fût Philippe II lui-même, devenu veuf une seconde fois, par la mort de Marie Tudor, qui épousât la fille de leur roi, la jeune Elisabeth, âgée seulement de douze ans.

Granvelle, qui avait négocié en secret le mariage de son maître avec la nouvelle reine d'Angleterre, Elisabeth

et qui n'espérait plus aboutir, conseilla à Philippe II d'accepter cette proposition, et ce fut la dernière clause du traité de Cateau-Cambrésis, conclu le 2 avril 1559. Incontinent, écrit Granvelle, et l'affaire ainsi terminée par la grâce et la bonté de Dieu, tous les députés se rendirent à l'église : là on a rendu au Tout-Puissant de solennelles actions de grâces, et publié la conclusion de la paix entre les deux rois, en présence de tous les plénipotentiaires et à la grande satisfaction de l'un et de l'autre peuple.

Au fait, les plénipotentiaires qui avaient le plus raison de remercier Dieu étaient les Espagnols. Car, si l'on en croit le maréchal de Montluc, jamais traité plus désastreux n'avait été signé par un roi de France, et M. Mignet ajoute que les désavantages en seraient à peine expliqués par d'irrémédiables défaites et de pressants périls.

Cent dix-huit places fortes et châteaux étaient abandonnés par la France, qui recouvrait seulement Saint-Quentin, Ham, le Catelet, le territoire de Thérouanne dont Charles-Quint avait rasé la ville, et elle ne conservait de ses conquêtes que Calais, Guines, Metz, Toul et Verdun. Encore Calais n'était pas acquis d'une façon définitive. Henri II devait l'occuper pendant huit ans et, après ce délai, il devait rendre la place ou payer cinq cent mille écus, pour lesquels il donnerait caution hors du royaume. Si pendant cet intervalle la reine d'Angleterre faisait la guerre à la France ou à l'Ecosse, le roi était quitte des cinq cent mille écus. Si lui-même faisait la guerre à l'Angleterre, il s'obligeait à rendre Calais sans dédommagement.

D'autre part, le roi de France restituait à Philippe II, le comté de Charollais, Marienbourg, Thionville, Mont-

médy, Dauvilliers, Valenza et tous les châteaux qu'il occupait dans le Milanais ; au duc Philibert-Emmanuel qui épousait Marguerite de France, sa sœur, il restituait la Bresse, le Bugey, la Savoie et le Piémont, à l'exception de Turin, Quiers, Pignerol, Chivoz, Villeneuve-d'Assi, dont le roi de France restait dépositaire jusqu'à ce qu'eussent été réglés les droits de son aïeule, Louise de Savoie ; au duc de Mantoue, Casal et le Montferrat ; à la République de Gênes, l'île de Corse ; au duc de Florence, Montalcin et ce qu'il tenait encore dans l'Etat de Sienne ; enfin, il rendait l'évêché de Liège, Bouvines et le duché de Bouillon.

La réputation de Philippe II grandit par suite de ce traité, dont il suivit les négociations avec autant d'intelligence que de sollicitude. Mais celle de Granvelle ne grandit pas moins. Après avoir parcouru les nombreuses pages de ses *Papiers d'Etat*, il faut reconnaître que l'évêque d'Arras et les autres diplomates espagnols y firent preuve d'une grande sagesse et d'une véritable connaissance des hommes et des choses.

V. — Les intérêts de Granvelle.

Aussi, en homme pratique qu'il était, ne tarda-t-il pas à en solliciter la récompense.

Voici la supplique curieuse, qu'il adressa dans ce but à Philippe II et qu'on trouve à la fin du cinquième volume de ses *Papiers d'Etat* :

» Pour rien au monde je ne voudrais être taxé d'importunité par votre Majesté ; mais je craindrais également

que mes parents et amis ne me fissent un reproche de négliger par trop ce qui me concerne, comme ils le font, du reste, en voyant la situation dans laquelle je me trouve, m'attribuant la faute de ce qui arrive, pour ne pas savoir ou ne pas vouloir prendre soin de mes intérêts. Il est bien vrai que jusqu'ici je me suis beaucoup plus occupé de servir que de préconiser mes services ; mais aujourd'hui, cédant à la nécessité, comme aussi dans le but d'éviter les reproches des miens et les remarques du monde, qui attend ce que votre Majesté fera pour moi, je me suis déterminé à m'adresser à elle par la voie de ce billet, qu'elle pourra lire à son aise quand il lui conviendra le mieux

» Il y a trois ans que j'exposai brièvement au comte de Mélito l'état de mes affaires, avec l'espoir qu'il s'en souviendrait dans l'occasion, lui touchant quelque chose de mes services, comme aussi de mes dettes, qui s'élevaient alors à dix-huit mille écus. Ces dettes avaient été contractées par suite de l'insuffisance tant de la pension de trois mille écus que m'accordait l'empereur défunt, que des émoluments de la chancellerie, dont je n'ai même commencé à jouir que peu d'années avant la mort de M. de Granvelle, mon père : de manière que jusqu'à cette époque j'avais dû subsister à mes propres dépens ; et dès lors, sans autre ressource, je me suis maintenu à la Cour sur un pied honorable, ainsi qu'il convenait à ma position élevée. Depuis la dernière diète d'Augsbourg, je n'ai recueilli aucun avantage notable des émoluments de la Chancellerie, parce que Sa Majesté ne signa les dépêches de cette diète que trois mois après sa clôture et le départ de ses membres ; aussi n'ai-je eu d'autre bénéfice de ces dépêches que la dépense de les faire

écrire, plus une telle quantité de parchemins et de cire, qu'il y a de quoi en remplir douze coffres.

» A l'issue de cette diète on a fait, soit en temps de paix, soit durant la guerre, des voyages excessivement dispendieux, d'où est résultée pour moi cette masse de dettes qui, dans l'intervalle de ces trois ans, depuis mon entretien avec le comte, s'est accrue d'une manière très-notable ; ayant suivi votre Majesté sans qu'il m'ait été payé aucune espèce de traitement, soit comme conseiller d'Etat en ce pays, soit dans la même qualité en Espagne et en Italie, et ayant supporté néanmoins la dépense dont votre Majesté peut aisément se faire une idée, de manière que, sur vingt sept mille écus qui sont maintenant à ma charge, j'en dois quatorze mille à Bruxelles même.

» J'ai servi l'Empereur pendant de longues années, et depuis, votre Majesté sans interruption ; ce fait est de notoriété, non seulement à la Cour, mais dans l'Europe entière et les autres parties du monde. Chacun sait également quels travaux continus et de haute importance j'ai dû successivement entreprendre pendant le cours de négociations fort graves, tant en paix, tant en guerre, exposant, autant que tout autre et qu'il était nécessaire, ma personne même, non une seule fois, mais cent fois différentes.

» On n'ignore pas davantage les résultats majeurs que j'ai obtenus dans ces circonstances diverses, le désintéressement et le zèle avec lesquels j'ai servi lorsque souvent je me trouvais seul à porter le poids des affaires, n'ayant en vu que le succès et sachant l'acheter au prix des plus rudes fatigues.

» Deux fois j'ai été nommé à l'évêché de Liège et deux

fois j'ai dû renoncer à cette église, uniquement à raison du besoin que l'on avait de moi, à quatre reprises aussi j'ai refusé la dignité de cardinal, afin d'être plus en état de me consacrer uniquement au service de votre Majesté. L'an 1546, l'Empereur m'accorda quatre mille écus de pension; mais quelque temps après, afin de s'acquitter de certaines obligations envers le cardinal de Trente, il en retint mille, avec promesse de me les rendre plus tard, ce qu'il n'a cependant fait qu'au moment de son départ et lorsque, pour les dix années qui venaient de s'écouler, je pouvais prétendre en bonne justice dix mille écus. Depuis 1546 jusqu'à aujourd'hui, je n'ai reçu d'autre gratification que les mille écus que votre Majesté m'a assignés le printemps dernier sur l'ordre de St-Jacques, et que j'ai acceptés pour ne point la contrarier; car j'eusse volontiers préféré que votre Majesté m'épargnât la confusion qui a rejailli sur moi de cette affaire, tant à la Cour de Rome qu'auprès des habitants de ce pays et qu'elle attendît une autre occasion meilleure. Je me bornai alors à lui dire, en la remerciant de cette faveur, qu'il faudrait bien des années d'un revenu semblable pour payer mes dettes

» Votre Majesté sait comment je l'ai servie à l'époque des serments prêtés dans ce pays, et si, dans cette occasion, j'ai calculé mon travail et ma dépense; elle ne sait pas moins quelle part j'ai prise aux affaires de l'Empire et aux négociations qui ont eu lieu entre elle et la rein ·, lorsque celle-ci vint à Augsbourg, quoique j'eusse prévu et prédit que la conjecture était peu favorable et l'affaire en mauvais état. Je ne rappellerai pas non plus les offres qui me furent faites dans le cas où je consentirais à m'y employer. Votre Majesté n'a pas oublié avec quel zèle

je l'ai aidée en chaque circonstance, depuis son retour de cette cité impériale, cherchant à lui donner toute la satisfaction qui était en mon pouvoir et quels soins j'ai pris dans les diverses négociations entre votre couronne et celle d'Angleterre, bien que d'autres en aient retiré tout le profit. La même chose est arrivée, lors du traité de Crespy où, après avoir fait mon devoir plus que qui que ce soit, je n'ai pourtant rien obtenu, ayant refusé une abbaye de seize mille florins de rente offerte par le roi de France, dont je ne crus pas devoir *manger le pain*. Votre Majesté n'ignore pas combien j'ai travaillé, depuis cette époque, pendant la paix et durant la guerre ; elle peut apprendre aussi tout ce que j'ai souffert lors des conférences de la dernière paix pour avoir voulu agir en honneur et en conscience dans l'intérêt de son service, le peu de faveur que j'ai rencontrée et le peu d'importunité que je lui ai donnée pour moi et les miens. Je ne considère toutes ces choses que dans leur généralité ; car, s'il fallait en venir à un développement, je remplirais des volumes entiers et fatiguerais la patience de mon Souverain. Je me borne donc à supplier Votre Majesté de vouloir bien se souvenir des instances que lui ont faites, à leur départ, l'Empereur et la reine Marie, pour l'engager à me récompenser, se reprochant peut-être alors intérieurement de ne l'avoir pas fait lorsqu'ils en avaient le pouvoir et comme l'exigeaient mes services ainsi que le rang que j'avais occupé auprès de si grands princes.

» Le monde attend ce que votre Majesté va faire pour moi dans cette occasion. Je la supplie donc d'avoir égard à la nécessité qui me presse et à la voix du peuple, qui ne forme son opinion sur les choses que par des compa-

raisons. Si le cardinal de Trente, qui n'a servi qu'une année à Milan, comme votre Majesté le sait fort bien, a pu recevoir une pension de dix mille écus (sans parler d'autres grâces dont il a été l'objet), n'ai-je pas le droit d'en espérer aussi quelqu'une, moi qui suis un vieux serviteur de votre Maison ? Si je ne suis point cardinal, c'est uniquement pour les motifs que j'ai exposés plus haut ; car j'ai connu le cardinal de Trente à l'époque de nos études, et certes il était mon inférieur. Enfin je vois un grand nombre de personnes à qui on a donné des gratifications en indemnité de leurs dépenses soutenues au service de votre Majesté, et moi je n'ai rien reçu à ce titre, ni de l'Empereur, ni de votre Majesté. Or, à moins d'obtenir un secours d'argent qui me mette en état de payer mes dettes et de fournir à mes besoins, fut-il assigné sur le royaume de Naples et exigible dans quelques années seulement, car votre Majesté sait que j'ai servi longtemps et bien, j'ose le dire, et l'Italie elle-même en déposera au besoin, sans avoir jamais fait aucun profit, à moins de ce secours, dis-je, il m'est impossible d'acquitter ce que je dois, et je me verrai contraint d'aller vivre fort à la gêne dans mon diocèse, afin de soulager entièrement ma conscience.

» L'affection, le zèle et la bonne volonté dont j'ai fait preuve au service de votre Majesté, m'autorisent à la supplier de vouloir bien prendre soin de mes intérêts, et surtout de ne pas permettre qu'ils passent par les mains d'Erasso ; cet homme n'ayant cessé de me rendre de mauvais offices dont votre Majesté connaîtra quelque jour la cause. »

Nous ne savons pas la réponse qui fut faite à cette requête, mais il faut avouer qu'après l'avoir lue, on

excuse plus Granvelle de l'avoir écrite, que Philippe II, d'avoir laissé son meilleur serviteur dans la nécessité de lui faire une pareille réclamation.

Si Granvelle ne négligeait pas, comme on vient de le voir, ses intérêts privés, il ne négligeait pas davantage, autant qu'il dépendait de lui, les intérêts religieux qui se rattachaient à sa charge.

Le Registre aux placards, les Mémoriaux de la ville d'Arras et les archives du Chapitre de la Cathédrale signalent la sollicitude épiscopale avec laquelle il faisait célébrer, dans le diocèse d'Arras, les offices funèbres que réclamaient les deuils fréquents de la Cour.

Il est même intéressant de constater, à cette occasion, que l'abbaye de St-Vaast mit plus de cierges autour du catafalque de Charles-Quint, quand elle célébra son service, que la Cathédrale. Le Conseil d'Artois, la Gouvernance et toute la magistrature furent invités à ces services qui furent ensuite célébrés dans toutes les églises paroissiales de la ville et du diocèse.

La promulgation du traité de Cateau-Cambrésis fut accueillie par des solennités religieuses d'un autre genre mais également solennelles. Toutes les cloches sonnèrent à grande volée et des processions, nombreuses du reste et en grande vogue à cette époque, manifestèrent l'allégresse publique.

Celle de la Cité fut présidée par François Richardot, devenu auxiliaire de Granvelle après la mort de Paschase.

Cet homme, de tout point remarquable et qui sera bientôt évêque d'Arras, n'est pas le présent de moindre valeur qu'Antoine Perrenot ait fait à notre diocèse.

Originaire de Morey, au bailliage de Vesoul, où il était né en 1507, François Richardot, comme Granvelle, était

Franc-Comtois, et d'une famille notable, qui comptait parmi ses membres Simon Renard, le trop célèbre adversaire d'Antoine Perrenot.

Il était entré fort jeune dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin, qu'il quitta plus tard, avec l'autorisation du pape, et, après de brillantes études à l'Université de Paris, il enseigna la théologie à Tournai. Sa réputation le fit même revenir à Paris ; mais bientôt il quitta cette ville pour Rome et Ferrare, et après avoir pu continuer, dans ces deux cités, ses savantes études, il fut rappelé par Granvelle à Besançon et nommé prévôt du chapitre de cette ville.

Les circonstances étaient critiques. L'archevêque de Besançon, Pierre de la Beaume, qui manquait lui-même de la fermeté nécessaire pour gouverner cette importante église, s'était donné pour coadjuteur un enfant de six ans, son neveu, Claude de la Beaume.

Entre ces deux incapables, que l'administrateur, François Bonvalot, oncle de Granvelle, ne parvenait pas à neutraliser ou à compenser, il fallait un homme de tact et de talent ; François Richardot fut cet homme.

Sa science, son éloquence, son zèle, sa douceur, lui conquirent tous les suffrages et la fondation d'un séminaire bisontin que Granvelle favorisa et où Richardot professa avec éclat, pendant sept ans, avait renouvelé la face de ce diocèse, où on venait de l'élire pour évêque coadjuteur, quand une intrigue l'éloigna subitement.

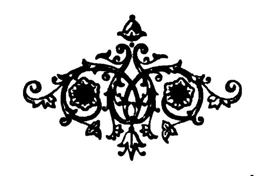
L'évêque d'Arras s'empressa de l'appeler à Arras pour remplacer l'évêque Paschase.

C'est ainsi que nous le retrouvons, non seulement dans notre diocèse, mais encore à la Cour de Bruxelles, où son éloquence fut réclamée pour l'eloge funèbre des

membres de la famille impériale, à commencer par Charles-Quint.

Appuyé sur un auxiliaire si estimable, l'évêque d'Arras put mettre plus que jamais son intelligente activité au service de Philippe II, qui résolut de l'employer surtout à la pacification des Pays-Bas.

En effet, Granvelle avait besoin de tout son temps, de toute sa force de caractère et de toute son habileté pour accepter « le calice d'amertume », c'est lui qui le dit, que le roi d'Espagne allait lui offrir.





LA RECONNAISSANCE

par

M. Aug. WICQUOT

Membre résidant

Dans un grand cirque anglais, une lampe fumeuse
Projette les reflets de sa clarté douteuse ;
Car c'est l'heure où le maître, inflexible bourreau,
Dresse bêtes et gens à quelque tour nouveau
Qu'il n'obtient jamais d'eux qu'après maintes tortures,
Mais que pourra couvrir de bravos... ou d'injures
Une foule blasée, exigeant qu'au plaisir
Soit joint l'attrait cruel d'un danger à courir.
Bulton, le saltimbanque, armé d'une lanière,
Fustige un petit clown tapi dans la poussière,
Et venant de tomber, pour la seconde fois,
Haletant et brisé, de l'échelle de bois
Qui se perd dans l'espace. « Allons ! je t'extermine,
Si tu manques encore le trapèze, vermine !
Tu vas recommencer, cette fois, sans filet. »
Et le monstre dans l'air faisait siffler son fouet.
« Sans filet protecteur, m'élancer dans le vide !
Gémit le petit clown, frissonnant et livide ;
Je suis perdu, patron ; car je prévois mon sort :
En vous obéissant, je trouverai la mort. »

Pauvre épave échouée en ce cirque nomade
Que le vent promenait de bourgade en bourgade,
L'enfant pleurait ; en vain se trainant aux genoux
Du brutal, il tentait d'apaiser son courroux.
L'autre, avec un juron, reprenait sa lanière,
Quand une main de fer le saisit par derrière,
Et de son propre fouet le cinglant sans merci,
Le jette sur le sol, d'épouvante transi.
Sir Walter, capitaine aux lanciers de la Reine,
Invisible témoin de l'odieuse scène
Et vengeur imprévu de tant de lâcheté,
Heurtant du pied Bulton, dit d'un ton irrité :
« Brute ! où sont les parents de ce clown ? » — « Morts sans
Car je l'ai ramassé certain soir sur la route. » [doute,
« Quel est son nom ? » — « Tony, perle des garnements,
Que je dois corriger, mais je l'aime. » — « Tu mens,
C'est un petit martyr en tes mains, je l'emmène ;
Il ne t'appartient pas. Surtout qu'il te souvienne
Que je pourrais d'un mot te mettre à la raison,
Ici près nous avons un juge et la prison. »
Puis, du grand cirque anglais soulevant la tenture :
« En route, petit clown ! saute dans ma voiture. »

Deux ans sont révolus ; de son triste passé
L'enfant conserve encor, par le temps effacé,
Un vague souvenir, et, parfois dans un rêve,
Il revoit de Bulton le grand fouet qui se lève ;
Il entend ses jurons et l'âpre sifflement
De son serpent de cuir. Mais quel ravissement
A l'heure du réveil ! quelle métamorphose !
Son esprit enchanté se plaît et se repose
Dans un monde nouveau. Peut-il, en vérité,
Rêver rien de plus doux que la réalité ?

Sir Walter a voulu qu'en sa famille même
On recueillît le clown qu'il a sauvé, qu'il aime
Pour sa grâce naïve et l'aimable candeur
Dont un contact impur n'a pu ternir la fleur.
Promptement il a pu rallumer dans son âme
Du sentiment du bien la généreuse flamme ;
Sa jeune intelligence a pris aussi l'essor,
Il veut connaître tout, et sans le moindre effort
Il apprend, il retient ; déjà Tony sait lire,
Quand viendra la Noël il pourrait bien écrire.
Enfin, on le choyait dans tout le régiment ;
Il était si poli, portait si gentiment
Le costume de groom, en correcte tenue,
Que tous lui réservaient un mot de bienvenue,
Et de loin le suivaient d'un complaisant regard,
Quand raide et solennel derrière le dog cart,
Il avait la faveur d'accompagner son maître.
Son maître, pour Tony, pourquoi le méconnaître ?
Etait un dieu sur terre, et comme au premier jour,
Inspirait à son cœur un filial amour.
Deviner ses désirs, parvenir à lui plaire,
Etant ses seuls soucis et son unique affaire,
Il bénissait le ciel quand son cher protecteur
Accordait un sourire à l'humble serviteur.
C'est ainsi que vivant dans une paix profonde,
Tony se proclamait le plus heureux du monde.

Rien ne dure ici-bas. Quelques sourdes rumeurs
D'un péril menaçant, tristes avant-coureurs,
Circulaient vaguement : L'Egypte et l'Angleterre
Allaient se déchirer dans une longue guerre,
Et chacun pressentait le signal du départ.
On ne l'attendit point ; il fallait sans retard

Que tout le régiment des lanciers de la Reine
Se trouvât au jour dit sur la côte africaine.
Les apprêts furent prompts ; au moment des adieux
Les amis se pressaient graves, silencieux ;
Sir Walter entouré de toute sa famille,
S'arrachant aux baisers de sa petite fille,
Donna l'ordre à Tony de seller les chevaux,
Et tout ému vola rejoindre les vaisseaux.
Tony seul, qui partait avec son capitaine,
Cachait mal le bonheur dont son âme était pleine.
Ce fut à Southampton qu'eut lieu l'embarquement ;
Et tout bardé de fer, l'énorme bâtiment,
Défiant la tempête et les flots en furie,
Fit enfin son entrée au port d'Alexandrie.
A peine débarqués, dans un rapide élan,
Les lanciers se campaient aux plaines du Soudan,
Où déjà les Anglais, refusant la bataille,
Harcelaient l'ennemi par simple représaille ;
Ils méditaient un choc terrible et décisif.
Une nuit que Walter, resté seul et pensif,
Songeait en son hamac à la patrie absente,
Il entendit deux coups au poteau de sa tente :
« Qui va là ? » — « Capitaine ! ordre du colonel,
Il vous mande chez lui. » — « Dis-lui qu'à son appel
Sans le moindre délai je suis prêt à me rendre,
Au quartier général je vais pouvoir l'entendre. »
Sir Walter s'avançant dans l'ombre de la nuit,
Ne voit pas que son groom à distance le suit,
Et fort habilement se dérobe à sa vue ;
Car il a deviné que dans cette entrevue
Son capitaine allait courir quelque danger
Qu'il serait tout heureux de pouvoir partager.
Le colonel siégeait en son conseil de guerre ;
Sans hésiter Tony se couche ventre à terre,

Sous un pan de la tente en rampant se blottit
Et ne perd pas un mot de tout ce qui se dit :
« Pour une mission pressante et périlleuse,
Il nous faut un soldat à l'âme généreuse,
Déclara gravement le colonel ; C'est vous
Que nous avons choisi, sir Walter, entre tou .
Il s'agit de porter à l'autre corps d'armée,
A cinq milles d'ici, cette lettre chiffrée.
Arabi nous sépare, il jura d'arrêter
Tout essai des Anglais voulant se concerter ;
Si vous ne déjouez son astuce inouïe,
C'est la mort. » — « Colonel ! je risquerai ma vie. »
Walter reçut alors le précieux papier
Et regagna sa tente, absorbé tout entier
Dans les préparatifs de ce soudain voyage.
Quand dans son portefeuille il eut mis le message,
Il appela Tony : « Prends mon flacon d'argent,
Fais le remplir de vin. Surtout sois diligent,
Cours et reviens ! » Le groom, en entrant dans la tente,
Découvrit sur le champ que la lettre importante
Etait près du flacon ; il s'en peut emparer
Et sort, fier du butin qu'il vient de capturer ;
Car il tient en ses mains le salut de son maître ;
C'est lui qui partira, qui reviendra... peut-être,
Si, par un don du ciel, les mousquets ennemis,
En cette sombre nuit, pouvaient être endormis !
Rien ne l'arrête ; il cache en son sein la dépêche,
Jette le portefeuille et, prompt comme une flèche,
Bravant tous les périls pour celui qu'il aimait,
Dans l'aride désert s'élance et disparaît.
Pendant ce temps, Walter, sans nulle défiance,
Attendait son retour avec impatience :
« Que ce maudit enfant est lent à revenir !
Quel obstacle imprévu peut donc le retenir ?

Tout délai compromet notre grave entreprise ;
Songeons au portefeuille, et partons. » O surprise !
Il le cherche partout et cherche vainement ;
Il ne le trouve plus. Dans son effarement :
« Je suis déshonoré... c'est l'opprobre, la honte !
Se dit le malheureux ; car il faut que j'affronte
Les regards de mon chef sans hésitation,
Et lui dévoile tout à ma confusion. »
L'accueil du colonel devait être sévère ;
Rigide observateur de la loi militaire,
Il veut que sir Walter, tout en proie aux regrets,
Lui rende son épée et garde les arrêts.
Walter courba le front ; quelle angoisse mortelle
Pendant toute la nuit ! Comment cette nouvelle
Serait-elle accueillie ? et de quelle façon
Pourrait-il supporter l'outrage d'un soupcon ?.....
Mais au réveil du camp s'évanouit le doute ;
On trouva son flacon au pied d'une redoute,
Le portefeuille vide en dehors des talus,
Et par contre, Tony ne reparaissait plus.
Tout s'expliquait alors : c'était lui le coupable,
Lui seul avait commis cet acte détestable ;
Et partout retentit cette unique clameur :
« Oh ! que le ciel inflige à ce groom de malheur
Le juste châtiment de tant de félonie ! »
Sir Walter s'indignait de cette calomnie,
Et consultant son cœur ainsi que sa raison,
Ne pouvait un instant croire à la trahison.
L'absence de Tony n'était que passagère,
On aurait avant peu la clef de ce mystère.
Pourtant le colonel ne pouvait plus songer
Au dangereux envoi d'un second messager ;
Son plan était détruit ; l'attaque combinée
Par les deux corps anglais serait donc ajournée.

Tout le jour se passa dans l'attente et l'espoir ;
Il fallait aviser l'autre camp ; vers le soir,
On fit parler encor la lumière électrique,
Sans espérer beaucoup en son pouvoir magique ;
Les signaux antérieurs n'avaient pas réussi,
Ceux qu'on allait tenter échoueraient-ils aussi ?
Grande fut la stupeur des lanciers de la Reine,
A travers les brouillards s'étendant sur la plaine,
En caractères de feu se lisait nettement :
« Reçu votre dépêche ; agirons sûrement. »
Tous dévoraient des yeux la réponse expressive
Qu'on envoyait enfin à leur propre missive.
Les signaux sont repris ; on répond sur le champ :
« Ce matin, jeune gars est reparti du camp
Porteur d'un pli secret. » — « ... Il est mort à la peine,
Car il serait ici, cria le capitaine,
Ou, s'il n'est que blessé, le laisser sans secours,
Pauvre petit Tony ! serait lâche ! je cours
Prier le colonel d'ordonner que sur l'heure
On recherche partout cet enfant que je pleure. »
Quelques instants après, hâtivement partait
Un fort détachement que Walter conduisait
Pour fouiller les replis de cette plaine immense.
Son cœur battait d'émoi ; dans le profond silence
De la terre assoupie, il marchait lentement,
Explorateur muet, quand un gémissement
A peine perceptible arrive à son oreille.
Il s'approche ; l'enfant en délire sommeille
Sous un épais cactus qu'il trouva comme abri ;
Il gît là, tout sanglant, le visage flétri,
Crispé par la souffrance ; une affreuse blessure,
En déchirant ses chairs, l'étreint et le torture.
Walter, agenouillé, l'appelle, et doucement
Lui soulève le corps. « De l'eau, dit faiblement

Tony, de l'eau, j'ai soif! Allez trouver mon maître...
J'ai sur moi le message, il faut le lui remettre.
Dites-lui que je pus arriver à bon port;
Mais un démon d'Arabe..., au retour..., je suis mort;
Qu'importe, j'ai du moins sauvé mon capitaine!
Qu'il ne me plaigne pas, je n'en vaux pas la peine! »
Il aperçoit alors, ô suprême bonheur!
Walter le contemplant éperdu de douleur;
L'intrépide soldat, de bronze sous les armes,
Soutenait sur son cœur, les yeux mouillés de larmes,
Le petit moribond, mortellement blessé,
Et n'étant plus déjà qu'un cadavre glacé.
L'enfant, qui se sentait à son heure dernière,
Pour le revoir encor entr'ouvrit la paupière,
Puis, murmura bien bas, d'un accent triste et doux :
« Oh! que je suis heureux, maître, je meurs pour vous! »
Et le clown expira souriant d'espérance,
La mort est un garant de sa reconnaissance.





LE

FOSSÉ BURIEN

par

M. L. RICOUART

Membre résidant.

Le Crinchon, cours d'eau naturel, dont les sources principales jaillissent à Bretencourt, hameau de Rivière, passe à Wailly, Agny et Achicourt et pénètre dans Arras près de la Citadelle. Après avoir traversé les promenades et le marché aux chevaux sous une voûte construite depuis vingt-cinq ans à peine, il se bifurque et sillonne la ville en plusieurs branches, la grande et la petite Hollande, etc. Outre ces branches, il en est deux qu'on appelle le fossé Burien et le Villebrequin. Le Villebrequin fait correspondre la grande et la petite Hollande; c'est un canal factice, creusé dans l'intérêt des habitants de l'îlot formé par les deux cours d'eau.

Le fossé Burien se rattache au Crinchon principal à l'écluse du Claquedent, sous la place du Marché au Poisson ; il passe sous les maisons côté droit de la rue de Chateaudun, côté gauche de la rue du 29 Juillet, traverse la place du Pont-de-Cité, ainsi nommée du

pont jadis jeté sur le cours d'eau et débouche dans les fossés du corps de place à l'extrémité du nouveau marché aux moutons.

Ce fossé est mentionné aux XIVe et XVe siècles dans les actes émanant des sergents hiretables, les notaires d'autrefois, sous le nom de Fossa Borriana, Fosse Bouriane, Fossé Burian.

Ce nom est resté à l'état d'énigme Une certaine analogie avec le mot Burel ou Buriel, avait fait croire qu'il traversait le quartier où habitait le bourreau ou celui qu'occupait la prison. Nous allons essayer de lui donner une signification aussi rationnelle que possible.

En réalité le fossé Burien n'est pas un bras du Crinchon, pas plus que le Villebrequin. Cette rivière, réduite en temps ordinaire à un mince filet d'eau, prend une telle importance que maintefois elle déborde, et avec l'appoint des Hautes-Fontaines venant du voisinage de Dainville, inonde les terrains de la Basse-Ville actuelle et certaines parties de la ville intérieure. Nos ayeux creusèrent un canal de dérivation qui entraînait le trop-plein des eaux dans la direction de la porte Tréperesse. C'est le fossé Burien, dû au travail des hommes, et c'est à ce fait qu'il faut avoir recours pour en expliquer la dénomination.

Le Flamand dit ein boor pour un villebrequin, du verbe Boore, en anglais Bore, signifiant percer, creuser, faire un trou. Passant de la cause à l'effet, on a appelé Boor ou Villebrequin la percée pratiquée à travers un terrain ou un îlot de maisons, par comparaison avec le trou que l'instrument du charpentier pratique dans une pièce de bois compacte. Boor et Villebrequin sont donc deux synonymes, celui-ci français, celui-là flamand. En

général, Boor semble avoir été employé pour désigner un canal. C'est ainsi que l'on nomme la Boore ou la Bourre la rivière très anciennement canalisée qui, se reliant au canal de Préauvin, puis au Grand-Dam dans l'arrondissement d'Hazebrouck, débouche dans la Lys et permet aux bateaux de rejoindre d'une part le canal d'Hazebrouck, de l'autre le canal de l'Aa.

De là les noms du village de Borre qui est voisin de la Bourre et du hameau de Borre, près de St-Momelin, où passe le canal de l'Aa.

Le fossé Burien est donc le canal creusé de main d'homme, à l'égal du Villebrequin qui réunit les deux Hollandes.

Cette argumentation n'aurait pas de sanction s'il n'y avait que la ville d'Arras qui possédât un fossé Burien.

La ville de Valenciennes, bien plus qu'Arras, a été sujette, aux temps moyens, à des inondations fréquentes, située qu'elle est dans un terrain plat et marécageux, traversé par deux cours d'eau importants, la Rhonelle et l'Escaut. La Rhonelle surtout (dont le nom, soit dit en passant, semble provenir de Rhodanellus, diminutif de Rhodanus, le Rhône) avait et a encore un courant rapide et impétueux propre à inonder ses rives dans les jours de grande crue. Pour obvier à cet inconvénient, les édiles du moyen-âge firent creuser de distance en distance, perpendiculairement aux deux rivières, des tranchées en manière d'impasse où les eaux remontaient, diminuant ainsi le niveau de la rivière. C'est le système qu'on a proposé pour atténuer l'excès des inondations de la Loire et remplacer avantageusement les coûteuses digues que le torrent rompt et renverse périodiquement. Or, l'un de ces canaux dérivateurs passe près ou sous l'Hôtel-de-Ville

actuel, en pénétrant jusque sous la Grand'Place, laquelle sert de ligne de faîte entre la Rhonelle et l'Escaut. Le passage qui conduisait à cette fosse quand elle était à ciel ouvert, s'appelle encore ruelle Buriane.

On en doit conclure qu'au moyen-âge, fosse Borriane, Bouriane, Burienne désignait un canal factice creusé dans un but de dessèchement ou de sécurité publique.

Par à propos, puisque l'occasion s'en présente, il est bon de refuter l'opinion qui veut que le village de Borre, ci-dessus mentionné, soit le Beborna du *Cartulaire de St-Bertin*. Il y aurait eu, dit-on, aphérèse, ce que Quicherat avait admis sur la foi des auteurs Artésiens, et la première syllabe ayant disparu, il serait resté Borna, d'où Borre. Le *Cartulaire de St-Bertin* dit : *Actum Beborna ;* et dans un autre endroit: *Beborna* (ou *Bebrona*), *ubi Ebrogerus præpositus esse noscitur*. Or, St-Bertin n'a jamais eu de prieuré ou prévôté à Borre, mais à Bebronne (Belgique) (1).

Enfin, pour épuiser le Crinchon, relevons une erreur rencontrée dans l'ouvrage intitulé les *Rues d'Arras,* bien quelle ait été probablement rectifiée. Le Wez d'Amain, qui était sur l'un des embranchements du Crinchon, ne tire pas son nom du verbe *wétier,* prendre garde, soit disant parce qu'il y avait là un abreuvoir dont il fallait se garer pour ne pas y tomber. C'est le *vadum dominæ Emmanæ,* le gué de la dame Emma, qui était sans doute propriétaire d'une maison contiguë à cet abreuvoir (2).

(1) L'abbé Haigneré.

(2) Orthographier le Wez Damain.



DU PESSIMISME

par

M. de MALLORTIE

Président.

Je ne puis lire sans tristesse et sans mauvaise humeur, dans certaine grande Revue, les efforts que font de nos jours des philosophes pessimistes pour transplanter et acclimater dans l'Europe occidentale, le vieux Bouddhisme indien et les désolantes pratiques du Nirvâna.

Le pessimisme est contemporain de l'humanité. « Dans toutes les races, dans toutes les civilisations, des imaginations puissantes ont été frappées de ce qu'il y a d'incomplet, de tragique dans la destinée humaine ; elles ont donné à ce sentiment l'expression la plus touchante et la plus pathétique : de grands cris de détresse et de désespoir ont traversé les siècles, accusant la déception de la vie et la suprême ironie des choses. Mais ces plaintes ou ces cris de révolte, quel qu'en soit l'accent profond et passionné, sont presque toujours, dans les races et les civilisations anciennes, des accidents individuels ; ils expriment la mélancolie d'un tempérament, la gravité attristée d'un penseur, le bouleversement d'une

âme sous le coup du désespoir ; ils n'expriment pas, à proprement parler, une conception scientifique de la vie, une doctrine raisonnée du renoncement à l'être. » (1) C'est de nos jours seulement que le pessimisme a pris une forme systématique et savante. Toutefois, c'est dans l'Inde qu'il a trouvé ses vrais aïeux.

Le pessimisme a été fondé dans la nuit solennelle où, sous le figuier de Gâya, méditant sur le malheur de l'homme, et cherchant le moyen de se délivrer de ces existences successives qui n'étaient qu'un changement sans fin de misères, le jeune prince Sakya (2) s'écriait : « Rien n'est stable sur la terre ! La vie est comme l'étin- » celle produite par le frottement du bois. Elle s'allume » et elle s'éteint. La vie est comme le son d'une lyre, et » le sage se demande en vain d'où elle est venue et où » elle va. Il doit y avoir quelque science suprême où » nous pourrions trouver le repos. Si je l'atteignais, je » pourrais apporter aux hommes la lumière. Si j'étais » libre moi-même, je pourrais délivrer le monde. » Et la méditation continue, étrange, sublime, désolée : « Tout » phénomène est vide ; toute substance est vide ; en » dehors, il n'y a que le vide..... Le mal, c'est l'existence ; » ce qui produit l'existence, c'est le désir ; le désir naît » de la perception des formes illusoires de l'être. Tout » cela, autant d'effets de l'ignorance. Donc, c'est l'igno- » rance qui est en réalité la cause première de tout ce » qui semble exister. Connaître cette ignorance, c'est » en même temps en détruire les effets. »

Voilà le premier et le dernier mot du pessimisme.

C'est là l'étrange pensée dans laquelle s'absorbe en ce moment quelque pieux Hindou, recherchant la trace des

(1) M Caro.

(2) Sakya-Mouni, c'est-à-dire le prince solitaire, né en 623 avant Jésus-Christ. Voir la note à la fin de cette étude.

pas de Sakya-Mouni, sur le marbre d'un temple de Bénarès. C'est le problème sur lequel méditent vaguement, à cette heure, des milliers de moines bouddhistes, dans la Chine, dans le Thibet, dans l'île de Ceylan, dans l'Indo-Chine, dans le Népal ; c'est aussi le lien mystérieux qui unit ces pessimistes de l'extrême Orient, du fond des siècles et à travers l'espace, à ces philosophes raffinés de l'Allemagne contemporaine, philosophes qui, après avoir traversé toutes les grandes espérances de la spéculation, après avoir épuisé tous les rêves et toutes les épopées de la métaphysique, en viennent, saturés d'idées et de science, à proclamer le néant de toutes choses et répètent, avec un désespoir savant, le mot d'un jeune prince indien, prononcé, il y a plus de vingt-quatre siècles, sur les bords du Gange : « Le mal, c'est l'existence. »

On comprend maintenant en quel sens et dans quelle mesure il est vrai de dire que la maladie du pessimisme est une maladie essentiellement moderne. Elle est moderne par la forme scientifique qu'elle a prise de nos jours ; elle est nouvelle dans les civilisations de l'Occident. Quelle étrange chose, en effet, que cette renaissance à laquelle nous assistons, du pessimisme bouddhiste, avec tout l'appareil des plus savants systèmes, au cœur de la Prusse, à Berlin ! Que trois cents millions d'Asiatiques boivent, à longs traits, l'opium de ces fatales doctrines qui énervent et endorment la volonté, cela est déjà fort extraordinaire ; mais qu'une race énergique, disciplinée, si fortement constituée pour la science et pour l'action, si pratique en même temps, âpre calculatrice, belliqueuse et dure, qu'une nation formée de ces robustes et vivaces éléments fasse un triomphal accueil à ces théories du désespoir révélées par Schopenhauer ; que son optimisme militaire accepte, avec une sorte d'enthousiasme, l'apologie de la mort et du néant, voilà ce

qui, au premier abord, semble inexplicable. Et ce succès de la doctrine née sur les bords du Gange ne s'arrête pas aux bords de la Sprée. L'Allemagne tout entière est devenue attentive à ce mouvement d'idées. L'Italie, avec un grand poète, Léopardi, avait devancé le courant. La France l'a suivie dans une certaine mesure ; elle aussi, à l'heure où nous sommes, a ses pessimistes. La race slave n'a pas échappé à cette étrange et sinistre influence. Voyez cette propagande effrénée du nihilisme, dont s'effraie, non sans raison, l'autorité spirituelle et temporelle du Tsar, et qui répand, à travers la Russie, un esprit de négation effrontée et de froide immoralité. J'offenserais la pudeur si je disais à quelles monstrueuses pratiques se porte la secte des *Skopsy*, des mutilés, dont un livre tout récent (1) nous a décrit les ravages. C'est la forme la plus dégradée du pessimisme, soit ; mais c'en est aussi l'expression la plus logique ; c'est du pessimisme à l'usage des natures grossières et forcenées, qui vont tout de suite au bout du système, sans s'arrêter aux inutiles élégies, aux élégantes bagatelles des beaux esprits qui se plaignent toujours et ne concluent jamais.

Mais je reviens en Allemagne. — Il est digne de remarque que le panthéisme, après avoir commencé par l'optimisme de Spinosa, a fini par le pessimisme de Schopenhauer et de M. de Hartmann (2).

(1) *L'empire des tzars et les Russes*, par M. Anatole Leroy-Beaulieu.

(2) J'avoue, à ma honte, ne pas savoir l'allemand ; j'ai dû, par conséquent, recourir à des traductions, ce qui est un cas bien réel d'infériorité ; je me hâte d'ajouter que ces traductions ont, pour la plupart, été faites du vivant des auteurs et approuvées par eux. Du reste, l'inconvénient de ne pouvoir aborder directement le texte, serait moins grand qu'on ne pense, si l'on veut voir autre chose

Pour Schopenhauer, le bonheur est une chimère, et la souffrance une réalité ; — la négation de la volonté et du désir est le chemin de la délivrance ; — la vie individuelle est une misère dont la contemplation impersonnelle seule affranchit. Le comble de la folie est de vouloir être consolé ; la sagesse consiste à comprendre l'absurdité de la vie, l'inanité de toutes les espérances, l'inexorable fatalité du malheur attaché à l'existence humaine.

M. E. de Hartmann va plus loin encore ; il établit cette thèse désolée : *La création est une erreur* ; l'être, tel qu'il est, ne vaut pas le néant et la mort vaut mieux que la vie. Quand on lit la *Philosophie de l'Inconscient,* on sent la tristesse noire du bouddhisme vous envelopper de ses ombres. Si, en effet, l'illusion seule nous masque l'horreur de l'existence et nous fait supporter la vie, l'existence est un piège et la vie un mal. Comme le grec Annikeris, nous devons conseiller le suicide, ou plutôt, avec Bouddha et Schopenhauer, nous devons travailler à l'extirpation radicale de l'espérance et du désir, qui sont la cause de la vie et de la résurrection. Ne pas renaître, c'est là le point, et c'est là le difficile. La mort n'est qu'un recommencement, tandis que c'est l'anéantissement qui importe. L'individuation étant la racine de toutes nos douleurs, il s'agit d'en éviter l'infernale tentation et l'abominable possibilité. — Quelle impiété, et pourtant tout cela est logique ; c'est la der-

qu'une simple boutade de mauvaise humeur, dans ces paroles de Henri Heyne : « Quand il paraît un ouvrage de philosophie en Allemagne, j'attends, pour le lire, qu'il soit traduit en français ; c'est seulement alors que j'espère pouvoir y comprendre quelque chose. » — « Quel écrivain ! » s'écrie un philosophe après avoir lu la *Critique de l'Évolutionisme* de Julius Bahnsen, dont il est question un peu plus loin. « Comme la sèche dans l'eau, il produit en se démenant un nuage d'encre qui dérobe sa pensée dans les ténèbres ! »

nière conséquence de la philosophie du bonheur. L'épicuréisme aboutit au désespoir. — Reconnaissons, en passant, que la philosophie du devoir est moins désolante.

Julius Bahnsen *(Critique de l'Evolutionisme* de Hegel-Hartmann, *Philosophie de l'histoire, Le tragique comme loi du monde)* dépasse aussi la pensée de Schopenhauer. Son pessimisme acharné trouve le monde absurde, « absolument idiot». De tous les mondes possibles, celui qui existe est le plus mauvais ; sa seule excuse, c'est qu'il tend de lui-même à la destruction. L'espérance du philosophe, c'est que les êtres raisonnables abrègeront son agonie et hâteront la rentrée de tout dans le néant. C'est la philosophie du satanisme désespéré qui n'a pas même à offrir les perspectives résignées du bouddhisme à l'âme désabusée de toute illusion. L'individu ne peut plus que protester et maudire. Ce sivaïsme frénétique dérive de la conception qui fait sortir le monde de la volonté aveugle, principe de tout. Cette fois la folie du système est complète.

Le représentant le plus intéressant de la nouvelle doctrine est Philippe *Mainlaender* (l'auteur de la *Philosophie de la Rédemption*). Ce pessimiste était fils de parents d'une piété exaltée, petit-fils d'une mystique morte d'une fièvre nerveuse à trente-trois ans, frère d'un autre mystique qui, parti aux Indes, s'était converti au Bouddhisme, pour mourir bientôt après, épuisé par ses luttes intérieures ; — Philippe trouva lui-même son chemin de Damas, dans la boutique d'un libraire de Naples, où il découvrit les écrits de Schopenhauer. Après avoir rédigé son *Système de philosophie pessimiste*, il veilla à l'impression du premier volume, et le jour où il en reçut le premier exemplaire *(31 mars 1876)*, il se pendit. On ne pourra nier la force de la conviction chez ce pessi-

miste, ni la puissance des idées abstraites, lorsqu'elles s'implantent dans un cerveau préparé par l'hérédité et l'atmosphère morale. La liberté du suicide est donc la nouvelle force d'attrait par laquelle on remplace le salut par la vie éternelle. L'arbre de la science deviendrait ainsi le figuier légendaire de Timon-le-Misanthrope, qui, à chaque matin nouveau, portait pendus à ses fortes branches, ceux qui étaient venus chercher, sous son ombre, l'oubli du mal de vivre.

Heureusement, ces sinistres théories n'ont pas toujours d'aussi tragiques effets. Dans la souffrance morale, il faut distinguer entre celle qui est toute affective et celle qui est toute intellectuelle ; il faut distinguer entre les pessimistes par système, comme Schopenhauer et de Hartmann, et ceux qui le sont par déchirement réel du cœur. La vie des premiers peut ressembler à celle de tous et ils peuvent être en somme fort heureux, car il est possible d'être intellectuellement triste sans l'être au fond même du cœur. Il ne se joue pas de drame sans l'intelligence seule, ou, s'il s'en joue à certaines heures, le rideau ne tarde pas à tomber doucement, comme de lui-même, sur cette scène encore trop extérieure à nous, et l'on rentre dans la vie commune, qui n'a rien en général de si dramatique. Certains pessimistes peuvent donc avoir longue vie et longue postérité (1).

(1) Schopenhauer eut une existence très heureuse, qui se termina à 72 ans (1788-1860).

Quant à de Hartmann, nous lisons dans son *Autobiographie* : « Dans notre ménage, ma femme bien aimée, la compagne intelligente de mes poursuites idéales, représente l'élément pessimiste. Tandis que je défends la cause de l'optimisme évolutionniste, elle se déclare sceptique au progrès. A nos pieds joue un chien, son fidèle ami, un bel et florissant enfant (c'était en 1876) qui s'essaie à combiner les verbes et les substantifs. Il s'est déjà élevé à la

Mais il n'en est pas ainsi de ceux qui trouvent le monde mauvais parce qu'il est véritablement mauvais pour eux; chez qui la pensée pessimiste n'est qu'un *abstrait* de leurs propres douleurs. Ceux-là sont véritablement à plaindre. Ils sont condamnés d'avance par la nature et, pour ainsi dire, par eux-mêmes. La pleine conscience de leur malheur n'est que la conscience vague de leur impossibilité de vivre. Toutes les souffrances physiques ou morales, hypocondrie, ambitions déçues, affections brisées, sont donc comme un air plus ou moins respirable. Les grands désolés, les malades du spleen, les mélancoliques vrais (il en est tant qui le sont par pose ou par système) n'ont pas vécu ou n'ont pas fait souche. Ce sont des sensitives que brise un froissement. Les artistes de la douleur, les Musset, les Chopin, les Léopardi, les Shelley, les Byron, les Lenan, n'étaient pas faits pour la vie, et leur souffrance, qui nous a valu des chefs-d'œuvre, n'était que le résultat d'une mauvaise accommodation au milieu, d'une existence presque factice, qui peut se conserver un certain temps, mais qui ne peut guère se donner.

Dans quelle classe de pessimistes devons-nous ranger les deux victimes suivantes du désespoir ou du dégoût de la vie ? Stanislas Guyard, jeune homme sérieux, ardent, consciencieux, ami passionné du vrai, ennemi de tout charlatanisme et de toute hypocrisie, esprit ferme,

conscience que Fichte prête à son moi, mais ne parle encore de ce moi, comme Fichte le fait souvent lui-même, qu'à la troisième personne. Mes parents et ceux de ma femme, ainsi qu'un cercle d'amis choisis, partagent et animent nos entretiens et nos plaisirs ; et un ami philosophe disait dernièrement de nous : « Si l'on veut voir encore une fois des gens satisfaits et joyeux, il faut aller chez les pessimistes. »

sagace et pénétrant, professeur d'abord à l'Ecole des hautes études, était nommé titulaire de la chaire d'arabe au Collège de France, à trente-huit ans ! Il était dans les relations privées d'une douceur charmante ; ses frères, ses sœurs l'adoraient ; tous ceux qui l'ont approché ont gardé de lui l'impression de quelque chose de supérieur. Hélas ! la soif du travail allait chez lui jusqu'à l'obsession; il avait tué en lui la possibilité du repos. La fatigue amena bientôt l'insomnie, l'incapacité du travail. L'incapacité du travail, c'était pour lui la mort. Vivre sans penser, sans chercher, lui parut un supplice. Un ordre de repos lui sembla insupportable. La perspective de vivre sans travailler lui parut un cauchemar plus affreux que la mort. Il voulut se dérober, se soustraire, et ce cœur inquiet, cette conscience toujours craintive de ne pas assez bien faire, chercha dans un monde inconnu l'apaisement et la sérénité qu'il ne pouvait trouver sur cette terre.

« Plus l'âme est délicate, plus le mécontentement de soi retentit douloureusement en reproches, regrets et amertumes, auxquels la mort est préférable. »

Cette pensée, qui peut s'appliquer à Stanislas Guyard, exprime mieux encore l'état habituel d'esprit et de cœur de celui qui l'a écrite (1), et qui, lui aussi, portait au flanc le dard envenimé.

« Armand Hayem, mort il y a deux ans, dans la fleur de l'âge était du petit nombre de ceux qu'on peut regarder comme les enfants gâtés de la destinée. Rien ne lui manquait de ce qui constitue à nos yeux, aux yeux de tous les hommes, les conditions du bonheur : ni la fortune, ni la vigueur, ni l'intelligence, ni le goût le plus ardent pour les choses de l'esprit, ni le loisir nécessaire

(1) Armand Hayem, *Vérités et apparences.* — Alphonse Lemerre.

pour s'y livrer entièrement, ni l'avantage d'appartenir à une famille honorable, ni les encouragements qu'apportent avec eux les succès mondains et académiques. Ajoutons que la famille personnelle qu'il s'était donnée, n'était pas moins digne de respect que celle où il était né et qu'il y inspirait non seulement l'affection et le dévouement, mais l'idolâtrie. Des amitiés distinguées trouvaient leur place à cet aimable foyer et la politique ouvrait largement ses portes devant celui qui en était l'âme.

» Tout lui souriait dans le présent, tout lui annonçait l'avenir qu'il semblait souhaiter et auquel il s'était préparé, lorsqu'un jour, en l'absence de tout évènement, de toute circonstance, de toute perte, de tout échec, de toute disgrâce publique ou privée, de toute maladie qui puisse expliquer cette funeste résolution, il sort de la vie comme on sort d'une prison subitement ouverte, il rejette comme un fardeau intolérable cette existence privilégiée et si bien remplie. » (1)

La solution de ce problème, c'est Armand Hayem qui nous la donne lui-même dans son livre « *Les vérités et apparences,* » publié après sa mort.

Nous avons déjà cité une des pensées de ce livre, en voici d'autres :

« Etre mécontent de soi, c'est courir de la misanthropie au suicide. »

« On commence par être amoureux de soi et cet amour finit, comme les autres, par le dégoût. »

« La mort est odieuse, incompréhensible, haïssable ; c'est l'heure où nous valons le plus, où notre pensée s'est étendue et enrichie, où nos passions se sont dégagées, où notre âme s'élève, s'affranchit, que nous disparaissons ! »

(1) Ad. Franck, *Journal des savants*, juin 1891.

» Que signifie donc cette vie ?

» Ou c'est la vie qui est absurde, ou c'est la mort qui a tort.

» La mort des hommes prouve Dieu. Elle le rend nécessaire.

» S'il n'est pas au bout du chemin, ô destinée, qui donc y trouverons-nous ? »

« Il ne faut pas mourir, mais il faut disparaître. »

Puisque la mort naturelle devait l'arrêter au milieu de son œuvre, faire obstacle à l'accomplissement de sa destinée, Armand Hayem voulut se rendre indépendant de ses caprices ; il ne l'attendit pas, mais il choisit pour disparaître le jour et l'heure où il crut qu'il y avait le plus d'honneur pour lui à mettre fin à sa carrière. Ce tragique dénouement trouve sa raison dans la contradiction du réel et de l'idéal. Mais il ne saurait en être ainsi dans toutes les catastrophes semblables. Quelles sont donc les causes générales du sentiment pessimiste qu'on veut identifier de nos jours avec le sentiment religieux ?

Nous avons dit que le panthéisme, après avoir commencé par l'optimisme de Spinosa, a fini par le pessimisme. Diverses raisons ont amené cette transformation du panthéisme qui, après avoir divinisé le monde, rêve aujourd'hui son anéantissement et sa résorption dans l'unité originelle. Suivant un philosophe de nos jours, la première cause est le progrès même de la métaphysique panthéiste. Après avoir adoré la nature comme l'œuvre d'une raison immanente, on a fini par y voir une œuvre de déraison, une chûte de l'unité indéterminée et inconsciente dans la misère, et le conflit des déterminations phénoménales, des consciences condamnées à la douleur. Tout au moins la nature apparaît-elle comme indifférente. « *La force éternelle,* » dont on parle tant aujourd'hui, n'est pas plus rassurante pour

nous et pour notre destinée, que la *substance éternelle*. A tort ou à raison, l'instinct métaphysique, identique en son fond à l'instinct moral, ne réclame pas seulement un principe de vie présent à toutes choses : il poursuit encore un idéal de bonté et de sociabilité universelle.

La seconde cause du pessimisme contemporain est le progrès rapide de la science positive, avec les révélations que, coup sur coup, elle nous a apportées sur la nature. Le progrès se précipite tellement de nos jours que l'adaptation de l'intelligence à des idées toujours nouvelles, devient pénible ; nous allons trop vite ; nous perdons haleine, comme le voyageur emporté sur un cheval fou, comme l'aéronaute balayé par le vent avec une vertigineuse vitesse. Le savoir produit ainsi à notre époque un sentiment de malaise qui tient à un trouble de l'équilibre intérieur ; la science si joyeuse à ses débuts, à la Renaissance, faisant son apparition au milieu des rires éclatants de Rabelais, devient maintenant presque triste.

Nous ne sommes pas encore faits aux horizons infinis du monde nouveau qui nous est révélé, et où nous nous trouvons perdus : de là la mélancolie de l'époque, mélodramatique et un peu vide avec les Châteaubriand et les premiers enfants du siècle, sérieuse et réfléchie avec Léopardi et Schopenhauer et les pessimistes d'aujourd'hui. Dans l'Inde, on distingue les Brahmanes à un point noir qu'ils portent entre les deux yeux ; ce point noir, nos savants, nos philosophes, nos artistes, le portent aussi sur leur front, éclairé par la lumière nouvelle.

Une troisième cause du pessimisme, qui résulte elle-même des précédentes, c'est la souffrance causée par le développement exagéré de la pensée à notre époque, par la place trop grande et finalement douloureuse qu'elle occupe dans l'organisme. Nous souffrons d'une sorte d'hypertrophie de l'intelligence.

La pensée moderne n'est pas seulement plus clairvoyante du côté des choses extérieures de la nature ; elle l'est aussi du côté du monde intérieur et de la conscience. Stuart Mill soutenait que la réflexion sur soi et le progrès de l'analyse psychologique, ont une force dissolvante qui, avec la désillusion de la trop grande clarté, amène la tristesse. On voit trop le jeu de ses propres ressorts et le fond de ses sentiments. Quelle intime contradiction que d'être assez philosophe ou assez poète pour se créer un monde à soi, pour embellir et illuminer toute réalité, et d'avoir cependant l'esprit d'analyse trop développé, pour être le jouet de sa propre pensée. On bâtit d'aériens châteaux de cartes, et ensuite on souffle soi-même dessus.

On est sans pitié pour son propre cœur, et l'on se demande parfois s'il ne vaudrait pas mieux ne pas en avoir. Ces philosophes analystes sont trop transparents pour eux-mêmes ; ils voient les ressorts cachés qui les font agir et cela ajoute une souffrance à toutes les autres.

Ils n'ont pas assez de foi ni en la réalité objective, ni en la rationalité de leurs joies mêmes, pour qu'elles puissent atteindre leur maximum. — En même temps que l'intelligence devient plus pénétrante et plus réfléchie par le progrès des connaissances de toute sorte, la sensibilité plus délicate s'exalte. — Enfin une dernière cause du pessimisme, c'est la dépression de la volonté qui accompagne l'exaltation même de l'intelligence et de la sensibilité. L'analyse tue la spontanéité ; le grain moulu en farine ne saurait plus germer ni lever.

En résumé, dans ce siècle de crise morale et sociale, de réflexion et d'analyse dissolvante, les motifs de souffrir abondent et finissent par sembler des motifs de désespérer. Chaque progrès nouveau de l'intelligence ou de la sensibilité paraît créer des douleurs nouvelles. Le désir de savoir surtout, le plus dangereux peut-être de

tous les désirs humains, parce que c'est celui dont l'objet est le plus réellement infini, devient insatiable, s'attache non seulement à des individus isolés, mais à des peuples entiers ; c'est lui qui est avant tout le « mal du siècle, » le mal même de l'humanité ; c'est dans le cerveau de l'homme qu'il a son siège ; c'est de la tête que l'humanité souffre ; c'est là que nous hante le tourment de l'inconnu ; c'est là que nous portons la blessure de l'idéal ; c'est là que nous nous sentons poursuivis et sans cesse ressaisis par la pensée ailée et dévorante. Parfois dans les montagnes de la Tartarie, à ce que racontent les voyageurs, on voit passer un animal étrange fuyant à perdre haleine sous le brouillard du matin. Il a les grands yeux d'une antilope, des yeux démesurés, éperdus d'angoisse ; mais tandis qu'il galope et de son pied frappe le sol tremblant comme son cœur, on voit s'agiter, des deux côtés de sa tête, deux ailes immenses qui semblent le soulever dans chacun de leurs battements. Il s'enfonce dans les sinuosités des vallées, laissant des traces rouges sur les rochers durs ; tout d'un coup, il tombe : alors on voit les deux ailes géantes se détacher de son corps et un aigle qui s'était abattu sur son front et lui dévorait lentement la cervelle, s'envole rassasié vers les cieux.

Messieurs, le pessimisme est-il guérissable ? Le sentiment du mal a, croyons-nous, sa part légitime dans le sentiment métaphysique ou religieux, mais est-ce une raison pour en faire non la partie, mais le tout de la métaphysique et de la religion ? Tel est le problème.

Si l'on admet que le monde n'a, pour la science, rien de divin, le monde n'a non plus rien de diabolique ; il n'y a pas plus lieu de maudire que d'adorer la nature extérieure. « Je sais que la nature est sourde, nous crie Leopardi, qu'elle ignore la pitié, qu'elle n'a cure du bien-être, mais seulement de l'être. » Emportement d'un enfant révolté ! La nature n'est ni sourde, ni cruelle,

elle est ce qu'elle est (1). Intérieurement, les causes de souffrance, dont nous avons parlé tout-à-l'heure, ne sont que provisoires. Le savoir humain qui accable actuellement le cerveau peut, en s'organisant mieux, comme il l'est déjà dans certaines têtes bien équilibrées, produire un jour un sentiment de bien-être et de vie plus large. — Le désir même de savoir, si nous savons y mettre de la modération, peut devenir, à un autre point de vue, la source la plus inaltérable peut-être, le plus sûr allègement de bien des maux humains. Certes, il est parmi nous des déshérités, physiquement ou mentalement infirmes, qui peuvent dire : « J'ai souffert dans toutes mes joies ; » — le *nescio quid amari,* un je ne sais quoi d'amer est venu pour eux dès les premières gouttes de toute volupté ; pas un sourire qui, pour eux, n'ait été un peu mouillé, pas un plaisir qui n'ait été douloureux. Et cependant cette existence peut avoir sa douceur lorsqu'elle est sans révolte, entièrement acceptée comme une chose rationnelle ; ce qui corrige l'amertume, c'est la transparence aux regards, la pureté — que possèdent à un si haut point les flots de la mer. En s'étendant, en s'élevant, en s'apaisant de plus en plus, le savoir peut rendre à l'âme quelque chose de cette sérénité qui appartient à toute lumière et à tout regard lumineux.

Quant à la réflexion de la conscience sur elle-même, où les pessimistes voient une force dissolvante de toutes nos joies, elle ne dissout vraiment que les joies irrationnelles, et, par compensation, elle dissout aussi les peines déraisonnables. — Le vrai résiste à l'analyse. — C'est à nous de chercher dans le vrai non-seulement le beau,

(1) So che natura è sorda,
Che miserar non sa,
Che non del Ben sollecita
Fu, ma del esser solo.

mais aussi le bon. Il existe, à tout prendre, autant de vérité solide et résistante dans l'amour éclairé de la famille, dans celui même de la Patrie, dans celui de l'humanité, que dans tel fait scientifique le plus positif, dans telle loi physique, comme celle de la gravitation et de l'attraction. Le grand remède à l'analyse poussée à l'extrême, c'est de s'oublier un peu, d'agrandir son horizon, surtout d'agir. Celui qui agit n'a pas le temps de s'apitoyer sur son cher moi, ni de disséquer ses sentiments. Les autres formes de l'oubli sont involontaires et parfois en dehors de notre pouvoir; mais il est une chose qu'on peut toujours oublier, c'est soi. Le remède à toutes les souffrances du cerveau moderne est dans l'élargissement du cœur. Si la sympathie, l'amour du travail en commun, la jouissance en commun, semblent parfois augmenter les peines, ils peuvent encore mieux décupler les joies. Les peines, en se partageant, s'allègent; la sympathie est par elle-même un plaisir. Les poètes le savent et surtout les poètes dramatiques ; la pitié, fut-elle accompagnée d'une vive représentation de la souffrance d'autrui, reste douce encore en ce qu'elle fait aimer ; — cet être souffre ; donc, je l'aime. Or l'amour renferme des joies infinies ; il multiplie largement le prix de la vie individuelle à ses propres yeux, en lui donnant une valeur sociale qui est en même temps la vraie valeur religieuse. L'homme, a dit un poète anglais, Wordsworth:

Vit d'admiration, d'espérance et d'amour ;

mais celui qui a l'admiration et l'amour aura toujours, par surcroît, l'espérance ; celui qui aime et admire aura cette légèreté du cœur qui fait qu'on marche sans sentir la fatigue, qu'on sourit en marchant, et que toutes les visions du chemin semblent vous sourire. L'amour et l'admiration sont donc les grands remèdes de la désespérance : aimez et vous voudrez vivre. Quelle que soit la

valeur de la vie pour la sensibilité, savoir, agir et principalement *agir pour autrui*, constitueront toujours les raisons de vivre. Or, on peut affirmer que c'est surtout pour les raisons de vivre qu'il faut tenir à la vie. Et permettez-moi, Messieurs, de dire en passant, que nous trouvons là, dans l'activité et dans l'amour d'autrui, ce qui fait la différence profonde de l'ascétisme chrétien avec l'ascétisme indien. Les ascètes païens étaient chastes, pauvres, disciplinés ; mais il y a deux choses qu'ils ne connaissaient pas, et que les ascètes chrétiens connaissent : le travail et la prière. Le travail, car les ascètes de l'Inde ne travaillent pas ; ils demeurent immobiles ; s'ils occupaient leurs mains, ils troubleraient leur contemplation. Au contraire, les ascètes chrétiens travaillent des mains ou de l'esprit. Dans les solitudes de la Thébaïde, il y avait des forgerons, des charpentiers, des corroyeurs, voire même des constructeurs de navires ; dans les monastères de l'Occident, c'est le travail de l'esprit qui domine.

Les Indiens, les sages du paganisme ne priaient pas. Les anachorètes de l'Inde ne prient pas ; ils contemplent, ils sont absorbés ; ils ont Dieu en eux, ils sont dieux eux-mêmes. Pourquoi donc prieraient-ils ? L'anachorète chrétien prie parce qu'il reconnaît quelque chose de plus grand, de plus fort que lui ; il prie, parce qu'il aime, parce qu'il aspire à une vie meilleure, parce qu'il aspire à Dieu. L'anachorète chrétien ne méprise pas ses semblables, il les aime passionnément. Vous avez cru qu'au moment où il laissait derrière lui son vieux père, sa vieille mère en pleurs, vous avez cru qu'il allait les oublier, qu'il allait oublier tous les hommes ; non, il retrouvera son père, sa mère, tous les siens, tous les hommes, il les retrouvera à toutes les heures, tous les jours, toutes les nuits, dans la contemplation, dans l'amour, dans l'entretien de ce Dieu auquel il va. Et la prière même ne

sera qu'une autre manière de servir les hommes et de coopérer à l'œuvre de purification et de sanctification de l'humanité tout entière.

Mais nous voilà bien loin du pessimisme, et j'y reviens au plus vite. Pour le pessimisme, il ne reste rien à espérer ni dans le présent, ni dans l'avenir, ni dans un au-delà que personne ne connaît. Quand finira donc le malheur, l'*infelicita ?* Quand tout finira ; pas une existence ne vaut mieux et ne vaudra mieux que le néant ; et la preuve, dit Léopardi, c'est que personne ne voudrait la recommencer. Ecoutez le dialogue d'un marchand d'almanachs et d'un passant :

« Almanachs ! Almanachs nouveaux ! Calendriers
» nouveaux ! — Des almanachs pour l'année nouvelle ?
» — Oui, Monsieur.— Croyez-vous qu'elle sera heureuse,
» cette année nouvelle ? — Oh ! oui, illustrissime, bien
» sûr. — Comme l'année passée ? — Beaucoup, beaucoup
» plus. — Comme l'autre ? — Bien plus, illustrissime,
» — Comme celle d'avant ? — Ne vous plairait-il pas que
» l'année nouvelle fût comme n'importe laquelle de ces
» dernières années ? — Non, Monsieur, il ne me plairait
» pas. — Combien d'années nouvelles se sont écoulées
» depuis que vous vendez des almanachs ?— Il va y avoir
» vingt ans, illustrissime. — A laquelle de ces vingt an-
» nées voudriez-vous que ressemblât l'année qui vient ?
» —Moi ? Je ne sais pas.—Ne vous souvenez-vous d'aucune
» année en particulier qui vous ait paru heureuse ? —
» Non, en vérité, illustrissime. — Et cependant la vie
» est une belle chose, n'est-il pas vrai ? — On sait cela. —
» Ne consentiriez-vous pas à vivre ces vingt ans et même
» tout le temps qui s'est écoulé depuis votre naissance ?
» Eh ! mon cher Monsieur, plût à Dieu que cela se
» pût ! — Mais si vous aviez à revivre la vie que vous
» avez vécue, avec tous ses plaisirs et toutes ses peines,
» ni plus ni moins ? — Je ne voudrais pas. — Et quelle

» autre vie voudriez-vous revivre ? La mienne ? celle d'un
» prince ou celle d'un autre ? Ne croyez-vous pas que
» moi, le prince ou un autre nous répondrions comme
» vous et, qu'ayant à recommencer la même vie, personne
» n'y consentirait ? — Je le crois. — Ainsi, à cette condi-
» tion, vous ne recommenceriez pas ? — Non, Monsieur,
» non, vraiment, je ne recommencerais pas. — Mais
» quelle vie voudriez-vous donc ? — Je voudrais une vie
» faite comme Dieu me la ferait, sans autre condition.
» — Une vie au hasard dont on ne saurait rien d'avance,
» comme on ne sait rien de l'année nouvelle ? — Préci-
» sément. — Oui, c'est ce que je voudrais aussi, moi, si
» j'avais à revivre ; c'est ce que voudrait tout le monde.
» *Cela signifie qu'il n'est jusqu'à ce jour personne que*
» *le hasard n'ait traité mal ; chacun est d'avis que la*
» *somme du mal a été pour lui plus grande que la*
» *somme du bien : personne ne voudrait renaître à con-*
» *dition de recommencer la même vie avec tous ses*
» *biens et tous ses maux*. CETTE VIE QUI EST UNE BELLE
» CHOSE N'EST PAS CELLE QUE L'ON CONNAÎT, MAIS CELLE QUE
» L'ON NE CONNAÎT PAS, NON LA VIE PASSÉE, MAIS LA VIE A
» VENIR. L'année prochaine, le sort commencera à bien
» nous traiter tous deux et tous les autres avec nous ; ce
» sera le commencement de la vie heureuse. N'est-il pas
» vrai ? — Espérons-le. — Montrez-moi le plus beau de
» vos almanachs. — Voici, illustrissime ; il vaut trente
» sous. — Voilà trente sous. — Merci, illustrissime ; au
» revoir. Almanachs ! Almanachs nouveaux ! Calendriers
» nouveaux ! » (1)

Quelle amertume dans cette scène de comédie si habilement menée par l'humour du passant, une sorte de Socrate désabusé ! Parfois, chez Leopardi, l'ironie est poussée tout à fait au noir. Ainsi, par exemple, dans ce

(1) Leopardi, *Dialogue d'un marchand d'almanachs et un passant.*

dialogue étrange : *Le Gnome et le Follet*. Le Follet raconte au Gnome que les hommes sont morts : « Vous les » attendez en vain, ils sont tous morts, comme il est dit » au dénoûment d'une tragédie où mouraient tous les » personnages. — Et comment ont disparu ces coquins- » là ? — Les uns en se faisant la guerre, les autres en » naviguant ; ceux-ci en se mangeant entre eux ; ceux-là » en s'égorgeant de leur propre main ; d'autres en crou- » pissant dans l'oisiveté ; d'autres en répandant leurs » cervelles sur les livres ou en faisant ripaille, ou par » mille excès ; enfin en s'étudiant de toutes façons à » aller contre la nature et à se faire du tort. »

Il n'y a pas de plus terrible ennemi de l'homme que l'homme. C'est ce que Prométhée, dans un autre dialogue, a pu apprendre, à ses dépens, dans sa gageure avec Momus, qui hochait la tête toutes les fois que le fabricateur du genre humain se vantait devant lui de son invention. Un pari s'engage, et les deux parieurs partent pour la planète. Descendus en Amérique, ils se trouvent nez à nez avec un sauvage en train de manger son fils ; dans l'Inde, ils voient une jeune veuve brûlée sur le bûcher de son mari, un horrible ivrogne. — « Ce sont des barbares, » dit Prométhée ; — et ils partent pour Londres. Là, devant la porte d'un hôtel ils voient une foule qui s'amasse (ce ne peut être encore Jacques l'Eventreur, que la police serait enfin parvenue à saisir) ; non, c'est un grand seigneur qui vient de se faire sauter la cervelle après avoir tué ses deux enfants, — et recommandé son chien à un de ses amis. — N'est-ce pas là, trait pour trait, le sombre tableau tracé par Schopenhauer : « La vie est une chasse incessante où, tantôt » chasseurs et tantôt chassés, les êtres se disputent les » lambeaux d'une horrible curée ; une guerre de tous » contre tous, une sorte d'histoire naturelle de la douleur » qui se résume ainsi : vouloir sans motif, toujours

» lutter, puis mourir, et ainsi de suite dans les siècles
» des siècles, jusqu'à ce que la croûte de notre planète
» s'écaille en petits morceaux. »

Ne paraît-il pas qu'arrivé à ce degré, le pessimisme est moins une doctrine qu'une maladie du cerveau ; le système ne relève plus de la critique, il revient de droit à la clinique ; il vaudrait mieux peut-être l'y laisser. Voyons cependant quel remède on propose à cette misère de l'existence ; — quel est le nouveau « *salut religieux* » que les bouddhistes modernes prétendent apporter au monde. Cette nouveauté, plus vieille que Sakya-Mouni lui-même, est une des plus antiques idées orientales ; elle séduit aujourd'hui les Occidentaux ; c'est la conception du Nirvâna : couper tous les liens qui nous attachent au monde extérieur, élaguer toutes les pousses des désirs nouveaux, et croire qu'élaguer ainsi, c'est délivrer ; pratiquer une sorte de complète circoncision intérieure, se replier sur soi et croire qu'on pénètre alors dans l'intimité du tout ; ouvrir au fond de soi un abîme, sentir le vertige du vide et croire néanmoins que ce vide est la plénitude suprême : Πλήρωμα. Telle a toujours été une des grandes tentations de l'homme,— de même qu'on vient, de très loin, au bord des grands précipices, rien que pour s'y pencher, pour en sentir l'indéfinissable attrait. Le Nirvâna aboutit à l'anéantissement de l'individu et de la race ; il est l'apothéose du néant.

Un jeune philosophe de nos jours a voulu pousser cette expérience des antiques religions, aussi loin que le pouvait un esprit européen, aux tendances scientifiques. Il n'avait pas la prétention d'arriver au plus haut degré de la perfection, comme les Yoghis, par exemple, qui parviennent à se rendre insensibles au froid et à la chaleur, à contracter, par une suite de pratiques empiriques, l'habitude de ne plus respirer, qui se font enterrer vivants et ressuscitent au bout de plusieurs semaines. Le

fait est constaté par les autorités anglaises de l'Inde et il a été soumis à l'examen des plus grands physiologistes de l'Angleterre et de l'Allemagne. Pour en arriver à cet état, les Yoghis diminuent, par des degrés bien ménagés, la quantité d'air et de lumière nécessaire à la vie ; ils vivent dans des cellules où l'air et le jour ne pénètrent que par une seule fente ; ils ralentissent tous leurs mouvements pour ralentir la respiration, ne parlent qu'intérieurement pour répéter, douze mille fois par jour, le nom mystique d'*Om*, restent de longues heures dans une immobilité de statue. L'air rejeté par l'expiration, ils s'exercent à le garder pour le respirer de nouveau, et, plus ils mettent de temps entre une respiration et une expiration, plus ils sont parvenus haut dans les degrés de la sainteté ! Enfin ils bouchent soigneusement toutes les ouvertures de leur corps, avec de la cire ou du coton, ferment la glotte avec la langue, que des incisions permettent de replier en arrière, et tombent finalement dans une léthargie où les mouvements de la respiration peuvent être suspendus sans que la vie soit définitivement brisée. Notre jeune philosophe français ne poussa pas l'expérience aussi loin. Ayant effacé en lui presque toutes les jouissances du goût et des sens les plus grossiers, ayant renoncé à l'action, au moins en ce qu'elle a de matériel, il chercha un dédommagement dans les jouissances de la méditation abstraite ou de la contemplation esthétique. Il entra dans une période qui n'était pas encore le rêve, mais qui n'était pourtant déjà plus la vie réelle, aux contours nettement dessinés et arrêtés. Mais il s'aperçut bientôt que pour n'être plus sur la terre ferme, il n'en était pas plus près du ciel. Ce qui le frappa surtout, c'est l'affaiblissement de sa pensée, précisément alors qu'il la croyait plus dégagée par l'affranchissement de tous les soucis matériels. Il comprit que la pensée la plus abstraite a encore besoin, pour acquérir ses meil-

leurs instants de lucidité et d'attention, d'être comme fouettée par le désir. Il avait de plus constaté qu'il y a surtout un grand danger à craindre : c'est que ce renoncement ne produise trop vite un certain abêtissement ; c'est qu'on ne perde la pleine conscience de soi, et qu'on ne soit saisi par le vertige avant d'avoir mesuré l'abîme des yeux et d'avoir bien vu qu'il n'y a rien au fond. Dans la montagne, les meilleurs sentiers sont ceux qu'a tracés le pas lourd et sûr des ânes et des mulets. « Suivez le chemin des ânes, suivez le chemin des ânes, nous répètent les guides. » Il en va souvent ainsi dans la vie. C'est le gros bon sens des foules qui ouvre la voie; il faut le suivre bon gré malgré, et certains philosophes eux-mêmes ne s'en trouveraient pas plus mal de suivre le chemin des ânes.

Je ne crois pas, avec Schopenhauer et de Hartmann, que le panthéisme pessimiste puisse être la religion de l'avenir. On ne persuadera pas à la vie de ne plus vouloir vivre, pas plus qu'à la vitesse acquise de se changer tout à coup en immobilité. Les peuples occidentaux, ou pour mieux dire les peuples actifs à qui appartient l'avenir, ne se convertiront jamais aux idées pessimistes : celui qui agit sent sa force ; celui qui se sent fort est heureux. D'ailleurs, même en Orient, le pessimisme des grandes religions n'est que superficiel quand il s'adresse à la foule ; et il n'a pas laissé dans la vie populaire une trace très profonde ; les maximes banales sur les maux de l'existence et sur la résignation nécessaire aboutissent en fait à un *far niente* approprié aux mœurs de l'Orient.

La France, tant que son génie n'aura pas changé, repoussera ces élucubrations insensées, ces débauches d'imaginations en délire, cette philosophie malfaisante qui prêche le néant au peuple, qui endurcit sa raison par les paradoxes et son oreille par les gros mots, qui

traite comme mortes toutes les choses vivantes et les cloue dans le cercueil à grand bruit — A ces systèmes qui réduisent tout à des éléments matériels et à un mécanisme aveugle, l'esprit français, net, sensé, positif, préférera toujours, espérons-le, la haute doctrine qui enseigne que la matière n'est que le dernier degré et comme l'ombre de l'existence ; que l'existence véritable, dont toute autre n'est qu'une imparfaite ébauche, est celle de l'âme. — Certes, la nature est belle, harmonieuse, puissante, grande dans ses œuvres, — et le savant ne saurait trop la contempler ; — L'humanité est intéressante, noble, sublime dans ses symboles vivants, dans les personnes qui l'honorent et la glorifient, — et l'historien, le psychologue ne sauraient trop l'admirer. — Elles sont vraiment, l'une et l'autre, les dignes filles de Dieu. Mais les adorateurs de la nature et de l'humanité nous permettront de leur rappeler sans cesse que c'est l'auteur de la Création universelle qui a versé et verse perpétuellement, dans le sein de la nature, des trésors de puissance, de beauté et de fécondité ; dans le sein de l'humanité, des trésors de vertu, d'intelligence et de perfection morale, et que, sous les désordres et les antagonismes qui agitent cette surface où se passent les phénomènes, au fond, dans l'essentielle et éternelle vérité, tout est grâce, amour et harmonie.



Note sur Sakya-Mouni.

Le Bouddha naquit à Kapilavastu, capitale d'un royaume de ce nom, au pied des montagnes du Népal, et au nord de l'Oude actuel. Son père, roi de Kapilavastu, était de la famille des Sakyas et appartenait à la race des Gautamas. Sa mère, Mâyâdêvi, était fille du roi Suprabuddha. Le Bouddha appartenait donc par sa naissance à la caste des Kshatriyas ou guerriers. Il perdit sa mère sept ans après sa naissance. En grandissant il se distingua par sa beauté et son intelligence extraordinaires. Il aimait à se retirer dans la solitude, au fond de la forêt voisine ; et à s'absorber dans la méditation sur les problèmes de la vie et de la mort.

Quatre rencontres des plus ordinaires exercèrent sur la détermination du Bouddha une influence décisive :

Un jour qu'avec une suite nombreuse le prince (Bodhisattva) sortait par la porte orientale de la ville pour se rendre au jardin de Loumbini, auquel s'attachaient tous les souvenirs de son enfance, il rencontra un vieillard. Il dit à son cocher : « Qu'est-ce que cela, » cocher ? Que veut dire cet homme sans force et de » petite taille, cassé, décrépit, aux chairs desséchées, aux » muscles collés à la peau, à la tête blanchie, aux dents » branlantes, au corps amaigri, qui, appuyé sur un » bâton, marche avec peine et en trébuchant ; tous ses » membres, toutes ses jointures tremblent ? Est-ce la » condition particulière de sa famille ? ou bien est-ce la » loi de toutes les créatures du monde ? »

« Seigneur, répondit le cocher, cet homme est accablé » par la vieillesse ; tous ses membres sont affaiblis ; la » souffrance a détruit sa force et il est dédaigné par ses » proches ; il est sans appui ; inhabile aux affaires, on

» l'abandonne comme le bois mort dans la forêt. Mais » ce n'est pas la condition particulière de la famille. En » toute créature la jeunesse est vaincue par la vieillesse; » votre père, votre mère, la foule de vos parents et de » vos alliés finiront par la vieillesse aussi; il n'y a pas » d'autre issue pour les créatures. »

« Ainsi donc, reprit le prince, la créature ignorante » et faible, au jugement mauvais, est fière de la jeunesse » qui l'enivre et elle ne voit pas la vieillesse qui l'attend. » Pour moi, je m'en vais. Cocher, détourne promptement » mon char. Moi, qui suis aussi la demeure future de la » vieillesse, qu'ai-je à faire avec le plaisir et la joie? » — Et le jeune prince détournant son char rentra dans la ville, sans aller à Loumbini.

Une autre fois, il se dirigeait avec une suite nombreuse par la porte du midi, vers le jardin de plaisance, quand il aperçut sur le chemin un homme atteint de maladie, brûlé par la fièvre, le corps tout amaigri et souillé, sans compagnon, sans asile, respirant avec une grande peine, tout essoufflé et paraissant obsédé de la frayeur du mal et des approches de la mort. Après s'être adressé à son cocher et en avoir reçu la réponse qu'il en attendait:

« La santé, dit le jeune prince, est donc comme le jeu » d'un rêve, et la crainte du mal a donc cette forme in- » supportable? Quel est l'homme sage qui, après avoir » vu ce qu'elle est, pourra désormais avoir l'idée de la » joie et du plaisir? »

Le Prince détourna son char et rentra dans la ville sans vouloir aller plus loin.

Une autre fois encore, il se rendait, par la porte de l'ouest, au jardin de plaisance, quand sur la route, il vit un homme mort, placé dans une bière et recouvert d'une toile. La foule de ses parents tout en pleurs l'entourait, se lamentant avec de longs gémissements, s'arrachant les cheveux, se couvrant la tête de poussière et se frap-

pant la poitrine en poussant de grands cris. Le Prince, prenant alors le cocher à témoin de ce douloureux spectacle, s'écria :

« Ah ! malheur à la jeunesse que la vieillesse doit dé-
» truire ; ah ! malheur à la santé que détruisent tant de
» maladies ; ah ! malheur à la vie où l'homme reste si
» peu de jours ! s'il n'y avait ni vieillesse, ni maladie,
» ni mort ! si la vieillesse, la maladie, la mort étaient
» pour toujours enchaînées ! »

Puis, trahissant pour la première fois sa pensée, le jeune prince ajouta :

« Retournons en arrière ; je songerai à accomplir la
» délivrance. »

Une dernière rencontre vint le décider et terminer toutes ses hésitations. Il sortait par la porte du nord pour se rendre au jardin de plaisance, quand il vit un bhikshou, ou mendiant, qui paraissait dans tout son extérieur, calme, discipliné, retenu, voué aux pratiques d'un brahmatchari (1), tenant les yeux baissés, ne fixant pas son regard plus loin que la longueur d'un joug, ayant une tenue accomplie, portant avec dignité le vêtement du religieux et le vase aux aumônes.

« Quel est cet homme ? » demanda le prince.

« Seigneur, répondit le cocher, cet homme est un de
» ceux qu'on nomme bhikshous ; il a renoncé à toutes
» les joies du désir et il mène une vie très austère ; il
» s'efforce de se dompter lui-même et s'est fait religieux.
» Sans passion, sans envie, il s'en va chercher des
» aumônes. »

« Cela est bon et bien dit, reprit Siddhartha. L'entrée

(1) Brahmatchari ou celui qui marche dans la voie des brahmanes; c'est le nom du jeune brahmane tout le temps qu'il étudie les Védas, c'est-à-dire jusqu'à trente-cinq ans à peu près. La condition principale de son noviciat est une chasteté absolue.

» en religion a toujours été louée par les sages ; elle sera
» mon recours et le recours des autres créatures ; elle
» deviendra pour nous un fruit de vie, de bonheur et
» d'immortalité ! »

Puis le jeune prince, ayant détourné son char, rentra dans la ville sans voir Loumbini ; sa résolution était prise.

Il déclara au roi et à sa femme son intention de se retirer du monde, et quitta son palais une nuit que tous les gardes chargés de veiller sur lui étaient assoupis. Après avoir voyagé toute la nuit, il donna à son cocher Tchhandaka son cheval et ses ornements, et le renvoya à Kapilavastu. Il vécut pendant six ans dans la solitude, près d'un village nommé Uruvilva, se soumettant à la plus austère pénitence. A la suite de longues méditations et de fréquentes extases, il crut enfin être arrivé à cette intelligence suprême qui découvre la cause de tous les changements inhérents à la vie et qui détruit en même temps la crainte de ces changements. Ce fut à partir de ce moment qu'il prit le titre de Bouddha, c'est-à-dire l'Eclairé. On peut dire en toute vérité que ce jour décida de la destinée de milliards d'hommes. Pendant quelque temps, le Bouddha se demanda en hésitant s'il devait garder sa science pour lui, ou la communiquer au monde. Sa compassion pour les souffrances de l'homme l'emporta et le jeune prince devint le fondateur d'une religion qui, à une distance de deux mille cinq cents ans, compte encore aujourd'hui plus de deux cent cinquante millions d'adhérents.

Le Bouddha et sa religion, par Barthélemy-St-Hilaire. — *Histoire du Bouddha Sakya-Mouni*, par Mme Mary Summer.



PIERRE D'ARTAGNAN

MARÉCHAL DE MONTESQUIOU

Lieutenant-Général de la province d'Artois
et Gouverneur d'Arras

par

M. Ad de CARDEVACQUE

Après la prise d'Arras, en 1640, par les maréchaux de Chatillon, de Chaulnes et la Meilleraye, la ville eut pour gouverneurs les officiers les plus distingués de l'armée française.

L'un d'eux, Pierre d'Artagnan, maréchal de Montesquiou, s'illustra pendant la guerre de la succession d'Espagne et prit une part glorieuse à la victoire remportée à Denain en 1712.

Nous avons cru intéressant de faire connaître les principaux traits de la vie de ce personnage qui occupe un rang élevé dans les annales de notre ville et de la province d'Artois (1).

(1) On peut consulter sur le maréchal de Montesquiou : 1° *Chronologie militaire*, t. III, p 291 : 2° d'Avrigny, *Mémoires* ; 3° Griffet, *Journal de Louis XIV* ; 4° de Quincy, *Histoire militaire* ; 5° Saint-Simon, *Mémoires*, t xv, p. 278 et 372 ; 6° Duclos, *Mémoires secrets*, p 311 ; 7° Sismondi, *Histoire des Français*, t XXVII, p. 74 à 141 ; 8° Père Ignace, *Additions aux mémoires*, t. II p. 341 ; manuscrit de la bibliothèque d'Arras ; 9° Lachesnaye-Desbois, *Histoire de la noblesse* ; 10° Michaud, *Biographie universelle*, etc., etc.

Pierre de Montesquiou naquit au château d'Armagnac en 1640 (1); il était le quatrième fils d'Henri de Montesquiou d'Artagnan, lieutenant du roi de la ville de Bayonne, seigneur de Tarasteix, et de Jeanne de Gassion, sœur du maréchal qui fut tué à la bataille de Lens, en 1648. Une de ses tantes avait épousé M. Baast de Castelmore, dont elle eut deux fils ; à la mort de l'aîné, le frère cadet prit le titre de d'Artagnan (2) et acquit par sa valeur les bonnes grâces de Louis XIV. « Ce fut à » cause de lui, dit St-Simon, que le maréchal prit le » nom d'Artagnan, que ce capitaine de mousquetaires » avait fait connaître et que le roi aima toujours, jus- » qu'à avoir voulu qu'Artagnan, mort chevalier de » l'ordre, passât de capitaine aux gardes qu'il avait été » longtemps, à la sous-lieutenance des mousquetaires » gris dont il fut capitaine après Maupertuis. »

Saint-Simon se trompe quand il dit que ce fut à cause de Charles de Baast de Castelmore, que Pierre de Montesquiou prit le nom de d'Artagnan. Cette assertion très louangeuse à l'égard de Charles d'Artagnan, nous paraît inexacte. En effet, le fief d'Artagnan était depuis

(1) Les historiens contemporains du maréchal de Montesquiou ne sont pas d'accord sur la date de sa naissance. Le *Mercure galant* dit qu'il mourut en 1725, à l'âge de 85 ans. Le Père Anselme ne lui donne que 78 ans, ce qui le ferait naître en 1647 ; or, il résulte de l'acte d'inhumation du maréchal, déposé à la mairie de Plessis-Picquet, qu'il mourut le 12 août 1725, à l'âge de 85 ans, ce qui fait remonter sa naissance à 1640.

(2) Artagnan, terre et seigneurie dans le comté de Bigorre. Elle passa dans la maison de Montesquiou par la donation de Jacquette d'Estaing, portée dans son testament le 25 octobre 1541, en faveur de son mari, Paul de Montesquiou. — Lachesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse.*

plus d'un siècle dans la maison de Montesquiou et le titre de comte d'Artagnan était porté par les ancêtres de Pierre avant la naissance des fils de Castelmore et de leur mère, Françoise de Montesquiou.

Pierre fut admis, à l'âge de quinze ans, élève page du roi, à la petite écurie de sa Majesté et y resta jusqu'en 1665. Incorporé l'année suivante dans la 1re compagnie du régiment des mousquetaires, il servit en Hollande, pendant la guerre contre l'évêque de Munster, et se trouva plus tard à la bataille de Pignerol. En 1667, suivant Turenne dans sa promenade victorieuse en Flandre, il assista aux prises de Tournai, Lille et Douai ; s'étant signalé par sa bravoure au siège de Besançon en 1668, il obtint le grade d'enseigne au régiment des gardes et fut promu sous-lieutenant en 1671.

Après avoir fait partie de l'expédition de Hollande, en 1672, Pierre de Montesquiou fut nommé lieutenant l'année suivante et aide-major après la bataille de Senef, août 1674. Une commission royale de 1676, l'éleva au grade de major et il prit part en cette qualité aux sièges de Condé, Bouchain, Valenciennes, Cambrai, Saint-Omer, Gand, Ypres et à la bataille de Cassel, 1677-1678. Malgré son grade de capitaine de compagnie dans le régiment des gardes, il continua d'exercer les fonctions de major, et en 1682, le roi l'envoya dans toutes les garnisons de France, avec la mission d'établir et de faire observer l'uniformité de l'exercice réglée par sa Majesté elle-même pour toutes les troupes d'infanterie. Louis XIV récompensa les services qu'il rendit en cette circonstance, en le nommant colonel du régiment de la Motte-Enghien.

La grande faveur dont Pierre de Montesquiou jouissait auprès du roi, indisposa contre lui la foule des courtisans de Louis XIV. Voici comment s'exprime à cet

égard un écrivain de l'époque. « Il (Pierre de Montes-
» quiou) se poussa ténébreusement à la cour par l'in-
» trigue, et rendant compte de beaucoup de choses au
» roi par les derrières, par des lettres et par les valets
» intérieurs, de presque tous lesquels il se fit l'ami.....
» toutes fois bon officier et entendu, mais avec qui on
» ne vivait pas en confiance ».

Cette qualification de délateur faux et intrigant nous paraît exagérée, sinon inexacte, et dictée par une basse jalousie que devaient exciter les mérites du maréchal et les nombreux succès qu'il remporta dans sa carrière militaire. Quoi qu'il en soit, sa valeur et ses talents furent toujours appréciés par Louis XIV, qui le nomma chevalier, commandeur et enfin grand'croix de l'ordre de St-Louis. Promu major général de l'armée de Flandre, le 28 avril 1683, Pierre de Montesquiou, comte d'Artagnan, conserva ces fonctions jusqu'au 24 août 1688, époque à laquelle il fut nommé brigadier des armées du roi. L'année suivante, il fut envoyé commander à Cherbourg menacé d'un siège par le prince d'Orange. Il se trouva à la bataille de Fleurus, 1er juillet 1690, et à la prise de Mons, avril 1691. Nommé maréchal de camp, le 9 mai 1692, il combattit à Leuze le 28 septembre, accompagna le roi au siège de Namur et prit part à la bataille de Steinkerque.

Ayant été chargé de porter à la cour la nouvelle de la victoire remportée à Nerwinde, le 29 juillet 1693, à laquelle il avait brillamment concouru, et qui avait coûté la vie au marquis de Montchevreuil, gouverneur d'Arras, d'Artagnan, toujours prêt à tirer parti de la situation, profita de la satisfaction et de la joie que ressentit le roi, pour lui demander le gouvernement d'Arras

et la lieutenance générale d'Artois, nouvelles faveurs qui lui furent immédiatement accordées (1).

(1) *Provisions de la charge de gouverneur d'Arras, à M. d'Artagnan.*

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous ceux qui, les présentes lettres verront, salut. La charge de gouverneur de nostre ville d'Arras estant à présent vacante par le décès du comte de Montchevreuil et estant nécessaire au bien de nostre service de pourvoir une personne capable et expérimentée et qui ayt toutes les qualités requises pour s'en bien acquitter, nous avons estimé que nous ne pouvons pour cette fois faire un meilleur choix que nostre très cher et bien aimé le sieur d'Artagnan, mareschal de nos camps et armée, major de nostre régiment des gardes françaises et major général de nostre armée de Flandres, pour la connaissance que nous avons de la valeur, courage, expérience en la guerre, diligence et sage conduite dont il nous a donné des preuves tant dans les fonctions des dites charges qu'en plusieurs autres emplois de guerre qui luy ont esté confiez Prenant aussi toute confiance en sa fidélité et affection singulière à nostre service, scavoir faisons que pour les causes et autres à ce nous mouvans, Nous avons le sieur d'Artagnan, fait, constitué, ordonné et estably, faisons, ordonnons, constituons et establissons par ces présentes signées de nostre main, gouverneur de nostre ville, cité et citadelle d'Arras. Et la dite charge luy avons donné et octroyé, donnons et octroyons pour l'avoir, tenir et exercer pendant le temps de trois années, avec honneurs, autoritez, prérogatives, prédominences, franchises et libertez, etc., etc. ; En témoins de quoy nous avons fait mettre le scel à ces présentes. Donné à Versailles le 13e jour du mois d'août, l'an de grâce mil six cent quatre-vingt-treize et de notre règne le cinquante unième.

Signé : Louis

Et au reply, par le Roy,

Le Tellier

et scellé du grand cachet de cire jaune. Registré, le 2 octobre 1693 ».

(Archives municip. d'Arras. Registre mém. de 1685 à 1745, f° 130).

Le 3 janvier 1696, il fut nommé lieutenant général et directeur général de l'infanterie en Flandre et dans les Pays-Bas. Quoiqu'il eut quitté le régiment des gardes en 1698, Louis XIV lui conserva son logement à Versailles, ses entrées dans la chambre et la pension de 2,000 écus qu'il recevait comme major.

A la fin de l'année 1699, lorsque Philippe V eut été reconnu roi d'Espagne, le roi envoya d'Artagnan en Flandre avec ordre d'entrer dans Mons à la tête des troupes françaises; il prit alors le commandement de la province du Brabant.

La guerre ayant été déclarée en 1702, avec l'empereur d'Autriche et les autres puissances coalisées contre la France, d'Artagnan fit la campagne de Flandre en qualité de lieutenant général, attaché à la personne du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, investi du commandement en chef. A la fin de 1704, Namur allait être assiégé par les Alliés, lorsque le roi y envoya d'Artagnan pour commander dans la ville et tout le pays de Sambre et Meuse. L'année suivante, il réussit à pénétrer dans la ville de Louvain, après avoir traversé les retranchements de l'ennemi qui avait forcé les lignes du Brabant et était venu camper dans la place qui fut ainsi préservée d'un siège. Peu de temps après, il s'empara de Dieste à la pointe de l'épée, faisant prisonnière la garnison composée de quatre bataillons d'infanterie et de quatre escadrons de dragons (1).

D'Artagnan commandait l'infanterie à la bataille de Ramillies, 23 mai 1706 ; il assista à la défaite d'Audenarde, 11 juillet 1708. Plus heureux, il se rendit maître

(1) De Quincy, *Histoire militaire de Louis-le-Grand*, t IV.

de Pont-à-Marcq, après avoir pris le Fort-Rouge, sous les murs de Gand. En 1709, le maréchal de Villars l'envoya attaquer La Bassée avec dix bataillons, deux cents cavaliers et un régiment de hussards. Il s'empara, le 4 juillet, du village de Warneton, sur la Lys, où l'ennemi avait établi un magasin considérable d'approvisionnements de toute espèce; huit cents hommes tombèrent en son pouvoir. Il rejoignit ensuite l'armée et fut chargé de défendre, avec soixante-quatre bataillons, les lignes qui couvraient l'Artois derrière la Deûle. Malheureusement Villars ayant dû renforcer son infanterie rassemblée près de Denain, ne laissa à d'Artagnan que trente-six bataillons et soixante-onze escadrons qui restèrent au camp d'Annay. Ce dernier fut alors obligé d'abandonner les lignes de défense qu'il avait établies entre Lens et Pont-à-Vendin et dut laisser le passage libre au prince Eugène et au duc de Malborough qui allaient investir Douai.

A la bataille de Malplaquet, (11 septembre 1709) d'Artagnan commandait l'infanterie formant l'aile droite de l'armée française. Il se distingua autant par son intrépidité que par l'admirable tactique avec laquelle il dirigea les troupes placées sous ses ordres. Dans ce combat mémorable où l'on compta pour une victoire l'honneur de n'avoir perdu que le champ de bataille, d'Artagnan eut trois chevaux tués sous lui et reçut deux coups dans la cuirasse. Plusieurs fois, il chargea l'ennemi à la tête de ses fantassins; contraint à la retraite, il la dirigea en si bon ordre que pas un corps ne fut entamé. Cette action d'éclat lui valut le bâton de maréchal de France en même temps que d'Harcourt et de Villars etaient

élevés à la pairie (1). Le comte d'Artagnan prit alors le titre de maréchal de Montesquiou.

Ces hautes distinctions qui n'avaient la victoire ni pour excuse, ni pour prétexte, trouvèrent contre elles l'opinion publique dont St-Simon se fit l'interprète. Attaquant à la fois l'homme et le soldat, le noble duc s'exprime en ces termes : « Artagnan reçut en même temps le bâton » de maréchal de France : il avait pour lui M. du Maine, » Mme de Maintenon, surtout les valets intérieurs. Le » public ni l'armée ne lui furent pas favorables, que ses » airs d'aisance et de s'y être attendu depuis longtemps, » achevèrent de révolter. Le dépit et le murmure de » cette prostitution de cette première dignité de l'Etat » et du premier office militaire, éclatèrent si haut, mal- » gré la politique et la crainte, que le roi en fut assez » peiné pour s'arrêter tout court, en sorte que ces der- » nières récompenses, au delà desquelles, chacun en » leur genre, il n'est rien de plus, furent les seules qui » suivirent la perte de la bataille, où tant de gens de » tous grades s'étaient si fort distingués. »

Cette appréciation nous paraît bien dure et, en tout cas, dépasser les bornes de la déférence due au courage malheureux. Ne pourrait-on pas appliquer à son auteur ces paroles de Voltaire qui, en parlant de la bataille de Malplaquet, dit des critiques qui, les pieds sur les chenêts, tranchent si aisément les difficultés de la guerre : « Ceux qui de leur cabinet jugent ainsi de ce qui se passe sur un champ de bataille, ne sont-ils pas trop habiles ? »

(1) « Vous m'avez rendu de si bons témoignages de sa personne, écrivait Louis XIV au maréchal de Villars au sujet de d'Artagnan, que je suis sûr de ne pas me tromper dans mon choix ». — *Vie du maréchal de Villars*, t. II, p. 99.

Le maréchal de Montesquiou commanda l'armée de Flandre jusqu'au retour de Villars, 14 mai 1710 ; il lui fut alors adjoint et il soutint par son mérite et son courage la haute réputation qu'il s'était acquise. Il commanda plusieurs camps volants d'où il harcelait sans cesse les troupes du prince Eugène et du duc de Malborough. Son plus beau fait d'armes pendant la campagne de 1711 fut la capture des digues et des écluses de l'Escaut et du canal de Lille à Douai. Cet audacieux exploit accompli sous les yeux de l'ennemi, rendit ces cours d'eau impraticables pendant l'hiver.

De Montesquiou avait laissé à Arras le comte de Lille, maréchal de camp, pour gouverner en son absence. Lorsque le comte d'Albemarle parut devant les murs de cette ville, le 1er mars 1712, à la tête d'une armée de 25,000 hommes de troupes alliées, le maréchal prévoyant le danger, s'empressa de revenir prendre le commandement. Résolu à repousser vigoureusement l'ennemi, il répartit la garnison sur les remparts entre la Citadelle et la porte Ronville, en faisant occuper les glacis de ce côté des fortifications de manière à mettre la ville à l'abri de toute attaque de vive force. Il envoya ensuite un fort détachement reconnaître les positions ennemies et fit diriger sur elles un violent feu d'artillerie. Grâce à ces mesures énergiques, les Alliés durent se retirer et Arras fut préservé.

Le maréchal de Montesquiou ne tarda pas à retourner à l'armée. Après avoir chassé les troupes du prince Eugène de leurs positions de Lens, d'Anchin et de Douai, il attaqua avec Villars le camp de Denain, défendu par de grands retranchements qui furent emportés après une vive résistance.

Les historiens ne s'accordent pas sur le nom de celui qui eut l'inspiration de la manœuvre décisive qui amena la victoire de Denain. Les uns l'attribuent à un curé : selon eux, cet ecclésiastique et un conseiller de Douai se promenant ensemble vers ces quartiers, imaginèrent les premiers qu'on pouvait attaquer aisément Denain et Marchiennes ; le curé donna son avis à l'intendant de la province, celui-ci au maréchal de Montesquiou qui commandait sous le maréchal de Villars.

Quelques-uns veulent associer à la gloire de cette journée mémorable, l'illustre archevêque Fénelon. D'autres et parmi eux nous citerons Voltaire (1) et le chevalier de Folard (2), maître de camp d'infanterie, attribuent le projet d'attaque de Denain à M. Lefèvre d'Orval, conseiller au parlement de Douai, qui siégeait alors à Cambrai. Ces auteurs sont loin d'être sans valeur et M. A. Preux, de Douai, accorde une grande autorité à la correspondance du conseiller avec les ministres de la guerre, Chamillard et Voisin (3).

Plusieurs auteurs contemporains font l'honneur de la victoire de Denain au maréchal de Montesquiou, agissant sous les ordres du maréchal de Villars, d'autres à Villars seul. Si l'on consulte les *Mémoires militaires* relatifs à la guerre de la succession d'Espagne, rédigés d'après les archives du dépôt de la guerre, sous la direction du lieutenant

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. XXIII.

(2) De Folard, *Commentaires sur l'histoire de Polybe*, parallèle stratégique de l'affaire d'Agrigente et de celle de Denain. Observations sur le chap. III du liv. 1er de l'auteur grec, § 2.

(3) *Monuments commémoratifs de la bataille de Denain*, par le chevalier Bottin (*Archives du nord de la France*, t. I, p. 194 et suivantes). — *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, t. XV.

général baron de Vault, on n'y trouve aucune lumière bien nette sur ce sujet. On voit seulement qu'après la prise du Quesnoy, la cour avait mandé à Villars qu'il pouvait faire attaquer les lignes occupées par les alliés depuis l'Escaut jusqu'à la Scarpe, mais que ce projet fut déclaré impraticable dans un conseil de guerre tenu aux premiers jours de juillet et auquel assistaient Montesquiou et les généraux les plus expérimentés. On y proposa d'autres mouvements que la cour n'accepta pas et l'on s'arrêta alors un moment à l'idée d'une bataille générale. Après l'investissement de Landrecies, le roi, par une lettre du 17 juillet, avait laissé Villars libre de combattre l'ennemi aux endroits qu'il jugerait les plus propices. Le maréchal et les officiers généraux reprirent alors l'idée d'une bataille sur la Selle ; mais ayant reconnu le terrain, on jugea l'attaque impossible.

Cependant Louis XIV insistait auprès de Villars pour que l'on prît une détermination : « C'est à vous, écrivait-il au maréchal, le 21 juillet, de déterminer et le temps et le lieu de l'action. » Ce fut alors que, pressé par de Montesquiou, Villars serait revenu à l'idée d'attaquer le camp de Denain ; « projet que la cour avait eu plusieurs fois en vue, avant de s'être déterminée à risquer une affaire générale, mais dont les maréchaux avaient jugé alors l'exécution impraticable. » Après quelques hésitations suscitées dans l'esprit du général en chef par les mouvements des troupes alliées, Villars avait franchi la Selle et se disposait à passer la Sambre, lorsqu'une lettre du ministre de la guerre, du 23 juillet, témoignant du peu de satisfaction que l'on ressentait de ces irrésolutions, fit reprendre le projet de Denain pour l'exécuter le 24, non pas avec un détachement mais avec toute l'armée.

« Il ne se trouve rien dans les papiers de la guerre, dit le rédacteur des *Mémoires militaires*, en terminant l'exposé de ces revirements, qui fasse connaître positivement quel fut le motif d'un changement aussi subit. On a seulement lieu de croire par ce qui est répandu dans les lettres du roi et de MM. les maréchaux, *que ce fut M. le marechal de Montesquiou qui détermina* M. le maréchal de Villars. » Et plus loin : « il aurait été à désirer de trouver dans la correspondance de MM. les maréchaux quelques lumières qui eussent fait connaître à qui peut être attribué le mérite d'un projet d'opération sur Denain et quels furent les motifs qui firent tout à coup renoncer M. le maréchal de Villars à celle qu'il était à la veille d'exécuter sur la Sambre. » Il déduit ensuite des circonstances qui semblent en faire revenir l'honneur au maréchal de Montesquiou.

Enfin, s'il faut en croire St-Simon, ce serait Montesquiou plutôt que Villars qui aurait gagné la bataille de Denain.

» Montesquiou, dit-il, eut à la cour et à l'armée tout » l'honneur de cette heureuse action, il eut le bon sens » d'être sage et modeste et de laisser faire *le matamore* » Villars qui se fit moquer de lui. » Nous ferons remarquer ici que l'opinion publique et la postérité ont été d'un tout autre avis que la cour et l'armée.

Le 24 juillet 1712 sauva la France et fit perdre aux alliés tous les avantages qu'ils avaient précédemment remportés. Le siège de Landrecies fut levé et Marchiennes, St-Amand, Mortagne, Douai, Le Quesnoy et Bouchain rentrèrent au pouvoir des Français. « Le lundi, 1er août, dit St-Simon, Artagnan « arriva à une » heure après-midi, à Fontainebleau, de la part du

» maréchal de Montesquiou son oncle, annoncer la nou-
» velle qu'il avait pris Marchiennes. »

De Montesquiou commandait encore en Flandre, lorsque la paix fut signée à Utrecht, 29 juillet 1713. Il continua à jouir des faveurs du roi qui lui confia plusieurs missions importantes. Sous la minorité de Louis XV et pendant la régence de Philippe d'Orléans, il fut envoyé en Bretagne pour pacifier cette province et ouvrir les Etats qui devaient se tenir à Dinan.

La noblesse bretonne avait conservé certains privilèges qui pouvaient être considérés comme des abus, mais auxquels elle tenait excessivement. Quatre à cinq cents gentilshommes allèrent à la rencontre du maréchal. Au lieu de s'arrêter et de monter à cheval pour entrer avec eux dans la ville de Rennes, il se contenta de mettre la tête à la portière de sa chaise de poste et continua sans se préoccuper de ce cortège. Quoique vivement froissés de ce manque d'égards, les nobles bretons vinrent le prendre à son hôtel, le jour de la cérémonie d'ouverture des Etats, pour l'escorter. Il dédaigna de se rendre à pied au lieu des séances de l'assemblée et monta dans une chaise à porteurs. Ce nouveau manque de convenances provoqua un mécontentement général. Le maréchal rencontra une opposition complète chez tous les députés, et le prince de Léon, qui présidait l'assemblée et jouissait d'une grande influence auprès de la noblesse, ne put rien en obtenir que de vives protestations au sujet de ses privilèges méconnus. On craignit même un soulèvement de la population, à tel point que neuf bataillons et dix huit escadrons vinrent renforcer la garnison. Le maréchal avait reçu l'ordre de dissoudre les Etats, s'il les voyait disposés à se soustraire aux volontés du Roi.

Pendant quelques jours, il différa à prendre cette détermination ; mais voyant les esprits bien résolus à faire opposition aux vues de sa Majesté, il congédia l'assemblée. Ce fut le signal des troubles en Bretagne, triste résultat des intrigues de M. et de Mme du Maine. La noblesse bretonne se plaignit amèrement auprès du Régent de la manière d'agir du maréchal, dont la conduite et la sévérité exaspérèrent les habitants qui finirent par obtenir son rappel (1).

De Montesquiou entra au Conseil de régence le 16 mars 1720 et fut appelé au mois d'octobre de la même année au commandement général du Languedoc, de la Provence et des Cévennes, commandement qu'il conserva jusqu'en 1721. Le roi le nomma chevalier de ses ordres, le 2 février 1724.

D'Artagnan séjourna à Arras principalement de 1694 à 1700. Il s'était installé dans un modeste pavillon situé au-dessus de la porte Ronville ; il avait sous ses ordres le lieutenant du roi de Villeneuf, qui fut remplacé par de la Brosse. Les mémoriaux de l'époque renferment un grand nombre de lettres que lui écrivit Louis XIV pour faire célébrer en grande pompe les victoires que nos armes remportèrent à Vianges (2), la Marsaille (3), Charleroy (4), Gironne (5), Palamos (6), etc., etc., etc. En qualité de lieutenant général d'Artois, il présida les Etats de la province.

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. xv, p 278 et 372

(2) Mémorial de 1684 à 1715, f° 114 v°

(3) Mémorial de 1684 à 1715, f° 146 v°.

(4) Mémorial de 1684 à 1715, f° 148.

(5) Mémorial de 1684 à 1715, f° 165 r°.

(6) Mémorial de 1684 à 1715, f° 163, 164 et autres.

Pierre de Montesquiou, comte d'Artagnan, mourut le 12 août 1725, à l'âge de 85 ans, dans son château de Plessis-Picquet près Paris, et fut inhumé dans l'église de cette paroisse (1). Outre cette magnifique résidence, le maréchal possédait encore de nombreux domaines. Il avait son domicile à Paris, rue de Grenelle, au faubourg St-Germain (2). Il avait épousé : 1° Jeanne Peaudeloup, morte sans enfants, le 16 février 1699 (3). Mademoiselle

(1) *Acte d'inhumation du maréchal de Montesquiou :*

« L'an 1725, le 14 août, fut inhumé au pied de l'autel de la Sainte-Vierge en l'église de Plessis-Picquet le corps de monseigneur Pierre, baron de Montesquiou, comte d'Artagnan, maréchal de France, général des armées du roy, gouverneur de la ville et cité d'Arras, chevalier, commandeur des ordres de sa Majesté, décédé le 12e de ce mois, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Les témoins de son inhumation furent : 1° Pierre de Montesquiou, abbé de Sordes, Artons et Mazau ; Paul Montesquiou d'Artagnan, brigadier d'infanterie ; 3° Louis de Montesquiou d'Artagnan, brigadier de cavalerie et cornette de la première compagnie de mousquetaires du roy ; 4° Pierre de Montesquiou d'Artagnan, maître de camp de cavalerie et aide-major de la première compagnie des mousquetaires du roy ; 5° Paul Charles d'Altermas, capitaine au régiment suisse du Brandelé et enseigne de la compagnie générale des Suisses. Signé : Pinchault de la Martellière, curé de Plessis ».

(2) *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 73.

(3) Le vingt-neuf février mil six cent soixante et douze ont été fiancés Pierre d'Artagnan, sous-lieutenant d'une compagnie au régiment des gardes, fils de feu Henri d'Artagnan et de dame Jeanne Gassion, et demoiselle Jeanne Peaudeloup veuve de feu M Claude Curier, vivant conseiller de roy, président et grainetier au grenier à sel de Poissy, nos paroissiens, demeurant tous deux rue des Petits-Champs, et le premier jour de mars au dit an, ont mariés en présence de Rémond d'Artagnan, écuyer, frère de Pierre d'Artagnan, porteur de procuration de sa mère pour consentir au dit mariage, de François Aubert, maître chirurgien, juré à Paris, demeurant rue des Petits-Champs, amy et son hôte, et de Jacques Peaudeloup, bourgeois de Paris, frère de la dite épouse, qui a déclaré ne savoir signer ». (Registre de l'église Saint-Eustache).

Peaudeloup n'était pas noble, comme le dit le Père Anselme. Son père appartenait à la vieille bourgeoisie parisienne; il l'avait mariée à un conseiller nommé Curier, qui était directeur du grenier au sel de Poissy. Elle habitait une maison voisine du logement de Pierre d'Artagnan, lorsqu'elle perdit son mari. Le jeune sous-lieutenant aux gardes, à peine âgé de trente-deux ans, fut épris des charmes de la jeune veuve et sut s'en faire aimer, à tel point qu'oubliant ses titres de noblesse, il ne tarda pas à l'épouser ;

2° En 1700, Catherine-Elisabeth Lhermite d'Hiéville, morte à Paris le 15 mai 1770, dans sa quatre-vingt-douzième année, fille unique de Philippe Lhermite, seigneur d'Hiéville, en Normandie, près de St-Pierre-sur-Dives et de Ste-Barbe-sur-Auge, généralité de Caen, et de Marie-Catherine d'Augonnes de la Loupe. Il en eut deux enfants : 1° Louis de Montesquiou d'Artagnan, né le 6 janvier 1701 nommé colonel d'infanterie au mois de février 1717, et mort de la petite vérole le 5 juillet de la même année ; 2° Catherine-Charlotte, morte à l'âge de deux ans. On attribue en outre au maréchal de Montesquiou un fils naturel, le chevalier de la Bobinière (1).

« Le gouverneur d'Arras portait *d'or à deux tourteaux de gueules l'un sur l'autre en pal.* »

Il avait vendu au prince d'Epinoy la charge de lieutenant général de la province d'Artois : à sa mort, le gouvernement d'Arras fut donné au prince d'Isenghien, avec la réserve d'un brevet de retenue en faveur de la veuve de Montesquiou (2).

(1) Lachesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse.*

(2) Père Ignace, *Additions aux Mémoires*, t. IV, p. 247.



GLORIA VICTIS

Il dit que l'homme est dur, avare et sans entrailles,
D'avoir, à coups de hache et par d'âpres entailles,
Tue l'arbre, car l'arbre est un être vivant.

Jean Richepin.

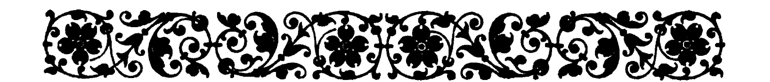
Arrageois, c'en est fait! Les tilleuls et les ormes
Qui couronnaient vos vieux remparts
Sont tombés sous la hache et leurs débris informes
Jonchent le sol de toutes parts.
Ces arbres vénérés, les témoins séculaires
Des faits et gestes des aïeux,
Dont le feuillage épais, les rameaux tutélaires
Devaient abriter vos neveux,
Ces orgueilleux qu'avait respecté la tempête,
Par les commissaires-priseurs,
A l'encan, ont été vendus cent sous par tête
A d'avides spéculateurs.
J'ai vu par la cognée entailler les victimes,
Les bûcherons des mécréants,
Frappant à tour de bras, s'attelant à leurs cimes
Pour ébranler ces fiers géants.

Je les vis incliner vers vous leurs fronts superbes ;
J'entendis les craquements sourds
Qui précédaient l'instant où, vaincus, dans les herbes
S'allongeaient leurs cadavres lourds.
Ils n'abriteront plus les pinsons ni les merles,
Ces petits hôtes familiers
Perchés sur leurs sommets pour égrener les perles
De leurs mélodiques gosiers.
Avec leur meilleur bois, des ouvriers habiles
Feront des tables, des bureaux,
De solides berceaux pour vos enfants débiles,
De bons cercueils pour leurs bourreaux ;
Et leurs branches, sans peine en bûches transformées,
Serviront à faire du feu
Et terniront bientôt de leurs sombres fumées
L'azur infini du ciel bleu.

Victor **BARBIER.**

Arras, 15 avril 1891.





THÉATRE FRANÇAIS AU MOYEN-AGE

ADAM DE LA HALLE

par

M. de MALLORTIE

Président.

Longtemps on a cru et enseigné que le théâtre en France avait pris naissance à la fin du XIVe ou au commencement du XVe siècle, avec les représentations données par les confrères de la Passion au bourg de Saint-Maur, vers 1398, et à Paris, dans une salle de l'hôpital de la Trinité, vers 1402, tandis que cette époque est peut-être celle du commencement de sa première décadence. Les fameuses lettres patentes par lesquelles Charles VI, reconnut, en 1402, l'existence des confrères de la Passion, ne sont pas l'acte de naissance du genre dramatique en France, mais seulement l'acte d'institution d'un théâtre stable et permanent, analogue, sinon par le répertoire, au moins par l'organisation, à tous ceux qui fonctionnent de notre temps et sous nos yeux. Depuis plusieurs années, des efforts mieux dirigés et de nombreux travaux ont permis d'établir, par une série

continue de témoignages et de textes, que le drame, sinon le théâtre, n'a jamais été interrompu en France, ni dans aucune autre contrée de l'Europe, et que, sous une forme plus ou moins éloignée de celle que nous lui voyons aujourd'hui, le génie dramatique n'a pas cessé de se produire, soit dans les carrefours et les marchés, soit dans les palais et les donjons, soit dans les abbayes et les cathédrales, en suivant, comme il était inévitable que cela fût, les vicissitudes de politesse et de barbarie qu'ont éprouvées, pendant les époques correspondantes, la langue et la civilisation. Les arts modernes ne doivent pas tous leurs progrès à une impulsion unique. Le théâtre, en particulier, a été alimenté, durant le moyen-âge, par plusieurs sources qu'il importe de bien distinguer. Outre l'affluent ecclésiastique, qui a été ce qu'on peut appeler la maîtresse veine dramatique pendant le IXe, X^e, XIe et XIIe siècles, le théâtre n'a point cessé de recevoir, à des degrés divers, le tribut de deux artères collatérales, à savoir, la *jonglerie seigneuriale*, issue des bardes et des scaldes, et la *jonglerie foraine et populaire*, héritière de la planipédie antique, incessamment renouvelée par l'instinct mimique qui est un des attributs de notre nature.

Ce n'est qu'à la fin du XIIIe siècle que ces deux branches accessoires de l'art dramatique trouvèrent dans de nouvelles circonstances les moyens de produire, en se rapprochant, des fruits plus vigoureux. Jusqu'à cette époque, les jongleurs seigneuriaux et les jongleurs forains, réduits à des efforts individuels, avaient dû se borner, les premiers aux chansons de geste, les seconds aux complaintes et aux parades qui ne demandent qu'un seul acteur ; tout au plus, jouèrent-ils, à deux, quelques

partures ou *jeux-partis* (1). Il n'y eut, il ne put y avoir de véritables drames, de drames par *personnages*, sur des sujets profanes qu'après la formation des confréries laïques, au commencement du XIIIe siècle. Alors, en effet, une grande révolution sociale s'accomplissait. A côté de la féodalité, c'est-à-dire de l'église et de la noblesse, qui avaient tout conduit pendant trois siècles, une force nouvelle avait grandi. Cette force immense, inattendue, enhardie par les luttes des deux pouvoirs rivaux, réclama, un certain jour, sa part d'influence et de liberté. Ce nouveau-venu qui s'ignorait encore en partie, adopta, pour se produire, la forme de l'association. La commune naquit sous l'épée de la Royauté, les corps de métier sous le patronage de l'Eglise. Les arts suivirent ce mouvement Il y avait eu, dans l'enceinte des manoirs féodaux, de brillants essais d'art et de drames aristocratiques; — il y avait eu sous les vastes voûtes des cathédrales, un splendide développement du drame religieux; — jamais, pour la gent main-mortable, les bateleurs n'avaient manqué aux jours de foire. Au XIIIe siècle, il y eut place pour un art d'un plus grand

(1) Les *partures* ou *jeux-partis* sont des chansons dialoguées, dans lesquelles un problème, ordinairement amoureux, est posé, discuté, puis soumis au jugement d'un des témoins de la dispute. Ce n'est pas une lutte poétique comme on en trouve de délicieux exemples dans les *Pastorales* de Théocrite et de Virgile. Si l'on nous permettait de chercher quelque analogie entre nos idées modernes et les anciennes inspirations des *jeux-partis*, nous rappellerions la controverse dont s'amusa le XVIII siècle à l'occasion de la tragédie de *Zaïre* : « Orosmane après avoir frappé son amante, fut-il plus ou moins malheureux en apprenant que Zaïre ne lui était pas infidèle? » Ce problème difficile eût offert un admirable sujet à ce qu'on appelait en Provence *tenson*, et dans le Nord de la France *parture* ou *jeu-parti*.

avenir, pour le drame municipal et laïc. Les tréteaux forains, cette joie grossière de la classe servile, en se transformant et s'élevant avec elle devinrent le délassement honnête des artisans libres, le rire et quelquefois la plainte de la bourgeoisie naissante, en un mot le théâtre du tiers-état.

Tout, à cette époque, se modela sur la commune ; tout devint association. Il ne se forma pas seulement alors des sociétés de négoce et de judicature ; on créa même des associations pour la pratique des arts agréables. A côté des francs maçons, l'Allemagne eut les francs-chanteurs, les maîtres-chanteurs. En France, en Angleterre, en Flandre, les jongleurs ou les ménestrels, isolés jusque-là, se réunirent sous l'invocation de saint Julien et devinrent une vaste corporation, non pas hostile à l'Eglise, mais en dehors de son esprit et de sa direction. Cette compagnie multiple, qui, dans sa plus grande généralité, portait le nom de *Ménestraudie* (1), se subdivisait en maîtres et apprentis, en patrons et varlets, et s'honorait, à la cour des princes et dans les grandes villes, d'être soumise à la juridiction spéciale d'un *Roi* choisi parmi ses membres les plus estimés. Depuis Flajolet, roi des ménestrels à la cour de Philippe le Bel, on pourrait, sans difficulté, dresser la liste complète de ces premiers surintendants des menus plaisirs royaux.

Mais, à côté de la ménestraudie mercenaire, qui fut assez promptement discréditée, il se forma des communautés libres et désintéressées de bourgeois, d'écoliers et d'artisans, se proposant la bonne et loyale culture de la musique et de la poésie. Ces confréries se multiplièrent

(1) On disait aussi ménestrandie, ménestrauderie et ménestraudise.

surtout dans les riches cités de Picardie, de Hainaut, d'Artois et de Normandie. Elles se livrèrent à des exercices moins raffinés, mais aussi polis que ceux des cours d'amour qui s'établissaient, à la même époque, en Provence. Au nord, ces réunions reçurent le nom de *Puy*, du latin *podium*, qui désignait une sorte de balcon élevé dans la cavea des théâtres antiques, et signifiait dans la basse latinité, toute éminence, tertre, tribune ou échafaud, sur lesquels pouvaient avoir lieu commodément des concours poetiques et des jeux par personnages (1). On appela aussi, mais plus tard, et surtout dans les Pays-Bas, ces académies *Chambres de rhétorique*, et leurs membres *rhétoriciens*. Quand les Puys se tenaient en plein air et sous les arbres, on les nommait *gieus sour l'ormel*. Le lauréat recevait pour couronne un des emblèmes indiqués dans les litanies de la Vierge, à savoir, un *chapel* de roses, un *vase* d'honneur, une *étoile* ou un *miroir*; il prenait le titre de prince du Puy, et présidait en cette qualité, la solennité de l'année suivante (2); il ajoutait quelquefois à son nom *Li Couronné*.

(1) Dans l'*Histoire littéraire de la France*, M. Paulin Paris fait venir le nom de *Puy*, de la ville de Puy-en-Velay, comme ayant fourni le premier exemple de ces réunions. On peut faire à cette origine deux objections: 1° elle est peu d'accord avec l'esprit de rivalité provinciale, et 2° plusieurs de ces établissements, entre autres, ceux de Rouen et de Caen, paraissent antérieurs à celui du Puy-en-Velay, ou, du moins, en sont contemporains

(2) Cette coutume n'a pas été constamment suivie. Il arrivait quelquefois qu'on nommait prince du Puy, celui qui faisait les frais de la fête, à peu près comme le chorège à Athènes Dans *li Jus Adan*, Robert Soumillons, le prince du Puy, est un riche cavalier, qui paraît plus propre à payer de sa bourse que de son talent poétique.

Se che non, Robers Soumillons
Qui est nouviau prinches du Pui
Vous ferra (vous frappera).

Ces jeux, renfermés d'abord dans un cercle presque privé, acquirent bientôt une assez grande célébrité et devinrent chers au patriotisme provincial. La Normandie cite avec orgueil les pays de Caen, de Rouen, de Dieppe; la Picardie, ceux de Beauvais et d'Amiens; la Flandre, ceux de Lille, de Cambrai, de Douai, de Valenciennes; l'Artois, ceux de Béthune et d'Arras. Les compositions les plus en usage dans ces concours furent d'abord le chant royal, la ballade et le rondeau, toutes pièces où le dernier vers de chaque couplet devait être répété à la chute de tous les autres, ce qui fit, dans quelques villes, donner à ces morceaux et aux Puys eux-mêmes le nom de *palinods* (2). Quoique plusieurs de ces sociétés poétiques et musicales eussent été dans l'origine (au XIe siècle), placées sous l'invocation de la Vierge, et destinées à célébrer les fêtes de l'Immaculée conception ou de l'Assomption, l'esprit laïque finit par y prévaloir. Au XIIIe siècle, on en vint à restaurer la plupart de ces puys, notamment celui d'Arras, c'est-à-dire qu'on les mit sur un pied complètement mondain; on reporta même dans quelques villes, leur célébration, soit à la Saint Valentin (14 février), soit aux fêtes populaires du mois de mai.

Enfin, à la même époque, les jeux par personnages devinrent les exercices favoris de ces Puys *restaurés*. Nous en avons sous les yeux la preuve évidente: les trois principales pièces dramatiques que nous a léguées le XIIIe siècle, nous viennent du Puy d'Arras.

Cette riche et florissante cité était, au XIIIe siècle, le rendez-vous de tous les plaisirs délicats: tournois, joutes

(2) πάλιν, de nouveau; ᾠδή, chant. Le Puy de Rouen exigeait que toute pièce de vers qui lui était présentée se terminât par l'éloge de la Vierge.

galantes, concours de musique et de poésie ; toutes les fêtes d'armes et d'amour, s'y succédaient sans relâche : elle était le centre du bon goût, un vrai lieu de liesse pour les trouvères ; son puy, composé de bourgeois, d'écoliers et de quelques jeunes seigneurs, était compté parmi les plus célèbres. Dans une chanson fort bizarre, pour ne rien dire de plus, un poète dont le nom ne nous est pas parvenu, fait descendre du ciel, — qui le croirait ? — le père Eternel dans les murs de la bonne ville, pour y jouir de l'agrément sans égal de ses motets, sorte de chants à trois voix alors fort à la mode (1) :

> Arras est escole de tous biens entendre :
> Quand on veut d'Arras le plus caitif prendre,
> En autre pays se puet pour boin vendre.
> On voit les honors d'Arras si estendre,
> Je vi l'autre jour le ciel là sus fendre ;
> Dex voloit d'Arras les motets apprendre (2).

On ne sera donc pas surpris de rencontrer les premiers monuments de notre théâtre séculier dans cette ville, escole de tous biens entendre, pépinière de bons faiseurs de chansons, patrie non seulement du trouvère Jean

(1) Le motet répondait à ce que les compositeurs appellent aujourd'hui *variations* ou *fantaisies* sur une phrase musicale. Ainsi l'on chantait lentement le motif d'une antienne, et le trouvère, en adoptant cette intonation, y ajoutait toutes les broderies que pouvait lui suggérer le goût ou le caprice. Quelquefois, pour surcroît de difficultés, deux ou trois musiciens distribuaient autant de parties et les exécutaient en paraissant les improviser.

(2) Les deux derniers couplets de cette chanson, malgré le rôle que continue d'y jouer Dieu le père, se ressentent, jusqu'au blasphème, des joies incongrues de carême-prenant ; l'auteur inconnu semble le Parny naïf du XIII[e] siècle.

Bodel, mais encore berceau d'Adam de la Halle, qui fut poète, acteur et musicien, triple qualité que réunissaient aussi les créateurs du théâtre grec. Ce trouvère, qui s'est exercé avec succès dans presque tous les genres de poésie : *chansons de geste, rondeaux, ballades, motets, jeux-partis* et dont nos manuscrits conservent les inspirations musicales, nous a dotés de notre première comédie et de notre plus ancien opéra-comique.

Adam de la Halle ou de la Hale, né à Arras vers 1240, est aussi connu sous le nom d'Adam le Bossu, ou le Bossu d'Arras. Il dut ce sobriquet non pas à quelque disgrâce naturelle, comme il a soin de nous l'apprendre.

> Et pour chou qu'on ne soit de moi en daserie, (1)
> On m'appelle bochu, mais je ne le suis mie,

mais bien plutôt aux agréments et à la finesse de son esprit. Fils d'un bourgeois aisé d'Arras, il fit ses premières études dans l'abbaye de Vauxcelles, sur l'Escaut, à peu de distance de Cambrai. Il y prit l'habit des clercs; son père le destinait à quelque gros bénéfice qui eût enrichi et honoré sa famille. Une passion subite vint l'arracher à la vie religieuse. Un jour qu'il était sorti du couvent, Adam vit passer une belle jeune fille, pauvre et vertueuse; il en devint éperdûment amoureux et l'épousa malgré les remontrances de maître Henri, son père, qui finit par accorder son consentement. La poésie s'éveilla en lui avec l'amour. Les premières années de ce mariage se passèrent dans une douce ivresse : le père suffisait aux besoins des époux : tout entier à sa passion, Adam célébrait, du soir au matin, les perfections de la

(1) Bavardage, cancan.

belle Marie, en pastorales, rondeaux, motets, dont il composait les airs et les paroles. La plupart de ses poésies nous ont été conservées : elles sont empreintes de grâce, de tendresse, d'une sensibilité exquise et parfois même d'une douce mélancolie. Par la nature de son génie, par son instinct musical, par ses habitudes de vie agréable et nonchalante, Adam semble se rapprocher des troubadours. On dirait un heureux enfant du Languedoc ou de la Provence (ce paradis des chanteurs avant que les Croisés n'en eussent fait un enfer) égaré sous le ciel brumeux de l'Artois.

Tant que dura cette amoureuse ivresse, le poète ne songea point à la satire. La médisance ne germe point dans un cœur que le bonheur remplit tout entier. Plus tard vinrent la satiété, l'ennui des jours perdus, les regrets de l'ambition non satisfaite : alors il eut des accès de mauvaise humeur. Plus d'une fois il annonça l'intention de quitter sa ville natale ; il voulait aller au dehors, à Paris, chercher bonheur et fortune. Ce fut à ce sujet qu'il composa *li Jus Adan* ou *de la Feuillie*, dont on peut fixer la date avec une assez grande précision, à l'année 1262, par un passage de la pièce même (vers 461) où est mentionnée la mort récente du pape Alexandre IV, arrivée le 25 juin 1261. — Les personnages sont au nombre de 17 : Adam de la Halle, l'auteur du jeu ; maître Henri, son père ; Riquèce Auri, chargé avec Adam, de l'ordonnance de la fête ; Hane le mercier ; Walès, fils obscur du bon trouvère Walaincourt ; Guillot-le-Petit, Raimelès, tous gros bourgeois d'Arras, et sans doute membres du Puy ; de plus, un médecin, un moine, un fou, le père du fou, un aubergiste, dame Douce, Croquesos, courrier d'Hellequin, prince du royaume de féerie, Morgue ou Morgane,

reine des fées, deux autres fées, Maglore et Arsile; enfin, li Kemun, le populaire ou la foule (οἱ πολλοί).

Ce *jeu* qu'un siècle et demi plus tard, les clers de la Basoche et les enfants sans souci auraient intitulé *sotie* ou *farce* comme *Patelin*, est bien véritablement une comédie Il y a plus; on est étonné, en la lisant, de se sentir amené, malgré soi, à établir un rapprochement inouï, invraisemblable, et que pourtant l'examen et la réflexion confirment, entre cette imparfaite ébauche et un des monuments les plus achevés de la poésie antique, le théâtre d'Aristophane. Est-ce que toutes les origines auraient des points nécessaires de ressemblance? Toujours est-il certain que le *Jeu du mariage Adam* ou *de la Feuillie* présente les trois principaux éléments qui constituent ce qu'on appelait à Athènes l'ancienne comédie, à savoir des personnalités acérées, des obscénités sans voile, et la création ou l'emploi du merveilleux le plus incroyable. Ces ingrédients, il est vrai, ne sont pas mêlés et fondus dans le badinage du trouvère avec l'habileté puissante et l'incomparable richesse de poésie qui a fait absoudre la muse d'Aristophane et l'a consacrée malgré ses souillures. Mais il n'en est pas moins fort curieux de voir, au XIII[e] siècle, notre comédie naissante, destinée à devenir si pure et si correcte, débuter par le mépris du *decorum*, la liberté d'invectives et le fantastique, trois caractères qui ont distingué, dans sa glorieuse et courte existence, l'ancienne et folle comédie d'Athènes.

Signalons pourtant, dès l'abord, une différence essentielle : Adam fustige de sa folâtre marotte les plus notables habitants d'Arras, riches bourgeois, jeunes hobereaux, marchands cupides, moines quêteurs, et jusqu'à

certains intrigants, favoris redoutables du comte d'Artois; mais il commence (ce dont se garde bien Aristophane) par faire sans ménagement les honneurs de sa personne et de sa propre famille. La gentille Maroie ou Marie, sa femme, et Maître Henri, son père, sont livrés les premiers aux risées, sinon de la foule, au moins des associés du Puy. Ces plaisanteries assez peu discrètes et très peu filiales, ont induit quelques critiques à douter que le *Jeu du mariage* fût l'œuvre d'Adam de la Halle; mais faute de preuves, il faut bien se ranger à l'opinion commune. Il n'est pas d'ailleurs si difficile d'admettre qu'aux termes de leurs statuts, les membres du Puy d'Arras fussent tenus de faire galamment le sacrifice de leur amour-propre aux plaisirs de leurs confrères, et que surtout le poète chargé de la composition du jeu annuel dût n'épargner ni lui, ni ses proches, pour jouir, à son tour, du droit de n'épargner personne. Quoi qu'il en soit, Adam, vêtu comme un étudiant en voyage, c'est-à-dire, d'une cape brune et d'une soutane, s'approche d'un groupe de bourgeois rassemblés hors de la ville :

« Savez-vous Messeigneurs, pourquoi j'ai changé d'habits? J'avais pris femme et maintenant je reviens à la clergie; je vais renouer mes anciens rêves : mais auparavant je veux prendre congé de vous tous. Aucun de ceux que j'ai hantés ne pourra dire que je me suis vanté pour rien d'aller à Paris. Il est très bien permis de retrouver sa raison, quelque fasciné qu'on ait été. A grande maladie succède d'ordinaire grande santé... Ne riez pas; je ne suis pas tellement épris d'Arras et des plaisirs qu'on y goûte, que je veuille renoncer pour eux à l'étude Puisque Dieu m'a donné quelque génie, il est temps de le

mettre en œuvre ; j'ai vidé ici trop longtemps ma bourse ».

Mais,. lui objecte-t-on, que fera votre jeune femme, Marie, la vive commère ? Quand une fois la sainte Eglise a accouplé deux personnes, il n'y a plus à s'en dédire. C'est avant le *conjungo* qu'il faut faire ses réflexions. — Par ma foi, répond Adam ; voilà parler comme un oracle ; mais le moyen d'être si sage, surtout quand on est jeune ? »

— L'amour m'a saisi dans ce point où l'amant se pique deux fois, s'il veut se défendre. J'ai été pris aux premiers bouillons de la jeunesse, juste dans la verte et ardente saison, quand la chose a la plus vive saveur. Nul dans ce moment, ne cherche ce qui lui vaudrait le mieux, mais ce qui répond à son désir. L'été était doux et serein, vert et fleuri, doucement égayé par le chant des petits oiseaux. J'étais sous les hauts arbres d'un bois, près d'une fontaine qui coulait sur un sable d'émail, lorsque m'advint la vision de celle que j'ai à présent pour femme, et dont le teint me semble aujourd'hui pâle et jauni. Elle me parut alors riante, amoureuse et délicate ; à présent, je la trouve épaissie, triste et revêche.

Suit une description détaillée des charmes de Marie, tels que l'amant les avait vus ou plutôt rêvés Ce morceau, outre son agrément poétique, a le mérite de nous apprendre quel était, aux yeux de nos ancêtres, le type idéal de la beauté.

— Ses cheveux me semblaient brillants comme l'or (1), bouclés, lisses et frémissants. Aujourd'hui ils sont noirs et tombent en mèches raides et sans grâce. Tout me

(1) Dans le moyen-âge, ni homme, ni femme, n'était réputé beau s'il n'avait les cheveux blonds.

paraît changé en sa personne : elle avait le front régulier, blanc, uni, cintré (fenestric) ; maintenant, il me semble étroit et plissé. Elle avait des sourcils arqués. fins, unis, bruns et peints avec un pinceau, de manière à rendre plus beau son regard ; à présent, ils sont mal rangés et droits, comme s'ils voulaient prendre leur volée. Ses yeux, qui sont noirs, me semblaient bleus, brillants, bien fendus, prêts à caresser et gros au-dessous ; ses paupières minces, avec deux petits plis jumeaux, ouvrant et fermant à volonté. et son regard simple et amoureux. Puis descendait entre les yeux, la fine et droite colonne du nez, qui donnait à toute sa figure des proportions parfaites et respirait la gaieté Il y avait de chaque côté une joue blanche, faisant, lorsqu'elle riait, deux fossettes un peu nuancées de rouge et qu'on apercevait sous sa coiffe. Non ! Dieu ne viendrait pas à bout de faire un visage pareil à ce que le sien me paraissait alors ! La bouche venait ensuite, mince vers les coins, grosse au milieu, fraîche et vermeille comme rose ; puis une denture blanche, jointe, serrée et un menton légèrement divisé. De là naissait un cou blanc, n'offrant aucune dépression jusqu'aux épaules, uni et gros en descendant... On avait encore plus de plaisir à voir ses blanches mains, d'où sortaient de beaux longs doigts, à petites jointures, à bouts effilés et couverts d'un bel ongle qui laissait voir le sang, uni, net, et tout près de chair... (1) Je perdis tout empire sur ma raison, et, depuis, je ne fus content que, lorsque de clerc, je devins mari.

C'est, comme on le voit, de cette palinodie amoureuse qu'est venu l'un des deux titres de la pièce, le *Mariage*

(1) La description ne s'arrête pas là; mais je ne puis tout citer.

Adam. Certains biographes de ce poète enjoué, ont eu, à mon sens, le tort de prendre un pareil badinage trop au sérieux. Ce projet de voyage et de désertion conjugale, jeté dans une pièce que nous verrons tout à l'heure être du genre le plus fantastique, leur a semblé une résolution sincère et si formelle qu'ils en ont fait un paragraphe de son histoire. Puis, après avoir vertueusement tancé l'inconstant mari, ils ont gravement cherché s'il avait ou non accompli son mauvais dessein, et plusieurs, sans ombre de preuve, ont conclu pour l'affirmative; d'autres se sont étonnés qu'un poète de si bonne humeur ait eu l'idée d'étaler sur la scène le récit de ses chagrins domestiques. — Le dirai-je? — je ne crois, pour ma part, ni à ces chagrins, ni au projet de quitter Arras et sa femme, ni à ce grand amour pour les écoles de Paris. Tenir pour vérité les plaisanteries d'Adam sur sa jeune et jolie compagne, c'est à peu près comme si l'on prenait au pied de la lettre le dialogue de l'*Impromptu*, de Versailles, où Molière aussi s'est mis en scène avec toute sa troupe, y compris Mlle Molière: « Taisez-vous, ma femme, vous êtes une bête. — Grand merci, Monsieur mon mari. Voilà ce que c'est! Le mariage change bien les gens, et vous ne m'auriez pas dit cela, il y a dix huit mois. » Aurait on bonne grâce à conclure de ce plaisant échantillon de la vie de ménage, que Molière témoignait, en réalité, peu de considération pour sa femme, ou que celle-ci méritait l'épithète désobligeante que lui adressait son mari devant la cour et Louis XIV?

Mais je reviens à notre trouvère. Dans son impitoyable désenchantement de mari ingrat, il met donc à la place d'une suave et voluptueuse peinture digne du pinceau de l'Albane, une caricature grotesque, une hideuse vieille

de Téniers. Après avoir immolé sa femme de si bon cœur, Adam n'épargne pas davantage son père. Maître Henri est incommodé de la gravelle en punition de certains péchés de jeunesse, dont peut-être n'est-il pas encore bien corrigé. Il a l'oreille dure à toutes les demandes et tient moins à son fils qu'à ses écus La scène où Adam vient lui annoncer son intention de partir pour Paris est d'un comique assez piquant. Le père approuve ce projet; mais quand vient l'inévitable question d'argent, il se récrie, se lamente :

Guillos le petit. — Or li donnes dont de l'argent :
Pour nient n'est on mie à Paris?
Maître Henri — Las! dolans! où serait-il pris?
Je n'ai mais que xxix livres (1).
. . . .
Biaux fiex, fors estes et legiers,
Si vous aiderés à par vous ;
Je sui un vieus homs plains de tous,
Enferm et plains de rhume et fades (2).

Un médecin qui se trouve là fort à point pour lui tâter le pouls, apprend à ce père enrhumé qu'il a une vieille maladie bien autrement sérieuse, celle de l'avarice. Du reste, le mal est assez répandu, bon nombre de gens dans Arras en sont atteints, et il ne se fait pas faute de

(1) Or donne-lui donc de l'argent :
On ne vit pas pour rien à Paris.
Hélas ! malheureux que je suis ! où le prendrais-je ?
Je n'ai plus que vingt-neuf livres.
. . . .
(2) Beau fils, vous êtes fort et léger,
Vous vous aiderez vous-même ;
Je suis un vieil homme plein de toux,
Infirme et plein de rhume et languissant.

les nommer. Ces indiscrétions du médecin sur le compte de ses clients devaient avoir beaucoup de succès. Tout le monde connaissait sans doute et applaudissait au passage les noms de ces bourgeois trop économes. Les bourgeoises avaient aussi leur part. Adam met en compagnie de dame Marie, la femme d'Henri des Argans et celle de Thomas de Darnestal, qu'il appelle deux diables incarnés.

Au médecin succède un moine de l'abbaye d'Haspres, près Valenciennes, porteur des reliques de saint Acaire, patron de son couvent. La châsse du saint a la vertu de mettre en fuite le démon et de guérir la folie Il ne faut que la toucher et déposer son offrande. Certes l'adroit quêteur a bien choisi le lieu de sa récolte ; chacun s'empresse de mettre la main à sa bourse et de prier saint Acaire, non pas pour soi, mais pour ses amis et ses parents. Toute la ville y passe. Cependant un véritable idiot, criant, gesticulant, hochant le chef, est amené par son père ; mais le pauvre fou jette à la tête de tous ses impertinences et ses trivialités, et, avec l'à-propos qui distingue ses pareils, il se heurte aux sujets les plus épineux, et touche aux questions les plus brûlantes, à celle, entre autres, des censures de Rome et de la récente décrétale d'Alexandre IV contre les clercs bigames, c'est-à-dire qui ont épousé des veuves ou des filles de mœurs équivoques.

Il est bon de remarquer ici que le poète ne nous a pas dit encore quel motif a réuni un aussi grand concours de bourgeois aux portes d'Arras, et il ne nous le dira pas, car aucun de ceux qui l'écoutent, ne l'ignore. Il faut donc que nous le disions pour lui. On est au mois de mai et c'est une coutume immémoriale, que dame Morgue ou Morgane, la reine de Féerie (la sœur du fameux roi Arthus) vienne, chaque année, à pareil jour,

avec ses compagnes, prendre les rafraîchissements qu'on a soin de lui préparer *sous une feuillée* Déjà les fées sont en chemin. On entend un bruit lointain de clochettes. Ce ne sont pas encore elles ; c'est la troupe bruissante et si redoutée au moyen-âge, nommée la *Mesnie* Hellequin (1). Hellequin est le roi des enchantements; sa *Mesnie* est son nocturne cortège. La mesnie Hellequin protège la demeure et la marche des fées ; elle traverse les bois pendant la nuit, jetant l'épouvante partout où elle passe. Enfin arrivent les trois fées, Morgue, Maglore et Arsile qui prennent place autour d'une table chargée de mets qu'Adam et Riquèce ont fait préparer pour elles. Mais, ô malheur ! il manque à Maglore un *coutel* (2), et elle ressent au vif cette négligence qui lui paraît un affront.

Morgue au contraire, très satisfaite, propose de récompenser les ordonnateurs de la fête, en monnaie de fée. Alors, commençant à douer Riquèce-Auri, elle veut qu'il ait beaucoup d'argent, et venant à son compagnon, elle veut qu'Adam soit le plus amoureux de toutes les contrées du monde :

> **Je voeil qu'il ait plenté d'argent**
> **Et de l'autre voeil qu'il soit teus (tel)**
> **Que che soit li plus amoureus**
> **Qui soit trouvés en nul païs.**

Arsile, à son tour, octroie à Adam d'être gai et bon

(1) Hellequin, Herleking, l'Herlenkœnig du Nord (le roi des Aulnes), l'Obéron, le Freyschutz, notre grand veneur de Fontainebleau. Ce sombre roi des fantômes serait-il devenu, peu à peu, de transformation en transformation, notre souple, notre aimable, notre innocent arlequin ?

(2) M. Paris traduit *coutel* par *couteau*, M. Francisque Michel par *tapis*. Lequel choisir ? Dans *Robin et Marion*, Adam emploie le mot *coutel* dans le sens de *couteau*.

faiseur de chansons et à Riquèce d'avoir toutes marchandises bien venantes et qui multiplient.

Par malheur les dons de Maglore seront bien différents : elle veut que Riquèce soit chauve et n'ait pas un cheveu sur le devant de la tête, et quant à l'autre, qui se vante d'aller aux écoles de Paris, elle veut qu'il n'en fasse rien, qu'il s'acoquine à la compagnie d'Arras et s'oublie entre les bras de sa femme qui est jeune et amoureuse.

Je di que Rikiers soit pelé
Et qu'il n'ait nul cavel devant.
De l'autre qui s'en va vantant
D'aller à l'escole à Paris,
Voeil qu'il soit si atruandis
En la compaignie d'Arras,
Et qu'il s'ouvlit entre les bras
Sa feme, qui est mole et tenre.

Cependant, avant de quitter Arras, les fées ont à cœur de donner un échantillon de leur savoir-faire. D'un signe, elles font avancer une belle allégorie. C'est une machine représentant dame Fortune, muette, sourde et aveugle, et faisant néanmoins tourner sa roue. Nouveau cadre pour des personnalités piquantes, et aussi (ce qui vaut mieux) pour une réhabilitation courageuse : « Voilà, disent les fées, Thomas de Bouriène que Fortune aujourd'hui renverse et tourne sens dessus dessous, mais bien à tort. Il ne méritait pas ce traitement. Celui qui l'a fait mourir, a péché. »

Enfin, toute cette vision s'évanouit ; les fées partent en chantant à trois voix le motet noté :

Par chi va la mignotise,
Par chi où je vois.
(Par ici va la mignardise, par ici où je vais) ;

la table des fées est remplacée par une table de cabaret ; car *quel jeu*, au XIII[e] siècle, peut se passer d'une scène de taverne ? On boit, on joue aux dés, on dupe le moine, on se gausse de saint Acaire et de ses reliques, on entonne en chœur la chanson de la belle Aïa d'Avignon :

Aïa se siet en haute tour... (1)

puis la foule s'écoule, chacun rentre chez soi et ainsi finit le *Jeu Adam et de la Feuillée*, premier essai de comédie populaire, tout spontané, tout naïf, grossière ébauche très incomplète, mais qui pourtant mérite de faire époque. La plupart des types qu'Adam a mis en scène se sont conservés. Parmi eux, il en est un surtout qui occupe une place considérable sur le théâtre et dans la société au moyen-âge, c'est le Fol ou le Badin. Le même esprit de critique qui inspira l'idée d'instruire les hommes par la voix des bêtes dans l'apologue, inspira aussi celle de faire la leçon aux grands et aux sages par la bouche des fous. Cet être inférieur a un grand avantage pour oser dire la vérité : il n'est pas responsable. Toutes les hardiesses, les plaisanteries, les inconvenances même les plus grossières lui sont permises. Il est la parodie vivante du monde sérieux et officiel. Héros et victime de ses propres facéties ou de celles d'autrui, moqueur et moqué, il remplace le parasite de l'antiquité qui payait son écot à la table du patricien en grimaces et en bons mots.

Nous avons vu comment la fée Maglore, par son don vindicatif, avait fait manquer le voyage d'Adam à Paris.

(1) Le manuscrit ne contient que ce premier vers. Tout le monde apparemment savait le reste par cœur.

Ce départ tant de fois annoncé arriva enfin. Deux ans après, une circonstance imprévue le décida. Le comte d'Artois, Robert II, neveu du roi de France, avait imposé une contribution extraordinaire à la ville d'Arras pour subvenir aux frais de la Croisade. L'évêque et les échevins, chargés de prélever cet impôt, s'y prirent si bien qu'ils furent accusés de s'être payés de leurs peines aux dépens de la Terre Sainte. De plus, la monnaie de la province fut en même temps décriée ; tout le monde se crut lésé, trompé. Dans ces communes querelleuses de la Picardie ou de l'Artois, les bourgeois ne se laissaient guère enlever, sans crier, ni leurs franchises, ni leur argent. La guerre s'ouvrit, comme toujours, par des chansons. Adam de La Halle fut un des plus gais combattants. Ses couplets mordants, injurieux, parfois grossiers, tombaient chaque matin sur l'Evêché et sur la Mairie ; ils suscitèrent des dissensions, des troubles à la suite desquels notre trouvère fut obligé de s'expatrier ; il se retira, non pas à Paris, mais à Douai, avec sa famille.

Cette fois, avant de partir, il adressa à ses compatriotes, sous le titre de *Li Congiès*, de poétiques et véhémentes imprécations, où éclate un irrécusable accent de vérité.

. . Arras, Arras ! ville de procès, de haine et de trahisons ! Vous qui naguère encore étiez si noble !

On va répétant qu'on vous restaure ! Mais si Dieu ne fait rentrer chez vous l'amour du bien, je ne vois qui pourra jamais vous réconcilier. On aime trop dans vos murs, les espèces sonnantes... Adieu, cent mille fois et plus ! Je vais entendre ailleurs l'évangile... car ici l'on ne sait que déguiser la vérité.

Arras ! Arras ! vile de plait
Et de haïne et de detrait,
Qui solies être si nobile ;
On va disant c'on vous refait :
Mais si Diex le bien n'y ratrait,
Je ne vois qui vous reconcile...
On i aime trop crois et pile...
Adieux de fois plus de cent mille ;
Ailleurs vais oïr l'Evangile,
Car chi, fors mentir, on ne sait.

Le poète y répondait en même temps aux médisants et aux incrédules qui ne voyaient sans doute dans le fils de maître Henri qu'un rimeur sans avenir et un joyeux fainéant : « Je forcerai les plus dédaigneux à m'estimer, et je serai plein d'honneur et de vie, quand déjà on ne se souviendra plus d'eux. »

Ce noble espoir n'a pas été trompé.

Après sa retraite à Douai, suivie peut-être d'un retour de quelques années à Arras, Adam accompagna en 1283, dans le royaume de Naples, Robert d'Artois, neveu de St-Louis, que Philippe III envoyait près de Charles d'Anjou, pour l'aider à tirer vengeance des *Vêpres siciliennes* (30 mars 1282). Il est probable que le *Jeu de Robin et Marion* servit à embellir les fêtes qui furent célébrées à Naples, en 1284, quand le comte d'Artois fut déclaré régent du royaume et tuteur de Charles II. Quelques vers que Jean Mados, neveu d'Adam, trouvère de profession moins expert que son oncle, et calligraphe par occasion, déposa par un heureux caprice et comme suscription d'un exemplaire du fameux *Roman de Troies*, nous apprennent qu'en 1288 notre poète avait depuis quelque temps déjà cessé de vivre. Nous savons de plus,

par le *Jeu du Pèlerin*, que le comte d'Artois, moins ingrat qu'il n'appartenait à sa position, fit élever, dans la terre étrangère, une tombe à son ménestrel.

L'habile trouvère, en mettant sur le théâtre les deux figures si gracieuses et déjà si populaires de Robin et de Marion, ne pouvait faire un choix plus propre à charmer une cour galante. Ce sujet présente la victoire délicate et loyale remportée par une bergerette sur un chevalier trop entreprenant.

Adam s'inspira de plusieurs motets et pastourelles alors en vogue, et surtout d'une jolie chanson, composée à Naples même par Perrin d'Angecort, un des seigneurs favoris de Charles d'Anjou, peu avant l'arrivée de notre poète dans la Pouille.

Voici un des couplets de cette pastourelle :

Sire, allez-en (allez vous en)
C'est pour noient
Qu'êtes ici assis :
J'aim' loiaument
Robin le gent,
Et ferai tous di.
S'amie sui et serai,
Ne jà tant com je vivrai,
Autre n'en jorra,
Robins m'aime, Robins m'a,
Robins m'a demandée, si m'aura

Toutefois le dénouement de la chansonnette est tout à fait l'inverse de ce que promet cet amoureux début : Marion succombe. Mieux inspirés, d'autres chansonniers ont trouvé plus délicat, et en même temps plus piquant, de faire triompher la bergère. Adam a préféré, comme

eux, le cas le plus rare, et il n'a obtenu tant de succès que pour avoir évité le lieu commun.

Le lieu de la scène se trouve placé près d'Ayette, village situé aux environs d'Arras, et nous retrouvons parmi les parents et compagnons de Robin, plusieurs de nos connaissances du *Jeu de la Feuillée*. Rien n'est plus charmant, ni plus frais que la première partie de cette idylle qui forme (l'éloge est bien grand, je le sais) comme le pendant féodal et romantique du groupe classique et suave de *Daphnis et Chloé*. Dans la rencontre du damoiseau et de Marion, la naïve ignorance de la bergère et la finesse railleuse de la femme, forment un contraste d'une grâce et d'une vérité charmantes. On nous saura gré de citer.

Un chevalier, monté sur un palefroi, armé en chasse, faucon sur le poing, rencontre aux champs, une fillette qui chante :

> Robins m'aime, Robins m'a,
> Robins m'a demandée, si m'ara.
> Robins m'acata cotele (une petite robe)
> D'escarlate boune et bele,
> Souskanie et chainturelle (souquenille et petite ceinture) ;
> Robins m'aime, Robins m'a
> A leur y va !
> Robins m'a demandée, si m'ara.

Le chevalier. — Dieu vous donne le bonjour, bergère.

Marion. — Dieu vous garde, sire.

Le chevalier. — Par amour, douce fillette, contez-moi donc pourquoi vous chantez si volontiers et si souvent cette chansonnette.

Marion. — **Biaus sire, il y a bien pour coi**
J'aim' bien Robins et il moi ;
Et bien m'a moustré qu'il m'a chière,
Donné m'a cette panetière,
Cette houlette et cest coutel.

Le chevalier. — Dis-moi, n'as-tu pas vu un oiseau voler au-dessus de ces champs ?

Marion. — Sire, j'en ai vu, je ne sais combien. — Il y a encore en ces buissons des pinsons et des chardonnerets, qui chantent très joliment.

Le chevalier. — Que Dieu m'aide ! Belle au corps gracieux, ce n'est pas là ce que je demande. N'as-tu pas vu, près de cette rivière, un ane (anas, canard) ?

Marion. — C'est une bête qui brait ? J'en vis hier trois sur la route aller au moulin. N'est-ce pas ce que vous demandez ?

Le chevalier. — Oui ! me voilà bien avancé. Dis-moi, n'as-tu aperçu aucun héron ?

Marion. — Héron ? Sire, vraiment non. Je n'en vis pas un depuis le carême, que j'en vis manger chez Mme Emma, ma grand'mère, à qui sont ces brebis.

Le chevalier. — Ma foi, je reste ébahi ; jamais je ne fus si bien refait (gabé).

Marion (s'approchant). — Sire, par la foi que vous me devez, quelle bête est-ce qui est sur votre main ?

Le chevalier. — C'est un faucon.

Marion. — Mange-t-il du pain ?

Le chevalier. — Non, mais de bonne chair.

Marion. — Cette bête ! (à part) Robin a bien de meilleures façons : il est bien plus gai, il émeut tout le village quand il joue de sa musette.

Le chevalier. — Or, dites, douce bergerette, aimeriez-vous un chevalier ?

Marion. — Beau sire, tirez-vous en arrière. Je ne sais ce que sont chevaliers. De tous les hommes du monde, je n'aimerai que Robin. Il vient ici matin et soir, tous les jours, et d'habitude ici il m'apporte de son fromage ; encore en ai-je dans mon sein, et un grand morceau de pain qu'il m'apporta à l'heure du dîner (a prangiere).

Le chevalier. — Dites-moi, douce bergère, voudriez-vous monter avec moi sur ce beau palefroi ? Nous irions jouer le long de ce bosquet, dans ce vallon...

Marion. — Mon Dieu ! sire, ôtez votre cheval ; il s'en est fallu de peu qu'il ne m'ait blessée ! (à part) Celui de Robin ne regimbe pas ainsi, quand je vais près de sa charrue.

Le chevalier. — Bergère, devenez ma préférée, et faites ce dont je vous prie.

Marion. — Sire, retirez-vous d'auprès de moi. Il ne vous convient pas d'être ici. Peu ne s'en faut que votre cheval ne me heurte. Comment vous appelle-t-on?

Le chevalier. — Aubert.

Marion (chantant). — Vous perdez vos peines sire Aubert ! — Je n'aimerai nul autre que Robin.

Le chevalier. — Nenni, bergère.

Marion. — Nenni, par ma foi.

Le chevalier. — Croiriez-vous donc vous abaisser en m'aimant? Je suis chevalier et vous bergère.

Marion. — Cela ne fera pas que je vous aime
Bergeronnette sui
Mais j'ai ami
Bel et cointe (bien élevé) et gai.

Le chevalier. — Que Dieu donc vous donne joie, ber-

gère. — Puis qu'ainsi est, j'irai mon chemin. Aujourd'hui, je ne vous dirai plus mot (*Il sort*).

Marion. — **Trairi, deluriau, deluriau, deluriele,**
Trairi, deluriau, delurau, deluro.

Robin arrive en chantant. Combien ils sont joyeux de se revoir, comme ils s'embrassent ! Cette scène du berger et de la bergère est remplie de gaieté et de naïve fraîcheur. Marion raconte à Robin son aventure avec le chevalier. « Si j'y étais venu à temps, moi ou Gauthier, ou Baudon, mon cousin, les diables s'en fussent mêlés, ou il ne serait pas parti sans bataille ! »

Marion. — Robin, doux ami, ne t'inquiète pas (ne te caille) ; mais maintenant faisons fête entre nous.

Puis on s'assied côte à côte, et l'on fait, en riant, un repas frugal, bec à bec ; puis on s'ébat de mille manières ; on danse aux chansons et Robin de faire montre de son adresse en toutes passes et figures de bal.

Robin. — **Veus-tu des bras ou de le teste ?**
Je te di que je sai tout faire.
Ne l'as-tu point oï retraire (ouï dire).
Marion. — **Robin, par l'âme ten père !**
Sès-tu bien aler du piet ?
Robin. — **Oïl, par l'ame de me mère !**
Regarde comme il me siet,
Avant et arrière, bele,
Avant et arrière !
Marion. — **Robin, par l'ame ten père !**
Car nous faiz le tour dou chief (de la tête).
Robin. — **Marot, par l'ame me mère !**
J'en venrai mout bien à chief (très bien à bout)
I fait-on tel chière, bele,
I fait-on tel chière ?

Marion. — Par l'ame ten père ?
Ça nous fait le tour des bras.
Robin. — Par l'ame me mère !
Tout ensi con te vaurras...

. . . .

Marion — Robin, sès-tu mener le treske (la tresse) ? (1)
Robin — Oïl, mais le voie est trop freske (glissante)
Et mi housel sont desquiré (mes houseaux sont [déchirés).

Enfin, pour compléter la fête, Robin propose d'aller au village chercher un tambour et sa musette, et d'amener Perrette avec Gauthier, Baudon et Roger qui ne seraient pas de trop, si le damoiseau venait. Justement pendant l'absence de Robin, le chevalier revient conter fleurette à la bergère, sous prétexte de chercher son faucon envolé. Nouvelles tentatives de séduction et nouveaux refus. Bientôt Robin reparaît, tenant assez maladroitement l'oiseau du jeune seigneur. Celui-ci s'emporte, frappe Robin, place de force Marion sur son cheval et l'enlève malgré ses cris. Gauthier et Baudon accourent et rendent un peu de cœur au pastoureau. Par bonheur, la fillette se défend très bien elle-même et décourage le galant, qui, rebuté par ses dédains et les coups de pied, finit par lui rendre la liberté. Revenue près de ses amis, Marion fait avec ironie compliment à Robin de sa bravoure, puis elle lui pardonne en l'embrassant.

Robin. — Dieu ! comme je serais preux, si le chevalier revenait !

Gauthier. — Paix ! Robin ; tu es trop courageux.

Notons cependant que Robin qu'on vient de voir si intimidé en présence du chevalier, déploie un vrai cou-

(1) Espèce de branle qui a conservé son nom dans l'italien *tresca*.

rage de berger contre un loup qui emportait un des moutons de la bergerie. Toutes ces nuances, finement saisies et habilement rendues, sont d'un naturel achevé. Le reste de la pièce se passe en danses et en chansons, mêlées de plaisanteries grossières que Robin (il faut le dire à son éloge) s'empresse chaque fois de faire cesser. On joue au jeu de *Saint-Coisne* ou de *Saint-Quesnet* (1), puis *au Roi et à la Reine* (2). Les jeux terminés, on parle de mariage. Perrette, l'amie de Marion, est accordée après quelques difficultés, avec Warnier, jeune villageois qu'elle aimait, mais qui lui préférait une autre paysanne ; heureusement pour Perrette, on apprend que cette rivale a été séduite par les mauvaises menées d'un garçon du village d'Ayette. C'est le seul trait de satire que l'on trouve dans la pièce. Quant à Robin et à Marion, leur mariage est tellement certain qu'on n'en parle même pas ; mais, sur la proposition de Perrette, une danse nouvelle aussitôt commence :

Par amors faisons
Le tresque et Robin le menra
S'il veut, et Huars *musera* (jouera de la musette)
Et chil doil autre corneront (et les deux autres).

(1) *Saint Coisne, je te viens adorer.*
Un des joueurs fait le rôle du saint : chacun à son tour vient gravement s'incliner devant lui. En dépit de toutes les grimaces et bouffonneries de saint Coisne, l'adorateur doit garder le plus grand sérieux, sous peine d'amende D'ordinaire, le saint se barbouillait le visage, ou se livrait à des démonstrations scandaleuses ; bref les moyens qu'il employait n'étaient pas d'un pur atticisme.

(2) Le jeu du Roi et de la Reine consistait en demandes et réponses plaisantes et parfois très libres, que le roi et la reine, choisis par l'assemblée, échangeaient avec leurs sujets. En 1240, le synode de

Robin entraîne à la danse sa chère Marion, et Péronnelle s'écrie :

Diex, Robin, com c'est bien balé
Tu dois de tous avoir le los (des louanges).

Et la pièce se termine par cette invitation chantée de Robin :

Venés après moi, venés le sentele,
Le sentele, le sentele lès le bos.

« Venez après moi; venez par le sentier, le sentier, le sentier près du bois. »

C'est en suivant le sentier près du bois que les danseurs regagnent le village où seront unis le berger et la bergère.

*
* *

Quand mourut Adam de la Halle, à Naples, en 1286, déjà depuis trois cents ans, nos pères avaient une poésie française : ils avaient trouvé, dans le poème héroïque, de belles et hautes inspirations; dans le conte, d'heureux moments de vivacité et d'esprit ; dans la chanson, une grande variété de rhythmes et d'agréables images ; dans la comédie populaire, on vient d'en avoir la preuve, de la gaieté et de charmantes scènes; partout une invention

Worcester plaça ce jeu parmi les amusements déshonnêtes interdits au clergé *(Non sustineant ludos fieri de Rege et Regina)*. C'est donc bien à tort qu'un ingénieux archéologue de nos jours (M. Paul Lacroix, s'est appuyé sur ce canon pour faire remonter au XIIIe siècle l'origine des cartes à jouer.

vraiment spontanée et qui ne devait rien à l'imitation. Que leur a-t-il donc manqué pour produire des œuvres durables que l'on pût lire et admirer encore aujourd'hui?

Il leur a manqué le *travail du style,* la pratique de cet art pour lequel ils avaient cependant les conseils et les exemples des anciens, l'art de bien dire.

Ce qui empêche de mourir, c'est le rayon divin de la beauté, ce quelque chose de gracieux, de serein, de charmant que la Grèce eut en partage et que le moyen-âge ne connut guère avant Dante et Pétrarque. La pensée, tant qu'elle n'a pas la couleur, l'image et la symétrie qui lui conviennent, tant qu'elle ne résonne pas harmonieusement à l'oreille, n'est qu'un rudiment imparfait.

Le style a donc été la partie faible de la poésie du moyen-âge. On avait beaucoup emprunté à l'antiquité latine, la seule que l'on connût assez bien, dans la philosophie, dans les sciences physiques, dans la législation; la théologie elle-même avait porté le respect d'Aristote jusqu'à l'abus de ses méthodes. Ceux qui avaient tant d'admiration pour les Anciens auraient bien dû, comme écrivains, se faire leurs disciples. Il y avait là plus d'un guide qu'ils pouvaient suivre sans s'égarer. Mais cette argumentation perpétuelle qu'ils appliquent à tout, en la défigurant par une langue latine de convention, les empêche de voir combien le style des maîtres a de puissance, même pour opérer la conviction. Quand les idiômes vulgaires commencèrent à prévaloir, on était accoutumé depuis trop longtemps à la barbarie scolastique, pour sentir le besoin de rechercher dans le français une précision, une élégance, une harmonie dont on se passait en latin.

Les poètes, par qui surtout se forment les langues,

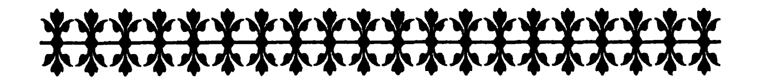
n'étaient que des improvisateurs, forcés d'obéir pour être compris et goûtés, aux exigences du pays et du moment. Une langue abandonnée à tant de hasards ne pouvait avoir ni unité, ni fixité... Aussi, quand cette négligence de l'art d'écrire ne fut plus compensée par l'invention, la poésie française déclina rapidement. Le XIV° et le XV° siècle en virent la décadence en quelque sorte inexorable. Chose étrange ! ces deux siècles qui, sous le rapport politique, présentent un sensible progrès, ces deux siècles qui assistent à la sécularisation de l'Etat par Philippe le Bel, à la première proclamation des droits de l'homme, au réveil de la vie mondaine avec les Valois, au premier règne de la bourgeoisie patriote et intelligente avec Etienne Marcel, à l'inauguration d'une royauté administrative et dévouée avec Charles V, à la grande proclamation de la sainteté de la Patrie avec Jeanne d'Arc, puis à de prodigieuses découvertes qui changèrent la face du monde, ces deux siècles, dis-je, virent mourir tout ce qui avait fait l'âme du moyen-âge, et semblèrent, en fait d'art et de littérature, comme les paralytiques de la piscine, attendre la vie d'un souffle nouveau. Ce souffle vint de l'antiquité qui, vers la fin du XV° siècle, sortit de son tombeau, au moment juste où elle devenait nécessaire à l'éducation de l'humanité. A peine la belle ressuscitée se montra-t-elle dans sa sobre élégance et sa sévère beauté, que tous furent fascinés. Chacun renia ses pères, se fit aussi irrespectueux que possible, et pour plaire à sa nouvelle et charmante maîtresse, se crut obligé de commettre des excès de zèle qu'elle même eût désapprouvés.

Le commencement de notre siècle a vu la première réaction contre ce changement de goût qui avait été

accepté par trois siècles sans une seule protestation. Comme il fallait s'y attendre, cette réaction à son tour dépassa toute mesure.

Aujourd'hui on est plus juste envers tout le monde, et plus sage. On ne médit plus du moyen-âge au nom de l'antiquité; on ne maudit plus la Renaissance au nom du moyen-âge. On reconnaît que d'âge en âge la figure de l'éternelle beauté prend des traits plus distincts et plus délicats, et que la nature humaine n'a pas été créée pour marcher dans un cercle, mais pour monter lentement les pentes éternelles.





LE

DRAME DE LA PASSION

à Oberammergau, en 1890

par

M. l'Abbé J. DEPOTTER

Membre résidant.

I

Oberammergau.

Vous me demandez, Messieurs, de vous faire assister au célèbre *Passionsspiel* ou jeu de la Passion d'Oberammergau : c'est un souvenir du Moyen-Age, une représentation des Mystères que je vous offrirai à la fin du XIXᵉ siècle.

Transportons-nous d'abord à Munich, dans cette magnifique résidence des rois de Bavière où l'on ne sait ce que l'on doit le plus admirer de la splendeur et du nombre des monuments ou des trésors artistiques qu'ils renferment. Le chemin de fer nous fait longer ensuite le charmant petit lac de Starnberg sur les bords duquel on voit un monument indiquant l'endroit où l'infortuné Louis II et son médecin périrent si mystérieusement il y quelques années. Nous arrivons à Oberau, au pied des

Alpes bavaroises, dernière station sur la route d'Oberammergau. C'est ici qu'il faut chercher une voiture : une centaine de véhicules encombrent la cour de la gare, et les cochers appellent dans toutes les langues les voyageurs condamnés à subir leurs exigences. Heureux sont ceux qui ont pris soin de prendre à Paris des billets de l'agence Coock ; transport et logement leur sont assurés à l'avance

La route qu'il faut suivre serpente constamment sur le flanc de la montagne; elle est bordée à gauche par des précipices où l'on aperçoit de nombreuses cascades tombant des rochers et les cimes des sapins croissant au fond du gouffre. Il n'y a sur le chemin qu'une seule localité un peu importante, c'est le bourg d'Ettal, avec son abbaye de bénédictins fondée en 1330, par Louis de Bavière. L'église du monastère est remarquable par sa vaste coupole peinte par Knoller; on y voit plusieurs tableaux du même maître et cinq ou six corps de saints martyrs dont les ossements enchâssés dans la cire sont recouverts de riches vêtements. Un pèlerinage en l'honneur de la Sainte-Vierge y attire depuis plus de cinq siècles, une foule considérable de fidèles. En 1803, l'antique couvent fut sécularisé; une brasserie s'est installée dans ses murs.

En sortant d'Ettal, nous entrons dans la vallée de l'Ammer et nous arrivons bientôt au terme du voyage. Oberammergau compte douze à treize cents habitants : il est situé en amont de la rivière qui lui a donné son nom ; un rocher dénudé d'une altitude de 1,400 mètres, le Kofel, domine le village, il est surmonté d'une immense croix qui se dessine dans l'azur du ciel. L'église se trouve à peu près au centre des habitations, elle est

grande et parfaitement éclairée ; la voûte est ornée de peintures à fresque, les murs chargés de tableaux et de sculptures en bois doré. Dans un coin sont suspendus quatre boulets lancés en 1800 par les Français, sur le village alors occupé par les Autrichiens. Près de la porte, sous une peinture allégorique, on a dressé la liste de tous les enfants du pays tués à l'ennemi : les derniers sont de 1871 ! Les maisons ont généralement la forme d'un chalet à étage, avec pignon sur la rue ; les façades soigneusement blanchies à la chaux sont percées de petites fenêtres à contrevents verts ; souvent elles sont décorées de fresques représentant des scènes de l'Ancien et du Nouveau-Testament, surtout des sujets empruntés à la Passion.

Il est impossible de décrire l'impression que l'on éprouve au premier aspect de cette population qui doit figurer tout entière dans le grand drame liturgique. Involontairement on s'ingénie à deviner dans les villageois qu'on rencontre l'acteur du lendemain. Ces hommes aux longs cheveux qui leur tombent sur les épaules sont à coup sûr des Nazaréens ; ce sont peut-être des apôtres ; l'un d'entre eux ne serait-il pas le Christ lui-même ? Ceux-ci ont la démarche grave des docteurs de la loi ; la majesté de ceux-là semble indiquer Caïphe, Pilate ou Hérode. Malheur à celui dont l'air dur, les traits grossiers, le regard fuyant, la chevelure rousse font penser à Judas, aux ennemis du Sauveur et à ses bourreaux, on s'en détourne avec une sorte de répulsion instinctive.

Ne croyez pas cependant que l'habitude de la scène ait introduit dans les mœurs des habitants d'Oberammergau quelque chose de faux et d'emprunté. C'est une

population honnête, sympathique, hospitalière ; les villageois accueillent avec une véritable cordialité les milliers d'étrangers qui envahissent leurs demeures ; et s'ils ne sont pas insensibles aux bénéfices que leur procure ce prodigieux concours, ils n'en abusent point pour exploiter leurs visiteurs. Ce serait d'ailleurs aller contre l'esprit du *Passionsspiel* ; la représentation de la Passion est essentiellement une œuvre de piété. En voici l'histoire :

En 1633, il régnait dans les pays voisins de l'Ammerthal une épidémie extrêmement meurtrière. Bien que la vallée de l'Ammer soit séparée de ces pays par les montagnes et qu'on eût pris toutes les précautions pour se préserver du fléau, il y pénétra néanmoins. Un journalier d'Oberammergau voulant célébrer avec sa famille la fête du village, vint d'Esheulohe, où il travaillait pendant l'été. Il réussit à franchir les montagnes par des sentiers dérobés, se glissa dans sa maison et y apporta la maladie. Le lendemain, il était mort. Quatre-vingts personnes furent emportées par le fléau dans l'espace de trois semaines. Les habitants firent vœu, s'ils échappaient à la terrible épidémie, de représenter tous les dix ans, la Passion de Notre-Seigneur. Leur confiance ne fut pas trompée ; le mal ne fit plus aucune victime. L'année suivante, on jouait la Passion pour la première fois ; et depuis 250 ans, en dépit de tous les obstacles, les habitants d'Oberammergau n'ont jamais voulu laisser protester la parole de leurs ancêtres.

Le texte primitif fut composé par un moine de l'abbaye d'Ettal ; le précieux manuscrit se conserve encore aujourd'hui dans la famille du bourgmestre. C'est une œuvre d'une simplicité naïve, qu'on s'étonne de rencontrer au XVII[e] siècle : Satan et les démons sortent de l'enfer

comme de vulgaires acteurs pour venir jouer leur rôle sous les yeux des spectateurs. Plusieurs fois remanié, le texte du drame a été complètement refondu en 1862 par M. Daisenberger, le curé de la paroisse.

Primitivement, il n'y avait qu'une seule représentation, et la scène se dressait dans le cimetière, à la porte de l'église. En 1840, on construisit un théâtre en dehors du village et la Passion fut jouée trois fois ; en 1880, le nombre des représentations s'éleva à quarante ; il y en aura eu plus de soixante cette année.

On s'étonne et avec raison que de simples montagnards arrivent à donner à leur action dramatique la perfection que tous les critiques s'accordent à lui reconnaître. Mais il faut remarquer que le sentiment artistique est particulièrement développé dans ce petit village ; on y trouve, outre une école de chant, une école de sculpture entretenue aux frais de la commune ; une bonne partie des recettes de la Passion est consacrée au développement et à l'amélioration de cette école. Pendant la saison d'hiver, la plupart des hommes travaillent le bois ; il n'est presque pas de maisons qui n'aient leur étalage d'objets sculptés, statues, statuettes, fournitures de bureau. Puis, si l'on me permet de le dire, la Passion est le tout de cette humble bourgade ; c'est son honneur et aussi sa grande ressource.

L'ambition de ces montagnards est d'y remplir un rôle; c'est un héritage de famille que chacun s'attache à conserver. L'enfant lui-même est élevé dans ces idées ; à cinq ans, il figure dans les tableaux vivants ou bien il jette des fleurs sur le passage du Sauveur à son entrée à Jérusalem ; à quinze ans, il a sa place parmi les anges ; à vingt-cinq ans, il prend part au dialogue. De nombreuses

répétitions le préparent à paraître sur la scène; des représentations intimes font valoir ses ressources dramatiques, et quand vient le jour où les rôles doivent être définitivement attribués, l'opinion publique est faite sur le mérite de chacun.

C'est vers le mois de décembre qui précède la grande année; on célèbre dans l'église paroissiale une messe solennelle suivie du chant du *Veni Creator*. A l'issue de la messe, le Conseil communal et les principaux acteurs des années précédentes se réunissent pour admettre ou rejeter au scrutin secret les candidats proposés pour les rôles vacants. Quelques femmes paraissent sur la scène; la sainte Vierge et les saintes Femmes de l'Evangile ont leur place marquée dans le drame de la Passion; mais leur rôle est assez ingrat. La voix d'une femme n'a pas la portée suffisante pour se faire entendre facilement en plein air dans une pareille enceinte ; l'effort de la voix nuit au naturel du débit; aussi les scènes où ces personsages interviennent sont-elles toujours fort courtes.

II

Le drame de la Passion.

Le théâtre s'élève à découvert dans une immense prairie. En face des gradins, où près de six mille personnes peuvent trouver place, s'étend une avant-scène ou *Proscenium* de quarante-deux mètres de large. Cet espace est réservé au chœur et aux évolutions de la foule ; il est fermé vers le fond par la scène proprement dite et sur les côtés par une colonnade qui encadre toute

l'avant-scène. La scène se divise en trois parties, celle du milieu qui est couverte, fermée par un rideau, munie de coulisses et de décors mobiles; de chaque côté de ce théâtre s'ouvrent sous de larges portiques deux percées profondes garnies de maisons, ce sont les rues d'Anne et de Béthanie; enfin, s'adossant aux portiques et se reliant à la colonnade, deux palais qui se correspondent, celui d'Anne et celui de Pilate. Les Alpes Bavaroises avec leurs flancs couverts de hêtres et de sapins, leurs crêtes rocheuses, dominent cet incomparable tableau.

Le spectacle se compose de trois éléments : les chœurs, les tableaux vivants et le drame liturgique : tous les arts, on le voit, se réunissent pour chanter un hymne magnifique au Rédempteur.

I. — Les chœurs. — Soutenus par un orchestre invisible de trente-quatre musiciens, les chœurs sont exécutés sous la direction du choryphée par vingt-quatre personnes, hommes ou femmes, portant au front une couronne dorée et vêtus de tuniques blanches que recouvrent de riches manteaux de diverses couleurs.

Les chants sont intimement liés aux tableaux vivants dont ils donnent en quelque sorte l'explication et le commentaire. Comme autrefois dans la tragédie grecque, le chœur, juge moral de l'action, n'en est pas nécessairement le témoin : au moment où les acteurs entrent en scène, il disparaît par la colonnade du proscenium.

La musique semble inspirée par les oratorios classiques de Hændel et de Haydn; c'est une suite de récitatifs lents et solennels, de facture peu variée, coupés par des morceaux d'ensemble. A l'imitation du chœur antique, chaque couplet se compose d'une strophe et d'une antistrophe de quatre vers.

Il est impossible de rendre l'effet produit sur l'immense auditoire, lorsqu'avant la scène du crucifiement, les choristes, revêtus pour la circonstance de longs manteaux de deuil, viennent sur le théâtre pleurer la grande victime. Le choryphée prend la parole et au souvenir du Christ qui va mourir pour le salut du monde, il invite les spectateurs au repentir et à la reconnaissance. Cette exhortation à moitié déclamée, à moitié chantée, sur un ton plaintif, est un prélude auquel le chœur répond par une mélopée que l'on dirait entrecoupée de sanglots et pendant laquelle on entend les coups de marteaux tomber lourdement sur la croix qui se prépare derrière la toile.

II. — Les tableaux vivants. — Saint Paul écrivait aux Corinthiens que tout dans l'Ancien-Testament était la figure du Nouveau : « *Omnia in figurâ contingebant illis* » (I, Cor. x, 11). S'inspirant de cette pensée, le pieux auteur du drame d'Oberammergau a rapproché les figures de l'émouvante réalité qui se déroule sur la scène : elles passent, comme une sorte d'apparition, sous les yeux des spectateurs.

Un exemple rendra plus sensible cette disposition du drame. Au début, le chœur est rangé sur l'avant-scène, le Coryphée, d'une voix grave et douce, récite le prologue qui développe cette pensée : *l'homme a péché, mais Dieu lui pardonnera*. Tout à coup le chœur ouvre ses rangs, le rideau se lève, et l'on voit au fond du théâtre, Adam et Eve immobiles de terreur ; ils ont péché ; un chérubin, debout sur la pointe d'un rocher, les menace de son épée flamboyante ; tout est nu, dépouillé ; c'est une scène de désolation sur une terre qui porte l'empreinte de la malédiction divine. Mais l'espérance est

permise au malheureux ; n'a-t-on pas dit que Dieu lui pardonnera? Le rideau se lève une seconde fois ; dans un fond resplendissant apparaît une croix radieuse ; des anges l'adorent, des mères l'entourent en la montrant à leurs petits enfants agenouillés comme le signe du salut, le gage du pardon.

Au cours de l'action, se succèdent ainsi une vingtaine de tableaux qui s'adaptent à ses diverses péripéties : c'est Joseph, vendu par ses frères, figure du Sauveur vendu par un des siens ; la manne du désert, la grappe de raisin de la Terre promise, emblèmes de la Sainte-Eucharistie ; le triomphe de Joseph, présage de celui du Christ ; la chute de l'altière Vasthi et l'élévation d'Esther, symbole de la chute de la Synagogue et de la grandeur future de l'Eglise, etc.

On ne saurait imaginer rien de plus parfait que ces tableaux vivants où figurent souvent plusieurs centaines de personnes ; l'ordonnancement de tout ce monde est admirable et indique un art consommé ; les petits enfants eux-mêmes sont dans une immobilité qui fait illusion : on dirait un groupe colossal, une fresque immense dûs au génie d'un Raphaël ou d'un Michel-Ange. Armes, costumes, décoration des maisons, appareil royal des cours des Pharaons, des rois de Juda ou de Syrie, tout a été étudié sur les monuments anciens par l'artiste dont le talent rend à ravir le vaste horizon du désert, avec ses oasis, ses palmiers, ses citernes antiques.

III. — Le Drame. — Le drame d'Oberammergau n'a rien de commun avec la tragédie classique et ses règles étroites. La scène change à chaque instant ; elle est tantôt à Jérusalem, tantôt à Béthanie ou au jardin des Oliviers, dans les palais de la ville Sainte ou sur le

sommet du Calvaire. L'action dure depuis l'entrée triomphale du Sauveur à Jérusalem jusqu'à son Ascension, c'est-à-dire plus de six semaines : mais une chose domine tout de sa majestueuse unité, c'est la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Les faits sont connus, ils ne laissent aucun champ à l'imagination de l'auteur; les paroles sont dans toutes les mémoires ; et cependant ce drame où rien n'est imprévu, touche, émeut, passionne ; dans cet auditoire de six mille spectateurs, il y a des croyants et des incrédules, mais il n'est personne qui ne subisse l'influence d'un pareil spectacle.

Le chœur du prologue s'est retiré : on entend dans le lointain un bruit confus d'acclamations ; la foule se rapproche, elle sort de toutes les rues de Jérusalem, plus de trois cents personnes portant des palmes et chantant *l'hosanna* envahissent le *proscenium* et s'étagent sur les degrés des palais d'Anne et de Pilate. La scène présente un aspect indescriptible. Jésus paraît sur une ânesse; calme, majestueux, il bénit au passage les enfants et leurs mères. Il met pied à terre à la porte du Temple dont les portiques sont encombrés d'une foule de marchands. Le Sauveur ne peut souffrir cet outrage à la maison de son Père, et faisant un fouet de quelques cordes qui se trouvent sous sa main, il chasse du lieu saint les vendeurs qui le profanent.

Les Princes des prêtres et les Pharisiens que ce triomphe exaspère vont s'unir pour la vengeance aux marchands du temple, et l'intrigue du drame est nouée dès le premier tableau.

Les membres du Sanhédrin s'assemblent; ils délibèrent sur les mesures à prendre contre Jésus; dans un

réquisitoire violent et passionné; Nathanaël, l'un d'entre eux, demande qu'on arrête le Galiléen; les marchands introduits au sein du Conseil promettent le concours le plus dévoué contre l'ennemi commun.

Pendant ce temps Jésus se prépare au grand sacrifice. Nous le trouvons sur le chemin de Béthanie avec ses apôtres à qui il prédit les scandales de sa passion. il entre chez Simon le lépreux où il fait ses adieux à Lazare et à ses sœurs, Marthe et Marie; c'est là aussi qu'il rencontre la sainte Vierge accompagnée des saintes femmes. Les adieux du Sauveur et de sa mère atteignent dans leur majestueuse simplicité le pathétique le plus attendrissant; et certes, ce n'est pas une des moindres merveilles d'Oberammergau de voir des milliers de spectateurs saisis en même temps par ces fortes émotions auxquelles les plus indifférents sont incapables de résister.

'Au retour, le Sauveur verse des larmes sur la cité déïcide qu'on aperçoit dans le lointain; c'est à ce moment que Judas, qui s'est un peu écarté du groupe des apôtres, est rejoint par les marchands du temple. Ils ont bientôt triomphé des derniers scrupules de cette âme vénale; le lâche a promis de livrer son Maître.

Tout est prêt pour la Cène: Jésus lave les pieds de ses disciples, il institue devant eux la sainte Eucharistie. Les apôtres sont rangés autour de la table comme dans la célèbre toile de Léonard de Vinci; ils reçoivent dans un profond silence le pain et le vin consacrés que Notre-Seigneur leur distribue. Cette scène, admirablement reproduite d'ailleurs, est accueillie par l'assemblée avec un religieux respect. Cependant Judas quitte la salle pour aller toucher le prix de son infâme trahison, et Jésus se rend avec les siens au Jardin de l'Agonie.

Une foule confuse vient bientôt l'y saisir. Enchaîné comme un vulgaire malfaiteur, il comparaît devant Anne qui le laisse souffleter; puis il passe au tribunal de Caïphe au milieu des sarcasmes des soldats qui l'entraînent. De faux témoins l'accusent de crimes imaginaires: mais ce qui le fait condamner à mort, c'est la déclaration solennelle de sa divinité. Quelle incomparable majesté dans ce Christ si humilié et pourtant si grand en face de ses ennemis! A partir de ce moment, Jésus est abreuvé d'opprobres, suivant l'énergique expression du prophète Jérémie. L'Evangile a décrit ces scènes lamentables, mais leur reproduction dramatique leur donne un relief qui en grave les détails d'une manière ineffaçable. Nous assistons aux outrages des valets, au reniement de saint Pierre, à la fin terrible de Judas. Cette dernière figure semble esquissée avec un soin particulier par l'auteur; il est vrai que cet odieux personnage fait mieux ressortir que tous les autres l'ineffable bonté de Jésus La soudaine irruption du traître au milieu de la salle du conseil, ses véhémentes imprécations, son désespoir produisent une impression profonde, et la toile tombe au moment où l'infortuné se lance dans l'espace pour en finir avec la vie.

Jésus paraît devant Pilate; lui seul peut ratifier la sentence capitale portée par le Sanhédrin. La foule s'agite tumultueusement sur l'avant-scène. D'habiles meneurs parcourent les groupes et entretiennent l'irritation populaire qui se traduit par d'immenses clameurs. Du haut de son palais, le gouverneur romain contemple ce spectacle; il sait à quel mobile le peuple obéit et ce que valent ses réclamations; il a de l'honneur, de la dignité et un sentiment réel de la justice, mais il tient à sa place, et

pour concilier sa conscience avec son intérêt, il a recours à de misérables expédients. Le renvoi du Sauveur à Hérode, la flagellation, l'odieux parallèle de Jésus et de Barabbas, n'ont d'autre résultat que de prolonger l'agonie de la victime. Pilate cède enfin, mais à regret ; il se lave les mains comme s'il voulait en effacer la tache du sang qu'il va verser ; et brisant son bâton de commandement, il en jette les morceaux à la foule qui hurle ce cri terrible: « Que le sang du juste retombe sur nous et sur nos enfants ! »

Sur la route du Golgotha, le bon Cyrénéen, Marie, Véronique, les filles de Jérusalem paraissent tour à tour : enfin la toile se lève et laisse apercevoir la croix du Sauveur qui se dresse lentement au sommet du calvaire ; Marie et saint Jean se tiennent debout à ses côtés, Madeleine est à ses pieds ; un peu plus loin, les princes des prêtres s'applaudissent de leur victoire et insultent à leur victime, et les bourreaux, nonchalamment étendus par terre, tirent au sort la robe du crucifié. Tout à coup Jésus pousse un grand cri ; le tonnerre gronde, les ténèbres envahissent la scène ; l'Homme-Dieu expire, la Rédemption du monde est consommée !

La descente de croix est empruntée au tableau si connu de Rubens, comme tout à l'heure les scènes de la flagellation et du couronnement d'épines reproduisaient deux toiles du Guide.

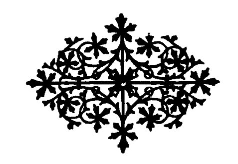
La Résurrection du Christ précédée d'un joyeux chant de triomphe clôt la série des mystères. Un dernier tableau présente aux regards le Sauveur qui s'élève majestueusement vers le ciel, tandis que Marie et les Apôtres contemplent avec amour le vainqueur de la mort qui retourne vers son Père.

Tel est le drame d'Oberammergau ; œuvre unique, car on ne lui connaît nulle part de rivale ; œuvre d'une incontestable puissance, car elle captive pendant une journée entière des milliers de spectateurs : commencée à huit heures du matin, l'action, à peine interrompue pendant six quarts d'heure à midi, s'achève vers cinq heures du soir ; et personne ne songe à se plaindre de la longueur du spectacle. Il me sera permis d'ajouter : œuvre religieuse et sainte. Boileau se moquait bien à tort de ces drames du XIV[e] siècle où l'on

Jouait les Saints, la Vierge et Dieu par piété.
(*Art poétique*, chap. III).

Les montagnards d'Oberammergau ne font pas autre chose. C'est la piété, ou si l'on veut, le sentiment religieux qui inspire cette grande manifestation d'une population accomplissant, à trois cents ans de distance, un vœu fait par ses ancêtres; le sentiment religieux anime les acteurs eux-mêmes, et leur fait trouver comme naturellement le ton, l'allure, les attitudes qui conviennent à la représentation du plus auguste de nos mystères. Il n'est pas jusqu'à l'assistance qui ne subisse l'impression du sentiment religieux. Pendant toute la durée du spectacle, on n'entend pas un mot, on ne remarque pas un signe qui indique la moindre désapprobation. L'immense auditoire, composé d'éléments si divers, reste calme, silencieux, absorbé par l'action qui se déroule devant lui ; la fin du

drame est accueillie avec le même silence respectueux ; et si quelque enthousiaste voulait donner le signal d'applaudissements pourtant bien mérités, sa tentative serait vite réprimée. N'est-ce pas une preuve de cet esprit de foi que la grâce divine a déposé dans toute âme régénérée par le sang du Rédempteur ?



LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. DE MALLORTIE, ✱, O. ✪, Principal honoraire du Collège.

Chancelier :

M. * * *

Vice-Chancelier :

M. PAGNOUL, O. ✪, Directeur de la Station agronomique du Pas-de-Calais.

Secrétaire-Général :

M. le Chanoine DERAMECOURT, Supérieur du Petit Séminaire.

Secrétaire-Adjoint.

M. L. CAVROIS, C. ✱, ancien Auditeur au Conseil d'Etat.

Archiviste :

M. G. DE HAUTECLOCQUE (le Comte).

Bibliothécaire :

M. Aug. WICQUOT, O. ✪, Bibliothécaire de la Ville.

MEMBRES TITULAIRES

Par ordre de nomination.

MM.

1. De Mallortie, ✱, O. ✪, Principal honoraire du Collège (1852).
2. Ed. Lecesne, ✱, O. ✪, ancien Adjoint au Maire d'Arras (1853).
3. Sens, ✱, C. ✱, etc., O. ✪, ancien Député (1860).
4. C. le Gentil, ✱, ✱, ancien Juge au Tribunal civil (1863).
5. Pagnoul, O. ✪, Directeur de la Station agronomique du Pas-de-Calais (1864).
6. Paris, Sénateur, ancien Ministre (1866).
7. P. Lecesne, ✪, Vice-Président du Conseil de Préfecture (1871).
8. G. de Hauteclocque (le comte) (1871).
9. Envent (l'Abbé), Chanoine titulaire. Archiprêtre de la Cathédrale (1871).
10. Trannoy, ✱, O. ✪, ancien Directeur de l'Ecole de Médecine (1872).
11. Gossart, O. ✪, Chimiste, ancien Professeur à l'Ecole Médecine (1873).
12. L. Cavrois, C. ✱, ancien Auditeur au Conseil d'Etat, (1876).
13. Ricouart, ✱, O. ✪, Adjoint au Maire d'Arras (1879).
14. Wicquot, O. ✪, Bibliothécaire de la Ville (1879).
15. Guérard, Juge au Tribunal civil (1879).
16. Adolphe de Cardevacque (1881).
17. Em. Petit, Président du Tribunal civil (1883).

MM.

18. Deramecourt (l'Abbé), Chanoine, Supérieur du Petit Séminaire d'Arras (1884).
19. J. Leloup, ✱, ancien Industriel, Conseiller général (1884).
20. J. Boutry, ✱, ❂, Juge au Tribunal civil (1884).
21. P. Laroche, Directeur de l'Imprimerie du *Pas-de-Calais* (1884).
22. Loriquet, ❂, Archiviste du département (1885).
23. E. Deusy, Avocat, Juge suppléant au Tribunal civil (1887).
24. V. Barbier, Directeur du Mont-de-Piété (1887).
25. Rohart (l'Abbé), Professeur de théologie (1887).
26. Depotter (l'Abbé), Vicaire général (1887).
27. C. Leleux (l'Abbé), Vicaire général (1888).
28. E. Carlier, ✱, Inspecteur du service des enfants assistés (1888).
29. Guesnon, O. ❂, ancien Membre honoraire (1890).
30. Boucry, Professeur de rhétorique au Collège (1891).

MEMBRES HONORAIRES

par ordre de nomination.

Les lettres A. R. indiquent un ancien Membre titulaire ou résidant.

MM. Boistel, ancien Juge au Tribunal civil de première instance à St-Omer, A. R. (1852).

Caminade de Castres, O. ✱, ancien Directeur des Contributions indirectes, à Paris, A. R. (1870).

Coince, Ingénieur des Mines, A. R. (1870).

MM. Paillard, C. ✻, ancien Préfet du Pas-de-Calais (1875).
Pierrotti (le docteur Ermette), ✻, Ingénieur honoraire de la Terre-Sainte (1877).
J.-M. Richard, ✪, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, à Laval, a. r. (1879).
Mgr Meignan, O. ✻, Archevêque de Tours (1882).
Brégeaut, O. ✪, Pharmacien, a. r. (1883).
Mgr Dennel, Evêque d'Arras, Boulogne et St-Omer (1885).
Jules Breton, C. ✻, Membre de l'Institut (1887).
Louis Noel, ✻, Statuaire.
Charles Daverdoingt, Peintre d'histoire, à Averdoingt (1888).
H. Trannin, O. ✪, Docteur ès-sciences, a. r. (1891).

MEMBRES CORRESPONDANTS

par ordre de nomination.

MM. Briand (1843).
Dancoisne père, Notaire honoraire à Hénin-Liétard (1844).
Ed. le Glay, ✻, ✠, ancien Sous-Préfet (1844).
Dard (le baron), O. ✻, ✪, à Aire-sur-la-Lys (1850).
Schaepkens, Professeur de peinture, à Bruxelles.
J. Delvincourt, à Paris (1852).
de Baecker, ✻, Hommes de lettres, à Bergues (1853).
H. d'Haussy, à St-Jean-d'Angely (1854).

MM. BENEYTON, à Donne-Marie (Alsace-Lorraine) (1856).

DORVILLE, ancien Employé à l'administration centrale des Télégraphes (1857).

VÉRET, Médecin-Vétérinaire, à Doullens (1857).

MAIRESSE, Ingénieur (1857).

HAIGNERÉ (l'abbé), ✿, Secrétaire perpétuel de la Société académique de Boulogne (1857).

J. PÉRIN, Avocat, Archiviste-Paléographe (1859).

DEBACQ, Secrétaire de la Société d'Agriculture de la Marne (1860).

Fr. FILON, Directeur de l'école Lavoisier, à Paris.

Léon VAILLANT, ✱. Professeur au Muséum, à Paris (1861).

MOUGENOT, Homme de lettres, à Malzéville-lez-Nancy (1860).

G. GERVOSON, Membre de la Société Dunkerquoise (1863).

DE FONTAINE DE RESBECQ, ✱, O. ✱, O. ✿, ancien Sous-Directeur de l'Instruction primaire au Ministère de l'Instruction publique (1863).

LEURIDANT, Archiviste et Bibliothécaire, à Roubaix (1863).

V. CANET, Secrétaire de l'Académie de Castres (1864).

GUILLEMIN, Secrétaire de l'Académie de Châlons-sur-Marne (1867).

MILLIEN, Homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre) (1868).

H. GALLEAU, Homme de lettres, à Esbly (1869)

LEGRAND, ancien Notaire, à Douai (1872).

BOUCHART, C. ✱, Président de Chambre à la Cour des Comptes (1872).

MM. DRAMARD, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges (1872).

GOUELLAIN, C. ✠, ✿, Membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873).

Félix LE SERGEANT DE MONNECOVE, ✱, propriétaire, à St-Omer (1874).

DE CALONNE (le baron), à Buire-le Sec (1874).

DEHAISNE (Mgr), O. ✿, ancien Archiviste du Nord, à Lille (1874).

VOS (le chanoine), Archiviste de l'Evêché de Tournai (1875).

Ch. D'HÉRICOURT (le comte), ✱, Consul de France, à Stuttgard (1876).

Em. TRAVERS, Archiviste-Paléograghe, à Caen (1876).

Al. ODOBESCO, Chargé d'affaires de Roumanie à Paris (1876).

DE SCHODT, Inspecteur général de l'Enregistrement et des Domaines de Belgique, à Bruxelles (Ixelles, rue de Naples, 18) (1877).

Fréd. MOREAU père, ✱, à Paris (1877).

HUGOT (Eugène), Secrétaire-Adjoint des Comités des Sociétés savantes, près le ministère de l'Instruction publique, à Paris (1876).

HEUGUEBART (l'abbé), curé de Lambres, près Douai (1878).

G. FAGNEZ, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).

G. BELLON, à Rouen (1879).

J.-G. BULLIOT, ✱, O. ✿, Président de la Société Eduenne, à Autun (1879).

L. PALUSTRE, Directeur honoraire de la Société française d'Archéologie (1881).

MM. DE LAURIÈRE, Secrétaire général de la même Société (1881).

DE MARSY (le comte), Directeur de la Société française d'Archéologie, C. ✠, à Compiègne (1881).

DELVIGNE (le chanoine), curé de St-Josse-Ten-Noode, à Bruxelles (1881).

Gustave COLIN, Artiste peintre, à Paris (1881).

MARTEL, ancien Principal du Collège de Boulogne (1881).

Aug. OZENFANT, à Lille (1881).

P. FOURNIER, Professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble (1881).

L'abbé LEFÈVRE, aumônier à Doullens (Somme) (1882).

LEDRU, Docteur en médecine, à Avesnes-le-Comte (1882).

ROCH, ancien Percepteur, à Aire (1882).

RUPIN, ✪, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).

L'abbé F. LEFEBVRE, ancien curé d'Halinghen (1882).

PAGART D'HERMANSART, à St-Omer (1883).

Gabriel DE BEUGNY D'HAGERUE (1884).

D'AGOS (le baron), à Tibiran (Hautes-Pyrénées).

Le Commandeur Ch. DESCEMET, à Rome (1884).

MATHIEU, Avocat, Secrétaire du Cercle archéologique d'Enghien (Belgique) (1884).

QUINION-HUBERT, ancien Magistrat, à Douai (1884).

FROMENTIN, Curé de Fressin (1885).

Rod. DE BRANDT DE GALAMETZ (le Comte), à Abbeville (1885).

CURNIER, ancien Trésorier-Payeur général du Pas-de-Calais, à Paris (1888).

MM. DE GUYENCOURT, Membre des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1888).

BOVET, Archiviste à Montbéliard (1888).

Auguste MASSY, Surveillant-Général au Lycée de Douai (1890).

Georges BARBIER, Avocat à Paris (1891).



TABLE DES MATIÈRES

I. — Séance publique du 30 Octobre 1890.

II. — Lectures faites dans les séances hebdomadaires.



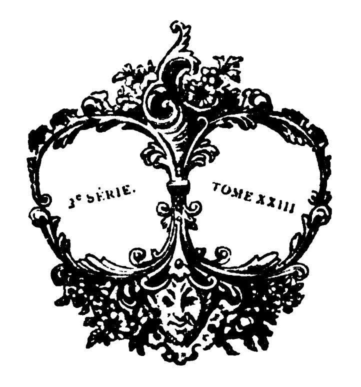
MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS



ARRAS

Imp. Rohard-Courtin, place du Pont-de-Cité, n° 6

M. D. CCC. XCII

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

L'Académie laisse à chacun des auteurs des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires, la responsabilité de ses opinions, tant pour le fond que pour la forme.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS

II[e] Série. — Tome XXIII

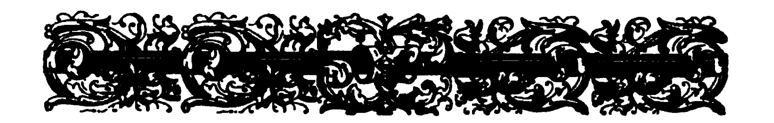
ARRAS

Imp Rohard-Courtin, place du Pont-de-Cité, n° 6

M. D. CCC. XCII

I

Séance publique du 13 Novembre 1891



DISCOURS D'OUVERTURE

par

M. H. de MALLORTIE

Président

MESSIEURS,

Un usage constant, ou plutôt une religieuse tradition dans notre Académie, veut que les premières paroles du Président, dans cette séance solennelle, rappellent à votre souvenir la mémoire de ceux que nous avons perdus dans l'année qui vient de s'écouler. Il y a quelques semaines, la veille même du jour fixé d'abord pour cette réunion, j'avais encore l'espoir, et c'était aussi mon vœu le plus cher, que ce douloureux exorde me serait épargné. Mais la mort active, inexorable, a frappé, au milieu de sa force et quand sa santé paraissait invincible, le chef vénéré de notre diocèse. Le coup, en quelque sorte soudain, terrifiant, a ajouté aux tristesses de la séparation un surcroît d'amertume. Mgr Dennel, à qui les sciences humaines n'étaient pas moins familières que les sciences

divines, était membre honoraire de notre Académie. L'auguste Prélat, le haut dignitaire de l'Eglise recevra, dans une autre enceinte sacrée, l'hommage qui lui est dû. Une voix éloquente redira les vertus et les travaux du Prêtre et de l'Evêque. Pour nous, qui, au jour des funérailles, n'avons pu que nous associer à la douleur publique, nous adressons aujourd'hui au confrère que nous avons perdu, avec nos adieux suprêmes, un pieux et fidèle souvenir et le témoignage attristé de notre vénération et de nos regrets.

Un des membres titulaires de notre Société, parmi les plus jeunes, les plus actifs et les plus chers, par suite d'un évènement heureux dont nous ne pouvions que le féliciter, a quitté notre ville ; mais il nous reste attaché par le lien de l'honorariat, et nous avons tout droit d'espérer que, dans ses nombreuses visites à Arras où l'appellent de bien douces affections et de solides amitiés, il saura, de temps en temps, retrouver le chemin et monter l'escalier de l'Académie pour nous faire, sur quelque nouvelle découverte scientifique, une de ces communications, j'allais dire de ces leçons précises, lumineuses où nous trouvions toujours, tout à la fois, plaisir, intérêt et profit.

M. Henri Trannin n'est donc point perdu pour nous ; son successeur, dont seul dans l'Académie je n'ai pas le droit de faire l'éloge, ne fera qu'ajouter à nos richesses.

Mesdames, Messieurs,

Il y a quelques années, et, sans nul doute, vous n'en avez plus le moindre souvenir, j'ai eu l'honneur de vous introduire, par une porte dérobée, dans le salon de Mme Récamier, à l'Abbaye-aux-Bois. Quelques-uns des

auditeurs, trop bienveillants, m'ont assuré que cette visite ne leur avait pas été désagréable.

Je me propose aujourd'hui de vous parler d'un salon au XVIIIe siècle. Je ne saurais avoir la prétention de vous offrir une peinture complète de ce salon, non plus qu'un portrait achevé de la maîtresse, Mme Geoffrin ; — ce sera plutôt un léger crayon, un fusain de l'un, — et de l'autre un profil ou même un simple raccourci, comme dit La Fontaine. Je vous en prie, ne soyez pas sévères.

Un Salon au XVIIIe siècle. — Mme Geoffrin.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, Paris était la capitale du monde, ou, pour emprunter une image à un spirituel étranger qui le visitait, Paris était « le café de l'Europe. » L'influence française, si grande au siècle précédent, avait encore grandi, malgré nos échecs militaires ; la langue française était celle des Cours ; le grand Frédéric, notre ennemi et notre vainqueur, écrivait ses œuvres en français ; la plupart des lettres de l'impératrice Catherine sont dans la même langue. Oubliant leur rang, eux qui ne l'oubliaient guère, ces souverains correspondaient familièrement avec les philosophes et les littérateurs français. Les étrangers reconnaissaient tacitement la supériorité intellectuelle de la France ; un séjour à Paris était le complément forcé de l'éducation de tout homme bien né. C'est que Paris avait des attraits qu'on ne rencontrait nulle part ailleurs et, pardessus tout, cette société dont la politesse exquise, le charme et la grâce faisaient l'admiration et l'envie des étrangers.

C'était un honneur d'être admis dans ces salons où la noblesse, les beaux esprits, la finance, la magistrature, les femmes les plus aimables et les plus distinguées se rencontraient sur un terrain commun. Chacun apportait un élément à la conversation, et c'est par la conversation,

plus encore peut-être que par les livres, que se fit le grand mouvement philosophique et politique de la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

Tout ce que la société des gens de lettres pouvait attribuer, en ce temps, de considération sociale et même de pouvoir sur l'opinion publique, se révéla par un grand et prodigieux exemple, dans le salon de M[me] Geoffrin, le salon de l'Encyclopédie. On vit, par son accueil à toute la littérature, un salon bourgeois s'élever au premier rang des salons de Paris, devenir un centre d'intelligence, un tribunal de goût où l'Europe venait prendre le mot d'ordre et dont le monde entier reçut la mode des lettres françaises (1). On vit une femme sans naissance, sans titre, la femme d'un entrepreneur d'une manufacture de glaces, riche à peine de 40,000 livres de rentes, faire de ses invitations une faveur, presque une grâce; faire d'une présentation chez elle un honneur qui troublait les gens les moins timides et jusqu'à Piron lui-même. Une figure de vieille femme fort avenante; un esprit naturel, juste, fin dont la malice avait un ton rustique; un art de jouer de l'esprit de ses hôtes et d'en tirer tous les sons; un égoïsme bien appris, plein de discrétion; une préoccupation de procurer le plaisir, de le faire naitre, qui la poursuivit jusqu'au lit de mort; une tête bien garnie de réflexions et de comparaisons dont elle avait, disait-elle, « un magasin pour le reste de ses jours »; une grande gaité lorsqu'elle contait; une vanité tournée à être sans prétention; une connaissance du monde tirée de l'observation, non de la lecture; une ignorance aimable et sans sottise; un cœur qui était un bourru bienfaisant; des opinions assez souples et qui pliaient, au besoin, sous la contradiction; une estime fort médiocre et peut-être même un mépris très froid et

(1) Voltaire appelait les libraires des marchands de modes.

très poli de l'humanité, tel était l'ensemble de vertus, d'agréments, de défauts et de qualités auquel Mme Geoffrin dut, sinon son charme, au moins sa fortune et la gloire de son salon.

Née en 1699, morte en 1777, Mme Geoffrin est exactement la contemporaine de Voltaire, de Rousseau, de Buffon et de Montesquieu.

En 1766, les *Mémoires secrets* en parlent ainsi : « Sa maison est le rendez-vous des savants, des artistes et des hommes fameux dans tous les genres. Les étrangers surtout croiraient n'avoir rien vu en France s'ils ne s'étaient fait présenter à cette virtuose célèbre. » On la voit dans la plus grande amitié avec un souverain, Stanislas, roi de Pologne, qu'elle avait traité comme un fils et appelé de ce nom, du temps qu'il était à Paris comte de Poniatowski, et qui, à peine monté sur le trône, lui écrit : « *Ma chère maman, votre fils est roi,* » et, dans une lettre charmante, la prie avec instance de venir le visiter. Elle fait, en 1766, à l'âge de 67 ans, une longue visite à Varsovie ; presque toute la noblesse polonaise va au devant d'elle ; à la cour de Vienne, elle est reçue avec la plus grande distinction ; on fait trêve d'étiquette en son honneur ; en Russie, Catherine l'invite à sa table. On en parla tout un été, et Grimm ne manqua pas de remarquer que le succès, qui justifie tout, fit taire les censeurs. Au retour de ce voyage, elle redoubla de modestie habile. Comme Mme de Maintenon, elle était de la race des *glorieuses modestes*.

Sa mise fut toujours discrète, exquise en noblesse et en simplicité. Elle excellait à mettre un bon goût sobre, une convenance parfaite dans chacun des détails, dans la façon de la robe aux manches larges, dans l'étoffe d'une couleur austère, toilette éteinte que relevait un seul luxe : le linge le plus uni et le plus fin. « Toutes les femmes, disait le duc de la Rochefoucault, se mettent

comme la veille ; il n'y a que Mme Geoffrin qui se mette comme le lendemain. » Elle fut franchement vieille de bonne heure ; elle supprima l'arrière-saison. Tandis que la plupart des femmes sont occupées à faire retraite en bon ordre et à prolonger leur âge de la veille, elle prit d'elle-même les devants et elle s'installa, sans marchander, dans son âge du lendemain. Mme Necker dit bien : « Mme Geoffrin fait de la vieillesse le but et non la fin de sa vie. » Et Mme Geoffrin avait raison. Nous ne devons pas craindre de vieillir. La vieillesse a ses infirmités, ses douleurs et ses tristesses, le soir a rarement la gaité du matin, mais elle a aussi de précieux avantages et de doux privilèges. Elle est si près de la fin des choses, qu'elle les voit sous leur jour véritable, sans illusion et sans colère. Elle peut être indulgente pour tous, car elle n'a plus ni autorité, ni responsabilité directes ; autour d'elle, l'âge a tout émancipé. Tout la convie à être bonne, tout lui apprend à exercer une haute mansuétude. En avoir fini avec toutes les passions, toutes les chimères, toutes les fatigues de la vie, se reposer dans la plénitude d'un sentiment essentiellement grand et vrai, n'est-ce pas là un sort enviable ? Sourire, sans jalousie, à des joies dont on a connu le néant ; compâtir, sans déchirement, à des souffrances que l'on sait aussi éphémères que les joies ; pouvoir tout comprendre, tout dire ; vivre réconcilié avec soi-même par la connaissance d'autrui, avec autrui par la connaissance de soi-même ; créer autour de soi une atmosphère de paix et de sérénité, où viennent se retremper les âmes blessées au choc des passions, c'est là une noble, une sainte tâche ; c'est un bonheur calme et auguste fait pour les esprits élevés et les grands cœurs.

Mme Geoffrin longtemps goûta, en grande partie du moins, ce bonheur. Elle mourut d'un refroidissement auquel elle s'exposa imprudemment, « confirmant ainsi,

dit Morellet, par son propre exemple, l'adage qu'elle avait souvent à la bouche : « Qu'on ne mourait jamais que de bêtise. »

Elle avait bien de l'esprit. On connaît son mot sur l'abbé Trublet qu'on appelait devant elle un homme d'esprit : « C'est une bête frottée d'esprit ; à la vérité, on lui a mis de cette écume partout. » Ceci est cruel sur le fermier général Bouvet. On lui montrait sa superbe maison : « Avez-vous vu rien de plus magnifique, de meilleur goût ? » — « Je n'y trouverais rien à dire, répondit-elle, si Bouvet en était le frotteur. » Elle disait du maréchal de Richelieu et de M. l'abbé de Voisenon : « Ces deux hommes-là ne sont que les épluchures des grands vices. »

Quand on louait devant elle les vertus de quelques femmes dont la jeunesse avait été orageuse, elle se taisait, puis : « Je me tais, disait-elle, car je les ai vues poires ; je suis comme ce paysan qui ne pouvait se résoudre à faire sa prière aux pieds de la nouvelle image d'un saint dont le bois portait, peu auparavant, des poires. »

Rulhière lisait dans les salons ses anecdotes manuscrites sur la Russie : Mme Geoffrin aurait voulu qu'il les jetât au feu et elle lui offrait de l'en dédommager par une forte somme d'argent, et comme Rulhière s'indignait, mettant en avant tous les grands sentiments d'honneur, de désintéressement, d'amour de la vérité, elle l'écouta tranquillement et lui dit : « En voulez-vous davantage ? »

Elle avait interrompu plusieurs fois le conteur d'une histoire peu piquante. Pour l'arrêter tout-à-fait, elle le pria de découper une poularde, et voyant qu'il tirait de sa poche un petit couteau, elle lui dit : « Monsieur, dans ce pays-ci, il faut de grands couteaux et de petites histoires. » Le piquant de son esprit est, comme Mme Necker

l'a bien remarqué, à rendre des idées ingénieuses par des images triviales et, pour ainsi dire, de ménage. Cet esprit avait le ton bourgeois.

Elle avait la prétention qu'on trouve facilement chez d'autres femmes, la prétention de deviner : ce qui va bien à la nature de l'instinct, dispense de donner des preuves et prévient les réfutations. Un jour qu'elle avait ainsi rencontré, « N'est-il pas vrai, dit-elle à Fontenelle, que j'ai souvent raison ? » — « Oui, répondit-il, mais vous l'avez trop tôt ; » puis, tirant sa montre et la regardant : « Votre raison est comme ma montre, elle avance. »

Voici du bon sens vif et délicat : Mairan se trouvait embarqué dans une discussion philosophique avec Mme la marquise du Châtelet sur les forces vives et mortes, et peu s'en fallût que le sage académicien ne se laissât engager tout de bon dans un combat en forme, lorsque Mme Geoffrin lui dit : « Ne voyez-vous pas qu'on se moquera de vous si vous tirez votre épée contre un éventail ? » Cette réflexion arrêta tout court notre chevalier de Béziers, et la dispute se passa en politesses et en galanteries.

Elle ne cédait pas ordinairement à sa malice, et ses mots partent de son âme. Que ceci est charmant sur M. de Malesherbes ! On parlait un jour, chez elle, de la simplicité de caractère : « Tant de gens l'affectent, dit-elle ; mais M. de Malesherbes, voilà un homme simplement simple. » Je crois inutile d'ajouter que M. de Malesherbes avait aussi la vertu la plus haute, et, ce qui va si bien à la vertu, l'esprit aimable et la parfaite sérénité. Quel joli compliment il fait au Dauphin (1), dans son berceau, quand il vient le haranguer à la tête de la Cour des Aides :

« Puisse, Monseigneur, votre Altesse royale, pour le

(1) 1754. D'abord connu sous le nom de duc de Berry (Louis XVI).

bonheur de la France et pour le sien, se montrer toujours aussi insensible et sourde au langage de la flatterie, qu'elle l'est aujourd'hui au discours que j'ai l'honneur de prononcer devant elle ! »

C'est lui, Malesherbes, qui, au sortir de sa maison pour aller à l'échafaud, faisant un faux pas, trouva ce mot d'une grâce accomplie : « Un Romain rentrerait chez lui. »

Mais je reviens à M[me] Geoffrin, qui m'eût pardonné cette courte digression, car elle aimait beaucoup M. de Malhesherbes ; elle n'était pas dure aux bavards et je voudrais être certain de trouver en ce moment près de vous la même indulgence. Voici ce qu'elle disait sur les bavards : « En vérité, je m'en accommode assez, pourvu que ce soit de ces bavards *tout court* qui ne veulent que parler et qui ne demandent pas qu'on leur réponde. Mon ami Fontenelle, qui leur pardonnait, comme moi, disait qu'ils reposaient sa poitrine ; ils me font encore un autre bien : leur bourdonnement insignifiant est, pour moi, comme le bruit des cloches qui n'empêche point de penser et qui souvent y invite. » (Cela me rassure un peu). Ce qui suit n'appartient qu'à elle et part d'une bonté que son ami Fontenelle n'avait pas au même degré : « Je voudrais, disait-elle de l'un d'eux, que, lorsqu'il me parle, Dieu me fît la grâce d'être sourde, sans qu'il le sût ; il parlerait et croirait que je l'écoute, et nous serions contents tous deux. » Elle ne pouvait souffrir, quand elle parlait à un enfant, les gens qui lui suggéraient les réponses : « J'aime mieux les sottises qu'il me dira que celles que vous lui dicterez. » C'était mieux chez elle que le plaisir de s'amuser de leurs naïvetés : « Je voudrais qu'on fît une question à tous les malheuheux qui vont subir la mort pour leurs crimes : « Avez-vous aimé les enfants ? » Je suis sûr qu'ils répondraient que non. » Excellente femme qui, dans les derniers

temps de sa vie, faisait cette confession à un ami : « Je sens avec plaisir qu'en vieillissant je deviens *plus bonne,* car je n'ose pas dire meilleure, parce que ma bonté tient peut-être à la faiblesse, comme la méchanceté de bien d'autres: J'ai fait mon profit de ce que me disait souvent le bon abbé de St-Pierre, que la charité d'un homme de bien ne doit pas se borner à soulager ceux qui souffrent, qu'elle doit s'étendre aussi jusqu'à l'indulgence dont leurs fautes ont si souvent besoin ; et j'ai pris comme lui pour devise ces deux mots : Donner et pardonner. »

« Un peu semblable (dit Marmontel) à cet Anglais vaporeux qui croyait être de verre, elle évitait comme autant d'écueils tout ce qui l'aurait exposée au choc des passions humaines. Aussi elle respectait les convenances établies, et ses contemporains lui rendent le témoignage qu'elle ne varia jamais sur ce point. Elle ne permettait pas à ses philosophes de faire du scandale. Quand elle tomba malade, elle se prépara à mourir selon les convenances et laissa toute liberté à sa fille, Mme la marquise de la Ferté-Imbaut, qui détestait les philosophes et interdit l'entrée à d'Alembert, Marmontel, Morellet, Helvétius, etc. « Ma fille, disait-elle spirituellement, est comme Godefroy de Bouillon, elle a voulu défendre mon tombeau contre les infidèles. »

Pour éviter un scandale, on la voit faisant à Marmontel une leçon qui aboutit plaisamment. C'est Mme Suard qui raconte :

« Un jour Marmontel lui dit qu'il allait être parrain de l'enfant d'un de ses amis. « Voilà un bel engagement, dit-elle ; je suis sûre que vous ne savez plus un mot de votre *Pater* et de votre *Credo,* qu'on va vous demander, et que vous ignorez aussi bien ce qu'il faudra répondre aux questions qu'on va vous faire. » Il convient de son oubli absolu sur les prières, comme de son ignorance sur le reste. La crainte qu'il ne donnât un scandale au

prêtre, lui fit exiger de Marmontel, non seulement de rapprendre son *Pater* et son *Credo*, mais de les lui répéter plusieurs fois, ainsi que sa réponse à toutes les questions qu'on lui ferait. Le jour du baptême arrive; il part pour l'église, presque fier de l'idée qu'un homme appelé philosophe allait donner de sa catholicité. La première question que lui fait le prêtre est: « Quelle est, Monsieur, votre paroisse? » Marmontel reste interdit et muet; c'était la seule question que Mme Geoffrin n'eût pas prévue, et Marmontel ne pouvait y suppléer. »

Elle observait tout l'ameublement des gens de lettres, tâchait de découvrir s'il manquait à l'un une pendule, à l'autre un bureau, reconnaissait la place d'un meuble utile; lorsqu'elle avait arrêté ses idées, elle était tourmentée du besoin de faire son présent.

Elle désirait du crédit, pour l'employer au service de ses amis : « Vous croyez, disait-elle à un des hommes qu'elle aimait le plus, que c'est pour moi que je vois des grands et des ministres? Détrompez-vous ; je les vois pour vous et pour vos semblables, qui pouvez en avoir besoin. Si tous ceux que j'aime étaient heureux et sages, ma porte serait, tous les jours, fermée à neuf heures, excepté pour eux. » Elle avait fait graver sur des jetons ses deux devises favorites, l'une: « Ne laissez pas croître l'herbe sur le chemin de l'amitié ; l'autre : « L'économie est la mère de la libéralité. »

Elle n'était pas bonne seulement pour les gens de lettres, elle l'était pour tout le monde. Quand Fontenelle eut atteint 90 ans, elle l'emmena chez le notaire faire son testament pour que ses domestiques ne fussent pas frustrés, acceptant d'être exécutrice testamentaire. — Ayant payé 40,000 livres des tableaux de Vanloo, que des étrangers désirèrent pour 50,000, elle envoya le surplus à la veuve. Elle envoya aussi de l'argent à un pauvre ouvrier de Bouchardon, pour le consoler d'avoir brisé un des

vases qu'elle avait commandés à son maître. — Sa laitière la servait mal, on le lui fit observer. « Je le sais bien, dit-elle, mais je ne puis en changer. — Et pourquoi, Madame? — C'est que je lui ai donné deux vaches. » Et en effet, un jour que cette laitière pleurait de désespoir d'avoir perdu sa vache, Mme Geoffrin lui en avait donné deux: l'une pour remplacer la vache morte et l'autre pour la consoler d'avoir tant pleuré!

Un mal de la vieillesse est d'exagérer nos qualités. Un peu avant sa mort, elle força Suard de recevoir trois ou quatre casseroles d'argent et Thomas d'accepter une petite cassette de 2,000 écus en or. Thomas dut avoir l'air de céder.

Avec cela, elle avait les remercîments en aversion, disant qu'en donnant elle voulait *se payer par ses mains*, qu'elle savait goûter *toute seule* la satisfaction d'obliger, et elle allait même jusqu'à faire, en toute forme, l'éloge des ingrats. Peut-être me trompé-je, mais je crains de retrouver là, même au sein d'une nature excellente, un petit coin d'égoïsme et de sécheresse. Dans l'instant où elle se livre à son penchant de cœur, l'élève de Mme de Tencin, l'amie de Fontenelle reparaît; elle se livre, mais sans abandon et en concertant toute chose. Elle disait aussi: « Ceux qui obligent souvent, doivent obliger de la manière la plus agréable pour eux-mêmes, parce qu'il faut faire commodément ce qu'on veut faire tous les jours. » Certes, nous devons respecter, nous devons honorer cette libéralité naturelle et raisonnée, mais ne pensez-vous pas qu'il manque à toute cette bonté et à toute cette bienfaisance une certaine flamme céleste, comme il manque à tout cet esprit et à cet art social du XVIIIe siècle une fleur d'imagination et de poésie, un fond de lumière également céleste. Jamais on ne voit dans le lointain le bleu du ciel ni la clarté des étoiles.

M. Geoffrin n'était pas un virtuose. Il courait de bonnes histoires sur son compte. Soit malice, soit inattention, un homme qui lui prêtait ses livres, lui donna plusieurs fois de suite le premier volume des *Voyages du père Labbat.* M. Geoffrin, dans la meilleure foi du monde, relisait toujours sans s'apercevoir de la méprise. « Comment trouvez-vous, Monsieur, ces voyages ? — Fort intéressants ; mais il me semble que l'auteur se répète un peu. » Il paraissait lire avec beaucoup d'attention le Dictionnaire de Bayle, en suivant la ligne des deux colonnes : « Quel excellent ouvrage, s'il était moins abstrait ! » — « Vous avez été ce soir à la Comédie, Monsieur Geoffrin ? que donnait-on ? — Je ne vous le dirai pas ; je me suis empressé d'entrer et je n'ai pas eu le temps de regarder l'affiche. » Un étranger ne le voyant plus aux dîners de Mme Geoffrin, dit: « Qu'avez-vous fait, Madame, de ce pauvre homme que je voyais toujours ici et qui ne disait jamais rien ? — C'était mon mari, et il est mort. » Le marquis d'Argenson, qui lui attribue tous les soins du ménage, lui prête plus de finesse qu'on ne lui en accordait, et, parlant des conversations, des dîners: « Je sais de bonne part, ajoute-t-il, qu'il s'en amusait. »

Est-ce une comédie assez plaisante et jolie que ces graves philosophes, ces beaux esprits riant de ce bonhomme inoffensif, qui s'y prête de bonne grâce, qui ne dit mot, mais qui, lui aussi, intérieurement, sous cape, rit de ses rieurs.

Je voudrais vous présenter les habitués du salon de Mme Geoffrin, mais la liste en est longue et cette après-midi n'y suffirait pas. Je ne puis citer que les plus célèbres, et tout d'abord Fontenelle qui, là comme partout, ne se pressait jamais, n'interrompait pas, disait, à l'occasion, de ces mots qui faisaient fortune, ou, quand il fut, à la fin de ses jours, devenu trop sourd pour être au courant de la conversation, prenait des histoires éten-

dues, comme les dragonnades, les querelles du jansénisme et du quiétisme qu'il suivait dans tous les détails.

Il se rencontrait avec Réaumur à faire sa cour à Mme Geoffrin. A un moment, il avait 95 ans, Réaumur n'en ayant que 80, et il faisait semblant d'être jaloux de ce rival que Mme Geoffrin appelait *son Monsieur*. C'est à ce moment, sans doute, qu'une femme aimable disait: « M. Fontenelle est comme ces vieux châteaux ruinés où il revient de temps en temps des esprits. »

Marmontel était le familier de la maison, et c'est à lui que Grimm s'adresse en idée : « Vos plaisanteries dans le monde ne sont pas de la première finesse ; vous riez un peu gros, mais enfin vous riez et vous êtes bon compagnon. »

D'Alembert, échappé à ses calculs, ne demandant qu'à se réjouir, faisant ses bons contes, ses facéties et mimant au naturel. Il avait la répartie vive, témoin celle-ci : A l'abbé Trublet qui lui confiait qu'en prêchant aux femmes de St-Malo, il avait fait tourner toutes les têtes : « C'est peut-être de l'autre côté. » Et celle-ci à Fontenelle, lorsqu'il alla lui demander sa voix : « Monsieur, dit Fontenelle, lorsque quelqu'un se présente pour être reçu à l'Académie, nous faisons une raison composée de l'âge et du mérite.—Cela est très juste, dit d'Alembert, pourvu que la raison soit composée de la directe du mérite et de l'inverse de l'âge. »

Voici qui est moins géométrique : « La philosophie s'est bien donné de la peine pour faire les traités de la *vieillesse* et de l'*amitié*, parce que la nature fait toute seule les traités de la *jeunesse* et de l'*amour*. »

Grimm, l'air assez haut et les façons assez impérieuses qui le faisaient appeler Monsieur le Marquis, l'ambassadeur, le despote, le tyran, le tyran blanc (par allusion à son fard), mais l'homme d'un goût si élevé, si délicat et si juste qui a écrit la *Correspondance*, œuvre considérable à laquelle j'ai fait de nombreux emprunts.

Morellet, sincère, bienveillant, l'esprit actif, étendu et juste, né pour les argumentations de la Sorbonne.

Thomas, d'une gravité douce mais recueillie et silencieuse, souriant à peine à l'enjouement de la conversation, sans y contribuer jamais.

Cet excellent M. Thomas avait écrit un livre sur les femmes ; or, pour peindre la femme parfaite, il n'imagina rien de mieux que de faire le portrait de Mme Necker, que tout le monde reconnut. Thomas lut un jour en public quelques fragments de son ouvrage. Eh bien ! On peut à peine le croire, à partir de ce jour-là, Mme Necker ne fut plus appelée que la femme à Thomas ! C'est horrible ! Je suppose que de nos jours on ne se permettrait plus de telles impertinences !

L'abbé Raynal, ami de tous par la bonté de son âme et l'aménité de ses mœurs, mais ne connaissant guère que le monologue et le faisant un peu long.

St-Lambert, poli et froid, l'air assez dédaigneux, le tour d'esprit élégant.

Le comte de Caylus, grand amateur des arts et protecteur des artistes qui devaient reconnaître son autorité.

Une seule femme, Mlle de Lespinasse, sachant également parler et écouter. Mme Geoffrin avait remarqué que plusieurs femmes dans un dîner distraient les convives, dispersent et éparpillent la conversation. Elle aimait l'unité et à rester centre.

Mlle de Lespinasse eut aussi un salon. Si le salon de Mme Geoffrin était le salon officiel de l'Encyclopédie, celui de Mlle de Lespinasse en était le parloir familier, le boudoir et le laboratoire.

Buffon parut aussi dans ce monde. Morellet nous a conservé une de ces rencontres. Buffon, surtout en commençant, semait (chose à peine croyable !) sa conversation de formes triviales et populaires. Un jour, pour procurer à Mlle de Lespinasse un bonheur qu'elle désirait vivement, Mme Geoffrin invita Buffon à passe

la soirée chez elle. « La conversation ayant commencé de la part de Mlle de Lespinasse par des compliments flatteurs et fins comme elle savait les faire, on vient à parler de l'art d'écrire et quelqu'un remarque avec éloge combien M. de Buffon avait su réunir la clarté à l'élévation du style, réunion difficile et rare. « Oh ! diable ! dit M. Buffon, la tête haute, les yeux à demi-fermés et avec un air moitié niais et moitié inspiré, oh ! diable ! quand il est question de clarifier son style, c'est une autre paire de manches ! » Mlle de Lespinasse n'en revint pas, dit Morellet, de toute la soirée (1). »

Pour entendre Buffon, il fallait le laisser parler sur ses travaux, surtout lorsqu'il essayait l'effet de certains développements qui devaient paraître plus tard dans ses livres, comme la puissance de l'homme sur la nature et le tableau de la nature inculte ; alors se retrouvait l'enchantement du grand écrivain.

Parmi les artistes, on rencontrait Carle Vanloo, sans culture intellectuelle ; Vernet Joseph, assez gai, mais homme du commun ; Soufflot, enfermé dans son art ; Boucher, dont le langage rappelait les mœurs de son atelier ; le sculpteur Le Moyne, timide et modeste, parlant peu, même sur son art, le regard tout esprit et tout âme ; de la Tour, enthousiaste, « le cerveau déjà brouillé de politique et de morale, dont il croyait raisonner savamment, et se trouvant humilié quand on lui parlait de son art. »

La société ordinaire d'étrangers comprenait :

L'abbé Galiani, une des figures les plus vives, les plus originales et les plus gaies du XVIIIe siècle, inépuisable de mots et de traits plaisants ; vif, étincelant, plein de souplesse et de naturel. Mme Geoffrin l'appelait sa *petite*

(1) Mme Necker a bien dit : « M de Buffon ne pouvait écrire sur des sujets de peu d'importance ; quand il voulait mettre sa grande robe sur de petits sujets, elle faisait des plis partout. »

chose et Marmontel disait que « l'abbé est de sa personne le plus joli petit arlequin qu'ait produit l'Italie, mais sur les épaules de cet arlequin est la tête de Machiavel (1). »

Le marquis de Caraccioli, ambassadeur de Naples, avec sa physionomie épaisse qui, lorsqu'il parlait, s'illuminait de finesse, de gaîté, d'originalité. « Il avait, dit M. de Lévis, de l'esprit comme quatre, faisait des gestes comme huit et du bruit comme vingt; mais sa gaîté était si naturelle qu'elle n'incommodait personne. » Comme Galiani, il aimait beaucoup Paris. Quand il fut nommé vice-roi de Sicile, le roi lui dit : « Monsieur l'Ambassadeur, je vous fais mon compliment, vous allez occuper une des plus belles places de l'Europe. — Ah ! Sire ! répondit-il, la plus belle place de l'Europe est la place Vendôme. »

Le comte de Creutz, ministre de Suède, parlant le français comme un Français, sans compter les autres langues de l'Europe et les langues savantes.

Le baron de Gleichen, envoyé extraordinaire du roi de Danemarck, parlant peu habituellement, avait des mots fort heureux. Un jour qu'il entendait et qu'on lui vantait un morceau de musique difficile : « Ah ! dit-il, je voudrais bien qu'il fût impossible. » Lors du passage du roi de Danemarck à Paris, comme le baron entrait dans un salon nombreux, une dame lui dit : « Monsieur, votre roi est une tête... » « couronnée, Madame, » répondit le baron en l'interrompant.

Parmi les étrangers de passage, David Hume et Walpole mériteraient une mention à part. Le temps me force à n'en dire que quelques mots :

« C'est, dit Grimm, un excellent homme que David

(1) Il était de fort petite stature. Nommé secrétaire d'ambassade à Paris, il fut présenté à Versailles. Les courtisans, le voyant paraître revêtu d'un habit de gala, se mirent à rire de l'exiguité de sa taille; il s'en aperçut et au moment où il saluait le Roi : « Sire, dit-il, voici l'échantillon du secrétaire de Naples, le secrétaire vient après. »

Hume, il est naturellement serein, il entend finement, il dit quelquefois avec sel, quoiqu'il parle peu ; mais il est lourd, il n'a ni chaleur, ni grâce, ni agrément dans l'esprit, ni rien qui soit propre à s'allier au ramage de ces charmantes petites machines qu'on appelle de jolies femmes. Oh ! que nous sommes un drôle de peuple ! »
— Et vous, Monsieur le Tyran blanc, que vous êtes drôlement aimable à certaines heures ! La charmante Mme d'Epinay était sans doute loin de vous.

Horace Walpole paraît avoir été d'abord un peu offusqué de la faveur de son compatriote. Il trouvait alors aux Français un goût détestable, témoin leur goût pour Hume et Richardson. Il trouvait même qu'on ne riait plus en France depuis qu'on y avait importé d'Angleterre ses deux choses les plus ennuyeuses, le whist et Richardson. Il trouva les Français beaucoup mieux quand il fut venu lui-même à la mode.

Il estimait fort Mme Geoffrin et il écrivait en 1785 : « La première fois que je la verrai, je compte bien lui dire : « O sens commun, assieds-toi là ! » Louis XIV, lorsque dans son conseil privé il avait émis son avis, se tournait vers Mme de Maintenon, disant : « Qu'en pense votre solidité ? »

Sterne est venu en France, comme on sait, en 1767. Quelle étrange anecdote Garat a racontée de lui : « Arrêté un jour devant la statue de Henri IV, alors fort à la mode, et bientôt entouré d'une nombreuse foule, il se retourne et leur crie : « Qu'avez-vous tous à me regarder ? Imitez moi. » Et tous se mettent à genoux devant la statue.

Garrick, le célèbre acteur anglais, était reçu chez Mme Geoffrin. Il avait plaisir à voir Morellet disputer avec Diderot ou Marmontel ; il se croisait alors les bras et les contemplait... au profit de son art.

Le salon de Mme Geoffrin fut ouvert depuis 1748 jusqu'en

1773, un espace de vingt-cinq ans. Mme Geoffrin ne sortait jamais; elle avait deux dîners par semaine, l'un le lundi, l'autre le mercredi. Le dîner du lundi était surtout pour les artistes qu'elle aimait, celui du mercredi pour les gens de lettres. Ce n'était pas la bonne chère qui attirait à ces dîners : « C'était communément, rapporte un convive, un poulet, des épinards, une omelette. »

« Après nos dîners chez elle, dit Morellet, nous nous rendions souvent aux Tuileries, d'Alembert, Helvétius, Galiani, Marmontel, Thomas, etc., pour y trouver d'autres amis, apprendre d'autres nouvelles, fronder le gouvernement et philosopher tout à notre aise. Nous faisions cercle, assis au pied d'un arbre de la grande allée et nous abandonnant à une conversation animée et libre comme l'air que nous respirions. »

Il n'en était pas de même des dîners philosophiques du baron d'Holbach qui avait grande chère et un excellent cuisinier. On l'appelait « le maître d'hôtel de la philosophie. » Lorsque le maître d'hôtel, pour établir ses enfants, eut réformé sa cuisine, il paraît que plusieurs philosophes désertèrent. Ainsi le voulait la nature.

MESDAMES,

Tout le monde reconnaît que la loi salique est proscrite des salons ; là, il n'y a que des reines devant lesquelles les rois bien appris s'effacent. — Or, comment Mme Geoffrin tenait-elle son salon ? Grimm, en 1770 (douze ans avant le Figaro de Beaumarchais), s'amuse à faire passer la circulaire suivante :

« Mère Geoffrin fait savoir qu'elle renouvelle les défenses et lois prohibitives des années précédentes et qu'il ne sera pas plus permis que par le passé de parler chez elle ni d'affaires intérieures, ni d'affaires extérieures ; ni d'affaires de la cour, ni d'affaires de la ville ;

ni d'affaires du nord, ni d'affaires du midi ; ni d'affaires d'orient, ni d'affaires d'occident ; ni de politique, ni de finances ; ni de paix, ni de guerre ; ni de religion, ni de gouvernement ; ni de théologie, ni de métaphysique ; ni de grammaire, ni de musique ; ni, en général, d'aucune matière quelconque, et qu'elle commet dom Burigny, bénédictin de robe courte, pour faire taire tout le monde, à cause de sa dextérité connue, et du grand crédit dont il jouit et pour être grondé par elle en particulier de toutes les contraventions à ces défenses. »

Il parait, en effet, que ce salon était gouverné despotiquement. Marmontel le confesse : « Avec son doux : « *Voilà qui est bien*, » dit-il, elle ne laissait pas de tenir nos esprits comme à la lisière. » Montesquieu parle aussi des tours qu'il a essuyés plus d'une fois. Mais alors de quoi parlait-on ? On causait ; on disait comme on savait : « Un peu de chaque chose et rien du tout, à la française (1). » On y avait de l'esprit, on ne professait pas ; personne n'y tenait la parole, chacun y avait son mot et, vu la prudence de la maîtresse de la maison, il fallait que le mot fût fin pour passer. Lorsque la conversation menaçait de dégénérer, M[me] Geoffrin disait doucement : « Voilà qui est bien, » et tout rentrait dans l'ordre. — La conversation n'est ni une dissertation, ni une discussion ; c'est un art et cet art exige un jugement prompt et délicat qui embrasse d'un seul coup d'œil toutes les convenances, par rapport au rang, à l'âge, à l'opinion, de manière à n'effaroucher ni les vanités féminines, ni les amours-propres masculins ; de l'esprit et de la présence d'esprit, du tact pour sentir ce qui peut et ce qui ne peut pas se dire, de l'abandon comme d'honnêtes gens qui s'amusent et mettent bonnement leur part dans un plaisir commun. On ne vient pas dans un salon pour

(1) Montaigne, *Essais*, I, 25.

exposer sa science et produire son éloquence; une chaise n'est pas une chaire ou une tribune ; on n'est pas là dans son cabinet pour suivre logiquement son idée ; la conversation se meut autour de vous, il faut y être. Il faut y mettre la liberté, l'enjouement, la légèreté, des idées courantes et volant de main en main, de la science sans pédanterie, de la gaité sans tumulte, de la politesse sans affectation, de la galanterie sans fadeur, du badinage sans équivoque. Alors la conversation glisse, monte, descend, court et revient ; la rapidité lui donne le trait, la précision la mène à l'élégance ; les mots partent, les questions se pressent et tout ce qu'on effleure est jugé. Et c'est tout simple : on ne vient pas dans un salon pour disputer. Si quelqu'un a cette manie qu'il s'enferme avec un partner, et là, s'escrime à son aise ; mais avec cette agréable obligation de ne pas laisser passer un terme sans le définir et une opinion sans remonter à son principe et descendre à ses conséquences, on ne sortirait pas de l'école. Le monde n'est ni pour un seul, ni pour deux ; il est pour lui-même et il a raison. La rudesse n'est pas de ce pays : il a ses lois, sans qu'il y paraisse, ses lois qui ne sont pas écrites, mais certaines, du moins, et sévères ; elles exigent que dans cette petite société, comme dans la grande, chacun sacrifie quelque chose pour le bien de tous, qu'il sacrifie non pas ses sentiments, mais l'expression trop dure de ses sentiments, par crainte de blesser des sentiments contraires. C'est la politesse. Enfin, l'envie de briller est moins ennemie du monde, mais elle lui est ennemie : la conversation est un jeu aimable et vous en faites une étude ; la conversation est un concert et vous voulez qu'on n'entende que vous ; la conversation vit, comme l'amitié, d'égalité et vous dominez tout. On l'a bien dit, l'esprit consiste à en donner aux autres. J'ajoute que le plaisir le plus délicat est de faire le plaisir des autres.

On répète souvent qu'il n'y a plus de conversation en France comme autrefois. C'est vrai, si on entend la conversation rangée, les fauteuils en cercle, une question proposée et quelques personnes, comme qui dirait les premiers sujets, qui se renvoient la réplique ; bref, une imitation de la tragédie classique ou une scène du *Monde où l'on s'ennuie;* oui, cela est bien mort ; mais comment croire que la libre conversation soit morte ? Nous ne serions donc plus la nation qui, curieuse de toute nouveauté, l'oreille et les yeux toujours ouverts, n'aime à rien voir et rien entendre qu'à la condition d'en pouvoir parler ? Rien n'occupe un moment l'attention, qu'il ne laisse un mot juste, un mot piquant, lequel aussitôt né vole et fait le tour de la France : d'où vient-il donc ? N'y a-t-il plus qu'un Français qui ait de l'esprit pour tous les autres et s'enferme-t-il pour faire ces mots charmants, — ou n'est-ce pas qu'ils pétillent dans les esprits excités par la causerie et qu'ils partent comme la mousse du vin ? — Assurément il y a des temps moins favorables que d'autres à la conversation ; on s'en aperçut bien à la fin du XVIIIe siècle et depuis. Tels sont, en effet, les temps de révolution et d'anarchie et aussi les temps où une autorité tutélaire règle tout ce que les citoyens doivent faire, dire ou penser ; eh bien ! malgré cela, sitôt que quelques citoyens se réunissent, l'esprit français est avec eux.

S'il n'y avait plus de salons, il resterait encore, ce semble, les revues et les journaux qui disent tous leur mot sur toutes les choses du jour ; c'est la grande conversation universelle, intarissable, qui est bien cela, en effet, par la nouveauté des sujets, la liberté du ton, de l'allure et du langage. Grâce à elle, rien ne fait quelque sensation qui ne soit atteint au passage et n'emporte le trait. Il n'est pas précisément nécessaire que les idées de toute espèce qu'apporte cette causerie de chaque jour se

logent dans notre esprit ; il suffit qu'elles le traversent, qu'elles l'éveillent et donnent l'étincelle en passant.

Encore un mot et je cesse d'abuser de votre bienveillante attention.

Y a-t-il maintenant plus d'esprit ou moins d'esprit qu'au XVIIIe siècle ? La question est délicate et difficile ; dans notre temps si fertile en enquêtes, celle-là est de nature à séduire quelques jeunes écrivains ardents et généreux ; mais il faudrait, pour la mener à bien, une réunion de qualités qui ne vont pas toujours ensemble : de l'esprit et un esprit supérieur, une vive imagination et une raison froide, un goût délicat, sûr, impeccable, sévère, mais large et tolérant, une haute et impartiale équité ; il faudrait aussi une érudition immense, ce qui suppose un énorme travail. Il est permis de se récuser. Du reste, la solution importe peu. Avouons simplement que le XVIIIe siècle a eu du bonheur: on n'a pas tous les jours Voltaire, Fontenelle, Piron, Sophie Arnould et des salons comme ceux de Mme Geoffrin, de Mme du Deffand, de Mme d'Epinay, de Mlle de Lespinasse, où l'esprit était en vue. En ce temps-là l'esprit était une puissance et des ministres furent choisis principalement pour leur esprit. En ce temps-là, un bon mot était l'évènement du jour, il faisait le tour de la France et le tour du monde. Aujourd'hui, y eût-il dans tous les hommes et dans tous les salons ensemble autant d'esprit qu'il y en avait alors dans quelques hommes et dans quelques salons, il ne ferait plus le même effet.

Mme la duchesse de Choiseul, parlant de l'abbé Galiani, s'écriait un jour : « En Italie, ils ont l'esprit en lingot ; en France, nous avons de l'esprit en petite monnaie. » Galiani, secrétaire d'ambassade quand le duc de Choiseul était ministre des relations extérieures, était l'hôte favori et le principal attrait du salon de Mme de Choiseul, ce qui explique, jusqu'à un certain point, l'admiration enthou-

siaste de la duchesse reconnaissante, dont le jugement un peu sommaire pourrait être révisé. Mais acceptons, par galanterie et avec une modestie toujours bienséante, que les Français n'ont de l'esprit qu'en petite monnaie. On nous accordera bien, je l'espère, que dans cette petite monnaie on trouve souvent de belles et bonnes pièces d'or bien sonnantes. Et puis, cette petite monnaie, si commode pour les échanges, nous l'avons en abondance et nous n'en sommes pas avares ; nous aimons à la troquer, nous la dépensons sans prendre garde et souvent sans compter ; il est même des enfants prodigues qui la jettent par les fenêtres, à tort et à travers, à tout propos et hors de propos. Certainement, dans cette profusion de menues pièces, il s'en glisse quelques-unes qui n'ont pas le titre et le poids : dans un aussi grand nombre de mots spirituels, il y en a de douteux et même de mauvais; mais le tout va ensemble, et tout compte fait, on peut affirmer qu'aujourd'hui plus que jamais, suivant l'expression vulgaire, l'esprit court les rues. Je ne parle pas, est-il besoin de le dire, de ces plaisanteries insipides qui courent les rues de Paris, nous poursuivent dans les départements et qu'on a le plaisir d'entendre répéter par une foule d'individus qui se croient la fine fleur de l'esprit parisien parce qu'ils répètent, d'un air d'intelligence, des mots privés de sens et qui nous agacent. Non, j'entends le véritable esprit, celui qui se retrouve le soir, Mesdames, dans vos salons, Messieurs, dans vos cercles et vos cafés.

Je lisais hier, dans une revue, un article peu aimable et peu flatteur, trop sévère, à mon avis, sur les salons à Paris. L'auteur, philosophe moraliste de grand renom et homme d'esprit, prétend « que, dans ces salons, il n'y a plus de conversation ; que, presque partout, on voit les Dames assises d'un côté et les Messieurs, quand ils ne sont pas au fumoir, debout dans un autre coin; qu'ici

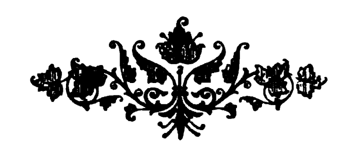
on cause de je ne sais quoi, de toilette, peut-être de chiffons, certainement de médisances, et là, de l'écurie et de la Chambre, et que, s'il y a quelque escarmouche d'un camp à l'autre, c'est pour échanger une banalité sur la pièce à la mode. »

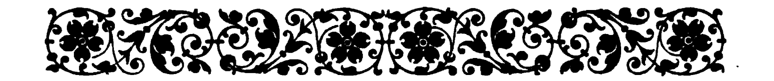
Encore une fois, Mesdames, permettez-moi de le répéter, c'est des salons de Paris que parle ainsi M. Jules Simon, qui, du reste, aussi galant homme que bon juge, ajoute aussitôt : « Comment ! Est-ce que nous n'avons plus de femmes d'esprit ? Nous en avons par centaines ! Mais elles ont laissé les hommes leur glisser entre les doigts. Elles leur ont permis de fonder et de perfectionner les clubs,... et, à présent, elles ne peuvent plus se servir de leurs trésors que dans l'intimité... »

C'est grand dommage ! Que d'esprit et du meilleur, du plus fin et du plus délicat, reste ignoré, inconnu par la faute des hommes maladroits et, par suite, manque à notre actif en face du XVIIIe siècle.

Un autre désavantage, tout aussi réel, c'est que ces réunions, clubs, cercles ou cafés sont si nombreuses qu'on ne peut songer à y établir, comme dans un salon, une conversation générale, ouverte à tous, bien dirigée, bien ordonnée, voire même gouvernée, qui, non seulement excite les esprits et fasse jaillir les mots heureux, comme l'étincelle, par le frottement, mais encore les protège de l'oubli et les fasse vivre au lieu d'une minute, d'une heure peut-être, au moins tout un jour. Dans ces réunions, il se forme dix, vingt conversations distinctes qui se traversent les unes les autres. Toutes les voix, sur tous les tons, se croisent, se mêlent, se heurtent, et l'on peut dire, sans trop de malice, que parfois on croirait entendre, sauf l'harmonie, un final d'opéra. Or, dans cette mêlée, dans cette confusion babylonienne que deviennent, je vous prie, les saillies imprévues, les reparties malicieuses, les fins propos, les mots char-

mants, les remarques originales, les traits piquants ou délicats? Quand tout le monde parle, on n'entend personne; ajoutons que personne n'écoute; on est occupé, on aime ailleurs; il y a encore des artistes, mais le public manque. J'espère quelquefois, selon la fantaisie de Rabelais, que ce ne sont point paroles perdues, mais seulement gelées, et qu'au dégel nous entendrons un beau tapage, nos enfants admirant que leurs pères aient eu tant d'esprit.





RAPPORT

sur les

TRAVAUX DE L'ANNÉE

par

M. l'Abbé DERAMECOURT

Secrétaire-Général

MESDAMES & MESSIEURS,

A l'encontre de beaucoup de Sociétés qui se contentent de séances mensuelles ou même trimestrielles, notre Compagnie a voulu, jusqu'ici, rester fidèle à son règlement et tenir séance chaque semaine.

Chaque semaine donc, ou à peu près, l'Académie d'Arras continue d'apporter son contingent à l'œuvre littéraire, historique, scientifique et artistique à laquelle elle s'est vouée dès l'origine.

C'est ainsi qu'il lui a été loisible d'aborder, cette année encore, beaucoup de sujets, parmi lesquels ceux qui se rapportent à notre ville occupent toujours la première place.

Un de nos jeunes collègues qui a eu la bonne fortune de faire le voyage d'Orient, a bien voulu nous faire voyager avec lui en Egypte, en Syrie, en Judée, en Asie mineure, en Grèce et en Turquie. Durant de longues et

intéressantes séances, il nous a raconté ses savantes pérégrinations, en ajoutant à ses récits des projections qui nous permettaient de revoir avec lui les monuments et les sites des contrées les plus célèbres. Nous avons ainsi passé une partie de l'hiver en Afrique et en Asie, avec autant de profit que d'agrément. Mais avec le printemps, nous sommes revenus dans notre bonne ville d'Arras, pour ne la plus quitter.

L'art, surtout dans ses côtés artésiens, nous a été montré et commenté d'après les toiles de MM. Edmond Leclercq et Gustave Colin.

Avant que ne disparaissent les remparts d'Arras, ils ont été étudiés avec soin, dans leur origine et leurs transformations, depuis l'oppidum gaulois jusqu'aux travaux du génie contemporain.

Les œuvres de bienfaisance, de préservation, de piété à Arras, depuis le commencement de ce siècle, ont trouvé leur place dans la biographie du fondateur de la plupart d'entr'elles : M. Louis Lallart de Lebucquière.

En remontant un peu plus haut, nous avons eu la suite d'une étude détaillée sur l'administration du général baron de la Chaise, préfet du Pas-de-Calais, ainsi qu'un travail fortement documenté sur les deux Robespierre et leurs rapports avec Joseph Lebon.

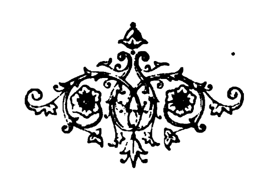
A la même époque, nous avons appris les relations du célèbre docteur Guillotin avec la ville d'Arras et nous avons assisté à la fondation de notre ancienne école de médecine et d'accouchement.

La biographie d'un abbé de St-Vaast et celle d'un gouverneur d'Arras, Pierre d'Artagnan, ont été enrichies de nouveaux documents ; nos vieilles confréries, et en particulier celle des Ardents, ont été mieux étudiées et leur passé, toujours assez difficile à reconstituer, ne manquera pas de recevoir une lumière plus sûre par l'impression d'un important manuscrit que se propose

d'éditer un de nos collègues. L'Académie, confiante dans la générosité de ses bienfaiteurs, a même cru qu'elle pouvait se décider à faire cette publication à ses frais.

Enfin, les manuscrits de la Bibliothèque ou des Archives d'Arras, trop longtemps oubliés, se sont plusieurs fois ouverts sous des mains exercées ; nous avons confiance qu'ils n'ont pas dit leur dernier mot.

Voilà, Mesdames et Messieurs, un court aperçu des travaux de notre Compagnie depuis un an. Je me contente de les énumérer, persuadé que cette simple énumération suffit à leur éloge.





RAPPORT

sur le

CONCOURS DE POÉSIE

par M. V. BARBIER

Membre résidant.

MESSIEURS,

C'EST encore moi qui viens vous refaire mon éternel rapport sur le concours de poésie ! Vainement j'ai fait remarquer à mes Collègues que mon tour revenait trop souvent; vainement je leur ai dit qu'ils n'avaient pas le droit de vous condamner ainsi, chaque année, à m'entendre et de vous priver en même temps de leur éloquente parole. Ils ont fait la sourde oreille et, abusant d'une vieille autorité qu'ils ont prise sur moi aux jours d'antan, quand j'étais sous leur bienveillante férule, ils m'ont sans retenue donné deux mille vers, non plus à copier comme autrefois, mais à lire et à juger, ce qui ne vaut guère mieux.

La poésie, après un long sommeil, aurait-elle chez nous, en cette fin de siècle, un réveil analogue à celui du siècle dernier ? Les fils de nos trouvères, agacés de voir les félibres et les cigaliers battre éternellement du tambourin pour accaparer l'attention, voudraient-ils à leur tour avoir leurs jeux floraux et triompher comme leurs pères aux anciens Puys d'amour ? Ce qu'il y a de

certain, c'est que jamais, depuis que l'Académie publie des Mémoires, elle n'a vu chez elle pleuvoir aussi drus les alexandrins. Si la progression continue, Arras n'aura plus bientôt rien à envier à Toulouse, notre Beffroi fera pâlir son Capitole et le torse montueux du sceptique Adam de la Halle n'aura pas moins de flatteurs que le buste élégant de la superbe Clémence Isaure.

Devant ce débordement lyrique, cette avalanche de rimes, nous avons dû prendre un grand parti. Au lieu de vous présenter et de vous analyser indifféremment tous les envois, nous avons procédé par éliminations successives et, des vingt-trois morceaux qui nous ont été soumis, nous n'avons conservé que les trois qui nous ont paru dignes d'une récompense. N'allez pas en conclure que tout le reste est mauvais. Si quelques pièces n'offrent que des qualités négatives et affichent un mépris trop profond de la prosodie, beaucoup d'autres témoignent d'heureuses dispositions et auraient pu briller en une année de disette. Leur insuccès relatif n'affaiblit en rien le mérite de leurs auteurs, il n'est dû qu'à la valeur exceptionnelle de leurs concurrents.

D'un bouquet de primevères galamment façonné par un apprenti jardinier, nous avons détaché pour vous une simple fleur flairant un doux et frais parfum de jeunesse et de printemps.

Premier Soleil.

Que la journée est belle et que le ciel est bleu !
Hier encor c'était un froid gris de novembre,
On se serrait encor — frileux — autour du feu
Sans hasarder jamais un pas hors de la chambre.

En une seule nuit, l'hiver a disparu.
Le soleil s'est levé, plein de chaudes caresses ;
Et chacun plus dispos, plus gai se sent ému
D'un amour ineffable et de vagues tendresses.

Enfants, enivrez-vous d'espoir et de printemps ;
Courez, les clairs matins, dans l'herbe et la rosée,
Folâtrez à toute heure. Et vous, vieillards, contents,
Célébrez le réveil de votre ardeur passée.

. . . .

Je traversais un parc plein de parfums nouveaux,
Tout ébloui par les verdures éclatantes,
Quand j'entendis tout près, derrière les rameaux,
Des éclats argentins — des phrases chevrotantes.

La nature charmante invitait à rêver ;
Les oiseaux gazouillaient et les fleurs semblaient rire.
Et je sentais en moi ces chants me captiver,
Et j'écoutais — songeur — la brise qui soupire.

C'étaient de vieilles gens à la timide voix,
Ayant vécu tous deux en s'aimant — côte à côte.
Ensemble ils redisaient leur bonheur d'autrefois
Simple — et pourtant si vif — sans regret et sans faute.

Ils parlaient lentement, fouillant leurs souvenirs,
Et leur parole était comme un murmure d'onde.
Ils ne se plaignaient pas d'un passé sans loisirs
Et se montraient joyeux d'être encor de ce monde.

La douce illusion n'entrait point dans leur cœur ;
Ils savaient que sur eux pesaient bien des années ;
Mais leur sainte vaillance attendait sans terreur
La mort ; ils remplissaient leurs longues destinées.

Ils se rappelaient tout, et leurs premiers aveux,
Leur hymen, leur jeunesse et leurs pures délices,
Et qu'insensiblement ils arrivaient — heureux —
Au jour où les méchants redoutent les supplices.

. . . .

Et la brise se tut. Je quittai mon bosquet
L'âme pleine de joie et les yeux de lumière,
Songeant qu'il faut ainsi — sans un mot de regret —
Revivre en ses vieux ans sa jeunesse première.

Cette évocation de Mme Baucis et de M. Philémon, réchauffant bourgeoisement au soleil leurs vieux rhumatismes sur un banc du Luxembourg, doit être l'œuvre d'un écolier qui a lu les *Bucoliques* autre part que dans l'abbé Delille. Son idylle et ses agréables pastiches de Théophile Gautier et de Sully-Prudhomme donnent plus que des espérances et nous semblent mériter une médaille d'argent.

L'auteur qui a pris pour devise : *Cives et semper cives*, n'est plus un débutant ; son écriture ne nous est pas inconnue ; ce doit être un vieil habitué de nos concours. Son ode : *La lutte pour la vie ;* son élégie : *A une veuve*, et ses sonnets, ses sonnets surtout, révèlent un esprit élevé, un penseur, un philosophe, un poète.

Ecoutez celui intitulé :

Vision.

Quand, donnant à leur rêve une forme immortelle,
Ils pétrissaient l'argile avec des doigts tremblants,
Ou fouillaient du ciseau les marbres purs et blancs,
Un souci tenaillait l'esprit des Praxitèle.

Et pourtant la nature aux secrets si troublants
Ouvrait grande pour eux son âme maternelle,
Et la foi qui vainc tout les portait sur son aile,
Mais leurs fronts demeuraient inquiets et brûlants ;

De même qu'au travers des nuages sans nombre,
Devinant des clartés radieuses dans l'ombre,
L'œil perçoit le soleil animant le ciel bleu,

A travers la buée épaisse de la vie,
Ils voyaient, impuissants et l'âme inassouvie,
La vision du beau, rayonnement de Dieu !

Cette page vaut tout un poème et, en décernant à son auteur une médaille de vermeil, nous lui déclarons volontiers que nous avons longtemps hésité entre elle et le morceau de 240 vers jugé digne de la première récompense.

Cette dernière pièce a pour titre : *Jean l'idiot.* C'est une nouvelle, un petit drame fort habilement raconté ; certains passages font peut-être longueur, il y a bien de ci de là des mots impropres et des idées vieillottes ; mais la facture est toujours si soignée et si facile et, à côté de quelques vers malvenus, il en est tant d'autres si heureusement trouvés que les imperfections de détail s'annihilent pour nous devant les beautés de l'ensemble.

J'avais d'abord, à votre usage, fait une sélection des meilleures pages et complété le récit en prose vulgaire, l'œuvre y perdait son homogénéité et sa saveur, j'ai alors bravement écourté mon rapport, ce qui me vaudra, j'espère, votre indulgence et me permettra de vous servir sans coupure

Jean l'Idiot.

I

Promeneurs amoureux de ces sites sauvages,
De ces noirs défilés, de ces étroits passages
Que les torrents grondeurs, par l'obstacle irrités,
Emplissent du fracas de leurs flots tourmentés,
Avez-vous parcouru les gorges où la Bourne,
Impuissante à franchir le rocher, le contourne ?
Avez-vous mesuré de l'œil ces blocs géants
Qui, sans cesse penchés sur les gouffres béants,
Ecoutent, attentifs, la plainte qui s'exhale,
Sourde comme un sanglot, lugubre comme un râle,
De l'abîme écumeux où se perd le regard ?
N'avez-vous pas enfin remarqué par hasard
Ces trois croix adressant, de ce sommet extrême,
Leur bénédiction solennelle et suprême
A celui dont la voix gémit dans le ravin ?
Hélas, ce triste appel toujours restera vain :
Jamais plus, par les soirs de douce rêverie,
Au bras de son époux vous ne verrez Marie
Suivre l'étroit sentier qui surplombe là-haut,
Jamais plus n'y viendra flâner Jean l'idiot...

II

Sur le flanc du coteau, la ferme de son père
S'étalait au soleil, orgueilleuse et prospère,
Car le vieux paysan, faux, avare et retors,
Ayant de leur cachette exhumé ses trésors,
S'était à très bon compte acquis ce beau domaine,
Et tout le long du jour, insensible à la peine,
Volontaire forçat, travaillait sans merci.
Gagner de bons écus était son grand souci,
Les entasser sans but, sa seule jouissance.
Et l'être fortuné qui, de par sa naissance,
Hériterait un jour de cet amas d'argent,
S'appelait au pays l'Idiot. C'était Jean.

L'Idiot ! Ce surnom brutal, inexorable,
Dont l'affront en tout lieu suivait le misérable,
Que lui jetaient de loin les enfants du hameau
Lorsque, matin et soir, drapé dans son manteau,
Immobile, muet, d'un regard vague et morne
Il suivait ses chevreaux folâtrant sur le morne,
Cet écart instinctif des gens à son aspect
Comme au soudain contact d'un animal abject,
Ces grands signes de croix des femmes rencontrées
Au détour d'un sentier par les sombres soirées,
Tout ce passé maudit que Jean avait souffert,
A son esprit naïf, tardivement ouvert,
Semblait le châtiment cruel de quelque crime
Oublié de lui seul. Innocente victime !
Sa faute remontait bientôt à dix-huit ans :
Le sort l'avait rendu, dès ses premiers instants,
Coupable en son berceau de la mort de sa mère ;
Tout enfant, il était demeuré solitaire,
Abandonné de tous, sans tendresse et sans soins.
Le fermier s'occupait de ses champs, de ses foins,

Des bœufs qu'il destinait au concours agricole,
Mais l'enfant ! à quoi bon l'envoyer à l'école ?
Du jour qu'il put tenir une gaule à la main,
On l'avait vu marcher au rebord du chemin
Derrière le troupeau bondissant de ses chèvres,
Triste, les yeux hagards et sans chanson aux lèvres,
Recueillant au passage insultes et mépris.

Tel il avait vécu sans avoir rien appris.
L'âge donnait au corps la prestance et la force,
Mais l'âme sommeillait sous cette rude écorce,
Attendant pour germer quelque pleur de pitié
Et le baume divin d'un regard d'amitié.

Ce fut alors que pour soigner sa métairie
Le fermier fit appel à sa nièce Marie.

III

O femme, qui dira les trésors de ton cœur ?
Qui saura mesurer ta grâce, ta douceur,
Ton incessant besoin d'épancher ta tendresse
Et d'effacer les noirs soucis par ta caresse ?
L'homme est pervers, le sort est injuste et cruel :
Tu sais pour nous guérir un remède immortel,
Et quelque soit ton nom, amante, sœur, épouse,
Toujours palpite en toi l'affection jalouse
Que Dieu mit en ton sein pour l'enfant à venir !

L'Idiot, sûrement, n'aurait pu définir
Pourquoi, depuis le jour qu'il connaissait Marie,
Le ciel était plus pur et l'herbe plus fleurie,
Pourquoi les oiselets cachés dans les buissons
Confiaient au zéphyr de si tendres chansons,
Pourquoi, du noir abîme où coulait la rivière,
Un murmure montait doux comme une prière,
Et pourquoi s'éveillait son cœur vierge et naïf,

Comme on voit d'une fleur le calice chétif
A l'arrière-saison s'entr'ouvrir sur sa tige.
Un baiser de Marie avait fait ce prodige.
Dans le morne regard du pâtre indifférent
La jeune fille avait lu l'abandon navrant,
Le muet désespoir, la haine imméritée,
Et son âme s'était aussitôt révoltée
Comme si cet affront l'atteignait, elle aussi.
Qu'avait fait Jean pour qu'on le méprisât ainsi ?
Si la nuit étendait son voile impénétrable
Sur son esprit obscur, en était-il coupable ?
L'aurore, tôt ou tard, éclaire l'horizon :
Le jour ne pourrait-il luire pour sa raison ?

La mère, alors, s'était révélée en Marie.
Elle avait crânement bravé la raillerie,
Pris le déshérité sous sa protection
Et réchauffé son cœur par son affection ;
Puis quand l'heure venait de regagner sa couche,
La vierge, chastement, effleurait de sa bouche
Ce front que si longtemps les baisers avaient fui.
Jean, avec le sommeil, sentait descendre en lui
Une profonde paix aux douceurs ignorées,
Et son rêve était plein de visions dorées.

Vain fantôme, ô bonheur, tu nous berces un jour,
Puis la nuit qui survient t'emporte sans retour !

IV

Là-bas, sur le coteau, dans cette cour do ferme,
Voyez-vous une brune enfant, travaillant ferme,
L'œil gai, les bras à l'air et les cheveux au vent?
Accorte et sans façon, elle va relevant
La jupe dont les plis gênent sa marche active.
Voici qu'elle a fini d'étendre sa lessive :

Son chant doux et joyeux monte dans l'air léger,
Elle jette un bonjour amical au berger,
Puis, leste, disparaît dans la buanderie.

En elle n'avez-vous pas reconnu Marie ?
Mais pourquoi cet entrain ? D'où vient cette gaîté
Et pourquoi Jean suit-il d'un regard hébété,
Avec de gros soupirs, la trace de la belle ?

Pourquoi ? C'est qu'à seize ans le cœur n'est point rebelle,
C'est que la jeune fille a bien vite compris
Que Pierre, le voisin, est follement épris,
Soit dit sans se flatter, de certaine fermière,
Et que c'est un fameux parti, le voisin Pierre !
Bref, c'est hier au soir que le tendre amoureux
Lui dit combien sa main pouvait le rendre heureux,
Et cette avance fut sur le champ acceptée :
De la noce déjà l'époque est arrêtée
Le moyen, dites-moi, de cacher son bonheur
Lorsque l'on a seize ans, ce doux printemps du cœur ?

Jean l'idiot n'a pas deviné pourquoi Pierre
Rend ainsi chaque jour visite à la chaumière,
Mais il a pressenti que le destin fatal
Le va frapper encor de quelque coup brutal.
L'instinct des animaux prévoit ainsi l'orage.
Marie a cependant pour lui même visage,
Sur son front soucieux elle dépose encor
La caresse du soir, quand le pâtre s'endort ;
Mais le sommeil de Jean ne connaît plus le rêve,
Des cauchemars affreux le traversent sans trêve ;
Plus de paix en son sein, plus d'éclair en ses yeux :
Il reste indifférent au sourire joyeux
Qu'en son ravissement la belle lui prodigue.
Ce Pierre, cet intrus, l'épouvante et l'intrigue :
C'est l'obstacle soudain, redoutable, imprévu,
Qui détourne à jamais le bonheur entrevu.

Et dans les longs ennuis de ses jours solitaires,
Quand ses chevreaux friands vont aux pariétaires,
Audacieusement sur le gouffre penchés,
Jean s'avance parfois au rebord des rochers
Et regarde. On dirait que son œil fixe sonde
Le précipice obscur où la rivière gronde.

V

Les accords se sont tus, les danses ont cessé,
Tout cet entrain banal et bruyant est passé.
Par cette nuit de mai, suave et parfumée,
Pierre est demeuré seul avec sa bien-aimée
Dans le recueillement infini de son cœur.
O les moments divins où l'amour est vainqueur !
Les yeux de Maria brillent sous ses longs voiles
Ainsi qu'aux cieux profonds scintillent les étoiles.
Les époux, à pas lents et la main dans la main,
Ont déserté la ferme et gagné le chemin,
Guidés par les flambeaux dont toute la nature
Illumine pour eux la nuit sereine et pure,
Vers luisants sous leurs pieds, soleils au firmament.
Ils vont, muets, pensifs, serrés étroitement,
Insouciants de l'heure, oublieux de la terre ;
Le rossignol, au fond des bois pleins de mystère,
Chante un épithalame en les voyant passer.
Quand l'amoureux zéphir vient à la caresser.
Le voile de Marie ondule et se déroule...

Du ravin cependant monte un grand bruit de houle :
La Bourne se lamente et ses flots irrités
Epuisent leur fureur en bonds précipités,
Sous le ciel clair, le gouffre est insondable et sombre.
Ainsi veille parfois le désespoir dans l'ombre.

Les rêveurs, tout-à-coup, ont suspendu leurs pas,

Ils sont loin de la ferme et leurs membres sont las ;
La jeune femme a dit : « Si tu le veux, mon Pierre,
» Nous pouvons nous asseoir un peu sur cette pierre. »
Et voilà qu'ils se sont arrêtés sur le bord
De l'abîme. Leurs yeux fixent les astres d'or.
« Chère âme, dit soudain l'époux tremblant d'ivresse,
» Répète-les, ces mots doux comme une caresse ! »
« Je t'aime, répond-elle en le baisant au front,
» Je t'aime !... »

Un hurlement farouche l'interrompt,
Cri de rage et d'angoisse, effrayant comme un râle.
L'Idiot s'est dressé dans le sentier, tout pâle.

VI

Brusquement les époux se sont levés. L'effroi
Fait palpiter leur sein, ainsi qu'au souffle froid
D'un aquilon subit les moissons d'or frissonnent.
Les échos du torrent lugubrement résonnent,
L'oiseau d'amour se tait, écoutant, anxieux,
La rumeur qui se perd dans le calme des cieux.
Sous la demi-clarté, les yeux chargés de haine,
Grinçant des dents, prêt à bondir comme une hyène,
Jean l'idiot attend au milieu du chemin,
Terrible, brandissant un bâton à la main.
Marie et son époux, resserrant leur étreinte,
Reculent lentement vers les bords de l'enceinte :
Un buisson, derrière eux, leur masque le danger.
« O Jean, que nous veux-tu ? dit Marie au berger,
» Qui te trouble et t'émeut ? Dans la nuit solitaire
» Laisse nos cœurs parler et nos langues se taire,
» Enfant, rentre au logis. » — « Tu ne m'aimais donc pas !
» Rugit le misérable en s'avançant d'un pas,
» Tes baisers étaient faux, ton sourire frivole ! »

Et vers le préféré tournant sa rage folle,
Il bondit...

Un long cri de détresse et d'horreur
S'élève. Cramponnés au buisson protecteur,
Marie et Pierre sont suspendus sur l'abîme !
Bras croisés, l'Idiot, inconscient du crime,
Sourd aux pressants appels du couple infortuné,
Contemple le buisson demi-déraciné
Oscillant sous le poids de sa charge vivante,
Et ces traits convulsés que glace l'épouvante,
Ces yeux tout dilatés par l'effroi de la mort
Et ces poignets raidis dans un suprême effort...

Impassible, il jouit de sa lâche vengeance.

Un craquement soudain a troublé le silence :
Avec un dernier cri, sinistre et déchirant,
Les deux corps enlacés roulent dans le torrent,
Puis l'on n'entend plus rien, dans la nuit qui rayonne,
Que la Bourne exhalant sa plainte monotone
Et l'Idiot riant de son rire hébété.

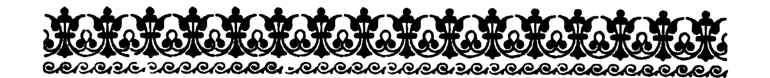
VII

O nature, immuable en ta sérénité !
Qu'en passant, pour jamais, la mort aveugle emporte
L'ange ou la fleur à peine éclose, que t'importe ?
Tu souris au berceau, tu souris au cercueil,
Et l'homme seul connaît ce triste lot, le deuil.

A l'arbrisseau témoin de cette catastrophe,
Le lendemain flottait un blanc morceau d'étoffe
Dans le miroitement du soleil printanier,
Et, quelques pas plus loin, au tronc d'un châtaignier,
Un enfant aperçut, funèbre découverte,
Le corps de l'Idiot se balançant, inerte,
Tandis qu'un gai pinson voletait alentour,
Chantant à plein gosier l'espérance et l'amour !

Vous avez jusqu'au bout écouté patiemment ce long poème, malgré l'insuffisance absolue d'un lecteur conscient de ses défaillances; si, comme lui, l'œuvre vous a touchés, si elle vous a rappelé, comme à lui, tantôt Brizeux et Coppée, tantôt Musset et Banville, vous applaudirez à ses conclusions tendant à accorder une médaille d'or à l'heureux auteur de *Jean l'idiot*.





RAPPORT

sur le

CONCOURS D'HISTOIRE

par

M l'Abbé DERAMECOURT

Secrétaire-Général.

Mesdames & Messieurs,

Si jamais Arras dut s'occuper de son passé, c'est au moment où ce passé commence à disparaître. A mesure que la Ville et la Cité perdent quelque fleuron de leur vieille couronne, couronne lourde et bornée, si l'on veut, qui empêchait l'air pur de circuler librement autour de leur front, mais couronne vénérable par les gloires qu'elle évoque, les amis des vieux souvenirs et des légendes pieuses ne manquent pas de recueillir ces débris d'un autre âge pour les léguer à la postérité.

C'est ici plus qu'ailleurs qu'il convient de féliciter les fidèles conservateurs de nos ruines et de consigner d'un mot reconnaissant leurs efforts et leur persévérance. L'occasion se présente de le faire : ne la laissons pas échapper, ne fut-ce que pour en laisser trace dans nos *Mémoires*.

Entre les lieux consacrés par l'histoire et dignes d'une particulière vénération, nul n'ignore que la colline de Baudimont se place en premier lieu. C'est bien là le mont sacré du patriotisme et de la religion à Arras. Il en était ainsi déjà au temps des Druides et il suffirait, sans doute, de creuser le sol un peu plus avant que ne le font les démanteleurs de nos remparts, pour retrouver les *bethels* et les *menhirs* qui y soutenaient les autels d'Odin, avant d'y servir au culte de Jupiter et d'Isis.

C'est là aussi qu'au commencement du Ve siècle, peut-être même auparavant, saint Diogène dressa le premier autel consacré à Jésus-Christ et honora, de son vrai nom, la Vierge mère que les prêtres gaulois y avaient auparavant saluée.

C'est là que le grand apôtre des Atrébates, le père de leur Eglise, saint Vaast, établit son siège, prêcha l'Evangile, fit ses premiers miracles et laissa sa dépouille, comme au centre de son action surnaturelle.

C'est là qu'à partir du XIe siècle on commença à bâtir cet édifice imposant qui s'élevait à la hauteur de quatre étages au-dessus de notre plateau, et, de ses arcades cintrées, comme de sa tour puissante, dominait toute la région avoisinante, tandis que par sa crypte étendue et savante, il pénétrait le sol et y laissait des assises profondes qui n'ont pas encore complètement disparu.

Un architecte laborieux, et que nous voulons croire fidèle, a offert à l'Académie différents dessins qui rappellent ces constructions huit fois séculaires. Il eût pu, à coup sûr, les éclairer par une légende mieux documentée et les appuyer sur de meilleures données historiques, mais, tel qu'il est, son dessin est agréable, il paraît consciencieux ; c'est une œuvre de bonne volonté qui mérite de ne point passer inaperçue.

A côté de l'antique cathédrale, comme des rejetons à côté d'un tronc vénérable, s'élevèrent de nombreux sanc-

tuaires, grandirent des églises, des paroisses, des couvents qui firent également honneur à la Cité d'Arras. La Paix de Jésus se distingue entre toutes les communautés que la métropole enfermait dans son giron : elle n'avait point encore d'histoire ; l'Académie est heureuse d'avoir donné à cette histoire l'occasion de se produire.

Le manuscrit qui la renferme se présente avantageusement aux regards. Il compte près de 150 pages d'un assez grand format et il est illustré de cartes, de plans et de planches qui ne sont pas sans mérite. Un Appendice de Pièces justificatives le complète et une table en détermine méthodiquement les matières. C'est l'œuvre d'un auteur soigneux qui sait classer ses documents.

Après avoir indiqué d'un mot l'ordre de son travail, la nécessité simple et sage d'une réforme dans les couvents de l'ordre bénédictin, il arrive sans retard à son sujet et nous montre la sainte réformatrice, Florence de Verquigneul, fondant à Douai le couvent de la Paix Notre-Dame, dont on peut dire que la Paix de Jésus, à Arras, est la fille.

Les circonstances touchantes et les conditions généreuses de la fondation du monastère sont racontées avec intérêt. L'ancien refuge d'Avesnes, autrefois le Cauroit, offrait un emplacement de tout point convenable pour le nouvel établissement, « esgaré qu'il étoit du bruict et sequestré du peuple, capable pour maintenyr une bonne régularité, closture et discipline... »

La munificence de messire Antoine de Belvallet permit aux Dames de la Paix de se libérer immédiatement de leur dette, et quoique le modeste donateur eût spécifié, dans l'acte de fondation, qu'il entendait « que cette donation ne fut connue que de ses enfants, afin qu'elle leur apprit à faire part eux aussi aux pauvres des biens qu'ils pourraient acquérir par leur sobriété, » son nom resta béni de toutes les religieuses de la Paix qui, à sa mort,

réclamèrent son cœur pour le conserver dans leur chapelle.

Ayant ensuite donné un aperçu de la règle de la communauté, de son habillement et de ses pratiques, l'auteur aborde son histoire, qu'il rattache à la biographie de chacune de ses prieures ou abbesses.

Depuis la mère Françoise du Puich, qui avait été choisie par la fondatrice même et qui fut élue abbesse le 26 janvier 1613, jusqu'à la mère Marie-Madeleine Chatelain, qui fut élue prieure le 23 février 1792, seize supérieures se succédèrent à la tête du monastère de la Paix.

Chacune de ces modestes et pieuses bénédictines continua les œuvres de prière et d'éducation qui ont sanctifié et illustré la maison.

L'auteur du manuscrit étudie leur vie avec soin et montre les développements, les épreuves et les joies que le couvent rencontra sous leur administration.

Cette suite de biographies, forcément limitées, naturellement uniformes, a du moins l'avantage de nous initier à la vie pauvre, intérieure et pratique d'un monastère d'Arras pendant deux siècles.

Nous y voyons surtout se perpétuer l'esprit éminemment religieux et mortifié de la fondatrice, en même temps que nous y apprenons, une fois de plus, à estimer à son juste prix cette petite noblesse et cette bourgeoisie artésiennes, qui fournissaient au couvent de la Paix des ressources généreuses et des religieuses fortes et simples.

Signalons, comme dignes d'une mention particulièrement honorable, la mère Adrienne Lambert, quatrième prieure, qui, en 1645, fit installer dans la chapelle de Notre-Dame de Lorette la statue de Notre-Dame des Affligés, devenue plus tard l'occasion et l'objet d'un pèlerinage très fréquenté et qui donna à la

maison d'éducation dirigée par nos religieuses un renom mérité.

La mère Marie-Alexandrine Théry, élue prieure en 1679, est remarquable par l'élan qu'elle sut inspirer à la communauté dans le chemin de l'oraison.

La mère Marie-Barbe le Carlier, prieure du 13 octobre 1727, célébra, deux ans plus tard, son cinquantenaire de religion; et la fête de ce jubilé est une des plus solennelles qui aient été célébrées au couvent de la Paix. Elle avait ce caractère particulier que la sœur aînée de la prieure, la mère Catherine-Joseph, sous-prieure, et leur nièce, Marguerite-Joseph, célébraient en même temps leurs noces d'or ou d'argent.

La messe fut célébrée par M. Wallerand de la Barre, doyen du Chapitre, qui adressa aux trois jubilaires une touchante allocution.

Toute la famille le Carlier était présente à la cérémonie, à l'exception du célèbre père Ignace, qui s'était fait excuser, retenu qu'il était à son couvent de Montreuil-sur-Mer.

Sous le gouvernement de la mère Marie-Anne Delaforge, en 1731, un formulaire de dévotion fut consacré à l'usage exclusif des pensionnaires de la Paix.

On y trouve un grand nombre de formules pieuses, en prose et en vers, qui seraient aujourd'hui à leur place dans plus d'un boudoir chrétien et même dans nos couvents.

C'est encore la mère Delaforge qui obtint pour la première fois dans sa communauté la célébration de l'office du St-Cœur de Marie, au mois de juin 1738.

La mère Marie-Françoise Delattre vit le monastère arrivé à son apogée vers 1750. On y comptait alors quarante professes. Toutefois le couvent eut toujours la bonne fortune de rester pauvre. L'incendie du 2 octobre 1755, en détruisant une partie des bâtiments, ajouta encore à cette pauvreté : il augmenta en vertu et en

considération, de sorte qu'à la fin du siècle, après la sainte et ferme administration de la mère Gorlier, il était encore aussi fervent qu'au premier jour de sa fondation.

La Révolution trouva peu de chose à prendre au monastère de la Paix, et comme les religieuses jouissaient à Arras d'une grande considération, la Municipalité leur fut secourable jusqu'au dernier jour de leur existence légale.

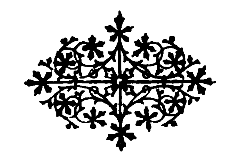
Ce dernier jour ne fut pas sans grandeur. On raconte que le 29 septembre 1792, M. le chanoine Lallart de Lebucquière, cet homme doux et intrépide, qui a laissé parmi nous un souvenir impérissable, se rendit de grand matin dans la chapelle des Dames de la Paix. Le saint sacrifice de la messe y fut célébré une dernière fois et toutes les religieuses s'approchèrent de la table de communion afin d'y puiser les forces nécessaires pour les épreuves qui les attendaient. Elles ne devaient plus se trouver réunies sur la terre. Le couvent fut vendu, ainsi que l'église, pour le prix de 38,000 livres et les pauvres filles de la Paix se dispersèrent. La plus intrépide d'entre elles, une Artésienne encore, Reine Garin, sauva de la profanation les reliques principales, ainsi que la statue de Notre-Dame de Consolation ; mais elle dut fuir à son tour. Après la tourmente, elle revint à Arras, en compagnie de la sœur Marie-Angélique Christalle, pour essayer d'y reconstituer la communauté de la Paix; ses efforts ne furent pas couronnés de succès.

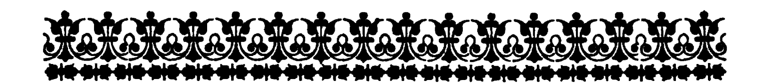
C'est vers Estaires alors que se dirigèrent les deux survivantes et qu'elles aboutirent à rétablir, en 1819, une nouvelle Paix de Jésus. L'auteur du manuscrit que je résume n'oublie pas d'y transporter son lecteur ; mais c'est une nouvelle histoire qui commence et qui n'est point finie.

Qu'on me permette de rester à Arras, dans cet ancien Cauroit, « tenant de trois sens au flégard et de bout aux remparts, de fort grand pourpris et extendue » qui devint le refuge d'Avesnes et le monastère de la Paix.

On sait ce qu'est devenu, dans ces dernières années, ce champ de prière, de calme et de vertu. La chapelle de Lorette elle-même a disparu et nous devons savoir gré à notre auteur d'en avoir conservé le souvenir.

Aussi l'Académie lui a-t-elle décerné une médaille de vermeil, tandis qu'elle n'a pu honorer que d'une médaille d'argent l'auteur de la notice sur l'ancienne Cathédrale d'Arras.





ARRAS DÉMANTELÉ

(Aux Mânes de Vauban)

par M. Ed. LECESNE

Membre résidant.

Vauban, qu'en dites-vous ? Votre œuvre est condamnée,
On rejette à l'écart, comme mode fanée,
Un système qui fut en vénération,
Tout près de deux cents ans, chez toute nation !
Quoi ! Ces fiers *bastions*, ces farouches *courtines*
Ne seront bientôt plus qu'un monceau de ruines!
Ces immenses *fossés* (1) qui bordaient les remparts,
Et dont la profondeur étonnait les regards,
Vont être nivelés ! Et votre *Citadelle*,
Qu'on jugeait *inutile* autant qu'elle était *belle* (2),
Aura ses *flancs* détruits et ses *fronts* renversés !
Quant à ce vaste amas d'*ouvrages avancés*,
Glacis, *chemins couverts, redans* et *demi-lunes*,
Ils se trouvent voués aux mêmes infortunes.
Enfin, tous ces *travaux*, formés avec tant d'art,
Avant peu joncheront le terrain au hasard.
Nous ne verrons donc plus cette *porte Ronville*,
Aux baudets d'Achicourt passage difficile,

(1) Plusieurs fossés des remparts d'Arras sont remarquables par leur profondeur.

(2) La Citadelle d'Arras, construite par Vauban en 1670, a été surnommée la *belle Inutile*.

Ni celle d'*Hagerue*, où l'escadron mutin
Des collégiens grimpait, oubliant le latin.
Nos gamins, que le mal trop fréquemment allèche,
Ne pourront plus lancer, du sommet de la *Brèche*,
Des *gazons* dans le dos du paisible passant.
Le *Mont de l'Union* s'humiliera devant
Le soc du laboureur, et l'herbe des prairies
Désormais couvrira de ses touffes fleuries
Les *portes d'Amiens*, *Maître Adam*, *Méaulens*.
En un mot, le destin, plus que la faux du temps,
Nous frappe, et la rigueur, que sur nous il déploie,
Inflige aux murs d'Arras le sort des murs de Troie.
L'heure en est arrivée, et les démolisseurs
Portent sur tous les points leurs bras envahisseurs.
Une porte nouvelle espérait se soustraire,
Grâce à ses jeunes ans, à cet arrêt sévère ;
En vain elle comptait sur un long avenir :
Elle en est elle-même à son dernier *soupir*. (1)
Déjà sont abattus ces arbres séculaires
Dont le feuillage offrait des ombres salutaires
Aux promeneurs épris de leurs bosquets charmants,
Et des abris remplis de mystère aux amants
Qui tendrement erraient sur les *rives prochaines*.
Fuyez, fuyez, amours, portez ailleurs vos chaines !
Ainsi vont s'effacer les restes d'un passé
Qui ne fut pas sans gloire ! Ainsi sera chassé
Un témoin précieux pour l'histoire locale !
Ils n'attesteront plus la force communale,
Ces débris renversés des *tours Saint-Nicolas* (2) ;
La *porte Baudimont* (3) ne rappellera pas

(1) La *porte des Soupirs*, ouverte en 1858.

(2) Il a longtemps existé à la porte St-Nicolas une inscription constatant la part prise par la milice communale d'Arras à la bataille de Bouvines.

(3) Lors de la tentative d'Henri IV contre Arras, en 1597, c'est à la porte Baudimont qu'*il attacha des pétards*.

Les coups du Béarnais ; la marche de Turenne (1)
Perdra sur les glacis toute trace certaine ;
Et dans le *Héronval* (2) l'écho des environs
Ne retentira plus du cri des Bourguignons.
L'archéologue voit avec la mort dans l'âme
Pièce à pièce tomber ces objets de sa flamme ;
Aussi, comme un soldat qui défend son drapeau,
Il voudrait en sauver, ne fût-ce qu'un lambeau.
L'anéantissement de notre vieille enceinte
Porte à notre amour-propre en outre quelque atteinte.
On lisait jusqu'ici, non sans un grain d'orgueil,
La mention suivante écrite en maint recueil :
Arras, place très forte, et du Crinchon baignée.
Cette indication, où n'est pas épargnée
Certaine complaisance, avait notre faveur,
Car elle nous dotait d'une *place* d'honneur.
A présent, nous perdons titre de ville forte :
N'est-il pas malséant de changer de la sorte,
Et ne sommes-nous pas tout-à-fait *déclassés* ?
Nous gardons le Crinchon, mais *ce n'est pas assez.*
Sans portes et sans murs, Arras, pour apanage,
Sera-t-il décoré du nom de grand village ?
Fâcheuse perspective ! En compensation,
Il est vrai qu'on promet à notre ambition
De vastes carrefours, de longues avenues,
Des squares ombragés et de superbes rues.
Ce projet, tôt ou tard se réalisera,
Et déjà l'on voit poindre un nouveau Beffara (3).
Oui, mais pendant longtemps nous n'aurons que ruines,
Des espaces déserts, des champs à sombres mines.

(1) Dans la nuit du 24 au 25 août 1654, Turenne parcourut une partie des glacis, chassant devant lui l'armée espagnole.

(2) C'est par les fossés Héronval que les troupes de Maximilien d'Autriche surprirent Arras, en 1492, au cri de : *Vive Bourgogne.*

(3) Beffara, architecte du XVIIIe siècle, à qui l'on doit le plan de la Basse-Ville, nouveau quartier construit alors à Arras.

Que voulez-vous ? dit-on, c'est un mal pour un bien :
On ne peut vous donner tant d'agréments pour rien.
Soit donc !... si le programme a de façon fidèle
Représenté d'Arras la figure nouvelle ;
Pour nos neveux il faut poursuivre ce dessein
Sans nous préoccuper des ronces du chemin.
Planter pour l'autre siècle est le rôle des pères,
Heureux si les enfants en font mieux leurs affaires !
Cela n'empêche pas une réflexion
Qui, naturellement, fixe l'attention :
Nous sommes effrayés en songeant aux dépenses
Qu'il faudra prodiguer pour raser ces *défenses ;*
Qu'est cette somme auprès des frais nécessités
Par leur construction ? Ces trésors sont restés
En sources de richesse absolument stériles.
Combien ils auraient pu devenir plus utiles
Et répandre partout de féconds résultats !
Mais envers nos aïeux ne soyons pas ingrats.
Peut-être ces travaux ont-ils de nos murailles
Ecarté si longtemps le démon des batailles (1).
Peut-être que, malgré leurs éclatants succès,
Les Allemands ont craint d'en affronter l'accès.
Jadis on aurait dit que votre ombre apparue,
Vauban, les avait fait reculer à sa vue.
Il reste à demander pourquoi ce changement ;
A quoi bon de nos murs le *démantèlement*,
Expression assez bizarre pour la chose.
Ah ! c'est que, de nos jours, en principe l'on pose
Que contre l'ennemi les murs ne servent plus,
Et même dangereux doivent être abattus.
Cremaillère, *réduit*, *tenaille*, *contre-garde*,
Vieux jeux que tout cela ! Fin de siècle regarde
Avec un fier dédain tous ces préservatifs.
Sa cervelle a trouvé contre eux des *explosifs*

(1) Depuis 1654 Arras n'a pas été sérieusement attaqué.

Prodigieux d'effet : des poudres infaillibles,
Des canons foudroyants et des bombes terribles ;
On ne fait plus de siège, on brûle les cités :
Voilà le mouvement dans toutes ses beautés !
Puisse le monde au moins en devenir plus sage !
La guerre s'allumant, il n'a plus en partage
Qu'un abîme d'horreurs et de destructions,
Où viendront s'engloutir des générations.
Ne vaudrait-il pas mieux qu'une paix générale
Abolit cet état de terreur infernale ?
Nous l'espérons ! Plusieurs aiment à répéter
Que par tous ces engins que l'on vient d'inventer
Les peuples à l'envi pouvant s'entre-détruire,
Les conflits cesseront chez eux de se produire.
Acceptons-en l'augure et, prenant ces raisons
Sans trop les contrôler, à notre tour disons :
Un ordre universel va régner dans le monde,
Et par l'âge de fer un âge d'or se fonde.
C'était votre désir, Vauban, et vos écrits
Cherchaient à procurer ce bienfait au pays.
Votre *dîme royale*, en vous, homme de guerre,
Dénote pour la paix un penchant exemplaire,
Et vos jugements font autorité de loi,
Malgré l'éloignement qu'eut pour eux le grand roi (1).
Mais si tant d'autres points ont fondé votre gloire,
Quelque lustre lui vient aussi de notre histoire.
Turenne et vous brillez au rang de nos héros ;
Vous nous avez donné l'honneur et le repos.
L'un nous a pour jamais assurés à la France,
L'autre a constitué longtemps notre défense ;
Ces services, nos cœurs ne les oublieront pas :
Tous les deux vous avez bien mérité d'Arras !

Août 1891.

(1) Louis XIV disait qu'il ne connaissait pas de *jugements plus faux* que ceux de Fénelon et de Vauban.

LAURÉATS DES CONCOURS

HISTOIRE

Médaille de vermeil :

M. GUSTAVE ACREMANT

pour son étude sur le *Couvent de la Paix de Jésus*, à Arras.

Médaille d'argent :

M. LÉON TRICART

pour sa *Notice sur l'ancienne Cathédrale d'Arras.*

POÉSIE

Médaille d'or :

M. RENÉ HOUDET, DE VILLARD DE LANS (ISÈRE)

pour sa pièce intitulée : *Jean l'Idiot.*

Médaille de vermeil :

M. HENRI BOMEL, D'ANNONAY (ARDÈCHE)

Médaille d'argent :

M. CHARLES FOURNIER, D'ABBEVILLE

SUJETS MIS AU CONCOURS

POUR 1892

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Histoire d'une Ville, d'une Localité importante ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Etude historique et archéologique sur les découvertes de toute nature amenées par la démolition des remparts d'Arras.

Monographie d'une Eglise cathédrale ou paroissiale, d'une Maison conventuelle, d'une Maison hospitalière, d'une Institution civile ou religieuse de la Ville ou de la Cité d'Arras.

LITTÉRATURE.

Une pièce ou un ensemble de poésie de deux cents vers au moins. Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Une composition en prose sur un sujet d'intérêt local.

BEAUX-ARTS.

Un album de photographies ou dessins, aussi complet que possible, des fortifications, portes, substructions, défenses et découvertes diverses, anciennes et modernes, à qui le démantèlement d'Arras donne de l'intérêt. Une légende sera jointe à cet album.

SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés, pourvu qu'ils intéressent le département du Pas-de-Calais.

Des médailles, dont la valeur pourra atteindre 300 fr, seront décernées aux lauréats de chaque Concours.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-général de l'Académie, et lui parvenir avant le 1er juin 1892. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, et l'attestation que le travail n'a pas été présenté à un autre Concours. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages imprimés ne sont pas admis.

Les Membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Fait et arrêté, en séance, le 31 juillet 1891.

Le Secrétaire-général,
A DERAMECOURT.

Le Président,
DE MALLORTIE.



II

LECTURES

FAITES DANS LES SÉANCES HEBDOMADAIRES.



JEAN LE FEBVRE

Chanoine, Théologal et 57e Prévot

du

CHAPITRE D'ARRAS

SA VIE ET SES ŒUVRES DANS LEURS RAPPORTS AVEC L'HISTOIRE LOCALE

par M. l'Abbé DEPOTTER

Membre résidant.

Le personnage dons nous esquissons la biographie occupe une place modeste dans nos annales arrageoises. A plus d'un titre cependant, il nous semble mériter l'attention du lecteur : chanoine, théologal et prévôt du Chapitre d'Arras, il appartient à l'histoire de ce grand corps dont il a soutenu les droits et défendu les privilèges ; orateur très apprécié de ses contemporains, il a publié des sermons qui donnent une idée de la prédication dans nos contrées à la fin du XVIIe siècle; atrébate de fait, sinon de droit, par un séjour de quarante années, il a semé dans ses œuvres sur Arras et la région des détails intéressants qu'on chercherait vainement ailleurs (1).

Nous essaierons de le montrer dans cette courte notice.

(1) Il ne faut pas confondre le prévôt J. Le Febvre avec le P. Hyacinthe Le Febvre, de la province des Récollets de St-Anthoine en Arthois, ex-provincial de la province de Paris. Ce religieux publia en 1683, chez Denys Thiéry, à Paris, deux volumes d'Exhortations pour les vêtures et professions religieuses (Voir le n° 2926 du catalogue de la Bibliothèque d'Arras).

I

Il nous serait impossible de dire si Jean Le Febvre appartenait par sa naissance au diocèse d'Arras ; nous ne savons pas davantage à quelle époque il vint occuper une stalle au Chapitre.

En 1656, un décret du roi nommait à l'évêché d'Arras Etienne Moreau, abbé de St-Josse-sur-Mer, au diocèse d'Amiens. Moreau prit possession de son siège par procureur le 18 avril 1658. L'un de ses premiers actes fut de nommer théologal le chanoine Jean Le Febvre, docteur en théologie et déjà fort avantageusement connu par ses prédications. Les bulles de Moreau se firent attendre jusqu'en 1668, et ce ne fut que le 23 novembre de cette année que le nouvel évêque entra solennellement dans sa cathédrale.

Le dimanche suivant, Le Febvre, en sa qualité de théologal, commentait devant Moreau l'évangile du premier dimanche de l'Avent sur le Jugement dernier. Il ne pouvait se dispenser de faire allusion aux circonstances: l'allusion fut délicate ; et après avoir établi un contraste entre l'Eglise universelle épouvantée à la vue du juge qui vient condamner les pécheurs, et « cette cathédrale transportée de joie de voir son évêque assis dans son siège pour répandre sur ses enfants toutes les bénédictions de son ministère, » l'orateur présenta au pontife « cette église qui, après avoir donné tant de larmes et tant de soupirs dans l'attente de son pasteur, après avoir importuné le ciel de ses vœux et de ses prières pour le

posséder, ramasse aujourd'hui tous ses enfants et toutes ses forces pour se ranger sous la conduite de son chef (1).»

Cette joie ne devait pas être de longue durée : Etienne Moreau ne fit que passer sur le siège d'Arras ; il mourut le 8 janvier 1670, après treize mois d'épiscopat. Mais le théologal avait eu le temps d'acquitter la dette de sa reconnaissance en dédiant au prélat une « *Octave du Saint-Sacrement* avec divers sermons pour les principales festes de l'année. » L'épître « dédicatoire » est dans le mauvais goût qui inspirait à cette époque toutes les compositions de ce genre.

La réputation de Jean Le Febvre n'est plus à faire à Arras ; on le demande dans les paroisses et les communautés de la ville ; il semble l'orateur préféré des circonstances solennelles : c'est lui qu'on appelle chez les Jésuites au jour de la dédicace de leur chapelle, lui qu'on entend chez les Récollets, les Dominicains, les Carmes déchaussés, les Grands Carmes. « Le 15 août 1669, lisons-nous dans les Mémoires du temps, on fit dans l'église de ces derniers la cérémonie pour la canonisation de sainte Madeleine de Pazzi. L'évêque Moreau y officia. Le panégyrique de la sainte fut prononcé par le chanoine théologal (2). » Et Le Febvre a soin de nous avertir avec une satisfaction naïve que « toute la ville » était venue l'écouter (3).

Il donne à l'abbaye d'Etrun le panégyrique de la Madeleine, patronne du monastère, aux Augustins du Mont-St-Eloi le sermon pour la profession d'un de leurs religieux ; chez les Trinitaires de Douai, il a pour auditeurs « M. de St-Geniez et toute l'Université ; » en 1669, le jour du St-Sacrement, il parle « dans la grande place

(1) *Divers sermons pour les principales festes de l'année*, p. 179.

(2) Le P. Ignace, *Addit. aux Mém.*, t. I, p. 50.

(3) *Sermons sur différents sujets*, p. 345.

de Béthune, à la prière de Messieurs du Chapitre de St-Barthélemy, durant la procession. » La réputation de notre orateur s'étend au loin, on l'invite à monter « dans les plus célèbres chaires de Paris ; » il prêche même à Bruxelles « en présence de toute la Cour. »

Malheureusement on ne fait pas bien plusieurs choses à la fois. Une ordonnance d'Orléans que Jean, évêque de Verceil, nonce apostolique dans les Pays-Bas, avait mise en vigueur dans le diocèse d'Arras, porte que le théologal « preschera et annoncera la parole de Dieu chacun jour de dimanches et festes solennelles ; et ès autres jours, il fera et continuera trois fois la semaine une leçon publique d'Ecriture sainte ; et seront tenus et contraints les chanoines d'y assister par privation de leur distribution (1). » Mais les prédications multipliées de Jean Le Febvre nuisaient beaucoup à son enseignement, et les cours d'Ecriture sainte qu'il devait faire aux quarante chanoines, ses confrères, étaient fréquemment interrompus. En 1672, une sentence du Chapitre rappela le théologal à l'observation plus régulière de ses devoirs. Cette admonition semble avoir porté ses fruits ; d'ailleurs le siège d'Etienne Moreau était alors occupé par Guy de Sève de Rochechouart, dont on connait le zèle pour le maintien de la discipline.

Une nomination aux doubles fonctions d'aumônier et de prédicateur de la reine Marie-Thérèse d'Autriche fit bientôt oublier à Le Febvre la leçon un peu dure qu'il s'était attirée. Il dut à la bienveillante protection de Mme la maréchale d'Humières cette honorable distinction. Aussi en quel pathos inintelligible il célèbre dans la dédicace de son dernier volume de sermons le glorieux vainqueur d'Aire, de Cassel et de Courtrai ! « Je vous dirais, écrit-il à la Maréchale, que le baston royal qu'il a

(1) Durand de Maillane, *Dict. de droit canonique*, t. IV, p 604.

mis à la roue de sa fortune, n'en a pourtant point empesché le cours, ny pu retarder le progrés, puisque le plus grand des rois le regardant comme un foudre de guerre, a cru que c'étoit à luy seul qu'il en devoit confier les tonnerres et les éclairs, en le nommant à la charge de grand-maistre de l'artillerie, ce glorieux poste que les ambitieux appellent le solstice de la fortune, parce qu'il est le comble des grandeurs. »

Le Febvre prêcha plusieurs fois devant la Reine ; il parle volontiers « du petit succès de ses prédications devant Sa Majesté ; » il devait encore lui faire entendre deux panégyriques de saint Bonaventure et de saint Louis, quand Marie-Thérèse mourut le 30 juillet 1683 (1).

La faveur royale éleva cette même année le théologal à la première dignité du Chapitre : il succéda comme prévôt à Lambert-François Wéry et fut installé le 22 novembre. C'est à cette époque que furent célébrées dans la Cathédrale les funérailles du comte de Vermandois. Ce jeune prince, fils légitimé de Louis XIV, avait renoncé à son grade d'amiral de France pour servir comme simple volontaire, sous les ordres de Boufflers, au siège de Courtrai. Atteint d'une fièvre maligne, il continua cependant d'aller aux tranchées ; et quand, le 7 septembre, la ville eut capitulé, il y entra avec l'armée victorieuse : dix jours plus tard, le comte succombait à la maladie, il avait à peine seize ans. Le roi fit transporter à Arras le corps de son fils et on l'inhuma au milieu du chœur de la Cathédrale (2). Détail assez singulier : le prévôt, fai-

(1) On peut s'étonner que Le Febvre n'ait pas donné l'oraison funèbre de sa bienfaitrice : ce fut le P. Archange Enguerrant, provincial des Récollets de la province de St-Antoine, qui la prononça dans la cathédrale d'Arras, le 17 août 1683. Ce discours fut imprimé à Arras, chez J. Lohen, 1683. 42 pages in-4°.

(2) Pendant un an, une messe fut dite pour le repos de l'âme du comte dans la chapelle de St-Vaast qui demeura durant tout ce temps

sant à d'illustres étrangers les honneurs de la Cathédrale, leur parlera « du précieux dépôt que Sa Majesté a depuis peu voulu confier à ce temple, » il leur montrera la place « où reposent les restes d'un jeune prince qui, marchant sur les traces de son illustre père, commençait à se signaler dans la guerre » : quarante ans plus tard, on

garnie de tentures funèbres. Le roi fonda aussi un obit à perpétuité et donna à cette intention une somme de 10,000 livres qui fut affectée à l'achat de la cense et seigneurie du Grand-Rault, paroisse de La Couture, près Béthune.

A ce service solennel sont obligés d'assister Mgr l'Evêque d'Arras et tout le Chapitre, aussi bien que le Procureur général du Conseil d'Artois, lequel après ce, fait son rapport à la cour. Le portrait du comte de Vermandois, tiré d'après le naturel, est dans le lieu capitulaire des chanoines de ladite Cathédrale. Son tombeau, qui est des plus magnifiques, est au milieu du chœur de ladite église, en marbre blanc, sur lequel on voit les armoiries du prince et son épitaphe en ces termes :

Ludovicus, comes Viromanduorum, utriusque maris gallici Archithalassus, regii sanguinis, munificæ propensionis, heroïcæ indolis, perspicacis ingenii, maturi judicii, interminatæ spei, annos vix XVI egressus adolescens : ut uno faustum omen, augustum nomen, summum inter mortales fastigium complectar verbo

Ludovici Magni

legitimatus Franciæ princeps et filius, amor et cura magnatum, futura spes et fiducia militum. In castris, ipsoque vallo et aggere obsidii Cortracensis, febre eheu! mortali nihilominùs urgente, ingenitæ martiæ virtutis tyrocinium probans, immaturo fato in urbe victâ correptus est 12° kal. Xbris MDCLXXXIII.

Mortales præposteri herois exuviæ Cortraco Atrebatum funebri pompâ deductæ gentilitio Elizabeth Viromanduorum comitissæ tumulo illatæ sunt.

Cette Elisabeth de Vermandois, femme de Philippe d'Alsace, enterrée en 1182, n'avait pas eu d'enfant. — *Cette note est extraite d'un manuscrit appartenant à la bibliothèque de M. Moncomble-Colin*, t. 1er, p. 447.

ne saura plus l'endroit précis où le comte a été enterré et il faudra qu'une lettre du Ministère donne, en 1736, cette indication aux membres du Chapitre (1).

En 1686, le roi de Siam envoya au roi de France une ambassade composée de trois mandarins. Cet évènement, qui se rattachait aux progrès de la religion chrétienne dans l'Extrême-Orient, produisit en France une impression immense. Fénelon s'écriait dans un saint enthousiasme : « Sache la postérité la plus reculée que l'Indien est venu mettre aux pieds de Louis les richesses de l'aurore en reconnaissance de l'Evangile reçu par ses soins ! » (2)

Le roi voulut faire visiter aux ambassadeurs ses récentes conquêtes de Flandre. Partis de Paris le 14 octobre, ils arrivèrent le 20 à Arras. Partout sur leur passage on leur rendait les honneurs dûs aux ministres des souverains. Le Febvre, à la tête du Chapitre, les reçut au portail de la Cathédrale (3). La harangue qu'il leur adressa est longue et diffuse, mais elle est pleine d'un souffle patriotique. César et le camp d'Etrun, Robert d'Artois et la Massoure, la paix d'Arras en 1435, Louis XI, Louis le Juste, Louis le Grand trouvent place dans cette leçon d'histoire qui dut médiocrement intéresser les Siamois. Le prévôt terminait par cette pompeuse apostrophe : « Il manquait à la gloire d'Arras comme à celle de toute la province d'avoir pour spectateurs de ses antiquités, de ses fortifications et de ses fertiles campagnes, les peuples les plus reculés qui, pour devenir les témoins de toutes ces merveilles, ont traversé toute la distance qui sépare le Gange d'avec la mer occidentale, et qui,

(1) Sur le comte de Vermandois, voir le P. Ignace, *Mémoires*, t. VII, p. 789, et *Addit. aux Mém.*, t. II, p. 299.

(2) Fénelon, *Sermon pour le jour de l'Epiphanie.*

(3) Le P. Ignace, *Addit. aux Mém* , t. II, p 311.

vivant dans des climats où le soleil commence sa course, sont venus jusqu'à ceux où ce grand astre la finit. Heureuse province d'avoir eu chez soi des hôtes si rares et si distingués ! Votre célèbre entrée, Messeigneurs, servira quelque jour d'époque à nos neveux ; on leur dira, pour exciter leur étonnement : Un tel jour, on a vu paraître sur cet hémisphère, comme de nouveaux phénomènes, des ambassadeurs étrangers, également vénérables et par le prince qu'ils représentaient et par le ministère qu'ils remplissaient, qui n'ont point appréhendé de traverser un chemin de plus de six mille lieues pour se ménager une alliance avec Louis le Grand et faire à leur roi le récit de toutes les grandes choses qui se sont passées sous son règne. » Un vœu pour la conversion du roi et du peuple de Siam sert de conclusion à ce curieux discours (1).

La même année, le 14 mars, le prévôt avait prononcé dans la Cathédrale l'oraison funèbre de Michel Le Tellier.

Ces travaux oratoires ne l'empêchaient pas de s'occuper des intérêts qui lui étaient confiés : il signe un concordat entre le Chapitre et le monastère de St-Vaast ; puis, jaloux de protéger la liberté des sujets du Chapitre, il interdit au promoteur d'informer contre eux sans une permission expresse du prévôt ; il obtient du Conseil d'Artois la reconnaissance du droit des chanoines à faire la levée du corps de leurs suppôts ecclésiastiques qui mouraient sur le territoire des diverses paroisses de la Cité et de la ville. Michel André, abbé d'Hasnon, prête

(1) La harangue du prévôt fut imprimée à Lille, chez François Fiévet, *A la Bible royale*, sur le pont de Fin ; elle porte l'approbation suivante : « J'ai lu avec plaisir ce discours où la piété et l'érudition paraissent avec avantage. » Fr. Desoteux, pasteur de St-Estienne, doyen de chrétienneté de Lille et censeur des livres.

Voir le P. Ignace, *Addit. aux Mém.*, t. 1er, p. 161.

entre ses mains, en 1687, le serment de fidélité au Chapitre.

L'âge avait forcé Jean Le Febvre à renoncer à la prédication, son dernier recueil de sermons parut cette même année ; mais l'infatigable prévôt n'a pas pour cela renoncé à écrire. Il fait imprimer à Lille, en 1688, un volume in-12 de 329 pages, sous ce titre assez singulier : *Le Destin*. « C'est, dit le P. Ignace, un recueil de prédictions et de présages. L'auteur a réuni tout ce qu'il a pu ramasser d'exemples qui reviennent à son sujet. La morale qu'il en tire, c'est qu'on ne doit pas mépriser ces avertissements ; néanmoins un esprit solide ne s'embarrassera pas des vaines spéculations d'une imagination faible ou exaltée (1). »

L'année suivante, Le Febvre donne un nouveau volume qui eut, en 1695, les honneurs de la réimpression. Sous ce titre : *Les plus curieux endroits de l'histoire ou les sages et généreuses réparties* (2), le prévôt nous présente « les fruits de vingt années de travail ; » ce sont les réparties de ses héros qu'il peut bien qualifier de « diamans et de pierreries puisqu'elles tiennent le même rang dans l'histoire que les perles les plus précieuses ont dans la nature. » Ce livre n'est qu'une compilation peu intéressante de fragments empruntés à l'histoire de tous les siècles. Nous jugerons plus favorablement un autre ouvrage de notre auteur. Le titre mérite d'être transcrit

(1) Le P. Ignace, *Dictionn.*, t. II, p. 131.

(2) A Paris, chez J.-B. Langlois, au septième pillier de la grande salle du Palais, vis-à-vis la grande chambre, *A l'Ange gardien*. — 1689, in-12 de 423 pages.

A Paris, chez Daniel Jollet, au sixième pillier de la grande salle du Palais, vis-à-vis la grande chambre, *A la Paix*. — MDCXCV. — Réimpression dans le même format, avec préface et avertissement.

(Communiqué par M. Laroche, membre de l'Académie).

intégralement : *Anciens Mémoires du XIVe siècle depuis peu découverts, où l'on apprendra les avantures les plus surprenantes et les circonstances les plus curieuses de de la* Vie du fameux Bertrand du Guesclin, *connétable de France, qui par sa valeur a rétably dans ses Etats un prince catholique, nouvellement traduits par le S. Le Febvre, etc.* Avec approbation et permission de M. du Gué de Bagnols, Conseiller d'Etat, Intendant de justice, police et finances dans toute la Flandre conquise (1). Dans l'avertissement l'auteur dit qu'il a puisé ses documents dans un vieux manuscrit composé en 1387 par le sieur d'Estouteville ; il s'excuse « d'avoir employé en quelques endroits de son livre le patois du XIVe siècle. Le vieux gaulois est à présent un patois que la pureté du style de nos jours ne peut pas souffrir ; il ne s'en sert d'ailleurs qu'avec réserve et pour délasser l'esprit du lecteur. » Quant à la dédicace dont la forme pompeuse et les citations latines rappellent avec avantage l'épître à la maréchale d'Humières, elle est adressée à la reine d'Angleterre, femme de Jacques II. Le Febvre assure cette princesse que « la France est encore féconde en Guesclins et le souverain qui la gouverne n'aura pas moins de zèle que Charles le Sage pour faire rendre à sa couronne le droit et l'autorité qu'on lui a ravis; » belles espérances que l'évènement ne devait pas justifier.

Nous trouvons encore de notre prévôt une *Oraison funèbre de Mgr le marquis de Louvois*, publié chez Jean Lohen, en 1691. Ce travail semble plutôt un éloge historique qu'une oraison funèbre : à part le texte emprunté à la sainte Ecriture, rien ne rappelle l'éloquence sacrée.

Jean Le Febvre secondait de son mieux l'administra-

(1) A Douai, chez la veuve de Balthasar Bellère, imprimeur du Roy, *Au Compas d'or*. 1692, petit in-4° carré de 433 pages.

(Communiqué par M. V. Barbier, membre de l'Académie).

tion de Guy de Sève, et malgré les démêlés fréquents qui s'élevèrent entre l'Evêque et le Chapitre, il appréciait beaucoup le zèle du prélat, sa grande charité pour les pauvres et l'ardeur qui le portait à répandre partout la parole sainte. Dans le compliment qu'il lui adresse au nom des chanoines, le 1er janvier 1693, il félicite très délicatement le pontife d'avoir su « soutenir l'honneur de la tiare sans blesser celui de la couronne, aimant mieux être le martyr de la religion que de n'en pas être le défenseur. » On sait que la courageuse fermeté de l'évêque d'Arras dans l'Assemblée de 1682 lui avait attiré la disgrâce du roi qui lui défendit de sortir de son diocèse.

Le 13 juin 1693, le prévôt termina sa longue et laborieuse carrière ; sa prébende théologale passa aux mains de Brogniart, curé de St-Aubert, et un brevet de Louis XIV, en date du 8 septembre suivant, attribua la dignité prévôtale à Anne-Jacques Delacroix, docteur de Sorbonne, chanoine d'Arras et vicaire-général de Guy de Sève.

II

Quand on étudie l'œuvre oratoire de Jean Le Febvre, on y trouve de fortes études théologiques, un esprit sérieux, un talent incontestable pour la chaire : on y reconnait l'accent d'un apôtre désireux de procurer le salut des âmes. Mais le prévôt est bien de son temps ; il en a tous les défauts : son style manque de simplicité ; l'affectation se fait sentir même dans sa manière d'argumenter ; ses thèses s'établissent à grand renfort d'exemples empruntés non seulement à l'histoire sacrée, mais à l'histoire profane de toutes les époques.

Dans les *Dialogues sur l'éloquence*, chef-d'œuvre de bon goût et de sage critique, Fénelon condamnait l'abus des divisions plus ingénieuses que réelles auxquelles recouraient les prédicateurs contemporains. Au lieu d'un orateur qui divise simplement sa matière, « vous voyez, disait-il, un homme qui entreprend d'abord de vous éblouir, qui vous débite trois épigrammes ou trois énigmes, qui les tourne et les retourne avec subtilité ; vous croyez voir des tours de passe-passe (1). » Le théologal d'Arras mériterait quelque peu ce reproche. Le jour des Cendres, prêchant devant ses confrères du Chapitre, il débute en ces termes :

« Remarquez, Messieurs, la cendre a trois imperfections qui lui sont attachées.

» Il n'est rien de plus mince.

» Il n'est rien de plus léger.

» Il n'est rien de plus stérile.

» Il n'est rien de plus mince, puisqu'un point la peut mesurer.

» Il n'est rien de plus léger, le moindre vent est capable de la disperser.

» Il n'est rien de plus stérile, car il n'est point d'effet qu'elle puisse produire toute seule.

» La petitesse de la cendre, la légèreté de la cendre, la stérilité de la cendre représentent trois défauts de notre vie.

» Sa petitesse en désigne la brièveté.

» Sa légèreté nous en découvre l'inconstance.

» Sa stérilité nous en marque l'indignité.

» C'est ce que je prétends vous faire voir dans ce discours (2). »

(1) Fénelon, *Dialogues sur l'éloquence*, premier dialogue.

(2) *Divers sermons*, p. 480.

Dans plusieurs exordes cette formule de conclusion est remplacée par cette phrase caractéristique :

« Ce sont les trois endroits sous lesquels on doit envisager cette question, les trois mesures qu'on doit prendre pour en bien parler, mes trois idées sur cette matière et les trois sujets de vos patiences et de ce discours. »

Le Febvre emprunte souvent ses comparaisons à la nature, mais sa physique et son histoire naturelle auraient besoin de plus d'une rectification : « Les naturalistes disent que la raison pour laquelle on voit des taches dans la lune, c'est parce que c'est l'astre le plus voisin de la nature et que cette obscurité visible qu'on remarque dans son concave est un effet des vapeurs grossières qui se ramassent dans son enceinte et lui donnent ce visage irrégulier qui choque nos yeux (1). » Cependant notre orateur est parfois plus heureux, témoin ce développement d'une parole de l'Ecriture : *Dies nostri sicut aranea* (Ps. 89, 9): « L'araignée s'éventre pour ourdir sa trame, elle épuise toute sa substance et tous ses travaux pour composer ses petits pièges si artistement tissus et qu'elle tend avec tant d'industrie, qu'elle met au désespoir les artisans dans leurs manufactures quand ils entreprennent de l'imiter. Cependant après tant de soins et tant de fatigues, l'araignée voit sa toile emportée par un coup de balai ou par le moindre vent. » L'application morale ne vaut pas ce gracieux début : « Ainsi l'homme, après avoir donné ses veilles et ses sueurs pour l'établissement de sa fortune, après avoir donné tant d'encens pour se conserver dans son établissement, une révolution d'Etat le met en chemise, un contretemps de fortune, une maladie le renversent dans le tombeau : *Dies nostri sicut aranea* (2). »

(1) *Divers sermons*, p. 207.
(2) *Ibid.* p. 498.

Le détail un peu réaliste n'épouvante pas Le Febvre, on a pu le remarquer déjà ; mais que dire de cette singulière apostrophe à la Magdeleine, dans un sermon prononcé le jour de sa fête, à l'abbaye d'Etrun? « A-t-on jamais lu dans les histoires profanes et sacrées qu'on ait jamais employé des cheveux pour essuyer des pieds? Magdeleine, vous pouviez prendre votre mouchoir, ou les pans de votre robe, ou du moins trouver dans ce banquet quelque linge pour cet usage : non, Messieurs, elle veut prendre sur son corps et sur elle-même de quoi rendre ce service au Sauveur, pour lui témoigner davantage la violence et la force de son amour (1). » Nous pourrions trouver dans notre auteur d'autres passages empreints d'un semblable mauvais goût : on a peine à croire qu'à la même époque Bossuet avait déjà publié le *Discours sur l'histoire universelle* et prononcé ses immortelles *Oraisons funèbres !*

Voici pourtant un portrait du vieillard qui rappelle par plus d'un trait celui qu'a tracé La Bruyère : « Tout nous avertit de la brièveté de la vie, mais sans chercher des autorités étrangères, il faut en croire nos propres faiblesses, il faut en croire cette tête branlante sous les cheveux blancs, ce front coupé de rides, cette voix cassée, cette poitrine engagée, cet asthme qui vous coupe la respiration, ces reins chargés, cette goutte dont toutes les pointes sont autant d'alènes qui nous percent et nous font jeter les hauts cris ; ces pieds chancelants, ces corps dont nous traînons plutôt la caducité que nous ne la portons, ah ! ce sont autant de voix qui nous disent à l'oreille de chacun de nous : *Pulvis es, et in pulverem reverteris* (2). »

(1) *Sermons sur différents sujets*, p. 430.
(2) *Ibid.* p. 442.

III

Ce qui donne un intérêt particulier à l'œuvre de Jean Le Febvre, c'est la mention qu'il accorde dans ses discours aux choses locales et aux plus illustres de ses concitoyens. Si l'on peut, au point de vue de l'art oratoire, regretter les longues digressions auxquelles, en certaines circonstances, il se laisse entraîner, ces hors-d'œuvre eux-mêmes sont précieux à recueillir, puisqu'ils renferment sur plus d'un point la manière de voir et le jugement des contemporains.

La postérité souscrit à l'éloge du « pieux et magnifique abbé *de Caverel* (1), de la célèbre abbaye de St-Vaast, qui, fuyant le luxe et les vanités séculières et se contentant d'une table frugale et d'un équipage modeste, a retranché sur son revenu les sommes nécessaires pour élever l'église des PP. Jésuites dont toutes les pierres sont autant de panégyristes de sa charité (*a*). »

Les gloires militaires de l'Artois ne trouvent pas notre auteur insensible ; il rappelle que « César a déclaré que jamais conquête ne lui a tant coûté que celle d'Arras (*b*). » Il célèbre, quand l'occasion s'en présente, « *Comius*, ce capitaine artésien qui donna lui seul à César plus d'exercice que les Suisses et les Allemands (*c*), *Robert d'Artois*, « les *Morbecque* et les *Lannoy* qui se sont signalés dans les batailles de Poitiers et de Pavie (*d*), » le *duc de Parme*

(1) *Discours sur différents sujets*, (*a*), p. 129. — (*b*), p. 586 — (*c*), p. 587. — (*d*), p. 586.

et le *maréchal de Gassion* (1), « ensevelis dans l'enceinte de nos murailles (*e*), » *M. de St-Geniez*, gouverneur de Douai, dont il dit fort ingénieusement que « chaque pas qui le fait marcher lui donne un souvenir de sa blessure et de son triomphe (*f*), » *M. de Montpezat*, gouverneur d'Arras (*g*), etc.

Le prévôt s'arrête avec une complaisance marquée sur ceux de ses concitoyens qui se sont distingués dans les lettres. Il faudrait citer les magnifiques éloges de *Jean de Rely*, né à Arras, confesseur du roi Charles VIII et évêque d'Angers, prélat « non moins admirable par sa piété que par son éloquence (*h*) ; » de *Martin Le Franc*, « qui fut secrétaire du pape Nicolas V ; » de *François Bauduin*, « si versé dans la jurisprudence, si profond dans la théologie, si rompu dans l'histoire qu'il décidait les points de droit les plus difficiles (*i*) ; » de *Jean d'Arras*, « qui s'est signalé dans l'histoire qu'il a composée de la maison de Lusignan, déterrant tout ce qu'il y avait de plus obscur et de plus caché dans cette royale famille (*k*). »

Le tableau suivant de la ville d'Arras pendant les négociations de la paix de 1435 renferme sans doute plus d'un trait inédit : « On vit en ce temps cette ville remplie de tout ce qu'il y avait de plus considérable et de plus noble sur la terre. Les légats du pape Eugène IV, ceux du concile de Bâle et de l'antipape Félix s'y firent voir avec tout l'éclat et dans tout le cortège que demandait

(1) *Discours sur différents sujets*, (*e*), aux ambassadeurs de Siam.— (*f*), p. 502. — (*g*), p. 358. — (*h*), p. 587. — (*i*), p. 587). — (*k*), p. 588.

Sur *Jean de Rely*, *François Bauduin*, *Jean d'Arras*, voir les travaux publiés par MM. Proyart, Wicquot et E. Lecesne dans les *Mémoires de l'Académie*, 1re série, t. XXV, XXXVIII, et 2e série, t. XIX, XX et XXI

l'important ministère qu'on leur avait confié. Jamais assemblée ne fut plus célèbre : l'empereur Sigismond, les rois de Castille, d'Aragon, de Navarre, de Naples, de Sicile, de Chypre, de Danemarck et de Pologne y dépêchèrent leurs ambassadeurs qui, jaloux de la gloire de leurs nations, affectaient d'étaler aux yeux distraits d'un chacun leur magnificence et leur politesse. Ceux de France et d'Angleterre voulurent enchérir sur les autres par la pompe de leur équipage. On ne se lassait pas d'admirer le superbe train des ducs de Bourbon, de Vendôme, du Connétable, du Chancelier, des maréchaux de Rieux et de la Fayette et d'Adam de Cambrai, premier président au Parlement de Paris, tous accompagnés d'une infinité de noblesse de la nation qui semblait avoir épuisé la France de tout ce qu'elle avait de plus rare et de plus précieux pour faire trophée dans Arras et rendre leur patrie l'objet de l'estime et de l'envie de tout le monde. Les ambassadeurs d'Angleterre firent de leur côté de leur mieux pour donner aux autres nations une haute idée de la leur.

» Le cardinal de Vencester y parut dans l'éclat le plus leste, accompagné de l'archevêque d'Yorck, des evêques de Nortuic et de Sarduic, des comtes de Suffolx, de Huttington et de Warwick, traînant après eux l'élite et la fleur de toute leur noblesse, avec tant de faste et d'orgueil qu'ils semblaient vouloir s'attirer l'admiration de tous les spectateurs par la richesse de leurs habits et la foule de leurs domestiques. L'évêque de Liège affecta aussi de s'y distinguer ayant à sa suite deux cents chevaux blancs montés par des gentilshommes, tous vêtus de semblables livrées, si bien qu'on pouvait dire de la ville d'Arras ce que Charles-Quint disait autrefois de celle de Florence, que c'était une ville de dimanches et de fêtes. » Ce qui n'est guère moins curieux que cet intéressant morceau, c'est qu'il est extrait de la harangue

adressée par le prévôt aux ambassadeurs du roi de Siam.

Avec la même satisfaction patriotique, il fait remarquer la fidélité de « ceux d'Arras, lorsque, sous les règnes de Philippe II et de Philippe III, on leur proposa de supprimer toutes les fleurs de lys qu'on voyait éclater sur leurs vitres et leurs ornemens; ils déclarèrent que le comté d'Artois estant l'appennage le plus ancien des enfans de France, ils n'étaient pas dans la résolution de rien innover là-dessus et persévérèrent toujours dans ce sentiment (1). »

Fidèles au souvenir de leurs anciens maitres, nos pères ne l'étaient pas moins à Dieu et à la religion : « Ils en ont toujours été si jaloux qu'ils se sont conservés dans la pureté de la foi. Lorsque le torrent des hérésies de Luther et de Calvin se répandait chez leurs voisins, l'on fit toutes les tentatives pour insinuer l'erreur et le mensonge dans leur ville, mais ils refusèrent de prester l'oreille à ces frauduleuses sollicitations, imitans l'exemple des premiers chrétiens qui ne voulaient jamais entretenir aucun commerce avec les hérétiques; de même ceux d'Arras se renfermèrent dans leur ville, vivans au milieu du monde comme s'ils étaient séparés du monde, de peur de tremper dans les erreurs qui s'établissaient dans Valenciennes (2). »

Cet esprit chrétien ne s'est pas amoindri du temps de notre auteur, car Jean Le Febvre nous apprend que « la piété ne fut jamais mieux établie dans la ville d'Arras qu'elle ne l'est à présent (3). »

Ceux qui voudraient connaitre l'histoire de la Ste-Manne consulteront avec profit le sermon pour

(1) *Sermons sur différents sujets*, p. 590.

(2) *Ibit.* p 589.

(3) *Ibit.* p 358.

la fête de la Manne prononcé par le prévôt en 1685 (1).

Dans ce discours, qui ne comprend pas moins de vingt-sept pages d'un caractère assez serré, les détails les plus édifiants abondent sur le prodige lui-même, sur la conservation de la Manne, sur le culte dont elle fut de tout temps entourée par les Atrébates. Jean Le Febvre nous fait voir la châsse merveilleuse qui renfermait ce trésor et pour laquelle « les filles d'Artois sacrifièrent leurs bijoux et leurs joyaux les plus précieux afin de contribuer au paiement de l'orfèvre qui en fut l'artisan ; » il nous montre « ce dépôt sacré de la miséricorde divine porté sur les épaules des Atrébates au milieu d'une procession publique, suivi de tout un peuple, dont la presse et la foule expriment la joie qui ne lui permet pas de se posséder à la vue de ce riche trésor que Dieu lui a laissé pour être jusqu'aux derniers siècles l'espérance et le secours de cette province. » Avec lui nous assistons à l'ouverture de la sainte châsse : « Il n'y a que cent ans (1586) que le nonce du Pape, évêque de Verceil, passant par cette ville, somma l'Evêque et le Chapitre de cette Cathédrale de lui faire l'ouverture de cette châsse, déclarant que c'était un des articles les plus capitaux de sa commission de visiter cette Manne fameuse dont la réputation s'était répandue dans toute l'Europe ; Moullart, ce célèbre évêque d'Arras et tout le Chapitre se rendirent dans cette église revêtus de leurs chappes et chacun portant un flambeau pour rendre la cérémonie plus auguste, tout le peuple accourut en foule dans la Cathédrale pour être le spectateur et le témoin de tout

(1) *Sermons sur différents sujets*, p 580. — « *Sermon pour la fête de la Manne*, prononcé en 1685 dans la cathédrale d'Arras, où repose cette précieuse et miraculeuse relique depuis tant de siècles et dont la province d'Artois fait tous les ans une mémoire très particulière et très solennelle le deuxième dimanche d'après Pâques. »

ce qui devait s'y passer; chose étrange, ce ministre de la sainte Eglise trouvant, à l'ouverture de cette châsse, cette Manne couchée sur une grille d'argent aussi blanche, aussi fraîche et même tout aussi entière que lorsque le Ciel fit ce divin présent à cette province, il s'écria, levant les yeux au Ciel tout baignés de larmes que la joie lui faisait répandre : *A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris!* »

Une autre relique d'un prix incomparable reposait dans la même châsse ; Jean Le Febvre le rappelle à ses auditeurs, c'est le Voile de la sainte Vierge, « ce voile sous lequel elle a répandu des torrents de larmes au pied de la croix, ce voile qui fut le dépositaire de ses gémissements et de ses soupirs sur la montagne du Calvaire, ce voile encore tout rouge de ce sang qui coulait à gros bouillons des plaies de son Fils. »

Nous terminerons cette étude par quelques notes bibliographiques sur les œuvres de Jean Le Febvre. Voici les principaux ouvrages du laborieux prévôt :

1° *Panégyriques ou sermons pour toutes les festes de la Sainte-Vierge*, prononcez en divers endroits de la France par M. Le Febvre, docteur en théologie et théologal d'Arras. — Paris, chez Frédéric Léonard, imprimeur ordinaire du roy, rue St-Jacques, *A l'Ecu de Venise*, MDCLXVIII (Ce volume porte le n° 2924 du catalogue de théologie de la Bibliothèque d'Arras) ;

2° *Octave du St-Sacrement avec divers sermons pour les principales festes de l'année*, preschez dans les plus célèbres chaires de Paris par M. Le Febvre, etc. — Paris, Léonard, MDCLXIX (N° 2925 du même catalogue) ;

3° *Divers sermons pour les principales festes de l'année*, preschez dans les plus célèbres chaires de Paris par

M. Le Febvre, etc. — Paris, Léonard, MDCLXX (N° 2923 du même catalogue) ;

4° *Sermon pour la feste de la Manne* prononcé l'an MDCLXXXV par M. Le Febvre, chanoine théologal et prévost, dans la Cathédrale où repose cette prétieuse et miraculeuse relique depuis tant de siècles. — Arras, Jean Lohen, 1685, petit in-4°, 13 pages plus le titre ;

5° *Discours aux ambassadeurs de Siam.* — Lille, 1686. De l'imprimerie de Fr. Fiévet, *A la Bible royale*, sur le pont de Fin;

6° *Oraison funèbre de très haut et puissant seigneur messire Michel Le Tellier,* ci-devant commandeur des ordres du roy, son premier ministre d'Etat et grand chancelier de France, prononcée dans la cathédrale d'Arras, le 14 mars 1686, par M. Le Febvre, prévost et théologal d'Arras et cy-devant aumosnier et prédicateur de la Reyne.— Arras, Anselme Hudsebaut, 1686, 17 pages in-4° ;

7° *Sermons sur différents sujets* preschez par M. Le Febvre, etc. — Paris, chez Edme Couterot, rue St-Jacques, *Au Bon Pasteur*, MDCLXXXVII (N° 2922 du catalogue déjà cité). Le nombre total des sermons contenus dans les quatre recueils est de 79 ;

8° *Le Destin.* — Lille, 1688, in-12 de 329 pages ;

9° *Les plus curieux endroits de l'histoire ou les sages et généreuses réparties.* — Paris, chez J.-B. Langlois, 1689.

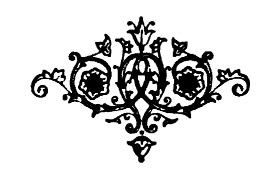
Réimprimé chez Daniel Jollet. — Paris, 1695 ;

10° *Oraison funèbre de Mgr le marquis de Louvois,* premier ministre d'Etat, chevalier, sur-intendant des bastiments, grand-vicaire de l'ordre de St-l'Azare, etc., composée par Le Febvre, prévost et théologal d'Arras.— Arras, Jean Lohen, 1691, 26 pages, petit in-4° ;

11° *Anciens Mémoires du XIV*e *siècle où l'on apprendra les avantures les plus surprenantes et les circonstances*

les plus curieuses de la VIE DU FAMEUX BERTRAND DU GUESCLIN, connétable de France, par le S[r] Le Febvre, prévôt et théologal d'Arras. — Douai, chez la veuve de Balthazar Bellère, imprimeur du Roy, *Au Compas d'or*, 1692, 433 pages, petit in-4° carré ;

12° *Harangue faite à Mgr l'Evêque d'Arras,* le premier jour de la présente année 1693. — Douai, chez la veuve de Balthazar Bellère.





MON VOYAGE EN IRLANDE

par

M. le Baron CAVROIS

Secrétaire-Adjoint.

Les Français visitent peu l'Irlande ; c'est pourtant un pays fort intéressant à parcourir. Autrefois nos relations avec cette ile curieuse étaient bien plus fréquentes qu'aujourd'hui : n'est-ce pas de là que nous vinrent les Evêques missionnaires du VIIe siècle, saint Kilien, saint Fursy et saint Etton qui évangélisèrent notre Artois? Plus tard, des émigrations successives amenèrent un grand nombre d'Irlandais dans le Nord de la France, où ils prirent du service dans nos milices bourgeoises et où ils fondèrent de nouvelles familles qui se sont perpétuées au milieu de nous jusqu'à nos jours. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir nos anciens registres de catholicité où nous trouvons des Connery, des Donnell, des Fitzgérald, des Mac-Carthy, des Mac-Mahon, des Mac-Suiny, des Magrath, des Murphy, des O'Kelly, auxquels il y a lieu d'ajouter les noms francisés des Cary, des Cavrois, des Darcy et des Moreau. D'autres enfin sont venus demander à notre France catholique une instruction conforme à leurs croyances,

ce que leur refusa longtemps la tyrannie anglicane ; tel fut le motif pour lequel Daniel O'Connell devint l'élève du collège anglais de St-Omer (1), où il puisa les principes qui lui firent revendiquer victorieusement la liberté de conscience que n'avaient pas connue ses ancêtres.

Nous avons donc voulu connaitre un pays qui fut pour nous comme une première patrie et nous en avons rapporté des souvenirs que nous voudrions fixer dans un récit très succinct. Notre intention n'est pas de faire un livre sur l'Irlande: d'autres y ont déjà pourvu. Nous voulons simplement coordonner quelques notes de voyage, afin de faire ressortir les choses originales qui nous ont frappé, laissant de côté tout ce que cette contrée peut avoir de commun avec d'autres.

Nous avons traversé l'Angleterre à toute vapeur, franchissant en quelques heures l'immense distance qui sépare Londres du point extrême des railways, qu'on appelle *Holyhead ;* cette bourgade, perdue au bord de la mer, est située sur une petite île, dans laquelle on pénètre en chemin de fer sans s'en apercevoir, attendu qu'on franchit les eaux qui l'entourent à l'aide du fameux pont tubulaire, sorte de tunnel construit tout en fer et hardiment jeté à 31 mètres au-dessus du niveau le plus élevé de la mer.

S'il faut en croire les guides-itinéraires mis à la disposition des touristes, la traversée de la mer d'Irlande ne demanderait guère que le double du temps de celle de Calais à Douvres et se ferait sur des paquebots dont l'installation atteindrait les dernières limites du confortable. Evidemment ceux qui s'expriment ainsi ne veulent pas décourager les personnes qui appréhendent les *émotions* d'une route un peu trop mouvementée et nous les excuserons en raison de leur bonne intention ; mais il

(1) Voir notre étude sur *O'Connell et le collège anglais à St-Omer.*

faut convenir que la réalité des choses n'est pas absolument attrayante. D'abord la distance d'Holyhead à Dublin demande cinq bonnes heures de marche à travers cette mer houleuse qui mérite trop la réputation dont elle jouit; et puis les navires chargés du service des voyageurs ne paraissent pas taillés pour une course rapide et sont loin de valoir leurs pareils du détroit du Pas-de-Calais.

Cette trop sérieuse traversée fait qu'en débarquant sur le quai, à Dublin, on se sent bien arrivé en pays étranger, loin de notre chère France, plus loin encore par l'imagination qu'en réalité. Mais l'originalité de ce pays s'accuse immédiatement à nos regards avides de le connaître ; en effet, la voiture qui doit nous transporter à notre hôtel ne ressemble en rien à celles dont nous usons chez nous et, chose singulière, ce genre de locomotion qu'on retrouve dans toute l'Irlande, n'est usité absolument que chez elle, à tel point qu'on ne le rencontre ni en Angleterre, ni en Ecosse, je veux parler du *jaunting car*. C'est un véhicule à deux roues qui se compose de deux banquettes adossées l'une contre l'autre et placées dans le sens de sa longueur : les quatre voyageurs qui peuvent y prendre place sont assis deux à deux, perpendiculairement aux brancards, en se tournant le dos, les pieds en dehors de la voiture reposant sur une planchette mobile. Quand le cocher est seul, il se tient sur l'une de ces banquettes et conduit par conséquent son cheval en se tenant de côté, ce qui ne semble pas très commode ; mais dès qu'il a loué sa voiture, il se hisse sur un petit strapontin placé au devant du véhicule et, écartant les jambes à droite et à gauche du cheval, il appuie les pieds sur les brancards. Quant aux bagages, on les introduit, lorsque c'est possible, dans le coffre étroit ménagé entre les deux banquettes, qui s'appelle « le puits ; » mais si leur nombre ou leur volume s'y oppose, on les empile par dessus au risque de gêner singulièrement les voyageurs.

On peut se demander alors comment le *jaunting car*, ce qui signifie « charrette légère, » est devenu la voiture vraiment nationale de l'Irlande. Quels avantages présente-t-elle donc, puisque de prime-abord ce sont plutôt ses inconvénients qui sautent aux yeux ? Comment se fait-il enfin qu'une voiture découverte ait eu les préférences d'un pays où, comme nous le dirons plus loin, la pluie est plus ordinaire que le soleil ? A toutes ces questions, l'Irlandais répondra que le temps lui importe peu, étant habitué à tous ses caprices ; que cette charrette est commode, bien équilibrée, simple et de bon goût, comme on dirait chez nous ; que d'ailleurs aucun obstacle ne vient se poser entre le regard des voyageurs et les paysages qui se déroulent sous ses yeux. Cette dernière considération est peut-être la plus décisive, car les Anglais, en général, me semblent avoir toujours cherché à éviter la vue du cocher qui les conduit, témoin encore le *cab*, disgracieux au possible, mais faisant disparaître complètement l'aspect de ce personnage souvent réputé comme importun et indiscret. On a, en effet, donné du *cab* cette définition un peu risquée, mais spirituelle : « Une voiture où le supérieur est assis dans l'intérieur, sans apercevoir le postérieur de son inférieur qui est à l'extérieur ! »

Nous voici donc à Dublin. Comme il arrive souvent dans les villes qui ont pris une grande extension, le quartier nouveau est percé de rues larges et spacieuses où l'air et la lumière circulent abondamment ; mais le vrai Dublin n'est pas là ; il faut l'aller chercher dans l'ancienne cité, où un spectacle absolument inattendu saisit le voyageur ahuri : la curiosité fait oublier la pitié. C'est là que grouille et pullule toute la population ouvrière. Les hommes, souvent oisifs, se rassemblent sur les trottoirs et regardent circuler les étrangers ; leurs vêtements, qui ne se composent que de démises, sont dans le plus grand délabrement ; mais rien n'égale, sous

ce rapport, la toilette des femmes qui forme l'assemblage le plus disparate qu'on puisse imaginer. Elles ne s'habillent non plus que chez les revendeurs : vieux chapeaux démodés, robes de soie fanées et flétries, châles effilochés, tout leur est bon. De la chaussure il n'en est pas question: elles marchent toujours pieds nus. Si encore tout cela était proprement agencé, on ne pourrait que plaindre leur misère; mais ce qui est absolument déplorable dans les mœurs de ces pauvres gens, c'est que jamais ils ne raccommodent leurs vêtements: si une déchirure s'y produit, la plaie reste béante en attendant un second accroc, et ainsi de suite, si bien que nous avons vu des misérables dont l'habillement ne présentait que des loques pendantes de la tête aux pieds.

Quant à leur nourriture, elle est à l'avenant: rien n'est repoussant comme l'étalage des viandes qui leur sont destinées, si on peut donner le nom de viande à des lanières découpées dans des bêtes amaigries et qui ne ressemblent en rien à l'étal de nos boucheries françaises. Et cela n'est pas spécial à Dublin; lorsque nous sommes passés devant le marché de Cork, nous avons dû hâter le pas pour ne pas soumettre nos organes olfactifs à une trop dure épreuve; à Limerick, les boucheries ouvrières ne comprennent que des abats, c'est-à-dire des queues de bœuf ou de mouton. Enfin nous y avons vu mettre très sérieusement en vente des croûtes de fromage desséchées : cela n'est pas très restaurant.

Vous pouvez juger, après cela, de ce que doivent être les logements pauvres; nous nous sommes contentés d'en soupçonner l'état, sans nous y aventurer, et nous croyons volontiers sur parole la description qu'on nous en a faite.

Il faut donc convenir qu'en Irlande la misère est triste et répugnante ; et cependant ce peuple semble en prendre gaîment son parti. Heureusement pour lui, il est

resté profondément religieux ; et c'est dans ce sentiment qu'il puise la résignation qui lui est nécessaire pour accepter toutes les privations de la vie. Il serait plus courageux, ce serait infiniment mieux assurément; mais il est difficile de réagir contre le fond de son caractère.

La rue Saint-Patrick est le point central du quartier dit des « Libertés » que nous venons de décrire. Aussi y a-t-il un contraste frappant entre les sordides maisons qu'on y a entassées et la splendide Cathédrale qui s'y dresse sous le vocable de ce célèbre patron de l'Irlande : on y montre le puits du Ve siècle dont l'eau lui servit à baptiser les foules qu'il avait converties au christianisme; mais si la religion qu'il leur enseigna est restée vivante dans leurs âmes, elle a été chassée du monument qui en rappelle le souvenir ; la Réforme en a fait un temple protestant. Ici se place une remarque qui s'applique aux trois Royaumes-Unis : lorsque le touriste aperçoit une église vénérable par sa magnifique architecture et son ancienneté, il peut être certain que cette construction érigée par des catholiques est aujourd'hui affectée au culte réformé. Voilà trois siècles que cette spoliation est consommée. Telle est aussi la condition de la seconde Cathédrale de Dublin, nommée *Christ-Church* : elle fut construite en grande partie au XIIe siècle par l'archevêque Lorcan O'Thuatal qui rattacha le chapitre de son église à l'ordre des chanoines de la règle d'Arras auquel il appartenait.

Les pauvres églises catholiques, plus communément connues sous le nom de *chapelles*, sont généralement reléguées dans les quartiers excentriques, et n'appellent pas ordinairement l'attention des voyageurs par l'importance de leurs vaisseaux, ni par la hauteur de leurs clochers : elles abritent la religion de la grande majorité des habitants, et cependant elles ne semblent que tolérées dans un pays où l'Etat est officiellement hérétique.

L'enceinte des églises est habituellement divisée en trois ou quatre parties distinctes, dans chacune desquelles on pénètre par des portes différentes, du moins le dimanche ; cela tient précisément à la situation du clergé irlandais, qui ne reçoit aucun subside du Gouvernement et ne peut subsister qu'avec les offrandes des fidèles. C'est pour assurer le recouvrement de ces ressources indispensables qu'il est perçu, le dimanche à la messe, un droit d'entrée qui varie en raison directe de la place qu'on désire occuper à l'intérieur. L'une de ces entrées est gratuite, en faveur des pauvres. On ne peut s'empêcher de regretter qu'on ait dû recourir à un moyen qui rappelle un peu ce qui se passe à la porte de nos théâtres, mais il faut convenir qu'ici la fin justifie les moyens ; et ce qui différencie essentiellement les deux situations, c'est la gratuité assurée à ceux qui n'ont pas moyen de partager la charge commune.

Une autre particularité nous a favorablement impressionnés dans les églises d'Irlande ; c'est que le bénitier est placé en dehors de l'édifice, souvent au milieu du portique extérieur, en sorte que les fidèles prennent de l'eau bénite avant de franchir le seuil du temple, ce qui marque mieux que chez nous la symbolisation de cet acte purificatoire. Il est curieux que cet usage soit spécial à l'Irlande ; nous ne l'avons, quant à nous, jamais rencontré dans les autres pays que nous avons visités, pas même à Rome.

Dublin est encore tout plein du souvenir d'O'Connell ; sa statue monumentale se dresse fièrement sur sa plus belle place, et son tombeau est le plus remarquable du cimetière de la ville. Longtemps avant d'y parvenir, on aperçoit de loin la singulière pyramide qu'on y a dressée et qui est une reproduction de ce qu'on appelle la *Round tower*.

La tour ronde ! Voilà encore une caractéristique de ce

pays. Elle apparaît en cent endroits divers, et elle n'est connue que là. Il n'y en a pas une seule en Angleterre, ni en Ecosse ; comment se fait-il que l'Irlande en ait le monopole, et quel est donc ce monument unique en son genre? Il faut croire que la question est obscure et compliquée, car elle a déjà exercé le talent des savants de ce pays qui ne paraissent pas jusqu'ici avoir trouvé une explication qui satisfasse tout le monde. Nous n'aurons pas la témérité de chercher à les mettre d'accord et nous nous bornerons à donner notre humble avis sur ce point, fort intéressant d'ailleurs, de l'archéologie irlandaise.

Ces tours, construites en pierres grises, parfaitement taillées, en petit appareil irrégulier, et assemblées avec un ciment très dur, mesurent à leur base une circonférence qui varie de neuf à quinze mètres et qui va toujours en diminuant jusqu'au sommet, lequel atteint une hauteur de vingt-quatre à quarante-cinq mètres : elles sont coiffées d'un petit toit conique, également en pierres. L'intérieur est partagé en plusieurs étages éclairés chacun par une ouverture quadrangulaire ou cintrée, placée sans symétrie ; seul l'étage supérieur compte quatre fenêtres orientées aux quatre points cardinaux. Sur les cent dix-huit tours rondes dont on a pu retrouver les traces, il n'en existe plus que soixante-quatorze dans un état suffisant de conservation ; sauf pour trois d'entre elles, la porte d'accès n'est pas placée au niveau du sol, mais à une hauteur de deux mètres au moins et quelquefois de cinq mètres, ce qui ne permettait d'y pénétrer qu'à l'aide d'une échelle, car elles ne portent aucune trace d'escalier extérieur.

C'est en 1830 que l'Académie royale irlandaise mit au concours l'étude de ces tours et partagea le prix entre les deux champions des thèses opposées ; M. O'Brien soutint leur origine payenne, et le docteur Petrie en rapporta au contraire la construction à l'époque chrétienne. L'un

et l'autre ont eu et ont encore leurs partisans. Sans pouvoir entrer dans le détail d'une discussion assurément fort intéressante, mais qui pourrait à elle seule faire l'objet d'une monographie, nous devons résumer en quelques mots l'exposé de ces deux opinions.

De ce que les tours rondes se trouvent le plus souvent à proximité des ruines ecclésiastiques, les uns ont conclu qu'elles devaient avoir une origine chrétienne et, pour leur trouver une utilité, ont pensé qu'elles servaient de clochers aux églises et abbayes primitives, — que plus tard on y a sauvé et abrité tout le mobilier du culte exposé aux déprédations des barbares.

Cette explication ne nous satisfait pas. Il faut, en effet, remarquer que ces tours sont isolées et ne font nullement corps avec les constructions qui les avoisinent : si elles avaient été érigées par les saints personnages qui ont évangélisé cette contrée, elles rappelleraient nécessairement par leur architecture les monuments des pays d'où ils venaient : or, cela n'est pas. On en conclut qu'elles sont bien antérieures à l'introduction du christianisme en Irlande et qu'elles remontent à une époque qu'on pourrait presque appeler préhistorique.

Les anciens Celtes érigeaient des *menhirs*, pierres qu'on prétend avoir été consacrées à la lumière, au soleil : M. Viollet-Leduc y voit l'origine des *fanaux de cimetière* ou lanternes des morts qu'on rencontre particulièrement dans le Limousin et qu'on allumait pendant la nuit à l'époque du moyen-âge. Or, il faut reconnaître que nos tours rondes se trouvent assez souvent au milieu des cimetières ; on a cru qu'elles pouvaient marquer l'emplacement d'un tombeau et on a fait remarquer leur analogie avec les tours funéraires des Etrusques. Enfin on a pensé qu'elles avaient, comme les menhirs, servi au culte du feu qui a jadis été pratiqué en Irlande. Cette commune origine qu'elles auraient avec les fanaux de

cimetière ne laisse pas que de nous impressionner et nous inclinons à penser qu'elles avaient la même destination (1).

Notre excursion à Dublin est achevée et nous allons pénétrer maintenant dans le cœur du pays. Son aspect justifie bien le nom de « Verte Erin » qui lui a été donné: l'Irlande, en effet, se présente partout et uniformément sous cette couleur, car elle n'est vraiment qu'un immense pâturage, toute son agriculture se réduisant à l'élevage des bestiaux. La culture des céréales est presque inconnue, en sorte que la campagne n'y revêt jamais la teinte des moissons dorées ; seule la pomme de terre occupe les jardins voisins des habitations et ne rompt pas dès lors la monotonie de la couleur locale.

Si le sol est toujours vert, le ciel est souvent gris : il pleut fréquemment dans cette île avancée de l'Océan, et si on en excepte le mois de septembre qui passe pour le plus beau de l'année, il est rare d'y jouir d'une série de beaux jours. La température y est pourtant assez uniforme et tempérée, grâce à l'influence de la mer ; nous n'y avons même remarqué ni humidité, ni brouillards, ce qui s'explique par l'extrême perméabilité du terrain.

La population ouvrière des campagnes n'est guère plus heureuse que celle des villes: rien n'est misérable comme les chaumières qu'on rencontre çà et là le long des routes. A leur aspect ruiné, on serait tenté de les croire inhabitées ; mais on est tout surpris de voir s'en échapper tout un essaim de jeunes enfants qui accourent joyeusement escorter votre voiture pour vous demander une aumône.

En Irlande, les familles sont nombreuses: tout le temps que les enfants sont en bas âge, ils trouvent moyen de

(1) *Revue de l'art chrétien*, VII, p. 298 et 568 — *Abécédaire d'archéologie*, par de Caumont, p. 318.

se loger dans l'unique chambre qui leur sert de réduit et qui n'est souvent éclairée que par la porte entr'ouverte, à défaut de fenêtres. Tout le foyer consiste en un monceau de tourbes allumées dans un coin de la chaumière et dont la fumée s'échappe tranquillement par une ouverture ménagée dans la toiture de paille : l'incendie n'est pas à craindre avec un combustible qui brûle sans s'enflammer jamais. Un important approvisionnement de tourbes se trouve auprès de chaque habitation.

Au fur et à mesure que les enfants grandissent, la famille sent davantage l'insuffisance de ses ressources, et c'est alors que s'imposent les cruelles séparations : beaucoup d'Irlandais sont obligés de s'expatrier pour gagner, sur la terre étrangère, le pain qui manque chez eux. Souvent il arrive qu'ils sont forcés d'abandonner tous la maison paternelle ; c'est ce qui explique comment on voit dans cette contrée un nombre incalculable de masures à moitié détruites. On peut dire vraiment que c'est le pays des ruines ; ruines civiles et ruines religieuses : ces dernières, ordinairement très curieuses et conservées avec soin, jonchent le sol en grand nombre depuis trois cents ans que l'Irlande a été mise à feu et à sang par les protestants.

Les plus intéressantes à visiter sont peut-être celles de GLENDALOUGH (Vallée des Lacs), à quelques lieues au sud de Dublin. Elles sont universellement connues sous le nom des *Sept-Eglises*, parce qu'elles présentent, en effet, les restes de sept chapelles disséminées au fond d'une vallée dont la majesté sauvage produit sur le visiteur un effet irrésistible. C'est l'emplacement d'une cité monastique fondée par saint Kevin au VIe siècle et où se sont formés une foule de missionnaires qui évangélisèrent la Gaule et la Germanie. C'est du milieu de ces ruines que s'élance vers le ciel l'une des plus hautes *tours rondes* de l'Irlande que nous avons décrites tout-à-l'heure : celle-

ci mesure 110 pieds de hauteur et est dans un parfait état de conservation.

La ville la plus importante de la partie méridionale de l'Irlande est Cork : elle communique par une large rivière avec le port de Queenstown, lieu ordinaire des embarquements pour l'Amérique.

Cork offre quelques particularités qui méritent d'être notées. D'abord, comme moyen de locomotion, outre l'inévitable jaunting-car, il s'y trouve des voitures d'une forme bizarre et que nous n'avons vues que là : on les appelle *jingle*, mot qui signifie « tintement de clochettes, » par allusion sans doute aux grelots des chevaux qui y sont attelés. Le *jingle* est une sorte de petit break à quatre roues, entièrement fermé sur le devant par un châssis vitré, complètement ouvert par derrière et recouvert d'une capote arrondie : dans ces conditions, point n'est besoin de portes à la voiture puisqu'elle offre un libre accès en arrière. Le cocher, placé en avant, est isolé complètement des voyageurs et ne peut communiquer avec eux qu'à l'aide d'une fenêtre mobile pratiquée dans le châssis que nous venons d'indiquer. Après cette originalité de la rue, nous en avons trouvé une autre dans le *Royal hôtel Victoria*, où nous sommes descendus. Les Anglais passent pour des gens pratiques, connaissant le prix du temps et cherchant à l'épargner le plus possible. C'est pour répondre à cette pensée qu'une vaste salle est installée au premier étage de cet hôtel pour la lecture rapide des journaux. Dans ce but, tous les journaux (et Dieu sait s'ils sont nombreux en ce pays) sont déployés chacun sur un grand pupitre droit en bois d'acajou, en sorte que les commerçants de la ville n'ont qu'à passer devant tous ces pupitres et y jeter un coup d'œil pour savoir en quelques minutes tout ce qui les intéresse. Pour aller plus vite, on ne s'assied pas, on lit debout ; chaque matin les journaux sont renouvelés et

rangés en bataille en attendant la revue quotidienne. Il faut convenir que ce procédé l'emporte sur celui de nos cabinets de lecture où souvent les gazettes de tout format et de toute provenance sont jetées pêle-mêle sur une table et difficiles à distinguer les unes des autres.

Cork est le centre le plus actif du catholicisme en Irlande : aussi les congrégations religieuses y sont nombreuses. La ville a même élevé, sur une de ses places, une statue à un moine, chose rare, même dans les pays les plus catholiques ; mais il faut dire aussi que ce capucin (car c'est à cet ordre qu'il appartient) a rendu au pays un tel service que les protestants eux-mêmes l'ont en vénération : Je veux parler du P. Mathew, surnommé « l'apôtre de la tempérance. » L'ivrognerie, malheureusement si fréquente dans la classe ouvrière, et quelquefois ailleurs, avait fait de tels ravages dans les Iles Britanniques, que ce digne religieux ne trouva qu'un moyen de la combattre efficacement, mais ce moyen était vraiment héroïque. Comme on l'a fait justement observer : « de même que l'amputation est l'unique remède contre la gangrène, il savait que l'abstinence complète et continue pouvait seule tuer l'intempérance.» (1) Non seulement le *whisky,* cette eau-de-vie indigène si chère aux Irlandais, et surtout le *potheen* fabriqué clandestinement en contrebande, mais toutes les boissons fermentées furent proscrites par le fondateur de cette ligue d'un nouveau genre. Chose étonnante, la croisade qu'il prêcha eut un succès colossal, et, aujourd'hui, c'est par millions qu'on compte les adhérents à cette association établie en 1839 ; aussi il n'y a pas de ville dans les trois royaumes qui ne possède au moins un « Tempérance Hôtel », c'est-à-dire un hôtel où les affiliés sont invités à descendre de préférence, parce qu'on n'y trouve pour toute boisson que de l'eau, du thé ou du café.

(1) *Trois mois en Irlande,* par M. A. de Bovet

De Cork nous nous sommes dirigés vers l'ouest, la seule région vraiment montagneuse de l'Irlande, celle par conséquent qui devait nous offrir les plus beaux aspects. Pour la visiter les touristes suivent invariablement ce qu'on appelle maintenant *la route du prince de Galles*, depuis qu'elle a été parcourue par ce personnage, il y a quelques années. Ce qui rend cette partie du voyage particulièrement agréable, c'est qu'elle ne se fait plus en chemin de fer, mais dans de grands breaks découverts, montés sur de hautes roues, et contenant cinq ou six banquettes parallèles sur lesquels s'entassent gaîment les voyageurs. Chaque matin, un départ général est organisé et comprend une longue suite de voitures qui donnent une animation factice à un pays qui, pendant la saison d'hiver, doit être plongé dans une effrayante solitude. Il est difficile en effet de se figurer une contrée plus désolée que certains points des montagnes d'Irlande ; la végétation y est presque nulle ; l'herbe cherche péniblement à y croître au milieu des pierres dont elles sont couvertes, ce qui n'empèche pas les propriétaires de ces terrains ingrats de les clôturer avec le plus grand soin ; il est vrai que la matière première n'y coûte rien ; il suffit de ramasser quelques-unes de ces innombrables pierres et de les agencer ensemble, sans mortier (ce qu'ils font vraiment avec un art étonnant). En revanche il n'y a aucun arbre dans ces mêmes endroits, et partant pas de bois ; aussi trouve-t-on quelquefois moins coûteux de ne pas ménager de porte pour pénétrer dans ces enclos de pâturages. Les hommes les franchissent facilement en les escaladant ; quant aux bestiaux nous avons vu un moyen bien primitif de les y introduire : on démolit un petit bout de muraille, et après le passage du bétail, on la refait tranquillement, en replaçant les pierres les unes sur les autres !

L'allure imprimée aux chevaux de nos véhicules mérite

d'être signalée. Chez nous, un cocher qui ménage sa monture ne lui permet de trotter que sur les terrains plats; c'est au pas qu'il gravit les côteaux, et il garde cette même mesure lorsqu'il juge la descente trop rapide. En Irlande c'est le contraire : on fait courir les chevaux sur les pentes, et on les laisse promener paisiblement ailleurs. On peut justifier cette manière d'agir en songeant que, pour franchir un obstacle, un bon coup de collier donne une vitesse acquise qui exige moins d'efforts que la longue et persévérante lenteur de l'attelage proverbial qui pour atteindre le haut du « chemin montant, sablonneux, malaisé, suait, soufflait, était rendu! »

C'est dans ces conditions que nous sommes arrivés à GLENGARIFF (la vallée rude, sauvage) qui forme une véritable oasis au milieu de ces déserts pierreux : abrité de tous côtés, enveloppé dans une splendide ceinture de bosquets, ce séjour privilégié jouit d'une température exceptionnellement douce qui le fait rechercher de tous ceux qui redoutent les grands froids. On y admire une végétation unique dans l'Europe occidentale, grâce à l'uniformité du climat : les fuchsias, que la gelée fait périr chez nous chaque année, forment là-bas de grandes haies vivaces dont les rouges fleurs produisent le plus bel effet; les azalées, les rhododendrons, les magnolias, les camélias, les grenadiers y poussent à l'état sauvage. Il faut pourtant s'arracher à ce site enchanteur, car la caravane ne s'y arrête qu'un jour, et poursuit sa route dès le lendemain vers le comté de Kerry, dans lequel elle pénètre au travers d'un long tunnel situé à l'intersection des deux versants.

L'excursion prend fin au lieu célèbre de KILLARNEY, point extrême du voyage circulaire d'Irlande. Killarney et ses lacs étagés dans des vallées mystérieuses ont épuisé toute la verve poétique des écrivains, et je n'aurai garde d'ajouter une note à ce concert unanime de

louanges, d'autant plus que toutes les descriptions ne valent pas le coup d'œil qui seul fait comprendre les beautés accumulées par la nature en cet endroit. Quand j'aurai énuméré les sommets des montagnes, les chûtes d'eau, les cascades, les îles verdoyantes, les ruines splendides comme celles du château-fort de Ross ou de la vieille abbaye de Muckross, qu'est-ce que tout cela dira à celui qui ne les a pas vus? Bornons-nous donc à remarquer que trois journées, organisées en caravanes par les grands hôtels de la ville, sont ordinairement consacrées à visiter toutes les curiosités des environs : on part tous ensemble dans la matinée avec des provisions de bouche qui permettent de se reposer au milieu de la course pour faire un déjeuner champêtre, assis sur l'herbe, à l'ombre des grands arbres. Puis on rentre le soir pour le dîner qu'anime le récit des émotions éprouvées.

Le comté de Kerry est le plus pittoresque de l'Irlande : le voyageur qui en a le loisir peut le fouiller en tous sens, il ne regrettera pas le temps qu'il y aura consacré. C'est un peu ce que nous avons fait nous-même dans un but spécial, parce que nous désirions y retrouver la sépulture du dernier seigneur de Saternault, le marquis Joseph de Venant, qui y a été inhumé pendant la Révolution, d'après les documents qui nous sont parvenus.

Notons enfin que c'est à l'extrémité de ce comté que se trouve l'ile de *Valentia*, où est attaché le câble transatlantique qui met télégraphiquement l'Europe en correspondance directe avec l'Amérique.

Entre la ville de Tralee, chef-lieu du comté, et celle de Limerick, par laquelle nous allons passer, se trouve un petit chemin de fer unique en son genre, puisqu'il est à un seul rail (*Single rail line*). Comment les wagons peuvent-ils s'y maintenir? Voici le procédé. Ce rail n'est pas placé sur le sol, mais il est posé sur le sommet de

tréteaux triangulaires à environ 2 mètres de hauteur. Les wagons, comme la locomotive, se composent de deux grands bacs parallèles, formant balance et réunis seulement dans leur partie supérieure ; on les met à cheval sur le rail comme on placerait une selle sur le dos d'un mulet. Les voyageurs s'assoient dos à dos dans chacun de ces deux compartiments qu'on maintient en équilibre au moyen de poids qu'il faut ajouter dans celui qui se trouve le moins chargé. Cela peut paraître un peu primitif; c'est pourtant le dernier mot des découvertes de ce genre puisque l'établissement de cette ligne ne remonte qu'à l'année 1888 : j'imagine que cette originalité se justifie par des raisons d'économie, comme nos chemins de fer à voie étroite.

Limerick ne nous arrêtera pas longtemps ; cette ville, aussi vaste que peu intéressante, mérite qu'on mentionne seulement le vieux château du roi Jean sans Terre qui usurpa la couronne à la mort de son frère Richard Cœur de Lion. Ce qui n'est pas fait pour égayer la monotonie de ses rues, c'est un funèbre étalage que nous y avons remarqué ; les fabricants de cercueils ne se gênent pas pour exposer leur marchandise sur les trottoirs, sans s'inquiéter de l'impression que ce spectacle peut produire sur les passants. La réclame ne sait vraiment rien respecter.

La ville est baignée par le plus grand fleuve d'Irlande, qu'on appelle le *Shannon :* nous en avons descendu le cours en paquebot pour visiter toute la côte du comté de Clare qui offre un intérêt exceptionnel. Là se dressent de hautes falaises formées de granit et d'ardoises, mais qui, sous l'assaut continu des flots de l'océan, se sont creusées de mille manières, toutes plus curieuses les unes que les autres ; tantôt, comme à Kilkee, elles forment un vaste amphithéâtre étagé comme le colisée de Rome ; tantôt c'est un cirque dont l'entrée resserrée du

côté de la mer s'oppose au passage des vagues qui écument dans son enceinte; ailleurs, comme à Moher, le pied de ces falaises est fouillé de telle façon que les parties les plus résistantes restent seules debout, semblables à des colonnes qui soutiennent tout l'édifice. Le reste s'est changé en cavernes grandioses. Plus loin de profondes échancrures permettent aux eaux de pénétrer assez avant dans les terres. Il semble vraiment que sous cette formidable poussée des courants venus d'Amérique la côte doit faire de suprêmes efforts pour ne pas être renversée.

La plus vaste excavation de cette plage si tourmentée forme la baie de Galway; nous devions la traverser en paquebot, mais l'irrégularité du service nous força à la contourner par voie de terre. L'entreprise paraissait d'autant plus simple que le loueur de voitures ne nous annonçait qu'un trajet de trente milles de chemin, soit dix lieues. Partis en jaunting-car à quatre heures de l'après-midi, nous ne sommes arrivés à Galway qu'à onze heures du soir, sans nous arrêter nulle part, croyant toujours être sur le point d'atteindre une ville qui semblait fuir devant nous. Je ne sais, dans cette expédition mémorable, ce qui doit le plus nous surprendre, ou la longueur des milles irlandais, ou la patience des voyageurs, ou l'impassibilité du cocher, ou enfin la force de chevaux capables de fournir une course de sept heures continues sans débrider.

Pour rester fidèle à notre programme, limitant notre récit aux principales curiosités, nous ne décrirons pas les hautes terres du *Connemara,* parce que nous avons assez parlé de montagnes. Nous ne ferons qu'une halte dans le comté de *Fermanagh*: c'est le pays originaire de notre famille avant son émigration en France au XV[e] siècle, ainsi que l'ont confirmé les indications que nous avait données à Dublin sir Bernard Burke, roi

d'armes d'Irlande, et qui nous ont permis de faire de nouvelles recherches sur ce sujet.

Nous avons hâte de gagner la partie la plus septentrionale de l'ile où nous attend une des merveilles du monde ; c'est là que se trouve la *Chaussée des Géants*, à laquelle on parvient par un tramway électrique. En quoi consiste-t-elle et pourquoi lui a-t-on donné ce nom? Nous allons répondre à cette double question.

Les falaises de la côte sont formées, à cet endroit, de plusieurs étages de colonnes basaltiques, dont quelques-unes émergent au-dessus des autres, ce qui les a fait appeler « Les tuyaux de cheminées. » Cette innombrable rangée de colonnes tronquées va toujours en s'abaissant vers la mer, sous laquelle elle se continue comme un immense pavage, pour se relier, dit-on, avec l'île et la grotte de Staffa dont elle serait le prolongement.

La chaussée paraît avoir été produite par la lave d'un volcan qui en se refroidissant a pris les formes prismatiques et polygonales que nous avons admirées, mais la légende s'en est emparée pour lui donner une origine qui lui a semblé plus merveilleuse. D'après elle, un géant nommé Finn Mac-Coul vivait dans ces parages à une époque que naturellement elle ne précise pas; il avait pour voisin de l'autre côté de la mer, sur la plage écossaise, un autre géant qui se vantait de le pouvoir vaincre à la lutte, « regrettant qne son aversion pour l'eau froide l'empêchât de traverser le détroit à la nage, afin de mettre son défi à éxécution. Impatienté par ses rodomontades, Finn construisit une chaussée reliant les deux côtes, pour lui permettre de venir à pied sec. Le Calédonien n'avait plus de prétexte pour se dérober ; il se mit en route. L'autre, qui le guettait de son palais, vit avec terreur s'avancer un homme encore plus grand et plus fort que lui.—Je suis perdu, dit-il à sa femme. Mais les Irlandaises ont toujours allié au courage viril l'adresse

féminine. Celle-ci se chargea de détourner l'orage. Elle fit coucher son mari, l'emmaillota dans des couvertures, lui couvrit la tête d'un bonnet, et se mit à le bercer en chantant un refrain de nourrice. Lorsque le voisin arriva, elle le reçut hospitalièrement, selon la coutume, le priant seulement de ne point faire de bruit pour ne pas réveiller son nourrisson. — Quoi ! s'écria-t-il, est-ce là un enfant en bas-âge? Que sont alors les hommes dans ce pays-ci ? — Et il retourna chez lui sans demander son reste. — Une version plus flatteuse veut que le combat ait eu lieu et que, vainqueur, le champion de l'Irlande ait généreusement offert la main de sa fille au vaincu qui s'établit dans le pays. Puis la race des géants disparut, et la chaussée, devenue inutile, s'en alla en ruines sous les assauts de la mer (1). »

Nous avons terminé notre voyage par la visite de Belfast, seconde ville de l'Irlande : elle est au nord la citadelle du protestantisme, comme Cork est celle du catholicisme au midi. Ici les hôtels somptueux, les grandes usines, les riches magasins; là-bas au contraire, tout respire la pauvreté. Cette différence s'explique trop facilement par la protection que l'Etat hérétique a accordée à ses adeptes, et par l'esclavage sous lequel il a courbé ses adversaires. Mais si Belfast a un très grand air, il ne possède aucun monument vraiment intéressant; c'est une ville neuve, dont les grandes artères sont alignées au cordeau et traversées par une foule de voitures et de tramways qui lui donnent une animation extraordinaire. Comme contraste à ce spectacle, il est curieux de voir, au moment de la sortie des ateliers, une foule énorme d'ouvriers dont le piteux habillement jure avec le luxe qui s'étale autour d'eux.

Notre circuit était achevé; mais pour éviter la mer

(1) *Trois mois en Irlande*, op. cit.

d'Irlande avec laquelle nous avions suffisamment fait connaissance, nous avons regagné l'Angleterre en passant par l'Ecosse ; et si nous n'avons pu le faire à pied sec, comme le géant dont nous parlions tout à l'heure, la chaussée ayant été submergée par les flots, nous en avons été quittes pour une traversée de deux heures qui nous a fait heureusement atterrir au port de Stranraer, pour nous rendre de là à Dumfries. Nous avions fait autrefois le voyage d'Ecosse, et nous pouvions maintenant comparer ces deux pays, si voisins l'un de l'autre, et tous deux si curieux à voir. Il faut convenir qu'en Ecosse un voyage circulaire offre un intérêt absolument continu, tout le long de la route, tandis qu'en Irlande on doit quelquefois traverser de fort grandes distances pour rencontrer des choses dignes d'admiration ; mais il semble que ce dernier pays est plus attachant, peut-être à cause des malheurs qui l'ont frappé, en raison aussi de sa fidélité à la foi de ses ancêtres.

Le trèfle est son emblème, comme le chardon est celui de l'Ecosse, et la rose celui de l'Angleterre.

L'Irlande a donné la préférence au trèfle, parce que son premier apôtre saint Patrick avait choisi cette plante à trois branches comme figure du mystère de la Trinité. De son côté, l'Ecosse a adopté le chardon, parce qu'à l'époque des invasions danoises, au IXe siècle, un espion parvenu jusqu'aux avant-postes pendant la nuit, s'embarrassa dans des chardons et en fut tellement piqué qu'il poussa un cri qui trahit sa présence, ce qui permit aux insulaires de repousser l'armée ennemie. Enfin la guerre des Deux-Roses parait avoir été l'origine de l'emblème de l'Angleterre.

Remarquons, en terminant, que l'Irlande porte dans ses armoiries la harpe légendaire de ses anciens bardes, dont les poésies constituent les premiers documents de son histoire nationale. Cette harpe se retrouve partout :

— sur son blason où elle est *d'or, cordée d'argent, au fond d'azur ou de sinople,* — sur les monuments publics, aussi bien que sur les objets usuels offerts à la curiosité des acheteurs. Nous en avons rapporté un spécimen en réduction, taillé dans ce qu'on appelle en anglais *Bog-oak,* — chêne de marais, — parce que ce bois a séjourné pendant des siècles au fond des eaux où il a pris la teinte noirâtre qui le caractérise. Le corps sonore de la harpe est orné du trèfle traditionnel ; quant à la colonne, elle représente ordinairement une sorte de sirène dont les ailes lui servent de console.

Si cet instrument a pu varier quelque peu dans sa forme, il a toujours conservé la popularité et le prestige qu'il devait aux bardes dont l'institution subsista plus longtemps en Irlande que partout ailleurs. On rapporte à ce sujet que la corporation de ces poètes-musiciens était si puissante que saint Patrick crut devoir la maintenir ; et, pour la christianiser, il ne trouva rien de mieux à faire que de s'y associer lui-même en prenant aussi la harpe en mains ; c'est qu'en effet l'amour et le respect des traditions forment tout le fond du caractère de ce peuple, et rien ne l'exprime plus énergiquement que sa vieille devise gaëlique inscrite sur ses étendards : EIRE GO BRAGH, qui signifie : IRLANDE POUR TOUJOURS : *Erin for ever!*

Août-Septembre 1891.





LE PAS-DE-CALAIS

SOUS L'ADMINISTRATION PRÉFECTORALE DU

BARON DE LA CHAISE

(1803-1815)

par M. Gustave de HAUTECLOCQUE

Membre résidant.

CHAPITRE Ier

(1803-1804)

Monsieur de la Chaise avait été nommé Préfet du Pas-de-Calais le 12 mars 1803. A ses débuts il eut à faire preuve d'activité et d'intelligence administrative. Le 5 mai suivant s'ouvrait la deuxième session du Conseil général, sous la présidence de M. Vaillant, maire d'Arras. Aussitôt après la prestation du serment individuel de fidélité à la Constitution de l'an VIII, formalité qui, à en juger par le silence des procès-verbaux, avait été omise à la première session, le nouveau Préfet prend la parole. Il s'excuse de n'avoir pu, faute de temps, préparer un rapport, mais il s'attire la sympathie de tous par un discours « affectueux » où il exprime à la fois le désir de répondre à la confiance du Gouvernement et celui de faire le bonheur de ses administrés. Il fait appel à toutes les bonnes volontés, préconise les avantages de la précieuse harmonie qu'il désire voir régner entre les diverses

autorités du département. Il reçoit en retour le témoignage de la confiance particulière de l'assemblée, l'assurance du concours qu'elle est disposée à lui accorder dans la mesure de ses attributions et selon l'étendue de son pouvoir. « Il se retire, dit le procès-verbal, laissant tous les membres pénétrés du plus consolant espoir. » Et ce document ajoute : « Une émotion subite et spontanée rappelle alors le vertueux magistrat dont le Conseil vient de juger ainsi le successeur, et en retrouvant dans le citoyen de la Chaise l'aménité, la pureté de principe et le dévouement qui caractérisaient le citoyen Poitevin-Maissemy, l'assemblée paye à la mémoire de ce dernier le tribut de regret et de reconnaissance que lui ont fait décerner à si juste titre les honorables souvenirs qu'il a laissés dans le département. »

Accueilli avec tant de bienveillance, le nouveau Préfet s'était mis aussitôt à l'œuvre. De concert avec le Conseil général il s'occupait de constituer le budget départemental (1). Tout faisait présager pour le Pas-de-Calais un avenir calme et prospère, lorsqu'un évènement inattendu vint, à quelques jours de là, précipiter la France dans les aventures belliqueuses auxquelles notre région devait prendre une large part.

A mesure que les faits s'éloignent et tombent dans le domaine de l'histoire, l'impression s'en efface. Ceux-là seuls qui, comme nous, en ont recueilli le récit de la bouche des témoins contemporains peuvent se faire une idée de l'enthousiasme qui avait éclaté en France quand, sous le Consulat, avait été conclue la paix d'Amiens. On

(1) Ce budget se composait alors de dépenses fixes et variables dont le total, en 1804, monta à 231,578 fr. 91. En 1890, les dépenses du budget départemental s'élevèrent à 4,851,782 fr. 53. Il est vrai que les éléments en sont bien différents, comme on le verra dans la deuxième partie (chapitre consacré à ce budget de 1803 à 1815).

croyait les guerres terminées pour longtemps. Les églises se rouvraient de tous côtés ; les prêtres insermentés et les émigrés revenaient en foule de l'exil, rapportant intacte leur fidélité à Dieu et au Roi, la Vendée était pacifiée, les terroristes rentraient dans l'ombre, l'argent, remplacé par un papier sans valeur, reparaissait de toutes parts. L'agriculture, le commerce, l'industrie entrevoyaient des jours plus heureux. On allait même plus loin encore. On voyait l'antique monarchie française restaurée par les mains du grand capitaine. Mais ce n'étaient que des illusions. Et, comme les beaux rêves, elles devaient bientôt s'évanouir. La paix d'Amiens avait été signée le 1er octobre 1801. Le 17 mai 1803, les ambassadeurs de France et d'Angleterre se rencontraient à Douvres, regagnant leurs gouvernements respectifs par suite de la rupture des relations diplomatiques (1).

Le refus des Anglais d'évacuer l'île de Malte, à laquelle ils avaient renoncé par le traité d'Amiens, tel était le prétexte. Mais la vraie cause, c'était l'ambition de Bona-

(1) Lord Whitworth, ambassadeur d'Angleterre, quittant Paris, arriva à Boulogne le 16 mai se rendant à Calais Le sous-préfet et le commandant d'armes allèrent lui faire visite et « tentèrent de mettre dans l'expression de leurs regrets la mesure de dignité qui convient à notre caractère national Le lord leur répondit par l'assurance qu'il partageait bien sincèrement leurs regrets et qu'il n'avait rien négligé pour contribuer au maintien de la paix, qu'il ne pouvait renoncer à conserver quelque espérance et qu'il partirait de Calais le plus tard possible. » Le général Audreossy, ambassadeur de France, avait reçu l'ordre de quitter l'Angleterre ; un courrier passant quatre heures après le premier avait ordre de faire la plus grande diligence. On se demandait à Boulogne si c'était pour surseoir à son départ. Le 16 mai un autre courrier traversa la ville à trois heures du matin, venant d'Angleterre. Portait-il la paix ou la guerre? (Lettres du Sous-Préfet de Boulogne au Préfet du Pas-de-Calais, Archives départementales).

parte. En vain le saluait-on du titre de *pacificateur*. Il aspirait à celui de *conquérant*. L'Angleterre, seule entre les pays voisins, paraissait capable de lui résister. C'était contre elle qu'il voulait tourner ses efforts. Le projet d'une descente en Angleterre n'était d'ailleurs pas nouveau. Déjà, six ans auparavant, en 1797, le Directoire avait ordonné de rassembler sur les côtes de l'Océan une armée qui prendrait le nom d'*armée d'Angleterre*, et le général Bonaparte, qui devait dès lors la commander, était venu visiter Boulogne, Ambleteuse et Calais en février 1798. Un emprunt de 80 millions avait été décidé pour subvenir aux frais de l'entreprise et l'expédition d'Egypte en avait seule empêché la réalisation immédiate. Depuis lors, une flottille était restée en observation dans les eaux du port de Boulogne et de nombreuses batteries dressées sur les falaises menaçaient le détroit de leurs feux.

Cependant, à la première nouvelle de la déclaration de guerre, la consternation fut grande dans toute la France. Le Gouvernement crut devoir donner quelque satisfaction à l'opinion publique, en publiant au *Moniteur* les pièces diplomatiques pour justifier sa conduite. Alors, sous la pression de l'inéluctable volonté du maître, se produisit un de ces revirements dont l'histoire offre de nombreux exemples. Une indignation factice s'éleva contre l'Angleterre. Les corps constitués, les municipalités des villes (1), les fonction-

(1) La municipalité de St-Omer, en juin 1803, écrivait au premier Consul : « Si la paix est nécessaire au bonheur de la patrie, la guerre est également indispensable quand il s'agit de défendre la foi des traités et de venger l'honneur outragé. Ce sentiment est unanime et les efforts des ennemis de la France ne serviront qu'à consolider son empire et ne produiront d'autres effets que de resserrer de plus en plus les liens qui unissent les citoyens au chef de

naires (1), le clergé lui-même, tous rivalisèrent d'emphase dans les adresses déclamatoires qu'ils rédigèrent,

l'Etat. O vous, héros magnanime, qui avez donné la paix au monde, vous ne laisserez pas impunie la violation de ce traité solennel posé sur les fondements immortels de la raison et de la justice et revêtu de la sanction de tous les gouvernements » D'autres villes du Pas-de-Calais envoyèrent des adresses analogues qu'il serait trop long de reproduire.

(1) Le 1er juin 1803, le Préfet du Pas-de-Calais adresse à ses concitoyens la proclamation suivante : « Français, vous avez entendu les ordres de l'Angleterre, mais notre langue n'a pu les traduire sans indignation !... Bonaparte seul était assez grand, assez majestueux pour les écouter avec calme et les combattre par la raison. Mais aux volontés suprêmes de ces insulaires qui osent nous prescrire l'obéissance, en trente-six heures vous avez bientôt vu succéder ces actes de brigandage maritime qu'on ne manquera pas sans doute de décorer encore du titre politique d'*acte de navigation*. C'est sur de faibles barques qui leur portaient les fruits de la paix qu'ils dirigent leurs canons, avant que le cabinet de St-James ait daigné nous avertir qu'il allait recommencer son despotisme sur les mers et sur tous les négociants des deux mondes. Il nous provoque, il nous insulte, il nous attaque pour s'assurer, dit-il, d'une conquête qu'il avait peur de restituer et dont il est encore en pleine et légitime possession. Pénétrons dans son odieuse et secrète pensée, c'est à notre commerce qu'il a juré haine et destruction. Ah ! si nous consentions à nous rendre tributaires de ses manufactures, si nous ne repoussions pas d'une main aussi ferme les innombrables produits de son ambitieuse industrie, sans doute il nous pardonnerait d'être heureux. Ce n'est donc plus au Gouvernement, mais à chaque commerçant, à chaque manufacturier, je dirai presque à chaque pêcheur, qu'ils vont arracher leur subsistance ! Qui, plus que le Pas-de-Calais, est environné et menacé par ces corsaires ? Et bien, qu'ils sortent encore de tous nos ports ces braves qui savent si bien les repousser ! Que Boulogne recommence le cours de ses audacieuses entreprises et de ses brillants succès ! Que Calais tout entier s'arme au souvenir de son immortel Eustache de St-Pierre ! Que tout habitant de ce département

les uns par servilité, les autres par reconnaissance envers le premier Consul (1).

Les mesures les plus violentes avaient, de part et d'autre, signalé la reprise des hostilités. La déclaration de la guerre n'était pas encore officielle, que déjà nos navires étaient capturés dans les ports britanniques, et les Anglais expulsés des villes de France où ils rési-

vienne aussi graver sa vengeance et son nom sur un vaisseau digne de combattre sous le nom toujours invincible de Napoléon et que le dernier de nos traités avec ce Gouvernement éminemment perfide soit bientôt enfin signé dans Londres pour le repos de l'univers. »

« Pour régulariser une offrande déjà votée dans tous les cœurs, le Préfet, considérant que nous jouissons d'une diminution d'impôts, tandis que tout justifierait une contribution extraordinaire, qu'il est juste de prévenir des besoins, suite inévitable de la guerre, même la plus heureuse, que cette preuve de reconnaissance pour un Gouvernement paternel convaincra notre éternelle ennemie de l'union intime qui règne entre le chef et tous les membres de la grande nation, arrête : Chaque citoyen pourra déclarer au maire de sa commune quelle somme il veut consacrer à la construction d'un vaisseau qui portera le nom de Napoléon. . »

(1) Dans un mandement de l'Evêque d'Arras on lit : « Les guerres sont permises aux peuples chrétiens, dit saint Augustin, quand l'amour de la paix les commande, et qu'elles ne sont ni entreprises par ambition, ni conduites avec cruauté. L'Europe entière attestera la modération du gouvernement français et sa fidélité à observer les traités, sa loyauté dans les négociations. Les offres les plus généreuses, la garantie la plus rassurante, rien n'est oublié pour désarmer l'ambition de nos ennemis. Le chef auguste de la France, fidèle à la loi de Dieu, ne veut commencer la guerre qu'après avoir épuisé toutes les voies de conciliation. Son bras toujours prêt à défendre l'Eglise, ses guerriers, plus vites que les aigles, plus courageux que les lions, comptent leurs victoires par leurs combats. Mais il sait aussi, comme le plus sage des rois, que celui qui sait dompter l'ardeur de son courage est supérieur à celui qui force les villes. »

daient (1). Bonaparte, croyant toucher à la réalisation d'un rêve caressé depuis longtemps, déploie tout son génie pour en assurer le succès. Doué d'une activité merveilleuse et d'une incroyable tenacité, il triomphe de tous les obstacles, et le sol du Pas-de-Calais devient le théâtre de véritables prodiges. L'année 1803 n'est pas écoulée, et déjà, sous le nom d'*Armée de St-Omer*, de *Corps du centre* et de *Camp de Boulogne*, sont formés trois camps qui, plus tard, deviendront divers corps de la Grande-Armée. Près d'Arras, dans la plaine de Dainville, un autre camp de 8,000 hommes, sorte de corps d'élite, se compose de grenadiers pris dans tous les autres régiments de la France. Ces troupes ont, pour la plupart, fait les campagnes d'Italie et d'Egypte. Elles sont commandées par les généraux Suchet, Soult, Ney, Lannes, d'Hautpoul, St-Hilaire, Vandamme, Junot, etc. Les amiraux Bruix et Latouche-Tréville sont mis à la tête de la flottille. En même temps les ports de Boulogne, d'Ambleteuse, d'Etaples et de Wimereux s'améliorent ou se creusent (2); de tous côtés on construit des chaloupes canonnières et des bâtiments légers (3); les villes

(1) Le traité d'Amiens avait amené beaucoup d'Anglais à Boulogne, Calais et St-Omer. Le Sous-Préfet de Boulogne écrivait au Préfet, le 15 juillet 1803 : « Tous les Anglais sont partis de Boulogne, sauf deux femmes Le commandant d'armes de Calais a accordé quelques sursis. » Les Anglais trouvés dans le département furent considérés comme prisonniers de guerre et envoyés à Valenciennes ; on autorisa d'abord les vieillards et les enfants à habiter le centre de la France, mais cette autorisation fut retirée par la suite.

(2) Les rapports du Sous-Préfet de Boulogne constatent combien les canons des Anglais gênaient les travaux.

(3) Ce n'était pas seulement à Boulogne qu'on travaillait pour la flottille. A St-Omer on établit des ateliers de construction. Soixante péniches devaient en sortir ; trente seulement, en 1804, furent dirigées sur Calais. Les forêts des environs de St-Omer et d'Hesdin fournissaient les bois.

offrent de faire les frais d'une partie de ces navires (1). Les côtes du Pas-de-Calais se couvrent de baraques (2); tous les bâtiments disponibles deviennent des casernes et des magasins militaires; l'animation règne dans toutes les villes du littoral. Enfin des fêtes, des bals et des concerts, motivés par la présence des femmes des officiers supérieurs venues pour rejoindre leurs maris, font large part à la gaieté, pour ne pas dire à la légèreté, du caractère français, lui permettant d'oublier à la fois les lourdes charges imposées au pays, et les dangers de l'escadre ennemie qui menace nos côtes (3).

(1) Le Conseil général du Pas-de-Calais fit le don d'un vaisseau qui s'appellerait le *Napoléon*. La ville de Boulogne offrit une chaloupe canonnière portant son nom, qui coûta 17,960 fr. La plupart des villes du Pas-de-Calais se contentèrent de voter de l'argent. Les fonctionnaires publics excitaient leur générosité.

(2) A leur arrivée, en septembre 1803, les troupes furent fort malheureuses, faute d'effets de campement. Elles durent coucher en plein air, sur des hauteurs à droite et à gauche de Boulogne, exposées au vent de mer. Les autorités militaires et civiles déployèrent une grande activité pour la construction des baraques ; on fit des réquisitions pour aller chercher du bois. Les cultivateurs y mirent d'abord peu d'entrain ; ils se rappelaient qu'en 1801 ils avaient fait des charrois qui ne leur avaient jamais été payés, et de plus les communes avaient dû raccommoder à leurs frais les chemins défoncés par les transports Pourtant, grâce à certains avantages et à des ordres sévères, on obtint pendant quelques jours cent voitures environ, pour amener du bois des forêts d'Hardelot et de Boulogne, les chevaux d'artillerie aidèrent, et les soldats, de leur côté, travaillèrent activement à la construction des baraques.

(3) On peut voir, sur le camp de Boulogne, un des plus intéressants chapitres de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, de M. Thiers ; les *Histoires de Boulogne*, de MM Bertrand, d'Hautefeuille et Benard ; *Les Ephémérides boulonnaises*, de M. Morand ; l'*Année boulonnaise*, de M Deseilles, etc.

On le voit, quelques semaines, quelques jours à peine s'étaient écoulés depuis l'arrivée de M. de la Chaise dans le Pas-de-Calais, et les conditions de la situation qu'il y avait trouvée étaient complètement changées. Le 11 juin 1803, il recevait du Ministre de l'Intérieur avis de l'arrivée prochaine du premier Consul (1). Bonaparte manifestait l'intention de visiter tout le Nord de la France, mais l'itinéraire qu'il devait suivre subissait à chaque instant

(1) Le Préfet, alors en tournée, adressa de Boulogne, le 15 juin, la proclamation suivante :

« Réjouissez-vous, heureux habitants du Pas-de-Calais, *Bonaparte* arrive au milieu de vous !

» Vous allez le voir ce *Napoléon* si justement proclamé le plus grand homme de la plus grande des nations ; il accourt vous venger.

» C'est au plus religieux observateur de la foi des traités que le ciel ordonne de punir le plus odieux des parjures ! La paix ne peut plus s'asseoir que sur les débris d'un Gouvernement dont l'ambition fatigue l'univers !

» Déjà la puissance héréditaire du dernier des Electeurs de Hanovre a disparue !

» A peine Mortier a-t-il eu le temps de marcher, de paraître et de compter ses prisonniers !

» Un jeune prince, resté sans armée, a seul échappé pour aller apprendre à son père qu'il n'avait plus de sujets en *Allemagne.*

» O vous qui, premiers auxiliaires de nos braves, vîtes flétrir les lauriers de Nelson ; Boulonnais ! la France entière vous reconnaît dignes de cette noble préférence ! Oui, c'est de votre modeste port que partira le signal de franchir l'espace qui nous sépare de cette isle, implacable ennemie de la liberté des mers et du commerce des deux mondes !

» Bientôt nos cris de joie vont retentir jusque dans Londres et la terreur remplacera son audacieuse insolence !

Concitoyens, nous recevrons le Chef de l'Etat comme notre père ; il lira dans nos cœurs. Notre amour, nos bénédictions et notre bonheur sont les plus douces jouissances que nous puissions lui offrir ! etc. »

des modifications inopinées. Ainsi, après avoir annoncé qu'il commencerait par la Normandie, il avait renoncé à y aller, et les Municipalités de Rouen et du Havre en avaient été pour leurs frais.

Averties par cet exemple, placées dans l'alternative de faire des préparatifs inutiles ou de déplaire au maître redouté, les villes du Pas-de-Calais se fussent volontiers dérobées au périlleux honneur de le recevoir. Les Maires, les Sous-Préfets assiégeaient le Préfet de questions et d'informations auxquelles il n'était pas en mesure de répondre (1). Lui-même, il ignorait la marche du premier Consul et la date de son arrivée.

(1) Le Sous-Préfet de St-Pol, après avoir dit qu'il avait fait part de l'heureuse nouvelle aux Maires des principales communes et que partout elle avait été reçue avec allégresse, ajoutait que son arrondissement ne comptait que de simples bourgades et nulle manufacture qui pût attirer l'attention du Chef de l'Etat ; qu'il n'y verrait qu'un peuple purement agricole, beaucoup de pauvres, nul bâtiment qui indiquât l'aisance, etc. D'après le Sous-Préfet de Béthune, son arrondissement ne contenait que de petites villes privées de toutes ressources, où il n'y avait que de très petites fortunes et l'on n'avait pas le moyen de recevoir le premier Consul d'une manière digne de lui. Le Sous-Préfet de Montreuil, sachant qu'il ne pouvait éviter cette visite, conjurait le Préfet de venir l'aider dans cette réception. Seul, le Sous-Préfet de Boulogne paraissait enchanté Le Préfet lui avait écrit : « Tous vos concitoyens se porteront avec ardeur à honorer le héros restaurateur de la France ; mais c'est surtout près de vos rivages, sous les yeux de l'ennemi, que je serais heureux qu'il reçût les témoignages d'un amour et d'un respect qui fussent presqu'au niveau de sa gloire » Le Sous Préfet répondit : « Vous connaissez les immenses travaux que le premier Consul a ordonnés à Boulogne, et qui doivent donner un port au Pas-de-Calais. Cette création, sortie toute entière de la tête de Bonaparte. et celle d'un canal de communication intérieure qu'il nous promet, doit changer la face du pays, et donner à Boulogne un accroissement de population qu'il

Tout-à-coup, le 23 juin, on apprend que Bonaparte, accompagné de son épouse, a quitté Paris, se dirigeant sur Amiens. Là, ils se séparent pour se rejoindre à Dunkerque par des voies différentes. Mme Bonaparte passe par Arras. Les publications de l'époque nous ont conservé le détail de la réception enthousiaste et improvisée qui lui est faite (1). Le premier Consul prend la route d'Abbeville, pour gagner le littoral. A Bernay-en-

est impossible de calculer, etc. » Il devinait l'avenir, puisque d'une population de 10,685 âmes qu'elle avait en 1802, cette ville devait arriver à 46,000 habitants.

(1) Ce fut le mercredi 29 juin 1803, dès l'aube du jour, que, par l'arrivée du ministre Talleyrand, on sut à Arras que Mme Bonaparte allait passer dans cette ville. Aussitôt on dressa vis-à-vis de la porte d'Amiens un arc de triomphe décoré de trophées d'armes, surmontés par la Renommée ; des drapeaux tricolores, des instruments guerriers, des couronnes de lauriers embellissaient l'arc de triomphe. Un temple à l'Immortalité s'élevait devant la Mairie. Au milieu de ce temple, soutenu par des colonnes corinthiennes, se dressait la statue du premier Consul couronnée de lauriers. L'Hôtel de Ville était décoré de peintures et de transparents analogues à la fête, et sur le balcon on lisait : *Vive Bonaparte !* Le soir, ce monument, la Préfecture, l'Evêché, etc., furent superbement illuminés Vers six heures du soir, Joséphine entra en ville au son des cloches et de la musique, et au bruit des canons qui étaient servis par les artilleurs de la garde nationale. Une cavalcade de jeunes gens en uniforme, et avec ceinture de taffetas bleu, le commandant de place à leur tête, suivi d'un détachement du 11e chasseurs, furent au devant de Mme Bonaparte. Les fonctionnaires publics et plusieurs dames accompagnaient dans des voitures le cortège qui descendit à la Préfecture. Un groupe de jeunes enfants des deux sexes présentés par Mme de la Chaise (le Secrétaire-Général et le Maire, le Préfet et l'Evêque étant allés à Boulogne au devant du premier Consul), vint offrir les produits du pays ; dans une des corbeilles étaient des dentelles fabriquées à Arras. Mme Bonaparte embrassa ces jeunes enfants, fit présent à la fille du Maire d'une bague enrichie de dia-

Ponthieu, dernière commune du département de la Somme, il trouve le Préfet du Pas-de-Calais et le Sous-Préfet de Boulogne venus à sa rencontre. A la première

mants et donna au jeune fils de l'un des Adjoints une épingle de diamants, puis elle prit un peu de repos.

Le soir, illuminations et grand bal dans les quatre vastes salons de la Mairie. Mme Bonaparte y vint, accompagnée de Mmes de Talhouet et de Rémusat, dames du palais, des femmes du Préfet et du Maire, de M. de Rémusat, préfet du palais, et des aides de camp du premier Consul, Caffarelli, Savary et Lebrun. La musique, à son entrée, joua l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille.* Joséphine se retira vers onze heures. Le lendemain elle partit aux cris enthousiastes de : Vive Bonaparte ! Vive Mme Bonaparte !

A l'occasion du passage à Arras de Joséphine, M. Dessenne qui, croyons-nous, était chef de division à la Préfecture, composa les vers suivants :

Au matin quand l'astre du jour
Commence sa carrière,
Tout se ranime à son retour
Dans la nature entière,
Bonaparte ainsi paraissant
Fait naître l'allégresse
Et d'Arras va réunissant
L'hommage et la tendresse.
Arras, pour peindre son amour
Et sa reconnaissance,
Voudrait que Flore en ce jour
Lui cédât sa puissance.
Il vous couronnerait des fleurs
Qu'on voit partout éclore
Comme votre épouse a les cœurs
Des Français qui l'adorent.

Ce même 29 juin, le cardinal Caprara, légat du St-Siège, venant d'Amiens, passa par Arras ; il descendit à l'hôtel du Griffon, malgré les offres instantes qu'on lui fit de loger à l'Evêché ou à la Préfecture. Aussitôt qu'on connut son arrivée on sonna les cloches. Il reçut les autorités religieuses, civiles et militaires avec sa modestie et sa douceur habituelles ; il prit, le lendemain, la route de Douai. Un piquet de chasseurs à cheval lui avait servi de garde d'honneur.

commune du Pas-de-Calais, Nempont-St-Firmin, le Maire d'Hesdin et le Commandant d'armes de cette ville lui présentent leurs hommages. A partir de là, sa marche à travers le département est une marche triomphale. Partout l'enthousiasme naît à son approche et s'accroît à sa vue. Les autorités se portent au devant de lui, les gardes nationales forment la haie sur sa route. Les maisons sont décorées ; on l'acclame sauveur du pays. Salué au passage par les batteries de la côte, il fait enfin son entrée à Montreuil le 29 juin, à midi. Depuis sept heures du matin, la troupe et la garde nationale étaient sous les armes(1). Un immense arc de triomphe, orné de feuillage, de gerbes et de trophées militaires, s'élève à la porte de la ville, dressé par les soins des habitants. Le clergé et les autorités sont rangés sur les glacis des fortifications. Autour d'eux, des jeunes filles parées de fleurs, de rubans et « plus encore de leurs grâces naturelles » disent les récits du temps. Le colonel Poultier, commandant la place, s'avance le premier. Il présente les clés de la ville, et en quelques paroles bien senties promet de la défendre. Ancien compagnon d'armes du premier Consul, il en reçoit quelques mots gracieux. Après lui, le Maire prend la parole. Puis vient le tour du Préfet. Le texte de son discours serait suffisant à donner l'idée de la note adoptée par tous les orateurs pour la circonstance. « A peine, dit-il, avons-nous joui de votre auguste présence et déjà le Pas-de Calais tout entier a tressailli de joie. Son sol trop longtemps funeste ne contient plus aucun de ces germes vénéneux qui ont produit tant de monstres. Il est riche aujourd'huy de plus de 500,000 bons Français qui s'empressent de vous offrir leurs bras, leur fortune et leur cœur. Tranquilles sur nos destinées, nous savons tous que, pour assurer le bonheur et la gloire de la France, pour rendre à tous les peuples la liberté du commerce et

(1) L'escorte fut fournie par les chasseurs cantonnés à Etaples.

des mers, pour museler les audacieux perturbateurs du repos des deux mondes, pour fixer enfin la paix sur la terre, *Dieu créa Bonaparte et se reposa.* »

A ce discours succéda celui du Président du Tribunal. Il vint protester de son dévoûment et apporter son tribut d'admiration à celui qui, disait-il, « après avoir ranimé les arts, l'agriculture, le commerce, et avec eux toutes les vertus qui fécondent les empires, avait résolu de punir la perfide Albion, violatrice des traités. » Le Curé parla le dernier, et ce fut pour prodiguer les mêmes louanges au héros de la France, au restaurateur de la religion, au protecteur de ses ministres. « Les expressions nous manquent, ajouta-t-il, pour retracer à vos yeux l'admiration, la reconnaissance et la sensibilité qui pénètrent nos âmes. » Il promit le concours du clergé au Gouvernement et parla des vœux qu'il adressait à Dieu pour le succès de nos armes, le retour de la paix et la conservation des jours dont dépendent la tranquillité des Français !!!

On croit rêver quand on relit ces choses à distance; et l'histoire est pleine de ces contrastes. L'homme qui allait, à quelques années de là, mettre le feu aux quatre coins de l'Europe et faire pleurer toutes les mères, le voilà salué par tous, depuis les ministres de la religion jusqu'à l'enfance elle-même (1), comme le génie bienfaisant, réparateur des maux de la patrie.

(1) Il reçut avec bonté le compliment des demoiselles présenté par Mlle Lefebvre, fille du directeur des contributions, le voici :

Nos frères, dans ces murs, croyaient t'offrir l'hommage
Que la France en tous lieux présente à son héros.
Ils ont tous à ta voix volé sous les drapeaux.
Mais la perte d'un avantage
Si rare et si précieux,
Ils l'ont juré dans leurs adieux,
L'Anglais le paiera cher sur son propre rivage.

Seul, calme au milieu du délire général, le premier Consul se montrait reconnaissant et satisfait d'un enthousiasme dans lequel il voyait un puissant auxiliaire. Mais il ne perdait pas un instant de vue l'accomplissement de ses projets A trois heures et demie, le même jour, on le voyait arriver à Etaples. Les autorités, la garde nationale et la population, venues au devant de lui, l'accompagnent avec des cris d'allégresse jusqu'à la demeure du citoyen Souquet qu'il a choisie de préférence à celle du Maire pour y prendre son repas (1). Il est encore à table que déjà le syndic des gens de mer est appelé devant lui, et il l'interroge sur le parti à tirer de la baie dans le cas d'une expédition en Angleterre. Puis, après un quart d'heure de repos à peine, il reçoit la Municipalité. Et l'on voit un sourire effleurer ses lèvres, à la fin de la harangue, en s'entendant saluer « le héros qui, après avoir sauvé la France, fera bientôt proclamer sur les débris de la Tour de Londres la liberté des mers et le repos du monde. » Plus sensible encore se montre-t-il au présent du modèle d'une corvette « constituée et gréée dans les plus parfaites proportions (2) » que lui apporte une députation de marins.

(1) A Etaples était alors le premier corps de la flottille qui devait embarquer pour l'Angleterre et le quartier général du corps commandé par le général Ney.

(2) Le grand mât portait cet accrostiche :

B raver les noirs complots,
O ser soumettre aux lois les tyrans de la France.
N 'user de son pouvoir que pour nous rendre heureux,
A h ! c'est plus qu'un mortel, c'est égaler les dieux.
P hilosophe, guerrier, ta vaillante prudence
A su de la fortune arrêter l'inconstance,
R endre au peuple français la paix et le bonheur,
T erminer les désordres, pardonner les erreurs,
E tonner l'univers et gagner tous les cœurs.

A quatre heures et demie, il monte à cheval et va visiter la côte jusqu'au fort de Lorme. Là, il rencontre un marin expérimenté, du nom de Margot, qu'il interroge et dont il tire les renseignements les plus précis sur les parages de la baie d'Etaples et de l'entrée de la Canche. Rien ne l'arrête. Les obstacles matériels ne comptent pas à ses yeux. Rencontre-t-il des montagnes de sable? Il les gravit pour mieux voir les sites du littoral...; des chemins impraticables ? Il s'y élance, et les hommes les plus alertes, les plus vigoureux ont peine à le suivre. Ainsi, marchant le long de la côte, il traverse la forêt de Neufchâtel et parvient à Boulogne à onze heures du soir. L'heure avancée de la nuit ne fait qu'ajouter à l'éclat de la réception qui l'y attend. Une garde d'honneur de vingt jeunes gens à cheval va au devant de lui jusqu'à St-Léonard (1). Là, se tire le premier coup de canon, signal des salves répétées qui partent de l'artillerie du port et des chaloupes canonnières. Toute la garnison est sur pied pour faire la haie sur son passage, une foule immense l'acclame,nombre de voitures le précèdent. Il fait son entrée par la Basse-Ville (2). Près de la place St-Nicolas, une grande muraille de feuillage, percée d'une large baie et de deux petites, forme un triple portique entièrement décoré, par les jeunes filles, de barbeaux et de fleurs des champs. A cinquante pas plus loin, un autre arc de triomphe est élevé sur des colonnes ornées de guirlandes de roses et de lauriers qui forment

(1) Ces cavaliers étaient en habits de hussards ; vestes écarlates liserées de parements noirs, pantalons de nankin, chapeaux garnis de cordons rouges et jaunes auxquels était attaché un panache de même couleur. Les chevaux portaient des chabraques rouges et noires et étaient richement harnachés.

(2) La garde à cheval du premier Consul et les gardes d'honneur formaient l'escorte. La garnison faisait la haie.

de chaque côté une des initiales de son nom. Vers le milieu de l'Esplanade se dressent, à droite et à gauche de la chaussée, deux pyramides chargées de lampions. Toute la ville est illuminée. La Municipalité, les membres du tribunal, les employés de la douane, le personnel des diverses administrations, échelonnés de distance en distance, s'apprêtent à le complimenter. Il les remet au lendemain, et s'arrête seulement à la vue de l'Evêque et du clergé, qui l'attendent avec un dais sur la porte de l'église paroissiale richement décorée. En quelques mots, il leur donne l'assurance de son attachement pour la religion et manifeste la volonté de la protéger. Enfin il monte à la Haute-Ville et s'installe dans l'ancien hôtel de Sandelin. Il est entouré de Duroc, de Beauharnais, de Moncey, de Marmont, du Ministre de l'Intérieur, du Ministre de la Marine, des conseillers d'Etat Forfait et Crétel. A sa porte veille un piquet de gardes d'honneur. Le reste de sa suite trouve place à l'ancien hôtel de Ste-Aldegonde, par les soins de la Municipalité qui prend spontanément à sa charge tous les frais de son séjour (1).

Après une pareille journée, tout autre que Bonaparte eût succombé à la fatigue. Mais cet homme était de fer, et, devant un but à atteindre, on eût dit qu'il ne participait pas aux besoins et aux infirmités de la nature. A deux heures du matin, il se retira soi-disant pour se livrer au sommeil. Une demi-heure après, il réveillait son aide-de-camp. Au point du jour (et on était alors au mois de juin !), il endosse une capote de garde nationale, prend son manteau et demande un cheval. N'en trouvant point, il fait à pied le tour des remparts et redescend vers le port. Là, un marinier qui ne le reconnait pas, le voyant prêt à traverser la vase, lui dit : « Mon officier, voulez-vous que je vous porte sur mes épaules ? » Il

(1) Ils s'élevèrent à environ 13,000 fr.

accepte. Pendant ce temps il est rejoint par ses officiers qui, tout alarmés de leur retard, lui amènent enfin une monture. Suivi d'une escorte de sept personnes, il visite les chantiers, les ateliers, les batteries, examine les ponts autour de la ville, s'entretenant avec les matelots, donnant partout des ordres. De là il se rend près du fanal du port; il fait sortir six bateaux canonniers et cinq chaloupes espagnoles qui, par ses ordres, manœuvrent en sa présence, et se livrent à des exercices de tir contre des tonneaux placés à terre sur le rivage.

A neuf heures, il rentre tout mouillé. Il prend un bain, fait un copieux déjeuner et s'accorde enfin quelques heures de repos et de réflexion. A trois heures commencent les réceptions officielles. Le Conseil général du département, représenté par quatre de ses membres (1), passe le premier. Puis l'évêque, Mgr de la Tour, s'avance à la tête de son clergé et prononce une courte harangue (2).

Le maire de Boulogne, Merlin-Dubreuil, lui succède. Au nom du Conseil municipal, il présente au premier Consul les clés de la ville qui s'honore, dit-il, d'être

(1) C'étaient MM. Vaillant, d'Hauteville, Lefebvre-Cayet et des Lyons, tous d'Arras. Un conseiller général, M. Dupire, se plaignit de ce que tout le Conseil n'eût pas été convoqué, le Préfet répondit qu'il ne pouvait faire de convocation sans une autorisation ministérielle.

(2) Voici les paroles qu'il prononça : « Sous les remparts d'Arras, le maréchal de Turenne défit les ennemis de son maître. Dans ce diocèse, votre évêque d'Arras met toute sa gloire à augmenter le nombre des amis de Napoléon. Il sait tout le prix du rétablissement de la religion de ses pères et a trop de plaisir à payer au premier Consul la dette de reconnaissance que nous lui devons tous pour ne pas le supplier d'en recevoir le nouvel hommage avec celui de notre amour Tout le clergé partage mes sentiments, il m'envie le bonheur de vous le dire et, si quelque chose peut le consoler d'en être privé, c'est l'espoir satisfaisant que vous daignerez en recevoir l'assurance de l'évêque que vous lui avez donné. »

associée à de si vastes projets et, remontant dans l'histoire, il trouve un rapprochement heureux entre les camps d'où César et ses légions s'étaient élancés sur l'Angleterre et les préparatifs dont, à dix-huit siècles de distance, la menace encore sur le même sol un capitaine non moins redoutable.

Les harangues se poursuivaient ainsi. Bonaparte, rassasié de louanges, les écoutait d'un air distrait et prenait à peine le soin d'y répondre, quand tout-à-coup retentit le canon. Cette fois, ce n'est plus une salve d'honneur, mais un combat qui s'engage. Une frégate anglaise, accompagnée de deux cutters, attaque, en vue du port, deux de nos chaloupes canonnières. En un instant, le premier Consul est à cheval. La moitié de sa garde et de la garde d'honneur le suit. Il court aux falaises. Encouragées par sa présence, les chaloupes redoublent d'ardeur à se défendre, et les Anglais s'éloignent.

Rentré dans la ville, Bonaparte se renferme avec ses ministres, ses conseillers d'Etat, ses généraux pour travailler. Vers huit heures du soir, il reparaît à cheval et passe en revue, sur le sable du rivage, la garde et une partie de la garnison. Les Anglais ont reparu. Une de leurs chaloupes recommence à tirer, et l'on voit un boulet passer au-dessus de la tête du premier Consul qui reste impassible. Vingt mille personnes, accourues sur les falaises, assistent à ce spectacle. Enfin, à neuf heures, la journée se termine par un dîner où le Maître réunit autour de sa personne le Préfet, l'Evêque et toutes les Autorités en deux tables, la première de quinze couverts, l'autre de vingt-cinq. Un joyeux feu d'artifice éclaire la fête et fait oublier le bruit du canon.

Le lendemain, 1er juillet, devait se terminer le passage du premier Consul dans le Pas-de-Calais. Après avoir, à six heures du matin, fait manœuvrer et passé en revue sur la place de la Haute-Ville les troupes qui n'avaient

pas figuré la veille, il partait, vers sept heures, en voiture, pour Ambleteuse, escorté d'une partie de sa garde, et devancé par l'Evêque qui voulait le recevoir à Calais. A Dunkerque, il retrouva Joséphine (1) et poursuivit avec elle son voyage, par Lille, à travers la Belgique. Cette visite ne fut pas la dernière qu'il fit à notre département dans le cours de cette année 1803. Le 4 novembre il revint à Boulogne. Installé à quatre kilomètres de la ville, au château du Pont-de-Briques, loué à M. de Campaigno, il avait de plus une baraque sur la falaise ; il resta jusqu'au 25, visitant les travaux, inspectant les camps et la flotille, étudiant les ressources de la côte, commandant jour et nuit les manœuvres de terre et de mer, poursuivant enfin son œuvre avec la ténacité, l'activité dont il avait déjà fait preuve la première fois. Il revint encore le 31 décembre à Boulogne, et tellement inopinément, cette fois, que le *Moniteur* ne parla même pas de son voyage. Le Préfet, occupé à faire sa tournée annuelle, ne fut point averti de son arrivée à temps pour s'y trouver. Bonaparte d'abord inspecta les troupes du camp de Montreuil commandées par le général Ney. Les côtes, les ports, les bassins, les arsenaux reçurent de nouveau sa visite. A Boulogne, il passa en revue les troupes placées sous les ordres du général Soult. A Calais, il présida au départ de cinquante navires à voiles, armés et équipés qui, malgré le mauvais temps, parvinrent sains et saufs à Boulogne. La flotte se composait alors de 2,524 bâtiments de toutes espèces, pouvant em-

(1) Joséphine devait venir rejoindre Bonaparte à Boulogne, en passant par St-Omer, et les habitants de cette ville avaient élevé des arcs de triomphe et décoré leurs rues, mais à l'entrée de cette ville la femme du premier Consul trouva un ordre d'aller à Dunkerque ; aussi, après avoir reçu l'hommage des autorités, elle gagna cette ville. (Duheims, *Histoire de St-Omer*).

barquer 170,000 hommes (1). Le contre-amiral Lacrosse avait été adjoint à l'amiral Bruix pour la diriger. Tout paraissait prêt, et l'expédition était imminente. Diverses combinaisons pour faire arriver les escadres auxiliaires la retardèrent, et le premier Consul repartit le 6 janvier pour Paris.

(1) Voici la composition officielle de la flotille et de l'armée .

Armée des côtes d'Océan et flotille impériale.

Emplacement et subdivisions.

Généralement le personnel et toute l'infanterie sont embarqués sur les bâtimens de guerre, le matériel et la cavalerie sont embarqués sur les bâtimens de transports.

La flotille se compose de bâtimens de guerre et de bâtimens de transports.

On embarque sur les bâtimens de guerre toute l'infanterie, une partie de l'artillerie à pied et à cheval, les dragons à pied, une partie de la cavalerie montée, une petite portion du matériel artillerie, le personnel des états-majors et les chefs d'administrations et hôpitaux.

Les bâtimens de guerre sont de six espèces :

1° Les prames ou bateaux grande espèce, portant chacune 12 canons de 24 et 50 chevaux ;

2° Les canonnières ou bateaux de première espèce, portant chacun 3 canons de 24 ;

3° Les bateaux canonniers ou bateaux de deuxième espèce, portant chacun 1 canon de 24, une pièce de campagne de différent calibre et 2 chevaux ;

4° Les péniches ou bateaux de troisième espèce, portant chacune 2 petits canons, obusiers, caronades, mortiers ou obusiers prussiens;

5° Les corvettes de pêche, portant chacune une pièce de 24, 2 canons de petit calibre et 2 ou 3 chevaux ;

6° Les caïques, portant chacune 1 canon de 24 et une caronade.

. ˙ .

La garde impériale à cheval, les dragons, hussards et chasseurs sont embarqués avec leurs chevaux sur les bâtimens de transports écuries; l'artillerie de siège et les ustensiles, instruments, outils, etc., de la garde et de l'artillerie sont embarqués sur les bâtimens gros

Tels furent les évènements qui s'accomplirent, ou plutôt se préparèrent, dans le Pas-de-Calais, au cours de cette année 1803, la première du séjour de M. de la Chaise. Comme on a pu le voir, il y prit une part bien

matériel artillerie ; les bagages des corps, des généraux, des états-majors, des services d'armée, des employés de l'administration sont embarqués sur les bâtimens bagage d'armée.

Les bâtimens de transports sont les bâtimens du commerce depuis 10 jusqu'à 60 tonneaux et les grands bateaux de pêche de Dieppe et de Blakenberg, suivant leur capacité, on les a divisés en trois classes: 1° bâtimens écuries ; 2° bâtimens bagages d'armée ; 3° bâtimens des gros matériels d'artillerie.

On embarque des chevaux sur tous les bâtimens, depuis 2 jusqu'à 30 chevaux, suivant leur capacité.

***

L'armée est subdivisée en divisions militaires.

Une division militaire occupe une escadrille.

La flotille est divisée en huit escadrilles.

Chaque escadrille est composée de deux divisions de canonnières ou bateaux de première espèce.

Deux divisions de bateaux canonniers ou bateaux de deuxième espèce ;

Deux divisions de péniches ou bateaux de troisième espèce ;

Deux divisions de bâtimens de transports écuries ;

Une division de bâtimens de transports bagages d'armée ;

Une section de bâtimens de transports gros matériel artillerie.

***

Une division militaire est composée de quatre régimens de ligne, un régiment de troupes légères, un régiment de cavalerie et un corps d'artillerie et de génie.

Un régiment de ligne et une portion de l'artillerie occupe une division de bateaux de première ou deuxième espèce.

Un régiment de troupes légères occupe deux divisions de péniches ou bateaux de troisième classe.

Le régiment de cavalerie occupe deux divisions d'écuries.

Les bagages des corps et employés de la division sont embarqués sur la division de bagages d'armée de l'escadrille.

secondaire, se contentant du rôle effacé que lui assignait son caractère officiel. Mais il n'en fut pas de même sur le terrain de ses fonctions préfectorales. Là, dès le début, il montra les qualités les plus précieuses du bon admi-

Un bataillon de troupe de ligne occupe une section de bateaux de première ou deuxième espèce.

Le 1er bataillon s'embarque sur la 1re section, le 2e bataillon sur la 2e section.

Un bataillon de troupes légères occupe une division de péniches ou bateaux de troisième classe.

Un bataillon est composé de neuf compagnies, compris la compagnie de grenadiers.

Une compagnie de ligne occupe un bateau de première ou deuxième espèce.

Une compagnie de troupes légères occupe deux péniches ou deux bateaux de troisième espèce.

Une division se subdivise en deux sections appelées 1re section et 2e section.

Chaque section est composée de neuf bateaux.

* * *

Les corps de cavalerie qui devaient s'embarquer sur les prames n'étaient pas encore connus. Les paquebots et les caïques devaient avoir des détachemens.

L'infanterie de la garde impériale embarque sur deux divisions de canonnières, armées par les marins de la garde maritime impériale et de la flotille.

Une prame embarque 200 individus, y compris 40 hommes d'équipage.

Une canonnière embarque 130 individus, y compris 22 marins.

Un bateau canonnier embarque 100 individus, y compris 5 marins.

Une péniche embarque 66 hommes, y compris 3 marins.

Une corvette de pêche embarque 100 individus, y compris 5 hommes d'équipage.

Une caïque embarque 30 individus, y compris 3 hommes d'équipage.

* * *

Il y a à la disposition de Sa Majesté l'Empereur neuf paquebots, embarquant chacun dix chevaux, et neuf autres paquebots, à dix

nistrateur. Le champ le plus vaste s'offrait à son intelligente activité. Les violences de la Terreur et l'incurie du Directoire avaient tout détruit, tout désorganisé. Pour commencer, il fallait s'assurer une résidence con-

chevaux chacun, pour les ministres, ses maréchaux et généraux commandants les grands corps.

On a joint à la flotille trois bâtimens portant chacun un mortier à grande portée et 50 individus, y compris 20 marins.

*
* *

L'armée et la flotille occupent les ports suivants : Etaples, Boulogne, Ambleteuse, Wimereux et Calais.

Les troupes réunies à Etaples, sous le commandement du maréchal Ney, composent le corps de gauche de l'armée et forment trois divisions militaires.

Les bâtimens réunis à Etaples, sous le commandement du contre-amiral Courant, forment le corps de gauche de la flotille qui est composé de deux escadrilles.

*
* *

Les troupes réunies à Boulogne, sous le commandement du maréchal Soult, composent le corps du centre de l'armée et forment quatre divisions militaires.

Les bâtimens réunis à Boulogne forment le centre, subdivisé en corps de gauche du centre, commandés par le contre-amiral Savary, et le corps de droite du centre, commandé par le capitaine de vaisseau Leclay.

*
* *

Les troupes réunies à Ambleteuse, sous le commandement du maréchal d'Avoust, composent le corps de droite de l'armée et forment trois divisions.

Les bâtimens réunis à Ambleteuse sont : 1° la flotille batave ; 2° quatre prames et trente quatre divisions de péniches.

La flotille batave se subdivise en trois parties, chaque partie est composée d'une division de canonnières, chaque canonnière porte des canons de 24.

Deux divisions de bateaux canonniers, portant chacun un canon de 24 et une division de transports.

*
* *

venable. Son prédécesseur s'en était occupé sans arriver à une solution. Des innombrables monuments dont Arras était enrichi, à l'instar des autres villes des Pays-Bas : églises, hôtels, collèges, couvents, beaucoup étaient

La répartition des troupes de pied et à cheval est la même que celle des corps ci-dessus. Les bateaux de deuxième espèce étant installés pour recevoir deux chevaux.

Total des bâtimens réunis à Ambleteuse :

Flotille batave :

Canonnières	36	
Bateaux canonniers	216	

Français :

Prames	4	
Péniches	72	
Total.	328	bâtimens de guerre.
Bâtimens de transport	108	
Total.	436	

Chaque division de canonnières bataves est composée de 18 bateaux.

Chaque division de bateaux canonniers bataves est composée de 36 bâtimens ; elle est divisée en 4 sections de 9 bateaux chacune ; les deux premières sections sont pour les chevaux : la troisième est pour le matériel écurie et la quatrième pour les bagages d'armée.

Les prames sont armées et commandées par des Français, ainsi que les 4 divisions de péniches qui sont fournies et armées par le gouvernement français.

Les troupes réunies à Wimereux, sous le commandement du maréchal Lasnes, forment l'avant-garde de l'armée.

Elles sont composées de trois bataillons de grenadiers de différents régimens de la division du général Gazan, d'un corps de chasseurs et d'un régiment de cavalerie.

Les bâtimens réunis à Wimereux forment le corps de droite de la flotille, commandé par le général de brigade Combis.

Ils composent deux escadrilles.

Les troupes réunies à Calais, sous le commandement du général Baraguay-d'Hilliers, composent la réserve et sont composées de trois

tombés sous les coups des démolisseurs. Quelques-uns avaient dû leur conservation aux revendications du génie militaire. Arras, comme on le sait, était autrefois divisé en deux parties. Dans ce qu'on appelait la *Ville*, la vaste abbaye de St-Vaast seule restait debout. A peine achevée, elle avait été transformée en hôpital militaire. Des

régimens italiens et trois bataillons de dragons à pied, de différents régimens.

Les bâtimens réunis à Calais, sont : 1° trois divisions de corvettes de pêche ; 2° quatre divisions de transport et une section supplémentaire.

Chaque division de corvette de pêche se divise en trois sections de neuf bâtiments chacune.

RÉCAPITULATION.

A Etaples:

3 divisions militaires formant le corps de gauche de l'armée.

2 escadrilles composées de :

36 canonnières,
108 bâteaux canonniers,
144 péniches,
72 bâtimens de transports écuries,
36 bâtimens de transports bagages d'armée,
18 bâtimens de transports matériel artillerie,

414 bâtimens.

A Boulogne:

4 divisions militaires formant le corps du centre de l'armée.

4 escadrilles composées de :

14 prames,
142 canonnières,
144 bateaux canonniers,
144 péniches,
144 bâtimens écuries,
72 bâtimens bagages d'armée,
36 bâtimens matériel artillerie,

696 bâtimens.

mutilations brutales et inintelligentes en avaient supprimé les dispositions intérieures. 30,000 fr. eussent à peine suffi à y opérer les transformations nécessaires à

A Ambleteuse :

3 divisions militaires formant le corps de droite de l'armée:

36 canonnières bataves,
216 bateaux canonniers bataves,
4 prames françaises,
72 péniches françaises,
54 bâtimens écuries bataves,
27 bâtimens bagages bataves,
27 bâtimens artillerie bataves,

436 bâtimens.

Total 10 divisions militaires.

A Wimereux :

3 divisions militaires.

2 escadrilles composées de :

54 canonnières,
90 bâteaux canonniers,
144 péniches,
72 bâtimens de transports d'armée,
36 bâtimens de transports bagages,
18 bâtimens de transports matériel artillerie,

414 bâtimens.

A Calais :

9 bataillons.

81 corvettes de pêche,
81 bâtimens de transports écuries,

162

A Boulogne :

36 canonnières de la garde de l'Empereur,
18 caïques,
9 paquebots de l'Empereur,
10 paquebots pour les maréchaux et généraux,
3 bombardes,

76 bâtimens.

en faire une Préfecture. Les autres locaux auxquels on pouvait songer étaient insuffisants, tels que l'ancien hôtel des Etats d'Artois (aujourd'hui le Tribunal, le refuge de l'abbaye d'Eaucourt, rue des Trois-Faucilles(1), l'hôtel à demi-ruiné du Conseil d'Artois, place de la Madeleine. Dans l'autre partie, celle qu'on appelait la *Cité*, le vandalisme avait fait plus de ravages encore. Du bel ensemble de constructions que, dans cette partie haute de la ville, composaient la Cathédrale, le Cloître, l'Evêché, les maisons des chanoines, les Brigittines, le Séminaire et le couvent de la Paix, les trois premiers avaient d'abord été sauvés par l'intervention de quelques personnalités républicaines et la protestation des habitants. Mais ce n'avait pas été pour longtemps. D'avides spéculateurs du pays, se cachant derrière des négociants étrangers, avaient exploité la vénalité de certains fonctionnaires pour en obtenir l'aliénation à vil prix (2), L'Evêché avait été adjugé, avec le Cloître et la Cathédrale. au sieur Rolland, d'Amsterdam, le 1er janvier 1799 (3). Il eût sans doute été démoli comme le reste, si le préfet

Total général. 2198 bâtimens de guerre et de transports,
15 péniches de l'Empereur,
102 bateaux de terre-même,
209 bateaux baleiniers,

2524 bâtimens.

Nombre d'hommes embarqués sur la flotille, 170.000 hommes, dans les quatre ports.

Nombre de chevaux embarqués dans les quatre ports, 9,059

Nombre de bâtimens dans les quatre ports, 2,524.

(1) Actuellement la maison de M. Legrelle.

(2) Voir, pour plus de détails, *Le Clergé du diocèse d'Arras sous la Révolution*, par l'abbé Deramecourt, t. IV, p. 84.

(3) L'adjudication eut lieu au prix de 64,800 fr., payable partie en assignats ou autres valeurs dépréciées.

Poitevin-Maissemy, n'eût eu l'intelligence de chercher à s'y établir. Celui-ci en offrit, avec l'autorisation du Ministre, un loyer annuel de 2,000 fr. (1). Mais ce n'était là encore qu'une mesure provisoire. Le mauvais état des finances ne permettant pas au Gouvernement d'en faire l'acquisition définitive, le Préfet proposa de traiter par voie d'échange, cédant les autres locaux cités plus haut. Il se mit à cet effet en rapport avec le sieur Danten, représentant du propriétaire, mais il n'eut pas le temps de conclure l'affaire. Le soin en fut laissé à M. de la Chaise (2). Celui-ci, aussitôt après avoir reçu l'approbation légale, le 13 mai 1804, passa l'acte le 1er juin suivant.

Mis ainsi en possession d'un splendide local, le nouveau Préfet, peu à peu, y fit toutes les modifications appropriées à l'usage de son administration (3). Après le

(1) Cet Evêché était bâti sur environ douze mesures et était limité par l'ancien Séminaire, les Brigittines, le couvent de la Paix, le rempart, la place de la Cathédrale, la maison du sieur Bertin, etc.

(2) On prit pour experts M. David, architecte, et M. Bouvet, maçon, Le sieur Danten demandait : 1° l'ancien Conseil d'Artois, limité par une place publique, la rue Voltaire, le jardin du citoyen Lefebvre et les maisons de la rue St-Aubert, appelée alors rue Sydney, d'un bout faisait face à la rue des Agaches et d'autre bout aux jardins des citoyens Brongniart et Roger ; le tout estimé, eu égard à l'état de ruines et au droit de passage existant sur une partie du terrain pour communiquer à des jardins et compris le passage supprimé, appelé *Pont St-Vaast*, 10,000 livres ; 2° une grande maison avec porte-cochère, écurie et remise, et ayant servi de refuge à l'abbaye d'Eaucourt, estimée, vu la solidité des bâtiments, 8,000 livres ; 3° des terres situées sur Lens, Rouvroy, Harnes, Carvin, Billy-Berclau, Pont-à-Vendin, Meddeburk-lez-Lens et Wasteleau, provenant de diverses églises et couvents, contenant environ vingt-neuf arpents, estimés 12,000 livres. L'Evêché était estimé 35,000 livres, il y avait lieu à une soulte de 5,000 livres ; le Gouvernement ne voulut pas la payer et le sieur Danten finit par y renoncer.

(3) En 1814, les Ursulines d'Arras adressèrent à la duchesse d'Angoulême la pétition suivante : « Madame, réunies depuis six ans en

chef-lieu, les autres villes du département furent, au cours de son administration, également pourvues par ses soins de Sous-Préfectures convenables, à la place des locaux provisoires et insuffisants qui leur avaient été assignés jusque-là.

Mais là ne devait pas se borner l'œuvre de M. de la Chaise. Un autre point bien autrement important attirait son attention. Il s'agissait de rétablir l'exercice du culte et d'en assurer la décence. La situation était des plus difficiles. Bien que le Concordat eût réuni sur la tête de Mgr de la Tour d'Auvergne les trois évêchés d'Arras, de Boulogne et de St-Omer, l'ancien titulaire du siège de Boulogne, Mgr Asseline, vivait encore. Les prêtres fidèles, rétablis dans leurs charges, ne voyaient pas sans une certaine amertume les prêtres assermentés jouir de

cette ville, nous avons été, conformément à notre ancienne règle, autorisées par Bonaparte à recevoir des sujets et à leur faire faire des vœux pour un an. Le vœu de pauvreté qu'elles ne font pas empêchera que notre état soit stable et que l'union et la bonne harmonie y règnent toujours. Il est vrai, Madame, que la paix s'est constamment maintenue parmi nous depuis notre réunion, mais par la suite il peut arriver qu'un sujet riche et un pauvre voudraient être traités différemment. Je laisse, Madame, à vos sentiments religieux le soin de juger les inconvénients qui pourraient en résulter. J'ai avec moi, Madame, onze religieuses et deux postulantes, toutes désirent ardemment faire des vœux perpétuels et solennels et que nous soyons enfin mortes au monde par une exacte clôture. Nous conjurons votre Altesse de nous rendre notre état tel qu'il était il y a vingt-sept ans. Suivant notre sainte règle nous faisons vœu de nous employer à l'instruction de la jeunesse. J'ai donc un pensionnat et des sujets parmi les religieuses capables de donner l'instruction la plus distinguée. J'ai fait l'achat d'une maison, bien patrimonial, mais trop petite pour une communauté. J'ai employé 40,000 fr. pour former notre établissement et malgré cette dépense nous nous trouvons trop petitement logées, surtout pour le jardin. Il y a dans cette ville

postes conservés au prix du parjure. A Arras, l'Evêque n'avait pas de résidence assurée. Il n'y avait plus de Cathédrale. L'église de la paroisse de St-Jean-Baptiste, la seule qui fût demeurée debout, en tenait lieu. Les moines de St-Vaast, surpris par la Révolution, avaient à peine terminé l'ensemble de leur vaste église, mais elle était et devait demeurer longtemps, hélas ! privée des richesses architecturales qu'ils lui réservaient sans doute, à en juger par la magnificence qu'ils avaient déployée dans la décoration des cloitres qui y conduisent. Dans les diverses paroisses des villes, les offices se célébraient dans des chapelles, dans des oratoires, voire même dans des appartements privés. Les biens du clergé, des fabriques, des églises vendus, la condition lamen-

l'ancien palais épiscopal qui n'a point été vendu et appartient au Gouvernement et M. le Préfet y loge. Mgr l'Evêque ne peut ni ne veut l'habiter, la Cathédrale n'existant plus. En outre il se trouve infiniment mieux à l'abbaye de St-Vaast. Serions-nous assez heureuses pour l'obtenir. On pourrait donner à M. le Préfet un autre hôtel, en cas qu'il ne s'en trouverait pas, je lui céderai volontiers celui dont j'ai fait l'acquisition. Si nous pouvions obtenir de son Altesse ce bienfait, quelles actions de grâce ne rendrions-nous pas à la divine Providence, à notre respectable monarque et à votre Altesse ! Combien de vœux ne formerions-nous pas pour votre précieuse conservation ! Les pauvres, que nous nous obligeons d'instruire et dont nous nous sommes occupées en secret pendant la Révolution, en béniront la Providence avec nous et élèveront leurs mains vers le ciel pour le bonheur d'un roi et d'une princesse qui font le bonheur de la France. » Suivent les signatures des religieuses. Le Ministre de l'Intérieur demanda des renseignements. L'Evêque, qu'on prétendait avoir inspiré cette idée aux Ursulines, s'en défendit et traita ces prétentions d'*extravagantes*. L'affaire n'eut pas de suite. Les Ursulines étaient, avant la Révolution, rue Baudimont. Puis, en 1808, elles s'établirent rue du Saumon, en l'ancien hôtel de Béthune, et enfin achetèrent, rue St-Jean-en-Ronville, l'ancien couvent des Carmes, où elles sont encore aujourd'hui.

table des finances ne permettait pas à l'Etat de pourvoir à l'entretien des monuments consacrés au culte, ni d'assurer un traitement suffisant à ses ministres, en outre trop peu nombreux pour le nombre des paroisses. Telle était la déplorable situation qu'il s'agissait pour M. de la Chaise d'améliorer. Nous verrons dans la suite de ce travail quelle application il y apporta et quels succès il obtint (1).

A ces préoccupations si grandes, si nombreuses, s'en joignaient bien d'autres encore. Dans ce malheureux pays, tout était à refaire. Quelques années avaient suffi à faire crouler l'ancien édifice social et les débris en gisaient à terre, sans que le Directoire eût rien fait pour les relever. Assurer la sécurité publique, réprimer le braconnage, établir le cadastre et faire rentrer les impôts, trouver dans l'octroi rural des ressources suffisantes à combler le déficit des caisses communales et hospitalières, veiller à la salubrité générale par la propagation de la vaccine, suppléer à la disparition des établissements charitables par la création de dépôts de mendicité et de bureaux de bienfaisance, faire refleurir l'instruction tombée en discrédit; tels étaient les problèmes généraux créés par le nouvel état de choses, problèmes à la solution desquels étaient tenus de contribuer tous les hommes chargés de prendre quelque part au gouvernement du pays. M. de la Chaise n'était pas de nature à y demeurer étranger. Aucune négligence ne lui échappait dans le domaine de son administration locale. Les routes à réparer et à entretenir, les marais à réglementer, les haras à établir, l'agriculture à encourager, le commerce à soutenir, l'industrie à faire renaître (2). L'attention pratique

(1) Voir le chapitre consacré au *culte.*

(2) Voir, dans la 2e partie, les chapitres consacrés à l'administration communale, à l'assistance publique, aux routes et canaux, à l'instruction publique, à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, etc.

qu'il porta sur tous ces points, dans la tournée annuelle que ses fonctions lui imposaient, eussent fait de lui l'homme le plus populaire (1), si une question plus grave que les autres ne les eût dominées toutes. C'était celle du recrutement militaire (2). L'institution de la conscription, cet impôt du sang, comme on l'a justement nommé, était la plus lourde des charges que le régime qui avait succédé à l'ancienne monarchie avait apporté à la France.

(1) Le Maire de Calais lui écrivait, le 9 juin 1803 : « Notre petite cité se fait un bonheur de vous posséder, quoique passagèrement, et a voté les fonds pour qu'il vous soit fait un accueil digne de vous. Outre le respect que l'on doit à votre place, citoyen Préfet, vos qualités personnelles, vos connaissances administratives vous rendent précieux à tous les administrés de ce département. Des fêtes vous attendraient, si elles pouvaient se faire sans que le commerce, que la crainte d'une guerre probablement inévitable ruine en quelque sorte, ne fût obligé de concourir aux dépenses qu'elles nécessiteraient. Mais, à défaut, je vous propose une communication franche et fraternelle manifestée dans un banquet. C'est un bien faible dédommagement de ce qui vous est dû, mais vous y gagnerez de connaître plus intimement tout ce qui constitue un corps composé de ce que la commune a d'amis plus intimes de vous et du premier Consul. Vous serez assez indulgent pour, en vous prêtant au désir unanime, donner à la ville de Calais un témoignage de votre complaisance ; vous trouverez dans l'affection de nos sentiments la compensation de ce qu'une fête peut avoir de fastueux. Salut et fraternité, Michaud. »

La sympathie qu'inspirait le Préfet se manifesta quand le collège électoral du Pas-de-Calais le proclama, à une très grande majorité, candidat pour le Sénat conservateur. M. Bruneau-Beaumetz (*sic*), président du collège, en lui annonçant cette nouvelle le 1er septembre 1803, lui dit que ce vote était l'expression des sentiments, de la confiance et de l'estime que lui ont voués ses administrés. On lui adjoignit comme candidat M. Vaillant, maire d'Arras. M. Jacquemont ayant conservé ses fonctions de sénateur jusqu'à la fin de l'empire, rendit inutiles ces élections.

(2) Voir le chapitre consacré à la conscription.

M. de la Chaise, qui avait conservé de sa carrière militaire la ponctualité aux ordres reçus, crut devoir l'appliquer dans toute sa rigueur. Cela seul devait suffire à faire oublier aux populations les bienfaits de l'administration la plus sage et la plus éclairée. Lui, du reste, préoccupé avant tout de faire son devoir, s'inquiétait peu de la faveur populaire. Nature profondément honnête, il cherche à se placer sur le terrain de la justice. Les sympathies du Conseil général lui sont acquises. Dès le premier rapport qu'il présente à cette assemblée (1), il constate l'apaisement produit dans l'esprit public depuis le 18 brumaire, sans toutefois se faire d'illusion sur les causes de cette amélioration. « Dans le Pas-de-Calais, dit-il, on est froid et on aime le Gouvernement par égoïsme. On se trouve plus heureux parce qu'on craint moins (2). » Peut-être une des premières causes de ce manque d'enthousiasme lui échappe-t-elle. C'est le souvenir des bienfaits de la royauté qui s'allie dans bien des cœurs au désir de la voir revenir. Le Préfet, au contraire, semble croire aux regrets d'un grand nombre pour ce qu'il appelle « l'exécrable rigueur de 93. » Et il ajoute : « Mais ils ne forment qu'une république obscure

(1) Ce travail est de 1805, le Préfet déclare qu'il apporte un désir ardent de faire oublier les malheurs de la Révolution, mais qu'il a besoin du secours de tous les hommes vertueux et éclairés. Si le Conseil général n'a pas trouvé que la marche des affaires a été trop ralentie, qu'il s'est opéré quelques changements heureux, c'est grâce aux lumières, aux conseils, à l'influence de cette assemblée et des Conseils d'arrondissement. Il compte donc sur des relations agréables et un précieux concours. Le Préfet faisait tous les ans un rapport au Conseil général.

(2) Le Conseil général, en 1807, constate de nouveau que l'opinion publique s'améliore, grâce au Préfet. « On est soumis avec affection et reconnaissance au gouvernement impérial paternel et bienfaisant. »

et ils n'osent lever la tête (1). » D'autre part, il rend cependant justice aux émigrés, à leur attitude correcte, aux qualités dont ils font preuve dans l'exercice des fonctions qu'ils ont acceptées du nouveau régime.

Enfin, ce serait donner une idée incomplète de la situation du nouveau Préfet que de passer sous silence les difficultés qu'il rencontra dès le début dans ses rapports avec les Maires des communes (2). La plupart d'entre eux, dans les campagnes surtout, ne sachant ni lire ni écrire, abandonnaient aux greffiers la partie matérielle de leurs fonctions. S'ils n'étaient pas à la hauteur de leur charge, au point de vue de l'instruction, ils l'étaient encore bien moins au point de vue du caractère. Hors d'état de correspondre avec leurs chefs hiérarchiques, de rendre leurs comptes administratifs, quelques-uns abusaient de leur pouvoir pour entrer en lutte avec les curés auxquels la nouvelle législation imposait le nom de *desservants*, pour se livrer, d'accord avec les percepteurs, à une gestion occulte des deniers publics, vendant leur protection aux conscrits, donnant asile aux déserteurs et cherchant à tirer un produit pécuniaire d'un

(1) Le 22 juin 1803, le Préfet recevait la lettre suivante : « La joie que nous éprouvons depuis que vous nous gouvernez est si inexprimable qu'elle nous fait oublier nos malheurs. Désirant en éloigner tout espèce de souvenir, nous prenons la liberté de vous prier de faire enlever dans la cour du département deux inscriptions sur l'arbre de la liberté qui y ont été placées depuis le régime de la Terreur ; on ne peut les lire sans frissonner d'horreur. Aussi nous répugne-t-il de les transcrire. Nous nous flattons que vous ne regarderez pas cette démarche comme un manque d'obéissance à la République, etc. Signé : *Les amis de la tranquillité.* »

(2) Les Maires étaient obligés de prêter serment en vertu d'un sénatus-consulte du 18 mai 1804. Le Préfet, à cette époque, déléguait certains Maires pour recevoir le serment de leurs collegues.

honneur essentiellement gratuit (1). Il ne fallut pas longtemps à M. de la Chaise pour découvrir le mal et il essaya aussitôt d'y porter remède. Non content de multiplier les règlements et les instructions, il fit faire par son Secrétaire-Général de fréquentes tournées dans le département pour en assurer l'exécution. Et comme ce moyen paraissait insuffisant, il prit même un arrêté pour instituer des secrétaires ambulants, un par arrondissement, qui se transporteraient deux fois par mois dans chaque localité pour examiner la tenue des registres de l'état-civil, veiller à l'entretien des chemins vicinaux, à l'observation des règlements de police (2), etc. Mais la création de ces nouveaux fonctionnaires était une charge trop lourde pour les communes. Aussi furent-ils bientôt supprimés.

Moins pratique encore était la motion portée au Conseil général de réduire le nombre des communes du Pas-de-Calais (3). Ce fut un des nombreux projets que cette époque de transition vit éclore et disparaitre.

(1) Ceci est extrait d'un rapport du Préfet en 1805.

(2) Le Préfet prit cet arrêté en thermidor an XII, il disait : « Considérant que l'Administration supérieure ne peut remplir les intentions du Gouvernement sans le concours des Maires, qu'ils sont 929 dans le Pas-de-Calais, que beaucoup manquent d'instruction, d'autorité et de zèle, que les registres de l'état-civil sont mal tenus, les lois ignorées, les règlements inconnus, la police négligée et qu'on trouve souvent chez eux retard, refus ou silence, qu'on est obligé d'envoyer des commissaires ou la gendarmerie dans beaucoup de cas, etc. » Ces commissaires ambulants devaient avoir un cheval, être nommés par le Sous-Préfet et recevaient 1,500 fr. de traitement payés par les communes.

(3) Le Conseil général insista encore sur cette proposition en 1808, en faisant remarquer que les fonctions nouvelles données aux Maires par le code d'instruction criminelle, en leur confiant les pre-

CHAPITRE II

(1804-1805).

L'œuvre de reconstitution et de réorganisation entreprise par M. de la Chaise, dans le département confié à ses soins, ne pouvait s'accomplir en un jour. Les deux années qui suivirent la première n'en furent donc que la lente et laborieuse continuation, et il serait fastidieux pour le lecteur de revenir sur les détails donnés à ce sujet au chapitre précédent. Le Pas-de-Calais continua à tenir une place considérable dans l'histoire générale de la France, et c'est à celle-ci qu'il faut emprunter les causes et le récit des évènements dont, pendant ces deux années, il fut le théâtre.

L'immense concentration de forces opérée sur nos côtes ne pouvait manquer d'inquiéter l'Angleterre. Plus habile qu'honnête en sa politique, ce fut en créant des embarras à son ennemi qu'elle chercha à détourner le danger dont il la menaçait. On peut croire qu'elle ne fut pas étrangère à la conspiration qui se forma à Londres, au commencement de 1804, pour renverser le premier Consul et,

mières instructions judiciaires, allaient être confiées à des magistrats pleins de droiture, mais parfois sachant à peine lire et écrire et obligés de se confier peut-être à des intrigants. Cette diminution des communes serait utile aux curés, car souvent des difficultés s'élèvent entre eux et les Maires des communes desservies par une seule succursale.

Le Conseil municipal, à Arras, en 1802, demanda la réunion à cette ville des communes de St-Nicolas, de Ste-Catherine et de Blangy. En 1804, on proposa de faire, à Frévent, un nouveau canton composé de vingt-deux communes.

dit-on, attenter à sa vie. On accusa de complicité deux généraux illustres. L'importance du complot, son but, ses moyens de réussite ont été très discutés. Ce qui ne saurait l'être, c'est la gravité des conséquences qui en résultèrent. La disgrâce de Moreau, la mort étrange de Pichegru, l'exécution de Georges Cadoudal, l'assassinat du duc d'Enghien, la persécution déclarée contre les royalistes, l'espoir et la faveur rendus aux terroristes, autant de faits qui anéantirent les espérances que les cœurs honnêtes avaient mises en Bonaparte, autant de nuages sombres et sanglants qui terniront à jamais sa gloire.

Le premier Consul crut-il que sa vie et son pouvoir avaient couru un sérieux danger? ou se laissa-t-il entraîner par sa nature violente et ambitieuse ? Sans trancher la question, l'histoire constate que, à partir de ce jour, rien ne sembla plus l'arrêter. Sûr de trouver dans les républicains, naguère si fiers contre la royauté, d'humbles et serviles adorateurs de son pouvoir, il n'hésita plus à réaliser ses rêves et à relever en sa personne la dignité impériale (1).

A peine le récent complot avait-il été connu que, par les soins du Gouvernement, le récit en avait été affiché par toute la France, en des termes propres à soulever la colère des troupes et des populations, et à attirer l'attention générale sur les avantages du rétablissement d'un pouvoir unique et héréditaire. L'effet de ces proclamations ne se fit pas longtemps attendre. Des adresses arrivèrent de tous côtés, dictées à la fois par le réveil des

(1) Déjà on avait laissé tomber en désuétude les fêtes républicaines; la Cour des Tuileries avait une tournure toute monarchique ; la liberté de la presse était supprimée ; dans la session du Corps législatif de l'an XII, Fontanes et Fourcroy avaient rivalisé de flatteries pour le premier Consul, et l'Assemblée lui avait voté une statue.

instincts monarchiques du pays, et par l'empressement à plaire au maître. Le *Moniteur* en fut rempli. Depuis les généraux (1) et les corps constitués jusqu'aux brigades de gendarmerie et aux plus modestes fonctionnaires, chacun tint à ce que son nom y figurât. Le Pas-de-Calais ne resta pas en dehors du mouvement. Le Préfet fut des premiers à exprimer son indignation contre le gouvernement anglais qui, disait-il, « n'avait pu trouver d'allié que le crime et n'avait pas craint de s'avilir jusqu'à soudoyer un scélérat. » Puis le Conseil municipal d'Arras, dans sa séance du 20 février 1804 (2), le Conseil général, dans celle du 5 avril (3), le Maire de St-Omer, bon nom-

(1) Le maréchal Soult, commandant le camp de St-Omer, écrit, le 19 février 1804 : « Tous les camps de St-Omer et de Montreuil présentent l'aspect d'une sombre inquiétude. Des bruits vagues alarment vos soldats, ils apprécient à quels dangers vous avez échappé, etc. » S'adressant aux troupes, il leur dit : « Soldats, bannissez toute crainte, la vie du premier Consul n'est plus en danger, etc. »

(2) Voici un extrait de cette adresse : « Il ne suffisait point au ministère britannique d'avoir manqué à ses sentiments, d'avoir violé la paix et d'avoir renouvelé la guerre contre la France ; il fallait encore, pour satisfaire sa haine, pour assouvir sa vengeance, immoler la pacification de l'Europe et répandre sur la France les horreurs d'une guerre civile, etc. »

(3) Voici cette adresse, votée sous la présidence de M. Vaillant, M. Lefebvre-Cayet étant secrétaire : « Le premier devoir du Conseil général est de vous assurer de son entier dévouement et de celui de ses administrés. La nouvelle de l'horrible attentat qui a menacé votre personne nous a pénétrés d'horreur et d'indignation. Vengeance contre le gouvernement parjure qui, dans son impuissance de résister avec honneur à vos armées invincibles, a recours à des forfaits dont l'histoire des peuples les plus barbares ne fournit pas d'exemple. Déployez, il en est temps, les ressources immenses que vous présentent trente millions de Français dont le bonheur est attaché à votre conservation. Disposez de nos bras, de nos fortunes, vous deviendrez

bre de municipalités, le tribunal, les avoués, les jurisconsultes (avocats) d'Arras et la plupart des régiments cantonnés dans le département (1) envoyèrent des adresses. Toutes se ressemblaient par le style pompeux et l'exagération des sentiments dépassant l'expression ordinaire de la fidélité.

Ce fut donc pour répondre au vœu général que, le 4 mai 1804, le Sénat envoya au premier Consul un message pour lui demander de donner au gouvernement la forme monarchique. Quelques jours après, le 18 du même mois, il le proclamait empereur des Français sous le nom de Napoléon Ier. Un plébiscite ratifia à une immense majorité l'institution de l'Empire héréditaire (2). Mais Napoléon connaissait trop la valeur des hommes et de leurs serments pour se contenter de leurs suffrages. Inaccessible au sentiment et aux convictions de la foi, il n'en reconnaissait pas moins le prestige. Il ne voulait pas

le bienfaiteur de l'humanité en détruisant un gouvernement exécrable dont la tyrannie pèse depuis trop longtemps sur les quatre parties du monde. *Deleatur Carthago.* »

(1) Le général Junot, commandant les grenadiers de Dainville, réunit ses troupes le 19 février 1804. Il les fit mettre en carré, puis on leur donna lecture du rapport du grand juge sur l'*affreuse conspiration* qui venait d'être dévoilée Le général prononça un discours pour demander à ses troupes d'être dévouées au premier Consul à la vie à la mort. Les soldats crièrent : Nous le jurons !

(2) C'était alors le suffrage restreint ; dans le Pas-de-Calais il y eut 56.542 oui et 17 non. On redoubla de sévérité contre ceux qu'on accusait d'être hostiles au nouveau régime. Le 8 avril 1804, on donna ordre d'arrêter le sieur Planchon, ex-curé de Willeman, domicilié alors à Lisbourg, on saisit les papiers d'Ansart, notaire à St-Pol, de Cousin, ex-percepteur à Lisbourg, de Defebvin, demeurant au même village, et de Lesage, ex-émigré. Le conseiller d'Etat Real défendit à ce dernier de s'absenter de son domicile.

servir la religion mais il entendait s'en servir. A quelques mois de là, on vit, par l'effet de sa volonté, le pape Pie VII en personne quittant Rome et l'Italie, traverser la France pour venir à Paris sacrer et couronner le nouvel Empereur (1). Cela se passa le 2 décembre 1804. Tous les grands dignitaires de la Cour et les représentants de l'autorité dans les provinces y assistèrent. M. de la Chaise fut de ceux-ci. Le 26 mai suivant, dans la cathédrale de Milan, en présence du cardinal Caprara, Napoléon donnait un nouvel accroissement à sa gloire en mettant sur sa tête la couronne de fer des rois d'Italie (2).

(1) L'évêque d'Arras fit un mandement ordonnant des prières pour l'heureux voyage du Saint-Père. Nous y lisons : « Nous vous annonçons avec une bien grande satisfaction l'arrivée très prochaine en France du souverain Pontife. Il vient sacrer empereur Napoléon ; celui qui a relevé les autels du Dieu vivant et fait tarir les larmes de l'Eglise devait recevoir l'onction sainte des mains du vicaire de Jésus-Christ. Pie VII, en se rendant au désir de l'Empereur, comble de joie tout bon Français en même temps qu'il donne une preuve de l'attachement particulier de l'Eglise au trône de France, il nous fait présager un avenir des plus heureux pour la religion de nos pères... »

(2) Le 18 mars 1805 l'Empereur avait été proclamé roi d'Italie ; le Conseil général du Pas-de-Calais vota, le 22 avril 1805, l'adresse suivante : « Le peuple français, fatigué des vicissitudes et des orages de la Révolution, a senti que, pour assurer les glorieux destins que vos vertus et vos victoires lui avaient procurés, il devait vous confier le pouvoir suprême et le rendre héréditaire dans votre famille. Vous avez accepté la couronne impériale, et le grand évènement qui a mis le comble à notre espoir a excité la joie et la confiance des nations sages, qui ont reconnu combien il doit influer sur leur propre sort. C'est à présent que la France et l'Europe peuvent se promettre le repos et le bonheur. Vous avez fait trembler le premier ces perfides insulaires dont l'infâme diplomatie agite sans cesse l'univers. Vous avez, partout, déjoué leurs complots, et causé leur désespoir en rétablissant parmi nous un ordre immuable, en relevant nos autels, en

Il était parvenu au comble de ses désirs et du haut de sa puissance il paraissait jeter un défi à tous les souverains de l'Europe. Qui pouvait alors prévoir la sanglante revanche que, à dix années de là, la main de Dieu leur préparait! Et pour ne parler que de nos contrées, qui

nous donnant des lois et en nous rattachant à tous les éléments de la grandeur et de la prospérité nationale Notre bonheur a déjà été remarqué par les autres peuples, et l'un d'eux, dont vous êtes aussi le héros et le père, vient de vous offrir cette couronne de fer des anciens rois lombards qui va bientôt ceindre le front auguste de votre Majesté impériale Ah! que le mode de votre acceptation est digne d'éloge et qu'il doit inspirer de confiance, etc. »

Le général préfet, à propos du couronnement de Napoléon comme roi d'Italie, adressa la proclamation suivante : « Le glorieux avènement de Napoléon à l'empire a été célébré par tous les amis de la France comme l'une de ces époques réparatrices qui rassurent tous les gouvernements et qui consolent toutes les nations. Mais à travers ces hommages rendus par tous les Etats de l'Europe au bonheur et à la sagesse du peuple français, la République italienne se fit remarquer par son enthousiasme, prélude heureux de sa propre félicité. Nous pourrions être fiers de voir notre exemple si rapidement imité par nos plus intimes alliés, si la Providence n'avait pas destiné le grand Napoléon à réunir toutes les couronnes comme toutes les vertus de Charlemagne. Associons-nous donc à la joie qu'éprouvera l'Italie le jour que l'empereur des Français sera couronné comme son roi. Qu'elle applaudisse à son tour à nos triomphes sur ces perfides insulaires dont le pavillon orgueilleux se baissera bientôt à la voix des puissances protectrices de la liberté du commerce et des mers! Qu'elle jouisse avec nous du succès de nos escadres et de la terreur qu'elles répandent de la Jamaïque à la Tamise! Qu'elle se félicite de voir ses valeureuses cohortes former avec nos armées ce foyer de force et de vengeance qui s'étend de Brest au Texel et que le 23 mai nous entende répéter les mêmes cris d'allégresse qui, le 11 frimaire, retentirent dans toute l'étendue de notre heureuse patrie.

» Vive le roi d'Italie! Vive notre Empereur! »

» Arras, le 29 floréal an XIII (18 mai 1805). »

eût prédit aux laborieuses populations de notre Artois que ce retour à la forme monarchique, accueilli par elles avec tant d'enthousiasme, ramènerait les jours où elles avaient vu jadis les vieilles bandes espagnoles sillonner leur sol.

Après avoir un peu anticipé sur les évènements généraux pour n'en pas interrompre le récit, il est temps de revenir à ce qui intéressa particulièrement notre département dans le cours des deux années qu'embrasse ce chapitre.

La rapide élévation de Bonaparte au pouvoir suprême ne lui avait point fait perdre de vue l'immense entreprise à laquelle on l'a vu déployer une si prodigieuse activité. Si cette élévation rendit ses visites au camp de Boulogne moins fréquentes (1), elle lui fut cependant un motif à leur donner plus d'éclat. Boulogne fut des premières appelée à contempler les magnificences dont le nouvel Empereur tenait à s'entourer. Il y fit son entrée solennelle le 19 juillet (2). Rien ne fut épargné pour décorer

(1) Le 12 juillet, il écrivait à l'amiral Latouche-Tréville : « Nous avons, entre Etaples, Boulogne, Wimereux et Ambleteuse, de nombreux ports qu'on ne peut incendier. Nous avons 270 chaloupes canonnières, 534 bâtiments canonniers. 396 péniches, en tout 1,200 bâtiments portant 120,000 hommes et 10,000 chevaux. Soyons maîtres du détroit six heures et nous serons maîtres du monde. »

(2) Le 15 juillet 1804, le Sous-Préfet écrivait au maire de Boulogne : « Je vous prie de recommander aux Commissions de donner un soin particulier au succès des dispositions faites pour témoigner la joie que la présence auguste de l'Empereur inspire aux habitants de cette ville. Ne serait-il pas possible de couvrir d'une verdure plus fraîche celle qui décore les différents arcs de triomphe ; c'est l'idée du maréchal Soult, elle est surtout applicable *au pont de Lodi*. Vous jugerez sans doute convenable d'ordonner une illumination générale, au moins le premier jour. » Le 2 juin, le même Sous-Préfet avait

la ville. Ce n'étaient que guirlandes, arcs de triomphe, portiques monumentaux. Napoléon prit à peine le temps de recevoir les compliments de la Municipalité, et d'y répondre en disant qu'il désirait que Boulogne devînt une ville de 50,000 âmes (1), pour se rendre directement

écrit aux Maires de son arrondissement : « Je vous préviens que l'Empereur ne tardera pas à se rendre à Boulogne. Je vous prie de communiquer cette importante nouvelle à vos concitoyens afin qu'ils puissent témoigner à Sa Majesté par leurs acclamations la joie que sa présence inspire... Il serait convenable que le devant des maisons qui bordent la route fût tendu en blanc et orné de guirlandes. On exécuterait facilement cette disposition en suspendant des draps le long des maisons. » Le 15 juillet, nouvelle lettre annonçant le passage de l'Empereur. On voit que ce fonctionnaire chauffait l'enthousiasme des populations.

(1) C'est le 2 juin 1804 que le Conseil municipal de Boulogne avait arrêté le programme de la fête. En voici les principales dispositions: A l'entrée de la Basse-Ville devaient se trouver trois arches décorées d'attributs de guerre et représentant le pont de Lodi. On devait placer des musiciens sur l'arche principale et des jeunes filles sur le passage de Napoléon pour lui jeter des fleurs. Douze arcades, élevées dans la rue appelée aujourd'hui rue Nationale et alors rue Impériale, rappelleraient les principales victoires du nouvel Empereur. A l'entrée de la rue de l'Ecu, devenue rue Napoléon, se trouverait la façade d'un temple dédié à l'Immortalité ; sur les quatre faces on avait mis ces inscriptions : « Napoléon, premier empereur des Français ; — Albion a frémi ; — Les deux mondes te demandent la liberté des mers ; — Du ruisseau de la Liane partiront tes foudres vengeresses. » En arrivant au port, on apercevait devant soi une colonne surmontée de la couronne impériale et ornée de drapeaux, faisceaux d'armes, inscriptions, etc. On se proposait de remplacer la porte des Dunes par un arc de triomphe rappelant l'avènement de Napoléon à l'empire. L'édilité boulonnaise compléta les préparatifs que nous venons d'indiquer par d'autres dispositions qu'on peut voir dans l'*Année boulonnaise*, par M. Deseilles, p. 262.

à la résidence du Pont-de-Briques qu'il avait choisie l'année précédente (1). Les jours suivants furent employés à passer des revues, à inspecter les troupes de terre et de mer, à examiner les travaux et constructions maritimes qui, depuis sa dernière visite avaient été continués avec activité.

Il ne voulut pas quitter la région sans y donner le spectacle d'une de ces solennités militaires qui restent gravées dans la mémoire des populations. Depuis deux ans, l'ordre de la Légion-d'Honneur était créé. Les grands officiers seuls en avaient reçu les insignes. Il voulut les remettre lui-même aux simples légionnaires, tous soldats ou marins, pour qui cette décoration devait remplacer les armes d'honneur décernées jusqu'alors aux auteurs d'actions héroïques. A cet effet, les troupes cantonnées dans toute la région furent réunies, au nombre de 112,000 hommes, le 16 août 1804, lendemain de la fête de l'Empereur. Nous empruntons au *Journal de Paris* le récit de cette splendide cérémonie :

« La ville s'élève en amphithéâtre et est couronnée par des remparts et un château. Le brillant aspect est agrandi sur les rives de la mer, à gauche par les forts de l'Heurt et du Musoir, à droite par le fort en bois et celui de la Troche que viennent battre les vagues. Les sommités des dunes couvertes par les camps baraqués d'Outreau, de Boulogne, de Wimereux et d'Ambleteuse complètent la richesse de ce magnifique tableau. La baraque de l'Empereur étant en avant du camp, à droite (2), on a dû choisir près de là l'emplacement de la fête. Le plan

(1) M. de la Chaise et Mgr de la Tour d'Auvergne avaient été reçus par l'Empereur dès son arrivée.

(2) Cette baraque était auprès de la *Tour d'Ordre*. Quand on en creusa les fondations, on trouva les restes d'un camp romain, ce qui fut considéré comme un heureux présage. Les soldats colorèrent

général était celui d'un théâtre antique dont les gradins demi-circulaires étaient figurés par le mouvement naturel du terrain. Vingt colonnes d'infanterie de soixante hommes de front sur une hauteur indéterminée devaient figurer les spectateurs ; les intervalles des colonnes, les vomitoires, étaient remplis par la cavalerie qui couronnait de plus les hauteurs et formaient comme les loges des anciens théâtres. La place conservée vide pour le mouvement de la cérémonie ne devait contenir que les états-majors des généraux. Les drapeaux des corps étaient en avant des légionnaires qui devaient prêter le serment. Un rayon de 50 toises donnait à ce théâtre une scène de 100 pieds. Au centre était élevé le trône de l'Empereur, à ses côtés étaient placées la garde de sa personne et la musique militaire. Le trône était formé d'un tertre dans le goût antique, tel que dans les camps romains on en élevait pour les Césars. Une plate-forme de 18 pieds sur 8 de hauteur était entourée d'étendards et de drapeaux surmontés d'aigles d'or. Au centre, sur deux gradins, était posé le siège antique de Dagobert ; un trophée d'armes composé de drapeaux et de guidons pris à Marengo servait de baldaquin au trône, etc. Au milieu de ce groupe était l'armure en pied des électeurs de Hanovre et le tout était surmonté d'une immense couronne d'or de lauriers sur laquelle s'agitaient les queues des guidons des mamelouks. Près du trône étaient les princes de la famille impériale, les grands officiers, les colonels, les sénateurs, etc., et derrière, un capitaine de chaque corps d'armée tenait un drapeau déployé. Devant le trône on avait placé le grand chancelier de l'ordre et sur les 16 marches les aides de camp, les

leurs baraques avec les briques qui en provenaient, « car, ajoute le journal le *Moniteur*, les légions romaines qui occupaient ces camps ne désavoueraient pas les régiments qui y sont aujourd'hui. »

légionnaires déjà décorés. Les marques d'honneur étaient placées dans les casques et boucliers de Duguesclin et de Bayard. A midi l'empereur paraît, un roulement de tambours se fait entendre, après un discours du grand chancelier, nouveau roulement de tambours, alors l'Empereur prononce d'une voix forte le serment, 100,000 serments s'attachent au sien. Les cris vingt fois répétés de : Vive l'Empereur ! frappent l'air. La musique joue, conduite par Méhul, 1,000 tambours battent aux champs, 30 batteries font retentir le bruit du canon. C'est César parlant à ses anciennes cohortes, c'est Scipion haranguant les Romains partant pour Carthage. »

A Calais se trouvait une division italienne commandée par le général Bonfanty. Elle contribua à donner plus de solennité à la fête célébrée pour le couronnement de l'Empereur comme roi d'Italie. Il y eut messe solennelle et pontificale (1), distributions extraordinaires au soldat, salves d'artillerie et grand banquet (2).

(1) Dans l'église on avait mis les inscriptions suivantes :

1° Surandas tuum per nomen
Posuimus aras.

2° Fulminat Bello
Victorq. volentes
Per populos dat jura
Viamq. affectat Olympo.

3° Napoleone Francūm Impē
Italicum regnum
Fortitudine partum
Pop. Sen̄q. voto sanctum
Faustissime suscipienti
Italica auxilia
Ad Morinorum fratrum
Britanniam intendentia.
G. A. C.

(2) Après la messe eut lieu une grande parade militaire, puis on fit des distributions extraordinaires aux soldats, on tira des salves

On peut juger par ce récit de l'impression que produisait sur les populations ce spectacle renouvelé des anciens âges. Tout paraissait contribuer à l'agrandir. Napoléon, dans la plénitude de son pouvoir, prétendait rallier à lui tout ce que la Société d'alors contenait d'illustrations dans l'ordre civil, ecclésiastique et militaire. Pour les concentrer autour de sa personne, il avait résolu d'en former cette *Légion d'honneur,* dont il élaborait patiemment depuis deux ans les statuts. Enfin, le jour était venu de leur en octroyer les insignes. L'Evêque d'Arras et le Préfet du département s'avancèrent des premiers, les autres les suivirent. La distribution terminée, à peine avait commencé l'immense défilé des troupes de terre, que des voiles furent signalées entrant dans le port. C'étaient des navires qui venaient du Havre renforcer l'escadre. L'enthousiasme alors fut porté à son comble et la journée ne fut point suffisante à en épuiser les manifestations. Des banquets furent

d'artillerie et la journée se termina par un banquet Dans la salle on avait posé ces inscriptions :

... étonnés de ses vertus suprêmes
Les peuples à ses pieds mettent les diadèmes.
(VOLTAIRE).

Bonaparte il maggior de mortali
Bonaparte terra nel cœlo rivali
Perche averti non priove quaggia !
(MONTI).

Que le cours de ses ans dure autant que le cours
De la Seine et de la Loire,
Qu'il règne en héros ! qu'il triomphe toujours,
Qu'il vive autant que sa gloire !
(RACINE).

Ah ! hostes... pejoraque passi
Nunc uno pellite curas
Cras ingens itœrabimus œquor
(HORACE).

offerts de tous côtés aux nouveaux légionnaires. Le soir et le lendemain, tous les camps étaient en fête : distributions extraordinaires, bals, tirs à la cible, courses à pied et à cheval, illumination générale de la ville. La religion elle-même fut conviée à la fête et Mgr de la Tour dut aller présider au chant d'un *Te Deum* solennel à l'église de Saint-Nicolas. Deux semaines environ se passèrent ainsi, ne présentant en fait d'incident qu'une légère escarmouche sur mer contre des vaisseaux anglais venus là, semblait-il, tout exprès pour donner aux nôtres la satisfaction de combattre sous l'œil du souverain.

Napoléon ne pouvait demeurer longtemps inactif. Le 28, il part pour Saint-Omer. Arrivé à Salperwick, il s'arrête dans la cense des anciens abbés de Saint-Bertin. Il prend à sa suite un détachement de garde nationale envoyé à sa rencontre et se dirige vers la ville où il entre à cheval, accompagné du général Suchet, commandant de la 4e division militaire cantonnée à Saint-Omer, et du général Audreossy, devenu d'ambassadeur à Londres chef d'état-major du camp de Boulogne. Là encore, les démonstrations enthousiastes, les arcs de triomphe, sont prodigués en son honneur. Prenant à peine le temps de recevoir les compliments des autorités, il traverse la cité et se rend sur le plateau des Bruyères où il passe la revue des troupes et le soir il rentre à Salperwick, laissant la ville illuminée sur son passage (1).

De St-Omer, Napoléon se rend à Arras (2) où la création

(1) Voir pour plus de détails l'*Histoire de St-Omer*, par Duheims, page 438.

(2) Voici la proclamation que le Maire avait adressée à ses concitoyens : « Habitants d'Arras, le moment que vous attendiez depuis longtemps est enfin arrivé, votre Empereur est venu parmi vous. Vous pourrez, en ce jour, donner l'essor aux sentiments d'admiration

récente d'une division de grenadiers, sous les ordres du général Junot, attire son attention. Le 29 août 1804, dans l'après-midi, escorté comme toujours d'une garde d'honneur envoyée au-devant de lui, il arrive à l'entrée du faubourg Ste-Catherine. Le préfet, M. de la Chaise, le maire, M. Watelet, l'y attendent pour le complimenter. Le maire lui présente les clés de la ville. Le bruit du canon s'allie au son des cloches. La vieille et sombre place de guerre revêt un air de fête sous les arcs de triomphe et les festons de verdure. Les rues sont pavoisées, décorées et sablées. L'Empereur se rend à la Préfecture nouvellement installée par les soins de M. de la Chaise où, pour la première fois peut être-dans cette région, il trouve un quartier-général digne de lui. Là, le vin d'honneur lui est offert par la municipalité. Des enfants lui présentent dans des corbeilles des échantillons des divers produits du pays, dentelles, pain d'épices, etc. Le soir, banquet, bal à la salle de spectacle,

dont vos cœurs sont pénétrés pour ce grand homme. Il vous sera libre de lui donner des marques de votre sincère attachement Je n'ai besoin que de vous prévenir que demain après dîner il fera son entrée en cette ville, pour que vous vous empressiez de décorer vos maisons de fleurs, de feuillage et de tapisseries. Dans les rues où il devra passer, je ferai prévenir ceux qui les habitent Mais tous s'empresseront d'illuminer la façade de leurs maisons de la manière la plus élégante, pendant les soirées qu'il restera ici. Il verra, dans ces marques extérieures pour sa personne, tout l'attachement et la vénération que depuis longtemps et à toujours lui ont voués vos cœurs. Vive l'Empereur ! » Watelet, 24 août 1804. M. Watelet venait d'être nommé conseiller de préfecture le 8 août et ne fut remplacé comme maire que le 30 août, par M. Vaillant, président du Conseil général.

Le Préfet n'était pas moins ému de l'arrivée de Napoléon : il écrivait le 23 août au Maire : « Je ne vois point de tapissier, rien ne marche que le temps qui est toujours au galop

illumination. Le lendemain 30 août, l'Empereur passe à Dainville la revue des grenadiers ; le soir, il honore de sa présence au théâtre la représentation d'un opéra intitulé *Dugay-Trouin* et la journée se termine par un feu d'artifice tiré sur la Grande-Place. Le troisième jour, vendredi 31, jour de son départ pour Douai, Napoléon trouve sur la route au faubourg St-Laurent, le Maire et la Municipalité d'Arras ; il reçoit le témoignage de leur reconnaissance (1) et leur accorde celui de sa satisfaction (2).

Le général Junot ne devait pas conserver longtemps le commandement du corps de grenadiers qu'il avait formé (3) Dès le commencement de l'année suivante il

(1) On lui avait dit : « En voyant le génie tutélaire de la France, toutes nos blessures sont fermées et on a perdu à toujours le souvenir du génie destructeur, qui s'est plu à exercer ses ravages dans nos murs. »

(2) Le prince Joseph Napoléon vint, en mai 1805, inspecter le corps d'armée de St-Omer On exécuta sur les Bruyères de grandes manœuvres commandées par le général Vandamme, chef de la 2e division, et le général d'Hautpoul, commandant la cavalerie. De là, le prince Joseph alla à Montreuil. Le 12 mai, il arriva inopinément à Arras, il reçut les autorités chez le général Oudinot, et repartit le soir On fit sonner en son honneur *Joyeuse* et le carillon.

Le 19 mai, les autorités allèrent présenter leurs hommages au sénateur Jacqueminot, nouvellement arrivé dans cette ville.

(3) Junot avait fait venir sa femme à Arras, et comme elle était belle et aimable, le Conseil municipal d'Arras avait décidé, le 2 février 1804, qu'une fête lui serait offerte « pour montrer la satisfaction qu'on éprouve de posséder dans ses murs une armée aussi recommandable par la bravoure et les talents du chef qui la commande que par l'exactitude de la discipline » Le bal eut lieu à l'hôtel de ville le 11 février.

Les poètes d'Arras. célébrèrent les charmes de la future duchesse d'Abrantès et de ses aimables compagnes qui animèrent les fêtes

fut remplacé par le général Oudinot. Le séjour de celui-ci à Arras ne fut pas long. Le 2 septembre 1805 il partit emmenant ses grenadiers qui devaient être appelés à former la division d'avant-garde de la grande armée. Ces déplacements successifs firent avorter un projet éclos sous l'inspiration de Junot au lendemain de la visite impériale. Il s'agissait d'ériger, sur une des places de la ville, une colonne commémorative du séjour de l'Empereur et de ses grenadiers à Arras. On chercha l'emplacement. Junot demandait la Grande-Place ; mais les bases d'une colonne départementale y étant déjà établies, le

données alors dans notre ville ainsi que les vertus militaires de leurs époux. Voici une de ces poésies qu'au bal masqué, qui eut lieu à Arras le 11 mars 1804, un danseur habillé en Mercure et accompagné de l'Amour, distribua :

Au général Junot.

De la part du maître des dieux
Je suis envoyé sur la terre
Pour te remettre son tonnerre :
En quelle main pourrait-il mieux
Le confier pour dompter l'Angleterre ?

A Mme Junot.

Vénus de vous prit jalousie,
Croyant voir Mars dans votre époux ;
La déesse, dans son courroux,
Allait punir sa rivale chérie,
Quand Mars parut et dit : « Pourquoi
Calmez votre injuste colère, [cette fureur?
Ce brave héros français est mon frère
Et son épouse est votre sœur.

Au général Clément.

Dans les combats il est *clément,*
Il se bat comme Mars lui-même,
Pour les vaincus il est *clément :*
Tour à tour on le craint, on l'aime.
Albion redoutes Clément.
Ton orgueil et ta perfidie
Bientôt vont recevoir leur juste châtiment.
Pour une semblable ennemie
Il ne sera jamais *clément.*

A Mme Clément.

Par une aménité touchante
Vous savez plaire à tous les cœurs.
Des ris la troupe sémillante
Sur tous vos pas sème des fleurs.
D'un époux tour à tour indomptable et
Vous faites la félicité. [sensible
Pallas, par ses vertus jointes à la beauté,
Vainquit plus d'une fois le héros invincible.

Au général Laplanche.

Oui, tu seras la *planche* auguste
Qui conduira les Français sur les bords
De cette nation injuste
Qui, pour la repousser, fera de vains efforts.
Le Français ne craint pas de traverser la
[Manche.
De divers éléments il est sorti vainqueur.
Il ne reste que l'eau : l'eau ne fait pas peur
Dès lors qu'il lui reste la *planche.*

Au général Macon.

Ce n'est pas dans le Maconnais
Que *Macon* puise son courage,
C'est dans son cœur... il est Français.
Que peut-on dire davantage ?
Mais un miracle singulier
Va par Macon s'opérer sur la terre,
Vainqueur d'un ennemi perfide autant
[qu'altier,
Macon nous fournira du vin de l'*Angleterre*

Conseil municipal proposa la Petite. On discuta longtemps. Sur les entrefaites, Junot partit. L'enthousiasme était tombé et le projet avec lui.

Une entreprise analogue fut faite à Boulogne en ce temps-là. Là, comme elle avait des motifs plus sérieux, elle eut plus de succès. Le 21 septembre 1804, un ordre du jour du maréchal Soult exprimait, au nom de l'armée, le vœu d'élever à l'Empereur une colonne monumentale qui perpétuât le souvenir des grandes choses effectuées par lui au milieu de son armée. On ouvrit une souscription : Soldats et marins y contribuèrent. Le produit s'en éleva à 1,408,578 fr. La ville de Boulogne offrit le terrain (1). L'architecte Labarre fut chargé de préparer

Au Préfet.

De Jupiter tu tiens la place,
Comme lui rends le peuple heureux.
Eloignes l'homme à double face,
Accueilles l'homme franc, sensible et gé-
Crains bien cette classe exclusive [néreux;
Qui voudrait ressaisir son pouvoir oppres-
[seur.
Il faut te défier d'une bien attentive (*sic*)
Aux moyens d'employer son talisman trom-
Le grand Jupiter rend hommage [peur.
A ton travail, à tes soins assidus,
Brave soldat, magistrat juste et sage,
Qui, comme toi réunit les vertus
Des dieux sur la terre est l'image.

A Mme Lachaise (sic).

Quand je quittai le céleste séjour
Je croyais y laisser Minerve,
Je me suis trompé, car j'observe
Que dans Arras elle a fixé sa cour.
D'un magistrat aimé, vous, l'épouse chérie,
Vous la peignez trait pour trait,
A la beauté sagesse réunie,
C'est Minerve elle-même
Et non pas son portrait.

Au Maire.

Le maître des dieux applaudit
A votre zèle infatigable.
Du calme, des plaisirs cette ville jouit.
Persistez à remplir cette tâche honorable,
Des envieux dédaignez tous les traits ;
L'homme juste vous rend hommage,
N'êtes vous pas payé de vos bienfaits.

Au général Dupas.

A l'intrépidité de l'âme
Il joint une aimable gaîté.
Brave au combat, galant près d'une dame,
Un ennemi le craint, il plaît à la beauté.
Avec ce double caractère,
Dupas met le premier au pas ;
La beauté ralentit le sien par ses appas,
Mais rien n'arrêtera son pas pour l'Angle-
[terre.

Au général Leguay.

Dans ce département trop longtemps mal-
[heureux..
Tu viens coopérer à fixer l'harmonie ;
De ce département le ciel comble les vœux.
Il trouve en toi l'honneur, la beauté, le
[génie.

Au général Junot.

(En lui présentant une branche d'olivier et une couronne de laurier).

Reçois ce rameau d'olivier,
Bientôt partout cet arbre étendra son om-
Sur ton front se plaît le laurier, [brage ;
Il est l'emblême du courage.
Défends les jours de ce jeune héros,
Du grand, du beau, du juste *Bonaparte*.
Dans la France on verra, par ses vastes
[travaux,
Et la splendeur de Rome et la vertu de
[Sparte.

(1) Il dominait le camp de droite.

le projet de la colonne, le sculpteur Houdon de faire la statue de l'Empereur qui devait la surmonter. Le 9 novembre 1804, anniversaire du 18 brumaire, fut choisi pour point de départ de l'exécution. La cérémonie se fit en grand apparat. Une messe solennelle fut d'abord chantée dans l'église St-Nicolas en présence des détachements de troupes de terre et de mer, de tous les états-majors et d'une députation du Conseil municipal. Puis on se rendit sur le terrain. Tous les grenadiers, des artilleurs, des cavaliers et des marins formaient l'enceinte. Le Maréchal, assisté d'un grenadier de chaque régiment, posa la première pierre aux cris mille fois répétés de : Vive l'Empereur ! Après le défilé la fête se termina par une distribution faite aux marins, sur les navires, des aigles de la Légion d'honneur (1). La colonne ne reçut pas d'abord la destination qui lui était assignée. Terminée seulement en 1821, elle dut alors s'appeler colonne des Bourbons. La statue d'Houdon ne fut jamais placée, et finit par être détruite. Ce fut seulement en 1841, au moment où le retour des cendres de l'Empereur ravivait le souvenir de sa gloire, qu'une statue nouvelle de Napoléon y fut élevée. Cette colonne a 52 mètres de haut. Elle existe encore ; durable et mélancolique témoin des grandes entreprises évanouies, elle domine un vaste horizon.

Singulière et fréquente vicissitude des choses humaines ! Combien de fois n'a-t-on pas vu dans l'histoire l'apogée toucher à la décadence... et en être même le signal. A ce moment les gigantesques préparatifs conçus et exécutés par Napoléon, en vue d'attaquer l'Angleterre chez elle, paraissaient terminés. Les renforts arrivaient de tous côtés. La république Batave avait envoyé une

(1) Voir *Annales boulonnaises*, par Deseilles, page 625 et *Ephémérides historiques de Boulogne*, par Morand, page 257.

flottille sous les ordres de l'amiral Verhuel, pour renforcer les nôtres que les Anglais essayaient en vain d'inquiéter. L'instruction des troupes et leur organisation avaient atteint leur dernier degré de perfection. Tous brûlaient d'impatience de traverser le détroit (1). On était alors au commencement de 1805. L'Empereur venait, comme nous l'avons dit plus haut, de ceindre la couronne des rois d'Italie. De nouvelles fêtes célébrèrent alors cet accroissement de sa puissance.

On perdit un temps précieux. Deux pertes sensibles frappèrent simultanément l'armée navale. La mort de l'amiral Bruix (2) et celle de l'amiral Latouche-Tréville

(1) M de la Chaise, dans un rapport au Ministre, raconte d'une manière assez originale la vie des troupes du camp de Boulogne : « Je ne saurais vous donner une idée de ces quatre ports creusés à la fois et remplis de bâtiments de toute espèce. Trente lieues de côte sont couvertes de redoutes et de batteries qui retiennent les Anglais aux plus respectueuses distances. L'élite de nos généraux et de nos braves ne regardent plus ce bras de mer que comme l'un de ces fleuves qu'ils sont accoutumés à franchir, pas l'ombre d'un doute. Aux portes de leurs baraques ou à celle du cantinier, aux heures de repas, on n'entend que des cris d'impatience et des chansons grivoises qu'on destine aux belles d'Angleterre La plus heureuse harmonie règne entre les différentes autorités. Le soldat est devenu matelot et le matelot paie l'eau-de-vie au soldat qui lui apprend l'exercice. Des régiments entiers descendent de leur camp pour aller au travail comme à une partie de plaisir. Ils sont sûrs d'être payés régulièrement à tant la toise et quand ils montent sur un de nos bâtiments sont charmés de trouver 10 pieds d'eau, sans cesse, dans ce même port où il y avait toujours 15 pieds de sable, etc. »

(2) Le 5 avril 1805 on lui fit un service solennel dans l'église St-Nicolas, de Boulogne. Sur le catafalque on avait écrit : « Il fut aussi bon père que grand général, sa famille et la patrie le pleurent. » Un officier lut une notice sur sa vie et on chanta le *Requiem* de Mozart (*Moniteur*) Pour plus de détails, voir *Année boulonnaise*, de M. Deseilles, page 63.

Le 27 juin, le 46e de ligne, faisant partie du camp de Boulogne,

qui lui servait d'auxiliaire. L'amiral Villeneuve, appelé par sa position à leur succéder, n'était pas de taille à les remplacer. L'événement le fit bien voir.

Ce fut seulement le 3 août 1805 que Napoléon, revêtu de sa double souveraineté, revint à Boulogne. Cette fois il paraissait décidé à tenter l'expédition. Il avait amené avec lui Hortense Beauharnais et son fils, le prince Murat et Caroline Bonaparte, épouse de celui-ci. Le 15 août, on célébra sa fête. Quinze jours se passèrent encore en revues, inspections, essais d'embarquement. L'Empereur attendait toujours la flotte de l'amiral Villeneuve pour mettre à la voile. Dans la nuit du 20 au 21 août, on fit embarquer les troupes, on crut qu'on allait partir. Mais Villeneuve ne parut point. Il avait reculé devant les Anglais qui tenaient l'Océan, et s'était replié sur Cadix. M. Thiers a raconté en une de ses pages les plus saisissantes l'inquiétude, l'indécision de l'Empereur, et son désespoir et sa fureur quand il crut devoir encore une fois ajourner ses projets. De graves complications s'élevaient alors d'autres points de l'Europe. Les puissances humiliées par la France s'étaient coalisées contre elle. Un ultimatum menaçant de l'Autriche, arrivé le 20 août, décida l'Empereur à porter sur le continent la guerre qu'il voulait faire à l'Angleterre.

Jamais problème plus insoluble ne sera livré à l'examen de l'histoire que ce changement subit dans les desseins d'un homme auquel, jusque là, *rien* n'avait résisté. Si, d'une part, à la vérité les circonstances de son avènement à l'empire, la nécessité de faire de nombreux voyages en Italie, lui avaient imposé des lenteurs, de l'autre, cependant les ressources puissantes dont il dispo-

fit célébrer un service pour le premier grenadier de France, La Tour d'Auvergne, qui avait fait partie de ce régiment (*Moniteur*).

sait, la hardiesse et la tenacité de son caractère, les succès de ses campagnes précédentes, celle d'Egypte par exemple, préparée avec bien moins d'art et de préméditation, l'exemple enfin de tant de conquérants fameux qu'il avait la prétention d'égaler et de surpasser, tout en un mot devait le porter à tenter l'entreprise. Un coup d'audace aurait pu lui réussir comme autrefois à Guillaume le Conquérant. Il ne le fit pas, il attendit, il hésita, et, ne voulant rien laisser aux hasards du présent, il s'attira pour l'avenir la revanche d'un ennemi irrité mais non vaincu. L'Angleterre ne lui pardonna jamais de l'avoir fait trembler. Il devait la retrouver devant lui en Portugal, à Waterloo... et à Sainte-Hélène.

L'Empereur quitta Boulogne le 1er septembre et rentra à la Malmaison le 4. Des combats insignifiants continuèrent à se livrer dans le détroit. Les Anglais ne cessaient de nous harceler de leurs fusées incendiaires, de leurs bombes et de leurs brûlots. Deux de nos chaloupes canonnières en furent détruites. Mais là n'était point le véritable intérêt de la lutte. Le théâtre des opérations maritimes, on l'a vu, avait été par la timidité de l'amiral Villeneuve transporté au sud-est de l'Europe. Le 20 octobre 1805, notre flotte fut surprise par l'amiral Nelson au cap Trafalgar... Nelson périt dans son triomphe, Villeneuve, fait prisonnier, put mesurer les conséquences de son impéritie. Dès lors, il ne pouvait plus être question de faire une descente en Angleterre.

Du reste, les Autrichiens avaient commencé les hostilités le 9 septembre (1) et dès le 8 les troupes du camp de Boulogne avaient commencé à se rapprocher de la fron-

(1) C'est le 23 septembre que l'empereur annonça au Sénat la déclaration de guerre. Il obtint de ce corps une levée de 80,000 hommes et la réorganisation de la garde nationale.

tière de l'Est (1). Au mois d'octobre, il ne resta plus sur les côtes du Pas-de-Calais que la flotille (2), la division italienne, et un corps français commandé par le maréchal Brune (3), le tout comprenant 35,000 soldats et 15,000 marins.

Voici, en quelques mots, le résultat de la campagne de 1805 :

La Russie et la Suède accédèrent à la coalition, les électeurs de Bade et de Wurtemberg se déclarèrent en notre faveur, le général autrichien Mack, malgré sa vieille réputation de stratégiste, ne sut pas comprendre

(1) Ce fut un grand changement pour nos villes du Nord qui avaient toutes une nombreuse garnison. Partout les soldats, sur leur route, furent bien accueillis et dans la salle de la justice de paix de Lens on mit cette inscription : « En 1805, 5,500 hommes se rendant à Austerlitz reçurent ici l'hospitalité. »

(2) Le 28 novembre 1805, trois canonnières sautèrent dans le port de Boulogne ; on attribua cet évènement à l'imprudence d'un officier qui entra dans le bâtiment qu'il commandait avec un fusil chargé. Outre les dommages causés à la flottille, les dégâts dans la ville furent estimés 1,200,000 francs.

(3) Il prit le commandement du camp le 9 septembre, il fut remplacé en janvier 1807 par le général Gouvion St-Cyr et en 1809 nous trouvons le général Sainte-Suzanne à la tête du peu de troupes qu'on avait laissé sur les côtes. Le général Moreau commandait la brigade d'Ambleteuse, qu'on laissa et qui faisait partie du 1er corps d'Armée de réserve. Le général Tavrel et le colonel Guyot restèrent à Boulogne pour commander l'artillerie et le génie. Ce ne fut qu'en septembre 1808 que le général commandant le camp, ordonna de rendre à l'agriculture les terres occupées par les camps d'Ostrohove, de St-Léonard et du Pont-de-Briques. On démolit les baraques à la grande joie des cultivateurs-propriétaires qui reçurent de plus une indemnité. Pendant le camp, les cultivateurs, dans un rayon déterminé, devaient fournir de l'avoine et du fourrage. On fixait le contingent de chaque commune.

les savantes manœuvres de l'Empereur et dut capituler à Ulm avec 35,000 hommes. En un mois une armée de 85,000 hommes avait été détruite et notre perte ne dépassait pas 3,000 hommes. Jamais la guerre ne s'était faite avec tant d'art et si peu de sacrifices, aussi les soldats disaient-ils : « L'Empereur a battu l'ennemi avec nos jambes et non avec nos baïonnettes. » Le 14 novembre, l'armée entrait dans Vienne. Kutusof ayant amené une armée russe au secours de l'Autriche, l'Empereur remporta le 2 décembre la brillante victoire d'Austerlitz et le 26, Napoléon signait avec l'Autriche la paix de Presbourg.

CHAPITRE III.

(1806-1807).

Le succès prodigieux de la campagne d'Autriche eût bientôt fait oublier le désastre de Trafalgar, si celui-ci ne nous avait fait perdre, avec la plupart de nos colonies, l'empire des mers ; mais nos succès en Allemagne nous donnaient sur le continent une suprématie incontestée.

La paix de Presbourg, chef-d'œuvre d'habileté, modifiait totalement la constitution politique de l'Europe, pour mettre aux mains de Napoléon un empire plus vaste que ne l'avait jamais été celui de Charlemagne. L'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Hollande, allaient lui fournir autant de trônes qu'il lui en fallait pour asseoir les princes de sa maison, autant de fiefs et de majorats qu'en réclamaient ses compagnons d'armes. Fier à juste titre d'avoir porté à un tel degré de gloire la France qu'il avait associée à sa fortune, il comprit la nécessité de fermer, dans une certaine mesure, les blessures qu'elle avait reçues au cœur : Rouvrir aux émigrés l'entrée de la patrie, supprimer le calendrier républicain pour rétablir l'ancien calendrier grégorien, rendre le Panthéon au culte sous le vocable populaire de Sainte Geneviève, telles furent les trois mesures importantes par lesquelles il parut, en cette année 1806, marquer la rupture du présent avec le passé révolutionnaire.

On comprend avec quels transports d'ivresse furent accueillis dans toute la France de tels succès extérieurs et de tels changements intérieurs. Notre département

partagea l'enthousiasme général (1). Il était naturel que la ville de Boulogne fût des premières. On sait ce qu'elle devait d'agrandissement et de prospérité à Napoléon. A peine la municipalité eut-elle reçu du maréchal Brune communication de la signature de la paix, le 6 janvier 1806, que le son des cloches, la musique militaire, et une brillante promenade aux flambeaux en publièrent la nouvelle. « La joie des habitants est à son comble », disait le *Moniteur*. Mais il ajoutait : « Les autorités locales redoublent d'activité pour que les conscrits des trois premiers mois de l'*an XIV et de 1806 (sic)* se présentent avant le 1er janvier. » Il est permis de croire que cette mesure refroidit un peu l'enthousiasme. Quatre mois après, cependant, le Conseil municipal, par une

(1) Nous lisons dans un journal de cette époque : « On allait s'embarquer pour l'Angleterre, tout à coup un courrier arrive annonçant que l'empereur d'Allemagne a envahi la Bavière ; il est dix heures du soir. Aussitôt l'Empereur rassemble ses généraux et il leur dit. « L'empereur d'Allemagne nous appelle dans sa capitale, allons à Vienne. Cette nuit même une partie du camp fut levée. Nous avons vu passer, dans les murs d'Arras, une grande partie de ces braves ; leur marche précipitée leur permettait à peine de faire séjour ; des chants d'allégresse retentissaient sur leur passage, tous disaient qu'ils allaient à Vienne. Ceux restés à l'hôpital n'attendaient pas leur guérison pour rejoindre leurs compagnons. La brave division des grenadiers, qui avait acquis parmi nous le droit de cité, était entrée à Vienne qu'on n'avait pas encore rendu les fournitures livrées pour les loger. Sans doute l'armée va venir reprendre ses anciens cantonnements et nous venger du sang que l'or corrupteur de la Grande-Bretagne a fait répandre. Le départ de nos braves inspire aux Anglais des projets hostiles. Napoléon parle et tous les habitants du département deviennent soldats. Nos places fortes, nos forts, sont confiés à la surveillance de la garde nationale. En moins d'un mois, elle se trouve armée, équipée et en marche pour repousser ceux qui oseraient mettre le pied sur le sol de nos riches contrées. »

délibération du 1er mai 1806, arrêta qu'une place nouvelle, ouverte sur le quai, porterait le nom de Napoléon-le-Grand. Ce projet fut seul exécuté. Un autre, qui devait en être le complément, ne dépassa pas les plans et devis sous la forme desquels il prit naissance et fin tout ensemble. Celui-ci consistait en une pyramide de marbre du pays, portant sur une de ses faces cette inscription : « A Napoléon-le-Grand, la ville de Boulogne reconnaissante, » et sur les trois autres le souvenir des hauts faits d'armes et des institutions civiles et politiques de Napoléon (1).

Mais ces fades et serviles adulations n'étaient pas l'hommage auquel Napoléon attachait le plus de prix. Comme on l'a vu au chapitre précédent, il avait l'âme trop élevée pour ne pas comprendre tout ce que sa fortune avait à gagner à paraitre venir du ciel. Et, bien que dans son orgueil il se crut maître de sa destinée, il ne manquait jamais, dans les circonstances importantes, de réclamer impérieusement le concours de la religion et de ses ministres. Le 3 décembre 1805, il écrivait du quartier d'Austerlitz une lettre-circulaire aux Evéques de France, leur disant que la victoire éclatante de ses armes étant une preuve de la protection de Dieu, il était juste de lui rendre de solennelles actions de grâce. Et il ajoutait : « Nous espérons que des succès aussi marquants porteront nos ennemis à éloigner d'eux les conseils de l'Angleterre, seul moyen de ramener la paix. » L'Evéque

(1) Le 30 décembre 1805, le Tribunat avait émis le vœu que sur une des principales places de la capitale fut érigée une colonne surmontée de la statue de l'Empereur, avec cette inscription : « A Napoléon-le-Grand, la patrie reconnaissante » Le lendemain, le Sénat décréta qu'au nom du peuple français il serait élevé un monument triomphal en l'honneur de l'Empereur ; on voit que Boulogne tenait à imiter Paris.

d'Arras qui, par un premier mandement avait, dès le début de la campagne, prescrit des prières pour en assurer le succès (1), se montra cette fois plus empressé

(1) Ce mandement est long, rempli de citations tirées des livres saints et commence ainsi : « Dieu, dont la patience et la miséricorde sont sans bornes, permet quelquefois, pour l'instruction des faibles humains, que les maux se succèdent sur la terre et que les calamités auxquelles on se croyait prêt à mettre un terme se reproduisent contre toute apparence et recommencent à étendre et à multiplier leurs ravages. » Après avoir attribué la nouvelle guerre à l'injuste agression de nations jalouses et haineuses qui mettent leur confiance dans des nuées d'hommes qui sortent du pôle, l'évêque montre les services rendus à la patrie et à la religion par Napoléon, aussi on peut compter sur la protection de Dieu, mais à la condition de s'amender. Il termine en disant : « Nous devons tous un service relatif à la patrie : les grands capitaines expérimentés, en guidant dans les camps cette jeunesse bouillante qui s'empresse d'aller faire l'apprentissage de la gloire sous les yeux de l'empereur ; les riches, en concourant de leurs moyens, les sages, les vieillards et les pères de famille, de leurs conseils, les savants, par leurs leçons, les hommes industrieux, par leurs talents, les pauvres, par leur zèle et leur dévouement, les ministres du Seigneur, par leurs prières et les hommes à la fleur de l'âge, devant l'ennemi .. » Dans un autre mandement daté du 1er décembre 1805, il ordonne qu'on chante un *Te Deum* à l'occasion de la prise de Vienne. « Nos temples ont à peine cessé d'éclater de nos louanges et de nos actions de grâce, que nous vous y rappelons pour y remercier le Dieu des batailles de ce que notre auguste souverain sait aussi bien profiter de ses victoires La postérité ne lui reprochera pas, comme à Gustave-Adolphe, de n'avoir pas marché sur Vienne, il sait vaincre comme Annibal et mieux que lui il sait aussi que pour peu qu'on donne de loisir à l'ennemi vaincu, il peut, avec des soins et de la diligence, réparer ses pertes. La renommée publiera ces faits merveilleux qui, marqués au coin du génie le plus profond, attestent une singulière protection de la providence, et nous nous bornons à vous dire que l'Empereur est entré dans Vienne pour reporter de cette capitale non un triom-

encore à entonner l'hymne de la reconnaissance (1). Mais

phe fantastique mais une gloire véritable : la paix et la tranquillité. Nourri dans la guerre, Napoléon aime la paix parce qu'il aime son peuple. Couvert de gloire, il n'oublie pas que si la guerre lui procure des triomphes, elle cause le malheur des peuples. Vous êtes instruits plus que jamais de ses intentions droites et pacifiques, vous devez donc redoubler vos vœux et vos prières pour sa personne sacrée et la prospérité de ses armes. » Après avoir célébré dans ce mandement, comme dans ceux qui suivirent, l'amour pour la paix, qu'avait d'après lui Napoléon, et dont il ne donna guère de preuves, Mgr de la Tour, pour être plus agréable encore au Gouvernement, console les conscrits et les gardes nationaux appelés à l'activité : « Et vous, brillante jeunesse, espérance de l'Empire, ne soyez point insensible à la voix de l'honneur et aux cris de votre conscience ; Napoléon prouve à l'Europe étonnée qu'il possède l'art de ménager la vie de ses troupes. A vous aussi, citoyens de toutes classes, on vous confie la garde de vos foyers. Ne dédaignez pas une gloire qu'aucun danger réel ne précède. Et si l'Angleterre poussait l'audace jusqu'à venir attaquer nos côtes, c'est alors qu'on sentirait ce que peut une nation qui, selon les conseils du prophète, ne met pas sa confiance et sa sûreté dans son arc ni dans son glaive, mais dans le Seigneur... Mais, ô mon Dieu ! c'est assez de combats ; inspirez plutôt à nos ennemis des voies de conciliation et de concorde. Pour nous qui sommes vos ministres, nous ne cesserons de chanter la magnificence de vos dons et de louer votre main qui, en nous faisant triompher, nous prouve que Napoléon est celui auquel vous devez ordonner de sécher les larmes de la religion éplorée. Nous vous promettons des mœurs plus saintes afin d'obtenir des jours plus tranquilles et nous nous efforcerons de faire disparaître du milieu d'Israël les crimes et prévarications qui vous irritent...»

(1) Ce mandement est du 19 décembre 1805, en voici quelques passages : « De nouveaux succès demandent de nouvelles actions de grâce, Napoléon reconnaît que c'est Dieu qui a fait les guerriers et les conquérants. Né pour les choses extraordinaires il sait être victorieux et humble tout ensemble, il nous ordonne de remercier le Seigneur. Qu'ils sont grands ceux en qui la vanité n'étouffe pas la

là ne devaient pas s'arrêter ses complaisances. Il faut vraiment se rappeler en quel temps on vivait alors pour comprendre qu'un pouvoir temporel s'arrogeat les exigences auxquelles l'Eglise de France se voyait asservie de la main même de celui qui venait de la tirer du sang et des ruines. Un décret de l'Empereur du 19 février 1806, corroboré par un rescrit du légat du Saint-Siège, en date du 1er mars, ordonna aux Evêques d'établir deux fêtes religieuses nouvelles. Aussitôt l'Evêque d'Arras fait paraître un nouveau mandement contenant les dispositions suivantes : « On célébrera le 15 août la Saint-Napoléon et le rétablissement du culte. On prononcera ce jour-là un sermon analogue à la circonstance et l'on fera une procession hors de l'église, suivie d'un salut. Une seconde fête aura lieu le premier dimanche de décembre, à l'occasion de l'anniversaire du couronnement de l'Empereur et de la victoire d'Austerlitz. On y fera un discours sur la gloire, dont Celui qui arme les combattants a couvert l'armée française, et sur l'obligation de consacrer sa vie à son prince et à sa patrie, parce que Dieu ordonne de rendre à César ce qui appartient à César. » On voit qu'on ne perdait pas de vue la conscription. La cérémonie, cette fois encore, devait se terminer par un *Te Deum* et un salut (1). A la suite d'un tel pré-

reconnaissance. Aussi vous sanctifierez vos chants de joie, et vos prières et votre encens monteront jusqu'au throne du roi des rois et un dernier triomphe, la conquête de la paix, terminera cette glorieuse campagne... »

(1) Voici comment ce mandement indiquait le but de ces deux fêtes nouvelles : « Beaucoup d'hommes sans mœurs ont attaqué la religion parce qu'elle contrariait leurs penchants. Un très grand nombre, au siècle dernier, l'ont regardée comme opposée au bonheur des Etats parce qu'elle était en opposition avec leur système de destruction et de régénération universelle. Ne voulant plus de morale

cédent, on comprend que, de toutes les autorités, nulle ne crut en pouvoir faire assez. Le Conseil général dans ses adresses à l'Empereur (1), le Préfet dans ses circulaires

et de société, ils ont soutenu l'inutilité de la religion. Les lois civiles, notre intérêt temporel, les peines et les récompenses de cette vie, voilà, selon ces philosophes, l'unique ressort capable de rendre l'homme sage et heureux. C'est le seul qu'ils avaient laissé à la France. La Providence a suscité un homme extraordinaire qui a senti, selon l'expression de Bossuet, que la religion remplit tous les temps et tous les lieux .. On avait brisé les liens avec cette Eglise-mère à qui la France doit, dans l'origine, ses évêques et sa foi .. La doctrine chrétienne, qui se doit prêcher jusque sur les toits, pouvait à peine se parler à l'oreille. Les enfants de Dieu ne voyaient ni autel, ni sanctuaire, ni tribunal de miséricorde. Quand, le jour de la résurrection de Notre-Seigneur, le culte fut rétabli, l'Eglise gallicane ne revint que plus radieuse... Une fête est donc nécessaire pour bénir Dieu de ce que la religion catholique, assise sur le trône depuis Clovis, est encore le lien sacré qui unit monarque et sujets. Honorons saint Napoléon ; la fête patronale de Sa Majesté doit être celle de tout l'empire. Une autre solennité nous retracera les actions brillantes de Napoléon-le-Grand qui, comme un autre Macchabé, ne fut jamais abandonné par son bras. »

(1) Dans sa session de 1806, sous la présidence de M. Vaillant, M. St-Amour étant secrétaire, le Conseil général vota cette nouvelle adresse : « Le Conseil, dans un mouvement unanime, arrête qu'il sera présenté une adresse à Sa Majesté impériale et royale sur les évènements presqu'incroyables que depuis sa dernière session on a vu se succéder et sur les résultats que le génie qui préside à nos destinées a su donner à ses éclatantes victoires. Sire, Votre Majesté, à la tête de ses invincibles armées, a dissipé en peu de jours une coalition formidable. Elle a fait retentir dans tout l'univers la gloire du nom français. Accoutumé à ne recourir aux armes que pour maintenir les droits et la prospérité de l'empire, elle sait que les victoires les plus brillantes sont toujours achetées trop chèrement quand elles n'ont pour résultat que le strict honneur de détruire des armées

à ses administrés (1), dépassèrent les termes jusque-là connus de l'admiration et de la louange. Pour le Préfet, quelque chose de plus restait à faire. C'était de reporter aux fêtes nouvelles le soin et l'éclat qu'il avait, dès le

puissantes et présomptueuses. Aussi Votre Majesté s'est-elle assuré, par le traité de Presbourg, les moyens de rendre durables les fruits de la bataille d'Austerlitz Elle a vaincu seule, mais elle a fait connaître aux principales puissances du continent leurs véritables intérêts et elle les appelle à partager ses avantages Une vaste fédération s'établit, cette sublime conception va assurer une paix durable qui, jusqu'aujourd'huy, n'avait été regardée que comme une chimère et dont il était réservé au génie de Votre Majesté de poser les véritables bases Son résultat sera de bannir du continent les intrigues et le monopole de l'Angleterre dont il est depuis trop longtemps la victime Cette puissance ambitieuse, désormais isolée, ne tardera pas à subir le joug du vainqueur, à moins qu'elle ne s'empresse de renoncer à un système de commerce incompatible avec la prospérité des autres peuples. C'est alors que Votre Majesté, pouvant satisfaire son désir de diminuer les charges publiques que les circonstances ont rendu nécessaires, portera au plus haut degré la prospérité générale et joindra au titre glorieux de vainqueur et de pacificateur celui plus cher encore à son cœur de père du peuple »

(1) Le 27 novembre 1806, il adressa une proclamation à ses concitoyens, où nous lisons : « Tandis que prosternés au pied des autels nous invoquons l'Etre suprême pour obtenir de nouveaux triomphes sur nos nouveaux ennemis, l'invincible Napoléon avait déjà conquis les Etats du grand Frédéric et les armées de son trop faible successeur avaient déjà disparu. Que le jour à jamais mémorable de la victoire d'Iéna ne nous fasse pas oublier les anciens bienfaits de la Providence et que l'heureux anniversaire du couronnement de notre Empereur si dignement célébré à Austerlitz le soit encore dans nos temples, dans toutes nos communes et dans l'intérieur de chaque famille par des hymnes de reconnaissance, par des fêtes publiques et par nos vœux les plus tendres pour la conservation des jours du père adoré de tous les Français... »

début, apportés aux fêtes républicaines. Celles-ci avaient pris fin en 1803. On avait célébré le 14 Juillet à Arras par un bal à la salle de spectacle et des jeux populaires où les prix avaient été distribués de la main de Mlle de la Chaise aux vainqueurs. A cette fête en avait succédé une autre le 20 septembre, en mémoire de la fondation de la République, celle-ci particulièrement brillante et bruyante, avec *Te Deum*, sonnerie des cloches, jeux divers, dîner de 40 couverts à la Préfecture, bal et illuminations. C'était la dernière. Le Préfet, qui avait cru devoir écrire aux Maires pour la leur recommander, dut, quelques mois après, leur adresser une nouvelle circulaire pour leur ordonner de célébrer l'avènement de Napoléon à l'empire. Désormais c'était au 15 août, jour de la fête de l'Empereur, et au premier dimanche de décembre, jour de son couronnement, qu'étaient fixées les réjouissances publiques.

On a vu au chapitre précédent ce que fut la première fête de l'Empereur au camp de Boulogne en 1804. A Arras, elle ne sortit guère du programme de celles qui l'avaient précédée, à la seule différence que les illuminations du soir présentèrent à l'admiration populaire, l'aigle impériale déployée au fronton de l'hôtel de la Préfecture et à l'hôtel de la Sénatorerie (l'ancienne abbaye St-Vaast), un groupe représentant l'Empereur revêtu des attributs de sa dignité, placé sur un piédestal porté par un sénateur et un citoyen, consacrant par une inscription l'alliance du Sénat et du peuple.

Mais à la seconde fête de l'année, une cérémonie plus nouvelle devait captiver l'attention. Il s'agissait d'appliquer le décret nouveau par lequel le trésor impérial s'était engagé à doter d'une somme de 600 fr. dans chaque arrondissement, la jeune fille qui, par le suffrage de tous, serait reconnue la plus digne de cette faveur. Une lettre du Préfet au Maire d'Arras, datée du 3 décembre, enga-

geait celui-ci à lui désigner « une jeune fille sage, née de parents honnêtes ». Et il ajoutait : « Nous serions bien à plaindre si nous ne trouvions pas cette heureuse réunion dans notre capitale ». Pour fixer son choix, le Maire devait consulter le curé et le bureau de bienfaisance. Il semble, du reste, que c'était à lui que revenait le droit de fixer le programme de la journée. Car au commencement de décembre 1805, on trouve une proclamation de ce magistrat où il dit que désirant entourer la cérémonie de tout ce que l'amour et la reconnaissance peuvent avoir d'expression et concourir d'un autre côté aux vues bienfaisantes et morales du Gouvernement, « la fête s'ouvrira le samedi 5 par le son de *Joyeuse* et une distribution de pain aux indigents. Le dimanche 6, il y aura le matin salves d'artillerie et sonnerie des cloches. A dix heures du matin, une députation de la Mairie ira chercher la jeune fille que ses vertus auront fait choisir pour recevoir la dot accordée par l'Empereur, le futur et les parents des jeunes gens prendront place dans des voitures qui se rendront au pas à l'Hôtel-de-Ville, accompagnés de la musique et d'une escorte. Là, elles seront reçues par les autorités civiles et militaires. Après le mariage, on ira à la cathédrale où on chantera un *Te Deum* en présence de toutes les autorités. Les nouveaux époux marcheront au centre du Conseil municipal, les joyaux et deniers d'épousailles seront portés devant eux dans une corbeille. L'évêque leur donnera la bénédiction nuptiale avant le *Te Deum* (1).

(1) Une cérémonie analogue eut lieu dans les autres villes du département. Encourager les mariages et par là accroître la population était dans les idées de l'Empereur, car il savait que la guerre enlevait un grand nombre d'hommes, c'était en même temps une récompense aux braves qui l'avaient servi. Aussi, un décret du 25 mars 1810 décida qu'à l'occasion de son mariage, l'Empereur

Après la cérémonie, il y aura des décharges d'artillerie

doterait 6,000 jeunes filles à la condition qu'elles épouseraient d'anciens militaires ; elles devaient recevoir 1,200 fr. à Paris et 600 fr. dans chacune des autres villes. Dans le Pas-de-Calais il y en avait dix à doter à St-Omer, cinq à Boulogne, Calais et Arras, deux à Aire, Béthune, Bapaume, St-Pierre, Lillers, Auxy-le-Château, St-Pol, Montreuil, Hesdin et en plus une par chaque justice de paix. Dans les villes, c'était le Conseil municipal qui choisissait ces jeunes filles avec l'approbation de l'autorité préfectorale ou sous-préfectorale. Dans les justices de paix, le Conseil municipal était remplacé par une Commission présidée par le Juge de paix, avec adjonction de deux maires et de deux curés.

Le Conseil municipal d'Arras fit les frais des mariages.

En 1807, par ordre du Gouvernement, les communes ayant plus de 10,000 fr. de revenu devaient faire la dot d'une rosière qu'on couronnerait à la fête du 2 décembre. Ces cérémonies nuptiales, dans toutes les villes du département, furent célébrées avec une grande solennité. On en trouve les détails, avec les discours prononcés à cette occasion, dans les journaux du temps Toutes ces fêtes se ressemblaient, avec leurs illuminations, feux d'artifice et de joie, transparents, bals et spectacles gratuits, jeux publics, sonneries des cloches, tir du canon, cortèges escortés par les troupes et la garde nationale où figuraient parfois des groupes de vieillards jubilaires ayant plus de 50 ans de mariage, ils recevaient une indemnité, enfin discours des maires et des curés et distribution aux indigents. A St-Omer, en 1810, on voyait sur des transparents :

Nulla dies gallis hœc felicia vincula solvat.

Sur un autre on lisait :

Il vainquit l'univers, il lui donna la paix,
Que manquait-il encore à sa vaste victoire
Que de consolider les destins des Français
En formant un hymen qui couronne la gloire.

Un journal de cette ville décrit ainsi l'aspect des époux : « L'époux avait cet air et ce maintien qui annonçaient que s'il avait rempli son devoir de militaire, il saurait le remplir comme époux. Sa compagne, pleine de décence et de modestie, les yeux baissés, le cœur sensiblement ému, justifiait le titre de rosière qu'elle obtenait. »

et les époux seront reconduits dans le même ordre qu'à leur arrivée. A huit heures, feu d'artifice tiré sur la place de la Mairie, et on y élèvera une fontaine d'où coulera du feu. Un bal terminera la fête ».

A Arras, en 1807, la fête du 15 août eut lieu aux Promenades, on y posa 4,000 lampions.

Mais c'était à Boulogne qu'à cause de la présence du camp, la fête de l'Empereur était célébrée le plus brillamment. La veille du 15 août 1807, sur toute la ligne d'embossage et des forts en mer, on tira des salves d'artillerie. Le lendemain, l'armée rangée par division assista à un *Te Deum*. L'autel était élevé près de la colonne Napoléone *(sic)*; toutes les compagnies de grenadiers, portant les aigles de leur corps, étaient rangées près de l'autel. A la fin de la cérémonie, on tira de nouvelles salves d'artillerie qu'accompagnaient les cris de : Vive l'Empereur ! L'après-midi il y eut de grandes manœuvres et le soir des illuminations et un feu d'artifice. Des distributions furent faites aux troupes. Une foule énorme assista à ces divers spectacles. Cette fête se renouvela tous les ans. En 1808, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, qui avait remplacé le général Brune comme commandant de l'armée des côtes, donna un grand bal le 16 août, et au feu d'artifice il y eut 30,000 étoiles préparées par la marine. En 1810, le général Vandamme commandait le camp ; la réunion des troupes le 15 août eut lieu à la Tour d'Ordre, il y eut messe, revue, banquet, feu d'artifice, jeux pour les soldats, etc.

A St-Omer on avait, en 1809, rassemblé des gardes nationaux mobilisés ; le 2 décembre, le général Dumont qui les commandait et devait quitter la ville en février 1810, donna une fête (1).

(1) Au-dessus de sa porte on avait posé un transparent avec ces mots : *Hostibus lethum mihi gloria*. Au bal, les dames, paraît-il

Mais, tandis que la France se livrait ainsi sans réserve et sans mesure aux mains de celui qui l'avait tirée de l'anarchie pour la replacer au premier rang des nations, des points noirs s'élevaient encore à l'horizon de sa destinée. La gloire n'est guère compatible avec la tranquillité et le plus souvent elle s'acquiert au prix de la prospérité du pays. Notre département, plus que tout autre, en devait faire l'expérience. La paix signée n'était pas assurée. Quelques mois à peine après le glorieux traité de Presbourg, les négociations duraient encore avec la Russie et l'Angleterre, que déjà la Prusse, secrètement encouragée par ces deux puissances, formait une nouvelle coalition. A la lecture de l'ultimatum lancé par elle, Napoléon répondait à Berthier qui le lui avait envoyé : « Maréchal, on nous donne rendez-vous pour le 6 octo-

étaient jolies, puisque le journal de la localité dit qu'elles donnaient un démenti à la fable qui disait qu'il n'y avait que trois Grâces. On y chanta des couplets. En voici deux :

Chantons, buvons, ce n'est ici que la vie est jolie,
Chantons, buvons, ce n'est ici qu'on nargue le souci.
Chantons tous à la ronde
Et que tour à tour
Pour le vainqueur du monde
Se montre notre amour.

Refrain : Chantons tous, etc.

Mais quittons les trompettes
Et les accents guerriers,
La rose en cette fête
Est unie aux lauriers.
Aux champs de la victoire
S'il est à redouter,
Désarmé par la gloire
Il sait se faire aimer.
Tel le dieu de la guerre,
Après de longs travaux,
Au temple de Cythère
Fait chérir son repos.

bre, jamais un Français n'y a manqué. » Et en effet, au mois d'octobre il était en Prusse, à la tête de son armée. Il remportait les deux victoires d'Iéna et d'Auerstædt, forçait les ennemis à demander un armistice, et entrait en maître à Berlin. Là il signa, le 21 novembre, deux décrets qui devaient être particulièrement préjudiciables au Pas-de-Calais. L'un établissait le *blocus continental,* gigantesque conception imaginée par lui pour fermer les ports du Continent aux marchandises anglaises. Cette mesure devait infailliblement amener des représailles et rendre la paix impossible. L'Angleterre, non contente d'interdire à nos navires, les ports de ses alliés et les siens, redoubla, sous prétexte du droit de visite qu'elle s'était arrogé sur les mers, les exactions et les vexations sur les bâtiments de commerce. L'Empereur, qui n'admettait point de résistance, édicta vainement des peines sévères contre ceux qui se soumettaient à ces exigences. Notre commerce, privé à la fois de protection et de liberté, ne pouvait tenir à un pareil régime et la ruine de nos ports de Calais et de Boulogne en fut la conséquence.

Si impopulaire que fût ce premier décret, le second l'était bien plus encore. L'un atteignait le pays dans sa fortune et l'autre dans la vie de ses enfants. Il s'agissait de réorganiser la garde nationale et de la soumettre aux règlements militaires. C'était appeler au service actif l'élite de la population.

Créée le 14 octobre 1791, au moment même où, des ruines accumulées de l'ancien ordre de choses, s'élevaient confusément une foule d'institutions plus ou moins éphémères, la garde nationale avait été, depuis lors, dissoute et reformée plusieurs fois. De fréquentes et nombreuses modifications avaient été apportées dans sa constitution. Un décret du 13 mai 1805 créait une compagnie de réserve par département. Dans la même année, au moment où le départ des troupes du camp de Boulo-

gne laissait sans défense les côtes du détroit. le soin de les protéger avait été confié en partie à la garde nationale. En vertu d'un sénatus-consulte qui l'avait récemment mobilisée (le 24 septembre), on en tira, dans le Pas-de-Calais seulement, 1,600 hommes pour les réunir à St-Omer en un corps composé par moitié de grenadiers et de chasseurs (1). Licenciés le 1er février 1806 (2), ils furent appelés de nouveau le 2 mars.

Le décret de Berlin avait pour but de mettre fin à ces fluctuations et de reconstituer la garde nationale d'une manière définitive et régulière. Tous les hommes valides de 20 à 60 ans en devaient faire partie. Pour le service ordinaire et intérieur, elle était placée sous les ordres des Préfets, des Sous-Préfets ou des Maires dans les villes au-dessus de 5,000 âmes. Le service d'activité militaire était requis par le général commandant en chef les gardes nationales. Le Pas-de-Calais fournissait 8 légions, dont une par arrondissement, plus Bapaume et Aire pour la 7e et la 8e (3). Chaque légion était divisée en 4 cohortes, chaque cohorte en 10 compagnies. Les com-

(1) Ce contingent fut porté plus tard à 2,000 hommes.

(2) Quand le contingent d'Arras rentra dans ses foyers, la garde nationale de cette ville invita les officiers revenus du camp de St-Omer à un banquet civique destiné à manifester sa reconnaissance à ces compagnies d'élite On y invita le préfet, le maire, le commandant d'armes, le chef de légion et les chefs de cohorte. La salle était décorée de drapeaux et d'inscriptions. Le buste de Sa Majesté, couronné de lauriers et entouré de petits drapeaux, fut placé au milieu de la salle. Une musique guerrière se fit entendre pendant le banquet et on porta des toasts à Leurs Majestés, à la famille impériale et aux armées françaises.

(3) Ces légions étaient commandées par MM. de Coupigny, Gosse, Berger, du Blaisel, d'Acary, Bruneau de Beaumetz, de Lasteyrie du Seillans et de Boisgérard.

pagnies de grenadiers et de chasseurs étaient composées des hommes les plus robustes. Elles devaient être tenues au complet (1).

A peine le décret était-il promulgué, dès la fin de 1806, un corps de 6,000 hommes avait été levé pour le service actif sur la garde nationale du Pas-de-Calais et des départements voisins et il avait reçu le nom de Ier corps de réserve. On en avait formé 4 légions, réunies à St-Omer, une était détachée pour faire le service de la côte. A la tête de la milice nouvelle était le général Rampon, un vieux soldat d'Egypte et d'Italie, qui avait puissamment contribué à la victoire de Montenotte. Les généraux Moreau et Gérard, dit le Vieux, étaient sous ses ordres. Confiés à de tels chefs, les gardes nationaux durent sans doute se plier à la discipline militaire. Tout homme manquant à l'appel était puni d'un an de prison. Cependant, pour leur adoucir les rigueurs du service actif, on les renouvelait de manière à ce qu'ils n'y fussent pas astreints plus de quatre mois. Cela dura ainsi jusqu'au 11 janvier 1808 (2). Les frais énormes de tous ces mouvements militaires furent laissés à la charge des communes et du département.

(1) La population du Pas-de-Calais comprenant 133,000 hommes de 20 à 60 ans, si on retirait 15.000 fonctionnaires publics ou autres dispensés, il restait 118.000 hommes ; la garde nationale de notre département comprenant 32,000 hommes, on voit qu'on prenait 1 homme sur 7.

(2) Le Ministre de la guerre fit témoigner aux gardes nationaux la satisfaction de l'Empereur pour le zèle qu'ils avaient montré en toutes circonstances, et le général Rampon, le 5 janvier, fit un ordre du jour où nous lisons : « Pour la seconde fois notre auguste Empereur vous a appelés à la défense des côtes de son empire lorsqu'à la tête de ses armées il allait repousser une nouvelle coalition Au nom de Napoléon, votre nom chéri de ralliement, vous êtes accourus sous les bannières de l'honneur, prêts à verser votre sang pour la défense

On comprend quel mécontentement devait susciter, chez la bourgeoisie surtout, l'inauguration d'un système qui l'appelait à payer l'impôt du sang. Vainement le Gouvernement essaya-t-il, par des proclamations et par des articles de journaux (1), de justifier une mesure devenue nécessaire. Le recrutement ne suffisait plus à combler les vides faits par la guerre. Dans le contingent annuel de 80,000 hommes, dont 30,000 affectés à la réserve, le Pas-de-Calais y figurait pour 11 à 1,200 hommes. Souvent l'on dut appeler par anticipation sous les

du territoire sacré. Mais, depuis quinze mois, la perfide Albion voit vos cohortes et elle n'a pas osé aborder la *côte de fer*, votre valeur en eût fait son tombeau. Et pendant ce temps, vos frères de la grande armée recueillaient une moisson de lauriers. Consolez-vous et songez qu'il n'est pas moins glorieux pour vous d'avoir fait respecter le territoire de l'Empire par un ennemi dont vous étiez forcé d'attendre l'attaque sans pouvoir l'attaquer vous-même. Notre auguste Empereur comptait sur ses fidèles gardes nationaux quand il poursuivait ses ennemis coalisés, son attente a été remplie. Son génie vient de fixer la paix sur le continent, etc. » Les gardes nationaux, de leur côté, présentèrent une adresse à leur général, puis rentrèrent dans leurs foyers.

(1) Dans le journal de St-Omer du 14 février 1807, on lit : « Tandis que nos armées victorieuses ajoutent chaque jour, par de nouveaux triomphes, à la gloire et à la prospérité de l'Empire, le génie qui nous gouverne n'a pas voulu que nos côtes restassent exposées aux insultes de l'ennemi. 6,000 hommes d'élite, commandés par le général Rampon, s'exercent tous les jours aux manœuvres On est plein d'admiration pour les évolutions que pratiquent déjà si bien ces jeunes gens qui n'en avaient pas la moindre idée Ils désireraient faire voir à la grande armée qu'elle a laissé en France des frères dignes d'elle et qui brûlent de partager ses travaux, ses périls, sa valeur ». Le *Moniteur* du 3 mai 1807 constate que la garde nationale d'élite s'exerce dans la plaine des Bruyères de St-Omer aux exercices militaires, exécute les mouvements avec précision et son zèle

drapeaux tout ou partie de la classe suivante. Ce fut ainsi que, en 1807, il fut levé 80,000 hommes sur la classe de 1808 (1). C'était la totalité. Et qui pouvait assurer que ce ne fût point insuffisant?

Ainsi la France payait-elle chèrement sa gloire sans entrevoir, à tant de sacrifices, d'autre issue que la nécessité d'en faire de plus grands encore pour conserver le fruit des premiers.

La campagne glorieuse de 1806 n'avait pas amené la paix. La Turquie, seule alliée que nous eussions sur le continent, s'était vue en butte à la vengeance de l'Angleterre et mise hors d'état d'inquiéter la Russie. Pour faire face à l'attitude menaçante de celle-ci, l'Empereur avait dû prendre ses quartiers d'hiver en Allemagne et continuer les hostilités contre des ennemis mieux aguerris que nous aux rigueurs du climat. La fortune néanmoins ne l'abandonna pas. Les deux sanglantes victoires d'Eylau et de Friedland décidèrent du sort de la campa-

annonce le désir bien prononcé de repousser toute agression de l'ennemi.

Enfin on chercha à populariser cette chanson :

Allons, pères de la patrie,
Donnez l'exemple à vos enfants ;
Ne craignez pas pour votre vie
On ménagera vos vieux ans.

(1) Le Sénat, complaisant, s'inclinait toujours devant les ordres de l'Empereur. C'était, en général, l'archi-chancelier Cambacérès qui les transmettait au moyen d'un message. Ainsi le 4 avril 1807, il s'exprima ainsi : « La haine persévérante des ennemis de la France a rendu jusqu'à présent inutiles les efforts multipliés de sa Majesté pour le rétablissement de la paix. Elle se voit donc contrainte de poursuivre ses opérations militaires ; un grand déploiement de forces peut seul amener les ennemis au sentiment de leurs intérêts... L'ardeur des jeunes Français prouve qu'ils sont dignes de marcher sur les traces de leurs aînés, etc. »

Un remplaçant coûtait alors trois mille francs.

gne et la Prusse, réduite aux dernières extrémités, dut accepter le traité de Tilsitt (juillet 1807), qui lui enlevait la moitié de son territoire. Ce traité, néanmoins, fut une faute. La Prusse démembrée vécut encore ; et c'est à notre génération de dire ce que devait être sa revanche. Maître des destinées de l'Europe, Napoléon eût pu faire alors un acte de justice et de bonne politique en ressuscitant la malheureuse Pologne qui s'était mise à sa merci. Il s'y refusa et par là il permit à la Russie d'étendre la main sur la Finlande et la Baltique, et d'asseoir sa puissance aux deux confins du continent. Il semblait dès lors que Napoléon fût pris du vertige des grandes unités nationales qui devait, à cinquante ans de distance, être une des erreurs de sa race et la perte de sa dynastie.

Mais les conséquences politiques des évènements se déroulent seulement à la longue. Aucun terme ne suffirait à rendre l'éblouissement, l'enthousiasme, le délire produit en France à la nouvelle d'une paix si rapidement achetée par d'incroyables succès. Ce fut un concert d'acclamations et de louanges sous toutes les formes : mandements des Evêques, proclamations des Préfets, adresses des Conseils généraux et des Municipalités où se mêlaient à l'action de grâces la satisfaction de la gloire acquise et l'espérance d'en goûter les fruits dans la jouissance d'une paix durable.

Le Pas-de-Calais ne demeura pas en retard. Mgr de la Tour ne cessait, pendant la guerre, d'ordonner des prières pour la conservation des jours de l'Empereur et le succès de ses armes. A chaque nouvelle victoire, un nouveau mandement provoquait de nouvelles actions de grâces (1).

(1) Ainsi Mgr de la Tour, le 11 juin 1807, dans un mandement, après avoir dit que Napoléon reconnaissait que Dieu est le chef de toute principauté, ajoute : « qu'il n'imite pas Saül, que le héros se cache dans le chrétien et qu'il mérite la protection de Dieu », il

Le Conseil général, sous la présidence de M. Vaillant, émit par l'organe de M. de Baillencourt, dit Courcol, son secrétaire, une adresse chaleureuse (2). Plus tard il

décide qu'un *Te Deum* sera chanté à l'occasion de la prise de Dantzig. Il en ordonne un second à l'occasion de la bataille de Friedland: « Je vous bénirai, Seigneur, de toute l'étendue de mon cœur et je raconterai vos merveilles, j'exalterai votre nom parceque vous avez renversé nos ennemis; ils tomberont dans la dernière faiblesse et périront devant nous, car vous m'avez rendu justice et vous vous êtes déclaré pour ma cause (Psaume 91). Pourquoi ne professerions-nous pas les mêmes sentiments que le roi prophète à la vue des victoires et des merveilles dont Dieu signale son règne. Qui a détruit leurs villes et leurs remparts et pourquoi leur mémoire périt-elle avec fracas, tandis que Dieu ne cesse de protéger ce prince extraordinaire qui, tout couvert de la poussière du champ de bataille de Marengo, donna ses premiers soins et ses premières pensées au rétablissement de l'ordre et de la paix dans l'église de France... » Ces deux mandements sont plus courts que les précédents, il semble que l'enthousiasme de Mgr de la Tour est moins grand, il est vrai que les succès ne s'obtiennent pas sans de sanglantes hécatombes. Le Préfet remercia l'Evêque, il le faisait du reste quand les mandements touchaient à la politique.

(2) Voici cette adresse: « Les victoires signalées qui avaient amené le traité de Presbourg avaient comblé la gloire de votre Majesté et semblaient avoir épuisé l'admiration et la reconnaissance de tous les Français. La paix du continent paraissait assurée et le Conseil général était loin de prévoir qu'a la session suivante il dut féliciter votre Majesté sur des succès militaires et politiques d'une telle importance, que rien dans l'histoire pût leur être comparé. Le roi de Prusse, séduit par des conseillers vendus aux Anglais, oublie tout d'un coup les avantages qu'il avait tirés de sa neutralité, et se croyant au temps du grand Frédéric, il concentre ses forces près de vos frontières et sous les prétextes les plus frivoles, il se berce de l'espoir de porter la guerre dans vos états. Votre Majesté, qu'il se flattait d'attaquer au dépourvu, le prévient à Iéna Un seul jour va détruire l'armée ennemie et le royaume de Prusse aura cessé d'exister. Un autre ennemi plus formidable, également égaré par des conseillers perfides, oublie sa défaite d'Austerlitz et croyant l'armée de votre Majesté affaiblie, il s'avance pour venger son allié détrôné. L'intrépidité des Russes ne peut résister au génie qui con-

revendiqua pour le Pas-de-Calais, une partie de l'honneur des armes françaises par le zèle qu'il avait apporté à la défense des côtes. Quant au Préfet, M. de la Chaise, son rôle pendant ce temps consistait à poursuivre patiemment l'œuvre de la réorganisation administrative et à se faire l'interprète de la satisfaction de l'Empereur envers tous ceux qui contribuaient à sa gloire.

duit notre armée invincible. Ils succombent sans déshonneur aux célèbres journées d'Eylau et de Friedland, et l'armée française est reconnue la première armée du monde. Tant de victoires et de conquêtes ne peuvent faire dévier votre Majesté des principes de modération qu'elle a constamment professés ; elle ne soutenait la guerre que pour avoir la paix et faire enfin ouvrir les yeux à toutes les puissances du continent, sur leur véritable intérêt C'est à Tilsitt qu'elle a enfin atteint le but si cher à son cœur. Les deux plus puissants monarques du monde posent les armes et se donnent la main. Les armées qui se combattaient avec tant d'acharnement, pénétrées d'une estime réciproque, s'en prodiguent les témoignages les plus touchants. Le retour de votre Majesté dans son empire est signalé par la diminution des contributions et par les lois les plus sages et les plus utiles. Il n'est pas un Français qui ne s'énorgueillisse de faire partie de votre grand et bon peuple Le Conseil général éprouve une vive satisfaction en vous assurant que dans l'harmonie qui a régné sur tout l'Empire pendant votre absence, vos sujets du Pas-de-Calais ont redoublé de zèle et de dévouement. Ils ont payé exactement leurs contributions, fourni leur contingent à la conscription. Leur garde nationale, portée à 32,000 hommes, fait encore son service et si nos perfides ennemis avaient tenté quelque expédition sur la côte, ils y auraient trouvé la honte et la mort. » Plus tard, le Conseil général constate que 10,000 gardes nationaux d'élite sont prêts à la défense des côtes, mais il espère qu'avec la paix de Tilsitt, on pourra diminuer le nombre des soldats.



Pl. 1





LES BRIGITTINES A ARRAS

HISTOIRE

DU

MONASTÈRE DE N.-D. DE SAINTE-ESPÉRANCE

En la Cité d'Arras.

(1608-1792)

par M. l'Abbé DEPOTTER,

Membre résidant.

I

Sainte Brigitte à Arras. — L'ordre du Sauveur.

Dans le courant de l'année 1342, arrivaient à Arras deux pèlerins qu'accompagnait une suite nombreuse. Ils portaient le chapeau à larges bords, le froc brun, la pèlerine chargée de coquilles. Sous ce costume modeste, on n'aurait pu soupçonner deux des personnages les plus importants de la cour de Magnus II, roi de Suède : Ulf, sénéchal de Néricie, et Brigitte, sa femme, grande maîtresse du palais. Ils venaient d'accomplir en esprit de pénitence le pèlerinage de St-Jacques en Galice, et s'en retournaient dans leur pays, visitant les sanctuaires fameux, vénérant les reliques insignes qu'ils rencontraient sur leur chemin. N'est-il pas permis de supposer que le désir d'honorer la Ste-Manne et le Cierge mira-

culeux les avait amenés à Arras? Une pieuse phalange de fidèles des deux sexes les suivait : laïques et ecclésiastiques, moines et prêtres séculiers, frères mendiants de différents ordres (1).

Ulf et Brigitte se logèrent tout d'abord dans la rue des Lombards (2), mais le sénéchal y tomba malade (3). L'exiguité de la maison où il était descendù ne permettait pas de lui donner facilement les soins que réclamait son état : Brigitte le fit transporter dans la rue Baudimont (4) chez un clerc ou chanoine de la Cathédrale, fils du seigneur de Bazentin (5).

(1) Voir le livre si intéressant : *Sainte Brigitte de Suède* (Paris, Leday, 1892), où Mme la comtesse de Flavigny a résumé et complété tous les travaux antérieurs.

(2) *Les Bollandistes*, t. III d'octobre, p. 399. — Le P. Et. Binet, *La vie admirable de sainte Brigitte* (Paris, 1634). — Le P. Ignace, *Dict. du diocèse d'Arras*, I, p. 483. — D'Héricourt et Godin, *Les rues d'Arras*, I, p. 174. — Terninck, *Arras*, p. 172. — Proyart, *Les Saints dans la ville d'Arras*, p. 88. — La rue des Lombards est aujourd'hui la rue des Charriottes.

(3) « Cum autem una cum viro suo rediret Compostella, ubi S. Jacobi apostoli sepulcrum visitaverant, et Atrebati Ulfo graviter ægrotaret, S. Dionysius Birgittæ noctu apparuit, et de mariti salute, aliisque de rebus, quæ futuræ erant, præmonuit » (*Bréviaire romain*, office de Ste Brigitte, 8 octobre).

(4) Le P. Ignace ne partage pas cet avis. Voici ce qu'il dit: « Dans le voyage que sainte Brigitte fit à Arras avec son époux, ils se logèrent en Cité, dans un cabaret appelé des Trois Rois, situé dans la rue qui conduit de la porte d'Amiens à la ville. C'est depuis longtemps une maison canoniale quoiqu'elle ne soit pas dans le cloître. Elle appartenait, en 1723, à Jérôme Desmaretz, chanoine. » (*Dict. du diocèse d'Arras*, I, p. 485).

(5) La seigneurie de Bazentin-le-Grand et Bazentin-le-Petit était située près de Péronne, en Picardie. Jean de Bazentin, qui reçut Ulf

Le mal ne tarda pas à s'aggraver, et l'Evêque vint lui-même donner les derniers sacrements au noble étranger (1). On ne saurait dire la douleur et les angoisses de Brigitte menacée de perdre son époux dans un pays dont elle ne comprenait même pas la langue. « La bonne dame fut tant désolée que Dieu, ayant d'elle compassion, lui fit apparoir Sainct Denys qui la consola, l'assurant que son mari recouvrerait la santé et ensemble s'en retourneraient en leur maison après avoir parfaict et et accomply leurs vœux et leurs dévotions. »

Ulf guérit ; il revit sa patrie et ses enfants. « Retournés qu'ils furent en leur logis, et ayant sagement pourvu à leurs affaires, saincte Brigitte sçut tant bien manier son mary qu'elle lui persuada de quitter le monde et de se faire religieux, promettant en faire autant de sa part. Le mary la crut. Ils partagèrent entre leurs enfants toutes leurs possessions et richesses, leur donnèrent plusieurs bons et saincts avertissements ; puis le mary élut l'ordre de St Bernard, se rendant moine en l'abbaye d'Alvastre, où après avoir vécu quelques années en réputation d'homme de bien, il passa de ce monde en l'autre emportant le renom d'homme sainct et bienheureux en paradis. » (2).

et Brigitte, était chanoine et écolâtre de la Cathédrale. Il fonda dans cette église une chapelle au revenu annuel de 100 mencauds de blé : 38 muids devaient être pris sur les moulins de Chauny.

(1) L'évêque que nomment les historiens est André Ghini ; mais ce prélat avait quitté le siège d'Arras depuis 1334 pour occuper celui de Tournai. On ne s'explique pas bien sa présence en cette circonstance.

(2) *Les règles et constitutions des ordres réformez des Claristes, Brigittines, etc.*, par feu M. Guillaume Gazet, pasteur de Ste-Marie-Magdelaine, à Arras. Dédiée à révérende et religieuse dame Madame Claude de Belvalet, abbesse du monastère d'Estrun, par Guillaume

Quant à Brigitte, docile aux inspirations qu'elle avait reçues à Arras, elle fonda un ordre religieux auquel elle donna le nom du Sauveur. D'après la tradition, Notre-Seigneur lui-même en dicta les règles à la pieuse fondatrice.

Le séjour de sainte Brigitte ne semble pas avoir laissé un souvenir bien profond dans l'esprit des habitants d'Arras. On ne relève qu'un fait qui s'y rapporte avant l'établissement du monastère des Brigittines. En 1477, quand Louis XI vint opprimer la ville, il voulut loger dans la maison qui avait reçu Ulf et Brigitte. Elle était alors occupée par le chanoine Pierre Duhamel (1).

Si le culte de Ste Brigitte de Suède ne paraît pas avoir été fort en honneur à Arras, il n'en était pas de même de celui de Ste Brigitte d'Irlande. Les missionnaires irlandais qui, au VII[e] siècle, évangélisèrent l'Artois y avaient implanté cette dévotion. Ste Brigitte, ou selon l'abréviation vulgairement adoptée, Britte ou Bride (2), était honorée à St-Jean-en-Lestrée ; dans les comptes de cet hôpital pour 1313 (3), on trouve :

Pour repaindre le capele Ste Bride. . . ix s.

Une dépense de même nature figure en 1308 aux comptes du bailliage (4) :

It. pour une serure à Ste Bride. . . . xx s.

Moncarré (neveu de feu G. Gazet). pasteur de Ste-Marie-Magdelaine à Arras.— Arras, 1623, chez Guillaume de la Rivière.

(1) *Journal de dom Gérard Robert*, éd. 1852, p. 19.

(2) *Birgitta, Brigitta, Britta*, en latin ; *Bridget, Bride*, en anglais ; *Brigitte, Britte, Bride*, en français.

(3) Bibliothèque nationale, fonds Colbert, 187. — Comptes des dépenses de St-Jehan en Lestrée, 1314.

(4) Bibliothèque nationale, fonds Colbert, 187. — Comptes du bailliage d'Arras, 1308.

Ste Brigitte d'Irlande est une humble bergère généralement invoquée à la campagne pour la guérison des vaches malades ; à Arras, elle avait les honneurs d'un patronage spécial, celui des prisonniers. C'est ainsi qu'entre « aultres mises faictes en 1359 à la Court-le-Comte » pour frais de pendaison, on trouve la mention suivante (1) :

De Hanekin Séghart, portant Ste Bride, pour mises v s.

Cette attribution qui ne repose que sur un jeu de mots est tout à fait dans les usages du Moyen-Age (2). Quand on donnait saint Cloud pour patron aux cloutiers et sainte Barbe aux brossiers, il était bien naturel de confier à sainte Bride les malheureux qu'on tenait sous des *brides* de fer (3).

Il y avait même, à Arras, une fondation hospitalière de ce nom. Elle est mentionnée avec d'autres établissements du même genre dans un testament de Jehan de Beauffort, du 25 août 1486 ; l'année suivante, la veuve de Guillaume Bauduin léguait (4) :

A l'ospital Ste Bride. . . . . iiij s.

Il n'existe aucune trace de cette institution (5).

(1) Bibliothèque nationale, fonds Colbert, 187. — Comptes du bailliage d'Arras, 1359.

(2) Voir à ce sujet le P. Cahier, *Les caractéristiques des saints*, p. 156.

(3) On lit dans les comptes de la Châtellenie de Lille pour 1355 : « Item, à Jehan de Terrouane, febvre, pour les ceps des prisons, tant pour les serures, une *bride de fer* à ij karnières . ij escus. »

(4) Archives départementales, registres aux testaments, 1486 et 1487.

(5) Nous devons ces intéressants détails à l'obligeante communication de notre savant collègue, M. Guesnon.

Dans l'Ordre du Sauveur, dit de Ste Brigitte, chaque monastère est double : il comprend des hommes et des femmes (1). Cette disposition, qui semble étrange aujourd'hui, n'était pas sans précédents dans l'histoire de l'Eglise. Des couvents de ce genre existaient déjà du temps de saint Basile; au XIIe siècle, le B. Robert d'Arbrissel avait institué de la même manière l'ordre célèbre de Fontevrault. Dans les deux congrégations, l'autorité était remise aux mains de l'abbesse du monastère. Une pensée de foi et un pieux symbolisme avaient inspiré cette règle : chaque couvent était consacré à la Mère de Dieu, et l'abbesse occupait dans la famille religieuse qui lui était confiée le même rang que la Vierge Marie au milieu des apôtres et des disciples.

Les apôtres sont représentés par treize religieux prêtres ; les soixante-douze disciples par quatre religieux diacres en mémoire des quatre grands docteurs de l'Eglise latine, huit frères convers et enfin soixante religieuses. Chaque maison renferme donc régulièrement quatre-vingt-cinq personnes consacrées à Dieu.

Le costume est sévère, la règle austère et rude.

Brigittins et Brigittines portent un vêtement de bureau gris, grosse étoffe de laine un peu plus forte que la bure, mais « afin qu'on puisse entrecognoistre les uns des autres, dit Gazet, les prêtres ont la croix rouge sur le côté gauche de leurs manteaux, sous laquelle croix ils mettent une pièce de drap blanc aussi large qu'une petite hostie, pour la révérence du St-Sacrement qu'ils offrent tous les jours à la messe. Les quatre diacres, à la différence des prêtres, portent un rondeau de drap blanc qui signifie la sapience des quatre docteurs, lesquels ils représentent et mettent dessus quatre petites pièces de couleur rouge, en forme de langues, pour montrer que

(1) Ces monastères doubles n'avaient de commun que la chapelle ; ils formaient, en réalité, deux couvents distincts, sous l'autorité d'une même supérieure.

le St-Esprit enflamme leurs langues à réciter les mystères de la divinité. Les frères convers portent sur le manteau une croix blanche, laquelle dénote l'innocence de leur vie, sur laquelle il y a cinq pièces de rouge en commémoration des cinq plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Quant aux Brigittines, elles ont la tête couverte d'un long voile noir retenu par une sorte de couronne en toile blanche, marquée de cinq morceaux de drap rouge, comme autant de gouttes de sang, en mémoire des cinq plaies du Sauveur.

La règle multiplie les jeûnes et les exercices de pénitence ; tous les moments sont donnés à la prière ou au travail. On se propose de suivre ainsi l'exemple de Marie, « car, disent les Constitutions, la Mère de Dieu a réparti ses œuvres en trois temps : l'un auquel elle l'a loué de sa bouche, l'autre auquel elle le servoit de ses mains, le troisième auquel compatissant à l'infirmité du corps, elle lui donnoit ses nécessités à mesure. »

Le travail des sœurs sera toujours désintéressé ; elles ne se proposeront donc jamais « ny quelque vanité du monde, ny quelque propre gain, mais, comme le labeur de la vierge Marie, l'honneur de Dieu et l'utilité des églises et des pauvres. »

La méditation continuelle des fins dernières entretiendra dans les âmes l'esprit de dévouement et de sacrifice ; c'est dans ce but « qu'il y aura toujours une bière à l'entrée de l'église ou en quelque lieu du cloître où elle puisse être vue de celles qui entrent, afin que la voïant, elles aient la mémoire de la mort, se représentant en la pensée qu'elles ne sont que terre et qu'elles retourneront en terre. » (1).

(1) Pour tout ce qui concerne l'ordre de Ste Brigitte, on consultera avec profit : le P. Hélyot, *Histoire des ordres religieux*, t. IV, p. 25 et suiv. — G. Gazet, *Règles et constitutions des ordres réformés*, etc., loc. cit. — Mme la comtesse de Flavigny, *Sainte Brigitte de Suède*, Paris, 1892, chap. V, XV, XVI.

Le nouvel institut se répandit rapidement dans le nord de l'Europe : en Suisse, en Allemagne, en Angleterre et dans les Pays-Bas. Le protestantisme fit disparaître tous ces monastères. Parmi les fauteurs les plus ardents de l'hérésie, on trouve un brigittin apostat, sorti du couvent d'Altomünster, près d'Augsbourg, Jean Hausschein, plus connu sous le nom grécisé d'Œcolampade.(1)

L'ordre de Ste Brigitte n'avait pu s'implanter en France ; il ne possédait même qu'une seule maison en Flandre, quand, en 1603, l'infante Isabelle obtint du pape Clément VIII une bulle qui modifiait sur plusieurs points importants les constitutions primitives. L'acte pontifical fut officiellement publié le 5 novembre 1604 par le nonce apostolique dans les Pays-Bas, Octave Frangipani, évêque de Tricarice (2).

A partir de cette époque, les fondations se multiplient en Flandre et dans le nord de la France. Les Brigittins, autorisés à établir des monastères simples, se fixent à Armentières vers 1620, à Douai en 1626, à Auxi-le-Château en 1627 ; quant aux Brigittines, elles vont bientôt ouvrir quatre couvents simples dans la même région.

(1) Il quitta le monastère en jetant au frère portier cette douloureuse parole : « Je puis t'appeler heureux, ta simplicité te conduit au ciel, tandis que notre vaine science nous mène à l'enfer. »

(2) Mirœus, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 150.

II

Fondation du monastère de N.-D. de Ste-Espérance.

Le couvent des Brigittines de Lille fut fondé en 1604 par le « noble et généreux messire Nicolas de Montmorency, chevalier, baron de Haverskerque, seigneur de Vendegies, de Pamèle, etc., comte d'Estaires, chef des finances des Archiducs, et dame Anne de Croy, sa femme » (1).

C'est du monastère de Tenremonde, le seul qui existât alors en Flandre, que sortit la petite colonie qui vint s'établir à Lille. Elle se composait de six religieuses conduites par leur abbesse, Anne du Bois (2). La nouvelle fondation fut accueillie avec une grande faveur, et « comme le peuple lillois est essentiellement religieux, on vit bientôt un bon nombre de jeunes filles, les plus distinguées de la ville, extrêmement désireuses d'entrer dans cet ordre, bien qu'elles en connussent toute la rigueur » (3).

Dès 1607, il fut possible de songer à une fondation nouvelle : Arras semblait tout naturellement appelé à la recevoir ; les filles de Ste Brigitte désiraient vivement

(1) G. Gazet, *Règles et constitutions des ordres réformés*, p. 117.

(2) *Gallia Christiana*, t. v, p. 240

(3) « Ut est Insulensis populus ad capessendum religionis institutum suapte natura incitatissimus, non paucæ mox ex præcipuis urbis familiis puellæ aggregandi se desiderio arsêre, quamvis probe intelligerent gravissimis se legibus obstringendas. » Buzelin, *Gallo Flandria*, 424.

s'établir dans une ville que le souvenir de leur sainte mère leur rendait particulièrement chère. La mère Isabeau Cambier (1) fut autorisée à faire les premières démarches. « Comme elle avait des parents riches, elle acheta, par leur moyen, une maison, en la Cité, dans la rue Baudimont. On lui avait proposé l'endroit où fut bâti plus tard le monastère de la Paix, mais elle tint à sa première acquisition » (2). Il n'est pas difficile de comprendre les motifs de cette préférence ; la Providence ramenait les Brigittines dans la maison même que leur fondatrice avait habitée trois siècles auparavant (3) ! C'était à cette époque l' « hôtel de la Bretaigne. » Le contrat de vente fut signé le 16 mars 1607 (4).

Mais avant de procéder à l'ouverture du nouveau couvent, il y avait bien des formalités à remplir : il fallait d'abord faire constater que son installation ne diminuerait en rien les ressources des communautés déjà existantes. Ainsi l'avait sagement ordonné le pape Clément VIII dans sa bulle de 1603. En conséquence, « furent appelés et ouys les supérieurs ou procurateurs des autres couvents ou monastères qui étoient èsdites ville et cité d'Arras et tous autres qui y pouvoient prétendre

(1) Le P. Ignace la nomme Isabelle Gambier (*Dict. du diocèse d'Arras*, t. I, p. 484).

(2) P. Ignace, *Dict. du diocèse d'Arras*, loc. cit.

(3) Voir M. Terninck, *Arras*, p. 172, et les travaux récents de M le baron Cavrois sur la Cité d'Arras. Ferry de Locre, en mentionnant cette fondation, ne peut s'empêcher de la trouver bien tardive : « Ejus ordinis cœnobium nuper in vetere Atrebatium civitate exædificatum tandem est ; quod vel exinde maturius plane oportebat. » (*Chronicon Belgicum*, p. 476).

(4) Archives départementales, série L, dossier des Brigittines. — Les lettres de ratification et de saisine sont datées du 24 février 1608.

cause ou intérest, et il apparut que le nouveau monastère pouvoit être fondé et dressé et se pouvoit sustenter sans préjudice et détriment des autres (1). »

Restait à obtenir l'approbation de l'Evêque. Jean Richardot accueillit favorablement les projets des Brigittines ; il voulut néanmoins qu'avant de s'établir, elles pussent justifier d'un revenu suffisant pour assurer l'existence des premières religieuses, et il fixa la somme de « IIIc florins de rente héritière par an pour leur sustentation et entretènement. » Un an après la signature du contrat devente, la somme exigée par l'Evêque n'était pas encore recueillie : les choses traînaient en longueur, quand le généreux bienfaiteur de la maison de Lille, Messire Nicolas de Montmorency, prit sous sa protection le nouveau monastère, et « ne voulant pas que si sainct œuvre fut retardé ou délaissé par ledit défaut de rentes, il promit de faire venir au prouffict de ladite maison et religion lesdits IIIc florins ; » et afin que « les supérieurs et proviseurs de la communauté » n'aient aucune inquiétude, le noble baron « accorde, pour la sûreté de ladite promesse, mise de faict être faicte et décrétée sur tous ses biens immeubles, quand bon semblera aux supérieurs. » L'acte fut passé le 27 juin 1608 en la cité d'Arras pardevant Mes Taffin et Le Fort, notaires de leurs Altesses (2).

(1) Gazet, *Règles et constitutions*, etc., p. 115. — « Et postquam vocatis et auditis aliorum in eisdem civitatibus et locis existentium conventuum seu monasteriorum superioribus seu procuratoribus et aliis interesse habentibus, et causâ (servatis servandis) cognitâ, constiterit in iisdem civitatibus et locis nova hujusmodi erigenda monasteria sine aliorum detrimento erigi et commode sustentari posse, et non alias, fundare et erigere permisimus — Bulla Clementis VIII apud Mirœum, *Opera diplomatica*, 1748, t. IV, p. 150).

(2) Archives départem., gros d'Arras, testam. et fondat., 1608. Donations, 194.

Quand tout fut prêt pour les recevoir, trois Brigittines, Anne Van den Brouck, Marie Tassel et Marie Sleutre, quittèrent le couvent de Lille sous la conduite de la mère Isabeau Cambier, et au mois de juillet 1608 s'installèrent dans leur nouveau monastère, embaumé du parfum de tant de précieux souvenirs. C'était le plus grand trésor de ces saintes filles, car « elles n'avaient pour toutes richesses que la grâce divine et pour dot la sainte Providence du Père céleste ; et sur ce fond, il falloit bastir et accommoder une maison pour loger de quarante à cinquante personnes sans avoir de fondateur; ce qui étoit cause qu'elles se nourrissoient fort sobrement, et cependant observoient exactement toutes les austérités de leur règle à la rigueur » (1).

En lisant ces lignes, tracées d'une main discrète par les contemporains des fondatrices, on devine les privations auxquelles durent être soumises les premières Brigittines. Des âmes charitables leur vinrent en aide, et parmi elles, il faut citer damoiselle Jacqueline Binot, veuve de Jean de Venant, dont l'hôtel etait presque contigu au couvent.

Un autre protecteur non moins dévoué fut « vénérable personne, maistre Guillaume Gazet, prestre, licentié en la sacrée théologie, chanoine du nombre des quatorze de la ville d'Aire (2), et pasteur de sainte Marie-Magdelaine en la ville d'Arras ». Par un acte authentique du 24 octobre 1608, passé devant les notaires Alexandre et Le Clercq, il reconnait « avoir récolté et perçu de diverses personnes dévotes et pieuses, jusqu'à la somme de 1,600 livres Arthois, laquelle somme devoit estre employée en

(1) *Vie de la vénérable sœur Adrienne de Venant*, p. 29, manuscrit du XVII[e] siècle appartenant à l'Evêché d'Arras.

(2) Le chapitre de la collégiale de St-Pierre, à Aire, comptait quatorze prébendes fondées en 1064 par le comte Baudouin de Lille.

œuvres pieuses et particulièrement pourveoir et assister autant que possible l'institution et érection du couvent des religieuses de sainte Brigitte, nouvellement encommencé en la citté d'Arras » (1). Les 1,600 livres, versées aux Etats d'Artois, produisirent pour le monastère une rente de 100 florins.

L'illustre abbé de St-Vaast, Philippe de Caverel, dont les largesses soutenaient toutes les œuvres de piété dans la ville d'Arras, ne pouvait refuser son concours au nouvel Institut. Il avait consenti à l'établissement des Brigittines dans cette partie de la cité qu'on appelait le *Pouvoir des Maus* (2) et qui relevait directement de l'abbaye ; il voulut encore aider à leur installation en constituant à leur profit un capital de « trois mil cens florins, courants à rente au denier seize, faisant par ung an deux cents florins de revenus, pour la nourriture et entretien de quatre religieuses. » Le prélat se réservait à lui-même et à ses successeurs le droit de nommer deux des titulaires. Ces quatre religieuses, « estoient soubmises de dire chacun jour ung *Pater* et ung *Ave Maria* pour la conservation de la discipline monastique du monastère dudict prélat et couvent donateurs, et aussi pour le repos de leurs âmes lorsqu'ils seront décédés et pour le salut de leurs fondateurs quy leurs ont donné les moïens de faire lesdictes aumosnes. » En outre, les Brigittines étaient tenues de faire porter à l'offrande dans l'église de St-Vaast le jour de la Purification « une candeille de cire blanche d'une livre », et d'envoyer au prélat « après le trespas de chaque abbesse son chapelet,

(1) Archives départem., fonds des Brigittines, 24 octobre 1608.

(2) Pour l'étendue du *Pouvoir des Maus* voir, aux Archives départementales, le plan de la ville et cité d'Arras, dressé par de Sailly en 1704.

et à l'entrée d'une nouvelle une imaige de sainte Brigitte illuminée en velin. » (1).

Dieu, on le voit, bénissait les débuts de l'institut naissant; et Sr Anne Van den Brouck, « maitresse de rare vertu et prudence, compta bientôt dans un noviciat tout en ferveur, neuf ou dix novices dont la plus jeune n'avoit que quatorze ans. Il se trouvoit parmi elles une sainte émulation à qui seroit la plus humiliée et la plus mortifiée ; s'employans au travail dans la démolition et construction des bâtimens; le reste du tems étoit toujours dans l'entretien des choses spirituelles (2). »

La plus précieuse des recrues que la Providence envoya au nouveau monastère fut la fille même de sa principale bienfaitrice, Adrienne de Venant. Il y avait à peine cinq mois que l'ordre était établi à Arras quand, malgré l'opposition de sa famille, elle sollicita et obtint son admission au couvent Eléonore Baudry, une de ses nièces, l'accompagnait. D'autres jeunes filles suivirent leur exemple ; elles appartenaient pour la plupart aux meilleures familles du pays ; il suffira de nommer « Marie-Agnès de Failly ou du Taillich, fille d'Anthoine, escuier, sieur de Sainghem, sergeant-major du régiment de don Guillaume de Verdugo pour Sa Majesté catholique, et de damoiselle Catherine de Faucompré (3). »

(1) Archives départem., série H., fonds de St-Vaast, Brigittines.

(2) *Vie de la vénérable dame Marie-Antoinette Bridoul*, deuxième abbesse du monastère de N.-D. de Ste-Espérance en la cité d'Arras, p. 17. Lille, 1667, chez Nicolas de Rache.

(3) Archives départem., fonds des Brigittines d'Arras, 9 septembre 1609. — La dot de la Sœur Marie-Agnès n'avait pas été intégralement acquittée à son entrée en religion. On trouve dans les *Résolutions du Magistrat de la Ville d'Arras* (l. 308, 20), à propos d'une « requeste présentée par les abbesses et religieuses du monastère de N. D. dict de Sainte Brigitte en la Cité, que damoiselle Eléonore de

Les ressources du monastère n'augmentaient pas avec le nombre des sujets ; ce n'était pas sans peine qu'on y vivait au jour le jour, et la mère Cambier dut s'adresser aux Archiducs pour obtenir la permission d'accepter les dons et fondations « qu'aucunes pieuses et dévotes personnes voudroient faire à leur pauvre maison. » L'abbesse le faisait justement remarquer au nom de ses consœurs : « Comme par leur reigle ne leur est permis de mendier, et ce, pour tant mieux vaquer au service de Dieu et s'y employer avec moins de distraction, leur est du tout nécessaire d'être dottés et fondés pour le moins de deux mille florins par chaqun an. » Albert et Isabelle, accueillirent favorablement « les humbles supplications des religieuses personnes les abbesses et religieuses du monastère de Notre-Dame de Ste-Espérance ; » mais ils ne voulurent autoriser les fondations que jusqu'à concurrence de 1,200 florins (1). »

Ces difficultés matérielles n'arrêtaient point l'essor des vocations ; bientôt même il fut possible de songer à former un nouvel essaim. Les circonstances en faisaient d'ailleurs une sorte de nécessité : une novice, Jeanne de Lô, avait donné avant sa profession une somme de 5,000 florins qui devait servir à une fondation. Il restait à déterminer le lieu où l'on s'établirait ; la mère Isabeau Cambier, « lilloise de naissance, mais originaire de Valen-

Faucompré, vefve de feu le docteur La Grange leur avait donné par testament la moitié de la maison à elle appartenant séant en la rue de Saint Denys en cestedicte ville pour estre le prix d'icelle emploié au bastiment de leur église en la dicte Cité, *deux cens florins prins préalablement pour le restant de la dot due par Sœur Marie-Agnès du Taillich*, sa niepce religieuse.» (30 octobre 1630). Il y avait 21 ans que Marie-Agnès était entrée au couvent.

(1) Archives départem., Brigittines d'Arras, août 1612.

ciennes (1), » fit valoir les intérêts de sa patrie. On se rangea à cet avis et le 19 mars 1613, le Magistrat de cette ville autorisa la fondation d'un monastère de Brigittines. Ce ne fut qu'en 1618 que la mère Cambier, laissant aux mains de la prieure le gouvernement de la maison d'Arras, partit pour Valenciennes avec six religieuses et une sœur laïque. Le P. Ignace (2) nous a conservé le nom de sœur Guérard et celui de sœur Barbe Létoquart qui devait bientôt devenir supérieure. Le 17 février, la petite colonie prit possession du monastère de N.-D. de la Charité (3).

Quant à l'abbesse, elle comptait bien retourner au monastère de N.-D. de Ste-Espérance ; ses filles l'y attendaient avec une vive impatience ; leur espoir fut déçu, « le bon Dieu ayant fait prendre le chemin du ciel plutost que celuy d'Arras à Madame Isabeau Cambier (4). » La pieuse fondatrice mourut en 1623.

(1) Le P. Ignace, *Dict. du diocèse d'Arras*, t. III, p. 709.

(2) Le P. Ignace, *Dict. du diocèse d'Arras*, t I, p. 484.

(3) Un nouveau couvent de Brigittines fut établi à Douai en 1627, sous le vocable de N.-D. de l'Immaculée-Conception (Le P. Ignace, *Mém.*, t. II, p. 109) ; mais le monastère d'Arras ne prit aucune part à cette fondation.

(4) *Abrégé de la vie de la vén. mère Bridoul*, p. 27.

III

La révérende mère Antoinette Bridoul et la vénérable sœur Adrienne de Venant.

La mère Marie-Antoinette Bridoul lui succéda. Née à Lille, le 29 novembre 1590, elle appartenait à une famille honorable qui avait déjà donné plusieurs de ses membres au service de Dieu. En 1603, « une maladie contagieuse l'ayant rendue orpheline de père et de mère en moins de cinq jours, elle se retira avec sa grande-mère, femme dévote et vertueuse qui jeûnoit encore bien exactement tous les caresmes, à l'âge de quatre-vingts ans (1). » Après le décès de sa grand'mère, Antoinette se sentit appelée à la vie religieuse; un attrait irrésistible la portait vers les Brigittines. Sa famille combattit ce projet; « Monsieur Vincent de Longue-Espée, son oncle du côté maternel, abbé de Los, prez de Lille, vouloit l'induire de se ranger dans son ordre (2), chez les dames de Marquette (3), l'assurant qu'en sa considération, elle seroit fort

(1) *Abrégé de la vie de la vén. mère Bridoul*, p. 8.

(2) L'abbaye de Loos, fondée en 1146, appartenait à l'ordre de Citeaux. Vincent de Longue-Epée, 31e abbé, avait été proposé par le roi d'Espagne pour un siège archiépiscopal. Parmi les faits qui honorent sa mémoire, il faut citer la réhabilitation de deux religieuses d'Oisy-le-Verger, condamnées comme sorcières par la justice d'Arleux. Ses démarches, secondées à Rome par l'illustre cardinal Bellarmin, furent couronnées de succès. Il mourut en 1619. — *Gallia Christ*, t. III, p. 307. — *Camer. Christ.*, p. 314.

(3) L'abbaye de Marquette, fondée en 1226, suivait aussi la règle de Citeaux.

considérée et aymée de Madame l'Abbesse et de ses filles. Mais cette âme également innocente et prudente, répondit doucement à Monsieur son oncle qu'elle souhaitoit de faire sa retraite en un lieu où nulle considération humaine la fit aymer, et qu'elle tascheroit de se rendre aymable par la vertu (1). ».

Aussi « voulant s'éloigner de sa patrie et de sa parenté », elle vint frapper à la porte du monastère d'Arras où elle fit profession le 9 octobre 1611. Sa prudence et ses vertus la désignèrent bientôt pour les emplois les plus importants de la communauté. « L'abbesse lui ayant donné le soin des affaires temporelles et celui de faire les provisions du monastère, elle s'en acquitta si religieusement que les semaines entières se passoient, sans qu'elle eut besoin de rompre jamais le silence, tant elle estoit soigneuse de prévoir et de donner ordre à tout en son temps. On lui confia plus tard la charge des novices, de quoy elle s'acquitta en perfection, selon sa douceur et sa prudence accoutumée. Quelque temps après on fut d'advis de la choisir pour prieure, mais son humilité luy fit trouver tant de raisons pour s'en exempter qu'on fut persuadé de la laisser dans son repos : elle dut cependant servir de conseil et d'assistante à la prieure qui gouvernoit la communauté en l'absence de l'abbesse. »

A la mort de la mère Isabeau Cambier, il n'y eut qu'une voix parmi ses consœurs pour lui déférer l'autorité, malgré ses prières et ses larmes ; et le 10 avril 1623, Monseigneur Ottemberg, évêque d'Arras, lui donna la bénédiction abbatiale. La mère Marie-Antoinette Bridoul était une personne d'un rare mérite, très habile dans la conduite des âmes et le discernement des esprits et d'une grande sagesse dans le maniement des affaires. Elle eut

(1) *Abrégé de la vie de la mère Bridoul*, p. 12.

l'occasion d'en donner la preuve dans des circonstances fort délicates.

Pendant la vacance du siège, en 1626, le Chapitre avait exigé de la communauté une redevance qu'elle n'avait pas payée jusqu'alors. La mère Bridoul ne pouvait admettre ces prétentions; « mais ne voulant faire opiniâtrement aucun acte de refus, ny pareillement accorder ce qu'on luy demandoit, elle chercha à gagner du temps. Elle insista d'avoir par escrit ce qu'on requéroit d'elle, et sur quoy la demande estoit fondée, pour la faire examiner, afin d'agir par après selon le droit et la raison.

» Là-dessus on l'empescha de vestir et d'admettre ses filles à la profession. A quoy elle fit responce que le bon droit ne vouloit pas de contrainte, et que le tort qu'on croyoit luy faire estoit son avantage, puisqu'elle auroit plus de loisir de bien éprouver et dresser ses novices à la vertu. Or sachant que Monsieur Boudot devoit bientôt prendre possession de l'évesché d'Arras, elle luy escrivit une lettre pleine de respect et de civilité, luy racontant en peu de mots tout ce qui s'estoit passé : son adverse partie fit de même, mais ce fut avec de grandes plaintes de son procédé, la faisant passer pour une opiniâtre et si arrêtée à son jugement qu'elle ne vouloit du tout rien céder. Ce bon prélat fit réponse qu'il sçavoit fort bien le contraire et qu'elle estoit toute disposée à suivre les ordres qu'il luy donneroit.

» Tôt après son entrée dans la ville, il l'honora de sa visite avec une grande démonstration de bienveillance, luy faisant offre de vestir et de recevoir ses religieuses à profession, lorsqu'elle le désireroit, et avoua en même temps que c'estoit à tort qu'on luy avoit ainsi causé tant de troubles et de difficultés. » (1).

(1) *Abrégé de la vie de la vén. mère Antoinette Bridoul*, p. 31. — Paul Boudot, né en Bourgogne, obtint à Paris, en 1604, le grade de

Le différend qui divisait le Chapitre et le monastère ne fut définitivement réglé qu'en 1630. Dans une convention conclue le 16 janvier entre Boudot et ses chanoines, on trouve l'article suivant: « *Item*, lesdits sieurs du Chapitre se contenteront pour les oblations du couvent des Brigittines de pareille reconnaissance. qu'ils ont du monastère de la Paix. » (1).

Bien que déboutés de leurs prétentions, les chanoines ne tinrent pas rigueur aux Brigittines, comme le prouva bientôt une nouvelle concession qu'ils leur firent. En effet « en 1637, le Chapitre permit à l'abbesse d'élever une chapelle dans l'étendue de son patronat et poser au clocher une cloche du poids d'environ quatre-vingts livres (2) à la charge de payer par chacun an, le jour de saint Jean-Baptiste, un cierge d'une demi-livre de cire blanche avec un patard y attaché qu'elles seront tenues de lui envoyer et présenter dans le lieu capitulaire, en reconnaissance du droit de patronat que les sieurs du

docteur en théologie et acquit dès cette époque une grande renommée comme prédicateur. Nommé par Jean Richardot chanoine, pénitencier et archidiacre d'Arras, il suivit son bienfaiteur à Cambrai, où il devint encore chanoine, archidiacre et même évêque suffragant de Cambrai, avec le titre de Chalcédoine. Le prince Albert le fit son prédicateur ordinaire Promu à l'évêché de St-Omer en 1618, Boudot fut nommé évêque d'Arras en 1627.

Ce prélat était un théologien remarquable, un helléniste et un hébraïsant très renommé. Il publia le Catéchisme et le Propre des saints du diocèse d'Arras ; on lui doit aussi un *Traité du sacrement de pénitence* (Paris, 1621), et une splendide édition in-folio de *la Somme de Saint Thomas* qui sortit en 1610 de l'imprimerie de Guillaume Rivière, à Arras.— Boudot mourut le 11 novembre 1635.

(1) M. P. Fanien, *Histoire du Chapitre d'Arras*, p. 375.

(2) En 1613, les dames de la Paix avaient obtenu du Chapitre la permission d'avoir une cloche de soixante livres seulement

Chapitre ont dans ledit monastère basti dans le district de la paroisse de St-Nicolas-en-l'Atre. » (1).

Il est probable que le malheur des temps empêcha de donner suite à ce projet de construction, car neuf ans plus tard, le 1er février 1646, « damoiselle Anne Le Mercier, fille franche de feu Antoine, escuïer, seigneur de Boiry-St-Martin, etc. et de damoiselle Marie Le Mercier, considérant que les Brigittines chez qui elle s'était retirée, n'avaient encore aucune église fondée et ne pouvaient de longtemps en faire édifier une, à raison des calamités des guerres présentes, sans assistance particulière, léguait au monastère la somme de vingt mille livres, pour l'édification d'une église propre et convenable. » (2)

Pendant la guerre avec la France, la ville d'Arras eut beaucoup à souffrir ; l'armée ennemie tenait la campagne, et l'on ne pouvait qu'à grand'peine se procurer les choses les plus nécessaires à la vie. Les privations et les épreuves ne manquèrent pas à la mère Bridoul et à ses religieuses. « En 1635, sçachant qu'une charretée de bled qu'un fermier amenoit au monastère avoit été pillée, elle leva les yeux et le cœur à Dieu et remit entre ses mains tous les biens de la maison, lui recommandant avec grande résignation son troupeau, composé lors de 48 personnes. » Rien ne pouvait ébranler sa confiance « en la Providence du Père céleste. Elle disoit souvent dans les rencontres où elle se trouvoit importunée et pressée de payer quelques debtes ou d'achepter le nécessaire qu'on ne pouvoit avoir sans argent : « Pour moi, je ne sçays avec quoy j'en pourray venir à bout ; mais vous, mon Dieu, vous le sçavez bien. Ayez compassion de cette multitude qui vous suit, il y a plus de trois jours ! »

(1) M. P. Fanien, op. cit., p. 362.

(2) Archives départem., Brigittines d'Arras, 1er février 1646.

« Lorsque la ville d'Arras fut assiégée la première fois par les Français, il n'y avoit pas vingt sols dans la maison et fort peu de provisions; elle porta pour lors son esprit à Dieu, et s'adressant à la Sainte-Vierge, elle luy envoya ses clefs et luy remit tout le soin du couvent, disant qu'elle en estoit la dame et la maîtresse, et elle sa petite servante. Puis elle encourageoit ses filles et les maintenoit toutes dans une sainte allégresse, tant par ses paroles que par ses exemples. C'est ainsy qu'elle obligeoit cette amoureuse et aymable Providence à subvenir à ses besoins; et cela arrivoit le plus souvent par des voies extraordinaires.

» Lorsqu'elle entra en charge, la maison estoit fort chargée de debtes, à raison des grands bâtimens que l'on avoit édifiés avec les dots des premières religieuses et quelque peu d'aumosnes. Elle fit si bien par ses soins et par ses industries, aidée de la grâce de Dieu que la maison estoit en état de vivre en repos si la guerre ne fût survenue. Elle disoit néantmoins qu'elle estoit très aise, puisque le bon Dieu l'avoit voulu supérieure, que ce fut d'une pauvre communauté plutost que d'une riche, et que tant qu'elle vivroit, l'on ne seroit jamais fort riche chez elle des biens de ce monde, puisqu'elle ne désiroit que le nécessaire pour l'entretien des espouses de Dieu, afin de les pouvoir maintenir dans son service pour l'amour duquel elles avoient tout quitté (1). »

L'évêque d'Arras, Paul Boudot, faisait le plus grand cas de cette vertueuse abbesse. « Il dit un jour en bonne compagnie à un certain gentilhomme de la ville d'Arras, lorsque le bruit couroit qu'une de ses filles vouloit estre Brigittine : « Laissez-la faire, Monsieur, laissez-la faire; je vous donne parole qu'elle y trouvera une supérieure qui est une fille d'esprit et de vertu : dans toutes les

(1) *Abrégé de la vie de la mère Bridoul*, p. 32-46.

visites que j'ay fait en mon diocèse, je n'ay pas trouvé sa semblable (1). »

Sous sa conduite, le monastère de Ste-Espérance devint très florissant ; il n'en faut pas d'autre preuve que cette profession solennelle de quinze religieuses que présida Mgr du Bellay, le 11 novembre 1650.

Les actes du monastère renferment à cette époque les noms des plus honorables familles de la région : *Sr Elizabeth du Failly* (16 décembre 1626), dont la sœur avait fait profession en 1609, *Sr Anne-Thècle Crugeot* (23 décembre 1625), fille de maître Jacques Crugeot, licencié ès-lois, avocat au conseil d'Artois, *Sr Marie Le Pippre* (7 juin 1626), « fille de feu Jehan Le Pippre, greffier du gros des contractz d'Artois, et nièce de Maistre Charles Lallart, licencié en la sacrée théologie, humble pasteur de l'église de Duisans (2) », *Sr Marie-Augustine Boursin* (1627), *Sr Marie-Barbe Guérard* (1630), fille de feu Charles, en son vivant orfèvre à Arras, *Sr Marguerite Legrand* (16 mai 1633), dont le père était procureur au Conseil d'Artois, *Sr Anne-Barbe Le Sergeant* (18 avril 1835), fille de Messire Le Sergeant, écuyer, seigneur d'Hendecourt, *Sr Marguerite de Frémicourt* (1644), veuve de Jacques Lesoing, *Sr Brigitte Boucher, Sr Marie-Natalie Des Lions*, etc.

Comme on le voit par les actes déposés aux Archives, les familles constituaient une dot assez modeste à ceux de leurs membres qui entraient en religion : ainsi les parents de Sr Marie Le Pippre, lui donnent « cent florins de rente héritière au rachat de deux mille florins » (3),

(1) *Abrégé de la vie de la mère Bridoul*, p. 32-46.

(2) Archives départem , gros d'Arras, 1626.

(3) Archives départem., gros d'Arras ; testam. et partages, donations (1626).

Maitre Jacques Crugeot « pour l'amour naturel qu'il porte à Anne Crugeot, sa fille, et seconder les pieux désirs qu'elle a de se rendre religieuse au couvent de N. D. de Ste-Espérance, et donner le moyen à sa dicte fille d'y vivre en communauté avec les religieuses, advenant qu'il plaise au S. Sauveur l'annescer à vœux de profession solennelle » (1), assure également au couvent « cent florins de rente héritière, » (2).

(1) Archives départem , gros d'Arras ; testam. et partages, donations (1625), cote 45.

(2) Quelque temps avant sa profession religieuse, la novice faisait son testament. Une de ces pièces nous a été conservée; nous l'insérons ici pour édifier nos lecteurs et leur faire mieux connaître les mœurs de cette époque.

« Comparut en sa personne sœur Marie-Barbe Guérard, auparavant appelée Barbe, fille de feu Charles, vivant orfèvre, et de damoiselle Jacqueline Deslaviers, demeurant en cette ville d'Arras, religieuse novice au monastère de N.-D. de Ste-Espérance, de l'ordre du Sauveur, dit de Ste-Brigitte, dans la Cité, et recognut que, comme il a plu au même Sauveur l'attirer à suivre la vie monastique et deux de ses frères et deux de ses sœurs, elle approche le temps de sa profession solennelle à l'église, où elle espère estre reçeüe par Mgr révérendissime Evesque, moyennant la grâce du même Sauveur et consentement des dames abbesse et religieuses dudit monastère ces prochains jours ; désirant faire part audit monastère de biens que ledit Sauveur lui a prêtés et avoir moïen de vivre en pauvreté et communauté audit monastère, elle avoit et a par ces présentes faict son testament absolu et irrévocable selon ce qu'il suit : »

Barbe Guérard donne au couvent 13 mencaudées de terres situées au village d'Hénu ; elle termine en ces termes :

« Ainsi faict et testé en la cité d'Arras, le 20 de décembre 1630, au parloir dudit monastère, à treille ouverte et face découverte, en la présence de dame M. Ant. Bridoul, abbesse, de sœur M Sleutre, prieure, et sœur Adrienne de Venant, représentant ledit monastère. A ce présens comme témoins appelés et évocqués, Philippe, sieur de Thieulaine, escuïer, advocat au Conseil d'Artois, Pierre Guérard, son oncle, tous lesquels avec ladite dame et religieuses ont signé ces présentes avec lesdits nottaires royaux Cazier et Le Fort. » (Archives départem . série L, Brigittines d'Arras, 20 décembre 1630).

Mais la perle cachée et vraiment précieuse du monastère était la *Sr Adrienne de Venant*. Avec la sûreté de son discernement habituel, la R. Mère Bridoul avait su parfaitement apprécier ce trésor.

Issue d'une famille des plus considérées de la Cité (1), tante paternelle du lieutenant-général de la ville d'Arras, Sr Adrienne passa trente et un ans dans la pratique de toutes les vertus religieuses. Son humilité lui fit toujours chercher les emplois les plus bas. Dieu l'en récompensa par le don d'une haute contemplation ; « rien des choses extérieures ne l'empêchait en icelle, disant un jour, au rapport de la mère abbesse : « Je trouve aussi bien Dieu à la cuisine (où elle servait ses sœurs) qu'à l'oratoire. » S'il faut en croire les récits de ses consœurs, les vivres semblaient se multiplier entre ses mains. « On luy avoit un jour apporté quelque peu de poisson qui ne pouvoit suffire pour la moitié de la communauté ; cependant elle commença à faire des portions bien grandes. Une religieuse qui estoit son assistante lui dit qu'elle n'en auroit pas assez si elle ne faisoit les portions beaucoup plus petites. Cette charitable sœur luy respond qu'elle le voyoit trop bien, mais qu'elle avoit espoir que le bon Dieu y suppléeroit ; et là-dessus commença à faire des croix et des bénédictions, faisant le reste des portions. A la fin, il se trouva que toute la communauté en avoit esté bien repue et qu'il y en estoit demeuré de reste (2). »

(1) Voir *Une famille d'Arras au XVIe siècle, La famille de Venant*, t. XXI, 2e série, p. 283 des *Mém. de l'Académie d'Arras.*— Nous reproduisons (Pl. I) le portrait de la Sr Adrienne, qu'un manuscrit de l'époque nous a conservé. Cette planche, et les deux autres qui enrichissent ce travail, sont dues à la gracieuse obligeance de M. G. Acremant.

(2) *Vie manuscr. de la vén. sœur Adrienne de Venant*, p. 157.

Cette âme privilégiée était éclairée de lumières surnaturelles ; pour obéir à l'ordre qu'elle avait reçu de ses directeurs, elle écrivit les communications qu'elle avait avec Dieu ; il y a là des pages ravissantes dont on nous permettra de citer un fragment. Elle entendit un jour Notre-Seigneur lui adresser ces paroles : « Je veux que vous soyez ma chère colombelle ; alors m'expliquant les propriétés de la colombe, il dit : Ma petite colombe est très simple ; aussi je demande de vous une grande simplicité : que votre intention soit donc toute pure, ne cherchant que mon amour et mon plaisir en toutes choses. Je vous veux donc sans aigreur comme la colombe qui n'a pas de fiel : qu'en vous ne soit que patience et bénignité, au dedans et au dehors, envers toutes et en toutes occurrences où la nature prend sujet de s'aigrir. La colombe est très pure et chaste et ne fait que gémir : ainsy vous devez estre pure de cœur et d'esprit et en continuel gémissement par les pénitences et les mortifications. Et pour la variété des plumes argentées de cet oiseau très agréable à la vue, rendez-vous en toutes vertus fort exemplaire et de bonne édification. Il vous faut particulièrement deux aisles, qui seront mon amour et mon humilité, pour voler en bas dans la connaissance de vous-même et de votre néant, prenant là une bonne réfection, vous plaisant dedans cette abjection ; et après cela, volez en haut regardant mon amour ineffable, comme je m'aime d'un amour infini et comme je mérite d'estre aymé et veux estre. Le dernier, c'est qu'il faut une demeure à la petite colombelle : je luy donne mon cœur et désire qu'elle ne bouge de cette retraite tant de nuict que de jour (1). » En lisant ces lignes, ne croirait-on pas avoir sous les yeux une page de saint François de Sales ?

(1) Manuscrit déjà cité, p. 68.

Sœur Adrienne, dont la santé était depuis longtemps ébranlée, s'éteignit doucement le 9 octobre 1639, à l'âge de 60 ans. Sa mort fut sainte comme l'avait été sa vie. « Son corps fut gardé jusques au lendemain à midi. Aucunes de ses sœurs ont asseuré d'avoir ressenti une odeur céleste près d'iceluy : il y avoit presse à qui en feroit garde. Les séculiers qui la regardoient par la grille exposée dans nostre oratoire dirent tout haut : Nous voyons une sainte qui n'a pas besoin de prières, mais qui priera pour nous elle-même ; et demandoient des fleurs desquelles elle étoit joincée afin de les baiser et garder comme reliques. Aussy plusieurs ont reçeu des grâces tant spirituelles que corporelles par ses intercessions. Il fallut, pour contenter la dévotion du peuple, distribuer quantité d'eschantillons de son linge et habit dont on accommoda beaucoup de petites croix. Et comme il arrivoit dans nostre chapelle plusieurs personnes accidentées de maladies si estranges qu'on avoit horreur de les voir, qui demandoient de pouvoir aller sur le tombeau de cette sainte nouvellement décédée, ainsi l'appeloient-ils, Madame l'Abbesse voyant que cela interrompoit fort la quiétude et le repos qu'on doit avoir dans l'oratoire des religieuses, pria la défuncte que cela ne se fit plus ; en quoy elle se montra fille d'obéissance, aussy bien après sa mort que durant sa vie (1). »

Les dernières années de la mère Antoinette Bridoul furent éprouvées par la maladie : elle fut atteinte d'une apoplexie avec un commencement de paralysie du côté gauche. Cet état dura trois ans, et pendant ce temps la vertueuse Mère se traînait de son mieux aux exercices communs, donnant à ses filles un admirable exemple de fidélité aux saintes règles. Dieu permit qu'à ces infirmités

(1) Manuscrit déjà cité, p. 228.

corporelles vinssent se joindre des peines intérieures destinées à purifier cette âme généreuse.

« Sur la fin de sa vie elle fit écrire au rév. père Vincent de Paul, fondateur et premier supérieur général des missionnaires en France, espérant que ce saint personnage lui donneroit quelque bon conseil et soulagement, comme il fit en effect. Mais sa responce ne fut reçeu qu'après la mort de cette bonne Mère que Dieu voulut encore sevrer de cette joie et consolation.

» Après un compliment fort civil et respectueux, le R. P. déclare (1) qu'il avoit conçu un grand désir de la pouvoir soulager, ayder et servir, du moins par ses prières, comme j'ay fait, dit-il, avec nostre communauté, afin qu'il plaise à la divine bonté de vous relever de vos peines ; elles me semblent si sensibles que je vous porte compassion. Je parle selon la chair : car selon l'esprit je vous estime heureuse d'estre éprouvée de la sorte, puisque ce traictement rigoureux n'arrive qu'aux âmes que Dieu chérit et sur lesquelles il a des desseins extraordinaires. Je n'ay jamais veu personne de mauvaise vie estre travaillée de ces afflictions, parce que N.-S. ne le permet qu'aux âmes qu'il veut sanctifier. Et après l'avoir encouragée de belles raisons sur l'exemple de nostre Sauveur, il achève sa lettre disant que ce luy sera un surcroit de bonheur qu'elle ne pourra connoistre que dans le Ciel si elle meurt sur cette croix ; sa patience sera couronnée et les douleurs changées en félicités éternelles. Vivez, luy dit-il, dans cette espérance ; encouragez-vous de cette pensée et demeurez humblement soumise à la conduite amoureuse de vostre divin espoux, en qui je suis, etc. (2) »

(1) Cette lettre de saint Vincent de Paul ne se trouvant pas dans les recueils récemment publiés, nous donnons l'analyse que nous ont laissée les Brigittines d'Arras.

(2) *Abrégé de la vie de la vén. M. Ant. Bridoul*, p. 77.

La mère Marie-Antoinette Bridoul s'endormit dans le Seigneur, le 13 octobre 1656, à l'âge de 66 ans, après quarante-cinq années de profession religieuse. Elle fut enterrée dans la chapelle du couvent qu'elle avait fait bâtir, « au lieu même qu'elle s'étoit choisi, dans un tombeau tout contre le sépulcre de sa sainte fille et religieuse, sœur Adrienne de Venant, d'heureuse mémoire (1). »

Il y a quelques années, des fouilles exécutées sur l'emplacement de l'ancienne chapelle et du cimetière de l'abbaye, amenèrent la découverte de deux anneaux précieux qui font actuellement partie de la riche collection de M. le Gentil. Ces deux pièces, d'une assez grande valeur intrinsèque, puisqu'elles sont en or, offrent un véritable intérêt artistique ; elles ont été décrites dans le *Vieil Arras*, p. 239 ; on en trouve le dessin dans les planches (pl. LXX) de l'*Arras* de M. Terninck (2).

L'un de ces anneaux, du poids de 15 gr. 99 cgr., rappelle le style du XV[e] siècle ; il porte au châton un Christ en croix placé sous une arcade trifoliée, accosté de deux personnages, la sainte Vierge et saint Jean l'évangéliste. Sur le bandeau sont gravés, à l'extérieur, les mots S[TA] BRIGITA, et à l'intérieur le monogramme IHS.

Le second anneau, du poids de 12 grammes, paraît plus ancien ; il est d'une facture moins artistique et moins soignée que le précédent. Ce sont les mêmes détails d'exécution, les mêmes inscriptions, mais à l'intérieur du bandeau, nous lisons les quatre lettres S. A. D. R. On n'en saurait douter : la pioche du fossoyeur a mis au jour une véritable relique, l'anneau de la vén. sœur Adrienne de Venant. Dans l'ordre de Ste-Brigitte, chaque religieuse recevait, au jour de sa profession solennelle,

(1) *Abrégé de la vie de la vén. M. Ant. Bridoul*, p. 100.

(2) Voir planche II.

un anneau, symbole de son alliance mystique avec N.-S. (1); cet anneau était en or assez généralement, comme on le verra plus loin dans le procès soutenu, en 1704, par l'avocat Pierre-André Galhaut.

Sous l'administration de la R. mère Cambier, le monastère ne fait aucune acquisition d'immeubles et, à part quelques mesures de terre données par la S[r] Gillette Boursin, il ne possède aucune propriété territoriale. Ce fait s'explique aisément: à cette époque, il importe avant tout de faire face aux nécessités d'une installation coûteuse, malgré son extrême modestie ; il faut payer le terrain et les constructions du nouveau monastère : aussi les pieuses libéralités des bienfaiteurs et les dots des premières religieuses étaient-elles employées à acquitter les dettes.

A la mort de la rév. mère Cambier, la situation s'était améliorée ; l'œuvre était établie, mais les fondations deviennent nécessaires pour assurer son existence: nous les voyons se multiplier sous la sage direction de la rév. mère Bridoul.

Le tableau suivant présente les accroissements successifs des propriétés du monastère pendant la première moitié du XVII[e] siècle (2) :

(1) Le P. Hélyot, *Hist. des ordres religieux*, t. IV, p. 29. — Binet, *Vie admirable de Ste Brigitte*, p. 370. — M[me] la comtesse de Flavigny, *Sainte Brigitte de Suède*, p. 546.

(2) Archives départem., série L, Brigittines.

Dates.	Dons ou acquisitions.	Contenances.	Localités.
30 janvier 1621.	Dot de Sr Gillette Boursin.	5 mencaudées de bled	St-Amand.
30 juin 1627.	Donation de Sr Marie Boursin.	3 mencaudées, 20 verges.	Souastre.
20 décembre 1630.	Dot de Sr Marie-Barbe Guérard.	13 mencaudées.	Hénu.
3 novembre 1631.	Dot de Sr Marie-Marg. Le Grand.	9 mesures (2).	Arleux-en-Gohelle.
18 avril 1635.	Acquisition.	15 mesures 1/2.	Habarcq
»	»	12 mesures 1/2.	Hermaville.
5 octobre 1638.	Don de Jeanne-Rufine Le Pipre.	13 mencaudées 1/4.	Richebourg.
20 octobre 1646.	Don de Jean de Févin.	4 mesures de terres.	Croisilles.
»	Id.	5 mesures 1/2 de terres.	Fontaine
1er février 1646.	Legs de Dlle Anne Le Merchier.	20 mesures 1/2 de terres à labour.	Chocques.
»	»	30 mesures manoir, prés, terre lab.	La Gorgue.
14 février 1659.	Dot de Sr Marie Valle.	7 mencaudées 1/2 et un manoir.	Ficheux.

(2) Ces terres furent données par Jean Le Grand, procureur au Conseil d'Artois. Elles relevaient du chapitre de S-Pierre, à Lille, et la R. mère Bridoul eut à leur occasion un procès à soutenir, en 1638, contre les chanoines (Voir Archives départem., série C, n° 215) de cette collégiale.

IV

Les révérendes mères Persant, Desprez et Guérard

La mère *Michelle* Persant, troisième abbesse du monastère de N.-D. de Ste-Espérance, entra en fonctions du vivant même de la mère Bridoul. Cette sainte religieuse, sentant ses forces diminuer, « avait remis très humblement sa charge ès mains des vicaires-généraux du siège épiscopal d'Arras vacquant. » On espérait qu'elle « pourroit beaucoup aider et servir sa consœur par ses bons conseils, fondée sur l'expérience qu'elle s'estoit acquise avec tant de succès dans un gouvernement de trente deux ans et demy ; elle-même étoit si heureuse de cet estat de soumission qu'elle souhaittoit une plus longue vie, si c'eust esté la volonté de Dieu, afin de donner de beaux exemples d'obéissance. » Ces pieux désirs ne devaient pas se réaliser, et la mère Persant eut bientôt à rendre les derniers devoirs à celle qui avait été la seconde fondatrice du monastère. « Ses funérailles se firent fort honorablement : Monsieur le Chantre de la Cathédrale, en qualité de supérieur, chanta son service le corps présent et fit une petite oraison funèbre, fort à propos prenant pour son thème : *Ego Mater pulchræ dilectionis, etc. Je suis la Mère de belle dilection, de crainte, de connoissance et de sainte espérance* (1), paroles que la sainte Eglise accommode à la sainte Vierge et qui furent fort bien expliquées à la louange de celle qui avoit si longtemps

(1) *Eccli*, xxiv, 24.

tenu sa place au monastère, ainsi que Jésus-Christ l'ordonne dans la règle (1). »

La mère Persant et ses religieuses mirent un soin filial à recueillir les souvenirs qui se rattachaient à leur Institut ; nous leur devons les deux biographies édifiantes auxquelles nous avons fait d'intéressants emprunts.

L'abbrégé de la vie de la vénérable dame Marie-Antoinette Bridoul, *très digne abbesse du monastère de N.-D. de Ste-Espérance,* parut à Lille en 1667, chez Nicolas de Rache, à la Bible d'Or. C'est un petit volume in-18 de 110 pages (2). Il porte l'approbation donnée le 6 février 1666 par Mr. Gilles Pollart, licencié en théologie, chantre et chanoine de Notre-Dame d'Arras, censeur des livres. L'œuvre est dédiée « à Monsieur Jacques Bridoul, seigneur de Burgaud, Ennetières, Averdoing, etc., conseiller du Roy et premier assesseur de la gouvernance de Lille. » Le père de Jacques Bridoul était l'oncle et le tuteur de l'ancienne abbesse.

La vie de la vénérable religieuse Sr Adrienne de Venant, *du monastère de N.-D. de Ste-Espérance, ordre du Sauveur, dit de Ste-Brigitte, dans la Cité d'Arras,* forme un ouvrage beaucoup plus important. C'est un manuscrit carré de 271 pages dont les folios seulement sont numérotés. Ce travail, tout prêt pour l'impression, est revêtu, comme le précédent, de l'approbation du chanoine G. Pollart, en date du 14 janvier 1668. Le récit des faits est suivi d'une série de témoignages signés de la main des anciennes compagnes de la Sr Adrienne ; chacune des survivantes a voulu renfermer dans ces pages l'hommage de sa respectueuse admiration pour cette sainte reli-

(1) *Abrégé de la vie de la vén. D. M. Antoin. Bridoul*, p. 79-81.

(2) Bibliothèque communale d'Arras, *Histoire des religions*, n° 1523.

gieuse (1). Le volume est dédié au neveu de Sr Adrienne, « Monsieur Vincent de Venant, escuïer, Sr de Graincourt, Saternault, Wagnonlieu, etc., lieutenant-général de la ville et gouvernance d'Arras. »

Ces deux ouvrages révèlent chez leurs auteurs un véritable mérite littéraire ; le style est exempt de la prétention qu'on rencontre trop souvent dans les écrivains de la même époque ; les faits sont présentés d'une manière claire, rapide et toujours intéressante. Ces qualités se manifestent surtout dans la *Vie d'Adrienne de Venant*.

La R. mère Persant ne négligeait aucune occasion de travailler au développement de son Institut. Lorsqu'en 1667 le roi vint à Arras avec toute sa cour, avant de se rendre en Flandre, il logea au palais épiscopal ; la reine fut reçue pendant trois jours au couvent de N.-D. de Ste-Espérance (2). Pour reconnaitre le bienveillant accueil des Brigittines, Marie-Thérèse leur proposa un établissement en France ; « on prit même quelques arrangements là-dessus ; mais la chose ne réussit pas, non plus que le couvent qu'on avait projeté de fonder à Cambrai (3). »

(1) Nous reproduisons les noms des signataires, ils peuvent offrir un certain intérêt au point de vue de l'histoire locale Toutes les compagnes de la Sr Adrienne ne figurent pas dans cette liste ; depuis 1639, « plusieurs déjà l'ont suivie en l'autre vie » :

Dame Michelle Persant, abbesse.
Sr Marie-Brigitte Despret, prieure.
Sr Marie Sleutre, jubilaire, fondatrice.
Sr Antoinette de Raulin.
Sr Marie Fernandès.
Sr Marie Hanon.
Sr Marie-Madeleine de Villers.
Sr Marie-Agnès du Failly.
Sr Anne-Thècle Crugeot.
Sr Marie-Françoise Boursin.
Sr Anne-Raphaëlle Maihon.
Sr Marie-Barbe Guérard.
Sr Marie-Anne Cocquel, dit Mercier.
Sr Marie-Joseph Cocquel, dit Mercier.
Sr Marie-Catherine Le Sergeant.
Sr Anne-Euphrasie de Landas.

(2) Manuscrit : *Faits notables sur l'Artois*, appartenant à M. Moncomble-Colin, I, 441.

(3) Le P. Ignace, *Dict. du diocèse d'Arras*, t. I, p. 484.

L'absence de documents ne nous permet pas d'établir d'une manière complète la succession des abbesses depuis la R. mère Persant jusqu'à la R. mère Marie-Catherine Legrand, en 1780. Les noms et les faits que nous relevons dans cette partie de notre histoire sont fournis par les actes déposés aux Archives départementales.

En 1672, la R. mère *Marie-Brigitte* DESPRET est investie de la dignité abbatiale; elle a pour auxiliaire la *Sr Marie-Barbe* GUÉRARD, qui devient à son tour abbesse du couvent en 1681. A cette époque, *Sr Jeanne-Florence Crignon* est prieure et *Sr Natalie des Lyons*, procuratrice; on trouve encore au couvent *Sr Catherine-Joseph Gosson* et les trois *Srs Marie-Christine-Thérèse*, *Marie-Emmanuel* et *Isabelle-Léopoldine-Guillemette Hauwel;* cette dernière, professe de 1683, mourut en 1701.

Dans le cours de l'année 1684, la chapelle des Brigittines fut le théâtre de grandes fêtes religieuses auxquelles s'associa la ville d'Arras tout entière. Un Jésuite, originaire des environs, le R. P. Payen, dont la tante était Brigittine, obtint de Rome, pour le couvent de N.-D. de Ste-Espérance, le corps de saint Benoît, martyr, qu'on avait retiré des catacombes. Les précieuses reliques arrivèrent à Arras et furent d'abord déposées dans l'église des Jésuites. L'évêque Guy de Sève procéda à leur reconnaissance, puis le Chapitre permit aux Brigittines d'en faire la translation solennelle (1). « Les clercs du Séminaire allèrent processionnellement quérir le corps du saint martyr et le transportèrent dans la chapelle du couvent (2). » On institua en son honneur une fête spéciale qui se célébrait tous les ans le premier dimanche d'août.

(1) Répertoire du ch. Théry, *Permittitur religiosis Brigittinis processionem facere occasione reliquiarum S. Benedicti, martyris, an. 1684* (Titres, p. 10).

(2) Le P. Ignace, *Mém. du diocèse d'Arras*, t VII, p. 425. — *Dict du diocèse d'Arras*, t Ier, p. 485.

Deux ossements furent déposés dans le trésor des reliques de la Cathédrale ; l'un d'eux, un os de l'avant-bras, échappa aux profanations de la Révolution et se trouve aujourd'hui à l'église St-Nicolas-en-Cité, dans la châsse dite de la Manne (1). Le grand séminaire obtint aussi un fragment du corps saint, *costulam vel costam ;* et la R. M. abbesse de Ste-Madeleine d'Etrun dut à la pieuse confraternité qui unissait les deux monastères de posséder un ossement qui fut enfermé dans un reliquaire en bois garni d'argent (2).

La dévotion des fidèles entoura bientôt de nombreux hommages ces precieuses reliques, *quæ magna cum veneratione et devotione asservantur* (3). Le 14 mars 1687, Florence Foucquier, d'Arras, fonde en la chapelle des Brigittines « un haut double à perpétuité, le plus solennel que se pourra, en l'honneur de sainct Benoist, martyr, dans le temps ou octave de sa feste, moyennant 2,000 l. » ; elle donne aux mêmes religieuses 300 l. à charge de services religieux, « sa belle nappe et serviette de damas pour leur autel (4) ».

Lorsqu'en novembre 1696 parut l'édit prescrivant la création de l'*Armorial général*, toutes les communautés durent adresser leurs armoiries aux bureaux chargés de les vérifier et de les enregistrer. Le monastère de N.-D. de Ste-Espérance envoya donc ses armes qui n'étaient autres que celles de Ste Brigitte, adoptées d'ailleurs par tout l'Institut. A la mort de son mari, la sainte veuve

(1) Cette relique fut soumise, le 10 juillet 1806, à l'examen d'une commission épiscopale qui en reconnut l'authenticité.

(2) Les procès-verbaux concernant ces diverses reliques sont conservés aux archives de l'évêché d'Arras. Ils portent la signature de M. J.-B. Palyart, docteur en théologie de la Faculté de Paris, chanoine et vicaire-général d'Arras.

(3) Extrait des procès-verbaux.

(4) Archives départem., gros d'Arras, testam., n° 314.

avait *écartelé le lion d'or des Folkungs avec la croix, la couronne d'épines et les cinq plaies du Sauveur* (1). Ces trois derniers quartiers se retrouvent dans les armoiries du monastère, comme le prouvent, malgré certaines différences, les deux blasons qui nous ont été conservés (2).

Le P. Constantin donne aux Brigittines l'écu losangé entouré de la cordelière de soie ; et en arrière, en pal, une crosse tournée en dedans : l'écu est *écartelé : aux 1 et 4 d'argent semé de fleurs de lys de gueules, au 2 d'or à la couronne d'épines de sinople ; au 3 aussi d'or à la croix alaisée de gueules ; chargée en cœur d'une hostie d'argent* (3). Dans son Epitaphier, Lefebvre d'Aubrometz décrit les armes du monastère de la manière suivante : « L'abbaye de Ste Brigide de la ville et de la cité d'Arras en Arthois porte pour armoiries : *mi-partie de gueulle et d'or sur laquelle deux lettres de l'alphabeth chrestienne, sçavoir C et T, le tout d'or ; et l'autre mi-partie copée en chef d'or à une couronne d'épines au milieu du sinope, et en point d'argent à cinq plaies coulantes de gueulle, une à chacun coing et une autre au milieu* (4) ».

(1) Comtesse de Flavigny, *Sainte Brigitte de Suède*, p. 189. — Ulf portait *taillé de gueules sur azur au lion d'or* (des Folkungs) *armé, lampassé et denté d'argent brochant.* — *Ibid*, p. 24.

(2) Voir notre planche II.

(3) Le P Constantin, *Histoire du comté d'Artois*, I, p. 467. — Manuscrit en quatre volumes in-folios appartenant à la bibliothèque de M. Moncomble-Colin.

(4) L'Épitaphier de Lefebvre d'Aubrometz se trouve dans le P. Ignace, *Addit aux Mém.*, t. VI, p. 320 — Dans *Le couvent de la paix de Jésus*, ouvrage couronné par l'Académie d'Arras, M. G. Acremant reproduit p 40 les armoiries des dames de la Paix qu'il emprunte aussi à l'Epitaphier ; elles portent également « les deux lettres alphabétiques chrestiennes C et T » qui désigneraient, selon notre auteur, la Cité d'Arras où les deux monastères étaient situés.

Pour quelle cause les bureaux établis en exécution de l'édit de 1696, ne voulurent-ils point recevoir et enregistrer l'un de ces blasons que tant de traditions attribuaient aux Brigittines, on l'ignore ; toujours est-il que « l'état des armoiries présentées à NN. SS. les Commissaires généraux du Conseil, députés par S. M., par arrests des 4 décembre 1696 et 23 janvier 1697 » décrit en ces termes les armoiries du couvent d'Arras : *d'argent, à une Ste-Vierge de carnation, tenant l'enfant Jésus de même sur son bras dextre, et de sa main senestre tenant un sceptre d'or, la Vierge vêtue de gueules et d'azur, et couronnée d'or* (1).

De nouvelles acquisitions et quelques fondations sont faites au profit de la communauté pendant la seconde moitié du XVII[e] siècle (2) ; en voici le tableau :

(1) *Armorial général de France, Artois et Picardie*, reg. 1[er], n° 114 (Arras). — *Armorial d'Artois et de Picardie*, par Borel d'Hauterive, p. 39. — *Armorial des villes, abbayes, etc., du Pas-de-Calais* par F de Monnecove, Arras, 1872, p. 11.

(2) Archives départem., série L.

Dates.	Donations ou acquisitions.	Nature et importance.	Localités.
17 octobre 1656.	Donné par Deslaviers, père et fils.	6 mesures de terre.	Neuvireuil.
Id.	Id.	7 mesures.	Vitry.
17 juin 1661.	Acquisition.	28 mesures.	Pénin.
13 novembre 1661.	Acheté au S[r] Arnould de Thieulaine.	84 mencaudées.	Bihucourt.
26 juin 1671.	Acheté à Messire de Croy, C[te] de Solre.	105 mesures.	Béthencourt.
Id.	Id.	3 mesures d'enclos.	Tincques.
11 mars 1673.	Don de Barbe Le Roux, V[e] de J. Boniface.	33 mesures de terres à labour.	Rocourt-en-l'Eau (1)
9 septembre 1675.	Don de Barbe Lebon.	3 coupes de pré.	Feuchy.
13 octobre 1687.	Acquisition.	6 mencaudées, 3 boitelées.	Hendecourt.
5 mars 1687.	Acheté à M[e] Laurent Allard, proc. au C[l].	10 mencaudées.	Ervillers.
22 février 1691.	Acheté à Anne Vallet, V[e] de J. Caron.	16 mencaudées.	Bancourt.

(1) Rocourt-en-l'Eau est un hameau de Magnicourt-en-Comté, près de la Thieuloye.

V

Les Brigittines pendant le XVIIIe siècle

En 1700, les Brigittines achètent une propriété attenante à leur couvent, l'hôtel d'Hostrate qui appartenait au duc d'Aremberg (1). Il est probable que la communauté n'avait pas besoin de tout le terrain occupé par cet hôtel, car nous le trouvons en 1720 loué à M. de Valicourt, sieur d'Ambrines (2).

Dans les actes de cette époque, nous rencontrons les noms de l'abbesse mère *Marie-Claire* DE ROCOURT, *Sr Marguerite-Florence Parent*, prieure, et *Sr Marie-Natalie Blaire*, dépositaire. L'ancienne dénomination de procuratrice a disparu. Citons encore les *Srs Mathon, Pelet, Anne-Marie du Brusle, Marie-Madeleine Platel, Jeanne-Françoise Godard,* et *Marie-Anne Blaire*, sans doute la nièce de la dépositaire.

La profession religieuse de cette dernière fut l'occasion d'un procès dont le P. Ignace nous a conservé une pièce intéressante. C'est le « Mémoire pour Pierre-André Galhaut, avocat, et damoiselle Marguerite-Françoise Blaire, sa femme, contre les abbesse, prieure et religieuses

(1) *Dict. du diocèse d'Arras*, t. Ier, p. 484.

(2) Au registre aux grâces de St-Vaast, 1710-1714, f° 46, on lit, à la date du 27 février 1710 : « M. de Valicourt, Sr d'Ambrines, fait demander permission d'agrandir l'escalier de l'entrée de sa maison appartenant aux Brigittines, au pouvoir d'Emaux, tenante à leur couvent, nommée l'hôtel d'Hostrate. »

Brigittines de la cité d'Arras, demanderesses par requête du 28 octobre 1704 (1). »

Voici les faits qui avaient donné lieu à cette action judiciaire. Après le décès de ses parents, Marie-Anne Blaire, belle-sœur de Galhaut, avait témoigné l'intention d'entrer aux Brigittines. Pierre Galhaut, et le tuteur de la postulante, Jérôme Le Roy, convinrent avec l'abbesse, le 30 mars 1702, de payer pour la dot quatre mille livres: la novice devait en outre apporter son trousseau.

Le 20 avril, Marie-Anne fait son testament, et le 23, elle entre au couvent. Le Roy et Galhaut versent la somme convenue, il leur en est donné « décharge pure et simple, sans aucune réserve, si ce n'est pour une bague d'or (2) qui sera fournie en son temps. »

Le 30 juin 1703, deux mois avant de prononcer ses vœux, Marie-Anne fait un nouveau testament dans lequel elle laisse au couvent une somme de 2,300 livres destinée à la fondation de quelques messes et à l'achat d'un ornement pour la chapelle : cette fois, Galhaut se refuse à acquitter les volontés de sa nièce, et l'abbesse, après plusieurs réclamations inutiles, dut avoir recours aux

(1) Le P. Ignace, *Addit. aux Mém*, t v, p. 139. — Pierre-André Galhaut, avocat au Conseil d'Artois, fut nommé substitut du procureur-général du roi en 1701 et devint, en 1708, conseiller d'Artois. — M. de Cardevacque a consacré une étude à la famille Galhaut dans les *Mém de l'Académie d'Arras*, 2e série, t XIV, p. 248.

(2) Cet anneau, semblable à celui de sainte Brigitte, est orné de la croix du Rédempteur sous laquelle se tiennent la sainte Vierge et saint Jean. Il devait être passé au doigt de la nouvelle religieuse le jour de sa profession. Le prêtre le lui remettait en disant : « Je te bénis comme épouse et possession éternelle du Seigneur ». (Comtesse de Flavigny. *Sainte Brigitte de Suède*, p. 546). Comme on l'a vu plus haut, deux de ces anneaux ont été retrouvés dans le terrain de l'ancien couvent de nos Brigittines

tribunaux. Nous ignorons quelle fut l'issue du procès.

Sous l'administration de la R. mère *Marie-Claire* Mathon, le monastère semble atteindre le plus haut point de sa prospérité matérielle. Le P. Ignace qui l'avait visité s'exprime ainsi : « Le couvent des Brigittines est à présent situé dans un vaste terrain ; il y a un grand corps de logis qui renferme le dortoir, le cloître, la chambre commune et les autres lieux réguliers (1). »

Une belle et grande église a enfin remplacé l'ancienne chapelle aux proportions si exiguës. Cette dernière, comme on peut le voir sur le plan dédié par de Sailly en 1704 au cardinal de Bouillon, abbé de St-Vaast, n'était qu'une sorte d'oratoire de cinq toises de long sur trois de large, comprenant à peine 60 mètres de superficie. Le nouvel édifice devait être considérable si l'on en juge par l'*Etat de la communauté* au 28 février 1728 ; il figure dans les charges du monastère pour une somme de plus de 50,000 livres (2).

Cet *état*, dressé par les officiers civils, est un document intéressant qui permet de connaître très exactement la situation des Brigittines. A certaines époques les gens du Roi se rendaient dans les couvents munis d'un questionnaire fort détaillé auquel les supérieurs étaient tenus de répondre : il fallait déclarer les ressources du monastère et jusqu'au chiffre des aumônes reçues annuellement. Cette estimation, disait l'instruction, doit se faire « sur le pied commun de ce qu'ont produit les dix dernières années. » Il nous est donc facile de reconstituer le monastère à cette époque.

L'*Etat des personnes* comprend 44 religieuses dont

(1) Le P. Ignace, *Dict. du diocèse d'Arras*, t. Ier, p. 484.

(2) Archives départem., série C., 392.

38 religieuses de chœur et 6 converses (1); il n'y a pour le moment ni postulantes, ni novices. Les Brigittines, obligées à la récitation du grand office ne peuvent se livrer à aucun travail manuel; pour la même raison elles n'ont « nulles petites pensionnaires et nulles dames retirées payant pension. » Elles ne reçoivent aucune aumône annuelle.

L'*Etat des revenus et des charges* est aussi curieux qu'instructif :

I. Les rentes de la communauté s'élèvent à 2,511 livres 1 sol 8 deniers ; elles sont produites par un capital de 45,208 livres, placé en grande partie sur le domaine du roi, les Etats d'Artois, la ville d'Arras, les Etats de Lille et la communauté des procureurs d'Arras.

Les biens-fonds comprennent 412 mesures de terre et deux maisons : ils donnent un revenu annuel de 1,730 l. et un demi-chapon, ils rapportent en outre 276 razières de blé à titre de redevance.

Au total, le revenu est de 4,241 l. 1 s. 8 d., un demi-chapon et 276 razières de blé.

II. Les charges atteignent le chiffre de 71,014 l. 14 s. 7 d. ; elles se divisent en trois catégories : les charges immobilières, réelles et seigneuriales, enfin les charges personnelles :

1° Les charges immobilières montent à 57,405 l. 5 s. ;

(1) Nous reproduisons les noms d'un certain nombre de religieuses mentionnées dans ce document :

R. M. Marie-Claire Mathon, abbesse.
Sr Marie-Liévine Leleu, sous-prieure.
Sr Marie-Anne-Brigte Bayart, dépositaire.
Sr Marie-Alexis Delattre, 71 ans.
Sr Anne-Thècle Mayeur, 70 ans.
Sr Claire Asselin, 68 ans.
Sr Catherine-Joseph Gosson, 68 ans.
Sr Marie-Gabriel Parent, 63 ans.
Sr Constance de la Rue, 50 ans.
Sr Marie-Hélène Le François, 52 ans.
Sr Marie-Angélique Le Febvre, 56 ans.
Sr Marie-Gertrude Denis, 50 ans.
Sr Anne-Joseph Danvin, 60 ans.
Sr Marie-Thérèse Prossès.
Sr Marie-Lucrèce de St-Vaast.
Sr Marie-Catherne-Isbergue Dufresne.
Sr Marie-Barbe Bonel
Sr Marie-Jeanne Duquesnoy, etc., etc.

6,800 l. sont destinées à des réparations urgentes. Il reste à payer 50,000 fr. pour la construction de la nouvelle église.

Les dépenses ordinaires de réparation et d'entretien se sont élevées, dans les dix dernières années, pour le couvent d'Arras à 5,264 l. 17 s., soit 526 l. 10 s. par année commune, et pour les maisons et cense de Richebourg et de la Gorgue à 787 l. 18 s., soit 78 l. 15 s. par an ;

2° Les charges réelles et seigneuriales sont de 222 l. 9 s. 7 d. Quelques-unes sont intéressantes à mentionner:

A Sa Majesté, don gratuit, 118 l. 6 s.

A l'Hôtel-Dieu de la Cité, rente foncière, 8 s.

A l'église St-Nicolas-en l'Atre, rente foncière, 16 s.

Aux églises St-Nicaise et St-Nicolas, pour la décharge d'un haut-double et d'un obit, 22 l.

A l'abbaye de St-Vaast pour rachapt d'indemnité, 34 l.

A ladite abbaye pour rente foncière et seigneuriale, 7 s. 1 d. royaux, 16 chapons, une demi-poule et 16 razières d'avoine.

A Messieurs du Chapitre pour rente foncière, 2 chapons et 2 s. d'argent. Hommage annuel à Messieurs du Chapitre d'Arras au jour de St-Jean-Baptiste, un cierge d'une demi-livre et un sol, etc., etc.

« Plus, dit l'état officiel, nous payons les droits d'indemnité tous les 40 ans aux seigneurs de qui les immeubles que nous possédons sont tenus et mouvans, sur le pied du 10e denier de l'estimation ;

» Plus, nous payons pareillement auxdits seigneurs le droit de relief sur le même pied que dessus à la mort de chaque religieuse que nous baillons pour homme vivant et mourant, sans les droits des dénombrements » ;

3° Les charges personnelles montent à la somme de 13,387 l. La communauté dépense tant en habillements qu'en frais de nourriture, environ 11,750 l., « à l'avenant, dit le rapport, de 250 l. à chaque religieuse annuelle-

ment. » Deux tourières reçoivent 72 l. de gages ; leur nourriture est estimée 400 l. Le salaire et la nourriture du jardinier sont évalués à 100 l.

L'entretien de la sacristie s'élève à 350 l.; le petit sacristain (c'est sans doute l'enfant de chœur) reçoit 15 l.; M. Varet, premier chapelain, 220 l., « compris sa messe journalière ; » M. V. Cauchet, deuxième chapelain, 180 livres ; quant à M. Le Febvre, le confesseur de la communauté, il touche « une petite rétribution par an de 100 livres. »

Les frais d'infirmerie, médecin, chirurgien, « apotiquaire » ne dépassent pas 200 livres par an. Notons encore cette dernière mention : « Nous n'avons pas de gens d'affaires. » Comme il est facile de le voir, ce budget est loin d'être en équilibre ; et même en ne tenant pas compte des dépenses faites pour l'église, il fallait dans les prévisions laisser une place considérable à la charité et aux libéralités des fidèles. Cependant, en 1750, l'état officiel constate une légère augmentation dans le nombre des religieuses : elles sont quarante-sept et disposent d'un revenu de 8,000 livres.

Aucun fait particulier ne signale l'administration de la R. mère *Marie-Scolastique-Gertrude* DE SONGNIS ; les Srs *Marie-Thérèse-Albertine Prossès* (1756), *Marie-Marguerite Manessier* (1758), *Rosalie Pamart* (1762), *Marie-Catherine-Isbergue Dufresne* (1765) et enfin *Catherine-Joseph Legrand* (1767) remplissent auprès d'elle l'office de dépositaires.

Sous la direction de la rév. mère *Marie-Catherine-Isbergue* DUFRESNE, la Sr *Marie-Catherine Héroguelle* est chargée des intérêts de la communauté (1771) ; elle est remplacée, après une période de trois ans, par la Sr *Liévine Le Gillion* (1774).

Nommée abbesse en 1780, la rév. mère *Marie-Catherine-Joseph* LEGRAND s'assure du concours de la Sr *Héro-*

guelle, remplacée en 1788 par la *Sr Marie-Joseph Souilliart*. La prieure, *Sr Pélagie Delattre*, et les deux discretes, *Srs Marie-Thérèse Payen*, jubilaire, et *Victoire de Rochefort* assistent la supérieure dans ses fonctions. Mais la R. mère Legrand, qui avait plus de cinquante ans de vie religieuse, trouva le fardeau trop lourd pour ses épaules, elle se démit de sa charge en 1789 et les suffrages de ses consœurs appelèrent à la direction du monastère la *Sr Marie-Catherine* HÉROGUELLE.

Le 19 juin 1787, on avait cédé à Mgr Marc-Hilaire de Conzié, évêque d'Arras, « conseiller d'Etat, » une grande partie de l'ancien hôtel d'Hostrate dont le prélat avait besoin pour agrandir son séminaire (1). La vente fut faite à la condition d'une rente annuelle de 300 livres. Le reste de l'hôtel servit à l'installation d'un petit pensionnat ; les temps devenaient mauvais, les vocations religieuses se faisaient rares, les ressources allaient bientôt manquer au monastère; on conçoit cette tentative des Brigittines ; le succès ne répondit pas à leur attente, car l'inventaire de 1790 ne relève que sept lits dans le dortoir du pensionnat, encore trois seulement sont-ils occupés.

Quelques acquisitions nouvelles ont été faites de loin en loin dans le cours du siècle. Outre l'hôtel d'Hostraete, acheté en 1700, et partiellement vendu en 1787, la communauté achète à *Hendecourt* une coupe de terre le 21 février 1701 et une boitelée le 20 mars 1702. Me François de Bailleul, procureur au Conseil d'Artois, cède, le 23 décembre 1717, une maison située dans la *rue Baudimont*. Le 4 mars 1732, achat de 17 mencaudées au territoire de *Plouvain*; enfin, le 5 mai 1739, donation de 8 mencaudées une boitelée à *Hendecourt*. Mentionnons encore 6 mesures une boitelée, aux portes de la ville, à *Baudimont-lès-Arras* (2).

(1) Archives départem., fonds des Brigittines.

(2) Archives départem.

VI

La période révolutionnaire.

La rév. mère *Marie-Catherine* Héroguelle entra en fonctions en 1789 ; elle avait pour assistantes Sr *Augustine Martin*, prieure et Sr *Marie-Claire Martel*, dépositaire. Nous n'avons pas à refaire ici l'histoire religieuse de la période révolutionnaire à Arras (1) ; nous nous bornerons à relever ce qui se rapporte au monastère de Ste-Espérance.

Formée au gouvernement de la maison sous la conduite des deux dernières abbesses, la mère Héroguelle joignait à une grande force de volonté une souplesse de caractère peu commune. Elle savait se plier aux exigences du moment ; c'est ainsi que pendant deux ans elle prélève sur les modiques ressources du couvent, d'abord vingt livres, puis dix livres nouvelles « pour contribution *volontaire* aux frais de la garde bourgeoise (2) » ; mais en même temps sans faiblesse et sans rigueur, elle maintient dans le monastère l'esprit de soumission et de discipline, la pratique des vertus religieuses et la fidélité aux saintes règles.

L'Assemblée nationale décrète le 13 février 1790 la

(1) Voir M. Edmond Lecesne, *Histoire d'Arras pendant la Révolution*, 3 vol., et surtout M l'abbé Deramecourt, *Le Clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, 4 vol. in-8°. Voir aussi les ouvrages de M Paris, ancien sénateur.

(2) Archives départem , série L., Brigittines.

suppression des ordres religieux et l'abolition des vœux monastiques : ces iniques mesures ne troublent point le calme parfait des Brigittines, pas plus que les visites inquisitoriales ordonnées dans leur maison par le Directoire de la commune d'Arras (1).

« Le 16 septembre, Philippe-Arnould Thomas et Joseph-François Jouenne, officiers municipaux d'Arras, accompagnés de Théodore-Stanislas Forgeois, greffier-commis, se transportent au couvent des dames Brigittines avec le Procureur de la commune, Delepouve. Ils requièrent la Supérieure de faire assembler toutes les religieuses dans le lieu ordinaire du Chapitre, et, après avoir donné lecture des lettres-patentes du roi, en date du 26 mars précédent, sur un décret de l'Assemblée nationale concernant les religieux, et de l'article 12 des lettres-patentes du 22 avril suivant, ils déclarent qu'ils vont procéder aux opérations annoncées par ces lettres et ces décrets ».

Il s'agissait de dresser un inventaire détaillé de tout ce qui se trouvait dans le monastère : le travail se fit lentement; il dura une semaine entière, du 16 au 22 septembre. Le couvent comprenait à cette époque 29 religieuses, dont 22 religieuses de chœur et 7 converses.

Le mobilier fut relevé avec un soin minutieux; et l'inventaire montre avec quel respect on avait gardé dans le couvent les saintes traditions de la pauvreté monastique. Les meubles sont grossiers et de nulle valeur ; partout des bancs de bois ou de misérables chaises de paille ; au dortoir, des lits composés d'une paillasse, de deux oreillers de plumes et de deux couvertures de laine, point de matelas ; « la chambre de Madame l'Abbesse » n'est pas mieux garnie : le peu de vaisselle d'argent qui se trouvait dans la maison a été envoyé en novembre 1789 à la Monnaie de Lille : il y en avait 17 marcs 4 onces,

(1) Archives départem., série L., Brigittines.

un peu plus de 4 k. 300 gr. (1); la vaisselle de table est en étain, encore se réduit-elle au plus strict nécessaire; pour vingt-neuf personnes, il n'y a que « 30 écuelles, 31 gobelets, 31 cuillers, le tout d'étain, et 31 fourchettes d'acier. »

La chapelle possède quelques objets précieux : on y trouve un ciboire, une remontrance ou ostensoir, trois calices en argent ; du même métal encore quatre chandeliers, deux flambeaux, un encensoir et sa navette, deux burettes et leur plateau. La sacristie renferme peu d'ornements, 28 aubes, 9 chasubles et 3 ornements complets pour les solennités. Dans la chapelle, l'oratoire et la salle du Chapitre, il y a quelques tableaux ; les municipaux qui les signalent ne semblent pas en avoir connu la valeur artistique. Enfin la bibliothèque se compose « de 200 volumes de piété. » (2).

(1) *Affiches d'Artois*, 1re année, 2e partie, p. 470.

(2) Un autre document officiel nous fera connaître l'immeuble occupé par les Brigittines. Le 8 octobre 1792, l'architecte Gayant, expert nommé par le Directoire du district d'Arras, en a dressé l'inventaire estimatif qui est déposé aux Archives. Nous en citerons les principaux passages :

« Le ci-devant couvent des Brigittines contient un quartier de pensionnat contre le ci-devant séminaire, composé d'une place sur la rue, un cabinet aussi sur la rue, derrière lequel est un escalier dans une tour en briques, une autre place avec vues sur la cour, un appentis contre la muraille qui divise ce pensionnat d'avec la cour, des parloirs de la ci-devant communauté, une cour, un jardin renfermés de murailles et divisés de la ci-devant communauté. Mise à prix . . . . 2,400 l.

» Un petit bâtiment contenant les parloirs des ci-devant religieuses avec une cour du côté de la rue fermée par une muraille de clôture en briques qui menace ruine, une autre petite cour dans l'intérieur, un petit bâtiment adossé contre la muraille d'un des pans du cloître, contenant trois places d'infirmerie avec des man-

On fit ensuite produire les archives de la maison, les actes des anciennes mères que les Brigittines conservaient avec un soin religieux : la Révolution a dispersé la plus grande partie de ce précieux dépôt. Nous ne reviendrons pas sur les titres de rentes et les diverses propriétés du couvent; nous les avons déjà fait connaître au cours de cette monographie. Disons cependant que la part à faire à chacune des religieuses dans le revenu

sardes au-dessus. Deux grandes infirmeries ensuite contenues dans un bâtiment fort ancien donnant aussi sur la rue, une petite cour contre l'église avec un autre bâtiment en retour, aussi à usage d'infirmeries, quatre pans de cloître avec étage au-dessus, où sont les cellules des religieuses, un pré ou jardin au milieu de ces cloîtres, un autre bâtiment à l'extrémité desdits cloîtres contenant une grande place, une autre chambre servant d'ouvroir et un passage joignant le réfectoire pour aller au grand jardin. Dans une petite cour joignant le grand jardin sont de petits bâtiments voûtés et à usage de fruitiers. Mise à prix . . . . 8,000 l.

» Sur la rue deux parloirs, une porte-cochère, un petit bâtiment fort ancien, tombant en ruines, affecté au logement des servantes; à gauche de la porte-cochère, un grand bâtiment en briques, couvert en ardoises, contenant une chapelle. un oratoire, un chœur des religieuses, une cuisine, un réfectoire, avec un étage au-dessus où sont des chambres ou cellules.

» Derrière le logement des servantes, une basse-cour, composée d'une étable à vaches, une boulangerie, une brasserie, différents hangars et cours nécessaires pour ladite basse-cour qui a une issue par une porte-cochère qui donne sur un flégard commun avec la maison de la citoyenne Ve Homez et qui vient aboutir à la rue Baudimont.

» A joindre à ces bâtiments le grand jardin contenant une mesure de terre et un autre jardin d'environ une demi-mesure qui se trouve derrière les maisons situées sur la rue de Baudimont et joignant celle du citoyen Choquet. Mise à prix. . . . . . 13,700 l. »

(Archives départementales, série Q, procès-verbaux d'estimations, liasse 232).

total ne s'élevait guère à plus de 220 fr. (1) On le voit, le vœu de la mère Bridoul était exaucé (2) ; jusqu'au dernier jour de leur existence religieuse, ses filles n'eurent pas à subir la plus redoutable de toutes les épreuves, l'abondance des biens de ce monde ; mais elles devaient bientôt connaître les privations et la misère.

Les officiers municipaux terminent enfin leurs opérations à la grande satisfaction des religieuses qu'ils avaient obligées à assister à leurs longues séances ; la mère Marie-Catherine Héroguelle déclara accepter la garde de tous les objets que la nation voulait bien provisoirement lui confier. C'est ainsi que la Révolution se substituait aux légitimes propriétaires.

Le 13 janvier 1791, le Chapitre est de nouveau extraordinairement assemblé ; le procureur de la commune, Delepouve, Bertin Hazard, officier municipal, et le greffier Forgeois, viennent dresser un état des religieuses en exécution de la loi du 14 octobre précédent ; ils ajoutent que l'Assemblée nationale, après avoir aboli les vœux monastiques, veut, dans sa sollicitude et son respect pour la liberté individuelle, savoir « si elles entendent sortir de leur maison ou si elles préfèrent continuer la vie commune. » Chacune aura donc à comparaitre devant les commissaires qui recevront sa déclaration en particulier. Les Brigittines donnèrent un magnifique exemple de fidélité à leurs saints engagements ; toutes déclarèrent « vouloir continuer la vie commune » ; leurs noms méritent d'être conservés, nous les empruntons au procès-verbal de cette séance mémorable (3).

(1) M. Deramecourt, *Le Clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. 1er, p. 191.

(2) Voir plus haut, chapitre III.

(3) Archives départem., série L., Brigittines.

Etat des Brigittines d'Arras, au 31 janvier 1791.

	Noms des Religieuses.	Date de naissance.	**Date de profession.**
1.	Dame Marie-Catherine Héroguelle, abbesse	9 mars 1734.	20 octobre 1755.
2.	Sr Augustine Martin, prieure	25 juillet 1738.	4 janvier 1762.
3.	Sr Catherine-Joseph Legrand, ancienne abbesse.	24 février 1718.	26 janvier 1739.
4.	Sr Victoire-Noël de Rochefort.	3 avril 1721.	17 août 1739.
5.	Sr Jeanne-Brigitte-Séraphine Desprez.	14 avril 1731.	21 août 1752.
6.	Sr Marie-Claire Martel.	27 janvier 1729.	7 mars 1753.
7.	Sr Charles-Théodose Le Febvre.	24 février 1734.	29 juillet 1753.
8.	Sr Scholastique Souillart.	3 novembre 1735.	11 août 1756.
9.	Sr Emmanuel Desprez.	7 janvier 1734.	24 octobre 1757.
10	Sr Dominique de Beauvois.	16 avril 1743.	29 octobre 1761.
11.	Sr Marie-Joseph Souillart.	4 juin 1743.	27 juin 1762.
12	Sr Célestine Buissart.	22 mars 1726.	13 septembre 1762.
13.	Sr Elisabeth Lefebvre, chargée du pensionnat.	4 avril 1759.	21 juillet 1777.
14.	Sr Védastine Willemetz	5 octobre 1759.	13 octobre 1777.

15.	Sr Aldegonde Gouillard.	31 décembre 1756	6 avril 1781.
16.	Sr Marie-Marguerite Sergeant.	20 avril 1762.	23 avril 1781.
17.	Sr Hilaire Goubet.	11 juin 1760.	13 octobre 1781
18.	Sr Marie-Guislaine Thorel.	10 septembre 1761.	28 juillet 1782
19.	Sr Rosalie Cuvillier.	1er juin 1765	3 janvier 1785.
20.	Sr Bonne Alexandre	19 janvier 1755.	24 octobre 1785.
21.	Sr Caroline Douchet	29 septembre 1768.	24 juillet 1787.
22.	Sr Adélaïde-Thérèse-Joseph Samson	3 février 1768.	11 octobre 1787.
	Sœurs converses.		
23.	Sr Marie-Rose Delebarre.	22 octobre 1732.	7 janvier 1754.
24.	Sr Jeanne-Marguerite Wache.	25 octobre 1732.	25 août 1756.
25.	Sr Anne-Joseph Vitel.	3 mars 1746.	28 avril 1772.
26.	Sr Félicité Herfaux.	28 novembre 1751.	9 septembre 1776.
27.	Sr Marie-Hélène Basset.	29 juin 1743.	19 janvier 1772.
28.	Sr Marie-Barbe Bonnel.	23 septembre 1710.	15 février 1734.
29.	Sr Albertine Platel.	4 juin 1769.	17 septembre 1789

Quelques jours plus tard, le 22 février, en exécution de la même loi du 14 octobre 1790, Hazard et son greffier reparaissent dans la salle du Chapitre pour procéder cette fois à l'élection d'une supérieure et d'une économe de la maison de retraite, ci-devant monastère des Brigittines. Comme on le voit, les anciennes dénominations de couvent, d'abbesse, de prieure, de dépositaire ne font plus partie du vocabulaire de la Révolution. Avec une unanimité qui les honore, les religieuses choisissent pour supérieure la rév. mère Héroguelle. Sr Marie-Joseph Souillart est nommée économe.

Un grand chagrin attendait la supérieure au début de ses nouvelles fonctions ; le 28 février, Hazard revient au couvent, appelé par la sœur Caroline Douchet qui « a déclaré qu'en usant de la faculté qui lui est accordée par le décret de l'Assemblée nationale, son intention est de sortir ce jour d'huy du couvent. » L'émotion fut vive parmi ses consœurs ; la sœur Douchet était l'une des plus jeunes religieuses du monastère ; sa santé fortement ébranlée l'avait déjà obligée à quitter le couvent, du consentement des supérieures, il est vrai, pour se faire soigner dans sa famille ; lorsque les officiers municipaux lui avaient demandé si son intention était de demeurer dans le cloître, elle avait répondu « qu'elle le voulait autant que sa santé le lui permettrait ». Marie Douchet se retira chez son père, à Grand-Rullecourt.

Les épreuves de toute nature allaient se succéder jusqu'à la fin. La persécution avait forcé Mgr de Conzié à se réfugier à Tournai. Un ancien curé de St-Nicolas-sur-les-Fossés, Pierre-Joseph Porion, promu à l'épiscopat par le suffrage populaire et sacré à Paris le 10 avril 1791, prétendait occuper le siège des pasteurs légitimes au grand scandale des âmes fidèles.

A ces difficultés s'en joignaient d'autres encore ; le besoin. disons mieux, la misère se faisait sentir au monas-

tère des Brigittines. En s'appropriant les biens des couvents, la nation avait reconnu l'obligation de pourvoir à l'entretien des religieux qui seraient restés dans leurs maisons. Ces engagements n'étaient guère observés, et il n'y a rien de plus navrant que la lettre suivante, adressée par la mère Héroguelle au Directoire du département :

« *Arras, le 29 mars 1791.*

» MESSIEURS LES ADMINISTRATEURS,

» Supplient très humblement la Supérieure et religieuses du monastère des Brigittines de cette ville d'Arras, disant que les faibles secours qu'elles ont obtenus à compte de leurs traitements pour les aider à vivre, sont épuisés depuis quelque temps, qu'elles sont à présent sans aucun argent et sans aucune provision pour les nourrir, qu'elles se trouvent dans la plus urgente nécessité et dans le cas de manquer des choses les plus nécessaires à la vie, si, par commisération, vous ne venez pas les secourir aussitôt.

Par ces considérations, elles vous prient, Messieurs, de vouloir bien leur accorder, en à-compte de leurs traitements, un secours suffisant pour leur procurer les moyens et les choses les plus nécessaires à la vie ; quoy faisant elles ne cesseront de prier Dieu pour votre conservation.

» Sr HÉROGUELLE, supérieure.
» Sr SOUILLART, économe. »

A la même date, les administrateurs recevaient des mêmes signataires une autre requête, disant « qu'il y a plusieurs réparations à faire aux diverses couvertures de la maison pour empêcher les eaux de pluie de percer et prévenir les dégradations qu'elles pourraient occasionner. » Le Directoire accorda 600 livres de subside ;

quant aux réparations, on les attendit encore plus d'une année.

Le 14 avril, Delepouve, le procureur de la commune, se fait lui-même l'avocat des Brigittines : « Elles sont absolument sans argent, écrit-il au Directoire, et les marchands refusent même de leur faire les fournitures les plus nécessaires pour leur subsistance. » Un nouvel àcompte de 1,500 livres est voté ; il sert à acquitter une partie des dettes ; mais la situation ne s'améliore pas pour cela, et le 11 mai, à la demande de Delepouve, un premier secours de 900 livres, puis le 2 juillet, sur une pétition de la Supérieure, une autre subvention de 1,200 livres sont attribués au couvent. Malgré cette apparente libéralité de la commune, le remède était insuffisant parce qu'il ne fournissait pas le moyen d'éteindre les dettes qui s'étaient accumulées depuis la confiscation des biens monastiques.

Delepouve intervient encore (24 juillet); les Brigittines « sont sans argent ; elles en ont le plus grand besoin : elles manquent d'habillement et de linge ; » et l'officier municipal demande qu'on leur attribue « un mandat pour une somme proportionnelle à leurs besoins et à leur nombre. » Le Directoire semble, cette fois, vouloir sérieusement remédier à ces difficultés ; le 27 juillet, il fixe à 300 livres la pension des religieuses de chœur et à la moitié de cette somme celle des converses. La situation se régularise en effet, mais uniquement sur le papier ; le 22 août, la mère Héroguelle écrivait aux Administrateurs du département :

« *Arras, le 22 août 1791.*

» Messieurs les Administrateurs,

» Les suppliantes soussignées ont l'honneur de vous représenter qu'elles n'ont pas touché leurs revenus de l'année 1790 et qu'elles n'ont encore touché cette année

par vos ordres qu'une somme trop modique pour subvenir aux besoins les plus pressants d'une communauté composée de vingt-neuf religieuses.

» Aujourd'hui, Messieurs, que les suppliantes se trouvent manquer du plus grand nécessaire, elles osent implorer votre prompt secours afin que par vos ordres il leur soit payé exactement tous les trois mois ce qui leur est accordé de pension par les décrets de l'Assemblée nationale. Ce prompt secours, Messieurs, que les suppliantes attendent de votre générosité et de votre compassion, vous est un sûr garant de la sincérité des vœux qu'elles ne cesseront d'adresser au Seigneur pour la conservation de vos jours et votre parfait bonheur.

» S[r] HÉROGUELLE, supérieure.
» S[r] SOUILLART, économe. »

Cette pétition, si légitime dans son but et si modérée dans sa forme, est renvoyée au Directoire du district qui la rejette. Forcée par la nécessité, la mère Héroguelle s'adresse de nouveau aux Administrateurs du département, et avec une fermeté que nous ne lui connaissions pas encore, elle écrit, le 7 novembre :

« MESSIEURS LES ADMINISTRATEURS,

» Les suppliantes soussignées ont l'honneur de vous représenter que n'ayant reçu jusqu'ici que des àcomptes très modiques et qui ne peuvent suffire même à leur nécessaire, elles espèrent que vous voudrez bien leur payer ce qui leur est accordé par les décrets de l'Assemblée nationale. Puisque la loi a prononcé d'une manière non équivoque, est-il juste d'en retarder l'exécution ? Nous attendons l'effet de votre compassion ; c'est la nécessité la plus urgente qui nous oblige à réclamer ce secours que nous croyons très légitimement dû ; faute

duquel nous ne pouvons faire aucune provision de choses usuelles, ni prendre aucune mesure pour un avenir toujours incertain. Nous vous prions d'avoir égard aux sollicitations multipliées que nous avons employées auprès de vous.

» S[r] Héroguelle, supérieure.

» S[r] Souillart, économe. »

Ce cri de détresse ne devait pas être entendu : le Directoire du département renvoie la pétition au Directoire du district, « lequel déclare qu'il ne peut être accordé aucun secours aux religieuses. » Il fallut que dans la séance du 5 décembre « un membre dit être instruit que les religieuses Brigittines de la ville d'Arras se trouvaient sans ressources et hors d'état de pourvoir à leur subsistance, si l'on ne venait promptement à leur secours.» Cette fois le Directoire du département vota un maigre crédit de 300 livres, à valoir sur le traitement qui serait définitivement arrêté.

Quelques mois plus tard, après un hiver qui avait aggravé les dégâts déjà signalés, le Conseil, cédant à un sentiment d'humanité, ordonne enfin des réparations au couvent ; il est vrai que le rapport officiel constate que « la pluie perce jusque dans les cellules, à travers du plancher qui est fort mauvais et percé en différents endroits. » Le devis des travaux s'élève à la somme de 389 fr. 53 c.

Une situation si précaire ne pouvait durer longtemps sans un danger réel pour la discipline intérieure du couvent. Il fallait de l'héroïsme pour accepter la vie religieuse avec les privations que les circonstances imposaient journellement, et toutes les âmes ne se sentaient pas cette sainte énergie. Quand la mère Bridoul demandait à Dieu d'éloigner de ses filles les richesses de ce monde, elle le priait également de leur épargner

l'extrême pauvreté ; cette sainte âme « savait fort bien que par la disette aussi bien que par une trop grande abondance les ordres les plus saints se relâchent aisément (1) ». Il était d'ailleurs difficile que les agitations du dehors n'eussent point leur contre-coup au dedans ; le bruit des évènements politiques, le scandale de certaines défections éclatantes ont franchi les murailles du cloître, et bien que les directeurs des religieuses soient des hommes d'une vertu éprouvée et d'une doctrine sûre, leur action n'est plus appuyée par l'autorité légitime. « Les vicaires du ci-devant évêque ne viennent guère au couvent ; un seul, le sieur Bourguelles, a parlé une fois à la plupart des religieuses, les exhortant à l'observation de la règle ». En revanche, quelques prêtres schismatiques cherchent à semer la zizanie dans le champ déjà si dévasté ; ils n'y réussissent que trop.

Le 29 juillet 1792, les membres du Directoire sont saisis d'une plainte que leur adressent trois religieuses Brigittines, sœur Marie-Thérèse-Victoire Noël et les sœurs Jeanne Brigitte et Emmanuel Desprez. Elles accusent la mauvaise direction de la maison et se plaignent de ne pas recevoir leur pension des mains de la supérieure. Quelques semaines plus tard, un mémoire anonyme était adressé au Directoire ; il révélait, dans un style et une orthographe que nous respectons, des faits regrettables qui se seraient produits au monastère. « Les sœurs étoient toute à locque et très mal nourrie. Au Chapitre, ils ont toutes délibéré que puisqu'il se trouvoit des démocrates parmi elles, il falloit les chasser de la communauté et les faire passer pour des turbulentes ». Le mémoire finissait par cette phrase, dont l'effet n'était pas douteux : « Le seul crime de celles pour qui je m'intéresse aujourd'hui est qu'elles sont patriotes... »

Dans sa séance du 21 août, le Directoire du département

(1) *Vie de la vén. M. Bridoul*, p. 45.

s'occupe de cette affaire, et après examen de la question, il « décide qu'un commissaire du district se transportera accompagné du procureur-syndic dans la maison de retraite des ci-devant religieuses Brigittines, pour y vérifier si les décrets qui concernent le régime intérieur de ces maisons ont été observés, et pour y prendre les déclarations individuelles de toutes les religieuses et séparément. »

Dès le lendemain, François-Joseph Billion, commissaire chargé de l'enquête, et Armand Guffroy, procureur-syndic du district, se rendent au couvent des Brigittines et procèdent à l'interrogatoire des vingt-neuf religieuses. Comme il fallait s'y attendre, les signataires de la pétition maintiennent leurs plaintes. La S[r] Thérèse-Victoire Noël, qui s'était abstenue de signer de son nom *de Rochefort*, était l'une des plus âgées de la maison, et l'on peut supposer que ses deux consœurs avaient été bien aises de s'abriter derrière cette vénérable jubilaire dont les années avaient quelque peu affaibli l'intelligence. Quant aux sœurs Desprez, il est facile de saisir le motif qui les fait agir : « leur frère est vicaire du sieur Porion, évêque du département ; et dans la communauté, leur frère est traité d'apostat ».

Le procès-verbal de cette visite met sous les yeux du lecteur les réponses de toutes les religieuses. A part les trois auteurs de ce déplorable incident, il n'en n'est pas une seule qui ne paraisse animée de l'esprit religieux le plus pur, et leurs déclarations peuvent se résumer dans cette parole d'une humble sœur que nous transcrivons textuellement : « La S[r] Théodose Lefebvre se contente de ce qu'on veut bien lui donner, étant entrée dans le monastère pour y faire pénitence (1) ».

(1) Cette citation et toutes celles que nous avons données dans ce chapitre, soit *in extenso*, soit par extraits, ont été prises sur les documents officiels conservés aux Archives départementales, série L, Brigittines.

Nous ignorons ce qu'il advint de cette enquête et quelle impression en emportèrent les deux commissaires du district. Les jours du monastère sont d'ailleurs comptés; la persécution s'accentue de plus en plus contre les religieux et les prêtres demeurés fidèles ; la spoliation se consomme : les biens des couvents, réputés biens nationaux, sont mis en vente; et la Nation qui en perçoit le prix laisse dans le dénûment, que les pièces officielles nous ont fait connaître, les propriétaires qu'elle a dépouillés.

Dès l'année 1791, on expose aux enchères, et on cède à vil prix les terres de Fampoux (17 janvier), d'Hénu (23 juillet et 13 août), d'Habarcq (3 août); à Arras même,« une maison avec cour et jardin, située rue Baudimont, faisant partie des biens dépendant des ci-devant Brigittines,» est mise en vente le 20 juillet sur une estimation de 2,350 livres. Comme il ne se présente pas d'amateur, la vente est renvoyée au 4 août suivant; cette fois la maison est adjugée pour 4,050 livres au citoyen Pierre-François Turlure, prêtre apostat, qui acquerra bientôt une triste célébrité dans les annales de la Révolution.

Les terres d'Arleux-en-Gohelle (12 janvier), de Vitry (22 mai), six mesures une boitelée situées aux portes de la ville, à « Baudimont-lez-Arras » (3 avril), sont vendues dans les premiers mois de 1792. Le 17 août, l'Assemblée législative « fixe le terme après lequel les ci-devant religieux et religieuses devront évacuer leurs maisons ; » puis le lendemain, comme si elle craignait de n'avoir pas consommé son œuvre d'iniquité, elle décrète la proscription de tout costume religieux.

Par une délibération en date du 22 septembre, le Conseil de la commune d'Arras s'associe à ces mesures persécutrices et enjoint aux sœurs de toutes les congrégations de quitter immédiatement « toute espèce de costume (1). »

(1) M. Ed Lecesne, *Arras sous la Révolution*, I, p. 262.

Cédant à la violence, les Brigittines déposent leur voile et leur robe de bure pour prendre un costume laïque ; elles abandonnent en pleurant l'asile sanctifié par la présence de leur sainte Mère où elles avaient espéré achever en paix une vie de prière et de pénitence.

Deux mois plus tard, le 6 novembre, on mettait en vente « la maison conventuelle des ci-devant Brigittines ; » la mise à prix était modeste : 24,100 livres pour un immense enclos qui comprenait près de deux mesures. Aucun acheteur ne s'étant présenté, Norman, qui remplissait l'office de procureur, fixa au 21 novembre une seconde adjudication. Les conditions faites aux acquéreurs étaient de nature à exciter les enchères. Il fallait, sous peine de nullité de la vente, payer dans la quinzaine 20 °/₀ du prix d'adjudication ; mais « le surplus était divisé en douze annuités égales, dans lesquelles sera compris l'intérêt du capital à 5 °/₀ sans retenue. » Cette fois, la mise à prix fut couverte ; on offrit 26.100 livres, puis 28,600 livres, enfin les feux s'éteignirent sur une dernière enchère de 30,000 livres, et Louis-Joseph St-Rémy, négociant, demeurant à Arras, fut déclaré adjudicataire. Il avait agi comme mandataire du « citoyen Henri-Joseph Demuliez » qui devint l'un des plus fougueux suppôts de Lebon au tribunal révolutionnaire, et de « la citoyenne Brigitte Clabaux, veuve St-Rémy, » tous deux demeurant à Arras et acquéreurs définitifs chacun pour moitié (1).

(1) Nous aurions aimé à suivre dans leur retraite la mère Catherine Héroguelle et ses consœurs ; un manuscrit de M. l'abbé Debray, doyen de St-Nicolas, sur les couvents des Clarisses et des Brigittines nous l'aurait permis ; mais nous n'avons pas eu le bonheur de retrouver ce précieux travail.

La plupart des religieuses ne survécurent guère à la destruction du monastère ; l'âge, les regrets et les privations épuisèrent leurs forces ; quelques-unes cependant rentrèrent en communauté après la

L'église et le monastère des Brigittines ont disparu sous le marteau des démolisseurs ; une demi-douzaine de maisons, du n° 53 au n° 63 inclusivement, en occupent la place sur la rue Baudimont. C'est à peine si, dans ce vaste terrain, on retrouve encore quelques rares vestiges du passé. Plusieurs de ces précieux restes ne sont pas sans intérêt (1).

I. — Dans le mur qui enferme le jardin de M. Demay, du côté actuel des Carmélites, on remarque six figures en ronde bosse qui méritent d'être étudiées : trois personnages historiques, deux têtes de femme et une tête d'homme (2).

1. Le personnage du milieu est revêtu d'un pourpoint bouillonné que recouvre un manteau à large collet rabattu et aux plis cassés; il porte au cou les insignes de la Toison d'Or; dans la main gauche, une sorte de globe du monde; dans la main droite un glaive, de la forme dite miséricorde, à large lame, aux arêtes vives, au pommeau plat, au quillon recourbé et fleuronné. Il est à re-

Révolution, d'autres vécurent pieusement dans le monde. Citons, parmi ces dernières, Jeanne-Barbe Sergeant, en religion S[r] Marie-Marguerite, qui demeurait dans sa famille, à Ligny-Tilloy ; Claire Josèphe Willemetz, en religion S[r] Védastine, qui habita Arras et fit, par testament, une fondation de messes à St-Nicolas-en-Cité (Registre de la paroisse de St-Nicolas, année 1808).

(1) Nous devons l'inspiration de ces notes archéologiques à l'obligeance de notre savant collègue, M. le Gentil, auteur du *Vieil Arras*

(2) Voir la planche III.

gretter que la tête soit complètement mutilée. Dans le haut, à droite et à gauche, deux anges soutiennent un phylactère sur lequel on distingue quelques restes d'inscription.

2. Dans un encadrement plus sévère, se détache à droite un personnage d'un genre tout différent. La tête, qui a beaucoup souffert des injures du temps, est couverte d'un bonnet pointu à double enroulement ; le corps est enveloppé dans un grand manteau à capuchon qui présente sur le devant une bordure gracieusement découpée. La main droite est levée, la main gauche repose sur un coussin frangé. Au-dessus de la tête, des fragments d'une légende presque indéchiffrable où nous avons cru découvrir le nom de Jean.

3. Le troisième personnage, placé à gauche du premier, porte un chapeau à queue pendante sur le côté ; il est vêtu d'une robe à manches bouffantes sur laquelle se détache le collier de la Toison d'Or ; de la main gauche, il tient un rouleau de parchemin et appuie la main droite sur une draperie bordée de franges. Autour de l'ornementation qui forme encadrement s'enroule une inscription où l'on distingue encore : « le...(illisible)... le Hardy filz... »

Ces trois sculptures ont les mêmes dimensions : ce sont des rectangles de 0 m. 80 de hauteur sur 0 m. 70 de largeur. Les figures sont de grandeur naturelle. Quels sont ces personnages, et comment se trouvent-ils dans le couvent de N.-D. de Ste-Espérance ? On a fait à ce sujet bien des hypothèses ; la plus simple serait, à notre avis, d'y voir les trois ducs de Bourgogne : Jean-sans-Peur, Philippe-le-Bon et Charles-le-Hardy ou le Téméraire. Ces figures ornaient l'hôtel d'Hostrate : ce n'est qu'au siècle dernier qu'elles sont entrées dans la propriété des Brigittines (1).

(1) Voir à ce sujet le travail de M. le Bon Cavrois sur *la Cité d'Arras*.

















G. Acremant

4. et 5. Les deux têtes de femme, un peu plus grandes que nature, offrent moins d'intérêt : elles font simplement saillie dans la muraille, sans encadrement ni inscription. L'une porte, sous une coiffure guerrière, des cheveux longs et bouclés ; l'autre s'encadre dans une guimpe tuyautée que relève un collier de perles placé sur le haut de la robe.

6. Quant à la sixième figure, elle représente un personnage fantastique ou mythologique, une sorte d'Hercule dont la tête est couverte de la dépouille d'un animal sauvage.

II. — Dans la même enceinte, du côté du jardin de la Préfecture, on voit une petite niche dont la voûte en anse de panier est surmontée de cette légende : « NOSTRE... NOSTRE DAME DE BONNE GARDE ». Une autre niche, de même dimension, porte le millésime de 1703. Dans une des dépendances de l'ancien couvent, on remarque une porte actuellement bouchée que surmonte une ogive en accolade, sommée d'un losange. Nous retrouverons encore plus loin ce détail assez particulier.

III. — Dans la partie du monastère située sur la rue et aujourd'hui à usage de magasin, règnent des caves qui sont à signaler. Comme les anciennes substructions d'Arras, elles sont construites en pierres blanches, à voûtes d'arête retombant sur des colonnes en grès, comprenant un tailloir, un chapiteau sculpté, un fût et un socle mouluré. Ces caves ont subi de nombreux remaniements ; elles paraissent avoir primitivement compté quatre travées. Bien que les voûtes soient en plein cintre, on remarque en maints endroits des ouvertures en ogive qui ont été bouchées.

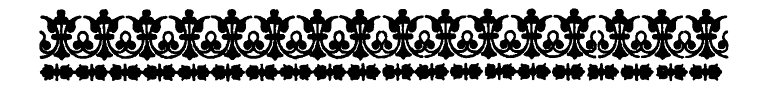
IV. — En sortant du magasin, arrêtons-nous devant le pignon qui fait face à la porte Baudimont ; il a conservé les traces des projectiles qui l'ont sillonné dans un des sièges d'Arras. On en a retiré, il y a quel-

ques années, des biscaïens qui avaient 0,045m de diamètre.

V. — Dans le flégard ou impasse qui ouvre sur la rue au n° 65, nous trouvons à l'intérieur et au-dessus de la porte d'entrée les restes informes d'une niche et de son baldaquin ; au fond, le claveau d'une vieille porte charretière offre, au millésime de 1663, un écusson dont les pièces sont effacées. Sur la gauche, une autre porte, plus basse, actuellement murée, dont l'ogive en accolade est surmontée d'un losange, présente aussi à son claveau cette inscription grossièrement sculptée : « SANCTA BRIGITA, ORA PRO NOBIS. »

C'est sur cette invocation, qui résume un passé de près de cinq siècles, que nous terminerons cette modeste monographie.





L'ÉGYPTE

AU TEMPS DE JOSEPH

par

M. l'Abbé ROHART,

Membre résidant.

WILKINSON, *Customs and manners of ancient Egyptians.* — SMITH, *The history of Joseph.* — MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient.* — *Le Conte des deux Frères.* — LENORMANT, *Histoire ancienne de l'Orient.* — EBERS, *Ægypten und die Bücher Mose's.* — VIGOUROUX, *La Bible et les découvertes modernes.* — TOMKINS, *The life and times of Joseph.*

LA vieille Egypte des Pharaons est maintenant sortie du fond de ses tombeaux : ses papyrus à la main, elle a reconstitué l'histoire de son empire et, tout en établissant la série de ses nombreuses dynasties, elle a déposé en faveur des Livres Saints. L'école rationaliste avait espéré un instant, à la perspective des découvertes modernes ; mais les pierres elles-mêmes ont pris une voix, elles ont réclamé en faveur de la vérité ; les Egyptiens se sont levés et ils ont déclaré véridiques les récits de Moïse. Les pages suivantes le prouveront amplement.

De toutes les figures du Pentateuque, celle de Joseph, « la plus douce et la plus calme, » comme dit Gœthe, est aussi celle que l'égyptologie éclaire de ses plus purs rayons. La couleur tout égyptienne de l'histoire de cet aimable patriarche est indéniable. Sans doute ni les

monuments, ni les bas-reliefs, ni les manuscrits des bords du Nil ne nous parlent de la personne de Joseph ; mais tous les tableaux tracés par Moïse reproduisent ces scènes, aujourd'hui connues, de la vie égyptienne avec une telle exactitude, que nous devons y voir des études faites d'après nature.

Selon la tradition, dont Eusèbe et Georges le Syncelle se font l'écho, l'arrivée de Joseph en Egypte doit être rapportée à la domination des Hyksos ou Rois Pasteurs, dynasties étrangères, sur l'origine et les débuts desquelles plane encore un mystère. Venues sans doute d'au-delà de l'Euphrate, des masses d'émigrants et de nomades s'étaient dirigées vers le nord de la Syrie, traversant la Palestine et pénétrant dans le Delta, occupé de tout temps par une population très mélangée et exposé par suite aux vicissitudes des invasions. Les *Schasu* ou « pillards » (c'est leur nom) ne s'en étaient pas moins établis dans la Basse-Egypte ; en conservant le souvenir et les traits caractéristiques de leur origine, ils s'étaient pliés promptement aux usages du pays envahi et à la culture morale du peuple soumis. Nulle dynastie ne pouvait donc être plus favorable à l'immigration en Egypte des étrangers et des sémites ; nulle cour ne devait réserver meilleur accueil à des favoris asiatiques.

Si l'on en croit les témoignages les plus anciens et les plus respectables, c'est sous le règne d'un de ces rois de la XVI[e] dynastie, que Joseph fut amené de Dothaïn à Héliopolis par une caravane madianite. Ces trafiquants esclavagistes descendaient des montagnes de Galaad avec leur longue file de chameaux, tels qu'on les rencontre encore sur la route de Damas en Egypte, chargés de baume et d'aromates, en quête, au besoin, de nouveaux Joseph, dont le placement est toujours assuré. L'Egyptien, naturellement peu nomade, favorisait volontiers l'importation chez lui de tous les parfums d'Orient, que récla-

maient en grande quantité les exigences du culte et la pratique de l'embaumement. Des centaines d'inscriptions mentionnent l'emploi de tous ces objets et substances résineuses, que l'Orient seul pouvait fournir, et les monuments représentent en maintes circonstances l'offrande au dieu de ces présents aromatiques. Nous y découvrons même les trois produits que transportaient les Ismaëlites de Joseph : « Leurs chameaux, est-il dit dans la Genèse, étaient chargés de *necó'th,* de *tseri* et de *lot.* » Or ce sont là trois gommes odoriférantes, dont l'usage était fréquent en Egypte. Le *necó'th* est l'*Astragalus tragalacantha*, le *naca'at* des Arabes, à la tige élevée et aux fleurs vert-pâle, qui croit dans le Liban, en Perse et en Arménie. Le *tseri* est le baume de Galaad, recueilli de l'arbre au moyen d'incisions faites dans l'écorce. Le Dr Ebers a même eu la bonne fortune de retrouver ces deux substances désignées sous des noms identiques, *nekpat* et *tsara*, dans le laboratoire d'Edfou, sur la liste des ingrédients composant le fameux encens *Kyphi,* en égyptien *Kuphni*. Le *lot* n'a pas encore été lu dans les inscriptions ; mais il ne peut pas y avoir de doute sur la nature de cette substance, qui n'est autre que le *laudanum*, extrait du *cistus ladaniferus*, implanté plus tard dans le Delta au temps des Ptolémées et retrouvé sûrement au fond des tombeaux, parmi les parfums qui servaient à la momification des cadavres.

Mais si productive que put être pour les caravanes madianites la vente des aromates, elle ne l'était peut-être pas encore autant que celle des esclaves, nombreux et recherchés sur les bords du Nil. Les monuments les représentent fréquemment, de tout sexe comme de toute couleur, et les papyrus parlent en détail soit de l'achat, soit de la fuite et de la recherche des esclaves : on croirait vraiment lire un extrait de la quatrième page d'un journal dans ces lignes d'un manuscrit égyptien : « Récom-

pense à qui retrouvera ou ramènera deux esclaves échappés d'Alexandrie. » Mais les plus estimés étaient originaires de la Syrie ; les Egyptiens de marque se les procuraient à un prix très élevé pour leur propre service ou pour celui des temples. La beauté native et héréditaire du fils de Rachel et de Sara, la distinction de sa personne, la finesse de ses traits devaient en faire presque un esclave de luxe et les marchands madianites étaient sûrs de doubler ou de tripler les vingt sicles d'argent qu'ils l'avaient acheté de ses frères. Chargé sans doute, pour lui éviter toute fatigue et surtout toute dépréciation, sur l'un des chameaux de la caravane, il fut ainsi conduit en la terre de Mizraïm et vendu à Putiphar.

Le nouveau maître du fils de Jacob était capitaine de la garde du corps du Pharaon. C'était, dit la Bible, un Egyptien, remarque bien naturelle à une époque où les souverains et probablement leurs favoris étaient des étrangers. D'ailleurs le nom même de ce personnage en indique suffisamment la nationalité : c'est l'égyptien si commun *Pet-p-ra*, dont la prononciation pouvait être adoucie, du moins dans la Basse-Egypte, en *Pet-ph-ra*, « don de Phra » ou dieu Soleil.

Putiphar nous est présenté dans le récit de la Genèse comme « eunuque du Pharaon. » En vain a-t-on essayé de nier l'existence des eunuques en Egypte ; ils y étaient nombreux, comme dans tout l'Orient : les tombeaux de Beni-Hassan, avec leurs personnages à la figure imberbe, à la poitrine développée, aux formes obèses, au teint terreux, suffiraient pour nous en convaincre. Gardiens et surveillants des harems, ils en étaient même parfois, alors comme aujourd'hui, les maîtres et les propriétaires ; outre le soin de la famille d'autrui, les dieux compatissants leur donnaient au besoin, pour tromper leur infortune, une compagne plus ou moins fidèle, comme le

raconte tout au long un antique papyrus, le *Roman des deux Frères*. Mais le titre de surveillant du gynécée pharaonique n'était point le seul que dût Putiphar à la confiance royale : il était encore, d'après le texte biblique, *sar hat-tabachim*. Il serait malaisé de vouloir définir exactement la nature de cette fonction. Les dignités étaient nombreuses à la cour des Pharaons, qui savaient les multiplier au gré de leurs protégés ; il y avait naturellement des ministres, des secrétaires et sous-secrétaires d'Etat, des intendants, des chambellans, des préfets de police et des chefs de la sûreté, « les deux yeux du roi de la Haute-Egypte, les deux oreilles du roi de la Basse-Egypte, » ainsi que les nomment les textes hiéroglyphiques. Quelle que fût sa dignité, qui d'ailleurs se rapprochait sans doute de celle de chef de la maison militaire, Putiphar était un des hauts dignitaires de la couronne. A l'instar de son maître, il avait un train de maison, auquel il préposa bientôt son jeune esclave Joseph à titre de majordome. C'était là une charge bien égyptienne: toute famille qui se respectait avait un esclave favori qu'elle mettait à la tête de ses subalternes, qu'elle établissait intendant de ses propriétés et, comme nous le montrent les monuments, qu'elle armait du bâton pour inspirer aux autres, avec la crainte, le commencement de la sagesse. C'est cette dignité de majordome que Putiphar avait sans doute conférée à Joseph; mais là devaient être le danger et l'épreuve. Dans tout l'épanouissement de la jeunesse et de la beauté, il attire sur lui les regards de son entourage et c'est l'épouse même de son maître qui s'éprend de ses charmes et met sa vertu à l'épreuve. Il n'y a là, comme l'a prétendu la critique allemande, ni invraisemblance, ni inconséquence. Malgré l'existence des eunuques et des harems, les Egyptiennes n'en jouissaient pas moins d'une grande indépendance, inconnue des femmes turques actuelles. Les monuments nous les

représentent mêlées indistinctement à la société des hommes, assises à côté de ceux-ci, allant et venant sans voile à la campagne comme à la ville, prenant aux festins une part quelquefois trop copieuse, usant et abusant de la liberté. La scène de Joseph et de la femme de Putiphar n'est donc nullement invraisemblable. Aux partisans farouches des harems de l'Egypte nous conseillons la lecture d'un roman égyptien déjà nommé, contemporain de Moïse, le *Roman des deux Frères*, que l'on serait tenté de prendre pour un écho de l'histoire de Joseph.

Deux frères, y est-il raconté, vivaient dans les liens de la plus douce intimité. Anepû, l'aîné, avait une maison et une femme. Le cadet, Bataû, qui demeurait sous le même toit, partageait avec son frère les travaux du labourage et de la moisson. Un jour que Bataû, dépêché par son frère, s'en venait à la maison pour y prendre des semences, sa perfide belle-sœur, profitant de l'absence de son mari, ne rougit pas de lui faire les propositions les plus coupables. Mais, après une verte réprimande, Bataû s'en fut aux champs rejoindre, sans mot dire, son frère Anepû. Hélas ! il comptait sans l'astuce et la vengeance de sa tentatrice repoussée, qui, le soir, au retour de son mari, feignant la souffrance et le désespoir, accusait son frère de tentatives criminelles. Anepû, qui se croit blessé dans l'honneur de sa femme, devient comme une panthère du midi ; il arme sa main du glaive pour en frapper son frère. Mais le dieu Soleil veille sur l'innocent, il le prévient par la voix d'une des vaches de son troupeau, et pour le mieux protéger encore contre la fureur d'Anepû, il déverse une eau pleine de crocodiles, qui forme entre les deux frères une rivière infranchissable. C'est le salut de Bataû ; mais sa vertu mérite autre chose : l'élévation aux plus grands honneurs doit en être la récompense, et c'est au récit du triomphe presque royal de l'innocent calomnié, qu'est consacré le

reste du roman. Nous ne voulons ni ne pouvons établir entre le récit biblique et le *Conte des deux Frères* qu'un simple rapprochement, pour démontrer le caractère absolument égyptien de l'aventure de Joseph.

La vertu, avant son triomphe définitif, subit parfois des épreuves temporaires : Joseph en devait faire la dure expérience dans le cachot, où le fait jeter son maître Putiphar. Cette prison, appelée dans le texte hébreu *Bêth hassohar*, « la maison ronde » était sans doute un de ces donjons tels qu'on en rencontre en Orient et ailleurs et où l'on enferme les prisonniers du roi. Ces forteresses étaient communes en Egypte, où elles servaient de citadelles et de prisons. Ebers les désigne sous le nom égyptien de *bita sohar*, « maison de la citadelle, » qui s'appliquait aussi à la résidence du commandant militaire. Le jeune esclave y fit la rencontre et la connaissance de deux prisonniers de haut rang, attachés autrefois comme officiers à la personne de Pharaon et depuis lors tombés en disgrâce.

C'est « le chef de la maison ronde, » si connu dans les documents égyptiens sous le nom de *mer hesbu kefa-u*, « chef des dépenses des prisonniers, » qui le mit en rapports avec ces deux officiers, dont l'un était le grand panetier et l'autre le grand échanson du roi. Il y avait, en effet, à la cour des Pharaons divers emplois de ce genre, et le musée du Louvre possède une statuette représentant un personnage du nom de *Seha*, « chef de la demeure des boissons, » ou sommelier du monarque. C'est donc à Joseph que ces deux infortunés confièrent le rêve qu'ils avaient eu chacun la même nuit. L'importance attribuée par les Egyptiens et les Orientaux aux songes et aux visions nocturnes est trop connue, pour qu'il soit utile d'y insister : il nous suffit de relever le caractère tout égyptien de ces songes rapportés par la Bible. « Il me semblait, dit l'échanson, que je voyais un cep devant moi,

et ce cep avait trois sarments. Il voulait fleurir, sa fleur sortait et ses grappes avaient des raisins mûrs. La coupe du Pharaon était en ma main ; je prenais les raisins, je les pressais dans la coupe du Pharaon et je lui donnais la coupe en sa main. » On a affirmé que la culture de la vigne en Egypte avait été postérieure au règne de Psammétique, contemporain de Josias, et que, par conséquent, les Egyptiens, au temps de Joseph, ignoraient l'usage du vin. C'est une erreur : les écrivains grecs, qui le prétendent en certains endroits de leur écrits, se contredisent en d'autres ; d'ailleurs ils auraient contre eux le témoignage unanime et formel de tous les documents égyptiens. Wilkinson, dans son magnifique ouvrage sur les anciens Egyptiens, nous donne, d'après les monuments, la représentation des procédés employés pour la culture de la vigne, la récolte du raisin, le foulage des grappes dans les cuves et la mise en amphores du vin après fermentation. J'ai eu moi-même, au cours d'un récent voyage sur les bords du Nil, la bonne fortune de pénétrer, l'un des premiers, dans une tombe nouvellement découverte à Deïr-el-Bahari et certainement antérieure à la XXVI[e] dynastie. J'aurais pu m'y croire au milieu d'un véritable vignoble : les murailles et la voûte d'une des chambres sépulcrales étaient couvertes de peintures représentant des ceps de vignes chargées de feuilles et de fruits.

Un seul trait du songe de Pharaon n'avait pas encore été confirmé directement par l'égyptologie, qui ne parlait nulle part du jus de raisin exprimé dans la coupe du maître : on n'avait que le verbe égyptien *secht*, « presser, mouler une brique, » que l'on pouvait rapprocher de l'hébreu *sachat*, « exprimer, » et peut-être, « mêler le vin à un autre liquide. » Mais tout vient à point à qui sait attendre, et le temple d'Edfou, exploré par M. Naville, a fourni à notre texte les illustrations désirées. Sur l'une des mu-

railles de l'édifice, j'ai pu voir, en effet, après ce savant égyptologue, un roi tenant une coupe à la main, avec cette légende : « On a pressé le jus des raisins dans l'eau ; le roi boit. »

Encouragé par la favorable interprétation donnée par Joseph au songe de son collègue, le grand panetier lui raconta également le sien : « J'ai aussi songé ; il y avait trois corbeilles blanches sur ma tête, et dans la plus haute il y avait trois sortes de mets, préparations du boulanger pour Pharaon, et les oiseaux les mangeaient dans la corbeille sur ma tête.» Les monuments nous montrent que l'art de la boulangerie était poussé en Egypte à un haut degré de perfection ; parcourez seulement la lugubre et solitaire vallée de *Biban-el-Molouk*, vous trouverez sur les parois des tombes toutes les représentations de la vie quotidienne : à côté du boucher qui découpe son bœuf, du cuisinier qui surveille sa broche ou son chaudron, vous verrez, par exemple, dans le tombeau de Ramsès III, sur le mur du fond, le boulanger pétrissant la pâte, la modelant en gâteaux de différentes formes, la saupoudrant de graines aromatiques, en préparant la cuisson dans des fours semblables aux nôtres, et portant enfin sur la tête des corbeilles de pains, maintenues en équilibre par ses deux bras relevés.

L'évènement vint bientôt confirmer l'interprétation fournie par Joseph de ces deux songes. Trois jours après, à la fête anniversaire de la naissance du Pharaon, jour de grande pompe, le premier échanson était remis en liberté. Les anniversaires de naissance étaient en effet célébrés avec solennité ; ils sont fréquemment signalés dans les fastes royaux, « jour de naissance du dieu bon ; — fête de l'année nouvelle du monarque. » Le roi, à en croire la pierre de Rosette et le décret de Canope, marquait ce jour par des faveurs ou des grâces. Le grand échanson le proclamerait, à l'encontre peut-être du panetier, dont l'exécution ne fut guère de nature à le convaincre de la

mausuétude royale : il pourrait, pour sa part, s'élever contre notre assertion ; mais sa réclamation, bien juste d'ailleurs, n'infirmerait en rien la réalité de son supplice, parfaitement égyptien. Il fut donc probablement décapité et son corps fut suspendu à un gibet ; ainsi sont représentés sur des peintures du temps d'Amenhotep II des rois de Syrie, dont les cadavres se balancent à la proue d'un navire ou aux créneaux d'une forteresse.

Le temps de la délivrance approche pour Joseph, qui de la prison va passer bientôt à la cour du Pharaon. Le prince glorieusement régnant était alors, d'après la tradition, Apophis ou Apépi II, l'un des Rois Pasteurs de la XVI[e] dynastie. Ce nom se rencontre par deux fois dans les listes de Manéthon comme sur les monuments, et il se lit sur l'épaule droite des grands sphynx découverts par Mariette lors des fouilles de Tanis. Ces derniers, au lieu de la coiffure habituelle des sphynx égyptiens, ont sur la tête une épaisse crinière, qui leur donne la physionomie de lions. C'est bien le type que nous présentent les sculptures de l'âge des Hyksos, race tourano-sémitique, aux traits sévères, aux lignes anguleuses, aux pommettes saillantes, comme on peut le remarquer encore dans des statues récemment extraites des ruines de Bubastis par les soins de M. Naville. Le tableau de la cour du Pharaon de Joseph, tracé par la Bible, répond harmonieusement à l'impression que nous laisse l'étude des monuments et des débris de la domination des Pasteurs, égyptiens de la veille et barbares de tous les jours. Le palais de ces princes devait donc s'ouvrir facilement à des favoris étrangers et asiatiques, et rien d'étonnant d'y voir Joseph appelé par la faveur d'Apépi. Un double songe de ce dernier et son interprétation par le jeune esclave de Putiphar en furent l'occasion. « Dans son rêve, disait le Pharaon, il lui semblait qu'il était près du fleuve. Et voici que sept jeunes vaches,

grasses et en embonpoint en sortaient et paissaient au milieu des roseaux. Puis, sept autres vaches, laides et maigres, montaient ensuite hors du fleuve, » (*Gen.*, XLI) et dévoraient les premières. Que de naturel dans ce songe! La génisse est, chez les Egyptiens, le symbole de leur grande déesse Isis et l'image de la terre. Sur les bords du Nil, les animaux de cette espèce sont presque amphibies: les buffles sont là, couchés des heures entières dans les eaux, laissant émerger à la surface leur gros museau et leur longue échine noire, sortant du fleuve, s'y replongeant, en remontant pour brouter sur ses berges la seule verdure qui y croît, le roseau que Moïse appelle *âchou* et que nous retrouvons dans les inscriptions hiéroglyphiques sous le nom de *acha*, plante aquatique et verdoyante. Un paysagiste des rives du Nil ne serait pas plus vrai que le Pharaon racontant son rêve. Une autre vision suivit la première: « Sept épis, bien nourris et bien beaux, sortaient d'une même tige. Mais voici que sept autres épis, minces et flétris par le vent d'orient, poussaient après ceux-là. Et les sept épis minces engloutirent les sept épis bien nourris. » (*Ibid.*) C'est sans aucun doute le *Triticum compositum* des botanistes, dont la tige porte sept épis et dont la culture était si développée en Egypte, qu'on le nomme communément froment égyptien. A la suite et pour la confusion de tous les sages et devins, que nous retrouvons si fréquemment en ce pays avec les noms et les fonctions même de la Bible, Joseph fut appelé lui aussi par Apophis.

Le récit sacré relève ce détail, qu'il ne put se présenter au roi avant d'être rasé. C'était en effet un point essentiel de l'étiquette égyptienne, absolument contraire en cela aux prescriptions hébraïques. Joseph, une fois devant le prince, interpréta ses songes avec la plus grande simplicité ; dès lors sa fortune était faite, et nous n'avons plus maintenant qu'à donner le récit de ses honneurs, résu-

més dans ces mots du monarque : « Désormais tu seras sur ma maison, et tout mon peuple te baisera la bouche.» C'est bien l'élévation de Joseph a la dignité mentionnée dans une inscription de la XVIII[e] dynastie, sous la désignation de *grande bouche supérieure dans le pays tout entier*; c'est quelque chose aussi du titre cité par M. Maspéro, *la bouche du roi de la Haute-Egypte*. Après cette déclaration solennelle, commença la cérémonie de l'investiture. « Alors Pharaon ôta son anneau de la main et le passa au doigt de Joseph, » en signe de sa nomination officielle comme garde du sceau royal. Les musées abondent d'anneaux portant une pierre ou une plaque en or gravée et appelés *tabbahath* en hébreu, *teb* en égyptien. Un des spécimens les plus rares de ce genre est décrit dans le catalogue de la collection de M. Allemant, ex-interprète du sultan Abd-ul-Aziz : « N° 705. San-Tanis. Jaspe noir. Pierre d'un anneau ou sceau gravé en creux des deux côtés. Sur la face, un serpent ailé et deux caractères sémitiques ; sur le revers, une inscription hébraïque. Epoque des Rois Pasteurs, XVII[e] dynastie. Pièce très curieuse et très rare ; probablement unique. » Le vêtement de lin imposé au nouveau ministre était obligatoire pour les prêtres comme symbole et moyen de pureté ; mais les grands, seuls, étaient décorés du collier plus ou moins riche et orné, suivant le rang du dignitaire qui le portait. Joseph le reçut des mains du Pharaon lui-même : on croirait vraiment le voir sur une stèle du Louvre, où Horkhem, le favori de Séti I, écoute la proclamation de son maître tourné vers lui, pendant que deux officiers lui passent au cou un de ces magnifiques colliers, tels qu'en possèdent encore le musée égyptien de Paris et surtout le musée de Gizèh. Mais ce n'était que le commencement des honneurs décernés au jeune ministre. « Il devait monter sur le second char du roi et l'on devait crier devant lui : *Abrèc*.»

Privilège exceptionnel, puisque, en dehors du champ de bataille, aucun char ne pouvait paraître à côté de celui du roi. Le mot *abrêc* que devaient crier devant Joseph les hérauts, chargés de le précéder à travers les rues de la ville, n'a pas encore été, tout égyptien qu'il soit, complètement élucidé, du moins quant à son étymologie. Les assyriologues, avec Sayce, veulent y voir un dérivé de l'assyro-babylonien *abrikku*, de l'accadien *abrik*, en assyrien *abarakku*, « voyant, » titre qu'aurait valu à Joseph son habileté dans l'interprétation des songes. Les égyptologues en trouvent la racine dans leur langue. Ainsi Brugsch l'explique par le verbe égyptien *bark*, « s'agenouiller, adorer, » et Chabas prétend y trouver le cri des chameliers arabes : *abrok*, par lequel ils invitent leurs montures à se coucher. La dernière explication proposée est celle qu'a développée M. Le Page Renouf dans une lecture faite à la Société d'Archéologie biblique et intitulée : « *Is Abrec* (Gen., XLI, 43) *egyptian* ? » (Proceedings, vol. XI, p. 5). Ce savant veut voir dans notre *abrèc* une expression similaire, *abu-re-k*, déchiffrée par lui dans un papyrus hiératique du British Museum et interprétée dans le sens de : « Ton commandement est l'objet de notre désir, » en d'autres termes : « Nous sommes à ton service. »

Toutes ces marques d'honneur ne suffisaient pas encore à la munificence d'Apophis : il fallait à Joseph un nom égyptien, que nous lisons d'après l'hébreu *Tsâphenath pahenêach*, chez les LXX *Psonthomphanêch*. Quelle est la véritable signification de ce surnom ? Faut-il y voir, avec Osburn, une double allusion à la sagesse de Joseph et à son innocence ? Faut-il le traduire, avec Chabas, « abondance de la vie ? » avec Brugsch, « le gouverneur du domicile du dieu *Anch* ? » avec Mariette et Lenormant, « le nourrisseur du pays du Pharaon ? » On ne saurait le dire ; mais, quel qu'en soit le vrai sens,

l'imposition de ce nom nouveau n'en est pas moins en parfaite harmonie avec les usages reçus en pareilles circonstances. Enfin, pour mettre le comble à son bonheur, le prince donne à son vice-roi, comme épouse, la fille de Putiphar, prêtre d'On ou d'Héliopolis, *Asenath*, « qui est consacrée à Neith, » la grande déesse de Saïs. Cette alliance unissait donc Joseph avec la puissante caste sacerdotale du plus vénérable des centres religieux, mesure, de la part du Pharaon, tout à la fois de bienveillance pour son ministre et d'habile politique pour sa propre personne.

Si nous devions suivre dans son entier le récit biblique, nous aurions maintenant à nous occuper des touchants épisodes de la reconnaissance de Joseph par ses frères, de l'arrivée de son vieux père et de l'établissement de sa famille en la terre de Gessen. Mais il y aurait là matière à une étude trop longue pour l'entreprendre ici. Nous concluons donc par quelques mots sur l'administration de Joseph, qui, au-dessus des honneurs dont il était l'objet, vit, avant tout, le devoir à remplir. « Ayant donc quitté Pharaon, il passa par toute la terre d'Egypte, » en maître presque absolu, puisque la Bible le déclare « le gouverneur du pays, » *hasch-schallit*.

Il est curieux que le premier des Rois Pasteurs dans la liste de Manéthon porte précisément le nom de Salatis, le *schallit* chaldéen et hébreu, de la racine *schâlat*, « il a gouverné. » Et plus tard, remarque intéressante faite par Lenormant, les Assyriens donnaient encore aux rois d'Egypte, outre l'appellation commune de *pir'hou*, « pharaon, » le titre de *schiltannu*, « sultan, » qu'ils ne décernaient à aucun autre souverain.

On était alors dans les sept années d'abondance : « les récoltes, dit la Bible, furent mises en gerbes et le blé fut enserré dans les greniers. » Ces précautions avaient été prises sur l'ordre de Joseph, que l'on voudrait vraiment

reconnaître dans les peintures d'une tombe reproduites par Lepsius et Prisse. Aménophis III est assis sur son trône; devant lui est son ministre Chaemha, appelé *le chef des greniers de tout le royaume* et encore *les yeux du roi dans les villes du Sud et ses oreilles dans les provinces du Nord*. Derrière, s'échelonne toute une suite d'officiers qui apportent les réquisitions prélevées partout. Il y a là avec le favori d'Apophis une ressemblance frappante.

La culture de la vallée du Nil nous est connue dans ses moindres détails; les instruments aratoires de cette époque abondent dans nos musées et les peintures du temps nous représentent tous les travaux de labourage, de semailles et de moisson, méthodiquement exécutés sous la direction et la surveillance des intendants et des scribes. Grâce à l'étonnante fertilité du sol, il suffit à Joseph de prélever pendant les sept années d'abondance le cinquième de toutes les récoltes, pour faire face à la disette des années suivantes. Il « amassa donc une grande quantité de blé, comme le sable de la mer, tellement qu'on cessa de le mesurer parce qu'il était sans nombre.» Ne croirait-on pas relire ce verset de l'Ecriture dans cette inscription du temple d'Ibsamboul : « Je donnerai le blé en abondance pour enrichir l'Egypte à jamais. Le froment est comme le sable du rivage ; les greniers touchent au ciel et les monceaux de grains ressemblent à des montagnes. » Ces magasins généraux, destinés à recevoir les approvisionnements, ne manquaient pas dans le pays ; les tombes de Beni-Hassan en particulier nous montrent dans leurs bas-reliefs une longue file de ces greniers couverts de coupoles, avec une seule ouverture vers le milieu de leur hauteur et une rampe extérieure pour atteindre à cette baie, par laquelle on y décharge le grain. Tout était donc prêt pour faire face aux sept années de disette, pendant lesquelles le Nil, n'atteignant pas sa hauteur normale,

l'Egypte, qui en est un don, devint bientôt un désert stérile. L'histoire nous a conservé le souvenir de plusieurs famines causées par l'insuffisance de l'inondation du fleuve. Brugsch prétend même avoir trouvé à El-Kab une allusion à la famine du temps de Joseph. Dans une inscription qui orne son tombeau, un officier du nom de Baba, se vante d'avoir par ses approvisionnements préservé sa famille et sa région de toutes les horreurs de la faim, pendant une famine qui dura plusieurs années. Or, d'après Brugsch, ce Baba serait contemporain de Joseph et il aurait été ministre d'un roi thébain, Rasqenen III, vassal d'Apépi. Le gouverneur d'El-Kab, en agissant à l'instar de Joseph et en ramassant du blé pour le donner à la ville affamée, n'aurait fait que se conformer aux ordres venus dela Basse-Egypte. Le ministre d'Apophis, tout en secourant le peuple, n'oubliait pas son maître, en faveur duquel il institua la loi agraire qui transférait au Pharaon la propriété de tout le sol. C'est le seul acte administratif de Joseph que relate la Genèse et qu'il ne rentre pas dans notre cadre de discuter ; c'est par lui aussi que nous concluons cette étude, puisque la Bible ne nous parle plus que des rapports du fils de Jacob avec les siens, rapports qui, à eux seuls, avons-nous dit, mériteraient un travail tout spécial.

Nous n'avons fait que glaner quelques épis dans le champ si vaste de l'égyptologie ; ils suffiront pour donner une idée de la richesse et de l'abondance des gerbes entassées dans les greniers de l'apologétique et de l'exégèse catholique.



LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. DE MALLORTIE, ✱, O. ✪, Principal honoraire du Collège.

Chancelier :

M.

Vice-Chancelier :

M. l'Abbé DEPOTTER, Vicaire général.

Secrétaire-Général :

M. le Chanoine DERAMECOURT, Supérieur du Petit Séminaire.

Secrétaire-Adjoint :

M. CAVROIS (le Baron), C. ✱, ancien Auditeur au Conseil d'Etat.

Archiviste :

M. G. DE HAUTECLOCQUE (le Comte).

Bibliothécaire :

M. Aug WICQUOT, O. ✪, Bibliothécaire de la Ville.

MEMBRES TITULAIRES

Par ordre de nomination.

MM.

1. De Mallortie, ✻, O. ✿. Principal honoraire du Collège (1852).
2. Ed. Lecesne, ✻, O. ✿. ancien Adjoint au Maire d'Arras (1853).
3. Sens, ✻, C. ✻, etc., O. ✿, ancien Député (1860).
4. C. le Gentil, ✻, ✻, ancien Juge au Tribunal civil (1863).
5. Pagnoul, O. ✿, Directeur de la Station agronomique du Pas-de-Calais (1864).
6. Paris, ancien Ministre (1866).
7. P. Lecesne, ✻, ✿, Vice-Président du Conseil de Préfecture (1871).
8. G. de Hauteclocque (le Comte) (1871).
9. Envent (l'Abbé), Chanoine titulaire, Archiprêtre de la Cathédrale (1871).
10. Trannoy, ✻, O. ✿, ancien Directeur de l'Ecole de Médecine (1872).
11. Cavrois (le Baron), C. ✻, ancien Auditeur au Conseil d'Etat (1876).
12. Ricouart, ✻, O ✿, Adjoint au Maire d'Arras (1879).
13. Wicquot, O. ✿, Bibliothécaire de la Ville (1879).
14. Guérard, Juge au Tribunal civil (1879).
15. Adolphe de Cardevacque (1881).
16. Em. Petit, ✻, Président du Tribunal civil (1883).
17. Deramecourt (l'Abbé), Chanoine, Supérieur du Petit Séminaire d'Arras (1884).

MM.

18. J. Leloup, ✱, ancien Industriel, Conseiller général (1884).
19. J. Boutry, ✱, ✪, Juge au Tribunal civil (1884).
20. P. Laroche, Directeur de l'Imprimerie du *Pas-de-Calais* (1884).
21. Loriquet, ✪, Archiviste du département (1885).
22. E. Deusy, Avocat, Juge suppléant au Tribunal civil (1887).
23. V. Barbier, ✪, Directeur du Mont-de-Piété (1887).
24. Rohart (l'Abbé), Professeur de théologie (1887).
25. Depotter (l'Abbé), Vicaire Général (1887).
26. C. Leleux (l'Abbé), Vicaire-Général (1888).
27. E. Carlier, ✱, Inspecteur du Service des enfants assistés (1888).
28. Guesnon, O. ✪, ancien Membre honoraire (1890).
29. Boucry, Professeur de rhétorique au Collège (1891).
30. L. Viltart, Avocat (1892).

MEMBRES HONORAIRES

par ordre de nomination.

Les lettres A. R. indiquent un ancien Membre titulaire ou résidant.

MM. Boistel, ancien Juge au Tribunal civil de première instance, à St-Omer, A. R. (1852).

Caminade de Castres, O. ✱, ancien Directeur des Contributions indirectes, à Paris, A. R. (1870).

Coince, Ingénieur des Mines, A. R. (1870).

MM. PAILLARD, C. ✻, ancien Préfet du Pas-de-Calais (1875).

PIERROTTI (le docteur Ermette), ✻. Ingénieur honoraire de la Terre-Sainte (1877).

J.-M. RICHARD, ✪, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, à Laval, A. R. (1879).

Mgr MEIGNAN, O. ✻, Archevêque de Tours (1882).

Jules BRETON, C. ✻, Membre de l'Institut (1887).

Louis NOEL, ✻, Statuaire.

Charles DAVERDOING, Peintre d'histoire, à Averdoingt (1888).

H TRANNIN, O. ✪, Docteur ès-sciences, A. R. (1891).

ALAPETITE, ✻, Préfet du Pas-de-Calais (1891).

LEGRELLE, ✻, Maire d'Arras (1891).

MEMBRES CORRESPONDANTS

par ordre de nomination.

MM. BRIAND (1843).

DANCOISNE père, Notaire honoraire à Hénin-Liétard (1844).

Ed. LE GLAY, ✻, ✠, ancien Sous-Préfet (1844).

SCHAEPKENS, Professeur de peinture, à Bruxelles.

J. DELVINCOURT, à Paris (1852).

DE BAECKER, ✻, Homme de lettres, à Bergues (1853).

H. D'HAUSSY, à St-Jean-d'Argely (1854).

BENEYTON, à Donne-Marie (Alsace-Lorraine (1856).

DORVILLE, ancien Employé à l'Administration centrale des Télégraphes (1857).

MM. VÉRET, Médecin-Vétérinaire à Doullens (1857).

MAIRESSE, Ingénieur (1857).

HAIGNERÉ (l'abbé) ✪, Secrétaire perpétuel de la Société académique de Boulogne (1857).

J. PÉRIN, Avocat, Archiviste-Paléographe (1859).

DEBACQ, Secrétaire de la Société d'Agriculture de la Marne (1860).

Fr. FILON, Directeur de l'école Lavoisier, à Paris.

Léon VAILLANT, ✻, Professeur au Muséum, à Paris (1861).

MOUGENOT, Homme de lettres, à Malzéville-lez-Nancy (1860).

G. GERVOSON, Membre de la Société Dunkerquoise (1863).

DE FONTAINE DE RESBECQ, ✻, O. ✻, O. ✪, ancien Sous-Directeur de l'Instruction primaire au Ministère de l'Instruction publique (1863).

LEURIDANT, Archiviste et Bibliothécaire, à Roubaix (1863).

V. CANET, Secrétaire de l'Académie de Castres (1864).

GUILLEMIN, Secrétaire de l'Académie de Châlons-sur-Marne (1867)

MILLIEN, Homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre) (1868)

H. GALLEAU, Homme de lettres, à Esbly (1869).

Legrand, ancien notaire, à Douai (1872).

BOUCHART, C. ✻, Président de Chambre à la Cour des Comptes (1872).

DRAMARD, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges (1872).

GOUELLAIN, C. ✻, ✪, Membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873).

MM. Felix LE SERGEANT DE MONNECOVE, ✱, propriétaire, à St-Omer (1874).

DE CALONNE (le Baron), à Buire-le-Sec (1874).

DEHAISNE (Mgr), O. ✪ ancien Archiviste du Nord, à Lille (1874).

Vos (le Chanoine), Archiviste de l'Evêché de Tournai (1875).

Ch. D'HÉRICOURT (le comte) ✱, Consul de France, à Stuttgard (1876).

Em. TRAVERS, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).

Al. ODOBESCO, Chargé d'affaires de Roumanie à Paris (1876).

DE SCHODT, Inspecteur général de l'Enregistrement et des Domaines de Belgique, à Bruxelles (Ixelles, rue de Naples, 18) (1877).

Fréd. MOREAU père, ✱, à Paris (1877)

HUGOT (Eugène), Secrétaire-Adjoint des Comités des Sociétés savantes, près le ministère de l'Instruction publique, à Paris (1876).

HEUGUEBART (l'abbé), curé de Lambres, près Douai (1878).

G. FAGNIEZ, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).

G. BELLON, à Rouen (1879).

J.-G. BULLIOT, ✱, O. ✪, Président de la Société Eduenne, à Autun (1879).

L. PALUSTRE, Directeur honoraire de la Société française d'Archéologie (1881).

DE LAURIÈRE, Secrétaire général de la même Société (1881).

MM. de Marsy (le comte), Directeur de la Société française d'Archéologie, C. ✠, à Compiègne (1881).

Delvigne (le chanoine), curé de St-Josse-Ten-Noode, à Bruxelles (1881).

Gustave Colin, Artiste peintre, à Paris (1881).

Martel, ancien Principal du collége de Boulogne (1881).

Aug Ozenfant, à Lille (1881).

P. Fournier. Professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble (1881).

L'abbé Lefebvre, Aumônier à Doullens (Somme), (1882).

Ledru, Docteur en médecine, à Avesnes-le-Comte (1882).

Roch, ancien Percepteur, à Aire (1882).

Rupin, ✪, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).

L'abbé F. Lefebvre, ancien curé d'Halinghen (1882).

Pagart d'Hermansart, à St-Omer (1883).

Gabriel de Beugny d'Hagerue (1884).

d'Agos (le baron), à Tibiran (Hautes-Pyrénées).

Le commandeur Ch. Descemet, à Rome (1884).

Mathieu, Avocat, Secrétaire du Cercle archéologique d'Enghien (Belgique) (1884).

Quinion-Hubert, ancien Magistrat, à Douai (1884).

Fromentin. Curé de Fressin (1885).

Rod. de Brandt de Galametz (le comte), à Abbeville (1885).

Curnier, ancien Trésorier-Payeur général du Pas-de-Calais, à Paris (1888)

MM. de Guyencourt, Membre des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1888).

Bovet, Archiviste à Montbéliard (1888).

Auguste Massy, Surveillant-Général au Lycée de Douai (1890).

Georges Barbier, Avocat à Paris (1891).

Mlle Jenny Fontaine, Artiste peintre, à Paris (1892).

M. Digard, ancien élève de l'école des Chartes et de l'école de Rome (1892).



TABLE DES MATIÈRES

I. — *Séance publique du 13 Novembre 1891.*

II — *Lectures faites dans les Séances hebdomadaires.*